This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

DP
197
.M7
A2

M...

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIEZ PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivés depuis l'année 1725. jusques à présent.

TOME TROISIEME.

Années 1726. *&* 1727.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere.

CYPRIAN. *ad* DEMETR.

MDCCXLVIII.

Bates
Picard
3-6-26
12700

011-17-26 [illegible]

DECLARATION DE L'AUTEUR.

Satisfait des soins & de la diligence de mon Libraire, je lui en rends ici, avec plaisir, ce témoignage public ; & je déclare que pour le mettre à l'abri des pertes que lui causeroit une impression contrefaite de mes MEMOIRES, *je l'ai muni de ce qui lui est nécessaire pour faire tomber toute autre édition que la sienne, la seule que j'avoue. En foi dequoi je me signe au bas de cette Déclaration : Ce* 1. Novembre 1748.

MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE MONTGON,

Publiez par lui-même.

QUelque difficile que fût l'exécution du dessein que Leurs Majestés Cath. avoient formé, d'attaquer l'Angleterre, Elles persistoient cependant toujours dans le même sentiment. La tiédeur que la Cour de Vienne montroit sur cet article, ne rallentissoit point les démarches qu'on faisoit en Espagne pour se préparer à la guerre : elle ne servoit même qu'à les rendre plus vives, par l'esperance où l'on étoit, que quand une fois l'épée seroit tirée, l'Empereur ne pourroit se dispen-

dispenser de suivre cet exemple, & d'accomplir les conditions du Traité qu'on avoit fait avec lui.

Cette resolution de Leurs M. Cath., dont le Marquis de la Paz avoit parfaitement instruit le Comte de Königseg, avoit déterminé ce Ministre d'envoyer à Vienne son Secretaire, pour recevoir à cet égard de nouvelles instructions de l'Empereur; & quoiqu'il eût fait entrevoir qu'elles seroient sans doute favorables aux projets de Leurs Maj. Cath., Elles jugerent cependant à propos de presser Elles-mêmes l'Empereur, à entrer dans les justes raisons qu'Elles croyoient avoir, de ne pas souffrir plus long-tems que les Anglois prétendissent en Europe, comme dans les Indes, venir impunément leur imposer la loi. En attendant la détermination si desirée de ce Monarque, on pressoit toujours, autant qu'il étoit possible, les préparatifs nécessaires pour l'expédition qu'on méditoit: & quoique l'objet de cette expédition fût tenu secret, & que chacun en parlât selon sa fantaisie; le grand nombre de troupes qu'on voyoit mettre en mouvement, & toutes les autres dispositions qu'on faisoit, donnoient assez à connoître

qu'il

qu'il s'agissoit de quelque entreprise considerable.

Milord Harrington, plus interessé que personne à ce qui se passoit, observoit, avec son activité ordinaire, toutes les differentes mesures que prenoit la Cour d'Espagne : & quoi qu'à l'occasion d'un voyage que le Prétendant avoit fait dans ce tems-là à *Boulogne*, & que ses partisans en Espagne vouloient faire passer pour mysterieux ; il se fut repandu certains bruits, qu'on méditoit quelque descente en Angleterre ; Milord Harrington, qui connoissoit toute l'impossibilité d'une pareille entreprise, n'en paroissoit point inquiet ; il étoit persuadé au contraire, que c'étoit bien plutôt à Gibraltar qu'on en vouloit. Un soir que j'étois avec lui, & que nous nous entrenions de tout ce qui se débitoit à Madrid sur les vues de la Cour d'Espagne, je fus étonné de voir avec quelle précision il étoit instruit d'une infinité de détails, qui ne pouvoient lui venir que des Bureaux des Secretaires d'Etat ; & du pouvoir que lui avoient acquis ses guinées sur plusieurs des Commis de ces Bureaux.

La Cour d'Espagne, pour se donner le tems de recevoir les réponses de Vienne, & d'achever les préparatifs du Siege qu'elle méditoit d'entreprendre, continuoit de cacher, autant qu'il lui étoit possible, son véritable dessein: & pour le couvrir même par quelque spécieux prétexte, on répandoit des bruits, que la marche des troupes qui s'approchoient de l'*Andalousie* & du voisinage de *Gibraltar*, ne se faisoit que dans la vue de travailler à rétablir le *vieux Gibraltar*, & de construire un fort, qui, commandant sur la rade, pût la rendre inutile aux Anglois. D'abord, & lorsqu'il n'avoit été question que du mouvement de quelques régimens, le public adopta facilement cette idée; mais les dispositions qu'on avoit faites depuis, ne le laisserent pas long-tems, dans cette opinion: & si on ne pouvoit se persuader qu'on voulût réellement assieger Gibraltar, c'est qu'il paroissoit à tout le monde aussi impossible de réussir dans cette entreprise sans forces navales, que de surmonter les obstacles que la situation de cette forteresse, du côté de la terre, opposoit à ce dessein.

Rien de tout cela cependant ne détournoit la Cour d'Espagne de suivre ses projets. Toujours constante dans la maxime qu'elle avoit alors, de former de grandes entreprises, sans trop s'embarrasser des moyens de les faire réussir, ni des suites qu'elles pouvoient entraîner; celles du Siege de Gibraltar, la déclaration par conséquent de la guerre, & la nécessité où elle mettoit les deux partis qui divisoient l'Europe, de s'armer l'un contre l'autre, n'influoient en rien dans ses déliberations. Et quels torrens de sang n'eusse-t-elle pas fait répandre, si les autres Puissances, par leur moderation & *leur* sagesse, n'avoient laissé aux Rochers * de Gibraltar le soin de faire repentir l'Espagne d'une entreprise si impruden-

* Etant à *Gibraltar* avec Mr. KEENE Ministre d'Angleterre à la Cour d'Espagne, le Général SABINE, qui en étoit Gouverneur, Mr. CLAYTON, qui depuis a été tué au combat de Dettingen, & plusieurs autres Officiers Anglois, nous firent voir une mine, au moyen de laquelle le Général Espagnol LAS TORRES prétendoit, comme une autre Dom Quichotte, faire sauter une Montagne toute de roc qui sort de la Mer, & qui commande la Ville de Gibraltar, afin d'ensevelir la Garnison & les Habitans sous ses ruines.

prudente ! La maniere de penſer de cette Couronne, ſur les diſpoſitions des autres pour elle, n'avoit pas moins beſoin d'être rectifiée : car ſoit qu'elle ſe laiſſât aller à la pente naturelle qu'elle avoit de ſe flatter, ou qu'elle fût mal inſtruite de ce qui ſe paſſoit dans les Cours étrangeres ; elle paroiſſoit perſuadée de les mettre dans ſes intérêts, ou au moins hors d'état de les traverſer, dans le tems que le public doutoit de l'un & de l'autre.

Selon ce préjugé flatteur, quoique la Hollande eût accedé au Traité d'Hanover, & que l'échange des ratifications avec celles des Rois de France & d'Angleterre, eût été fait le 7. Octobre ; cette acceſſion, diſoit-on en Eſpagne, étoit ſi limitée, & les Etats Généraux prenoient tant de précautions pour éviter de ſe rendre garans du Traité en général, qu'on devoit regarder la démarche qu'ils avoient faite comme aſſez indifferente. Quant à la reſolution des mêmes Etats, d'augmenter leurs troupes, & de les mettre ſur le pied de plus de cinquante mille hommes ; c'étoit, ajoûtoit-on, le pur effet de la néceſſité où ils s'étoient trouvé reduits,

de ne pas être tout-à-fait désarmés dans la conjoncture critique où se trouvoient les principales Puissances de l'Europe; & point du tout dans la vue, de vouloir favoriser les desseins violens & injustes de l'Angleterre.

Personne n'ignoroit le penchant que la Suede, & le Dannemarck montroient, de donner la préference à la Ligue d'Hanover sur celle de Vienne; & que tout ce que cette derniere pouvoit esperer de plus heureux, étoit d'obtenir des Puissances d'Italie, de demeurer neutres: mais, selon les idées flatteuses de la Cour d'Espagne, on regardoit tout *cela* bien differemment. On prédisoit publiquement à Madrid, que le parti du Duc d'Holstein en Suede, soutenu par les Ministres de l'Empereur & de l'Imperatrice de Russie, prévaudroit infailliblement, dans l'assemblée des Etats *qui* se tenoit à Stokholm, sur celui de la Cour, qu'on savoit être favorable aux propositions de la France & de l'Angleterre: & ce succès, dont on ne doutoit point, devoit aussi, selon le même raisonnement, retenir le Dannemarck, par la crainte de reveiller les prétentions du Duc d'Holstein sur le

Duché de Slefwik, & de voir peut-être l'Empereur & l'Imperatrice de Ruffie les faire valoir, & les appuyer par leur Puiffance.

Au moyen de ces arrangemens, on fe croyoit affuré du Nord: à l'égard des Cours d'Italie, l'autorité & l'afcendant que l'Empereur avoit fû s'attribuer fur elles, étoient parvenus l'un & l'autre, difoit-on, à un tel degré, que ces Cours n'avoient d'autre parti à prendre, que d'acquiefcer aux volontés de ce Monarque. On fembloit à la vérité compter un peu moins, de trouver dans le Roi de Sardaigne la même complaifance: mais on croyoit avoir un moyén certain de le gagner, dans la ceffion de quelques Fiefs dans les Langhes jointe à quelqu'aggrandiffement qu'il demandoit, & que la Cour Imperiale avoit déja promis à ce Monarque.

Tout confpirant donc, felon ce que penfoit la Cour d'Efpagne, à favorifer les projets qu'elle meditoit, ou au moins à ne les point traverfer, (car elle regardoit l'Empire abfolument dévoué aux volontés de l'Empereur); il n'eft pas furprenant, qu'elle n'envifageât que des fuccès dans fes entreprifes & dans fes négocia-

négociations. C'eſt auſſi dans cet eſprit qu'elle entama les unes & les autres : mais par malheur, ce fut préciſément la fable du Pot au lait, comme on le verra dans la ſuite.

Depuis que la Cour étoit revenue de l'Eſcurial, Milord Harrington avoit eu de fréquentes conférences avec le Marquis de la Paz, tant au ſujet de la lettre qu'il lui avoit écrite, que ſur celui des préparatifs de guerre qui ſe faiſoient en Eſpagne; & l'Ambaſſadeur d'Hollande y avoit ſouvent aſſiſté. Ces deux Miniſtres, qui ſavoient qu'à Madrid comme à Vienne, on ne pouvoit ſe départir du projet de traiter ſéparément avec leurs Souverains & avec la France, dans la vue de donner à ces diverſes Puiſſances de la méfiance les unes des autres; affectoient, pour ôter à cet égard toute eſperance, de tenir le même langage & d'agir en tout dans le même eſprit. Pour montrer cependant à la Cour d'Eſpagne, qu'ils n'étoient pas entierement éloignés d'entrer en négociation avec elle, & même de vouloir favoriſer ſes vues, ils inſinuerent l'un & l'autre au Marquis de la Paz, qu'étant inſtruits, que Leurs Maj. Cath. avoient paru mécontentes à l'Eſcurial de la Cour

de Vienne, ils étoient en état, au nom de leurs maîtres & du Roi Très-Chrêt. de dégager honorablement Leurs Maj. Cath. des engagemens qu'Elles avoient pris avec l'Empereur, si Elles vouloient bien écouter les propositions qu'ils feroient. Ils ajoûterent encore, que le Roi & la Reine d'Espagne, pouvoient compter, que l'Angleterre, la Hollande & la France, désiroient sincerement de procurer à leur Famille Royale tous les avantages possibles, & d'entrer à cet égard dans les vues de Leurs Majest., avec autant de zele que de bonne foi.

Les differentes tentatives que Leurs Maj. Cath. avoient faites, tantôt séparément, & tantôt conjointément avec l'Empereur pour diviser les Alliés d'Hanover, ayant été toujours regardées par ceux-ci comme des pieges qu'on leur tendoit pour les désunir; il parut que le Marquis de la Paz soupçonna, dans l'occasion que je viens de rapporter, que l'Angleterre & la Hollande vouloient à leur tour, employer les mêmes artifices pour détacher l'Espagne de l'Empereur, ou au moins pour rendre ses intentions fort suspectes à ce Monarque: & quoique ce Ministre ne pût s'empê-

her

cher de remarquer, combien la Cour de Vienne étoit éloignée de vouloir partager la vivacité de celle d'Espagne contre l'Angleterre; l'engagement que ces deux Cours avoient pris lui parut si grand, & la résolution de la Reine d'Espagne à le tenir si ferme, qu'il crut dans la circonstance présente absolument inutile, & de plus très dangereux pour lui, de prêter l'oreille à des propositions qui tendoient à détruire l'un & l'autre: & cette consideration le détermina aussi à répondre aux deux Ambassadeurs si froidement qu'ils purent aisement remarquer, qu'on se méfioit des promesses & de la bonne volonté de leurs Souverains. L'occasion effectivement où ces deux Ministres avoient prétendu les faire valoir au Marquis de la Paz, n'étoit pas propre à lui persuader qu'elles fussent bien sinceres. L'aigreur que les lettres du Comte de Morville au Nonce, avoient produite, s'étoit encore accrue par celle que Milord Harrington avoit écrite en dernier lieu au Ministre Espagnol; & l'augmentation des troupes en Hollande, jointe à celle qu'on se proposoit d'y faire dans la marine, ca-

droit encore assez mal avec le desir de favoriser les desseins de l'Espagne.

C'étoit à tort cependant, que le Marquis de la Paz avoit, sur ces apparences, rejetté les propositions de Milord Harrington & de Monsr. Wandermeer. Cette démonstration de la bonne volonté des Alliés d'Hanover étoit sincere: les vues de l'Angleterre, de la France & de la Hollande tendoient uniquement à séparer l'Espagne de l'Empereur; & si ces trois Puissances avoient pu parvenir à ce but, elles seroient entrées ensuite, de la meilleure foi du monde, dans les projets de Leurs Maj. Cath.. Mais il est des conjonctures où la prévention & l'animosité, font toujours sinistrement interprêter les démarches de ceux dont on croit devoir se méfier; & les Souverains, comme les particuliers, ne se défendent que très-rarement de ces impressions, dans les differentes affaires qui leur surviennent.

Les reproches & les expressions que Milord Harrington avoit employés dans sa lettre, ne resterent point sans réponse. Indépendamment des plaintes assez vives que le Marquis de la Paz en fit à ce Lord au nom de Leurs Maj., ce Ministre

Ministre Espagnol adressa par leur ordre, un long Mémoire au Marquis de POZZOBUENO, Ambassadeur d'Espagne à Londres, afin qu'il lui servit à refuter tous les faits que contenoit celui qu'on avoit envoyé à Milord Harrington. Pour observer au reste le même exterieur de méfiance & de reserve, qu'avoit affecté le ministere Anglois, qui s'étoit contenté de faire au Marquis de Pozzobueno une lecture assez rapide de ce Mémoire, avant que de l'envoyer en Espagne ; on suivit avec Milord Harrington la même methode, à l'égard de celui qu'on faisoit partir pour sa Cour, & on ne voulut point en donner copie à cet Ambassadeur.

Malgré toutes les apparences d'une prochaine rupture avec l'Angleterre, Milord Harrington persistoit toujours dans le louable desir de prévenir cet évenement : &, soit qu'il connût combien il pouvoit être préjudiciable au commerce de sa nation, soit qu'il craignît que la France ne s'empressât pas beaucoup à faire la guerre à l'Espagne, & qu'ainsi l'Angleterre ne supportât seule tout le poids de celle qui pouvoit s'allumer ; ce Ministre paroissoit cher-

cher avec ſoin tous les moyens poſſibles de calmer les eſprits. Dans cette vue il me propoſa un jour, dans une converſation que nous avions enſemble, ſur ce qui ſe paſſoit alors en Eſpagne, de parler au Confeſſeur de la Reine, & de l'engager, s'il étoit poſſible, à faire connoître à cette Princeſſe, que c'étoit à tort que Sa Maj. ſe méfioit des Alliés d'Hanover: puiſqu'il pouvoit l'aſſurer, & même lui promettre, que ſi elle vouloit revenir des préjugés qu'elle avoit contr'eux, & faire part à l'Angleterre & à la France, de ſes projets pour procurer un établiſſement à *Dom Carlos*; ils étoient diſpoſés à les favoriſer plus ſincerement que l'Empereur, en qui elle avoit mis ſa confiance.

Je voyois peu d'apparence de réuſſir dans la commiſſion dont l'Ambaſſadeur d'Angleterre vouloit me charger: je ne laiſſai pas cependant de lui répondre que je l'acceptois pour lui faire plaiſir, & que je ferois de mon mieux pour m'en bien acquitter. Mais vous connoiſſez auſſi-bien que moi, lui dis-je, le caractere de l'Archevêque; & qu'il ne ſe déterminera jamais par lui-même, de rien dire à la Reine qui puiſſe tant ſoit peu

peu contrarier les idées de cette Princeſſe. Ne ſeroit-il donc pas plus à propos, que, de concert avec vous, je préſentaſſe un Mémoire un peu détaillé, des offres que le Roi votre Maître & la France font en faveur de l'Infant Dom Carlos; & qu'on n'exigeât du Prélat que de dire ſimplement à la Reine, que je lui ai préſenté un Mémoire de votre part, qui mérite l'attention de Sa Majeſté. Il n'en faudra pas davantage pour qu'elle ait envie de le lire.

Milord Harrington ayant approuvé l'expédient que je lui propoſois, j'écrivis ſur le champ un Mémoire * ſur ſa *table*, qui renfermoit tout ce qui avoit fait le ſujet de notre entretien: & comme ce Miniſtre m'aſſura, après l'avoir lu, que je pouvois en toute ſureté dire à l'Archev. d'Amida, que l'Angleterre & la France tiendroient exactement les promeſſes que ce Mémoire renfermoit; je fus chez le Prélat pour le lui porter, & pour l'engager en même tems de le communiquer à la Reine.

Depuis

* La copie de ce Mémoire ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés; ainſi que le procès verbal en fait foi.

Depuis que le corps considerable de troupes qu'on assembloit en Andalousie, & les autres préparatifs de guerre qu'on faisoit en Espagne, ne permettoient plus de douter, que Leurs Maj. Cath. ne fussent déterminées à attaquer l'Angleterre; la Maison de Milord Harrington devenoit de plus en plus deserte, & les Courtisans, sur tout, affectoient de la fuir. N'étant pas moins interessé qu'eux à observer la même circonspection, j'avois eu une nouvelle explication avec l'Archevêque d'Amida, depuis son retour à Madrid, sur la conduite que je devois tenir avec ce Ministre : & comme il m'avoit encore répeté, que Leurs Majestés Cath. ne désapprouvoient point que je continuasse à le voir; il ne fut point surpris du recit que je lui fis de la conversation que nous avions eue ensemble. Soit même par curiosité, ou autrement, il l'écouta avec plaisir. Mais quand je voulus lui remettre le Mémoire que Milord Harrington avoit approuvé, & qui par conséquent pouvoit être indirectement regardé comme l'ouvrage de cet Ambassadeur; je doute qu'une cedule du sabbat eût plus allarmé le bon Prélat. Il me

répéta alors plusieurs fois : que le meilleur usage qu'il pouvoit faire de ce papier, étoit de le brûler : qu'il le regardoit comme un piege *que este Demonio de Stanhope* lui vouloit tendre, dans le dessein de le rendre l'instrument de sa mauvaise foi : qu'il se garderoit bien d'en jamais parler à la Reine, puisque ce seroit un moyen certain de s'attirer l'indignation de Sa Maj. : & qu'il me conseilloit en ami, si je ne voulois pas m'exposer à l'encourir, de suivre son exemple ; & enfin de dire de sa part à Milord Harrington, qu'il lui paroissoit fort surprenant, qu'après avoir écrit avec si peu de ménagement au Marquis de la Paz, il s'avisât cependant de conseiller à Leurs Maj. Cath., d'abandonner un Allié aussi fidele que l'Empereur, pour se livrer à l'Angleterre & à la France.

L'agitation & les allarmes que ce Mémoire avoit excité dans l'esprit de l'Arch. d'Amida, lui laissoient, à ce qu'il me parut, si peu la liberté de comprendre, ou seulement d'écouter ce que j'aurois pu lui dire pour les calmer, que je me gardai bien de former cette entreprise. Mais ne voulant point aussi laisser échaper le

ſeul moyen qui ſe préſentoit, de faire connoître à la Reine, qu'il ne tenoit qu'à elle de s'aſſurer de la France & de l'Angleterre; je pris le parti d'entrer peu à peu dans les ſentimens de ſon Confeſſeur; de lui paroître même me repentir beaucoup de la condeſcendance que j'avois eue pour Milord Harrington, & craindre encore davantage, que ſi cette démarche venoit à la connoiſſance de Leurs Majeſtés, Elles ne la déſapprouvaſſent, & ne me rendiſſent reſponſable des ſuites qu'elle pouvoient avoir.

Le Prélat croyant mon inquiétude très-réelle, ſuſpendit un peu la ſienne, pour me promettre bonnement, qu'au cas qu'il lui parût, que le Roi ou la Reine fuſſent inſtruits dans la ſuite de ce qui s'étoit paſſé entre l'Ambaſſadeur d'Angleterre & moi, il ne laiſſeroit point ignorer à Leurs Maj. la bonne foi avec laquelle je lui avois rendu compte de tout. Notre converſation, en ſe prolongeant ainſi inſenſiblement, me donnoit occaſion de reparler ſouvent du Mémoire & de ce qu'il contenoit, ſans que les terreurs paniques de l'Archevêque augmentaſſent. Quand je vis qu'il m'écoutoit enfin plus patiemment : ſi Milord Harring-

Harrington, lui dis-je, Monſeigneur, a voulu, comme vous le croyez, ſe ſervir malignement de notre ſimplicité & de notre candeur, pour s'autoriſer ſeulement à faire inſinuer à la Cour de Vienne, que Leurs Maj. prêtent l'oreille aux propoſitions que font les Alliés d'Hanover; pourquoi ne nous ſervirions-nous point du même expédient auquel il a eu recours, pour faire avorter ſes deſſeins? Il ne faut pour cela, ce me ſemble, que remettre le Mémoire en queſtion à la Reine, afin que Sa Maj. puiſſe le communiquer, ſi Elle le juge à propos, à l'Empereur, avant que l'Angleterre ait eu le tems de prévenir ce Monarque; & certainement, ajoutai-je, il me paroît plus prudent de ne rien laiſſer ignorer de tout ceci à Sa Maj., que de ſupprimer le Mémoire: car, ſi nous prenons ce dernier parti, il dépendra toujours du Miniſtre Anglois, de faire débiter à Vienne que cette Cour a reçu cet Ecrit; & l'ignorance où ſeront à cet égard Leurs Majeſtés Catholiques, quelque réelle qu'elle puiſſe être, n'en paroîtra pas moins myſterieuſe à l'Empereur; il ne croira pas facilement, qu'un Mémoire, contenant differentes propoſitions, qui a paſſé entre vos

mains,

mains, leur ait été inconnu. Un pareil ſoupçon, auquel nous aurons donné lieu à bonne intention, peut cependant, en réjailliſſant ſur Leurs Majeſtés, nous attirer quelque marque de leur indignation; & nos précautions, loin de nous défendre des pieges de Milord Harrington, favoriſeront au contraire ſes vues. Permettez-moi donc, de vous repréſenter, qu'il eſt convenable, je dis même néceſſaire de donner ce Mémoire à la Reine, en lui avouant ingénûment, ſi vous voulez, la faute que j'ai faite de le recevoir & de vous le préſenter: car de cette façon-là, Sa Maj. en fera l'uſage que ſa ſa ſageſſe & ſes lumieres lui dicteront. Peut-être même les offres & les avances des Alliés d'Hanover, quand elles ſeront connues de l'Empereur, l'exciteront encore plus à donner de nouvelles preuves à Leurs Majeſtés de ſa bonne volonté; afin de détruire les impreſſions contraires qu'il remarquera que la France & l'Angleterre cherchent à donner: & c'eſt ainſi que les meſures que prennent ces Puiſſances, pour détacher Leurs Majeſtés de l'Alliance de l'Empereur, ne ſerviront au contraire qu'à la fortifier, & à la rendre plus utile.

L'Arche-

L'Archevèque d'Amida, qui profitoit volontiers de ce qu'il apprenoit, pour donner enſuite à Leurs Maj., comme de ſon crû, les réflexions qu'on lui avoit ſuggerées, parut goûter celles que j'employois pour le déterminer à retenir le Mémoire. Mais en conſentant de le recevoir, il eut grand ſoin de me répéter, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de dire à Leurs Majeſtés, que c'étoit moi ſeul qui avois condeſcendu aux inſtances que l'Ambaſſadeur d'Angleterre m'avoit faites, de me charger de cet Ecrit; & que, ſur le compte que je lui en avois rendu, il avoit cru ne devoir point leur laiſſer ignorer ce qui s'étoit paſſé entre ce Miniſtre & moi, ni ce que contenoit ce Mémoire. „ Croyez-moi, ajouta le Prélat, ne „ vous hazardez plus d'écouter Stanho„ pe: il eſt plus fin que vous; &, ſous „ le prétexte de vous faire part de ſes „ ſecrets ou de ſes deſſeins, il vous jet„ teroit ici dans des inconvéniens, qui „ ſurement vous feroient perdre la bien„ veuillance de Leurs Majeſtés".

Très-content d'avoir réuſſi dans la commiſſion que Milord Harrington m'avoit donné, & d'avoir obtenu de l'Archevêque de préſenter à Leurs Maj. Cath. le Mémoi-

Mémoire que ce Miniſtre & moi avions écrit de concert, je parus recevoir avec autant de reconnoiſſance que de docilité, la leçon qu'il venoit de me faire; & quand je rendis compte à l'Ambaſſadeur d'Angleterre de la converſation que j'avois eue avec ce Prélat, je n'oubliai point de lui dire, combien le bon homme m'avoit prudemment averti, d'éviter ſoigneuſement les pieges qu'il cherchoit à me tendre.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui connoiſſoit auſſi-bien que moi le génie & le caractere de l'Archevêque d'Amida, applaudit fort à la conduite que j'avois tenue, pour faire paſſer le Mémoire dans les mains de la Reine. „ Je ne laiſſerai „ point ignorer à votre Cour, ajouta-t- „ il, le ſervice que vous lui avez rendu „ dans cette occaſion; & cela ne ſera „ que fortifier la bonne opinion que vous „ ſavez que j'y ai toujours donnée de vo- „ tre zele, & de l'utilité dont vous lui „ êtes en ce pays ". Ce Miniſtre me tint exactement parole: car étant arrivé en France, le Comte de Morville m'aſſura, qu'il n'y avoit aucun témoignage avantageux qu'il n'eût rendu de moi dans ſes lettres, lorſqu'il étoit queſtion de ce qui pouvoit me concerner.

Quoi-

Quoique je n'euſſe pas lieu, dans ce tems-là, de me méfier des ſentimens de l'Arch. d'Amida, je n'avois pas la même aſſurance ſur ce qui dépendoit de ſon habileté ; & je ſavois que le moindre ſigne de refroidiſſement de la part de la Reine, ou même la plus légere alteration ſur ſon viſage, étoit capable d'ôter à ce Prélat juſqu'à l'uſage de la parole. Pour éviter donc, qu'en préſentant le Mémoire que je lui avois donné, la ſurpriſe que cette Princeſſe pouvoit marquer en apprenant qu'il venoit de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ne causât à l'Arch. d'Amida quelque ſyncope fâcheuſe ; je retournai chez lui, le lendemain du jour que nous avions eu enſemble la converſation que je viens de rapporter : le motif de cette viſite fut de prévenir, s'il étoit poſſible, qu'il ne ſurvînt tout-à-coup au Prélat, en donnant le Mémoire, quelque extinction de voix & de penſée, qui ne lui permît point de faire connoître à Leurs Maj. le principe de la condeſcendance que j'avois eue pour Milord Harrington.

J'avois des raiſons, comme je l'ai dit, dans ce tems-là, de ne point rendre de fréquentes viſites à l'Archevêque d'Amida.

Quand

Quand on lui eut donc annoncé que j'étois de si bonne heure dans son antichambre, il me fit entrer, quoiqu'il fût au lit; & aussi-tôt que nous fumes seuls, il me demanda avec quelque émotion, quel sujet m'avoit fait venir chez lui si matin? Celui de vous présenter, lui disje, un nouveau Mémoire. Mais, ajoutai-je en souriant, ne vous allarmez point: c'est le contre-poison de celui d'hier; & il ne tend qu'à vous supplier, d'avoir la bonté de jetter les yeux sur ce qu'il contient, afin que vous puissiez, quand vous parlerez à Leurs Maj. de celui de l'Ambassadeur d'Angleterre, justifier la conduite que j'ai tenue à cet égard. En disant cela, je lui présentai ce que les Espagnols appellent *una Skelda*, que j'insere ici, en ayant trouvé le brouillon dans quelques papiers, qui, à moitié déchirés, ne parurent point mériter d'être envoyés avec les autres au Cardinal de Fleury.

Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre m'ayant entretenu mardi dernier de plusieurs particularités, concernant les vues de l'Empereur pour le mariage de l'Archiduchesse sa fille aînée, qui me parurent mé-

rites

riter une attention particuliere, aussi-bien que les mesures que la Cour de Vienne prend en secret, selon lui, pour traverser l'établissement de Dom CARLOS *en Italie; je ne pus m'empêcher de témoigner ma surprise à ce Ministre de ce qu'il me découvroit: & m'ayant insinué ensuite dans la même conversation, que le Roi son Maître, la France & leurs Alliés, ne desiroient rien tant, que de concourir de tout leur pouvoir avec Leurs Maj., pour assurer solidement à l'Infant la succession des Duchés de* Toscane *& de* Parme; *il me pria instamment de me charger de présenter un Mémoire à Mr. l'Arch. d'*Amida, *qui contînt les Anecdotes de la Cour de Vienne, & les bonnes intentions de celles de France & d'Angleterre, dont il venoit de me parler. Mon dessein, en acquiesçant à sa priere, a été de procurer à Leurs Maj. la connoissance de plusieurs choses, qui, sans doute, peut leur être utile; de laisser toujours ce Ministre dans l'opinion, que je continue à servir la France en ce pays, pour lui ôter toute idée des desseins qu'ont Leurs Maj. sur moi; & enfin, de disposer favorablement pour moi le ministere de France, par le compte que l'Ambassadeur doit lui rendre de mes démarches: afin, que quand je serai*

arrivé à Versailles, je sois plus à portée d'y servir utilement Leurs Majestés.

L'Archevêque ayant lu ce petit Ecrit, l'approuva dans tous ses points, & me promit d'en rendre un fidele compte à Leurs Maj., quand il leur parleroit de ce qui s'étoit passé entre l'Ambassadeur d'Angleterre & moi. Je me séparai de lui, très-satisfait de la précaution que je venois de prendre.

Celle de l'Ambassadeur d'Angleterre, pour prevenir une rupture au moyen du Mémoire qu'il m'avoit prié de présenter, n'eut aucun succès. Le parti étoit pris d'attaquer *Gibraltar*; & on ne regarda ce que ce Ministre avoit dit, des bonnes intentions des deux Rois de France & d'Angleterre, que comme un artifice qu'il avoit voulu employer, pour tâcher de faire suspendre les préparatifs qu'on faisoit de tous côtés; afin de donner le tems à sa Cour d'envoyer des troupes à Gibraltar, & de mettre cette place, qu'on disoit manquer de tout, en état de défense. On n'eut pas meilleure opinion de ce qu'il prétendoit savoir, des vues de l'Empereur pour le mariage de l'Archiduchesse, & pour s'opposer secrettement

à l'établissement de Dom Carlos en Italie. On traita tout cela de chimeres, & de production de l'esprit visionnaire du Sieur de St. SAPHORIN, qui, disoit-on, sur le sujet du Prétendant & des desseins de la Cour Imperiale, débitoit toutes ses rêveries pour des faits certains.

C'est ainsi que s'en expliqua avec moi l'Archev. d'Amida, quand il me parla de l'effet qu'avoit produit mon Mémoire. On s'apperçut bien cependant dans la suite, que les particularités qu'il renfermoit, n'étoient point si indignes d'attention qu'elles avoient d'abord paru. Mais il n'étoit plus tems de profiter des lumieres qu'elles donnoient: & c'est ainsi que les Princes, & ceux en qui ils mettent leur confiance, en se laissant aller à leurs préventions, négligent souvent des avis, dont ils n'apperçoivent l'utilité, que quand il n'est plus possible d'en faire usage.

La Cour de Londres, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, empêcher l'arrivée des Gallions & de la Flotille, avoit secrettement chargé les Amiraux Hosier & Jennings, de ne rien négliger pour s'en saisir, & pour les conduire en Angleterre. Cette Cour ayant jugé à pro-

pos de rappeller ce dernier, elle donna les mêmes ordres au Contre-Amiral HOPSON, qui, dans ce dessein, croisoit avec quatre ou cinq Vaisseaux sur les côtes de Biscaye. Comme celui-ci avoit succedé dans le commandement à l'Amiral Jennings, Milord Harrington, qui ne pouvoit plus douter, que tous les armemens que faisoit l'Espagne, ne fussent destinés à attaquer l'Angleterre, & à entreprendre le siege de Gibraltar, envoya à cet Amiral un Officier * pour l'informer de ce qui se passoit en Espagne, & pour le presser de s'approcher de Gibraltar.

Cet officier, qui étoit venu secrettement à Madrid, en partit de même, & s'embarqua à *Malaga* sur un vaisseau marchand, qui fit voile aussi-tôt pour aller joindre l'Escadre Angloise. Mais soit que son empressement pour partir donnât lieu à quelque soupçon de la part du Gouverneur de Malaga; soit qu'il eut quelqu'autre indice sur le motif du prompt départ de l'Officier Anglois, à peine le Vaisseau sur lequel il s'étoit embarqué fut-il sorti du port, qu'on envoya un Brigantin avec un détachement de Grenadiers

* Il se nommoit *Dunbar*.

nadiers, pour arrêter ce bâtiment. La chose ayant réussi comme le Gouverneur le desiroit, on ramena à Madrid l'Officier prisonnier †, & on se saisit en même tems de ses papiers, qui furent envoyés à la Cour d'Espagne.

Ce petit incident ne servit qu'à aigrir encore plus les esprits, par les représentations que fit Milord Harrington sur la violence qu'il prétendoit avoir été faite, contre le droit des gens, à un Officier dépêché de sa part; & par le refus que fit la Cour d'Espagne de les admettre. Les papiers qui avoient été pris, découvroient, disoit-on, certains mysteres concernant les Gallions, qui ne disposoient guere Leurs Maj. Cath. à avoir aucun égard aux plaintes de l'Ambassadeur. Tout ce qui venoit de sa part, paroissoit au contraire de plus en plus suspect; & on ne songeoit uniquement qu'à trouver les moyens de faire bientôt repentir l'Angleterre, d'avoir si long-tems abusé de la patience avec laquelle on prétendoit à Madrid, avoir souffert l'injustice de ses procedés.

† Quand Milord HARRINGTON partit d'Espagne, il obtint que cet Officier fût relâché; mais ce fut à condition de sortir du Royaume.

Le léger refroidiſſement qui s'étoit élevé entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, pendant le voyage de l'Eſcurial, parut entierement diſſipé peu de tems après le retour de Leurs Majeſtés à Madrid ; & le crédit du Comte de Königſeg reprit alors un nouvel éclat. Les Miniſtres Eſpagnols allerent de nouveau travailler chez lui, dès qu'il le jugeoit néceſſaire : les graces continuoient de n'être accordées qu'à ceux qui ſavoient s'attirer ſa protection : & enfin les Eſpagnols prétendoient, que jamais aucun Ambaſſadeur de l'Empereur n'avoit eu plus d'autorité en Eſpagne, lorſque les Princes de la Maiſon d'Autriche y regnoient.

Témoin de tout ce qui ſe paſſoit, j'étois perſuadé que le Roi d'Eſpagne ne montroit une ſi grande déference pour le Miniſtre Imp., que par condeſcendance aux volontés de la Reine, qui ſe flattoit toujours d'obtenir à ce prix, l'accompliſſement du mariage de Dom Carlos avec l'Archiducheſſe : & comme les relations fréquentes que j'avois alors avec pluſieurs Miniſtres étrangers, me mettoient à portée d'être inſtruit du peu de vraiſemblance qu'il y avoit que cette alliance put jamais avoir lieu ; ſincere-

ment

ment attaché à Leurs Majest. Cath., j'écrivis à l'Archev. d'Amida une longue lettre, où je lui exposois, avec autant de sincerité que de zele, combien il étoit important pour le Roi & la Reine, de ne point se livrer aussi facilement & aussi absolument qu'ils le faisoient, au Ministre de l'Empereur. J'entrois aussi dans un fort grand détail de tout ce qui se débitoit tant en Espagne qu'en France, & dans les autres Cours étrangeres, de l'ascendant peu convenable que cet habile Ministre avoit pris à la Cour d'Espagne, & des suites très-préjudiciables à la gloire & au service de Leurs Maj. qui résultoient d'une semblable opinion. Enfin je tâchois de faire remarquer la nécessité indispensable qu'il y avoit de la détruire, en renfermant désormais le Comte de Könikseg dans ce qui concernoit uniquement les affaires qui regardoient sa Cour; sans lui laisser la direction de celles de la Monarchie, & des relations qu'on entretenoit avec les Puissances étrangeres.

Si dans cette occasion, où je combattois en quelque façon les sentimens de la Reine d'Espagne, j'eusse écouté la timide politique qui regle ordinairement les

les démarches de certains Négociateurs ; je me fusse sans doute abstenu d'en faire une que cette Princesse pouvoit trouver trop hardie. Mais peu empressé de me procurer des honneurs & des graces aux dépens de mon devoir, je consultai seulement ce que celui-ci me dictoit, dans la lettre que j'écrivis à l'Archev. d'Amida : & je me flattai, qu'en découvrant à Leurs Majest. Cath. avec une respectueuse liberté, ce qui, de l'aveu de tout le monde, leur étoit caché, & qui leur étoit cependant important de connoître ; Elles démêleroient aisément dans la suite, que je suivois uniquement le zele pour leur service que leurs bontés me dictoient.

La confiance que j'avois pour Milord Harrington, ne me permit point de lui cacher ma lettre ; indépendamment de ce sentiment, j'étois bien aise aussi de voir les differens articles qu'elle contenoit, autorisés par le suffrage d'un homme aussi-bien instruit. Après donc l'avoir mise au net, je fus un soir chez ce Ministre, & je lui en fis la lecture. Il l'écouta, à ce qu'il parut, avec plaisir, & il trouva que je dévoilois très-clairement toutes les vues secrettes de

la Cour Imperiale ; les moyens que le Comte de Königseg prenoit pour empêcher Leurs Majestés Cath. de les appercevoir ; & les inconvéniens qui resultoient, d'une déference si étendue pour la Cour de Vienne. „ Mais, *me* „ *dit-il ensuite avec amitié*, ne craignez- „ vous point que la Reine, bien loin „ de vous savoir gré de la démarche „ que vous voulez faire, ne s'en of- „ fense ; & que cette Princesse, se per- „ suadant que c'est la France, & peut- „ être moi, qui vous avons encore en- „ gagé de donner de semblables éclair- „ cissemens, Elle ne se détermine à „ vous envoyer quelque ordre su- „ bit de sortir de cette Cour, au lieu „ des remerciemens que votre zele mé- „ rite? Certainement, *ajoûta Milord Har-* „ *rington*, si votre lettre tombe entre „ les mains du Comte de Königseg, „ vous devez vous attendre au plus vif „ ressentiment de sa part : car quoique „ vous ayez pour lui personnellement „ les ménagemens qu'il mérite, vous „ travaillez cependant à sapper par les „ fondemens tous les projets qui l'ont „ conduit ici ".

Quelque ſages que fuſſent les réflexions de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, elles ne me firent cependant point changer d'avis. J'avois obtenu de lui la confirmation de tous les faits que renfermoit ma lettre, & c'étoit tout ce que je voulois. Quant aux ſuites qu'elles pouvoient avoir, je n'en voyois aucune, qui dût m'allarmer beaucoup: puiſque ſi Leurs Maj. Cath. jugeoient à propos de me renvoyer en France, les raiſons que j'employois, pour les détourner de s'éloigner ſi fort de toute reconciliation avec le Roi leur neveu, & dont l'Ambaſſadeur * d'Angleterre étoit témoin; devenant l'unique ſujet de ma diſgrace en Eſpagne, je ne pouvois que m'attendre à un retour agréable dans ma patrie: & ſi au contraire, le Roi & la Reine d'Eſpagne, jugeant plus favorablement de mes ſentimens, attribuoient, comme il étoit vrai, à mon attachement pour eux, ce que je diſois à l'Archev. d'Amida; il en devoit reſulter

* Je me flatte qu'il voudra bien rendre témoignage à la vérité de ce que j'expoſe ici: d'ailleurs la copie de ma lettre eſt dans le nombre des papiers qu'on m'a enlevés, & que j'ai reclamé inutilement.

ter dans peu de tems une augmentation de leur bienveuillance pour moi ; sans compter encore l'espèce de droit que j'acquerrois, de leur parler dans la suite avec cette noble vérité qu'inspire le désintéressement.

Ma lettre ayant été rendue à l'Archev. d'Amida, je laissai écouler quelques jours sans aller chez lui, pour qu'il ne parût point qu'en désirant une réponse, j'eusse concerté avec personne ce que je lui avois écrit. Au bout de ce tems-là, ma situation toujours incertaine, m'autorisant suffisamment de le prier d'obtenir de Leurs Maj. une décision, tant sur mon voyage en France, que sur les secours qui m'avoient été promis; je me rendis chez lui un soir.

L'air sérieux & embarrassé avec lequel il me reçut, me donna beaucoup à penser. Ma premiere idée fut, qu'il craignoit peut-être de m'apprendre, que la Reine avoit trouvé mauvais que j'eusse touché certains articles dans ma lettre; ou que Sa Maj. lui ayant défendu de s'expliquer à cet égard avec moi, il vouloit éviter une conversation qui ne devoit rouler, selon lui, que sur cette matiere. Mais quelque grande que fût

ma curioſité, de démêler ce qui pouvoit s'être paſſé entre la Reine & lui ſur mon ſujet, je crus à propos de la diſſimuler, & de ne la ſatisfaire que par un moyen qui la tînt cachée.

Dans cette vue, & pour conduire peu à peu le Prélat à s'expliquer, je lui dis, que voyant inſenſiblement le tems s'écouler, ſans que Leurs Majeſt. paruſſent vouloir m'employer, ni pour aller en France, comme d'abord il me l'avoit dit, ni pour les ſervir dans leurs Etats; je n'avois pu me refuſer de venir le prier, d'obtenir ſur tout cela une déciſion; & de conſiderer, que l'état incertain où j'étois, ne pouvoit que produire un très-mauvais effet pour moi; ſoit en France, où depuis près de trois mois on m'avoit fait demander un paſſe-port, ſans qu'on m'en vit faire uſage; ſoit auſſi en Eſpagne, puiſqu'on ne ſavoit plus que penſer de ce qui m'y retenoit, dans une conjoncture ſur tout où la guerre paroiſſoit certaine. J'ajoûtai, que le regardant, non ſeulement comme mon protecteur auprès de Leurs Majeſtés, mais auſſi comme mon ami, je venois lui demander conſeil ſur les meſures que je devois prendre, pour

éviter

éviter le ſenſible déſagrément, de jouer en quelque façon à la Cour d'Eſpagne le rolle d'avanturier; & pour le prier en même tems, de faire attention, que c'étoit cependant à quoi on m'expoſoit, en me tenant dans la ſituation où j'étois, auſſi deſtituée des agrémens qu'on m'avoit fait eſperer, que ſuſceptible de toute ſorte de raiſonnemens malins, & de commentaires déſagréables.

L'Archevêque, s'étoit attendu, ſuivant toute apparence, à me voir entrer avec lui dans de grands raiſonnemens politiques, ſur ce qui concernoit les matieres dont je lui avois parlé dans ma lettre; & comme il avoit ſans doute reçu ordre de garder là-deſſus avec moi un ſilence exact, il parut fort ſoulagé de ne me pas entendre dire un mot qui y eût rapport: faiſant donc ſucceder à l'air embronché avec lequel il m'avoit reçu, une phiſionomie plus ouverte, & une maniere d'agir plus cordiale; il m'aſſura qu'il ne pouvoit qu'approuver mes ſentimens, & qu'il n'oublieroit point mes intérêts. „ Mais, *me dit-il*, „ *en faiſant un grand ſoupir*, ſi vous „ ſaviez les grandes affaires qui occu-

„ pent

„ pent actuellement Leurs Maj., vous „ comprendriez aisément, qu'on ne peut „ trouver le moment de leur parler de „ tout ce que vous venez de me dire: „ comptez pourtant que je ferai de mon „ mieux pour vous servir utilement, & „ pour obtenir ce que vous desirez ". Si l'obstacle, lui repartis-je, qui vous empêche, Monseigneur, de me rendre ce bon office, vient uniquement des importantes résolutions qu'on dit que Leurs Maj. sont sur le point de prendre; je sai trop le respect que je leur dois, pour ne pas continuer d'attendre encore, avec patience, le tems qui vous paroîtra le plus propre à leur représenter l'embarras où je suis. Mais n'ai-je que cela à craindre? Leur silence n'est-il point une marque de la diminution de la bienveuillance dont elles m'ont honoré? En un mot, après avoir langui ici inutilement, dans l'attente d'une décision favorable, & l'avoir même annoncée en France par vos ordres; ne suis-je point peut-être à la veille d'y retourner sans l'avoir obtenue? *Oh pour cela non*, me répondit l'Archevêque avec vivacité: *car je puis vous assurer, que Leurs Maj. me paroissent toujours dans les mê-*

mes dispositions pour vous, & j'espere même, que vous ne tarderez pas à le connoître.

Ces derniers mots de l'Archevêque me firent juger, que ma lettre n'avoit point été, ni mal reçue, ni sinistrement interprêtée ; mais qu'on ne vouloit pas apparemment me laisser connoître l'attention qu'on y avoit faite. Je n'en demandois pas davantage ; & les soupçons contraires que j'avois conçus en abordant ce Prélat, se dissiperent entierement. Pour le laisser donc dans la serenité qui lui étoit revenue, & que j'attribuois à la discrétion que j'avois observée, je le quittai sans y donner la moindre atteinte. Quelques jours après, j'allai chez Milord Harrington, qui, par amitié pour moi, m'avoit paru inquiet de savoir, si on ne m'auroit point su mauvais gré de la démarche que j'avois faite. Je rendis à ce Ministre ma conversation avec le Prélat ; & il approuva fort, que je n'eusse point cherché avec lui, à faire valoir ce que mon zele pour Leurs Maj. m'avoit fait écrire, ni à vouloir pénétrer leur sentiment sur ce sujet.

Quelque flatteuses que fussent les esperances qu'on me donnoit à la Cour d'Espagne,

d'Eſpagne, mes reſſources pour ſubſiſter n'en devenoient pas plus abondantes. Sur la promeſſe poſitive qui m'avoit été faite, de m'accorder mille piſtoles, & ſur les ordres qu'on m'avoit donnés de me tenir prêt à partir, je n'avois pris aucune meſure pour faire venir de l'argent de France ; enſorte que j'étois très-embarraſſé pour fournir à ma dépenſe journaliere : & mes petits fonds pour cela s'affoibliſſoient de plus en plus. Reduit ainſi à la déſagréable néceſſité d'emprunter dans un pays étranger, & me trouvant un jour avec le Pere MONSINAT, Général des Minimes, qui étoit arrivé depuis peu à Madrid, pour y viſiter les Couvents de ſon Ordre ; la converſation tomba entre nous ſur les revenus dont il croyoit que je jouiſſois en Eſpagne. Je lui avouai ingénuement, que bien loin d'être auſſi conſiderables qu'il le penſoit, je n'en poſſedois d'autres, que ceux que je m'étois reſervés en prenant l'état Eccléſiaſtique, qui étoient très modiques : & j'ajoutai, que je cherchois même à emprunter cent piſtoles, pour me mettre en état d'attendre les ſecours plus abondans, qu'on me promettoit.

Le Pere Monſinat, ſurpris de ce que je lui diſois, me répondit qu'il avoit jugé bien differemment de mon opulence; & qu'il s'étoit perſuadé que la Cour de France fourniſſoit amplement à mes beſoins. „ Au ſurplus, *me dit-il, obligeamment*, j'ai, non pas cent piſtoles, mais ſeulement ſoixante à vous offrir: elles ſont deſtinées pour mes voyages; mais devant faire quelque ſéjour dans cette Capitale, elles me ſont quant à préſent fort inutiles; & vous pouvez librement en diſpoſer juſqu'au tems de mon départ, où il ſuffira que vous me les rendiez ". Le ſecours que le Pere Monſinat m'offroit, remédiant au moins pour quelque tems à l'embarras où je me trouvois, je l'acceptai avec la reconnoiſſance que ſon procedé généreux exigeoit. J'en rappelle ici le ſouvenir avec joye; & je ſerai charmé, ſi le Pere Monſinat vit encore, comme je le ſouhaitte, que ce témoignage de ma reconnoiſſance puiſſe parvenir juſqu'à lui.

L'empreſſement avec lequel l'Archevêque d'Amida, m'avoit recommandé de me tenir prêt à partir pour aller en France, m'avoit obligé de demander un

passe-port au Comte de Morville, presque dans le même tems que je l'avois prié de m'obtenir la permission d'entrer au service de Leurs Majest. Cath.. Ce Ministre me l'avoit envoyé aussi-tôt ; & s'attendant que j'en ferois un prompt usage, il fut surpris de voir que je restois toujours en Espagne, & que je ne lui parlois plus de mon départ. Le Cardinal de Fleury & lui comptoient, que ce qui déterminoit Leurs Majestés Cath. à me faire aller à Paris, étoit apparemment quelques propositions, dont Elles vouloient me charger, tendantes à une reconciliation : & quoiqu'ils ne doutassent point, à ce qu'ils me dirent depuis, que la Cour de Vienne ne dirigeât les instructions qu'on me donneroit, & que dès lors ils les regardassent comme suspectes ; ils étoient cependant aussi curieux de connoître le sujet de mon voyage, qu'impatients de me voir arriver.

Les mois d'Octobre & de Novembre s'étant écoulés sans qu'ils entendissent parler de moi ; je reçus dans le commencement de Décembre une lettre du Comte de Morville, par laquelle, après m'avoir témoigné le plaisir qu'il s'étoit fait

fait de me revoir & de m'entretenir, il ajoûtoit qu'il commençoit à désespérer d'avoir cette satisfaction; & qu'il craignoit que l'ascendant que la Cour Imperiale avoit pris sur celle d'Espagne, n'eût traversé mon voyage, & ne rendit totalement inutiles les démarches que j'avois faites, pour disposer Leurs Maj. Cath., de renouveller & de cimenter solidement l'amitié & la bonne harmonie, qui devoit regner entre le Roi & Elles, pour leurs communs intérêts. Il me prioit ensuite de lui faire savoir, s'il étoit toujours question de m'envoyer en France; & si tous les préparatifs qu'on faisoit en Espagne, & qui annonçoient une prochaine rupture avec l'Angleterre, ne devoient point être regardés comme un signe certain, que Leurs Majestés Cath. avoient changé de sentiment.

La Cour d'Espagne extrêmement piquée contre celle d'Angleterre, desiroit ardemment, comme je l'ai dit, de se procurer une satisfaction éclatante; & la conquête de Gibraltar étoit, sans contredit, celle qui la flattoit le plus. Tout se préparoit pour l'entreprendre. On avoit fait venir depuis peu le Comte

DE LAS TORRES de sa Vice Royauté de Navarre, pour prendre le commandement de l'armée, qu'on assembloit en *Andalousie*; & ce Général très-courageux mais encore plus visionnaire, trouvoit des facilités dans cette entreprise, que peu d'autres personnes remarquoient.

Ce qui embarrassoit le plus la Cour d'Espagne dans l'exécution de ce dessein, étoit principalement la crainte, qu'en attaquant l'Angleterre, la France n'embrassât ouvertement le parti de cette Couronne; & qu'ainsi on ne s'attirât une guerre avec la France, qu'on vouloit éviter, & pour laquelle la Cour de Vienne montroit aussi un extrême éloignement. Les ménagemens que Leurs Majestés gardoient à cet égard, ne procedoient point d'aucun desir de travailler à leur reconciliation avec la France: ils ne tendoient, qu'à éviter de mettre cette Couronne en jeu, & qu'à faire ensorte, qu'il parût que ce n'étoient point Elles, mais l'Angleterre qui commençoit la guerre. Dans cette vue, on affectoit de faire regarder de toutes parts, la détention des Gallions dans les Indes, & le commerce frauduleux & illicite des Anglois dans ce païs-là,

comme

comme de véritables hostilités : & l'on concluoit de là, qu'ils n'étoient point en droit d'exiger, que la France intervînt dans leur querelle ; ni de prétendre, si l'Espagne prenoit les armes, que le *casus foederis* dût avoir lieu.

Quelque specieuses que parussent ces raisons, & quelques esperances qu'elles donnassent, de voir le Roi Très-Chrêt., quand il les auroit examinées, s'abstenir peut-être de faire cause commune avec Sa Maj. Britan. ; l'assurance où on pouvoit être à Madrid à cet égard ne paroissant pas bien certaine, Leurs Maj. Cath. jugerent, que c'étoit précisément l'occasion où il convenoit de me faire partir pour me rendre à Paris : afin que dans l'attente où l'on y seroit de connoître les differentes propositions dont on me croiroit chargé, on ne précipitât rien, & qu'on pût par ce moyen-là entreprendre le siege de Gibraltar ; & s'emparer même, s'il se pouvoit, de cette place, sans craindre que la France s'opposât ouvertement à ce dessein.

J'avois communiqué à l'Arch. d'Amida la lettre que le Comte de Morville m'avoit écrite en dernier lieu ; & il en avoit rendu compte à Leurs Majestés.

Cette

Cette lettre ſemblant donc très-favorable à la réuſſite du deſſein qu'Elles avoient, le Prélat m'écrivit un billet * pour me mander de venir lui parler. Quand je me fus rendu chez lui, „ J'ai, me „ dit-il, une bonne nouvelle à vous „ apprendre, & qui vous fera voir que „ je n'ai point oublié de vous tenir pa- „ role. Leurs Majeſtés m'ont ordonné „ de vous dire, que vous n'aviez qu'à „ vous tenir prêt à partir inceſſamment. „ J'ai mille piſtoles ici à vous remettre; „ & vous pouvez répondre au Comte „ de Morville, qu'avant la fin de ce „ mois vous prendrez la route de Pa- „ ris ".

La longue incertitude où j'avois été ſur ma deſtinée, me fit recevoir avec plaiſir l'avis que l'Archevêque d'Amida me donnoit. Après l'avoir remercié des bons offices qu'il m'avoit rendus pour obtenir cette déciſion (qui ne lui avoit cependant guere couté, comme on voit) je lui demandai s'il convenoit à préſent, qu'en répondant au Comte de Morville, je lui laiſſaſſe entrevoir, pour

* Dans le nombre de ceux dont fait mention le procès verbal des papiers qu'on m'a enlevés.

pour être mieux reçu, que je ferois porteur de quelque bonne nouvelle: ou s'il falloit simplement m'en tenir, à lui annoncer mon départ, & laisser ensuite à son imagination le soin d'en déviner le motif. „ L'Arch. me répondit, que „ l'intention de Leurs Maj. étant, que „ je ne fisse aucune démarche en France „ qui concernât la reconciliation; il ne „ convenoit point par conséquent, que „ je donnasse à cet égard au Comte de „ Morville des esperances, qui, venant „ à être détruites par les conversations „ que *j'aurois* avec lui, ne serviroient „ qu'à lui rendre peut-être ma présence „ *suspecte*: & qu'ainsi il suffisoit que „ je lui écrivisse, que j'avois reçu avis „ de me tenir prêt à partir; & que je „ n'attendois plus, que les derniers „ ordres de Leurs Maj. pour me mettre „ en chemin".

Depuis que j'avois quitté la Cour à l'Escurial, j'avois parlé de mon départ pour la France comme très-prochain. On s'attendoit à Madrid depuis long-tems, de me voir incessamment prendre la route de Paris; & qui que ce soit ne pénétroit ce qui donnoit lieu à ce voyage. Chacun étoit persuadé, que l'impos-

l'impossibilité que j'avois trouvée à réussir dans les Négociations secrettes dont j'étois chargé de la part de la France, m'obligeoit enfin à prendre le parti de me retirer ; & les dispositions que Milord Harrington faisoit de son côté pour quitter l'Espagne, achevoient de faire croire, qu'ayant agi de concert avec ce Ministre, & rencontré les mêmes obstacles, son Ambassade & ma mission alloient également finir.

Cette opinion se trouvant très-favorable à l'intention que Leurs Maj. avoient, que personne, & sur tout le Comte de Könikseg, ne pût découvrir le véritable motif de mon départ, je ne négligeois rien pour la confirmer : dans cette vue dès que j'eus l'assurance positive d'être congédié dans peu de jours, je parlai publiquement de me défaire de quelques effets, que j'avois à Madrid. Sur le bruit qui s'en répandit, le Comte de WANDERNATH * Envoyé du Duc d'Holstein, qui étoit arrivé depuis dans cette Capitale, m'envoya son Ecuyer pour s'en accommoder : & le marché en fut bien-tôt

* Il eut sa premiere audience le 13. Décemb. 1726. de Leurs Maj. Cath., auxquelles le Comte de Könikseg le présenta.

bien-tôt conclu. Cette démarche jointe à celle que je fis, de commencer à prendre congé des personnes de ma connoissance, acheva de persuader que c'étoit tout de bon que je me disposois à retourner en France.

Malgré l'attention que j'avois eue, de préparer d'avance les esprits à me voir quitter l'Espagne; Milord Harrington & l'Ambassadeur d'Hollande crurent cependant remarquer, que dans mes préparatifs de départ, il étoit tout à coup survenu une précipitation qui leur parut mysterieuse: & comme sur les relations qu'ils savoient bien que j'entrenois avec le Confesseur de la Reine, ils étoient reduits à s'en tenir à ce que jugeois à propos de leur dire, ils vinrent me voir séparément, pour découvrir s'il ne s'étoit rien passé entre ce Prélat & moi, qui eût accéleré mon départ, & qui eût rapport à la reconciliation.

L'ordre précis qui m'avoit été donné, de ne faire aucune démarche en France, qui eut rapport aux idées de ces deux Ministres, me donna une entiere facilité de dissiper leurs soupçons: & comme ils ne

pouvoient certainement, ni l'un ni l'autre, imaginer dans la conjoncture présente, l'espece de Négociation dont Leurs Maj. Catholique vouloient me charger; ils parurent également persuadés, que, rebuté apparemment du peu de succès de toutes les tentatives qu'ils m'avoient vu faire, pour adoucir les esprits en Espagne, & des dégoûts que le Comte de Könikseg pouvoit désormais m'y attirer; je voulois prévenir, par une retraite honorable, l'ordre humiliant de sortir d'Espagne; que j'avois chaque jour lieu de craindre; & que d'ailleurs, la Cour de France ne jugeoit peut-être pas convenable que je fisse un plus long séjour à Madrid. Très-content de voir ces deux Ministres dans ce sentiment, je rendis compte à l'Arch. d'Amida de ce qui s'étoit passé entr'eux & moi: & de son côté il m'apprit, qu'il devoit me remettre incessamment une Instruction de la part du Roi, sur les operations que j'aurois à faire en France, & sur la conduite que j'y devois observer.

L'importance de la Négociation dont j'allois être chargé, me donnant lieu de croire, que Leurs Maj. Cath. jugeroient à propos de me parler encore avant

mon départ ; je demandai à l'Archevêque, s'il falloit que je priasse le Marquis de la Roche de m'obtenir une audience : ou s'il se chargeoit de cette commission ? Mais comme il ne put me répondre sur cet article ; *ne sachant point*, me dit-il *dans quelles intentions pouvoient être Leurs Maj.* : je convins avec le Prélat de ne faire aucune démarche pour les voir en particulier, que je n'eusse reçu de ses nouvelles.

Dans le même tems que le Duc de Ripperda avoit été arrêté, on mit aussi en prison *Dom Antonio Bruto*, & *Dom Joseph Molinos*, Secretaires de ce premier Ministre. Mais par un effet de la clémence de Leurs Majest. Cath., soit qu'ils ne fussent point aussi coupables qu'on les avoit d'abord cru ; on leur rendit la liberté, avec l'avis cependant, que si deux fois vingt-quatre heures après leur élargissement, on les trouvoit encore dans Madrid, il leur en coûteroit la vie.

Un soir que j'étois seul chez moi, on m'annonça *Dom Joseph Molinos*. Je savois le poste qu'il avoit occupé auprès du Duc de Ripperda, & sa détention : mais ignorant totalement l'ordre severe qu'on lui

avoit donné, qui m'auroit rendu sa visite plus fâcheuse qu'agréable, je le reçus avec politesse, & même avec quelque satisfaction, de pouvoir, avant d'aller en France, le questionner sur beaucoup de particularités, dont il devoit être bien instruit. L'air consterné & abbattu avec lequel il m'aborda, m'ayant donné quelque soupçon de la situation critique où il étoit; je lui demandai le sujet de sa tristesse, & à quoi pouvoit tendre la visite qu'il me faisoit? Dom Joseph Molinos, se jettant alors à genoux, me raconta l'ordre qui lui avoit été signifié: ajoûtant qu'il étoit perdu, puisque le délai qu'on lui avoit donné pour sortir de Madrid, finissoit le lendemain à midi; & qu'indépendamment des obstacles que sa vieillesse & ses infirmités mettoient à un si prompt départ, il se trouvoit sans argent, & sans aucun moyen de se retirer en Flandre, d'où il étoit originaire: que c'étoit ce miserable état, & le desir naturel de sauver sa vie, qui l'avoit déterminé à me demander un azyle; & de le garder chez moi en secret, jusqu'à ce qu'ayant reçu quelque secours qu'on lui devoit envoyer dans peu, il pût retourner dans sa patrie.

Quelque

Quelque embarraſſante que fût pour moi la viſite & la propoſition du Sieur Molinos, le ſaiſiſſement où je le voyois, me toucha beaucoup. Afin de ne point achever de le jetter dans le deſeſpoir, en lui apprenant que je n'avois aucun caractere en Eſpagne, qui mît perſonne dans ma maiſon à l'abri de la Juſtice, ſur tout dans un cas auſſi grave que celui où il me paroiſſoit ſe trouver; je le relevai doucement: & après l'avoir fait aſſeoir, & engagé à me dire tout naturellement, s'il ſe ſentoit avoir commis quelque crime contre l'Etat, ou contre Leurs Maj.; ne voyant point par ſes réponſes, ni même par l'ordre qui lui avoit été donné, qu'il fût coupable d'une pareille atrocité, je l'exhortai à calmer ſa frayeur: & ſur le champ j'écrivis à l'Arch. d'Amida & au Marquis de la Paz, pour les informer de ce qui venoit de m'arriver; les ſuppliant, ſi le Sr. Molinos n'étoit point criminel de Leze-Maj., d'avoir pitié de lui, & d'obtenir du Roi & de la Reine ſix jours de délai, afin que ce malheureux pût ſe mettre en état d'exécuter leurs ordres, & de ſe retirer dans ſon (1) pays.

 Il

(1) Il étoit, à ce qu'il me dit, de *Gand*.

Il n'est point de Nation plus portée naturellement à la douceur que l'Espagnole. C'est toujours avec repugnance, & avec lenteur qu'elle punit ; & avec joie & promptitude qu'elle oblige. Le Marquis de la Paz & l'Archevêque d'Amida se trouvant dans la même disposition, & ne jugeant point apparemment que le Sr. Molinos fût indigne de leur protection ; eurent la bonté d'obtenir de Leurs Maj. la grace que j'avois demandée pour lui ; & ils m'informerent (2) le lendemain matin, que je pouvois lui en faire part. J'avois consenti qu'il passât la nuit chez moi, & dans l'attente d'une décision, dont sa vie pouvoit dépendre, chaque moment lui paroissoit un siecle. Lorsque je lui appris le repit qu'on lui accordoit, il m'embrassa les genoux, & m'exprima sa reconnoissance avec des transports, tels qu'il est naturel de les ressentir en pareille occasion. Elle ne fut pas cependant de longue durée : car, étant passé ensuite en France, où il parvint à être placé dans quelqu'un des Bureaux de Mr.

(2) On trouvera leurs lettres dans celles dont le procès verbal fait mention.

Monsieur PELLETIER DES FORTS, alors Controlleur Général des Finances; le desir de s'attirer la protection du Cardinal * de Fleury, qu'il sut, quand je fus retourné en Espagne, être mal disposé pour moi, effaça tellement de son esprit le souvenir du service que je lui avois rendu, qu'il n'eut pas honte de fortifier par ses discours, tout ce que ce Cardinal & ses partisans débitoient à mon désavantage. Etrange effet, mais malheureusement trop ordinaire, de la lâche

* Ce fut moi qui introduisis encore, étant à Paris, le Sr. *Molinos* auprès du Cardinal de FLEURY: comme le fragment ci-joint d'une de ses lettres le prouve.

J'entretiendrai avec plaisir le Sr. Molinos, quoique du caractere dont vous me le dépeignez, je n'en tirerai pas, selon les apparences, de grandes lumieres; il ne faut jamais négliger aucune occasion de s'instruire. S'il veut aller vendredi prochain à Issy, *vers les cinq heures du soir, j'y serai & je pourrai l'y voir.*

Le Cardinal ayant remarqué apparemment, que le Sieur *Molinos* n'étoit point sans talens pour ce qui concernoit les Finances, il l'adressa à Mr. PELLETIER DES FORTS, qui lui donna quelque emploi dans un Bureau. L'âge avancé où il étoit alors, me fait croire qu'il doit être mort à présent.

lâche complaisance, qu'inspire l'envie de plaire à un Ministre tout puissant!

Pendant le peu de jours que le Sr. Molinos resta à Madrid, il vint me voir fréquemment; & la permission qui lui avoit été accordée ayant rétabli le calme dans son esprit, je le questionnai beaucoup sur les projets du Duc de Ripperda, & sur ce qui pouvoit lui avoir attiré sa disgrace. Il me confirma, à l'égard des premiers, tout ce que m'en avoit dit le Comte de LAMBILLY. Il me vanta beaucoup en même tems ceux de ce premier Ministre, pour rétablir le Commerce & les Finances en Espagne, dans lesquelles il prétendoit avoir eu grande part. A l'égard de sa chute, il l'attribuoit au peu de ménagement qu'il avoit eu pour les vues de la Cour de Vienne & pour le Comte de Königseg; & à une trop grande confiance dans son crédit auprès de Leurs Majestés, qu'il ménageoit aussi mal, ajoûta-t-il, que l'estime & l'amitié de tous ceux qui pouvoient le soûtenir ou lui nuire.

Comme c'étoit l'Arch. d'Amida seul par lequel Leurs Maj. Cath., depuis que j'étois entré à leur service, me faisoient

ſavoir leurs intentions; j'étois obligé de regler toutes mes démarches par les avis qu'il me donnoit, ou dans ſes lettres, ou dans les conférences que nous avions ſecrettement enſemble. La derniere ayant uniquement roulé ſur mon départ, je n'attendois plus pour l'exécuter, que de recevoir l'inſtruction que le Roi vouloit me donner, & de ſavoir auſſi, ſi Leurs Maj. jugeoient à propos de me charger Elles-mêmes de leurs derniers ordres.

Quelques jours s'étant écoulés dans cette attente, je reçus un billet * de l'Archevêque d'Amida, pour l'aller trouver. Arrivé chez lui, il m'apprit, que le Roi & la Reine lui avoient ordonné de me dire : *qu'ils croyoient que pour mieux cacher au Comte de Konikseg, & au public, le véritable ſujet de mon voyage en France, il falloit que je partiſſe ſans leur parler, ni en particulier ni en public : qu'il ſuffiroit de dire, quand j'en trouverois l'occaſion, que l'audience que Leurs Maj. m'avoient accordée à l'Eſcurial en étant une de congé, il étoit inutile, par*

 conſéquent,

* Il eſt compris dans les papiers qu'on m'a enlevés.

conséquent, que j'en demandasse une seconde pour le même sujet. Le Prélat ajoûta, *que le Roi & la Reine m'enjoignoient encore expressément, de ne pas dire un mot de la reconciliation quand je serois en France, soit au Cardinal de Fleury, soit aux autres Ministres de cette Cour.* „ *Renfermez-vous donc simplement*, me dit-il „ en finissant notre entretien, *à ménager le plus secrettement qu'il vous sera* „ *possible, les Partisans que Leurs Maj. ont* „ *dans Paris ou ailleurs: travaillez à les* „ *accroître, à parler aux uns, & à garder le silence avec les autres, selon que* „ *les conjonctures vous feront juger l'un* „ *& l'autre nécessaire; & enfin, évitez* „ *sur tout de paroître chargé d'aucune* „ *commission de cette Cour*".

Tous les ordres que me donnoit l'Arch. d'Amida, & les avis qu'il y joignoit comme de lui, me parurent aussi extraordinaires, que très propres, si je les suivois, à me mettre hors de portée de rien faire d'utile pour le service de Leurs Majestés Cath. en France; & à y aller seulement jouer le personnage odieux d'espion. Je me gardai donc bien de souscrire à l'obscure & indécente maniere d'agir, & de me comporter, qu'il vouloit

vouloit que j'observasse ; & encore moins de consentir à sortir de la Cour d'Espagne comme un proscrit. Mais pour ne point effaroucher ce Prélat, en lui paroissant resister à ce qu'il me donnoit pour des ordres positifs de Leurs Maj., je lui représentai doucement, que les importantes affaires dont Elles étoient occupées, ne leur donnant sans doute pas le tems de réflechir sur les conséquences des démarches que j'allois faire pour leur service ; il étoit de mon devoir de suppléer à ce qu'Elles ne pouvoient faire, & de le prier par conséquent de leur représenter, que le conseil ou l'ordre qu'il me donnoit de partir brusquement, sans prendre congé de Leurs Majestés, donneroit infailliblement lieu à des raisonnemens sur mon sujet, qui ne pourroient qu'alliener tous les esprits en France & en Espagne contre moi : puisqu'un départ si singulier, ne pourroit y être consideré que comme une espece de fuite, ou ce qui ne valoit guere mieux, que comme l'effet d'un ordre de partir, que je me serois imprudemment attiré.

J'ajoûtai, que je priois Mr. l'Archev. de me dire, s'il croyoit en bonne foi

qu'un pareil préjugé disposât bien favorablement les Partisans de Leurs Maj. Cath. en France, à m'accorder leur confiance ; & à me regarder comme une personne à qui ils pouvoient s'ouvrir, & qui étoit en état de rendre compte de leurs sentimens & de leur zele : Que c'étoit encore, selon moi, une pure illusion de prétendre, que l'audience qui m'avoit été accordée il y avoit près de six semaines, pût passer dans le public pour un congé ; puisque depuis ce tems-là, quoiqu'à la vérité j'eusse parlé plus positivement qu'auparavant, du dessein que j'avois de retourner bien-tôt en France, je n'avois cependant jamais dit & il ne s'étoit point débité à la Cour, que j'eusse dans cette audience compté de voir pour la derniere fois Leurs Maj. ; & que bien loin de là, je m'étois trouvé presque tous les soirs au Palais depuis leur retour à Madrid, pour leur faire ma Cour : Que l'interprétation differente que je prétendrois après cela donner à l'audience que j'avois eue à l'Escurial, passeroit à coup sûr, tant en France qu'en Espagne, pour le pitoyable expédient d'un homme, qui veut cacher la mortification qu'il a essuyée,

sous

ſous le voile d'une grace qui lui avoit été précédemment accordée ; & qu'il n'en falloit pas d'avantage, pour donner, dans les deux Royaumes, une auſſi mauvaiſe opinion de mon diſcernement que de ma conduite : Que quand à ce qui concernoit les ménagemens qu'on vouloit avoir pour le Comte de Könikſeg, je convenois de tout mon cœur avec l'Archevêque, qu'ils étoient indiſpenſables dans la conjoncture préſente ; mais que cependant ils ne devoient point auſſi être ſans bornes, & encore moins aſſujettir Leurs Majeſt., juſqu'au point de n'oſer ni voir ni parler à un homme de condition, parce qu'il étoit François, & que de là il plaiſoit à Mr. l'Ambaſſadeur de l'Empereur, de le regarder comme un Miniſtre ſecret de la Cour de France : Que je n'avois au ſurplus, en parlant de la ſorte, nulle envie de ſupplier Mr. l'Archevêque d'Amida, de me procurer la diſtinction de voir en particulier Leurs Maj., ce qui pouvoit ſans difficulté tirer à conſéquence, & donner un juſte ſujet au Comte de Könikſeg, & aux courtiſans, de ſoupçonner quelque myſtere dans mon départ ; mais que cet inconvénient, ſelon

lon mes foibles lumieres, ne pouvoit resulter du congé que je prendrois de Leurs Maj. à la vue de tout le monde, à leur passage; ce qui se pratiquoit dans tous les pays, & n'étoit refusé qu'à ceux qui avoient eu le malheur de déplaire aux Souverains, à la Cour desquels ils se trouvoient.

Passant ensuite à ce que l'Archevêque d'Amida m'avoit dit, de ne point parler de reconciliation en France, & de garder sur cet article, & sur celui de la commission secrette dont on me chargeoit, un silence exact, tant envers le Cardinal de Fleury, qu'envers les autres Ministres du Roi Très-Chrêtien; je le priai de refléchir sur l'étonnante contradiction qui se remarquoit entre les ordres qu'on me donnoit, & les moyens cependant qu'on vouloit que je prisse pour les exécuter. Je dois, lui dis-je, suivant les premiers, tâcher d'engager les Princes du Sang, & les principaux Seigneurs du Royaume à se déclarer pour Leurs Maj., au cas que le Roi leur neveu vînt à mourir sans héritier; & vous me mettez par les autres, hors de portée de voir & d'entretenir ces personnes, en m'interdisant

toutes

toute rélation avec les Miniſtres du Roi, & ſur tout avec le Cardinal de Fleury, qui eſt, comme vous ſavez, Maître abſolu en France: car, s'il vous plaît, continuai-je de dire à l'Archevèque, que pourra-t-il penſer, quand il me verra arriver ſans avoir rien à lui communiquer, & qu'il découvrira pourtant bien-tôt après, les démarches que je ferai pour ètre moins reſervé avec d'autres? N'aura-t-il pas, à votre avis, juſte raiſon de me regarder alors comme un eſpion, ou comme un homme qui trame des intrigues dangereuſes; dont on doit par conſéquent ſe méfier, & que la prudence exige qu'on éloigne, ou peut-être même qu'on arrête, pour prévenir, dans la conjoncture préſente, que les projets dont je lui fais myſtere, & à ceux qui, comme lui, ſont les dépoſitaires de l'autorité Royale, n'entrainent quelque fâcheuſe ſuite? Avez-vous donc oublié, Monſeigneur, que j'ai écrit par votre ordre en France, quand j'ai demandé un Paſſe-port pour y retourner, que Leurs Maj. jugeoient à propos de m'y envoyer; & que cela ſuffit pour que mon voyage n'y ſoit plus regardé avec indifference? A quoi aboutira-t-il

cepen-

cependant, si, par un silence affecté, je me fais regarder des Ministres, & de celui dont ils dépendent, comme un homme suspect? Et quelle est la personne, même du commun, qui ose, en pareil cas, ou vouloir, ou paroître avoir, la plus simple rélation avec moi.

L'Archevêque d'Amida, qui ne s'attendoit point aux objections que je lui faisois, & qui cependant ne pouvoit s'empêcher d'en sentir la justesse, remit à me rendre réponse, » jusqu'à ce qu'il fût en état, » me dit-il, après avoir vu Leurs Maj., » de m'en donner une satisfaisante. Nous nous séparames là-dessus, lui fort étonné, à ce qu'il me parut, de ce que je venois de lui dire; & moi encore plus dégoûté des circonstances qui accompagnoient la commission qu'on me donnoit; & avec la ferme résolution de m'excuser de l'accepter, si elle ne devenoit plus gracieuse.

La nouvelle de mon prochain départ n'étant plus regardée comme équivoque, le Marquis de MONTELEON vint un matin chez moi, pour me dire adieu. Dans la conversation, il affecta de me vanter le zele, que deux Ecclésiastiques Siciliens, nommés *Platania* & *Caraccio-*

lo,

b, avoient toujours montré pour la reconciliation des deux Rois. J'avois fort entendu parler de ces deux Ecclésiastiques, dans les differens voyages que j'avois fait à St. Ildephonse : mais quoiqu'on m'eût proposé alors de les voir, & qu'on m'eût même assuré, que le Roi d'Espagne les faisoit secrettement consulter sur plusieurs affaires ; je n'avois point jugé à propos de former aucune liaison avec eux, & je m'en tenois sur leur compte à la bonne opinion qu'on m'avoit donnée de leur attachement pour la France. Le nouveau témoignage que le Marquis de Monteleon leur rendoit, ne faisant qu'augmenter l'estime que j'avois pour eux ; j'offris, comme il paroissoit le desirer, de faire connoître en France avec plaisir, quand l'occasion s'en présenteroit, les démarches qu'ils avoient faites pour contribuer à la réunion des deux Couronnes : le Marquis de Monteleon me proposa de les amener chez moi, mais je m'excusai de recevoir cette visite, sur les raisonnemens, lui dis-je, auxquels elle pouvoit donner lieu, & qui même, ce me sembloit, tireroient à conséquence pour ces deux Ecclésiastiques. Quelques jours après,

après, le Marquis de Monteleon me rencontrant chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, me reparla encore d'eux; & m'ayant prié de me charger d'une lettre de leur part pour le Cardinal de Fleury, je ne crus pas devoir refuſer de leur rendre ce petit ſervice. On verra dans la ſuite l'occaſion que prit le Cardinal, d'une démarche ſi indifferente, pour me rendre ſuſpect à la Reine d'Eſpagne, dont les Sieurs Platania, & Caracciolo eurent le malheur de s'attirer l'indignation après mon départ.

Les Fêtes de Noël approchant, je ne m'attendois plus à recevoir aucun avis de l'Archevêque d'AMIDA, qu'après qu'elles ſeroient paſſées. Etant cependant allé le jour de Noël lui ſouhaiter les bonnes Fêtes, ſelon ce qui ſe pratique en Eſpagne, il me dit tout bas lorſque je ſortois; qu'ayant quelque choſe à me communiquer, il me prioit de revenir ce ſoir chez lui, avant qu'il paſsât chez Leurs Maj. Je ne manquai pas de me conformer à cet avis. Le Prélat débuta par m'apprendre, qu'il avoit exactement rendu compte au Roi & à la Reine, de la derniere converſation que nous

nous avions eue ensemble ; & que Leurs Maj. l'avoient chargé de me dire, qu'Elles approuvoient l'expédient que je lui avois proposé de prendre congé d'Elles, lorsqu'Elles reviendroient, ou de la chasse ou d'ailleurs : qu'ainsi je n'avois qu'à choisir le jour qu'il me plairoit.

„ Quant à ce qui concerne la commis-„ sion dont vous êtes chargé, ajouta „ l'Archevêque, vous trouverez votre „ leçon toute dressée dans l'instruction „ que le Roi a écrite lui-même pour „ vous ; & vous n'avez qu'à vous y „ conformer fidelement ". En me disant ces mots, il me remit un paquet cacheté, qui contenoit cette instruction : & il m'ordonna ensuite de la part du Roi, de travailler, comme je l'avois offert, à composer un chiffre, qui servît à mettre en sureté les lettres que j'aurois à écrire ; & de le lui porter le plutôt qu'il me seroit possible, pour qu'il le présentât à Leurs Majestés Catholiques. „ Je „ vous félicite de tout mon cœur, con-„ tinua-t-il, sur la marque singuliere de „ confiance que vous allez lire que le „ Roi & la Reine vous donnent : ils sont „ bien persuadés aussi que vous tâche-„ rez de la reconnoître ; & de la méri-

„ ter

„ ter de plus en plus par votre zele pour „ leur ſervice ; & vous pouvez ſurement „ compter ſur leur bienveuillance. Diſ- „ poſez-vous à preſent à partir : il n'y „ a point de tems à perdre ; & nous „ voudrions déja vous ſavoir à Verſail- „ les ”.

Je vis avec plaiſir, par ce que l'Archev. d'Amida m'apprenoit, que j'avois enfin obtenu la permiſſion de prendre congé de Leurs Majeſtés Cath. ; & que j'évitois par là de quitter la Cour d'Eſpagne d'une maniere deſagréable : mais l'inconvénient d'aller en France, ſans pouvoir m'attirer, par quelque apparente Négociation, la moindre relation avec les Miniſtres du Roi, ſubſiſtoit toujours. Je voulus donc encore eſſayer de repréſenter à ce Prélat, les obſtacles preſque inſurmontables qu'une ſemblable reſerve oppoſeroit au ſuccès de l'affaire dont j'étois chargé ; & lui inſinuer de porter Leurs Majeſtés à me donner telle commiſſion qu'Elles jugeroient à propos, pour me ſervir ſimplement de prétexte d'entretenir le Cardinal de Fleury & le Comte de Morville, & d'avoir quelque accès auprès d'eux. Mes inſtances, & les réflexions dont je les accompagnai, furent inuti-

inutiles. Le Prélat, qui ſans doute étoit prévenu ſur cet article, s'en tint toujours à me répondre, que non ſeulement il ne falloit pas m'attendre que le Roi & la Reine écoutaſſent une pareille propoſition; mais que de plus il ne ſe chargeroit jamais de la leur faire : qu'ainſi il me conſeilloit de me détacher une bonne fois pour toutes, de cette idée, „ qui „ ne ſerviroit, me dit-il, ſi elle étoit „ connue de Leurs Maj., qu'à leur faire „ ſoupçonner, que vous voulez les engager inſenſiblement dans des relations avec la Cour de France, qui ne ſauroient „ avoir lieu dans la conjoncture préſente.

Cette réponſe, & le caractere timide de celui qui me la faiſoit, ne me permettant point d'eſperer qu'on eût aucun égard à ce que je pourrois dire, je ſouſcrivis à une déciſion, qui me faiſoit cependant beaucoup de peine; & prenant congé de l'Archevêque, je lui promis de lui porter inceſſamment le chiffre qu'il me demandoit.

Arrivé chez moi, j'ouvris le paquet que le Prélat m'avoit donné de la part du Roi d'Eſpagne, & j'y trouvai l'Inſtruction ſuivante, écrite de la main de ce Monarque.

INS-

INSTRUCTION

POUR L'ABBÉ DE MONTGON.

AYant l'experience que j'ai de votre probité & de votre fidelité pour ce qui regarde mon service, je vous ai choisi pour être chargé de la plus importante de toutes les affaires, du secret de laquelle dépend l'heureuse issue de la négociation que je vous confie : C'est que si (ce qu'à Dieu ne plaise) le Roi mon neveu venoit à mourir sans héritier mâle, étant, comme je le suis, le plus proche parent, & mes descendans après moi; je dois & veux succéder à la Couronne de mes ancêtres. Pour que cela puisse avoir le succès que j'attends, vous devez vous comporter de la maniere suivante.

I. *Vous irez à présent en France, où vous tâcherez de connoître ceux qui me sont attachés, ceux qui sont attachés à la maison d'*Orleans*, & ceux qui sont indifferens pour les deux Partis. Vous ferez comme je l'espere, de votre mieux, pour augmenter le nombre des premiers; sans pourtant trop vous ouvrir: parce qu'il pourroit y avoir des gens, qui, sous le prétexte de dire qu'ils me sont attachés, pourroient vouloir vous*

tirer

tirer, comme l'on dit, les vers du nez, pour se servir des lumieres que vous leur donneriez, pour me nuire, quand l'occasion se présenteroit, & même à l'état présent de mes affaires. Ainsi vous ne sauriez user de trop de circonspection à cet égard.

II. *Il faut que vous ne communiquiez rien de tout cela, ni au Cardinal de* Fleury, *ni au Comte de* Morville : *au premier, parce qu'on l'a connu attaché à la maison d'*Orleans; *& aussi, parce que depuis quelque tems, je n'ai pas trop sujet de me fier sur sa conduite. Pourtant vous traiterez avec lui comme particulier, mais point d'affaires; à moins que je ne vous en donne un ordre précis. Vous tâcherez pourtant de savoir les choses les plus intérieures de la Cour, ou par son moyen, ou par ceux que vous jugerez les plus propres; sans pourtant me compromettre jamais en rien, ni faire connoître que je vous ai chargé d'aucune commission. Pour ce qui regarde le Comte de* Morville, *je sai qu'il est entierement aux Anglois: ainsi vous devez vous en défier tout-à-fait, mais pourtant tirer de lui les nouvelles que vous pourrez, & m'en tenir averti.*

III. *Vous tâcherez que vos operations soient dirigées de maniere, à ne point donner*

ner le moindre petit ombrage aux Ministres de l'Empereur ; de traiter avec eux comme avec les autres ; & de ne leur jamais faire connoître, ni donner le moindre soupçon, que je vous aye chargé de quelque chose, ni à cette heure, ni jamais, sans en avoir un ordre de moi.

IV. *Vous me tiendrez averti jusqu'aux moindres bagatelles de tout ce qui se passera ; & vous tâcherez pour cela de vous introduire le plus que vous pourrez, sans affectation.*

V. *La figure que vous devez faire là-bas, est celle d'un simple particulier de votre condition, en évitant toute sorte d'air de Ministre ; parce qu'il y aura bien des gens qui vous observeront.*

VI. *Vous ne parlerez point du tout de réconciliation, vû l'état où sont les choses présentement.*

VII. *Vous tâcherez, de la meilleure maniere qu'il se puisse, de gagner, pour, si le cas arrivoit, le Duc de* Bourbon ; *l'assurant, que s'il veut s'engager pour la justice de ma cause, j'oublierai le passé, & qu'il pourra attendre de moi toute sorte d'attention & d'amitié pour sa personne. Cela mérite tout votre soin & toute votre adresse, par rapport au secret impénétrable qu'il faut garder sur cette matiere.*

VIII.

VIII. *Il est très-nécessaire que vous sachiez, que le Marquis de* Pompadour *est, & a toujours été de mes amis, & que j'en ai toutes sortes de preuves: particulierement ce qu'il souffrit pour moi à la Bastille, du tems de la Regence du* Duc *d'*Orleans, *en est un bon garant. Pour que vous soyez instruit, il faut vous dire, que du tems que le Marquis de* Magni *étoit à mon service, c'étoit par lui qu'il me faisoit instruire des choses qu'il croyoit nécessaires pour mes intérêts, quand (ce qu'à Dieu ne plaise) ce cas arriveroit. Il fallut renvoyer* Magni, *& depuis ce tems-là, je n'avois plus entendu parler sur ce sujet. Il y a quelque tems il vint secrettement un Exprès du dit Magni, qui m'apporta une de ses lettres, dans laquelle il disoit beaucoup de choses sur le même sujet, & qu'il souhaitteroit de venir ici, sous quelque prétexte, pour m'informer de bouche de certaines choses qu'il ne pouvoit pas mettre par écrit; & ne me convenant point qu'il vienne, entr'autres raisons par celle de ne pas donner d'ombrage, vous pourriez l'entendre, lui disant que vous en avez l'ordre de moi, & m'en rendre compte par quelque occasion sure.*

IX. *Je vous donne une Lettre de Créance * de ma main pour le Parlement, pour la présenter à l'instant de la mort du Roi mon neveu, dans laquelle j'ordonne qu'à l'instant que ce cas arrivera, on me proclame Roi.*

X. *Il faudra que vous m'informiez, quand vous serez là, s'il faut que j'écrive quelqu'autres lettres pour ce cas-là aux differens Ordres de l'Etat, tant Ecclésiastique que Séculier; & en cas qu'il en fallût, vous me le ferez savoir, pour que je les puisse envoyer, & avec quels titres, parce que je ne le sais point.*

XI. *En cas qu'il soit nécessaire de nommer un Conseil de Cabinet, ou quelqu'autre, ou un Regent pendant mon absence, & jusqu'à mon arrivée; vous m'avertirez des personnes que vous jugerez propres pour cela; & aussi, si la Reine survivoit au Roi, s'il faut un Garde qui ait soin du ventre, & qui ce pourroit être.*

XII. *A l'instant que vous verrez le Roi mon neveu attaqué de quelque maladie dangereuse, vous m'enverrez un Courier; & s'il venoit à mourir, un autre avec cette nouvelle,*

* Elle étoit dans le même paquet où se trouvoit cette Instruction.

nouvelle, & de tout ce que vous auriez mis en exécution selon mes ordres : ou bien un avec la nouvelle de la mort, & un autre ensuite pour me rendre compte de ce que vous auriez fait, en cas que cela ne se pusse pas en même tems.

XIII. *Pour ce qui est de la correspondance ordinaire que vous aurez avec moi, il faudra que vous adressiez vos lettres à quelque Marchand, ou à quelque personne sure, avec un dessus de lettre à l'Arch. d'*Amida: *& à celles qui seront pour moi, vous mettrez le dessus à* Dom Antonio Fernandès d'Avala. *Ce sera aussi par le même Archevêque que je vous ferai savoir mes intentions; à moins qu'il n'y ait des choses qu'il soit nécessaire que je vous écrive moi-même.*

XIV. *Il faudra que vous gardiez cachetée, sous un autre envelope, la lettre que je vous donne; & en cas qu'il en soit nécessaire d'autres, quand je vous les aurai envoyées, que vous les gardiez avec la premiere, jusqu'à ce qu'il soit tems de les présenter: & vous garderez le tout en lieu sûr, de même que cette Instruction, tant durant le tems de votre voyage, que pendant tout celui qu'il faudra, pour que personne ne le puisse jamais trouver.*

A *Madrid* ce 24. *Decemb.* 1726.

Signé, PHILIPPE.

L'objet de l'instruction du Roi d'Espagne, étant d'une grande étendue, par les relations que je devois former avec differentes personnes de tous états, & les cultiver ensuite ; je travaillai à composer un chiffre †, qui renfermât, autant qu'il étoit possible, les matieres sur lesquelles je prévoyois que je serois obligé d'écrire : & je suivis à cet égard envers Sa Maj. Cath., la même méthode que j'avois observée avec le Duc de Bourbon & le Comte de Morville ; je veux dire, de cacher sous le stile simple & naturel dont on se sert avec ses amis, quand on leur parle de choses indifferentes, ce qui devoit cependant être entendu bien autrement : ensorte que ces lettres, si peu intéressantes en apparence, & qu'il n'y avoit nul risque par conséquent de mettre à la poste ordinaire, exprimoient cependant exactement, & très-clairement, ce que je me proposois d'apprendre. Les plus petites bagatelles dont je parlois, ou les plus légeres commissions que je donnois à Madrid, annonçoient ordinairement des démarches importantes ou décisives. En

† Le double que je m'étois réservé est dans les papiers dont on m'a frustré ; & le procès verbal des dits papiers en fait foi.

En un mot, je ne négligeai rien pour rendre mes narrations aussi impénétrables en France, qu'intelligibles en Espagne.

Après avoir écrit un double de ce chiffre, je fus le porter à l'Archevêque d'Amida; & il le présenta dès le soir même au Roi. Le lendemain étant revenu chez lui, pour savoir si on étoit content de mon travail; il me dit, que Leurs Maj. en avoient paru entierement satisfaites; & que le sens, entr'autres choses, dans lequel on devoit entendre le petit paquet de poudre de * *Guakaka* quand je le demanderois, les avoit fort amusées.

Nous eûmes ensuite, l'Archevèque & moi, une longue conversation, tant sur tout ce que le Roi & la Reine lui avoient encore ordonné de me dire, que sur les moyens que je me proposois de prendre, pour exécuter leurs ordres, & dont je le priai de leur rendre compte. Après quoi il me demanda, quel jour je me proposois de prendre congé de Leurs Maj.? Je lui répondis, que si

* On se sert assez volontiers en Espagne de cette poudre, pour en mettre une pincée dans une tasse de Chocolat.

Elles le trouvoient bon, ce seroit le premier jour de l'an, lorsqu'Elles reviendroient de *Notre-Dame d'Atocha*; & il approuva mon dessein.

L'avant veille de cette Fête, le Comte de Königseg fit son entrée publique à Madrid à cheval, comme c'est l'usage en Espagne, avec un cortege magnifique & fort nombreux; & dans l'audience qu'il eût de Leurs Maj. Cath., il harangua le Roi en Latin, la Reine en Italien, & le Prince des Asturies en Espagnol; avec une éloquence qui lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il la faisoit paroître dans trois langues differentes, dont aucune n'étoit la sienne naturelle. A l'issue de cette cérémonie, il donna un magnifique repas à tout ce qu'il y avoit de Ministres étrangers en Espagne, à l'exception de ceux d'Angleterre & d'Hollande; & à un grand nombre de personnes de la Cour.

J'y fus aussi invité. Mon départ n'étoit plus un mystere: & comme le public paroissoit persuadé, que c'étoit ce Ministre qui avoit enfin obtenu de Leurs Majest. Cath., qu'on m'insinuât doucement de me retirer; cette opinion me fit regarder, à ce qu'il me parut, par

l'assem-

l'assemblée, comme une nouvelle décoration du jour, que l'Ambassadeur n'étoit point fâché de montrer. De mon côté je ne négligeai rien pour la confirmer.

Le lendemain matin l'Arch. d'Amida m'écrivit de venir chez lui ; dès que j'y fus arrivé, il m'apprit, que depuis notre derniere conference, il étoit venu à Leurs Maj. certains avis, qui les déterminoient à vouloir me charger d'un Mémoire que je communiquerois au Cardinal de Fleury. „ Mais ce sera ajoûta-t-il, sans lui laisser cependant entrevoir aucune facilité de conclure la reconciliation, à d'autres conditions que celles qui seront exprimées dans ce mémoire : & prenez bien garde, de ne point sortir des bornes qui vous seront prescrites sur cet article. J'irai demain matin vous dire adieu, & de-là souhaitter la bonne année à mon * frere, qui est votre voisin. Je vous remettrai le mémoire en question, que la Reine doit écrire de sa main.

 „ Vous

* *Dom Miguel* GUERRA, qui avoit été Chancelier de *Milan*, & puis fait Conseiller d'Etat. Il logeoit au Couvent des Benedictins de *Notre-Dame de Montferrat*, dans la rue de *St. Bernard*, où j'avois loué une maison.

„ Vous le copierez : & quand vous
„ viendrez le ſoir au Palais pour pren-
„ dre congé de Leurs Maj. ; vous paſ-
„ ſerez chez moi pour me rendre l'ori-
„ ginal de ce Mémoire, que je dois rap-
„ porter à la Reine".

La nouvelle que l'Arch. d'Amida m'apprit, me cauſa beaucoup de joye : & comme je ſavois que la plus petite apparence de reconciliation, produiroit infailliblement le même effet en France, & y ſeroit reçue avec empreſſement ; je fus infiniment flatté de pouvoir au moins la faire entrevoir en y arrivant. Je n'eus pas moins de ſatisfaction de me ſervir de cette ouverture, pour entamer l'affaire principale dont j'étois chargé, & pour la conduire à une heureuſe fin.

Je me gardai pourtant bien de faire connoître mes ſentimens à cet égard à l'Arch. d'Amida : il n'auroit pas manqué de croire, par tout ce qui s'étoit paſſé précédemment entre nous, que je voulois aller fort au-delà des bornes qui m'étoient preſcrites. Ainſi je me contentai ſimplement de l'aſſurer, que je ſuivrois les ordres de la Reine avec autant de ſoumiſſion que de fidélité.

L'Ar-

L'Archevêque d'Amida me tint exactement parole, & il passa chez moi le premier jour de l'an sur le midi. Il me remit alors le Mémoire que la Reine avoit effectivement écrit de sa main ; & il l'accompagna de toutes les assurances possibles de la bienveuillance de Leurs Maj. pour moi, aussi-bien que de son amitié, & du desir qu'il avoit de m'en donner en toute occasion des marques.

N'ayant gardé aucune copie de cet écrit, je ne saurois le rapporter ici avec toute la fidélité que je tâche d'observer dans ces Mémoires. Je dirai simplement, qu'il contenoit en substance : que c'étoit à tort qu'on croyoit en France, que L. M. ne vouloient écouter aucune proposition qui tendît à les reconcilier avec le Roi leur Neveu ; puisqu'au contraire, Elles étoient très disposées à renouveller l'amitié & l'intelligence, qui avoit été entre ce Monarque & Elles jusqu'à l'événement du renvoi de l'Infante ; dès-lors que, consultant ses véritables intérêts, il se porteroit de son côté à preferer l'alliance de Leurs Majestés & de l'Empereur à celle des Puissances Protestantes : Que pour preuve au reste, de la bienveuillance particuliere que Leurs

Maj. conservoient pour la Nation Françoise, elles offroient, si le Roi leur Neveu vouloit accéder au Traité de Vienne, de faire rendre aux François tous les effets, qui paroîtroient leur appartenir sur la Flotte & les Gallions; & qu'Elles esperoient de leur côté, que Sa Maj. Très-Chrèt. faisant refléxion sur les hostilités que les Anglois avoient commencé depuis long-tems contre l'Espagne, en bloquant les Gallions aux Indes, & en y faisant impunément un commerce illicite; Elle s'abstiendroit de joindre ses forces à celles du Roi d'Angleterre, & ne désapprouveroit point, que Leurs Majest. Cath. cherchassent à soûtenir les droits & l'honneur de leur Couronne, par les moyens que la divine Providence avoit mis entre leurs mains. Il étoit parlé aussi, dans ce Mémoire, autant que je puis m'en souvenir, de la saisie qu'on avoit faite à la *Vera-Cruz* du Vaisseau * nommé *le Prince Frederick*, appartenant à la Compagnie du Sud: & la Reine justifioit cette saisie, en disant, que se trouvant plus grand qu'il n'étoit

*. On faisoit monter sa charge à deux millions de livres sterlings.

n'étoit permis qu'il fût, il étoit dans le cas d'ètre confisqué, & que d'ailleurs le Roi d'Espagne étoit bien fondé à le retenir, comme un dédommagement du blocus des Gallions à *Porto-Bello*.

Voilà, à peu près, ce que contenoit le Mémoire que la Reine d'Espagne avoit écrit. Il ne s'adressoit directement à personne; & j'avois simplement un ordre verbal de le communiquer au Cardinal de Fleury, en lui disant, que Leurs Maj. Cath. comptoient beaucoup sur son attachement pour Elles, & sur les preuves qu'il leur en donneroit, dans une occasion où il voyoit, combien elles se prètoient facilement à ce qui pouvoit réunir les deux Couronnes.

Après avoir pris une copie de ce petit Ecrit, je passai l'après midi chez l'Archev. d'Amida pour lui rendre l'original, selon que nous en étions convenus; & je fus ensuite au Palais, pour m'y trouver à la rentrée de Leurs Maj., & prendre congé d'Elles. La Cour ce soir-là étoit très-nombreuse. Le Nonce, le Comte de Königseg, & plusieurs autres Ministres étrangers s'y trouverent. Comme je leur dis la démarche que j'allois faire, je remarquai qu'ils re-

garderent d'abord l'Ambaſſadeur de l'Empereur ; apparemment pour lui faire entendre qu'ils reconnoiſſoient en cela ſon ouvrage, & pour l'en féliciter tacitement. Cette opinion ſans doute ne pouvoit lui déplaire ; puiſqu'elle ſervoit à prouver ſon crédit, & les égards qu'on continuoit d'avoir pour l'Empereur. Mais il ne fit cependant rien paroître qui donnât lieu de porter ce jugement : il s'abſtint même poliment, de me faire aucune queſtion ſur mon départ, ou ſur mon voyage, qui ſentit le ton avantageux que les petits genies ne manquent guere de prendre en pareilles occaſions. Leurs Majeſtés étant arrivées dans ces entrefaites, je me mis à la porte de leur Cabinet, pour prendre congé d'Elles ; & au moment où je me baiſſai pour avoir l'honneur de leur baiſer la main, Elles me dirent ſimplement, qu'Elles me ſouhaittoient un bon voyage : mais comme je m'étois avancé deux ou trois pas dans le cabinet, & qu'alors on ne pouvoit plus remarquer l'air de leur viſage, Elles me regarderent avec un ſourire, dont je compris parfaitement le ſens.

Les Courtisans, qui s'étoient attendus que j'aurois une audience particuliere, parurent un peu surpris de la briéveté avec laquelle j'avois été congédié. La nouvelle s'en repandit bientôt dans Madrid; & elle y confirma l'idée qu'on avoit déja, que mon départ, & les circonstances qui l'accompagnoient, étoient une nouvelle marque de la déference entiere qu'on montroit pour la Cour de Vienne.

Je séjournai encore huit jours dans cette Capitale, après avoir pris congé de Leurs Majest.; & pendant ce temslà, l'Archevêque d'Amida & moi eumes de fréquentes relations par lettres, dont on trouve le sujet dans celles qu'on m'a enlevées. La veille de mon départ Milord Harrington me donna à diner, à l'Ambassadeur d'Hollande, au Marquis de Monteleon & à quelques autres Ministres Etrangers; & il invita aussi le Pere MONSINAT. Ce repas fut long, & accompagné de toute la gayeté que l'état du Pere Monsinat & le mien pouvoient nous permettre. On débitoit alors à Madrid, que ce Religieux étoit venu me remplacer, & je lui fis, en badinant, une ample démission de tou-

tes les commissions dont le public m'avoit chargé, & de ma prétendue Excellence; souhaittant qu'il réussit mieux à se procurer ce titre, que je ne l'avois fait.

Quelque tems après le repas, Milord Harrington m'ayant dit en particulier, qu'il comptoit de me suivre de près; il me pria ensuite de lui avouer naturellement, si dans mon départ il n'entroit point de mystere? „ Vous êtes, „ *ajouta-t-il*, à tout moment dans cette „ Cour, un problême qu'on ne peut „ définir. Le public croit fermement, „ que le Comte de Könikseg a fait con„ noître à Leurs Maj. Cath., que vo„ tre séjour en Espagne ne paroissoit „ point indifferent à l'Empereur; & „ qu'en conséquence Elles vous ont fait „ insinuer de vous retirer: mais cer„ tains courtisans mieux instruits, soup„ çonnent au contraire, que l'on vous „ reverra ici plutôt qu'on ne pense; „ & que tout se fait de concert avec „ la France sur ce qui vous regarde. „ Je suis de mon côté disposé à adhé„ rer un peu à ce sentiment: & sans „ avoir l'indiscrétion de vouloir décou„ vrir votre secret, je ne saurois re-

„ fuser

„ fuser à l'amitié que j'ai pour vous,
„ de vous demander simplement, si le
„ bruit sourd des grandes Négociations
„ dont on vous dit chargé, a quelque
„ fondement? " Je n'en connois aucun, lui répondis-je, que celui des spéculations creuses des Courtisans dont vous me parlez. Mon voyage en France n'a nul rapport à ce qui se passe actuellement en cette Cour; & les projets que vous soupçonnez qu'on y forme contre la vôtre, ne peuvent assurément compâtir avec la reconciliation, puisque vous êtes mieux au fait que personne de la façon dont le Cardinal de Fleury pense à cet égard. Au surplus je ne vous dissimulerai point, que je parts très-content de cette Cour, & de toutes les bontés dont Leurs Maj. m'ont honoré pendant le séjour que j'y ai fait. J'ignore assurément si je dois jamais y revenir: mais soit en France ou ailleurs, je ferai toujours profession d'être attaché à Leurs Maj.; & si Elles jugeoient à propos, ajoûtai-je en souriant, de faire usage de mon zele, ne me blameriez-vous point, de négliger de leur en prouver toute l'étendue? „ Je
„ vous entens, me repartit alors Mi-
„ lord

„ lord Harrington, en ſouriant auſſi de
„ ſon côté ; & quand je paſſerai à Paris,
„ vous me parlerez peut-être plus clai-
„ rement. Quoiqu'il en ſoit, vous y
„ apprendrez, j'eſpere, toute la juſtice
„ que j'ai rendue à la ſageſſe de votre
„ conduite, ſoit en écrivant à notre
„ Ambaſſadeur, ſoit à vos Miniſtres :
„ & je perſevererai toujours dans les
„ mêmes ſentimens ".

La néceſſité indiſpenſable où j'allois être de ménager le Cardinal de Fleury, & de parvenir pour cet effet à diſſiper la méfiance & les préventions qu'il m'avoit marquées, m'engagea de lui écrire, deux jours avant mon départ, d'une maniere qui pût flatter la paſſion qu'il avoit, d'être regardé comme l'unique mobile de tout ce qui ſe faiſoit en France. Je le ſuppliois dans ma lettre, d'agréer que rendant compte à lui ſeul des ordres que Leurs Majeſt. Cath. m'avoient donnés, & des démarches que je ferois pour les exécuter ; elles puſſent être dirigées par ſes lumieres, & ſoutenues par ſon autorité. J'ajoûtois enfin, que j'eſperois, en ſuivant ce projet, de n'en faire aucune qui pût lui déplaire ; & qui ne lui prouvât au contraire, l'at-

tache-

tachement & le reſpect que j'avois pour lui.

Cette précaution ne fut point inutile. Le Cardinal, à qui mon ſéjour en Eſpagne ne plaiſoit guere, s'étoit quelquefois expliqué ſur mon ſujet avec vivacité ; & je ſavois de reſte, qu'il n'étoit pas d'un caractere à oublier facilement, que peu ébloui de ſa faveur, je n'euſſe ni craint ſa puiſſance dans ce qui s'étoit paſſé entre nous, ni voulu toujours regler mes démarches ſur les égards qu'il exigeoit. Quelques témoignages de déference, dans une conjoncture où je ne dépendois plus de lui, & où je pouvois lui être utile, me parurent propres à diſſiper ſes préventions : & c'eſt ce qui me détermina à lui écrire, de la maniere que je viens de rapporter. Ma lettre produiſit, au moins en apparence, l'effet que je déſirois ; & le Cardinal parut juger plus favorablement de mes intentions, dans certaines occaſions où il fut queſtion de moi. C'eſt ce que j'appris à Paris par une Dame, fort en liaiſon avec le Cardinal, qui remarqua ce changement, & que j'en fixois exactement l'époque. Son rang, & encore plus ſa vertu, rendroient ſon témoi-

témoignage infiniment respectable, si je la nommois : mais il n'est pas nécessaire de l'employer pour un fait de si petite importance. Cette Dame vit : sa pieté est sincere ; & par conséquent sa droiture. Elle ne me refusera pas, j'espere, de rendre justice à la mienne dans ce que je dis.

Je partis de Madrid le 8. de Janvier 1727, & je repris, pour aller en France, la route de Navarre, en passant à Pampelune, qui est la Capitale de ce Royaume. Le Gouverneur & les principales personnes de la ville eurent pour moi autant d'attention & de politesse, qu'ils m'avoient marqué d'indifference quand j'étois venu en Espagne. Je remarquai avec plaisir, dans leur maniere de s'expliquer, que regardant mon retour en France comme l'avant-coureur d'une prochaine rupture entre les deux Couronnes, qu'ils témoignoient un véritable chagrin que je quittasse l'Espagne, & un grand desir de voir la bonne intelligence rétablie entre les deux Rois. Ce sentiment me parut général dans tous les endroits où je passai : chacun s'empressoit à me le marquer ; & je fis de mon mieux dans les

conver-

conversations, pour le fortifier par des réfléxions propres à l'entretenir, & par l'espérance d'une prochaine reconciliation, malgré tous les obstacles qui sembloient l'éloigner.

Le mauvais tems m'avoit obligé de faire de petites journées, & de m'arrêter à Pampelune & à St. Jean Pied de Port. Mr. d'Adoncourt qui commandoit à Bayonne, & à qui on avoit écrit par la poste mon départ de Madrid, ne me voyant point paroître, craignit qu'il ne me fût arrivé quelqu'accident en chemin, ou que je ne fusse tombé malade. Il envoya obligeamment un Courier au devant de moi, pour avoir de mes nouvelles, qui me rencontra à *Mediondez*. Je n'avois rien éprouvé de ce que Mr. d'Adoncourt avoit appréhendé : mais l'usage de courir la poste en chaise n'étant point établi en Espagne, ainsi que cela se pratique dans d'autres pays ; il avoit falu essuyer l'ennui d'un voyage fait avec lenteur, & celui d'entendre mon voiturier Espagnol chanter sur le même ton pendant la journée entiere, quelque Romance en sa Langue, dont le sujet étoit à peine épuisé le soir.

A mon arrivée à Bayonne, Monsieur d'Adoncourt me remit une Lettre du Comte de Morville, que ce Ministre lui avoit adressée pour me la rendre. Cette Lettre n'a évité le sort de tous mes autres papiers, que parce que je l'envoyai à mon Pere qui vivoit alors, afin qu'il pût voir la satisfaction qu'on me témoignoit, des démarches que j'avois faites en Espagne, pour contribuer à la reconciliation des deux Couronnes. La voici.

A Versailles *le* 30. Decemb. 1726.

S*Elon ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire*, Monsieur, *je vous crois actuellement parti de Madrid; ainsi j'adresse cette Lettre à Mr. d'*Adoncourt, *pour vous la rendre à votre passage à Bayonne. Vous ne devez point douter de l'impatience que l'on a de vous voir arriver ici, & d'être instruit du sujet de votre voyage. Mr. le* Cardinal de Fleury, *qui ne desire rien tant que la réunion des deux* Couronnes, *espere toujours, malgré tous les préparatifs de guerre qui se font en Espagne, que le Roi Catholique ne prendra aucune résolution qui puisse troubler la tranquillité*

de

e l'Europe, ou mettre le Roi dans la nécessité de remplir les engagemens qu'il a pris avec ses Alliés; & son Eminence se flatte également, que les propositions que vous avez à faire, conformes à ces deux objets, lui laisseront la liberté de manifester le zele qu'elle ressent pour Leurs M. Cath.

En mon particulier, connoissant comme je fais votre sagesse & vos talens, j'en tire d'heureux présages pour la reconciliation; & je souhaitte que ce que vous avez si heureusement & si habilement commencé à Madrid, puisse se consommer ici avec le même succès.

Je suis très-parfaitement, MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur
Signé MORVILLE.

J'employai le peu de séjour que je fis à Bayonne à faire ma Cour à la Reine* Douairiere d'Espagne, qui residoit dans une maison de Campagne voisine de la ville. Nous y allions tous les jours Mr. d'Adoncourt & moi. Sa Maj. me marqua

* *Marie Anne de* NÉUBOURG veuve de CHARLES II.

qua la même bonté dont Elle m'avoit honoré lorsque je lui avois été présenté en allant à Madrid. C'est la derniere fois que j'ai eu l'honneur de voir cette bonne & vertueuse Princesse. Mes disgraces n'ont point alteré sa bienveuillance: Elle a bien voulu me la continuer jusqu'à la fin de sa vie; recevoir favorablement l'hommage de mon respect que je lui rendois de tems en tems par l'entremise de Monsieur d'Adoncourt; & me faire écrire diverses fois par lui, qu'elle étoit touchée des traverses que j'essuyois, & qu'elle me souhaittoit un sort plus heureux. Celui de cette Princesse, depuis la mort du Roi son Mari jusques au tems où elle est retournée en Espagne, c'est-à-dire peu de mois avant sa mort *, a été aussi pénible que triste. La Cour de Madrid ne lui payoit rien, pendant plusieurs années, des revenus dont elle devoit jouir. Reduite à vivre d'emprunt, elle avoit le chagrin de voir souvent les Domestiques de sa maison, lui exposer leur extrême indigence, sans pouvoir les soulager.

Cette

* Elle est morte à *Guadalaxara* le 16. Juillet 1740.

Cette ſituation, ordinairement ſi inconnue aux perſonnes de ſon rang, lui paroiſſoit avec raiſon bien dure: le détail dans lequel elle jugea à propos d'entrer à cet égard un ſoir que j'avois l'honneur d'être avec Sa Maj. la conduiſit inſenſiblement, à me raconter differentes circonſtances de ſa vie, où ſon élevation n'avoit ſervi qu'à lui faire ſentir plus vivement l'amertume des chagrins qu'elle avoit eſſuyés. Ayant pris la liberté de lui dire alors, que la ſageſſe de Dieu, pour faire connoître la fragilité de la puiſſance humaine, n'avoit point permis que le Trône fût toujours inaccéſſible aux contradictions & aux peines. *Non ſans doute*, me dit-elle, d'un ton qui marquoit que le ſouvenir des differentes mortifications qu'elle avoit eſſuyées lui étoit encore fort préſent; *il ne ſert au contraire qu'à priver du léger adouciſſement de pouvoir parler, & ſe plaindre à quelqu'un, en liberté & en ſureté.*

Quoiqu'en partant de Bayonne j'euſſe trouvé la facilité de courir la poſte en chaize, je n'en arrivai pas plus vite à Paris. Les Landes de Bourdeaux, qui étoient preſque toutes couvertes d'eau

d'eau quand j'y paſſai; des boues affreuſes depuis Barbezieux juſqu'à Poitiers, me retarderent beaucoup. Reduit à faire autant uſage des bœufs que des chevaux pour tirer ma chaiſe, je reſtai plus de trois ſemaines en chemin; & ce ne fut que le 30. de Janvier que j'arrivai à Verſailles.

En paſſant à Orleans, où je dînai chez l'Evêque * de cette ville, Oncle du Comte de Morvillle, j'appris que la Cour ne devoit revenir de Marly que le 1. de Fevrier. Ce Prélat vouloit me retenir chez lui juſqu'à ce jour-là; mais je le ſuppliai de me laiſſer continuer mon chemin: étant bien aiſe de préceder d'un jour le retour du Roi à Verſailles, tant par rapport à mes affaires particulieres, que pour mettre en ordre les differens papiers dont j'étois chargé.

Le lendemain de mon arrivée à Verſailles, je rencontrai en ſortant du Cabaret du Cadran bleu où j'étois logé, le Comte de Valbelle. Il me mena dîner chez lui avec le Comte de Calviere ſon frere.

* *Jean Baptiſte* FLEURIAU, frere de Mr. d'Armenonville Garde des ſceaux de France.

frere. Dans la converſation que j'eus avec eux, j'appris pluſieurs petites particularités, qui commencerent à me mettre un peu au fait de ce qui ſe paſſoit à la Cour. L'après diné nous montames enſemble au Château. J'avois dit par hazard au Comte de Valbelle, que la Reine d'Epagne m'avoit donné une Lettre pour la Ducheſſe de Venta-dour, avec 200. Livres de Tabac d'Eſpagne que S. Maj. Cath. envoyoit à cette Dame. Il voulut ſur cela me mener chez elle; mais la bienſéance exigeant que je commençaſſe par voir le Comte de Morville, je m'excuſai de ſuivre le Comte de Valbelle, & je le quittai pour paſſer à l'appartement de ce Miniſtre.

Il n'y avoit, à ce qu'on m'apprit quand j'y entrai, que peu de momens qu'il étoit arrivé de Marli. Je lui fis dire que j'étois dans ſon Antichambre, pour ſavoir quand il trouveroit bon que j'euſſe l'honneur de le voir. Il vint auſſi-tôt lui-même à la porte de ſon Cabinet; & après m'avoir reçu avec toute ſorte de témoignages d'amitié, nous commençames à entrer en matiere ſur le ſujet de mon voyage.

Quelque parfaite que fût l'intelligence qui s'étoit formée entre le Comte de Morville & moi, pendant mon ſéjour en Eſpagne, quelque prévenus que nous fuſſions l'un pour l'autre; la ſituation où nous nous trouvions, depuis que j'étois entré au ſervice de Sa Majeſté Cath., ne nous laiſſoit plus la liberté de nous parler avec la même cordialité qu'auparavant. Le Comte de Morville étoit Miniſtre du Roi. Je venois d'une Cour dont les ſentimens pour la France paroiſſoient fort équivoques; & on a vu par l'inſtruction que le Roi d'Eſpagne m'avoit donnée, que ce Monarque croyoit avoir de juſtes ſujets de ſe méfier du Comte de Morville. Ce fut donc avec quelque circonſpection que nous nous expliquames dans ce premier début. La converſation ne roula d'abord que ſur la trop grande dépendance où la Cour d'Eſpagne, au dire du Comte de Morville, s'étoit miſe de celle de Vienne, & ſur les raiſons dont je me ſervis pour combattre cette opinion, & pour juſtifier la conduite de Leurs Maj. Cath.. Mais comme tous ces raiſonnemens n'aboutiſſoient pas à grand choſe, & dégéneroient inſenſiblement en un

verbiage

verbiage inutile & ennuyeux : Je dis au Comte de Morville, pour ranimer un peu notre entretien, que c'étoit injustement qu'on paroissoit prévenu en France, que la Reine d'Espagne éloignoit la reconciliation des deux Couronnes ; puisque cette Princesse m'avoit chargé d'un Mémoire, qu'on pouvoit regarder comme la premiere ouverture faite pour la procurer. J'ajoutai que j'avois copié ce Mémoire sur celui que la Reine avoit écrit de sa main : qu'il renfermoit toutes sortes de témoignages d'égard & d'amitié pour le Roi, & de bienveuillance pour la Nation Françoise ; & qu'il ne tenoit qu'à lui de s'en convaincre. Le Comte de Morville me parut extrêmement surpris de ce que je lui disois. Il me demanda avec empressement si j'avois sur moi ce Mémoire, étant fort curieux de voir comment la Reine d'Espagne s'expliquoit. Je le lui présentai, & il l'examina avec attention. C'est beaucoup, me dit-il en me le rendant, que Sa Maj. Cath. se soit déterminée à parler comme elle fait : on peut au moins se flatter qu'elle n'est point aussi opposée qu'on se l'étoit imaginé, à la réunion des deux Couronnes ; & vous nous annon-

cez une nouvelle à laquelle on ne s'attendoit point ici. Mais la condition d'accéder au Traité de Vienne dont la Reine fait en quelque maniere dépendre cette réunion, est en vérité si peu admissible, qu'il me paroit impossible qu'elle produise l'effet que nous desirons. Car en bonne foi, Sa Maj. Cath. peut-elle penser que le Roi abandonnera ses Alliés pour se méttre à la discretion de la Cour Imperiale. Cette démarche feroit aussi imprudente qu'indécente; & je crois pouvoir vous dire, que vous ne trouvez pas Mr. le Cardinal de Fleury fort disposé à goûter un pareil projet. Toutes les propositions qui se font, repondis-je, quand il est question de rétablir l'intelligence entre les Souverains, sont-elles donc d'abord si conformes aux intérêts & aux vues des uns & des autres, qu'il ne faille pas que chacun de son côté en explique quelques-unes, & en retranche d'autres, jusqu'à ce que le tout puisse s'ajuster avec ce que l'honneur & la bienséance exigent? L'un & l'autre, dites-vous ne permettent point au Roi d'acceder au Traité de Vienne: mais (pardonnez cette question) n'interdisent-ils point également à Leurs Maj. Cath.

Cath. de se détacher, comme on le souhaitte ici, de l'Alliance qu'elles ont faite avec l'Empereur, pour se réunir à la Ligue d'Hanover? Ne poussons donc point, Monsieur le Comte, ajoutai-je en souriant, notre délicatesse sur la bonne foi jusqu'à de vains scrupules. Les premieres difficultés ne doivent pas nous arrêter ou nous rebuter: Vous & Mr. le Cardinal de Fleury trouverez bien les moyens de les surmonter. Je ne suis venu ici que pour seconder vos bonnes intentions; & il ne tiendra pas à moi qu'elles ne produisent d'heureux fruits. Le Comte de Morville repliqua obligeamment, qu'après ce qu'il voyoit que j'avois su ménager en Espagne, il y avoit tout lieu d'esperer que ce que je lui disois arriveroit; & qu'au moins je pouvois être certain, qu'il feroit tout son possible pour concilier les esprits. Il me me demanda ensuite, si je ne comptois pas de voir ce même soir le Cardinal de Fleury? Je lui répondis que c'étoit bien mon intention, & qu'au sortir de son Cabinet je me proposois d'aller chez cette Eminence. Le Comte de Morville me dit alors, que depuis que l'on savoit que j'étois en chemin, le Cardinal avoit

paru desirer beaucoup de me voir arriver; & même je puis vous assurer, ajouta-t-il, qu'il s'est expliqué sur votre sujet d'une maniere fort obligeante. Il faut tâcher à présent, repliquai-je, de ne pas lui donner lieu de changer de langage: dans cette vue, comme vous connoissez encore mieux que moi sa délicatesse, trouvez bon que je vous supplie, quand vous le verrez de ne point paroître instruit du Mémoire que je vous ai présenté. C'est un fruit nouveau dans cette saison, dont il faut que je lui offre les prémices; & vous n'ignorez pas l'intérêt particulier que j'ai d'avoir pour lui cette attention. Le Comte de Morville entra parfaitement dans mon sentiment; & il me promit, au cas que le Cardinal parlât du Mémoire qu'il venoit de lire, de garder exactement le secret. Nous nous separames là-dessus, & je me rendis tout de suite à l'appartement du Cardinal.

Comme la Cour étoit revenue ce soir-là de Marly, je trouvai l'Antichambre de ce Ministre remplie de Courtisans. Plusieurs d'entr'eux, dont j'étois fort connu, s'empresserent en me voyant paroître, de m'aborder, & de me raconter

ter tout de suite ce qui se débitoit sur le sujet de mon arrivée. Je devins aussitôt l'objet de l'attention & de la curiosité de l'assemblée. Quelques personnes dans l'idée que le Cardinal desiroit beaucoup de me voir, me presserent de me faire annoncer : mais je m'excusai de suivre leur conseil, je repliquai au contraire avec indifference, qu'il suffisoit, quand Mr. le Cardinal de Fleury sortiroit, que j'eusse alors l'honneur de le saluer ; & sans montrer aucun empressement de parler à ce Ministre, je continuai de m'entretenir avec les gens de ma connoissance. Une demie heure après la Marechale d'Estrées parut, & fut d'abord admise dans le Cabinet du Cardinal. Il sortit quelques momens après pour la reconduire, & quand il l'eut quittée je me présentai devant lui pour le saluer. „ Il vint à moi dès qu'il m'eut „ apperçu, & avec un visage riant, „ soyez Mr., me dit-il, le bienvenu : „ vous vous êtes assurément long-tems „ fait attendre ; & sans doute vous a„ vez voulu observer, en courant la „ poste, toute la gravité d'un Espagnol : „ mais enfin vous voila arrivé, & on „ est ravi de vous voir, malgré votre

„ peu d'empreſſement à nous venir joindre ". En me diſant ces mots, le Cardinal rentra dans ſon Cabinet où je le ſuivis ; & deux ou trois perſonnes, qui avoient profité de cette occaſion pour lui parler un moment en paſſant, s'étant retirées, je reſtai ſeul avec lui. Quand nous fumes aſſis il continua à m'aſſurer avec une phyſionomie ouverte & amiable, qu'il étoit bien aiſe que Leurs Maj. Cath. m'euſſent choiſi dans la conjoncture préſente pour venir en France, eſperant que ce voyage auroit d'heureuſes ſuites. Il ajouta que je devois me ſouvenir, que c'étoit lui qui avoit approuvé le premier que j'allaſſe en Eſpagne, & qui l'avoit fait agréer à Mr. le Duc de Bourbon : qu'il ſavoit combien je m'étois comporté prudemment en ce pays-là : & que toutes les lettres qu'il avoit reçues de la Cour de Madrid, depuis que j'en étois parti, faiſoient l'éloge de ma conduite. A la ſuite de toutes ces expreſſions obligeantes, le Cardinal me fit differentes queſtions ſur les diſpoſitions où j'avois laiſſé le Roi d'Eſpagne pour la reconciliation. Il s'étendit beaucoup ſur l'étonnement que lui cauſoit l'étroite union

de

de ce Monarque avec l'Empereur, & sur le peu d'effet qu'avoient produit jusqu'alors, les differentes démarches qu'il avoit faites, pour porter Sa Maj. Cath. à reprendre pour le Roi & la France les sentimens d'amitié qu'il devoit naturellement avoir. „ C'est la Reine, dit-„ il, qui est la cause principale de tout „ ce refroidissement: on ne la tirera „ point de l'erreur où elle est, que „ l'Archiduchesse épousera Dom-Carlos, „ jusqu'à ce qu'elle voye clairement que „ la Cour de Vienne n'a certainement „ pas dessein de conclurre cette Allian-„ ce. L'Epoque de cette découverte „ n'est à la vérité pas éloignée; mais „ en attendant les esprits s'aigrissent: „ l'Espagne acheve de s'épuiser en libé-„ ralités: elle est prète à déclarer la „ guerre à l'Angleterre, & à nous jet-„ jer dans la facheuse nécessité de rem-„ plir les engagemens que nous avons „ pris avec cette Couronne: on persua-„ de, outre cela à Leurs Majestés Cath. „ qu'elles s'empareront aisément de Gi-„ braltar, quoique tous les gens sen-„ sés regardent cette entreprise comme „ tout-à-fait téméraire, pour ne rien „ dire de plus: enfin, sans argent, sans

„ flotte, sans assurance & sans possi-
„ bilité de recevoir aucun secours de
„ l'Empereur, le Roi d'Espagne for-
„ me des projets qui peuvent devenir
„ aussi funestes à ses Etats qu'à toute
„ l'Europe; puis qu'il est impossible,
„ s'ils s'exécutent, que la guerre ne
„ s'allume de toute part."

Instruit depuis long-tems que le Cardinal possedoit mieux que personne l'art de montrer, quand il vouloit, une cordialité & une franchise sur laquelle cependant il ne falloit gueres compter, j'affectai de lui répondre avec le même air de candeur: & je renouvellai les assurances que je lui avois données de Madrid, que dans tout ce qui se passeroit désormais entre nous, je me proposois de le rendre maître absolu des démarches que j'avois à faire. Récapitulant ensuite tout ce qu'il m'avoit dit au sujet de Leurs Maj. Cath., je tâchai de justifier les ménagemens qu'Elles avoient pour l'Empereur; de faire envisager les esperances du mariage de l'Archiducheſse avec l'Infant Dom-Carlos, comme mieux fondées qu'on ne les croyoit en France; & de montrer avec combien de raison Leurs Maj. Cath. étoient offensées de la con-

duite que tenoit l'Angleterre, qui avoit commencé les hoſtilités, ſoit aux Indes en y bloquant les Gallions & en Europe én menaçant de faire une deſcente ſur les Côtes d'Eſpagne. Mais, dis-je enſuite au Cardinal, vous allez voir Monſeigneur, par le contenu du Mémoire que la Reine d'Eſpagne m'a ordonné de vous remettre, que les diſpoſitions de cette Princeſſe pour la France, ſont bien differentes de celles qu'on lui attribue. Ce Mémoire eſt la copie de celui que la Reine avoit écrit de ſa main; & je me perſuade, ajoutai-je en le lui préſentant, que votre Eminence, après l'avoir lu, reviendra du préjugé où l'on eſt ici, que la Reine s'oppoſe ſeule à la reconciliation: Sa Maj. va vous aſſurer du contraire, & qu'elle ne cherche que les moyens de la concilier avec les juſtes égards qu'elle doit avoir pour l'Empereur.

Le Cardinal me parut pas moins ſurpris que l'avoit été le Comte de Morville, quand il m'entendit parler d'un Mémoire écrit par la Reine d'Eſpagne, où il étoit queſtion de reconciliation. Il le prit avec empreſſement, le lut avec attention, & me l'ayant rendu, „ Vous ne doutez

„ pas, me dit-il, que ce ne ſoit avec
„ avec beaucoup de plaiſir que je vois
„ la Reine d'Eſpagne s'expliquer comme
„ elle fait ſur la réunion des deux Cou-
„ ronnes, & que cette Princeſſe com-
„ mence à revenir des préventions qu'el-
„ le avoit contre nous. C'eſt déja un
„ point conſiderable de gagné : mais
„ nous ſommes encore bien éloignés
„ d'arriver au but. Selon ce Mémoire,
„ Leurs Maj. Cath. ſont en quelque fa-
„ çon dépendre leur reconciliation avec le
„ Roi leur Neveu, de l'acceſſion de Sa
„ Maj. au Traité de Vienne; & cette
„ démarche eſt auſſi contraire à ſa gloire
„ qu'à la bonne foi, jugez après cela
„ ſi je lui donnerai jamais un pareil
„ conſeil. Il eſt également impoſſible
„ de profiter de la permiſſion que le
„ Roi d'Eſpagne * ofre d'accorder aux
„ ſeuls François, de retirer les effets
„ qu'ils ont ſur les gallions : car, ou-
„ tre qu'ils paroiſſent appartenir à des
„ Eſpagnols, qui ſeuls ont le droit de
„ commercer aux Indes, ces effets ſont
„ confon-

* On offroit dans ce Mémoire de faire remettre aux ſeuls François l'argent & les effets qu'ils avoient ſur la flotille & les gallions.

„ confondus avec ceux des Négocians
„ des autres Nations, & n'en peuvent
„ être séparés que de concert avec eux.
„ Or certainement ces négocians ne con-
„ sentiront point qu'on accorde un sem-
„ blable privilege aux François : il don-
„ neroit lieu à des plaintes sans fin de
„ la part de l'Angleterre & de la Hollan-
„ de, avec qui le Roi est allié. Vous
„ voyez donc, que si Leurs Majestés
„ Cath. s'en tiennent à ce que ce Mé-
„ moire exprime, nous ne pouvons en
„ faire aucun usage : mais ce n'est pas
„ encore tout. Si on assiege Gibraltar,
„ comme il n'y a presque plus lieu d'en
„ douter, l'Angleterre se trouvant atta-
„ quée, le Roi ne pourra se dispenser
„ de remplir les engagemens qu'il a pris
„ avec cette Couronne ; & voila la guer-
„ re allumée de toute part en Europe.
„ Comment éviter ce malheur ? N'avez-
„ vous point d'autres moyens à nous
„ proposer pour cela, que ceux que ren-
„ ferme le Mémoire de la Reine ? Vous
„ pouvez vous expliquer librement avec
„ moi. Je desire ardemment notre réu-
„ nion avec l'Espagne : je suis & serai
„ toujours attaché à Leurs Maj. Cath. ;
„ & l'unique objet de mes vœux est,
„ de

„ de me trouver en liberté de leur don-
„ ner des marques de mon respect &
„ de mon zele pour leur service ".

La preuve la plus essentielle, dis-je alors au Cardinal, de la sincerité de l'attachement de V. E. pour le Roi & la Reine d'Espagne, est d'écrire à cette Princesse ce que vous venez de me dire. Ajoutez y toutes les refléxions & les raisons que votre zele pour les intérêts de Leurs Maj. Cath., & la supériorité de vos lumieres vous inspireront; & ne doutez point que le Roi & la Reine ne fassent une sérieuse attention à vos représentations, & qu'elles n'influent infiniment dans les résolutions qu'ils pourront prendre. „ Mais, reprit le Car-
„ dinal, ce Mémoire est-il donc votre
„ dernier mot? Et ne pouvez point
„ donner quelqu'explication aux propo-
„ sitions qu'il renferme, ou engager
„ Leurs Maj. Cath. à considerer, que
„ les ouvertures qu'Elles font pour la
„ reconciliation deviennent inutiles, par
„ les conditions dont Elles la font dé-
„ pendre? Le tems presse de s'expliquer.
„ Depuis que vous êtes parti de Ma-
„ drid, les préparatifs de guerre n'ont
„ fait que redoubler en Espagne. Nous

„ avons

„ avons même des avis, qu'il y a déja
„ un Corps considerable de troupes au-
„ tour de Gibraltar. Où en serons-
„ nous si les hostilités commencent, &
„ qu'elles rompent toutes les mesures
„ que je puis prendre pour contenir
„ l'Angleterre ? Vous nous portez des
„ esperances, qui tout-à-coup se détrui-
„ sent par l'Ecrit même qui les a fait
„ naître ".

Ce que vous craignez, Monseigneur, dis-je au Cardinal, n'arrivera point, si vous voulez bien, je le repete encore, écrire à la Reine dans le même sens que vous me parlez. Quand vous ne gagneriez, en faisant cette démarche, que de rompre la glace, & de donner lieu à un commencement de relation entre S. Maj. & vous; n'est-ce pas déja un grand avantage, & un acheminement à obtenir des éclaircissemens que vous me demanderiez actuellement en vain ? „ Je conviens de
„ ce que vous me dites, repartit le Car-
„ dinal, & j'hazarderai la lettre que vous
„ me conseillez d'écrire. Je ne veux
„ rien avoir à me reprocher. Mais je ne
„ vous dissimulerai point, que c'est avec
„ quelque repugnance que je me confor-
„ me à votre sentiment : car après avoir
„ si

„ si souvent tenté en vain le moyen que
„ vous me proposez pour être écouté,
„ je ne me flatte gueres d'être plus heu-
„ reux cette fois". Et moi, lui dis-je,
je suis persuadé du contraire. L. Maj.
ont gardé le silence avec votre Eminen-
ce, dans le tems que leur ressentiment
contre cette Cour étoit le plus vif ; s'en-
suit-il de là que ce refus de vous répon-
dre doive toujours durer, & que vos
instances, Monseigneur, pour le faire
cesser, soient inutiles dans la circonstan-
ce présente ? Le Cardinal, après quel-
ques nouvelles objections, consentit en-
fin de suivre mon conseil : il me parla
ensuite de la résolution que Leurs Maj.
avoient prise, de faire arrêter aux Indes
le Vaisseau de la Compagnie du Sud,
comme une nouvelle preuve du peu de
ménagement que la Cour d'Espagne vou-
loit garder avec l'Angleterre. Il ajouta
que suivant toute apparence, les Anglois
ressentant vivement la saisie de ce Vais-
seau, chercheroient à s'en venger, en
employant leurs forces navales pour dé-
truire entierement le commerce d'Espa-
gne ; & qu'il lui sembloit qu'on auroit
dû attendre des conjonctures plus favo-
rables, pour faire cesser la contrebande

des

des Anglois dans les Indes, dont la Cour d'Efpagne fe plaignoit.

Les Inftructions † qui avoient été données aux Amiraux *Hofier*, *Jennings*, & *Hopfon*, de s'emparer des Gallions, fans qu'aucune déclaration de guerre contre l'Efpagne autorisât une femblable démarche, me fournirent une ample matiere de faire remarquer au Cardinal, que le Roi d'Angleterre étant l'aggreffeur, Leurs Maj. Cath. n'avoient pû fe difpenfer de s'oppofer aux entreprifes de ce Monarque, & de foutenir les droits & l'honneur de leur Couronne. Ce Miniftre qui ne vouloit pas, dans cette premiere converfation, me donner lieu de le taxer de partialité en faveur de l'Angleterre, parut prendre en bonne part mes réflexions, & regarder les differens griefs de l'Efpagne contre l'Angleterre comme peu difficiles à redreffer dans un Congrès. Il ajouta que c'étoit ce qui lui faifoit encore plus fouhaitter, que Leurs Maj. Cath. ne portaffent point les chofes à une extremité, qui rendît ce moyen impraticable.

Notre

† Voyez à la fin de ce Volume, *Pieces Juftificatives* N°. I.

Notre entretien, qui duroit depuis plus d'une heure, étant sur le point de finir, le Cardinal me demanda si je me proposois de voir à la Cour les Princes & les Ministres, & de me produire dans le Public sur le pied d'un Négociateur? Je lui répondis, que j'étois bien éloigné d'avoir cette idée: que je comptois uniquement, s'il l'approuvoit, de faire la reverence au Roi, & de m'en tenir là, sans paroître à la Cour que comme un simple particulier; & que je n'y viendrois même que pour voir Son Eminence, afin de recevoir ses ordres, & lui communiquer les lettres que je recevrois de la Cour d'Espagne.

Soit que cette réponse favorisât le dessein que le Cardinal avoit vraisemblablement, de se rendre le maître absolu de la Négociation qui alloit se passer entre lui & moi, ou soit qu'elle lui parut seulement convenir à celui qu'il cachoit peut-être dès ce tems-là, de tenir tout ce qui passeroit entre nous dans une obscurité, qui lui laissât la liberté de l'interpréter ensuite comme il voudroit, il approuva beaucoup le parti que je prenois. „ Par là, me dit-il, vous vous „ mettrez à l'abri de plusieurs questions

„ qui

„ qui pourroient vous embarrasser, & „ d'être, outre cela, le sujet des conversations du Public. Pour éviter même dès à présent cet inconvénient, je „ vous conseille de sortir par cette porte, „ & de ne point repasser dans mon antichambre, qui, comme vous avez vû, „ est pleine de monde". En me disant ces mots, le Cardinal appella un Valet de chambre nommé *Barjac*, qui, depuis ce tems-là, a joué, dit-on, auprès de lui, & même à la Cour, un espece de rôle, & il lui ordonna de me conduire par de petits cabinets, qui avoient une sortie, autant que je puis m'en souvenir, dans la seconde antichambre, & de m'introduire desormais, quand je viendrois chez lui, par le même chemin.

Ma sortie mystérieuse de chez le Cardinal, n'empêcha pas le public de s'appercevoir de la longueur de la conference que nous avions eue ensemble. Dès le soir même le Comte de Marfillac * me vint voir dans mon Cabaret du Cadran bleu, où je m'étois retiré en quittant le Cardi-

* Il avoit quitté le service d'Espagne pour rentrer dans celui de France, comme je l'ai rapporté au *Tom. I.*

Cardinal. Il m'apprit qu'on répandoit déja dans le public, que j'étois chargé des dernieres résolutions de Leurs Maj. Cath., qui devoient décider de la guerre ou de la paix.

Le lendemain le Cardinal m'envoya chercher vers les huit heures du matin; & après m'avoir encore parlé du Mémoire de la Reine d'Espagne, il me pria de le lui laisser, afin qu'il pût l'examiner plus à loisir, pour répondre à tous les articles qu'il contenoit. Dans la suite de notre conversation, il me demanda, dans quelles dispositions étoient Leurs Maj. Cath. pour Mr. de Morville, & si Elles m'avoient ordonné de voir souvent ce Ministre? Peut-être le Cardinal me faisoit-il ces questions par pure curiosité; peut-être aussi pour tâcher de pénétrer mes sentimens pour le Comte de Morville, avec qui il savoit que j'avois eu, pendant tout le tems de mon sejour en Espagne, une relation assez suivie. Dans l'incertitude où j'étois des vues que pouvoit avoir le Cardinal, je répondis, que le Roi & la Reine d'Espagne ne m'avoient ni ordonné, ni défendu d'avoir une fréquente communication avec Mr. de Morville; s'en rapportant sur cet article

ticle, à ce que je croirois être de quelque utilité pour leur ſervice : que quant aux ſentimens de L. Maj. pour ce Miniſtre, comme Elles ne s'étoient jamais expliquées ſur cela avec moi, je n'en pouvois rien dire : mais que je croyois ſeulement avoir remarqué, que l'intime & étroite correſpondance qui paroiſſoit entre la France & l'Angleterre, ne leur donnoit pas une trop bonne opinion de l'attachement de Mr. de Morville pour Elles. Cette réponſe ne ſatisfaiſant que médiocrement la curioſité du Cardinal, qui dans le fond avoit pour l'Angleterre encore plus de ménagement que le Comte de Morville; il ne jugea pas à propos de pouſſer plus loin les queſtions. Le reſte de la converſation ſe reduiſit à quelques diſcours polis qu'il me tint, à plaiſanter encore avec moi ſur la maniere dont je courois la poſte, & à m'inviter à dîner. Après quoi il ſortit pour aller chez le Roi.

Quoiqu'il n'y eût aucune apparence que je duſſe avoir l'honneur de parler à Sa Maj., je crus néanmoins, que comme Elle ne pouvoit ignorer que je venois de la Cour d'Eſpagne, le reſpect & la bienſéance me preſcrivoient d'avoir l'honneur

neur de lui faire la reverence ; & je m'adressai suivant l'usage, pour en obtenir la permission, au Duc de Noailles *, qui étoit alors Capitaine des Gardes du Corps, en quartier. Ce Seigneur m'honoroit de son amitié, & j'avois eu de fréquentes relations avec lui pendant mon sejour en Espagne. Il me rendit avec plaisir le petit service de me présenter au Roi. Le Duc de Noailles n'étoit pas trop bien alors avec la Cour de Madrid, & il desiroit fort de s'y raccommoder ; cette circonstance ne contribua peut-être pas peu à la bonne disposition où il étoit de m'obliger. Il me la marqua effectivement, par la maniere dont il parla au Roi sur mon sujet : car après m'avoir nommé, il ajouta que feu Mr. le Dauphin † m'avoit honoré de sa bienveuillance

* A présent Maréchal de France.

† Comme on pourroit penser qu'à l'occasion d'une expression, échappée peut-être par hazard au Duc de Noailles, je cherche à me procurer sans fondement, la distinction d'avoir été traité favorablement de feu Monseigneur le Dauphin Pere du Roi ; je crois devoir donner ici un petit éclaircissement, qui serve à prouver ma bonne foi.

L'Auguste & vertueux Prince dont le Duc de Noailles faisoit mention sur mon sujet à Sa Maj., &

lance ; que le Roi d'Espagne paroissoit avoir pour moi les mêmes sentimens de bonté ; & que j'arrivois de la Cour de ce Monarque, comme sans doute Sa Maj. en étoit informée. C'est au reste la premiere fois que j'ai eu l'honneur de paroitre devant le Roi, & j'ai lieu de craindre que ce ne soit la derniere ; puisque les préventions que le Cardinal de Fleury a donné vraisemblablement à Sa Maj. contre

& feue Madame la Dauphine, honoroient ma mere (Dame du Palais de cette Princesse,) d'une bienveuillance particuliere ; j'ai pour preuve de ce que je dis un grand nombre de lettres de leurs propres mains, que lui écrivoient M. le Dauphin, pendant le voyage qu'il fit pour accompagner le Roi d'Espagne Philippe V. son frere, ou pendant le cours de ses campagnes en Flandres & en Allemagne ; & Madame la Dauphine, en d'autres circonstances.

M. le Duc de Berry marquoit à ma mere la même bonté ; & ce Prince, mais plus souvent encore M. le Dauphin, lui faisoit l'honneur & à la Marquise d'Hudicourt ma Grand-mere, de dîner chez elles avec quelques Dames de la Cour : C'étoit moi, qui, ordinairement, servois à table M. le Dauphin ou M. le Duc de Berry ; & la respectueuse liberté que ces sortes de parties admettent, m'attiroit plusieurs marques de leur bienveuillance, dans le nombre desquelles fût l'honneur de les suivre,

contre moi, & le ſoin qu'il a pris de ſupprimer tout ce qui pouvoit ſervir à les détruire, m'ont reduit à chercher dans les païs étrangers, la liberté de manifeſter l'injuſtice de ce Miniſtre, & un azile que mes ſervices auroient dû, ce me ſemble, me procurer dans ma patrie.

Je reſtai deux ou trois jours à Verſailles, pendant leſquels je ne fréquentai que

ſuivre, à la Féte que le Cardinal d'Eſtrées leur donna à l'Abbaye de St. Germain des-Prez, à l'occaſion de la naiſſance de M. le Duc de Bretagne, quoiqu'alors je n'euſſe pas quatorze ans.

Ces témoignages de bonté m'étoient marqués également dans d'autres circonſtances par Madame la Dauphine, & quoiqu'ils fuſſent une ſuite de la bienveuillance de ces Princes & de cette Princeſſe pour ma mere, j'en reſſentis la continuation & les effets, après ſa mort. Madame la Dauphine parla au Roi en ma faveur, pour me faire avoir une penſion; Madame de Maintenon s'employa auſſi pour me faire obtenir cette grace, ce fut chez elle, qu'ayant été mandé par Mad. la Dauphine, j'appris qu'elle m'avoit été accordée. Et cette Princeſſe auſſi bien que M. le Dauphin, me parlerent alors de la maniere du monde la plus obligeante. Je pourrois citer d'autres preuves de leur auguſte protection; mais ce que je viens de dire doit ſuffire pour me mettre à l'abri du reproche d'avoir parlé légerement.

que mes anciennes connoiſſances, ſans y voir d'autres Miniſtres que le Comte de Morville, ou Mr. Le Blanc *, qui avoit été ci-devant Intendant de la Province d'Auvergne, & qui étoit, comme je l'ai dit, fort uni d'amitié avec toute ma famille. Au reſte, ſoit dans le public, ſoit dans les maiſons particulieres, lorſque la converſation tomboit avec moi ſur la Cour d'Eſpagne, je n'oubliois pas, conformément à l'inſtruction dont j'étois chargé, de rapporter, ſans affectation, quelques traits du caractere de L. M. Cath., qui ſerviſſent à faire impreſſion ſur l'eſprit de ceux qui m'écoutoient, & à me faire connoître leurs diſpoſitions pour la Cour d'Eſpagne, par leur empreſſement à me queſtionner, ou par certaines expreſſions qui échappent, & qui peuvent ſervir d'indices des ſecrets ſentimens du cœur.

Les eaux qui coulent avec douceur & ſans bruit, ſont ordinairement celles dont on approche, non ſeulement ſans crainte, mais même avec plaiſir. Perſuadé que pour faire réuſſir la négociation ſecrette qu'on m'avoit confiée, il falloit que mes operations euſſent le même caractere, & produiſiſſent les mê-

* Miniſtre de la guerre.

mes effets ; je m'étudiois, quand il étoit queſtion du Roi ou de la Reine d'Eſpagne, à rendre ma converſation intéreſſante : en évitant cependant avec ſoin de donner aucun ſoupçon des vues que j'avois. Cette précaution étoit néceſſaire pour l'exécution des ordres qu'on m'avoit donnés. Il falloit m'attirer inſenſiblement la confiance de pluſieurs perſonnes, ſans paroître la rechercher : ſituation auſſi génante que délicate ; ſurtout dans les Cours où l'on craint toujours de ſe trop ouvrir.

Comme je ne pouvois douter qu'on n'attendît en Eſpagne, avec autant de curioſité que d'impatience, la relation de ce qui s'étoit paſſé entre le Cardinal & moi dans notre premier entretien ; je rendis dès Verſailles un compte fidele * à l'Archevêque d'*Amida*, de toutes les circonſtances que je viens de rapporter. Le lundi au ſoir, veille du départ de la poſte, j'eus encore une longue converſation avec le Cardinal ; & je ne fis aucune difficulté de lui communiquer ce que j'écrivois en Eſpagne.

* Ma Lettre du 3. Fevrier, ſe trouve dans le nombre de celles qui m'ont été enlevées.

Eſpagne. Il me parut ſenſible à cette déference, & à l'éloge que je faiſois de ſon zele pour Leurs Maj. Cath.. Il me dit, que quoiqu'il eût eu deſſein d'écrire par le même ordinaire à la Reine d'Eſpagne, il croyoit cependant devoir laiſſer précéder ma lettre; afin qu'elle préparât cette Princeſſe, à écouter plus favorablement ce qu'il ſe propoſoit d'avoir l'honneur de lui repréſenter. Il ajouta, qu'il vouloit auſſi me lire cette Lettre, pour que je lui en diſſe mon ſentiment. Enfin il me remercia, de ce que je travaillois à déſabuſer Leurs Maj. Cath. des préventions qu'Elles avoient contre lui. Celles que je lui connoiſſois de puis long-tems contre moi, m'étant encore fort préſentes, je profitai de l'occaſion, pour les diſſiper par beaucoup de témoignages de confiance: & pour lui prouver qu'ils étoient ſinceres, je le priai de trouver bon que je joigniſſe ma Lettre aux ſiennes. Il y conſentit avec plaiſir; & je la cachettai ſur ſon bureau, où je la laiſſai.

Avant d'aller chez le Cardinal, j'avois eu une nouvelle conference avec le Comte de Morville. Il m'apprit que le Cardinal lui avoit paru fott content du

premier entretien que nous avions eu ensemble. „ Vos actions, ajouta-t-il „ en riant, qui, comme vous savez, „ étoient ici un peu basses quand vous „ partites, ont considerablement haussé „ depuis votre retour. Je souhaitte de „ tout mon cœur, qu'elles se soutiennent „ toujours de-même : c'est le moyen le „ plus certain, & même l'unique, que „ vous puissiez prendre pour faire réussir les commissions dont vous êtes „ chargé. Quant à ce qui vous est „ personnel, vous ne doutez point, je „ crois, de ma bonne volonté : elle est „ très sincere, mais au surplus fort inu„ tile". Ce discours, & les questions que le Cardinal m'avoit faites précédemment, me donnerent lieu de soupçonner, qu'il y avoit entre lui & le Comte de Morville peu d'amitié, & encore moins de confiance. Je tâchai de découvrir, par la suite de la conversation, si cette opinion étoit bien ou mal fondée ; afin de ne faire aucune démarche, qui pût blesser, ou l'amitié que le Comte de Morville me marquoit, ou l'étrange délicatesse du Cardinal.

Ayant fini toutes les affaires qui pouvoient me retenir à Versailles, je partis le

mardi

mardi 4. Fevrier, pour aller à Paris. Avant mon départ je reçus du Cardinal le billet suivant.

Mardi matin.

J'*Arriverai à* Issy *après demain Jeudi, à quatre heures & demi. Comme il fait clair de Lune, si vous voulez*, Mr., *vous y trouver à cette heure-là, ou le lendemain à pareille heure, nous y serions plus en repos. Vous pouvez choisir lequel il vous plaira. Je ne suis pas sûr que Mr. le Cardinal de Noailles ne dîne avec moi le Vendredi; & Mr. l'Abbé de St. Aubin y dînant aussi, cela nous pourroit contraindre.*

Je vous honore, Monsieur, *plus que personne du monde,*

Signé le Cardinal de FLEURY.

P. S. Le Roi me dit hier, que vous lui aviez été présenté la veille.

Je ne manquai point au rendez-vous que le Cardinal me donnoit, & je fus à *Issy* le Jeudi, pour éviter l'inconvénient dont il me parloit. Je le trouvai seul dans l'appartement qu'il occupoit alors

dans la maiſon de Campagne de Mrs. du Seminaire de *St. Sulpice*. Il me reçut avec un air de cordialité, qui n'annonçoit rien que d'agréable dans l'entretien que nous devions avoir ; & il eut effectivement ce caractere depuis le commencement juſques à la fin. Le Cardinal débuta, par me donner à lire la Lettre qu'il vouloit écrire à la Reine d'Eſpagne : il n'avoit rien épargné dans cette Lettre pour s'attirer la confiance de cette Princeſſe, & pour lui prouver ſon attachement. Il me parla encore, à l'occaſion de certains articles qu'elle contenoit, de l'étroite liaiſon de la Cour de Madrid avec celle de Vienne, & de la méfiance que le Roi & la Reine d'Eſpagne marquoient pour la France. Il affecta de nouveau, d'être auſſi ſurpris que fâché, de remarquer dans Leurs Majeſt. Cath. de ſemblables diſpoſitions : & comme il les attribuoit toujours à un ſecret attachement de la Reine d'Eſpagne pour la Maiſon d'Autriche, que la * Ducheſſe de Parme ſa mere lui avoit, diſoit-il, inſpiré ; il ſe perſuadoit que cette inclination influeroit toujours dans les reſolutions

* Dorothée de Neubourg.

ſolutions de cette Princeſſe, & dans celles qu'elle conſeilleroit au Roi ſon époux de prendre. Ce préjugé du Cardinal ne me paroiſſant fondé que ſur les circonſtances préſentes, je m'attachai à le combattre, & à faire voir, que le refroidiſſement de Leurs Majeſtés Cath. pour la France, ne devoit point être attribué à cette partialité imaginaire de la Reine d'Eſpagne pour la Maiſon d'Autriche; mais plutôt à celle que la France avoit marquée depuis quelque tems en différentes occaſions pour cette Maiſon, & preſque toujours pour l'Angleterre, depuis la mort de LOUIS XIV. Parcourant après cela ſommairement tous les événemens qui ſervoient à prouver ce que je diſois, je rappellai au Cardinal, la rigueur avec laquelle la France & ſes Alliés avoient exigé que Leurs Maj. C., abandonnaſſent la *Sicile* à l'Empereur, & la *Sardaigne* au Duc de Savoye, ſans pouvoir obtenir d'être dédommagées de ce double ſacrifice par la reſtitution de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, qu'Elles deſiroient avec tant de raiſon. Je n'oubliai point non plus la menace qu'on avoit faite, de proceder à la nomination d'un héritier des Etats de *Toſcane* & de *Parme*, ſi le

 Roi

Roi d'Eſpagne ne vouloit pas ſe ſoumettre † à accepter les conditions de la quadruple Alliance. Enfin je terminai le détail dans lequel j'étois entré, par l'inutilité du long Congrès de *Cambray*, & par le renvoi de l'Infante.

Des faits auſſi inconteſtables, & dont le Cardinal étoit mieux inſtruit que perſonne, donnerent beaucoup de force à mon raiſonnement. Ce Miniſtre m'avoua, qu'on ne pouvoit diſconvenir, que pendant tout le tems de la Regence du Duc d'Orleans, on avoit aſſez peu ménagé les intérêts de Leurs Maj. Cath.: mais qu'il étoit vrai auſſi, qu'Elles avoient alors formé trop legerement, pluſieurs entrepriſes, que les circonſtances où Elles ſe trouvoient auroient dû les engager à remettre à des tems plus favorables. Il rejetta ſur le précédent Gouvernement la partialité pour l'Angleterre & l'Empereur, dont je lui parlois; ſe donnant tout le mérite d'en avoir été exempt, & de l'avoir même combattue juſqu'à l'indiſcretion. Il n'avoit point diſſimulé, diſoit-il, dans certaines

† On trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N° *II. III IV. V.* & *VI*, les preuves de ce que je diſois au Cardinal.

taines occasions à Mr. le Duc d'Orleans, & au Cardinal Du Bois, qu'on se livroit trop à l'Angleterre; il leur avoit représenté à diverses reprises, les conséquences qui en pouvoient resulter : mais ces avis avoient été très-mal reçus, & l'avoient exposé à passer pour partisan secret de la Cour d'Espagne; ce qui, comme je le devois avoir appris, n'étoit pas le moyen de se rendre agréable au Duc d'Orleans & à son Ministre. Sa conclusion fut, que le Roi & la Reine d'Espagne devoient regarder tous les Traités qui s'étoient faits pendant la Régence, comme les productions de la politique du Duc d'Orleans & du Cardinal Du Bois : qu'il n'avoit eu souvent d'autre part à ces differents Traités, que celle de les contredire : que chacun savoit, qu'occupé uniquement, dans ce tems-là, au soin de l'éducation du Roi, il évitoit d'entrer dans tout ce qui pouvoit l'en distraire : qu'il n'avoit d'ailleurs ressenti aucune démangeaison d'être mêlé dans les affaires qui se passoient alors, ni d'être fort en relation avec ceux qui jouoient le principal rolle. Passant de là au renvoi de l'Infante, il m'assura l'avoir au-

tant désapprouvé, que la maniere dont il s'étoit exécuté. Quant au Traité d'Hanover qui étoit l'effet de cet événement, il falloit encore, selon lui, regarder le Duc de Bourbon comme l'unique auteur de cet ouvrage : que s'il conseilloit à la vérité à présent au Roi d'observer ce Traité, c'est parce qu'il lui paroissoit que Sa Maj. ne pouvoit, sans manquer ouvertement à la bonne foi, rompre un tel engagement ; sur tout dans une conjoncture où l'Espagne avoit donné à l'amitié & à l'alliance de l'Empereur, la préference la plus marquée sur celle de Sa Majesté. „ Avouez-„ moi franchement le fait, me dit en„ suite le Cardinal ; le Roi & la Reine „ d'Espagne sont persuadés, que mon „ penchant me porte à être uni à l'An„ gleterre, & à favoriser cette Cou„ ronne. " C'est trop, lui repliquai-je, Monseigneur, que de les dire persuadés de cela. Je ne disconviens pourtant pas, que peut-être cette idée ne leur soit venue, & qu'eu égard à certaines choses qui se sont passées depuis peu, Elles n'ayent cru remarquer en vous, pour l'Angleterre, les mêmes sentimens que vous leur attribuez pour l'Empereur.

„ Mais

„ Mais ſur quel fondement, repartit le „ Cardinal avec vivacité, la Reine d'Eſ- „ pagne a-t-elle donc cette opinion ? „ N'ai-je pas eu recours à toutes ſortes „ de moyens & de perſonnes, pour „ l'aſſurer de mon attachement ? " On n'en diſconvient point, Monſeigneur, repliquai-je : mais ce qui a laiſſé quel- que doute à Leurs Maj. Cath., ſur la ſincerité de votre zele pour Elles, a été de voir, que nonobſtant les aſſu- rances qui leur ont été données, que l'éloignement de Monſieur le Duc de Bourbon, & la fin de ſon Miniſtere, ſeroient l'époque certaine des démarches qu'on feroit en France en leur faveur, il a falu cependant s'en tenir toujours ſur cet article à de ſimples eſperances ; à moins de conſentir, pour qu'elles euſ- ſent quelqu'effet, à ſe détacher de l'Al- liance de l'Empereur : & franchement, cette condition préliminaire, qu'on im- poſoit ſans aucun adouciſſement, à parû un peu dure. A cela s'eſt joint encore, Monſeigneur, le peu de cas que vous avez fait en dernier lieu, des Ouvertures que Mr. ALDOBRANDI- NI communiqua, il y a quelques mois à Mr. le Nonce qui eſt ici, pour la re-

conciliation. Et que ſans preſque vous donner le tems d'examiner, ſi elles étoient ſinceres, vous en avez auſſi-tôt donné connoiſſance à l'Ambaſſadeur d'Angleterre. La déference qu'on lui à marquée dans cette occaſion, a bleſſé, je ne le diſſimule point, Leurs Majeſtés Cath. Elles ne l'ont pas moins été, de voir que la réponſe de ce Miniſtre ait dirigé celle de Mr. de Morville à Mr. MASCEI; & que dans cette derniere on ait employé certaines expreſſions peu méſurées, & peu conformes au reſpect qui leur eſt dû. Enfin Monſeigneur, Leurs Maj. ont vû avec beaucoup de peine, que vous ayez adopté le Mémoire que Milord HARRINGTON a enſuite préſenté; juſqu'à les faire aſſurer que le Roi feroit cauſe commune avec l'Angleterre, ſur tout ce que ce Mémoire renfermoit. Pardonnez-moi, continuai-je, ſi je vous parle avec tant de franchiſe, mais vous me l'avez preſcrit; je vous aurois néanmoins obéi avec quelque peine ſi je n'avois la ſatisfaction de penſer, que les préventions de V. Em. & celles de Leurs Maj. Cath. vont bien-tot ſe diſſiper, par la relation, qui, j'eſpere, ſe formera inceſſamment entr'Elles & vous, & qui

n'ad-

n'admettant plus certains médiateurs interessés à embrouiller les choses, vous donnera un moyen aussi certain que facile de vous entendre, & de renouveller une solide intelligence entre les deux Couronnes.

Je m'apperçus bien, que je venois de toucher certains points qui devoient être un peu sensibles au Cardinal, par la contradiction qu'ils faisoient voir entre les assurances qu'il donnoit de son attachement pour le Roi d'Espagne, & certaines démarches de sa part très opposées à cette bonne volonté. Cependant je ne fus point fâché, que la conversation m'eût insensiblement conduit à lui parler comme j'avois fait. On ne parvient quelquefois à bien discerner les vrayes intentions d'un homme, qu'en l'obligeant à sortir malgré lui de la dissimulation dans laquelle il se retranche. Je connoissois de longue main l'adresse du Cardinal à cacher, sous un air de candeur & une feinte naïveté, des dispositions bien differentes. Ainsi je jugeai, qu'il étoit bon d'interesser un peu son amour propre & sa délicatesse, afin de l'engager à s'expliquer plus clairement ; & de lui faire appercevoir en

même tems, que Leurs Majestés Cath. savoient parfaitement donner au zele qu'il leur témoignoit sa juste valeur.

Cette précaution ne fut point inutile. Le Cardinal, pressé, par ce que je venois de lui dire, de justifier ses démarches, s'étendit beaucoup sur les circonstances où il s'étoit trouvé en entrant dans le Ministere. Il ne falloit alors, disoit-il, donner aucun soupçon aux Alliés du Roi, qu'il voulût conseiller à Sa Maj. de rompre les engagemens qu'on lui avoit fait prendre précédemment avec eux; surtout dans un tems, où Leurs Majestés Cath. ne vouloient, ni recevoir ses lettres, ni écouter les personnes à qui il s'adressoit pour leur représenter sa situation, & où sa bonne volonté, & les mesures qu'il offroit de prendre pour parvenir à une reconciliation, paroissoient toujours suspectes. A l'égard de la communication faite à Mr. *Walpole*, de ce que le Nonce Aldobrandini avoit écrit à Mr. Mascei, le Cardinal me dit, qu'il n'avoit pu se dispenser d'en user ainsi, après les avis certains qui lui étoient venus, que les propositions des Nonces étoient concertées avec la Cour de Vienne, dans le dessein uniquement, de

de ſemer de la diviſion entre l'Angleterre & le Roi. C'étoit donc, ſelon lui, en conſéquence de ces avis, qu'il avoit cru devoir couper court aux artifices de la Cour de Vienne, en paroiſſant agir en tout de concert avec le Roi d'Angleterre : la reſolution qu'il avoit fallu prendre, de ſoutenir le Mémoire de Mr. Stanhope, & ce que Mr. De Morville avoit écrit à Mr. Maſcei, partoient du même principe. A l'égard de la compoſition, & du ſtile des lettres dont je lui parlois, il me dit, que n'ayant eu aucune part dans tout cela, on ne devoit point s'en prendre à lui, ſi certaines expreſſions qu'on avoit employées dans ces lettres avoient paru peu meſurées, ou trop dures. „ Je ne ſuis „ point Anglois, ajouta enſuite le Cardinal; & je veux bien que vous ſa„ chiez (ainſi qu'on peut s'en ſouvenir „ en Eſpagne) que pendant tout le „ Miniſtere du Cardinal Du Bois, „ & même après ſa mort, le Roi d'An„ gleterre a toujours ſoupçonné que je „ lui étois contraire. Et en effet, eſt„ ce que dans le fond du cœur je n'ai „ pas toute ma vie été attaché au Pré„ tendant? Et comme Evèque, puis-je

„ ne

„ ne pas desirer sincerement, de voir
„ un Prince Catholique rétabli sur le
„ trône d'Angleterre? La feue Reine
„ d'Angleterre, qui m'honoroit de sa
„ bienveuillance, & j'ose dire de quel-
„ que confiance, connoissoit parfaite-
„ ment mes sentimens à cet égard. En
„ un mot, dès que Leurs Maj. Cath.
„ voudront bien me mettre à même de
„ leur manifester mon zele & mon at-
„ tachement, & qu'elles me procure-
„ ront pour cela des moyens pratica-
„ bles, j'espere de ne leur laisser aucun
„ doute de ma bonne foi ”.

Notre conversation ayant roulé encore sur plusieurs petites particularités, qui ne laissoient pas d'avoir toujours rapport aux affaires du tems, & qui concernoient la Cour d'Espagne ou celle de France; le Cardinal me demanda, si le Roi d'Espagne conservoit encore quelque affection pour la France. Je lui répondis, que je n'avois point été à portée de connoître les sentimens de Sa Majesté Cath. à cet égard; mais qu'il m'étoit revenu de bonne part, qu'Elle avoit toujours beaucoup de bienveuillance pour la Nation françoise, & d'affection pour le Roi son neveu. „ On

„ m'a

„ m'a écrit la même chose, dit alors le „ Cardinal. Cependant le Roi seroit „ bien aise, d'avoir des preuves plus „ certaines de ce que vous me dites : il „ m'a paru quelquefois fort sensible à „ l'indifference trop marquée de L. Maj. „ Cath. pour lui ; & il m'a souvent demandé, si je ne recevois aucune réponse à tout ce que j'avois écrit en „ Espagne sur cet article ". Bien-tôt, lui dis-je, Monseigneur, vous serez en état de satisfaire Sa Maj ; & vous devez d'autant plus compter sur ce que je vous dis, que V. Em. a déja vû, comment la Reine s'est expliquée dans son Mémoire.

Tous ces petits détails nous ayant conduit insensiblement à parler du mariage du Roi, & combien il importoit que Sa Maj. eût bientôt un fils ; le Cardinal me demanda tout-à-coup : „ Mais quel parti croyez-vous que le „ Roi d'Espagne prendroit, si par malheur le Roi mouroit sans en avoir ? „ Verroit-il donc tranquillement passer „ la Couronne à une autre branche ? " La question que vous me faites, lui repliquai-je, roule sur une matiere bien délicate : mais à vous parler franchement, (s'il

(s'il m'eſt permis de juger des ſentimens du Roi d'Eſpagne, par ceux que tout homme ſenſé doit avoir,) j'ai peine à me perſuader, qu'il renonçât ſi facilement à l'eſpérance & au droit que ſa naiſſance lui donne, de monter ſur le trône de cette Monarchie. Il en connoit trop la grandeur & la puiſſance pour s'en détacher ſi aiſément. „ Je „ ſerois de votre avis, reprit le Car- „ dinal, ſi on pouvoit raiſonner du „ Roi d'Eſpagne comme d'un autre „ Prince : mais le deſir qu'il conſerve „ toujours, dit-on, d'abdiquer ſa Cou- „ ronne, exclut celui de venir chercher „ celle-ci ; & le feu Maréchal de TES- „ SE' m'a dit pluſieurs fois, qu'il n'a- „ voit jamais pû tirer le moindre éclair- „ ciſſement ſur les diſpoſitions de ce „ Prince à cet égard ". Il eſt trop ſage, repliquai-je, pour s'expliquer ſur un ſemblable article, dans un tems ſur tout, où, graces à Dieu, la ſanté du Roi ſon neveu annonce une longue vie, & où ſon mariage promet également des héritiers. Tout ce que Sa Maj. Cath. pourroit faire, ajoutai-je en ſouriant, ſi Elle ſongeoit à prévenir les ſuites de quelqu'événement, ſeroit de s'ouvrir là-

deſſus

dessus à V. Em., comme à un ancien & fidele serviteur du Roi son Grand-pere.

J'avois mes vues en parlant de la sorte. J'hazardois d'ailleurs cette réflexion, sans craindre que le Cardinal pût avoir la moindre idée du principe qu'elle avoit. Aussi ne parut-il point la prendre en mauvaise part. Bien loin de là, après m'avoir répondu qu'il falloit esperer, que Dieu conservant le Roi, & lui donnant des héritiers, l'événement dont nous parlions n'arriveroit point: „ Cependant, ajouta-t-il, „ si par malheur nous venions à perdre „ le Roi, Leurs Majest. Cath. peuvent-„ Elles douter, que dans un cas si dé-„ plorable, j'oubliasse ce que je dois au „ sang de LOUIS XIV.?"

On peut aisément s'imaginer l'attention que je fis à ces expressions. En toutes sortes d'affaires il y a certains momens critiques, qui sont décisifs pour les faire réussir, & qui, semblables aux éclairs, se perdent dans une éternelle nuit, quand on les laisse échaper. Pour ne pas courir le même risque, je crus devoir profiter de l'espece de confidence, vraye ou fausse, que le Cardinal venoit

noit de me faire ; & l'engager insensiblement, s'il étoit possible, à s'expliquer plus clairement. Dans cette vue, après avoir donné de grands éloges au zele qu'il marquoit pour les intérêts du Roi d'Espagne, je lui dis, que je desirois de tout mon cœur que ce Monarque pût être informé de notre conversation ; me semblant indubitable, quand il connoîtroit les sentimens d'attachement que S. Em. conservoit pour lui, qu'il ne revînt promptement des préjugés differens qu'il pouvoit avoir. Je demandai ensuite au Cardinal, s'il trouveroit bon que je rapportasse à l'Archevêque d'*Amida*, dans la lettre que je lui devois écrire, ce que S. Em. venoit de me dire ; ou si Elle vouloit se reserver à le faire Elle-même dans la suite, quand Elle auroit occasion d'écrire au Roi d'Espagne. Le Cardinal, qui ne pouvoit prévoir l'usage que je me proposois de faire de sa réponse, & qui regardoit ma proposition comme le pur effet de ma bonne volonté, me repartit, qu'il me laissoit entierement le maître d'écrire ce que je voudrois à l'Archevêque d'Amida ; & que je pouvois être certain qu'il ne changeroit jamais de sentiment. „ J'en assu-

„ aſſurerois moi-même volontiers le Roi „ d'Eſpagne, ajouta-t-il, ſi je ne craignois, „ ſur tout dans la circonſtance préſente, „ qu'il ne me ſoupçonnât de vouloir „ pénétrer ſes deſſeins ; & que par con- „ ſéquent, il ne regardat une ſemblable „ démarche de ma part, comme l'effet „ d'une curioſité indiſcrete ou inutile. „ D'ailleurs, le ſilence que ce Prince a „ toujours affecté de garder ſur cet ar- „ ticle, comme je viens de vous le di- „ re, avec le feu Maréchal de Teſſé, „ manifeſte ſuffiſamment, ou qu'il eſt „ auſſi indifferent pour la Couronne de „ France, qu'il l'a paru pour celle d'Eſpa- „ gne ; ou qu'au moins, il ne veut point „ laiſſer appercevoir ſa maniere de pen- „ ſer à cet égard ". J'écoutois le Cardinal avec attention ; & à meſure qu'il ſembloit me découvrir ſes diſpoſitions, je tâchois, autant qu'il m'étoit poſſible, de démêler ſi elles étoient ſinceres, & ſi l'heureux moment que je croyois entrevoir étoit effectivement venu, de lui découvrir l'affaire délicate dont j'étois chargé, & de l'engager enſuite à la favoriſer. Enfin, trouvant encore plus d'inconvéniens, à me priver, par trop

de précaution & de méfiance, des moyens que l'approbation du Cardinal pouvoit me donner pour réussir dans mes projets, qu'il ne m'en paroissoit de les lui communiquer; je sortis d'un porte-feuille, où j'avois mes papiers, l'instruction que le Roi d'Espagne m'avoit donnée; & en la présentant au Cardinal: „ Voici, lui dis-je, Monseigneur, de quoi „ dissiper pleinement les doutes où vous „ me paroissez être des sentimens du „ Roi d'Espagne; & dequoi vous convaincre en même tems, que l'opinion „ que vous venez de me donner de votre „ attachement pour lui, ne me permet „ point d'user de la moindre reserve envers V. Em.. C'est principalement „ pour exécuter ce que contient cet Ecrit, que je suis venu en France. Les „ autres affaires dont on m'a chargé, „ n'ont été regardées de Leurs Majest. „ Cath. que comme les moyens d'entamer celle dont il s'agit ici. Bien „ persuadé au surplus, que je ne puis „ ni l'entreprendre, ni la faire réussir „ sans votre agrément, & sans que „ vous toleriez au moins mes démarches; je ne balance point à me remettre en quelque façon entierement

„ à

„ à votre diſcrétion, en vous manifeſ-
„ tant un Ecrit, qui dévoile un miſtere,
„ que le Roi d'Eſpagne avoit jugé juſ-
„ qu'à préſent devoir tenir caché. Le
„ peu de connoiſſance qu'il avoit de
„ vos ſentimens, l'engageoit, comme
„ vous allez voir, à ſe méfier de vous;
„ & ſi je ne conſultois dans ce moment
„ qu'une certaine fauſſe prudence, je de-
„ vrois peut-être vous laiſſer ignorer ce
„ que contient cet Ecrit: mais, bien per-
„ ſuadé que vous n'abuſerez point de ma
„ confiance, je me fais un devoir & un
„ plaiſir, de vous en donner une preuve
„ auſſi forte & auſſi entiere. Reglez donc
„ déſormais, s'il vous plait, mes ope-
„ rations. Retranchez, ou étendez ce
„ qui les concerne, ainſi que vous le
„ jugerez à propos. Mais au moins ac-
„ cordez-moi ſimplement la liberté, de
„ vous rendre compte de mes démar-
„ ches; ſi vous ne voulez point éten-
„ dre vos bontés, juſqu'à les diriger par
„ vos conſeils".

Le Cardinal, fort curieux de connoî-
tre où pouvoit tendre ce que je lui di-
ſois, & ce que contenoit le papier que
je lui préſentois, le lut avec beaucoup
d'atten-

de précaution & d
que l'approbation
me donner pour
jets, qu'il ne m'er
communiquer; je f
le, où j'avois mes
que le Roi d'Espag
& en la présentant
„ ci, lui dis-je, M
„ dissiper pleinemen
„ me paroissez être
„ Roi d'Espagne; &
„ vaincre en même
„ que vous venez de
„ attachement pour
„ point d'user de la
„ vers V. Em.. C
„ pour exécuter ce q
„ crit, que je suis v
„ autres affaires doi
„ n'ont été regardée
„ Cath. que comme
„ mer celle dont il
„ persuadé au surplu
„ ni l'entreprendre,
„ sans votre agrémen
„ vous toleriez au m
„ ches; je ne balance
„ mettre en quelque f

core une affaire qui doit être extrê-
mement secrette, & dans laquelle je
ne puis ni ne dois entrer; non assû-
rément que j'aye aucun ressentiment
contre Mr. le Duc; mais par les obs-
tacles que vous trouveriez en premier
lieu de la part de ce Prince, à con-
sentir que vous me donnassiez quel-
que connoissance de ce qui se passera en-
tre vous deux sur cet article; & plus
encore, par la nécessité où vous de-
vez appercevoir que je suis, de pa-
roître ignorer totalement ce que
vous venez de me découvrir. Au
surplus, je crois que vous trouverez
Mr. le Duc peu disposé à se livrer à
la Reine d'Espagne; & je sai, à n'en
pouvoir douter, que ses sentimens
pour elle sont bien opposés à ceux
qu'il faut à présent que vous lui ins-
piriez".

Je m'apperçus avec une sensible joye
que la confidence que j'avois pris sur
moi de faire au Cardinal, m'avoit pro-
curé le double avantage, d'engager cet-
te Reine à confirmer ce qu'elle m'avoit
dit touchant ses dispositions pour le Roi
d'Espagne, & de me laisser la liberté de
tâcher de gagner Mr. le Duc de Bour-

bon. Je témoignai une reconnoissance infinie de la bonté avec laquelle elle m'avoit parlé. La disposition favorable où je la voyois, me conduisit tout naturellement à entrer avec elle dans beaucoup de détails sur les diverses démarches que je serois obligé de faire; & le Cardinal consentit que je lui en rendisse un compte fidele, à condition que ni par lettres, ni en parlant à personne, je ne le nommerois jamais.

Les preuves que le Cardinal venoit de me donner de son zele pour le Roi d'Espagne m'engagerent de lui repetter, que j'étois pour le coup bien assuré de voir bien-tôt Leurs Maj. Cath. lui accorder toute leur confiance; „ C'est „ avec bien peu de raison, repartit-t-il, „ que le Roi d'Espagne me regardoit „ comme suspect sur ses intérêts. Je „ lui ai toujours été attaché depuis son „ enfance, & je ne sai qui a pu „ lui persuader que j'avois des senti- „ mens contraires. Mais en voila assez, „ ajouta-t-il, pour aujourd'hui. Il se „ fait tard, & il est tems que vous re- „ tourniez à Paris. Adieu. Nous nous „ verrons désormais ici, ou ailleurs,

„ selon

„ ſelon que l'exigeront les affaires dont
„ nous venons de nous entretenir ".

Telle fut la conference que j'eus avec le Cardinal au Seminaire d'Iſſy. Elle ſe paſſa avec une entiere cordialité de part & d'autre ; & il m'en parut de ſon côté auſſi content que je l'étois du mien. Mais avant de rapporter les ſuites qu'elle eut, je crois qu'il eſt à propos de continuer à expoſer la ſituation où ſe trouvoient differentes Cours de l'Europe, eu égard à la relation qu'avoit ce qui s'y paſſoit, avec la reconciliation des deux Couronnes.

Quoique l'union qui s'étoit formée entre l'Empereur & l'Imperatrice de Ruſſie, procurât à ce Monarque de puiſſans ſecours, au cas que la guerre vînt à s'allumer, & une grande influence dans le Nord ; il n'étoit pas moins occupé du ſoin de mettre le Corps Germanique dans ſes interêts ; & de tirer de la convention ſecrette, qui avoit été ſignée à *Wuſterhauſen* entre le Roi de Pruſſe & lui, les avantages que Sa Maj. Imp. en eſperoit. Comme il falloit pour cela engager l'Electeur Palatin & le Prince de *Sultzbach*, à conſentir à ce que cette convention avoit reglé en faveur de Sa

Maj. Prussienne. L'Empereur, qui avoit cette affaire extrêmement à cœur, chargea le Comte de KINSKI, qui venoit d'être nommé Ambassadeur en France, de se rendre à la Cour de l'Electeur Palatin, afin de disposer ce Prince à se désister des prétentions qu'il formoit sur les Duchés de *Bergue* & de *Juliers* pour la Princesse de Sultzbach * sa fille, & de consentir que le Roi de Prusse pût, après la mort de S. A. Electorale, se mettre en possession de ces deux Etats. Le même Ambassadeur devoit aussi faire tous ses efforts pour porter le Prince de Sultzbach ** à ratifier ce désistement, & à y joindre celui de la Principauté de *Ravenstein*, également en faveur du Roi de Prusse. Pour concilier au reste tous ces arrangemens avec les Princes qui pouvoient les trouver contraires à leurs intérêts, on offroit les Comtés de *Sponheim* & de *Veldenz* au Prince de Sultzbach; & pour indemniser le Prince de Birckenfeld qui possedoit le premier

* Morte le 30. Janvier 1728.

** JOSEPH CHARLES, mort le 19. Juillet 1729.

mier & une partie de l'autre, l'Empereur lui assuroit la † Succession du Duché des *Deux-Ponts* : enfin on cedoit aussi quelque district à la Marggrave de Baden, pour la partie du Comté de Sponheim qui lui appartenoit. Toutes ces propositions avoient déja été faites inutilement à la Cour Palatine par le Comte de ZINZENDORF, Ministre de l'Empereur à la Diete de Ratisbonne pour le Royaume de Boheme; & elles ne furent pas mieux reçues de la part du Comte de Kinski quand il s'y rendit. Le Prince de Sultzbach refusa constamment de les admettre. Il s'étoit même, dit-on, caché pour ne point les écouter; & ce fut envain qu'on parvint à les lui faire connoître, par le moyen d'un Officier de sa Maison qu'on avoit gagné. Quand à l'Electeur Palatin, bien loin de les approuver, il sembla qu'elles le fai-

† Ce Prince avoit déja fait de solides représentations à la Cour Imperiale, sur ses droits à cette succession à l'exclusion de l'Electeur Palatin; se fondant sur le Testament du Duc WOLFGANG, Prince Palatin des Deux-Ponts fait en 1568., confirmé par l'Empereur MAXIMILIEN II., & observé jusqu'alors exactement dans tous les cas de succession de la Maison Palatine.

faisoient en quelque façon repentir d'avoir accedé au Traité de Vienne.

La resistance de ces Princes, qui arrêtoit la réussite de plusieurs projets de l'Empereur, déplaisoit fort à ce Monarque. Pour tâcher donc de la vaincre, il envoya le Baron de KYAU, qui avoit été attaché au Cardinal de Saxen-Zeitz, trouver cette Eminence à Breslau, afin qu'Elle engageât l'Electeur de Treves à presser l'Electeur Palatin de se rendre plus facile : mais cette démarche ne réussit pas mieux que les sollicitations du Comte de Kinski. La Cour de Berlin, de son côté, faisoit toujours dépendre l'exécution de ses promesses, de l'accomplissement de celles de l'Empereur : elle insistoit sur la cession des Etats dont je viens de parler, ou sur un équivalent, pris sur les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, mais Sa Maj. Imp. étoit peu disposée à l'accorder.

Dans l'incertitude où on étoit à Vienne du succès de ces differentes Négociations, on y prit le parti de les tenir fort cachées. Et en même tems, pour continuer à exciter l'inquiétude & la méfiance entre les Alliés d'Hanover, on continua

à

à faire répandre le bruit, que l'Electeur Palatin & le Prince de Sultzbach, acquiesçoient aux volontés de l'Empereur. La Cour Imperiale avoit ses raisons pour en user ainsi. La Convention vraye ou fausse de Wusterhausen avoit fait un grand éclat dans l'Europe, & donné lieu de croire, que Sa Maj. Imp. trouvoit enfin le secret de faire une breche considerable au Traité d'Hanover. Le refus que le Roi de Prusse avoit fait de signer à l'accession des Hollandois à ce Traité, servoit encore infiniment à fortifier cette opinion; & comme elle pouvoit devenir très utile aux vues de l'Empereur en Allemagne, en Angleterre & dans le Nord, les Ministres de ce Monarque cherchoient avec soin à persuader au public, qu'il y avoit entre leur Maître & le Roi de Prusse une secrette & très intime intelligence.

Des desseins souvent imaginaires, mais qu'on rend vraisemblables, ne laissent pas quelques fois d'ètre utiles dans les Cours à l'exécution de differents projets. Un mot hazardé par un Ministre, un sourire, un air embarrassé dans des questions qu'il s'attire, & bien d'autres petites, mais ingenieuses ressources qu'il

fait employer dans l'occasion, suffisent pour exciter & fortifier des soupçons & des bruits qui n'ont que quelque convenance pour fondement. Le piege cesse-t-il d'être utile; ou le tems a-t-il servi à le faire appercevoir? C'est à ceux qui n'ont pas sû l'éviter que le Public s'en prend, & jamais à celui qui l'a su tendre.

Peu de tems après que l'Empereur avoit envoyé le Comte de Kinski à la Cour Palatine, il nomma pour ses Ministres auprès des Cercles, le Comte de WURMBRAND, Vice-Président du Conseil Aulique, le Comte de ZINZENDORF, & le Baron de KIRCHNER; & on assigna à chacun d'eux les Etats qu'ils devoient solliciter, en cas de guerre, à embrasser le parti de l'Empereur. Ce Monarque se croyoit d'autant plus obligé de veiller à la sureté de ses Etats, & de se procurer de bonne heure des Alliés, qu'il avoit appris les armemens considerables qu'on faisoit en France, en Angleterre & en Hollande. D'ailleurs la Cour d'Espagne, dans la résolution où elle étoit d'attaquer l'Angleterre, après avoir communiqué le dernier Mémoire de Milord Harrington, & les Lettres du Comte de Morville,

à Sa Majesté Imperiale, la pressoit vivement de lui accorder les secours qu'elle s'étoit engagée de lui donner.

Les sentimens de la Cour de Vienne, sur les projets de guerre de celle d'Espagne, & sur le Siege de Gibraltar qu'ils firent entreprendre, surprirent extrêmement le public. On savoit que pendant que le Comte de Königseg excitoit à Madrid Leurs Majest. Cath. d'entreprendre la conquête de cette place, on affectoit de la regarder à Vienne assez publiquement comme impossible. De plus, on voyoit que nonobstant la résolution que l'Empereur avoit prise d'augmenter considerablement ses troupes, on exécutoit cependant assez lentement ce projet, & on ne montroit guere plus d'ardeur à faire les autres préparatifs de guerre: enfin, les Ministres Imperiaux donnoient assez clairement à entendre, que Sa Maj. Imp. désiroit sincerement la conservation de la paix.

Sur ces entrefaites le Duc de BOURNONVILLE arriva à Vienne. Son voyage, & les fréquentes conferences qu'on lui voyoit avoir avec les Ministres de l'Empereur, parurent pendant quelque tems annoncer une résolution

differente de la part de ce Monarque : mais le public ne tarda pas long-tems à se désabuser de cette opinion. On remarqua succesivement, que la celebre Ambassade du Duc de Bournonville, sa place de premier Plénipotentiaire d'Espagne au Congrès de *Soissons*, & l'importance apparente des affaires qui firent venir ensuite ce Ministre de Paris à Madrid avec une grande diligence, se reduisoient au seul éclat de sa dépense, & au bruit de ses voyages.

Les soins de Sa Maj. Imp. pour ménager le Roi de Prusse, & pour engager le Corps Germanique à embrasser ses intérêts, ne rallentissoient point l'attention particuliere qu'Elle donnoit en même tems, à ce qui se passoit dans le Nord. Elle y agissoit de concert avec l'Imperatrice de Russie, pour disposer la Suede à donner à la Ligue de Vienne la préference sur celle d'Hanover. Les Etats de cette Couronne s'étoient assemblés depuis le 21. Septembre 1726. ; & dès leur ouverture, le choix qu'ils avoient fait du Comte de HORN, Président de la Chancellerie, pour être Maréchal de la Diete, parut annoncer aux deux Ministres de France & d'Angleterre, que

le ſuccès des négociations qu'on leur avoit confié, ſeroit conforme à leurs deſirs. Quand cette nouvelle parvint à Vienne, avec celle du penchant que les Etats montroient à accéder au Traité d'Hanover, l'Empereur envoya de nouvelles inſtructions au Comte de FREYTAG, ſon Ambaſſadeur à Stockholm, pour lui preſcrire la conduite qu'il devoit tenir dans la conjonćture critique & délicate où il ſe trouvoit. Sa Majeſté Imperiale lui recommandoit ſurtout de travailler avec les Miniſtres de l'Imperatrice de Ruſſie & du Duc d'Holſtein, & avec les partiſans cachés que ce Prince avoit dans la Diete, à détourner cette Aſſemblée d'accéder au Traité d'Hanover. On enjoignoit encore au Comte de Freytag, au cas qu'il ne pût réuſſir dans cette entrepriſe, d'empêcher au moins le plus long-tems qu'il lui ſeroit poſſible, que la Diete ne prit & ne déclarât ſa réſolution; en excitant de la diviſion dans cette Aſſemblée, & en employant pour cela tous les moyens qu'il croiroit praticables. L'Empereur de ſon côté, pour ne rien négliger de ce qui pouvoit ſervir à ſes vues, témoigna une bienveuillance particuliere

au Comte de * TESSIN, Ambaſſadeur de Suede à ſa Cour, lorſqu'il prit congé de Sa Maj. Imp. pour aller ſe rendre à la Diete. Le mérite de ce Miniſtre le rendoit digne de cette diſtinction, mais il eſt cependant vraiſemblable que le deſir de le gagner, & de l'engager à inſpirer les mêmes ſentimens à ſes Compatriotes, ne contribua pas peu à déterminer l'Empereur de la lui accorder.

Après avoir rapporté les moyens que ce Monarque employoit, pour contrebalancer en Suede les inſtances & les ſollicitations des Alliés d'Hanover; diſons auſſi un mot des démarches que ceux-ci faiſoient de leur côté, pour rendre dans l'Empire celles de S. M. Imp. inutiles.

La détermination du Corps Germanique en faveur de Sa Maj. Imperiale, qui la ſollicitoit vivement, intéreſſoit trop la France & l'Angleterre, pour que ces deux Couronnes ne travaillaſſent point de concert à traverſer un pareil projet. Elles envoyerent donc pour cela à la Diete de Ratisbonne Mrs. de CHAVIGNI & LE HEUP, qui y arriverent au mois d'Octo-

* Il étoit ſoupçonné d'être dans les intérêts du Duc d'Holſtein, on peut voir ſur cela les Memoires de l'Imperatrice Catherine.

d'Octobre. Leur présence, & les instructions dont on les croyoit chargés, ne pouvoient qu'être contraires aux vues de la Cour de Vienne. Aussi, dès qu'ils parurent, le Prince de FURSTEMBERG, principal Commissaire de l'Empereur, s'apliqua en secret à leur susciter tant d'obstacles, que leur sejour à la Diete devint inutile. Dans le choix au reste des moyens qu'il prit pour cela, il s'en présenta un qu'il trouva d'autant plus favorable, qu'on ne pouvoit en quelque façon imputer à ce Prince de se l'être ménagé.

Immédiatement après l'arrivée de Messieurs de Chavigni & Le Heup à Ratisbonne, le College Electoral prétendit que ces deux Envoyés rendissent la premiere visite aux Ministres dont il est composé; & qu'ils leur accordassent encore un traitement different qu'aux Ministres des autres Princes de l'Empire. A cette pointillerie sur le cérémonial, qu'il falloit terminer avant que Mrs. de Chavigni & Le Heup pussent voir librement, comme ils le souhaittoient, les Ministres qui residoient à la Diete; les Partisans de la Cour de Vienne, dans le College Electoral, susciterent encore un nouvel em-

barras

barras à ces deux Envoyés, en faiſant difficulté d'admettre leurs Lettres de Créance, ſur ce qu'elles n'exprimoient point que ces Mrs. fuſſent revêtus du titre de Plenipotentiaires : c'étoit là franchement une querelle d'Allemand ; puiſqu'il n'y a perſonne qui puiſſe preſcrire à un Souverain, la maniere dont il doit caracteriſer le Miniſtre qu'il envoye. Mais comme le Prince de Furſtemberg vouloit mettre à profit les chicanes que faiſoient les principaux membres de la Diete ſur cet article, afin d'empêcher Mrs. de Chavigni & Le Heup, d'avoir quelque relation avec eux ; il fomentoit ſourdement les difficultés, & empêchoit qu'on ne les applanit. Pour tirer même de tous ces incidens l'avantage de ſemer quelque jalouſie & quelque méfiance, entre les deux Miniſtres de France & d'Angleterre, il ſut ſi bien ménager les choſes, que la Diete déclara que les lettres de Créance de Mr. Le Heup étoient ſuffiſantes ; dans le même tems que le Directeur de Mayence fit déclarer à Mr. de Chavigni, qu'on ne pouvoit admettre les ſiennes : quoiqu'elles fuſſent entierement ſemblables à celles de Mr. Le Heup.

Cette résolution, qui avoit été prise dans le College des Electeurs, presque tous alors dans les intérèts de la Cour de Vienne, fut notifiée au College des Princes. Les Ministres de ceux-ci, peu disposés à complaire aux autres, à cause de la supériorité qu'ils vouloient prendre sur eux, firent beaucoup de difficultés pour l'admettre. Ils répondirent même au Ministre de Mayence, qu'il leur paroissoit extraordinaire qu'on prétendît prescrire au Roi Très-Chrêt. la maniere dont il devoit légitimer ses Ministres : que si ce Monarque avoit jugé à propos ci-devant, de donner à ceux qu'il avoit envoyés à la Diete, le titre de Plénipotentiaires, il étoit bien le maître de ne donner que le seul titre de Ministre à Mr. de Chavigni ; & qu'il n'en falloit pas davantage pour qu'il fût reconnu en cette qualité, & pour qu'on entrât en négociation avec lui. Malgré ces réflexions, qui dans le funds étoient bien fondées, les Ministres du College Electoral, pour leurs fins particulieres, & le Prince de Furstemberg pour les siennes, insisterent si fort, qu'on exigeât, avant d'écouter Mr. de Chavigni, qu'il fût revêtu du titre de Plénipotentiaire ; que

ceux des Princes furent alors obligés, après bien des débats, de souscrire à cet avis; & le Secretaire du Ministre de Mayence fut chargé de faire part à Mr. de Chavigni de la résolution qui avoit été prise.

Celui-ci, dont on connoit la sagesse & l'habileté, répondit à ce message, que les Lettres de Créance qu'il avoit présentées à la Diete, étoient suffisantes, pour l'autoriser à manifester aux Etats de l'Empire les bonnes intentions du Roi son Maître, pour la conservation de la tranquillité publique: que cela étoit même si évident, qu'il ne pouvoit croire que l'Illustre Assemblée, auprès de laquelle Sa Maj. l'avoit envoyé, pût avoir la moindre raison de le revoquer en doute: que quant à l'exemple qu'on lui alleguoit de ses prédécesseurs, qui, en qualité de Ministres Plénipotentiaires, avoient présenté leurs Pleins-pouvoirs en même tems que leurs Lettres de Créance, il ne pouvoit en aucune maniere tirer à conséquence contre lui; puisqu'il ne prenoit que la simple qualité de Ministre: qu'il n'ignoroit point, que s'il se présentoit quelque Négociation à faire avec les Etats de l'Empire, pendant son

sejour,

ſejour à Ratisbonne, il ſeroit obligé de préſenter alors des Pleins-pouvoirs : mais que cette formalité n'étoit nullement néceſſaire dans la conjoncture préſente ; où il n'étoit point queſtion de faire de nouveaux Traités, mais ſimplement de conſerver la bonne intelligence, déja établie, entre le Roi & le Corps Germanique : qu'il eſperoit donc que les Miniſtres d'une Aſſemblée ſi ſage & ſi illuſtre, feroient attention, que les Souverains ſont les maîtres de caracteriſer comme il leur plaît ceux dont ils ſe ſervent ; & qu'ils ne rejetteroient point une maxime ſi conforme au Droit des Gens, & qui juſqu'alors avoit toujours été ſuivie. Mr. de Chavigni ajouta, qu'il étoit ſurpris & fâché, qu'on eût admis à la Dictature publique les Lettres de Créance du Miniſtre de la Grande Bretagne, pendant qu'on formoit tant de difficultés ſur les ſiennes ; puiſque cela éloignoit l'occaſion qu'il cherchoit, de donner à l'illuſtre Corps Germanique les preuves les plus ſinceres & les plus inconteſtables, de l'amitié du Roi Très-Chrêtien : que pour lever cependant les obſtacles qui s'oppoſoient à l'exécution des ordres qu'il avoit reçus, il informeroit Sa Majeſ-

des prétentions qu'on formoit ; quoiqu'il ne pût dissimuler, qu'il les trouvoit mal fondées & tout-à-fait hors de saison.

Après que le Ministre de Mayence eut rapporté à la Diete la réponse de Mr. de Chavigni, le College des Princes, dans lequel cet Envoyé avoit déja sû se faire des partisans, & semer de la méfiance & de la jalousie pour les vues du College Electoral, déclara de nouveau, qu'il ne trouvoit aucune nullité dans les Lettres de Créance du Ministre de France ; & que par conséquent, il étoit juste de les admettre. Mais le College Electoral persista dans son sentiment ; & cette discussion traîna long-tems, soit par les insinuations du Prince de Furstemberg, à qui cet espece de Schisme dans la Diete ne déplaisoit pas ; soit par les vues que les Ministres Electoraux avoient de profiter de cette occasion, pour s'attirer un traitement † different de

† Le College Electoral dressa pendant cette dispute un espece de réglement, par lequel les Ministres étrangers, recevant la visite des Ministres des Electeurs, devoient leur donner le titre d'*Excellence*, & les recevoir & accompagner jusqu'au bas de l'escalier; faute de quoi on

de celui qu'on feroit aux Miniſtres des Princes. Ce ne fut que vers la fin de Novembre, & près de ſix ſemaines après l'arrivée de Mr. de Chavigni à Ratisbonne, que la Diete conſentit enfin de dicter, en Latin & en François, ſes Lettres de Créance *.

L'admiſſion de ces Lettres donna à Mr. de Chavigni, une entiere liberté de voir & d'entretenir les Miniſtres de la Diete. Mais, dans les viſites qu'il fit, il ne jugea point à propos de s'aſſujettir au nouveau Cérémonial qu'on vouloit introduire; Mr. Le Heup imita ſon exemple, &, dans la vue ſans doute de mortifier les Miniſtres Electoraux, ils convinrent de ne faire aucune difference de traitement entr'eux & ceux des Princes. Pour s'affranchir auſſi plus facilement de la contrainte où ils ſe feroient trouvés, en prétendant pour eux un traitement particulier

on romproit tout commerce avec eux. En donnant part de ce réglement au principal Commiſſaire de l'Empereur, on lui repréſenta, que le College Electoral ſe flattoit, qu'il voudroit bien auſſi obſerver exactement le Ceremonial dont il s'agiſſoit.

* On en peut voir la teneur à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. VII.

ticulier, qu'ils refusoient aux autres; ils s'expliquerent, qu'ils n'en exigeoient aucun; & ils prierent, qu'on les regardât simplement comme des particuliers, suffisamment caracterisés par leurs Souverains. Cette conduite leur réussit à merveille. Mr. de Chavigni en particulier, sût s'attirer par sa politesse, & surtout par les lumieres qu'on reconnut dès lors en lui, une consideration & une estime à la Diete, bien superieure à celle qu'un vain titre sert à acquerir, quand il n'est pas soutenu par des talens.

La sage vigilance des deux Cours de Londres & de Versailles, ne se bornoit pas seulement à observer les desseins du Corps Germanique: elle s'étendoit aussi dans le Nord, à fortifier de plus en plus les dispositions favorables où se trouvoit la Suede & le Dannemarck, à accéder au Traité d'Hanover. J'ai déja rapporté les démarches que Mr. POINTS & le Comte de BRANCAS CEREST avoient faites pour cela à Stockholm. Le Comte * de CAMILLY, Ambassadeur de France en Dannemarck, & le Lord GLE-

* Il étoit arrivé le 23. Septembre 1726. à *Copenhague.*

GLENORCHI, qui y résidoit avec le même caractere de la part de l'Angleterre, travailloient avec une égale ardeur à faire entrer aussi Sa Maj. Danoise dans les vues de leurs Cours ; & les soins qu'ils se donnoient, paroissoient n'être point infructueux.

Quand j'arrivai en France, on y avoit appris le succès de ces differentes négociations, tant en Allemagne que dans le Nord ; & il y causoit beaucoup de satisfaction. On se flattoit aussi, de ne pas trouver les principales puissances de l'Italie, fort éloignées d'entrer dans de semblables dispositions.

Mon arrivée à Versailles, la longue conference que j'avois eue avec le Cardinal, & tous les raisonnemens auxquels elle avoit donné lieu, faisoient grand bruit à Paris, & m'y attirerent beaucoup de visites. Les uns par amitié, d'autres par curiosité cherchoient à découvrir le sujet de mon voyage. Peu disposé à les satisfaire sur cet article, j'avois toujours soin de borner l'entretien à ce qu'un simple particulier, peut rapporter d'indifferent du pays d'où il vient. Si je faisois entrer dans mes recits quelque chose de plus interessant, sur

le

le caractere & les qualités du Roi & de la Reine d'Espagne, c'étoit toujours dans la vue de sonder les dispositions de ceux à qui je parlois sur ce qui étoit le principal objet de ma commission. Ne pouvant au reste travailler seul à le remplir, ni m'en tenir toujours à des discours généraux, dont l'effet est aussi lent qu'incertain, & de peu de durée; j'eus recours aux Marquis de POMPADOUR & de MAGNI, conformément à ce que portoit l'instruction du Roi d'Epagne; pour tirer d'eux les secours qu'ils étoient à portée de me donner, & pour m'instruire de plusieurs petites particularités, dont la connoissance m'étoit nécessaire, pour agir avec plus de sureté. Afin de les engager à me rendre ce bon office, je leur communiquai l'article de l'instruction qui les regardoit; les exhortant de mériter par leur zele pour le Roi d'Espagne, la continuation de la bienveuillance dont ils voyoient que ce Monarque les honoroit.

Je m'ouvris aussi au Comte de MARSILLAC, qui étoit très ennuyé de l'oubli où il étoit tombé en France, & qui désiroit ardamment de pouvoir se raccrocher au service d'Espagne: mais ce

ne

ne fut que ſur les démarches, que je me propoſois de faire pour la reconciliation; uſant même de beaucoup de circonſpection à cet égard; parce que je connoiſſois depuis long-tems ſa démangeaiſon, d'entrer dans ces ſortes d'affaires, & d'en parler légerement.

Mes liaiſons avec eux étant fondées ſur leurs intérêts perſonnels, je ne craignois point qu'ils abuſaſſent de ma confiance. Ils ignoroient d'ailleurs que je la partageaſſe entr'eux. Je leur parlois toujours ſéparément, & avec la reſerve que la délicateſſe de la matiere méritoit. Les deux premiers répondirent avec autant de fidélité que de droiture, à l'opinion que le Roi d'Eſpagne m'avoit donnée de leur attachement pour lui. L'autre en fit de-même tant qu'il fut en France, & il parut ſincerement de mes amis. Mais dans la ſuite, quand j'eus obtenu ſon rappel en Eſpagne, & qu'il y fut arrivé; il ſe hâta de ſe joindre à ceux, qui, pour s'attirer la protection du Cardinal de Fleury, étoient ſecrettement mes ennemis; dans l'eſperance qu'en adoptant leurs ſentimens, ils lui procureroient le même avantage.

Elevé à la Cour de France, où j'ai paſſé

passé presque tous le tems de ma jeunesse ; les liaisons que j'avois formées avec un grand nombre de personnes, m'offroient des occasions pour exécuter les ordres que j'avois recus, que d'autres, moins connus, n'auroient pû se procurer qu'avec peine. D'ailleurs, l'assurance où j'étois que le Cardinal ne désapprouveroit point mes démarches, me donnoit une confiance & une liberté, qui servoient infiniment à les rendre utiles. Il ne s'agissoit plus, après l'avoir mis de part dans mes desseins, que de les conduire avec prudence, & sans aucune marque extérieure que j'en fusse occupé. Je suivis ce plan le plus exactement qu'il me fut possible. Mais en même tems, je crus devoir veiller de si près ce Ministre, qu'il ne lui fût pas facile de me faire tomber dans quelque piege ; & encore moins de me rendre la duppe de la cordialité, avec laquelle il m'avoit parlé.

Le puerile desir de s'attirer je ne sai quelle frivole consideration dans le public, en cherchant à s'y établir sur le pié d'un homme chargé d'affaires importantes, ne sert ordinairement qu'à susciter des obstacles aux démarches

qu'on

qu'on veut faire. Je m'appliquai soigneusement à éviter une pareille foiblesse, & à ne faire parler de moi que par le succès des affaires dont j'étois chargé. Dans l'hôtel de Tours où je logeois, plusieurs personnes de condition y louoient des appartemens. Je m'étois apperçu, que, sur ce qu'on avoit remis au portier plusieurs paquets du Cardinal de Fleury, & du Comte de Morville, contresignés de leurs noms, comme le pratiquent les Ministres en France, il se débitoit dans cete maison que j'étois en grande relation avec eux. J'écrivis à l'un & à l'autre, pour les prier d'ordonner désormais à leurs Secretaires, de s'abstenir de cet usage afin d'éviter l'inconvénient que j'en craignois. On va voir par la réponse que le Cardinal me fit, qu'il approuva fort cette précaution; & qu'il m'indiquoit en même tems celle dont il faloit me servir, pour que rien ne transpirât, de ce qui se passeroit entre nous deux.

A Marly *le 7. Fevrier* 1727.

J'*Approuve infiniment*, Monsieur, *la précaution que vous souhaittez que je prenne, quand j'aurai occasion de vous écrire: elle est très-sage; & vous ne sauriez sans doute trop prendre garde à éviter les effets de l'attention que le public fera sur vos démarches. C'est dans le même esprit que je vous prie, quand vous me ferez l'honneur de m'écrire, de mettre deux envelopes; & d'observer d'écrire sur la seconde, qu'elle est pour moi seul.*

*Si vous recevez quelque lettre de Mr. l'*Archevêque d'Amida; *je vous prie de m'en faire part. Les préparatifs pour le Siege de* Gibraltar, *se font toujours avec le même empressement en* Espagne. *Je ne le crois pourtant point encore commencé; & il seroit fort à desirer que Leurs Maj. Cath. ne voulussent point le faire entreprendre.*

Je vous honore, Monsieur, *très-parfaitement*,

lé Cardinal de FLEURY.

Quelque

Quelque ſcrupuleuſe que fût mon attention à prévenir tout ce qui pouvoit donner quelque connoiſſance de mes occupations, je ne pus cependant éviter, que deux perſonnes de la Cour ne cherchaſſent à faire valoir le zele avec lequel elles ſervoient apparemment d'eſpions au Cardinal de Fleury; elles ſuppoſerent ſur mon ſujet auprès de lui, une hiſtoire entierement fauſſe. Leur empreſſement à cet égard fut même ſi grand, qu'à peine étois-je depuis ſix à ſept jours à Paris, qu'elles lui donnerent cette preuve de leur exactitude.

Long-tems avant d'aller en Eſpagne, j'avois connu particulierement le Duc de LUYNES, la Ducheſſe de CHEVREUSE ſa Grand-mere, dont je reſpecterai toujours la mémoire, & le Duc & la Ducheſſe de CHAUNES. Ils me marquoient tous, une amitié qui m'attachoit ſincerement à eux, & je me faiſois un devoir de la cultiver, en fréquentant l'hôtel de Luynes où ils logeoient alors enſemble, avec une aſſiduité qu'ils témoignoient recevoir avec plaiſir. A mon retour d'Eſpagne, je m'empreſſai à renouveller les mêmes liaiſons; & elles me firent rencon-

trer, une ou deux fois, Made. la Princeſſe de CARIGNAN à l'hôtel de Luynes. Je n'avois certainement eu alors aucune relation avec elle.

Une connoiſſance ſi nouvelle, qui n'avoit été précédée ni ſuivie d'aucune viſite de ma part à cette Dame, paroiſſoit peu digne d'attention, & encore moins ſuſceptible de devenir le ſujet d'un avis. Il plut cependant à une des deux perſonnes dont je viens de parler, de lui donner un tour bien différent, & de l'orner de circonſtances qui n'exiſtoient que dans ſon imagination. Elle ſuppoſa donc, en faiſant à une autre la relation de ce que je viens de rapporter, que je paroiſſois me méfier beaucoup de Made. de Carignan; & être auſſi fatigué de la curioſité que cette Dame avoit, d'approfondir le ſujet de mon voyage en France, que de ſon attention à ſe trouver, pour la ſatisfaire, dans les maiſons où je pouvois aller.

Cette hiſtoire, ainſi forgée, parvint bien-tôt au Cardinal. Sur l'avis qu'il m'en donna, je lui écrivis pour lui faire appercevoir combien elle étoit deſtituée de vérité, & même de vraiſemblance.

blance. Je le priai en même tems, d'examiner lui-même, par les questions qu'il pouvoit faire à Made. de Carignan, s'il étoit possible qu'elle soupçonnât le sujet de mon voyage, & que je pusse me plaindre, comme on le supposoit, qu'elle poussât à cet égard la curiosité jusqu'à l'indiscrétion, & à l'importunité. Soit que le moyen facile, que je donnois au Cardinal de remarquer ma bonne foi, l'eût satisfait, ou qu'il eût reconnu par lui-même, le peu de vraisemblance, qu'avoient les rélations de son Espion; il m'écrivit la Lettre suivante, pour me rassurer sur l'impression que je paroissois craindre qu'elles n'eussent fait sur son esprit.

12. Fevrier.

J'*Ay reçu*, Monsieur, *les deux lettres du* 10. *&* du 11. *dont vous m'avez honoré, & vous avez oublié d'y mettre une double envelope pour moi seul.*

Celui qui m'a parlé de l'avis qui vous regarde, est un fort honnête homme, bien intentionné, & certainement exempt de toute cabale. Il n'étoit pas présent; mais il assure, que celui de qui il tient la con-

 versation

versation est un homme très sûr. Il ajoûte que Made. la Princesse de Carignan, *entra dans la maison où vous étiez, & que vous parutes embarassé; vous plaignant, pour ainsi dire, qu'elle vous poursuivoit par-tout. Il n'y faut plus penser; & ne craignez pas que cela ait fait la moindre impression du monde sur mon esprit. Je n'ai ni vu, ni entendu parler de Made. de* Carignan; *& d'ailleurs elle est très zélée pour la réunion.*

*Votre lettre pour l'*Archevêque *d'*Amida, *partit assez à tems.*

Vous devez, ce me semble, éviter soigneusement tout ce qui a rapport à une certaine maison †; *parce que vous vous rendriez suspect, & que le Chevalier* du Bousk *le sauroit d'abord.*

A l'égard de Mr. le Duc, vous avez certainement des mesures, & des précautions à prendre: car s'il ne gardoit point le secret, les suites en seroient très-facheuses. C'est à quoi il faut penser murement; & cela mérite une conférence.

Les nouvelles varient fort pour le siege de Gibraltar: *mais jusqu'ici rien de positif*

† La Maison d'Orleans.

tif pour le suspendre; excepté les difficultés énormes qui s'y rencontrent.

Il y a ici un Chevalier de Montgon, *qui prétend être de votre maison; & qui montre même une Lettre de vous, par laquelle vous le reconnoissez. C'est une assez mauvaise tête, & qui est fort mal dans ses affaires. Je vous prie de me mander s'il est vrai qu'il soit de vos parens, & d'être persuadé*, Monsieur, *qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que moi.*

Le Cardinal de FLEURY.

Le dernier article de la Lettre du Cardinal, regardant un de mes parens, dont je serai obligé de parler dans la suite, parce que ce Ministre voulut se servir de lui pour m'embarrasser; je crois à propos de rapporter ici, ce qui l'engageoit à s'expliquer sur son sujet aussi peu favorablement.

Le Chevalier de *Montgon* étoit effectivement d'une branche de ma maison, établie depuis long-tems dans la Marche; & il se trouvoit, comme ses freres, presque hors d'état de subsister, par la mauvaise conduite de son pere. Le Comte de COIGNI, à présent

Maréchal de France, lui avoit fait avoir, ſur la fin de la Régence, une Commiſſion de Capitaine de Dragons, dans je ne ſai quel Régiment. Mais, ſoit que le Chevalier de Montgon eut été reformé, où que l'on eut ſupprimé les Appointemens qui étoient attachés à cet emploi; il ſe trouvoit effectivement fort mal dans ſes affaires, dans le tems dont je parle. Cependant, ſoit qu'il lui reſtat encore quelque reſſource, où qu'il eut tiré quelque ſecours de ſa famille, je trouvai ce jeune homme à Paris lorſque j'y arrivai. Il s'étoit même attiré la protection du feu Duc du MAINE; & la feue Princeſſe de Rohan † lui témoignoit auſſi de la bonté. Sa diſette d'eſpece ne l'ayant point empèché de s'expoſer au hazard du jeu; il gagna quelqu'argent à la Ducheſſe de la MEILLERAYE; & le peu d'importance de la ſomme, ayant fait négliger à cette Dame le ſoin de la payer; le Chevalier de Montgon, à qui il ne reſta plus que cette unique reſſource, s'oublia au point de ſe plaindre, dans des termes remplis d'indiſcrétion & de témérité, à

Mr.

† Fille du Duc de VENTADOUR.

Mr. le Prince de ROHAN, pere de cette Ducheſſe, du retardement qu'elle apportoit au payement de ce qu'elle lui devoit; & il tint les mêmes diſcours à Mr. le Cardinal de Rohan. La bonté & la politeſſe que chacun reconnoit dans cette Eminence, & dans Mr. le Prince de Rohan, les porterent, non ſeulement à excuſer dans ce jeune homme un tel manqúe de reſpect envers eux, mais encore à lui en faire ſentir amiablement le ridicule. Bien loin d'être ſenſible à un procédé ſi généreux, il mit le comble à ſon imprudence par les repliques qu'il s'aviſa de faire, à des perſonnes ſi reſpectables. Il les pouſſa même à un tel degré d'indiſcrétion, que, ſur ce qui en revînt au Cardinal de Fleury, il ordonna qu'on arrêtat le Chevalier de Montgon.

Il n'y avoit que peu de jours, lorſque j'arrivai à Verſailles, qu'on l'avoit remis en liberté, à la priere du Duc du Maine. Des affaires beaucoup plus importantes, que celles de l'indigence de ce jeune homme, m'ayant occupé, je n'avois pas ſu le moindre mot de ſon avanture. Ce ne fut qu'à l'occaſion de ce que le Cardinal de Fleury m'écrivit

ſur ſon ſujet, que j'appris, par differentes perſonnes, l'extravagant procedé qu'il avoit eu avec Mr. le Prince, & Mr. le Cardinal de Rohan, & tout ce qui s'en étoit ſuivi. Très mortifié qu'un homme qui portoit mon nom, eût manqué auſſi eſſentiellement à ce qu'il devoit à l'un & à l'autre, j'écrivis ſur le champ à Mr. le Prince, & à Mr. le Cardinal de Rohan, qui étoient alors à Marly, pour ne leur point laiſſer ignorer toute l'étendue de la peine que me cauſoit une pareille faute. Voici la réponſe de Mr. le Cardinal de Rohan. *

JE vois par la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, Monſieur, *que Mr. le Cardinal de Fleury, a bien voulu ſe ſouvenir de la priere que je lui avois faite, de vous dire quelque choſe de la conduite de Mr. le Chevalier de* Montgon; *& de vous demander s'il avoit l'honneur de vous appartenir. Très ſenſible à votre attention & à vos politeſſes, je vous en remercie,* Monſieur, *de tout mon cœur.*

Je

* Le Prince ſon frere me fit l'honneur de paſſer chez moi à ſon retour de *Marly*, avec le Comte de VALBELLE Sous-Lieutenant des Gens-darmes de la Garde.

Je compte, à mon premier voyage à Paris, d'avoir l'honneur de vous voir, & de vous instruire de tout ce qui s'est passé dans cette affaire. Et cependant je vous exhorte de voir ce Chevalier; & de lui parler, comme sans doute vous savez faire à des personnes, qui ne sont pas tout-à-fait dans le droit chemin. Je vous prie en même tems d'être persuadé, que j'ai pour vôtre personne, toute la vénération qu'elle mérite; & que, bien loin de vouloir faire la moindre peine à tout ce qui porte votre nom, je suis disposé au contraire à lui marquer en toute occasion, la considération infinie dont je suis rempli. Je ne desire aussi rien tant, que de mériter quelque part dans l'honneur de votre amitié, & de pouvoir vous faire connoître les sentimens qui m'attachent à vous.

ce 25. Fevrier 1727.

Signé le Cardinal de ROHAN.

Je renouvellai à cette Em., à Mr. le Prince de Rohan, & à Made. la Duchesse de la Meilleraye, les mêmes assurances quand la Cour fut de retour de Marly: & je retrouvai, dans la politesse avec la-

quelle ils les reçurent, la continuation des bontés dont ils m'honoroient: La satisfaction qu'elle me causa, se renouvelleroit encore aujourd'huy, si je pouvois esperer, que ma longue disgrace n'eut point éteint en eux, ces mêmes sentimens pour moi. Après cette digression revenons à mon sujet.

On étoit si généralement persuadé en France, de l'impossibilité que rencontreroit le Général LAS TORRES à s'emparer de *Gibraltar*; que l'on y doutoit toujours, que Leurs Maj. Cath. lui ordonnassent d'en former le siege. D'ailleurs il étoit à craindre, que cette entreprise ne devînt le signal d'une guerre générale; & les personnes qui s'interessoient aux véritables avantages de la Cour d'Espagne, & qui desiroient de voir applanir les difficultés qui s'opposoient à la reconciliation des deux Monarques, paroissoient désapprouver infiniment, que dans le tems qu'on m'envoyoit à Paris pour travailler à cette réunion, on formât des projets qui alloient la rendre impossible. On me tenoit les mêmes propos, dans toutes les maisons où j'allois. J'en sentois la justesse: mais je savois aussi qu'il n'étoit

toit pas facile alors d'allier certaines démarches de la Cour d'Espagne, avec les résolutions opposées qu'elle ne laissoit pas quelques fois de prendre. Je tâchois donc de justifier cette contrarieté qu'on m'objectoit, en faisant remarquer, que c'étoit l'Angleterre seule à qui on devoit imputer la guerre dont on étoit menacé ; puisqu'on pouvoit dire qu'elle l'avoit déja déclarée à l'Espagne, soit dans les Indes, ou en Europe, par l'envoi de ses flottes, & par beaucoup d'autres preuves de sa mauvaise volonté.

Les raisons que j'employois pour faire regarder les procedés de l'Angleterre comme de véritables hostilités, ne paroissoient pas convaincantes aux personnes éclairées. On trouvoit au contraire, que cette Puissance & la France, agissoient prudemment, en arrêtant le retour des Gallions ; puisque par là elles ôtoient à l'Espagne les moyens d'exécuter, de concert avec l'Empereur, beaucoup de projets, capables de rallumer une guerre sanglante entre toutes les Puissances de l'Europe. Tous les efforts qu'on voyoit faire à la Cour d'Espagne, malgré la disette d'argent qu'elle éprouvoit, pour attaquer l'Angleterre, & par contre-coup

tre-coup les Alliés de cette Couronne, faiſoient, me diſoit-on, juger très-ſainement, de ce qu'elle auroit été capable d'entreprendre, ſi l'exécution de ſes deſſeins, eût pu lui devenir plus facile. La démarche, ajoûtoit-on, qu'on avoit faite de m'envoyer en France, dans le tems préciſément qu'on méditoit de faire le ſiege de Gibraltar, ne pouvoit être regardée que comme un piege, que la Cour d'Eſpagne vouloit apparemment tendre à celle de France; pour la rendre ſuſpecte à l'Angleterre, & à ſes autres Alliés, afin de détacher entierement ceux-ci des intérêts de cette Couronne, & de les porter à l'abandonner à tout ce que le reſſentiment de la Reine d'Eſpagne méditoit de lui faire eſſuyer. On en revenoit toujours là; & on ne pouvoit s'ôter de l'eſprit à Verſailles & à Paris, que ce ne fût l'unique but de cette Princeſſe, & le principe de tous ſes projets.

Ces réflexions, qui étoient générales, découvrant l'eſprit & les diſpoſitions où l'on étoit, je ne crus point devoir les laiſſer ignorer à l'Arch. d'Amida. je l'exhortai fort dans la lettre que je lui écrivis, de porter Leurs Majeſtés Cath. à vou-

loir bien considerer, que la Cour de France étoit partagée en deux partis; dont l'un leur étoit favorable, & désiroit la paix; l'autre opposé, & souhaittoit la guerre: que ce dernier, plus considerable qu'on ne pensoit, insinuoit, que l'on avoit tout à craindre de leur ressentiment contre la France, & qu'on ne pourroit s'en mettre à l'abri, qu'en reduisant l'Espagne, par la force des armes, à rechercher la reconciliation qu'elle affectoit jusqu'alors de rejetter avec tant de hauteur; je terminois ce raisonnement, par dire à l'Archevêque qu'il étoit de la prudence de Leurs Maj., de ne point confirmer l'opinion de leurs ennemis par quelque démarche trop vive & trop précipitée. Tout ce que j'apprenois à l'Archevêque d'Amida, étoit effectivement conforme à ce que je voyois, & à ce que m'apprenoient les partisans de Leurs Maj. Cath. en France, que je découvrois peu à peu.

De semblables avis me paroissoient assez importans, pour devoir faire quelque impression à Madrid; mais je n'osois me le promettre, sachant la vivacité avec laquelle on se proposoit d'attaquer l'Angleterre; & combien on se flattoit de

s'emparer

s'emparer facilement de Gibraltar. Chaque jour, les bruits de guerre s'augmentoient ; &, malgré toute la répugnance que le Cardinal de Fleury m'avoit fait voir, d'en venir à une rupture, les circonstances pouvoient cependant le mettre dans l'impuissance de l'éviter. Incertain des événemens, j'étois sans cesse occupé à trouver les moyens de presser l'exécution des desseins secrets, qui étoient les vrais principes de mon voyage ; & à profiter des bonnes intentions dans lesquelles m'avoit paru être le Cardinal de Fleury.

J'exposois encore ces idées à l'Arch. d'Amida : elles faisoient le sujet du dernier article de ma lettre. Mais étant écrites selon le chiffre que j'avois dressé, le Cardinal, à qui je la communiquai, les regarda comme une simple relation de ces sortes de nouvelles indifferentes, qu'on écrit quelquefois à la suite de choses plus sérieuses, pour amuser & délasser le lecteur. Il n'y apperçut aucun trait qui servît à lui dévoiler le mistere ; & il fit partir ma lettre, ainsi qu'il me l'apprend ci-dessus dans la sienne.

Cette Lettre m'a été enlevée, comme toutes les autres que j'avois écrit en Espagne.

Espagne. Mais si jamais on se détermine à me les rendre, & que je puisse alors expliquer celle dont je parle, j'ose me flatter qu'on remarquera, que je n'avance rien que de vrai; & que la piece en question pourra paroître aussi ingénieuse que naturelle.

Depuis que le Cardinal de Fleury m'avoit permis de travailler à mettre le Duc de Bourbon dans les intérêts du Roi d'Espagne, je cherchois le moyen de faire parvenir indirectement à ce Prince, quelques assurances du respectueux attachement que je conservois pour lui. Mon but étoit, de découvrir, par la maniere dont il recevroit ce compliment, s'il ne soupçonneroit point que j'eusse envie & sujet de l'entretenir; & si la curiosité de m'entendre, ne l'engageroit point à me procurer quelqu'expédient pour la contenter. J'étois au reste bien résolu, malgré la connoissance que j'avois de l'exacte probité du Duc de Bourbon, de ne rien faire sur cet article délicat, que de concert avec le Cardinal; & d'observer avec celui-ci toute la circonspection & la prudence, qu'exigeoit de moi le souvenir des anciens sujets que j'avois de me défier de lui.

Il

Il ne s'agissoit plus que de trouver quelqu'un qui pût s'aequitter auprès de Mr. le Duc de Bourbon, d'une maniere aussi naturelle qu'indifferente, de la commission que je voulois lui donner. L'Evêque * de Châlons, qui demeuroit à l'hôtel de Tours en même tems que moi, m'offrit pour cela l'occasion du monde la plus favorable. Ce vertueux Prélat, que je voyois assez souvent, me témoignoit une amitié dont je conserve un précieux souvenir. Comme il me dit un jour, que son Diocese étant de la Province de Bourgogne, dont le Duc de Bourbon étoit Gouverneur, il se proposoit d'aller faire un petit voyage à Chantilly; je le priai, si par hazard il en trouvoit la facilité, d'assurer Mr. le Duc de mon respect: il se chargea volontiers de la commission, & dans l'idée qu'elle lui fit peut-être naitre, que j'aurois quelque envie de faire le voyage de Chantilly avec lui, il me proposa obligeamment de me donner une place dans son carosse. J'accepterois, lui dis-je, avec plaisir l'honneur que vous me faites: mais la circonstance présente où j'arrive

* *François* MADOT.

j'arrive d'Eſpagne, pourroit, ſi on me voyoit aller à Chantilly, donner lieu à beaucoup de raiſonnemens, que je crois à propos d'éviter : & d'ailleurs, ajoutai-je, vous penſez bien que Leurs Maj. Cath. ne m'ont point chargé de beaucoup de complimens pour Mr. le Duc. Il ſuffira ſeulement de lui faire connoître, qu'incapable d'oublier les bontés dont il m'a autrefois honoré, elles m'inſpirent pour lui tous les ſentimens poſſibles de reſpect & de reconnoiſſance: Le bon office que vous me rendrez auprès de S. A., ne tirera à aucune conſéquence : & je ſuis même perſuadé, qu'elle recevra plus volontiers ces témoignages de mon ancien attachement par votre entremiſe, que ſi j'allois les lui offrir moi-même. L'Evêque de Châlons trouva mes raiſons bonnes, & me promit d'exécuter ce que je deſirois.

Je ne lui parlai plus, quand je le revis, ni de ſon voyage, ni de la petite grace que je lui avois demandée ; & je crus devoir marquer cette indifference, pour lui ôter toute idée que je cherchaſſe à le rendre l'inſtrument de quelque relation entre le Duc de Bourbon & moi. Le Prélat étant allé à Chantilly,

tilly, n'oublia point ce que je lui avois dit. Il me rapporta à ſon retour que le Duc de Bourbon avoit paru recevoir avec plaiſir les aſſurances de mon reſpect ; qu'il lui avoit auſſi fort demandé de mes nouvelles ; & que bien loin de me ſavoir mauvais gré de ne point aller le voir, il approuvoit les raiſons qui m'en empêchoient.

Content alors d'avoir fait appercevoir au Duc de Bourbon, ſans me compromettre, que les circonſtances du tems n'avoient apporté aucun changement aux ſentimens d'attachement qu'il me connoiſſoit pour lui ; je ſongeai à donner à cette premiere démarche, toute l'étendue qu'elle pourroit avoir, ſi ce Prince m'en facilitoit les moyens. Dans ce deſſein j'écrivis auſſi-tôt au Cardinal de Fleury, qui étoit à Marly, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit paſſé entre l'Evêque de Châlons & moi. Le Cardinal me fit réponſe * qu'il me donnoit rendez-vous le lendemain à Iſſy, où il viendroit de Marly. Dans la conference

* Elle étoit dans le nombre de celles que j'eus l'honneur de remettre à Leurs Majeſtés Cath. à St. *Ildephonſe*. On verra dans la ſuite l'uſage que mes ennemis en ont fait.

ference que nous eumes ensemble, j'achevai de le faire consentir que j'écrivisse au Duc de Bourbon, & que je lui laissasse entrevoir encore plus clairement, que je serois bien aise d'avoir l'honneur de l'entretenir : je donnai encore dans cette occasion, à la facilité que le Cardinal apportoit à la reconciliation de ce Prince avec Leurs Majestés Cath., toutes les louanges qu'elle méritoit.

Le Cardinal, flatté apparemment de ce que je lui disois, jugea alors à propos de me lire une lettre, qu'il avoit, me dit-il, écrite au Duc de Bourbon quelques jours après sa disgrace; pour se disculper auprès de lui, d'avoir travaillé à la lui attirer. Il insistoit beaucoup, autant que je puis m'en souvenir, pour preuve de sa bonne foi, sur certains conseils qu'il avoit souvent donné à Mr. le Duc; mais dont ce Prince avoit négligé, même avec quelque mépris, l'importance & l'utilité. Il rappelloit aussi ce qu'il avoit fait, malgré cela, pour justifier, à diverses reprises, auprès du Roi les bonnes intentions de Son Altesse; & pour éfacer les impressions qu'avoit produit le décri général où étoient ceux à qui Elle avoit accordé sa confiance.

fiance. Enfin il prétendoit dans cette lettre, n'avoir eu aucune part à la résolution que le Roi avoit prise d'ôter le premier Ministere à Monsieur le Duc.

Ce dernier article, & peut-être aussi les autres, pouvoient bien être susceptibles pour le moins de quelques restrictions mentales de la part du Cardinal. D'ailleurs n'y ayant apparemment point eu de temoins de ce qui s'étoit passé entre le Roi & ce Ministre, sur le sujet du Duc de Bourbon; la sincerité qu'affectoit cette Eminence, dans le recit qu'elle me faisoit, ne courroit aucun risque. Quoi qu'il en fût, comme je prenois peu d'intérêt à une semblable discussion, qui n'avoit aucun rapport aux affaires dont j'étois venu l'entretenir; je parus au Cardinal entierement persuadé de tout ce qu'il jugea à propos de me dire, & applaudir beaucoup aux sentimens de moderation & de droiture, que sa lettre contenoit. Je lui dis même qu'il me sembloit qu'il étoit à propos qu'elle devint publique, pour qu'on rendit à son procédé généreux la justice qu'il méritoit. Je ne sai si le conseil lui parut bon à suivre.

Une

Une pareille confidence, à laquelle je ne m'attendois point, me donna lieu de penſer que le Cardinal ne l'avoit faite, ſuivant toute apparence, que dans la vue de m'inſinuer de rendre compte à Leurs Majeſtés Cath. de ce qu'il venoit de me dire. Cette réflexion, bien ou mal fondée, me détermina à lui en demander la permiſſion; & il me l'accorda, à ce qu'il me parut, avec une ſecrette ſatisfaction. Je fis uſage de ſa complaiſance dans la lettre que j'écrivis à l'Arch. d'Amida. Il eſt vrai qu'il auroit falu, quand j'eus vu Mr. le Duc de Bourbon, mettre quelques correctifs à mes éloges: car on s'attend bien, je penſe, que ce Prince & le Cardinal, rapportoient certains faits differemment. Mais ma lettre pour l'Eſpagne étoit partie; de nouveaux détails ſur ce que le Duc de Bourbon m'avoit dit, étoient ſuperflus ou malins: ainſi je m'abſtins de les faire.

Les bonnes diſpoſitions où je voyois le Cardinal, m'engagerent à le preſſer encore d'écrire à la Reine d'Eſpagne; & je l'aſſurai de nouveau, que cette démarche ne feroit point inutile. „J'ai „fait, me répondit-il, ce que vous „m'a-

„ m'avez conseillé ; & je l'ai fait, quoi-
„ que très persuadé, avec votre permis-
„ sion, que ma lettre restera sans répon-
„ se, comme toutes celles que j'ai déja
„ écrites. Mais enfin il ne faut rien
„ avoir à se reprocher. J'ai apporté ici
„ cette lettre pour vous la communi-
„ quer ". En disant cela, il la sortit d'un porte-feuille qui étoit sur sa table, & me la donna pour la lire. Comme je me défendois de lui obéir, & de vouloir être instruit de ce que cette lettre contenoit, il la lut lui-même. Elle me parut remplie de représentations fort judicieuses, sur les differens articles du Mémoire de la Reine d'Espagne dont j'ai parlé, accompagnées de réflexions sages & moderées, sur les suites fâcheuses que devoit infailliblement entraîner le siege de Gibraltar. Le Cardinal s'exprimoit dans tout le reste en homme fort attaché aux intérêts de Leurs Maj. Cath., & qui ne desiroit que de trouver des occasions d'en donner des preuves. Il me citoit même à la Reine comme un témoin de la sincerité, & de l'étendue de ces sentimens, qui ne devoit point lui paroître suspect. Il terminoit sa lettre en conjurant instamment Sa

Maj.,

Maj., de recevoir en bonne part tout ce qu'il prenoit la liberté de lui repréſenter, & d'accelerer la concluſion de la reconciliation; afin, diſoit-il, de mettre le Roi en état de marquer à Leurs Majeſtés Cath., l'intérêt vif & tendre qu'il prenoit à ce qui les regardoit: enfin il ſupplioit Sa Maj., de lui procurer en particulier les moyens de fortifier encore, s'il étoit poſſible, ces ſentimens dans Sa Maj. Très-Chrêt.

Cette lettre, qui confirmoit tout ce que j'avois écrit de Paris & de Verſailles, à l'Arch. d'Amida, des bonnes intentions du Cardinal, m'ayant paru très capable de faire impreſſion ſur le Roi & la Reine d'Eſpagne; je témoignai à S. Em., que j'étois charmé qu'Elle ſe fût enfin déterminée à ſuivre le conſeil que j'avois pris la liberté de lui donner; & je l'aſſurai encore, qu'elle ne tarderoit pas à voir combien cette démarche ſeroit favorablement reçue en Eſpagne. Vous en doutez cependant, Monſeigneur, ajoutai-je, & je le vois bien: mais quelque deference que j'aye pour vos lumieres, je ne laiſſe pas de regarder la lettre que vous écrivez, comme déciſive, pour former au moins entre

Leurs Majeſt. Cath. & Votre Eminence, une relation, qui produira de très grands avantages aux deux Couronnes, & qui doit être regardée comme l'avant-coureur d'une prochaine reconciliation. Enfin, quand mon voyage ici n'auroit ſervi qu'à former cette intelligence, je me flatte que Votre Eminence s'en rappellera dans la ſuite l'époque avec plaiſir; & de mon côté je m'eſtimerai heureux d'avoir été l'inſtrument d'un tel ouvrage.

Le Cardinal répondit obligeamment à ce que je lui diſois, &, revenant enſuite à me parler du Duc de Bourbon, il me demanda comment je prétendois faire, pour voir ce Prince ſans qu'on s'apperçût de cette viſite. „ Il y a „ toujours du monde, me dit-il, à „ Chantilly: chacun vous connoit ici: „ il eſt preſque impoſſible qu'on ne dé„ couvre votre voyage; & de là il re„ ſultera des bruits, & des diſcours „ ſans fin. C'eſt cependant ce qu'il faut „ abſolument éviter, & ce qui m'a dé„ terminé à vous écrire, qu'il étoit bon „ que nous euſſions une conference. Je „ crains auſſi, que Mr. le Duc ne puiſſe „ pas garder le ſecret ſur tout ce que vous

„ avez

„ avez à lui dire: & cependant, s'il
„ n'étoit pas fidele à l'obſerver, & que
„ cela me revînt enſuite, je ſerois très
„ embaraſſé; & vous encore davantage.
„ Quel expédient avez-vous donc ima-
„ giné, pour aller *incognito* à Chantil-
„ ly; & pour tirer, ſans vous com-
„ promettre, de la confidence que vous
„ y devez faire, tout le fruit que vous
„ en eſperez? Tout cela n'eſt aſſuré-
„ ment pas choſe facile. Quant à moi,
„ vous ſavez ce que je vous ai déja dit.
„ J'ignore & j'ignorerai toujours toute
„ cette négociation-là; & je ne puis
„ jamais paroître en avoir la plus pe-
„ tite connoiſſance, pas même le plus
„ léger ſoupçon ". C'eſt auſſi Monſei-
gneur, lui répondis-je, ce qui ſera
exactement obſervé; & cependant V.
Eminence ſera inſtruite de tout ce que
je me propoſe de faire, ſans qu'elle puiſ-
ſe le découvrir que par moi ſeul. Au
reſte je ne penſe point d'aller à Chan-
tilly; il eſt trop éloigné de Paris, &
je trouverois, par conſéquent, trop de
difficultés à cacher mon voyage. Je
compte donc, pour éviter ces divers
inconvéniens, d'engager Mr. le Duc à
venir à *Ecouan*, où j'ai appris qu'il lui

eſt permis d'aller quelquefois : & quand je ſaurai qu'il y eſt, je ſuppoſerai un voyage à St. Denys, d'où il ne me ſera pas difficile de me tranſporter, ſans être connu, juſqu'à Ecouan, qui n'en eſt pas éloigné. A l'égard de ce qui ſe paſſera entre Mr. le Duc & moi, je ne ſaurois d'avance en raiſonner : mais je me reglerai ſur les diſpoſitions bonnes ou mauvaiſes, où je verrai ce Prince, pour avancer ou reculer dans les propoſitions que j'ai à faire. Elles ne ſe dévoileront que peu à peu : il ne ſauroit ni les prévoir ni même s'en douter ; & je ſuis par conſéquent le maître de les étendre, ou de les ſupprimer, ſelon les circonſtances où je me trouverai. Quant au ſecret qu'il faut obſerver, & dont je connois l'importance, les gens, Monſeigneur, qui ſont dans la ſituation où eſt Mr. le Duc, ont trop d'intérêt à éviter ce qui peut la rendre plus fâcheuſe, pour craindre une indiſcrétion de ſa part ; qui produiroit infailliblement cet effet. D'ailleurs vous pouvez bien penſer, que je ne diſſimulerai point à ce Prince la conſéquence du ſilence qu'il doit garder ; & il me paroît

paroit impossible, que cet avis ne fasse sur lui une vive impression.

Le Cardinal, qui m'écoûtoit patiemment, approuva fort tout ce que je venois de lui dire, & sur tout l'expédient de voir le Duc de Bourbon à Ecouan; il me laissa dans une entiere liberté de faire, pour cette entrevue, tout ce que je jugerois à propos; & il me remit en même tems la lettre qu'il écrivoit à la Reine d'Espagne, pour que je l'envoyasse à l'Archev. d'Amida. Nous nous séparames, à ce qu'il me parut, dans la plus parfaite intelligence.

Dès que je fus arrivé à Paris, j'écrivis la lettre * suivante au Duc de Bourbon; & je la fis porter ensuite à l'hôtel de Condé, en recommandant au Suisse à qui on la donna, de la faire rendre le plûtòt qu'il seroit possible.

* On la trouvera également dans les papiers qui m'ont été enlevés, parmi celles que j'écrivois à l'Arch. d'*Amida*.

MONSEIGNEUR,

MOnsieur *l'Evêque de Châlons, que j'avois prié d'assurer V. A. S. de mon respectueux attachement, m'a causé une joye très sensible, en m'apprenant les bontés dont Elle continue de m'honorer. Je viens d'un pays où Elle sait que je ne négligeois rien, pour vous donner,* Monseigneur, *des preuves de mon zele. N'y auroit-il plus rien sur cet article qui excitât votre curiosité? C'est à V. A. S. d'en décider; & Elle ne doit pas douter de l'empressement que j'aurois en ce cas-là de la satisfaire. Je crains seulement les inconvéniens d'une apparition de ma part en plein jour à* Chantilly; *& dans les circonstances présentes, je crois qu'il faut, comme les revenans, ne me présenter que la nuit. Comme au surplus,* Monseigneur, *je n'ai point autant d'agilité qu'eux, pour me transporter promptement & sans bruit où je voudrois; si V. A. S. venoit par hazard quelque jour à* Ecouan, *& qu'il lui plût de m'en faire avertir à l'hôtel de* Tours, *près les Cordeliers, où je loge, cela abrégeroit bien des difficultés; & je serois charmé de vous renouveller moi-même,*

me, les assurances du profond respect avec lequel je serai toute ma vie &c.

A Paris *le* 14. *Fevrier* 1727.

Cette lettre, jointe à la circonstance de mon arrivée, fit aisément juger au Duc de Bourbon, que quelques raisons plus importantes, que celle de vouloir lui renouveller les assurances de mon respect, m'avoient déterminé à lui écrire, & à desirer de le voir. Ce Prince m'envoya le lendemain du jour qu'il avoit reçu ma lettre, un valet * de Chambre, dont le nom m'a échapé; mais qui paroissoit avoir sa confiance, & qui m'en remit une de sa part. S. A. m'apprenoit dans cette lettre, qu'elle se trouvoit heureusement comme je desirois à Ecouan; qu'elle avoit une véritable impatience de m'y voir; & que pour m'en faciliter le moyen, elle

* Il demeuroit à l'hôtel de *Condé*, où il faisoit apparemment certaines commissions du Duc de BOURBON, qui exigeoient de la fidélité & du secret: car ce Prince me recommanda, de ne remettre qu'à lui seul les lettres que je lui écrirois.

elle feroit trouver le mecredi 19. Fevrier ſur le ſoir, au petit village de *La Chapelle*, entre *Paris* & Saint *Denys*, une chaiſe de poſte auprès de la boutique d'un maréchal, avec un valet de pied; lequel auroit ordre de me conduire à Ecouan, & qui me reconnoîtroit pour celui qui devoit faire uſage de cette voiture, lorſqu'en l'abordant je lui dirois, *Ah! Mr. Condé je ſuis votre ſerviteur.* Le Duc de Bourbon ajoûtoit, que je devois l'informer de la réſolution que je prendrois; & il me conſeilloit fort, de profiter pour notre entrevue du petit voyage qu'il étoit venu faire, & qu'il ne pouvoit point réïterer ſouvent.

Tout ce que propoſoit le Duc de Bourbon me convenant parfaitement, je fis réponſe ſur le champ, que je me rendrois ſans faute au jour marqué, vers les cinq heures du ſoir, au bourg de La Chapelle: & que pourvu que le valet de pied, qui devoit m'y attendre, ſe ſouvînt bien de ſa leçon, S. A. pouvoit être aſſurée que je n'oublierois point la mienne: qu'ainſi le petit voyage que je me propoſois de faire à Ecouan, ſe paſſeroit avec tout le ſecret poſſible.

Le

Le jour étant venu d'exécuter mon projet, j'envoyai un Laquais à Versailles, en lui ordonnant de m'y attendre jusqu'à ce que je fusse revenu, lui disje, de Marly, où je devois aller dans le Carosse d'un de mes amis. Ce même jour j'étois prié à dîner chez le Marquis de CHABANNE, Capitaine alors dans le Régiment des Gardes Françoises. Quand je fus arrivé chez lui, je congédiai le Carosse de remise que je louois; & je dis à l'issue du dîné au seul Domestique qui m'avoit suivi, que me proposant peu de tems après de partir pour me rendre à Marly, il pouvoit, lorsqu'il m'auroit fait venir une chaise à porteurs, aller de son côté où il voudroit jusqu'au lendemain. Cet ordre ayant été exécuté, je sortis de chez le Marquis de Chabanne lorsqu'on m'eût averti que les porteurs étoient dans sa Cour; & quand je fus au bout de la rue Cassette où il logeoit, au lieu de me rendre chez la Marquise de CAYLUS la mere, qui demeuroit alors auprès de la Croix rouge, & où j'avois d'abord prétexté que j'allois; je dis à mes porteurs, comme en changeant de résolution, de me conduire au Noviciat

des Jésuites ; d'où les ayant congédiés, je fus à pied, quand je les eus perdus de vue, chercher un fiacre dans les rues voisines, qui me conduisit à St. Denys. Tous ces tours & détours, pour cacher ma marche, m'ayant fait perdre un peu de tems, il étoit plus de quatre heures du soir quand je partis de Paris.

Il faisoit ce jour-là un tems assez sombre ; & la nuit qui approchoit quand nous fumes près du Bourg de La Chapelle, ne me permettoit presque plus de distinguer du grand-chemin, les objets assez clairement, pour remarquer la boutique du maréchal où devoit se trouver mon conducteur. Dans cet embarras, ayant prié mon fiacre de s'approcher des maisons, j'entrevis un homme en bottes, qui paroissoit se promener, & qui s'arrêta quand il vit que nous venions. Soupçonnant alors que c'étoit celui que je cherchois, je mis pied à terre après avoir un peu consideré cet homme ; & en l'abordant, je lui fis le compliment que Mr. le Duc de Bourbon m'avoit prescrit dans sa lettre. Il me reconnut aussi-tot pour celui qu'il attendoit : ce que je lui confirmai encore plus positivement en lui

parlant.

parlant. Il dit tout de ſuite à mon fiacre, à qui toutes mes obſervations miſterieuſes, faiſoient très-mal augurer de mon deſſein & de mon voyage nocturne, qu'il n'avoit qu'à ſe rendre à un cabaret qu'il lui nomma à St. Denys; voulant, ajouta-t-il, mener ſon couſin, (c'eſt ainſi qu'il m'appella) dans ſa voiture juſqu'à cette ville, afin de m'y donner à ſouper.

Le fiacre acquieſçant à la propoſition, reprit le grand-chemin de St. Denys, après quelques propos qui n'étoient pas à mon avantage, ſur ce qu'il croyoit être le terme de ma promenade. Un petit quart d'heure après, que nous laiſſames écouler pour que le fiacre ne s'apperçût de rien, je montai dans la chaiſe de poſte; & mon conducteur monta à cheval, après avoir pris une eſpece de capuchon, comme font les courriers, pour ſe mettre à l'abri de la pluye qui commençoit à être aſſez forte. Nous arrivames en peu de tems à Ecouan. Il me fit aborder au Château, autant que je puis m'en ſouvenir, du côté du jardin; & après s'être arrêté dans un certain endroit, où il me dit de deſcendre, il me mena à une porte-

fenêtre qui donnoit ſur un parterre, que le Duc de Bourbon vint ouvrir lui-même, après que nous y eumes légérement heurté.

Ceci, dis-je en abordant ce Prince, & en lui faiſant ma reverence, eſt véritablement, Monſeigneur, comme j'avois eu l'honneur de vous l'écrire, une apparition de Revenant; & à moins de paſſer comme eux par la Cheminée, ce qui véritablement me feroit un peu difficile, je doute qu'on puiſſe mieux imiter la maniere dont ils s'y prennent pour rendre viſite à quelqu'un. Mr. le Duc de Bourbon m'ayant alors embraſſé en riant, me combla d'amitié; & il me témoigna une véritable joye de me revoir. „ Je m'étois bien douté, „ me dit-il, quand l'Evêque de Châlons „ me fit vos complimens, que vous a„ viez envie de me parler; mais tout „ me paroiſſoit plein d'inconvéniens pour „ vous & pour moi, dans l'exécution „ de ce deſſein. Comment vous y êtes„ vous donc pris pour dérober au Car„ dinal la connoiſſance de votre mar„ che? Vous pouvez être certain, que „ vous ne faites pas un pas que vous „ ne ſoyez obſervé; & votre voyage

„ ici, s'il en eſt informé, ne ſera (je „ vous le promets) nullement de ſon „ goût". Je n'eus garde d'apprendre au Duc de Bourbon, que tout ſe paſſoit de concert entre le Cardinal de Fleury & moi. Je me contentai de lui rendre compte de toutes les meſures que j'avois priſes en partant de Paris, pour dérouter les eſpions; & la converſation étant tombée enſuite ſur tout ce qui s'étoit paſſé en Eſpagne, pendant mon ſéjour dans ce pays-là, le Duc de Bourbon me remercia beaucoup des avis que je lui avois fait paſſer alors, & du zele que j'avois marqué pour ſes intérêts. „ Vous nous écriviez des lettres, ajou„ ta-t-il, au Comte de Morville & à „ moi, les plus ſingulieres que j'aye „ jamais lues, & que nous comprenions „ cependant auſſi aiſément, qu'elles „ étoient inintelligibles à tout autre". Pourquoi donc lui repartis-je alors, en avez vous, Monſeigneur, ſi mal profité? Vous avez vu par l'événement, que toutes les intrigues dont je vous parlois, méritoient une ſérieuſe attention; & vous ne feriez point ici peut-être, ſi vous aviez voulu de bonne heure, & pendant que vous le pouviez, rom-

pre

pre toutes les mesures qu'on prenoit pour vous y faire retirer. „ Retirer ? „ me dit alors Mr. le Duc en souriant ; „ vous me faites vraiment beaucoup „ d'honneur de vous servir de ce ter- „ me : car le Cardinal m'a congédié „ comme un Laquais. Mais je vous „ proteste, qu'a l'exception de la ma- „ niere dont tout cela s'est passé, je ne „ regrette nullement la place où j'étois ; „ & que pour rien au monde je ne „ consentirois actuellement à la repren- „ dre. Mais parlons d'autre chose. Que „ pense-t-on de moi en Espagne ? Y „ est-on toujours bien satisfait de ce „ qui m'est arrivé ? La Reine, si vous „ voulez avouer la vérité, me hait à „ l'excès, & ne reviendra jamais sur „ mon compte. Vous savez cependant „ tout ce que j'ai fait pour la calmer ; „ & je ne crois pas, à vous parler vrai, „ qu'elle doive s'attendre à autant de „ ménagemens de la part du Cardinal. „ Il a très médiocre opinion de la Cour „ d'Espagne, j'en puis parler très sa- „ vamment ; & selon tout ce que j'ap- „ prends aussi, son union avec l'An- „ gleterre est très étroite. Je ne suis „ point en peine cependant, qu'il ne

travaille

„ travaille à la faire regarder differem-
„ ment par Leurs Majeſtés Cath., &
„ qu'il ne les aſſure même du contrai-
„ re. Mais je pourrois bien certifier,
„ qu'il ne changera point de ſiſtème ;
„ & vous en jugerez vous-même dans
„ la ſuite ".

Ce préambule de notre converſation, donnant lieu au Duc de Bourbon, de la faire tomber inſenſiblement ſur le ſujet de mon voyage en France, & de me faire à cet égard pluſieurs queſtions ; je ne lui cachai point la propoſition qui m'avoit été faite de la part de L. M. Cath. de m'attacher à Elles ; une partie des ſuites qu'elle avoit eu ; & enfin la démarche que la Reine avoit faite de me charger d'un Mémoire pour le Cardinal. Et ſur ce que je lui communiquai quelque choſe de ce qu'il contenoit ; que vous a répondu le Cardinal, me dit ce Prince ; a-t-il goûté la propoſition d'accéder au Traité de Vienne? Nullement, lui repartis-je, Monſeigneur : mais je l'ai déterminé à écrire à la Reine, & à lui promettre même de ne rien précipiter, dans les réſolutions que la Cour de Londres voudra lui faire prendre au ſujet du Siege de Gibraltar ; & qui plus eſt,

me témoigner presque, qu'il ne seroit pas faché que les Espagnols s'emparassent assez promptement de cette place, pour que l'Angleterre ne pût ni le forcer de traverser cette entreprise, ni se plaindre qu'il ait manqué dans cette occasion aux engagemens que le Roi a pris avec cette Couronne.

„ Mais quoi ! me repliqua alors le „ Duc de Bourbon, vous n'êtes ici que „ depuis trois semaines, & vous avez „ déja fait tout ce que vous me dites? „ Par quel enchantement avez-vous „ donc sû gagner la confiance du Car- „ dinal? Car assurément il ne vous ai- „ moit point; & vous ne pouvez igno- „ rer, qu'il voyoit avec beaucoup de „ peine votre séjour se prolonger en „ Espagne". Tout cela est vrai, Monseigneur, lui répondis-je : il ne l'est pas moins cependant, que j'ai conduit les choses jusqu'où je viens d'avoir l'honneur de vous le dire. Le besoin qu'a le Cardinal de se servir de moi, supplée apparemment au peu de panchant que vous lui avez connu de m'accorder sa confiance. Je ne regarde pas aussi ce qui se passe entre nous deux, comme une preuve certaine que ses premieres préven-

préventions contre moi ne ſubſiſtent plus ; mais ſimplement comme le pur effet de la néceſſité où il ſe trouve, de profiter des ouvertures que je lui ai faites de la part de la Cour d'Eſpagne. En un mot, Monſeigneur, nous nous voyons ſouvent ; nous ne nous en aimons cependant, je crois, guere davantage : mais étant néceſſaires l'un à l'autre dans la circonſtance préſente, notre intérêt forme & ſoutient notre union.

Ayant remarqué dans la ſuite de cette converſation, que la liaiſon, que le Duc de Bourbon appercevoit qui s'étoit formée entre le Cardinal & moi, inſpiroit à ce Prince plus de reſerve dans ſes queſtions, & que notre entretien devenoit inſenſiblement aſſez languiſſant ; j'eſſayai de le ranimer, & d'entamer l'affaire principale dont j'étois occupé, en faiſant ſortir le Duc de Bourbon de la diſcrétion dans laquelle il ſe renfermoit. Dans cette vue je demandai à ce Prince, s'il comptoit que ſon ſéjour à Chantilly dût encore durer long-tems ? „ Je „ n'en ſai pas un mot, me repartit-il ; „ mais ſi la choſe dépend du Cardinal, „ je puis compter, je crois, de ne pas „ revoir Paris de long-tems. D'ailleurs „ le

„ le prétexte des ménagemens qu'il con-
„ vient d'avoir pour la Cour d'Eſpa-
„ gne, eſt merveilleux pour me tenir
„ ici; & le Cardinal en fera à coup ſûr
„ un excellent uſage. Car quelle appa-
„ rence y a-t-il que la Reine d'Eſpagne
„ change ſur mon ſujet? Il n'y a que
„ le tems qui puiſſe operer cet effet;
„ & il en faut beaucoup, je crois, pour
„ diſſiper les préventions que cette Prin-
„ ceſſe a contre moi ". Peut-être moins, lui répondis-je, que vous ne croyés, Monſeigneur. Les réflexions & les circonſtances font bien ſouvent changer la maniere de penſer. La paſſion dans certains momens éblouit & déguiſe toujours les objets: mais auſſi-tôt qu'elle ſe calme, l'illuſion s'évanouit. „ A
„ quoi tend ce que vous me dites ici?
„ repartit alors avec vivacité le Duc de
„ Bourbon: le Roi & la Reine d'Eſpa-
„ gne vous auroient-ils donc parus moins
„ irrités contre moi, qu'il ne m'eſt re-
„ venu de toute part qu'ils témoignent
„ l'être?" Sans doute, lui dis-je, Monſeigneur: & je n'aurois point eu l'honneur de vous demander la permiſſion de venir ici, ſi je n'étois en état de vous apprendre, que Leurs Maj. Cath. ſont bien

bien revenues des préjugés qu'Elles avoient contre vous ; & qu'Elles ont remarqué, que tous les changemens en leur faveur, qu'on faisoit dépendre de votre éloignement du Ministere, sont de pures chimeres. J'ose me flatter aussi, que les differens Mémoires, que j'ai eu l'honneur de présenter au Roi & à la Reine d'Espagne, n'ont pas peu contribué à faire naître chez eux ces sentimens ; aussi-bien que l'attention & le soin que j'ai eu de faire remarquer à l'Archevêque d'*Amida*, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, la partialité avec laquelle le nouveau Ministere de France, a justifié toutes les démarches des Anglois, & affecté même de les soutenir.

Ce début me donnant lieu d'entrer dans un plus grand détail avec le Duc de Bourbon ; je lui rapportai succinctement, tout ce qui s'étoit passé à Madrid, soit avant ou après qu'on eut appris sa disgrace : les éclaircissemens qu'on m'avoit prié alors de donner, sur le caractere & les sentimens des nouveaux Ministres pour Leurs Maj. Cath. ; & dont je m'étois servi pour donner lieu à beaucoup de réflexions à son avantage : les promesses magnifiques que le Cardinal

avoit faites, mais démenties par sa conduite: en un mot, tout ce qu'on a déja lu dans ces Mémoires, qui étoit arrivé à la Cour d'Espagne, dans les circonstances dont je rappellois le souvenir.

Le recit de ces differentes particularités, prouva au Duc de Bourbon ma bonne volonté, & combien elle lui avoit été utile. Extrêmement touché, à ce qu'il me parut, de ce qu'il découvroit, il me dit, qu'il voyoit clairement l'importance des services que je lui avois rendus: que j'avois prévenu à cet égard ses desirs, & plus fait pour lui qu'il n'auroit pu exiger de l'ancienne amitié sur laquelle il comptoit de ma part; & dont il m'assuroit aussi qu'il ne perdroit jamais le souvenir.

Les differentes matieres qui faisoient le sujet de notre conversation, la rendant de plus en plus interessante pour ce Prince; il me pria de lui dire naturellement, dans quelles dispositions j'avois donc laissé Leurs Maj. Cath. à son égard; & s'il ne me seroit point possible de les assurer, qu'il leur étoit & seroit toujours sincerement attaché, malgré la rigueur avec laquelle Elles avoient rejetté toutes les preuves qu'il avoit essayé de leur en donner.

donner. Il me pressa fort aussi d'ajouter, qu'il ne desiroit rien tant que le retour de la bienveuillance de Leurs Maj. Cath. ; & qu'il se flattoit qu'Elles s'appercevroient de plus en plus, avec combien peu de fondement on avoit prétendu faire de l'époque de sa disgrace, celle d'une plus étroite union entre les deux Couronnes. Ce point, lui repartis-je, Monseigneur, est déja suffisamment éclairci; & soyez assuré que le Roi & la Reine d'Espagne savent parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard. Je vous repete encore, que je les ai laissés entierement libres des préventions, que leur avoit donné contre vous tout ce qui s'est passé, joint aux mauvais offices de vos ennemis : Ils desirent même que vous soyez instruit de ce que j'ai l'honneur de vous dire. Achevez à présent l'ouvrage en écrivant à Leurs Maj., pour leur marquer combien les esperances que je vous donne vous flattent, & à quel point vous desirez d'apprendre qu'Elles vous rendent leur amitié. Je ferai passer surement vos lettres dans les mains du Roi & de la Reine ; & je crois pouvoir vous promettre, j'irai même jusqu'à vous assurer, qu'elles seront favorablement reçues. L'événement

ment vous convaincra que je n'avance rien, ſur une matiere dont je ſens par rapport à vous toute la délicateſſe, que je ne ſois en état de ſoutenir juſqu'au bout.

Le Duc de Bourbon, auſſi content que ſurpris de tout ce que je lui diſois, me faiſoit ſouvent repeter les mêmes choſes. Mais comme le tems ſe paſſoit, & que j'en voulois profiter pour conduire ce Prince à mon but: Vôtre Alt., lui dis-je, m'accable de queſtions; mais Elle ne répond point à la mienne: je veux dire, qu'Elle ſemble n'avoir point entendu la propoſition que j'ai eu l'honneur de lui faire, d'écrire à Leurs Maj. Cath. Eſt-ce donc qu'Elle la croit téméraire; & ſoupçonne-t-elle, que je prétends l'embarquer légerement à faire une démarche inutile, ou dont elle pourroit ſe repentir? „ Je n'ai point cette opinion, me „ répondit le Duc de Bourbon: mais je „ vous avoue que je déſirerois fort, que „ tout ceci paſsât par vos mains ſans „ rien écrire; & avant de ſuivre vôtre „ conſeil, je voudrois connoître un peu „ plus clairement les ſentimens du Roi „ d'Eſpagne. D'ailleurs je ne vous cache „ point, que je ne me reſoudrai que

„ fort

„ fort difficilement à écrire à la Reine
„ d'Eſpagne : car pour au Roi, je ne
„ ferai à cet égard aucune difficulté,
„ quand il en ſera tems. Je regarde
„ cette Princeſſe comme mon ennemie
„ perſonnelle. Je dois craindre par con-
„ ſéquent, qu'elle n'abuſe de ce que je
„ je lui écrirois, ou qu'elle n'en parle
„ même publiquement. Or ſi cela ar-
„ rivoit, le Cardinal s'en prévaudroit
„ contre moi d'une maniere à m'attirer
„ de nouveaux déſagrémens ; & vous
„ voyez que je rendrois par là ma con-
„ dition encore plus facheuſe. Je con-
„ viens, ſi vous voulez, ajouta le Duc
„ de Bourbon, qu'il y auroit moins
„ d'inconvéniens d'écrire au Roi d'Eſpa-
„ gne, ſi ce Prince me gardoit le ſecret :
„ mais il ne laiſſeroit aſſurément point
„ ignorer à la Reine ce que je lui repré-
„ ſenterois ; & de là je courrois les mê-
„ mes riſques. Toutes les précautions
„ même que vous pourriez prendre, pour
„ faire rendre ma lettre au Roi d'Eſpa-
„ gne ſans que le Cardinal en ſût rien, ne
„ me raſſurent pas beaucoup, avec vo-
„ tre permiſſion. Je ſai par moi-même
„ combien on a de moyens quand on
„ eſt en place, pour découvrir ce qui
„ paroit

„ paroît le plus caché. Ainſi n'exigez
„ point, je vous prie, que j'écrive. Je
„ ne puis gagner ſur moi de le faire.
„ Mais ſuppléez à cela, en aſſurant Leurs
„ Maj. Cath., je vous le repete encore,
„ de la fidélité & de la conſtance de mon
„ attachement. Elles devroient ſe ſou-
„ venir juſqu'où j'ai taché, par le
„ moyen du Marêchal de Teſſé, de leur
„ faire connoître ſon étendue; de pa-
„ reilles aſſurances, qu'on n'a jamais fait
„ ſemblant d'entendre, auroient pû, ce
„ me ſemble, contrebalancer les mau-
„ vais offices de mes ennemis".

Cette derniere phraſe de la converſation du Duc de Bourbon, me rappellant l'idée de tout ce que j'avois ſu en Eſpagne, que le Marêchal de Teſſé y avoit tenté, pour découvrir les ſentimens du Roi Cath. ſur ſes droits à la Couronne de France; j'entrevis avec plaiſir, ſur quoi, ſuivant toute apparence, avoient roulé les aſſurances dont le Duc de Bourbon me parloit. Occupé pendant quelques momens de cette idée, & des différentes réflexions qui ſe préſentoient, ſur les moyens que je devois prendre pour profiter de ce que me diſoit le Duc de Bourbon; il attribua à un tout autre

motif

motif mon air rêveur & diſtrait. „ Vous
„ me ſavez peut-être mauvais gré, me
„ dit-il, de ma reſiſtance; & ſi vous vou-
„ lez avouer le fait, vous la ſoupçon-
„ nez d'avoir pour principe une méfian-
„ ce de votre ſageſſe, ou de votre pru-
„ dence, dont je ſuis très éloigné. Re-
„ venez de ce préjugé, & réflechiſſez,
„ que dans ma ſituation, & dans la cir-
„ conſtance préſente, je m'expoſerois
„ beaucoup en écrivant au Roi d'Eſpagne,
„ ſans l'agrément du Roi. Et comme
„ je ne puis le lui demander que par le
„ Cardinal, me conſeilleriez-vous une
„ pareille baſſeſſe ?" A Dieu ne plaiſe,
Monſeigneur, lui répondis-je; & je ſe-
rois le premier à la déſaprouver. Mais
au ſurplus, permettez-moi de vous re-
préſenter, que vous pouſſez juſqu'au
ſcrupule les précautions que vous croyez
devoir prendre, ſur ce que j'ai l'honneur
de vous propoſer. Il ne s'agit point,
dans les lettres que je vous conſeille d'é-
crire, d'y rien dire qui intereſſe ni le
Roi, ni l'Etat. C'eſt à un Monarque
de votre Sang, & à la Reine ſon Epouſe,
à qui vous les adreſſez. C'eſt pour leur
marquer combien vous êtes ſenſible à la
nouvelle que je vous ai appriſe, que

 leurs

leurs idées ont changé en votre faveur ; & pour les engager, par ces témoignages de votre respect & de votre reconnonnoissance, à vous rendre leur amitié & leur bienveuillance. C'est enfin sur la promesse positive que j'ai l'honneur de vous réiterer, que vos lettres leur seront rendues en main propre, & sans que qui que ce soit en ait connoissance. Quel risque & quel inconvénient trouvez-vous donc dans tout cela ? Et n'y en a-t-il pas davantage pour V. A. à mettre cette affaire en négociations, & à l'exposer à toutes les lenteurs, & par conséquent à tous les changemens qui peuvent survenir ? On perd souvent sans retour, Monseigneur, certains momens décisifs dans les affaires, dont on regrette ensuite inutilement de n'avoir point profité.

„ Vous êtes pressant, me dit le Duc „ de Bourbon, & quoique je vous pro„ teste que ce n'est qu'en bien que j'in„ terprête vos instances, elles ne me fe„ ront pourtant point, quant à présent, „ changer de sentiment : mais je vous „ donne ma parole, que si, après avoir „ rendu compte à Leurs M. Cath. de ce „ que je viens de vous dire, je vois „ qu'Elles

„ qu'Elles répondent favorablement pour
„ moi, je ne balancerai plus alors à faire
„ ce que vous me proposez". Eh bien, lui dis-je, Monseigneur, si cela est vous l'exécuterez donc tout-à-l'heure; & je vais, comme on dit, vuider avec V. A. le fond du sac. Lisez, Monseigneur, l'écrit que j'ai l'honneur de vous présenter. Si après une promesse aussi positive que celle que vous allez voir qu'il contient, V. A. résiste encore à mes représentations; je ne vois plus de moyens pour dissiper ses doutes, que d'aller Elle-même à Madrid. A ces mots, sortant l'instruction du Roi d'Espagne, que j'avois portée avec moi, je pris une bougie, & je priai le Duc de Bourbon de lire ce que ce papier contenoit.

Ce Prince, après avoir satisfait sa curiosité, me dit en me le rendant: " Voici enfin, à ma très-grande satisfaction,
„ ce que je desirois depuis long-tems,
„ & ce que j'avois toujours inutilement
„ demandé, accompli: je veux dire une
„ déclaration positive du Roi d'Espagne,
„ sur sa maniere de penser, par rapport
„ à ses droits sur la Couronne de France.
„ Jamais il n'avoit voulu s'expliquer sur
„ cet article avec le feu Maréchal de

„ Teſſé ; & je ſuis comblé de joye, de
„ voir qu'il s'eſt enfin déterminé à rom-
„ pre ce ſilence. Après ceci, je ne ba-
„ lance plus d'écrire à Leurs Maj. Cath.,
„ comme vous me le conſeillez ; & ſi
„ vous m'aviez d'abord découvert le pa-
„ pier que je viens de lire., je n'aurois
„ pas montré tant de repugnance à con-
„ ſentir à ce que vous exigiez de moi ".
Auroit-il été ſage, Monſeigneur, ou ſeulement convenable, lui repartis-je, de débuter avec vous par une ſemblable ouverture ? Vous devez attribuer votre diſgrace, aux inſtances qu'a faites la Cour d'Eſpagne pour vous l'attirer. Votre deſtitution du premier Miniſtere a ſemblé, juſqu'à préſent, le prix auquel on attachoit la reconciliation. Enfin l'engagement dont il s'agit, éloigne preſque à l'infini vos droits ſur la Couronne de France. Pouvois-je donc, ſans me donner le tems de connoître vos ſentimens, & voir comment vous prendriez ce que je méditois de vous apprendre, hazarder une propoſition auſſi délicate, que celle que contient l'Ecrit que vous venez de lire ? Qu'auriez-vous penſé de moi, ſi je vous l'avois faite ſi cruement ; & ſans que la générofité de votre procedé
envers

envers Leurs Majest. Cath., & un aussi parfait desintéressement que celui que manifeste V. A., m'autorisassent à lui montrer l'instruction que le Roi d'Espagne m'a confiée? Je sai de reste, Monseigneur, que je ne courois aucun risque en me livrant entierement à vous: aussi n'est-ce pas la défiance qui est le principe de la discretion que vous me reprochez. Elle n'en a d'autre que celui de ne point imprudemment vous dégoûter d'entrer dans les vues du Roi d'Espagne, en vous les découvrant trop précipitamment; & de ne vous pas éloigner l'un de l'autre, dans le même tems que je dois travailler à vous unir étroitement d'intérêt.

„ Votre dessein, me repliqua le Duc „ de Bourbon, ne trouvera pas grand „ obstacle. J'ai toujours desiré, je vous „ le repete, de connoître les intentions „ du Roi d'Espagne sur le sujet dont il „ s'agit; & j'ai aussi toujours été porté „ à les seconder. Vous pouvez donc „ l'assurer, comme je le ferai moi-même „ dans la suite, que si, ce qu'à Dieu „ ne plaise, le Roi mourroit sans héri- „ tier, j'embrasserai & soutiendrai ses „ intérêts, & ceux des Princes ses en-

„ ſans, avec autant de zele que de fidé-
„ lité. Leurs Maj. Cath., je vous le
„ confirme encore, n'ignorent pas entie-
„ rement quels ſont mes ſentimens là-
„ deſſus; & quoique véritablement, je
„ ne me fuſſe jamais auſſi clairement ex-
„ pliqué, que je le fais aujourd'hui, le
„ Marêchal de Teſſé leur en a bien dit
„ de ma part l'équivalent: mais à tout
„ cela l'on a fait la ſourde oreille; &
„ de mon côté, quand j'ai vu cette in-
„ difference, je me ſuis tenu clos & cou-
„ vert. Comme on ne pouvoit donc igno-
„ rer en Eſpagne ma façon de penſer, j'ai,
„ je vous l'avoue, été vivement piqué de
„ l'eſpece d'acharnement, avec lequel on
„ a paru y deſirer & preſſer ma diſgrace;
„ & qu'on m'y fît un crime irrémiſſi-
„ ble, d'avoir travaillé à marier le Roi
„ avec une Princeſſe, qui fût en âge
„ d'avoir des enfans: la tranquillité de
„ l'Etat le demandoit. Je conviens que
„ cette réſolution a dû être ſenſible à la
„ Cour d'Eſpagne: mais étoit-ce ma fau-
„ te, ſi le Régent avoit pris avec cette
„ Cour, des engagemens plus avantageux
„ pour lui que pour le Royaume? Qu'au-
„ roit-on dit & penſé de moi, ſi, pour
„ vouloir ſuivre les vues de Mr. le Duc
„ d'Or-

„ d'Orléans, & éloigner par conſéquent
„ de pluſieurs années * le mariage du
„ Roi, quelque événement funeſte avoit
„ enlevé Sa Majeſté, ſans laiſſer des hé-
„ ritiers ? Le public, & même les plus
„ zélés partiſans de l'Eſpagne, ne m'au-
„ roient-ils pas alors attribué les deſſeins
„ du monde les plus criminels ? Quel
„ tort ai-je donc d'avoir fait voir le con-
„ traire, & de n'avoir conſulté que le
„ bien de l'Etat ? A l'égard de la Cour
„ d'Eſpagne, que n'ai-je point fait de-
„ puis le départ de l'Infante, pour cal-
„ mer le reſſentiment de Leurs Majeſt.
„ Cath., & pour les ménager, dans le
„ tems même que je ne pouvois ignorer
„ tout ce qu'Elles méditoient contre le
„ Royaume, & contre moi perſonnelle-
„ ment ? En un mot, & je m'en rap-
„ porte à vous, peut-on pouſſer plus
„ loin que je l'ai fait la moderation &
„ la patience ? "

Vous recueillirez à préſent, Monſeigneur, repartis-je, au Duc de Bourbon, les fruits d'une conduite ſi ſage. Et que ne produira point ſur l'Eſprit de Leurs Maj. Cath. en votre faveur, la connoiſſance que vous allez leur donner de votre zele & de votre déſinte-

 reſſement,

* L'Infante ne pouvoit être nubile qu'en 1730.

reſſement, ſur tout dans la circonſtance où vous êtes, & à laquelle elles ne peuvent ignorer qu'elles ont contribué! Je ſuis perſuadé qu'Elles ne mettront plus aucune borne à leur reconnoiſſance, & qu'Elles vous en donneront des preuves en toute occaſion. „ Dieu le „ veuille, me dit ce Prince: car je ne „ vous diſſimule point, après les aſſu- „ rances que je viens de vous donner, „ que je crois avoir droit de compter „ ſur les bontés du Roi & de la Reine „ d'Eſpagne; & que je ſerai très flatté „ d'apprendre, que L. Maj. Cath. deſi- „ rent & obtiennent mon rappel à la „ Cour. C'eſt à quoi je vous prie auſſi „ de travailler, quand vous leur ren- „ drez compte de la converſation que „ nous avons enſemble. La choſe leur „ deviendra facile, dès-lors qu'Elles „ conſentiront à recevoir des lettres du „ Cardinal, & à y répondre".

Cet article de notre converſation, je veux dire une déclaration publique de la part du Roi & de la Reine d'Epagne, qu'ils avoient rendu leur amitié au Duc de Bourbon, dont je voyois ce Prince fort occupé, n'étoit pas ſans de grandes difficultés dans la conjoncture pré-ſente.

ſente. Je me bornai donc à faire eſpérer à S. A., que vraiſemblablement Elle ne tarderoit point à obtenir cette juſte ſatisfaction. Mais en même tems je lui inſinuai, que je croyois entrevoir, qu'il falloit fixer l'époque de cet événement à celui de la reconciliation des deux Rois. Ma réflexion étant très-vraiſemblable, le Duc de Bourbon parut entrer dans mon ſentiment.

Le reſte de la converſation roula ſur tout ce qui avoit précédé & donné lieu à la diſgrace de ce Prince ; & ſa narration, ſur cet article, differoit beaucoup, comme je l'ai déja remarqué, de celle que le Cardinal de Fleury m'avoit faite.

Le Duc de Bourbon me parla auſſi de ceux, qui, dans les differens Corps de l'Etat, lui avoient paru attachés à Leurs Maj. Cath., & auxquels il croyoit par conſéquent que je pouvois m'adreſſer, pour en gagner d'autres. Il m'inſtruiſit encore de quelques démarches qu'il avoit faites à ce ſujet, pour diſcerner les véritables partiſans de la Cour d'Eſpagne, de ceux qui étoient douteux ; ou pour ne les pas confondre avec ces eſpeces d'hommes, encore plus dan-

gereux, qui, paroiſſant de tous les partis, ſont toujours prêts à ſacrifier * celui auquel ils ſemblent unis, quand ils croyent ſe procurer par là plus davantage. Enfin ce Prince me donna ſur toutes ces differentes choſes, beaucoup d'avis & de lumieres, qui me furent enſuite très utiles.

Nous reglames après cela la maniere dont nous aurions relation enſemble, par le moyen du ſeul valet de Chambre qui m'avoit porté ſon premier billet. Le Duc de Bourbon me pria auſſi, de ne rien communiquer de tout ce qui s'étoit paſſé entre nous, ni à Made. la Ducheſſe de BOURBON ſa mere, ni au Comte de CHAROLOIS ſon frere, ni à qui que ce ſoit, que quand il le jugeroit à propos; & ſurtout, de prendre toutes les précautions poſſibles, pour que les lettres qu'il devoit m'envoyer pour le Roi & la Reine d'Eſpagne, ne puſſent jamais être connues du Cardinal.

Notre

* *Honeſta, quamdiu aliqua ſpes ineſt, ſequimur: in contrarium tranſituri, ſi plus ſcelera promittunt.*

Ce ſont les paroles de *Brutus*, rapportées dans l'Epitre 115. de *Seneque.*

Notre conférence avoit été longue : il étoit plus d'onze heures du soir ; & je crus qu'il étoit tems de prendre congé de S. Alteſſe. Elle me dit alors, „ Je ſuis bien mortifié de ne pouvoir „ ni vous loger, ni vous donner à „ ſouper ; mais vous connoiſſez vous-„ même de quelle conſéquence il eſt, „ que votre viſite ſe termine avec le „ même ſecret que vous l'avez com-„ mencée : ainſi je ne vous retiens point ; „ je vais appeller votre conducteur, „ pour qu'il vous vienne prendre, & „ qu'il vous mene où vous jugerez à „ propos ". Le Duc de Bourbon ſortit alors, pour dire au même homme qui m'avoit ſervi de guide, de revenir à la porte-fenêtre par laquelle j'étois entré. Quand il m'eut rejoint, „ où „ voulez-vous à préſent, me dit-il, „ qu'on vous conduiſe ? Si c'eſt à Pa-„ ris, ſouvenez-vous au moins, qu'il „ ne faut pas que ce ſoit à l'hôtel où „ vous logez ". Non ſans doute, lui répondis-je, Monſeigneur, on me va laiſſer au milieu de la Place de *St. Denys*. J'ai envoyé dans un cabaret de cette ville le meme fiacre qui m'a conduit à *La Chapelle*. Mon retour à une

heure auſſi indue, ajoûtai-je en riant, achevera ſurement de confirmer l'opinion très équivoque, que le Cocher a conçue de mon voyage; & me fera regarder par les gens du cabaret où je deſcendrai, comme un Eccléſiaſtique d'une conduite un peu ſuſpecte. Mais cet air de bonne fortune, qui s'accorde aſſez mal avec mon Etat, ne m'allarme pas beaucoup; & je n'en ſouperai pas, je vous le proteſte, de moins bon appétit. Votre Alteſſe peut, au ſurplus, être aſſurée de la fidélité avec laquelle j'exécuterai ſes ordres, & remplirai tout ce que j'ai eu l'honneur de lui promettre. Je parts bien flatté, d'avoir eu le bonheur de terminer aujourd'hui Sa reconciliation avec Leurs Maj. Cath.; & de lui donner cette preuve du reſpectueux attachement, que je lui ai voué depuis les premieres années de ma vie, & que je conſerverai juſqu'à ſa fin. Mon conducteur étant venu heurter alors à la fenètre, le Duc de Bourbon m'embraſſa, en me répétant encore, qu'il ne perdroit jamais le ſouvenir du ſervice que je lui avois rendu. Nous nous ſéparames ſur cela, & je pris la route de St. Denys.

Quand

Quand je fus dans cette ville, je descendis près de l'Eglise, pour m'en aller à pied au cabaret où mon fiacre m'attendoit. Il étoit plus de minuit quand j'y arrivai; & comme pour me donner à souper il fallut rallumer le feu, & faire lever les gens du cabaret, qui s'étoient déja couchés; leur mauvaise humeur s'exerça un peu, comme je m'y étois bien attendu, à badiner sur mon voyage nocturne, sur mon appétit, & sur ce que j'arrivois seul, sans que personne me suivît ni m'éclairât. Le fiacre, devenu mon unique domestique, se mit aussi de la partie. J'étois content de mon voyage: il avoit eu tout le succès que je pouvois desirer; & les mauvaises plaisanteries de ces gens-là, qui, dans une autre circonstance, m'auroient peut-être déconcerté, ne firent qu'augmenter dans celle-ci ma gayeté. Je passai le reste de la nuit à St. Denys; & dès qu'il fut jour, je pris avec mon fiacre la route de Paris.

Je fus mettre pied à terre à cette porte du Palais Royal, qui donne dans la rue des *bons enfans*. Ce qui me détermina à en user ainsi, fut la résolution que j'avois prise de me rendre tout de suite

à

à Verſailles, & d'être plus à portée, par conſéquent, d'aller au bureau où on louoit des chaiſes pour y conduire, & qui étoit alors dans la rue *St. Nicaiſe*, près du Palais Royal. Toutes ces précautions tendoient encore à éviter, que le laquais que j'avois envoyé la veille à Verſailles, ne m'y voyant point paroître ce jour-là ni le lendemain, ne prît le parti de m'aller chercher à Marly ou à Paris; & je craignois que lui & ſon camarade, s'appercevant que je leur avois caché ma marche, ne lachaſſent quelque propos qui donnât un air de miſtere à mes voyages, que je ne voulois point qu'ils euſſent. Traverſant donc tout de ſuite le Palais Royal, j'allai à pied prendre une chaiſe au Bureau des caroſſes; & j'arrivai ſur le midi à Verſailles.

Je trouvai mon domeſtique au Logis du Cadran bleu, où je lui avois dit de m'attendre; fort inquiet, me dit-il, de ne m'avoir point vu arriver la veille; & dans la réſolution, ſi j'avois tardé plus long-tems, de m'aller chercher à Marly. Je lui dis alors, qu'ayant eu à faire à la Cour plus long-tems que je n'avois penſé, & le Comte de Marſiliac

auſſi

aussi, qui m'y avoit mené, nous avions pris le parti de coucher à Marly; mais que comme il vouloit y passer encore ce jour-là, & moi retourner à Paris, j'étois revenu à Versailles pour le prendre. Mon laquais parut persuadé de ce que lui disois. Je partis effectivement pour retourner à Paris, dès que j'eus dîné; & je fus descendre avec ma chaise de louage à la porte de l'hôtel de Tours, afin d'achever par là de confirmer l'opinion où l'on étoit, que j'avois été à Marly.

Pendant le peu de tems que je restai à Versailles, j'écrivis au Cardinal de Fleury, pour lui rendre compte de mon voyage. Je le priois en même tems de me faire savoir, quand il desiroit que je lui fisse le détail moi-même de ce qui s'étoit passé entre le Duc de Bourbon & moi. Il me fit le lendemain la réponse suivante.

Vendredi 21. *

Je reçus hier au soir, Monsieur, *votre lettre du matin; & je suis fort aise que vous soyez revenu de votre petit voyage heureusement. Je ne sai pas trop où vous donner un rendez-vous, qui soit caché & un peu libre. Il y a trop loin de* Marly *à* Issy, *pour y aller & revenir en un jour. Je ne vois que* Versailles*; & c'est à vous de choisir d'y aller coucher Dimanche au soir, ou de vous y rendre Lundi prochain à huit heures du matin à mon appartement. Je m'y rendrois à cette heure-là; ou si vous aimez mieux que ce fût le soir, je m'y rendrois ce même Lundi au soir. Ce sera à vous de choisir & de décider ce qui vous conviendra le mieux. Si vous vouliez venir à* Marly *ce même Lundi au soir, je ferois tenir un valet de chambre à la grille, qui vous conduiroit chez moi à l'heure que vous marqueriez; & vous ne seriez vu de personne. Mandez-moi, s'il vous plait, votre resolution, & elle sera suivie. Je ne réponds pas à vos soupçons, qui sont en vérité bien injustes & mal fondés, parce que j'y répondis hier* par

* Fevrier 1727.

par avance. On ne peut, Monsieur, *vous honorer plus parfaitement que je fais.*

Signé le Cardinal de FLEURY.

Le Cardinal de Fleury me laissant le maître de choisir le lieu où nous devions nous trouver, je lui écrivis sur le champ, que dès qu'il n'y avoit aucun risque d'être découvert en allant à Marly, je préferois ce rendez-vous à tout autre, qui l'obligeroit de faire un voyage; & que je ne manquerois point de me trouver à la grille le Lundi à l'entrée de la nuit.

Avant de rapporter ce qui se passa dans la conference que j'eus ce jour-là avec le Cardinal, il est bon ce me semble de dire ici un mot, de ce qui lui donnoit lieu de me parler dans sa lettre de certains soupçons de ma part, qu'il traitoit de mal fondés.

Le Cardinal de Fleury avoit la * foiblesse

* *Est vitium cujus si te immunem sentis, inter omnes quos novi qui Cathedras ascenderunt, sedebis me judice solitarius; quia veraciter, singulariterque levasti te super te, juxta Prophetam. Facilitas credulitatis haec est, cujus vulpecula*

blesse de presque tous les gens en place ; je veux dire d'aimer les rapports, d'y ajouter foi facilement, & de se croire par ce moyen-là bien instruit. Il manquoit aussi de cette sorte de prudence & de discernement, qui, en recevant toutes sortes d'avis, se donne le tems d'approfondir s'ils sont fondés, & s'ils ne partent point de quelque principe caché d'envie, ou de la démangeaison que ressentent certaines ames basses & serviles, de se faire un mérite de leur malignité. Le Cardinal, par l'opinion avantageuse qu'il avoit de sa pénétration, regardoit un semblable examen comme superflu pour lui. Ce que certaines gens obscurs & inconnus lui disoient, faisoit facilement impression sur son esprit ; & son élévation lui ayant apparemment fait oublier, combien dans un état different il avoit eu à souffrir ** des préventions qu'on avoit données au

vulpeculæ magnorum neminem comperi satis cavisse versutias, inde eis pro nihilo iræ multæ, inde innocentium frequens adictio, inde præjudicium in absentes. Bern lib. 2. de consid. c 14.

** Il avoit fallu que Mr. Hebert, Curé de *Versailles*, & ensuite Evêque d'*Agen*, fût revenu

au Roi LOUIS XIV. à ſon déſavantage, il ne ſongeoit guere à s'en defendre, quoi qu'il les eût auparavant trouvées ſi injuſtes dans les autres. A cette diſpoſition du Cardinal, ſe joignoit, pour ce qui m'étoit perſonnel, une très grande & ſecrette méfiance de mes ſentimens; qui, fondée ſur tout ce qui s'étoit paſſé précédemment entre nous, produiſoit dans ce Miniſtre une extrême démangeaiſon d'éclairer de près toutes mes actions. La moindre dont on l'entretenoit, excitoit autant ſa curioſité que ſon attention; & de là ceux qui lui ſervoient d'eſpions, & qui remarquoient aiſément en lui cette foibleſſe, multiplioient à l'envi, pour lui plaire, des avis qu'ils voyoient reçus

revenu à diverſes repriſes, tant auprès du Pere DE LA CHAISE, Confeſſeur du Roi LOUIS XIV. qu'auprés du Cardinal de NOAILLES, pour les engager à vaincre l'extrême répugnance que ce Monarque avoit, d'élever à l'Epiſcopat l'Abbé de Fleury; & on ſait qu'il n'avoit cedé qu'avec la même peine aux inſtances que le Maréchal de VILLEROI & le Pere LE TELLIER, ſucceſſeur du Pere de la Chaiſe, lui avoient faites dans la ſuite, pour nommer ce Prélat Precepteur du Dauphin.

çus avec tant d'avidité. J'étois à peine arrivé à Paris, qu'on s'étoit aussi-tôt empressé de supposer un mécontentement de ma part, des importunités de la Princesse de Carignan, aussi chimérique qu'hors de toute vraisemblance; mais dont j'avois cependant été obligé de faire connoître la fausseté au Cardinal.

La Duchesse de LEVI, dévote, pleine d'humeur & d'intrigue; son mari, qui, quoique bon homme, parloit fort légerement, surtout de la Cour d'Espagne; & à leur suite quelques brouillons d'un rang fort inférieur, jugerent à propos d'informer le Cardinal, que je laissois facilement entrevoir que mon voyage en France cachoit de grands misteres. Charmé apparemment d'avoir fait cette découverte, & de l'avantage qu'elle lui donnoit sur moi, il voulut, sans se donner le tems de découvrir si ces avis étoient bien ou mal fondés, me faire voir, par une lettre qu'il m'écrivit sur ce sujet, que rien n'échappoit à sa connoissance; & m'inspirer par là une crainte de sa pénétration, qui le rassurât sur l'indiscrétion dont il me croyoit susceptible.

Une

Une vigilance si scrupuleuse & si prématurée, me surprit autant qu'elle me blessa. Je m'appliquai à mon tour à observer de près ceux dont j'avois lieu de me méfier ; & surtout le Duc * & la Duchesse de Levi. J'avois été averti sous main, qu'ils ne m'étoient point favorables ; & sur ce qu'on m'assura positivement dans la suite, que le premier s'étoit hazardé de parler fort témérairement dans une ** maison, du caractere du Roi & de la Reine d'Espagne, & que la Duchesse de Levi, quoiqu'avec plus de moderation, imitoit en cela l'exemple de son mari : j'écrivis *** au Cardi-

* C'étoit le Duc d'Orleans qui l'avoit fait nommer Duc & Pair à la majorité du Roi, & il étoit, aussi-bien que sa femme, très attaché à la maison d'Orleans; affectant en toute occasion d'en donner des preuves. La Duchesse de LEVI avoit beaucoup contribué, par ses liaisons avec Made. de MAINTENON, au mariage de Mr. le Duc de BERRY, Oncle du Roi, avec Mademoiselle d'Orleans.

** Chez la Marquise de MEZIERES.

*** J'eus l'honneur de présenter à Leurs Maj. Cath. à *St. Ildephonse*, sa réponse sur cet article, où, en applaudissant à mon zele pour ce qui interessoit leur service & leur gloire, il

Cardinal pour me plaindre de l'un & de l'autre, & pour le prier de les avertir, d'obſerver un peu plus de circonſpection dans leurs diſcours, quand ils y feroient entrer quelque choſe qui auroit rapport à Leurs Maj. Cath.; comme auſſi, d'interprèter plus favorablement, qu'ils ne le faiſoient, le zele que je témoignois pour le ſervice du Roi d'Eſpagne. Quant à ceux avec leſquels le Cardinal m'avoit conſeillé d'avoir peu de fréquentation, j'avois ſi bien prévenu ſes deſirs, qu'en lui répondant ſur cet article, je lui envoyai des lettres de pluſieurs perſonnes, dont je ſoupçonnois qu'il employoit le zele officieux à m'obſerver, par leſquelles elles ſe plaignoient de ne pouvoir jamais me trouver chez moi. Cette * contradiction qu'il remarqua

il juſtifioit le Duc & la Ducheſſe de LEVI. Le premier vint me chercher à l'hôtel de Tours, pour s'excuſer d'avoir tenu les propos qu'on lui imputoit; & ſa femme écrivit pour la même fin au Cardinal, qui m'envoya cette Lettre avec la ſienne.

* Elle corrigea ſi bien les faiſeurs d'hiſtoires, auſſi-bien que celui qui les croyoit un peu trop facilement, que je n'entendis plus parler de rien, pendant le ſéjour que je fis à Paris.

qua entre ce que ces personnes m'écrivoient, & ce qu'elles lui avoient apparemment raconté de mes prétendues conferences avec elles, lui servit de leçon sur le peu de confiance qu'il devoit avoir désormais dans leurs relations ; & il eut lieu en même tems, de remarquer mon attention, à porter la lumiere dans ce qui sembloit le plus obscur.

Le Cardinal, se trouvant honteux en quelque façon de m'avoir montré sa foiblesse sur cet article, cherchoit à me guerir de l'opinion que pouvoit me donner de sa crédulité, ce qui s'étoit passé.

Ce petit article de la lettre du Cardinal éclairci, je reviens à présent à la conference que nous devions avoir ensemble.

J'avois averti le Cardinal, que je me rendrois le Lundi à l'entrée de la nuit à Marly ; & je ne manquai point d'y arriver à l'heure qu'il m'avoit indiquée. Son valet de Chambre, nommé *Barjac*, n'avoit pas été moins exact que moi à se trouver à la grille ; & après être entré avec lui dans le pavillon, il me fit monter par un petit degré à l'appartement du Cardinal, & il m'introduisit dans

dans ſon Cabinet, ſans que j'euſſe rencontré perſonne qui pût me reconnoître.

Dès que nous fumes ſeuls, le Cardinal me fit rendre compte de la maniere dont j'étois allé à *Ecouan*; de tout ce qui s'y étoit paſſé entre le Duc de Bourbon & moi, & comment j'en étois revenu; & il approuva fort les précautions que j'avois priſes pour cacher mon voyage. Quand il apperçut enſuite, contre ſon attente, que j'avois déterminé le Duc de Bourbon, non ſeulement à embraſſer les intérêts du Roi d'Eſpagne, mais à me promettre d'en écrire à Leurs Maj. Cath., & que par conſéquent Elles rendroient bien-tôt leur amitié & leur bienveuillance à ce Prince; il ne put, malgré tout l'art qu'il avoit de ſe poſſeder, diſſimuler ſa ſurpriſe, & l'agitation intérieure qu'une pareille découverte lui cauſoit. Je le remarquai parfaitement. Mais pour qu'il n'en ſoupçonnât rien, & pour lui adoucir l'amertume, de voir que le principal prétexte dont il ſe ſervoit pour retenir le Duc de Bourbon à Chantilly, ſans que rien de perſonnel y parût mêlé, ne ſubſiſteroit bien-tôt plus; je donnai de nouveau à la permiſſion qu'il m'avoit accordée,

cordée, d'entamer & de terminer la reconciliation de ce Prince avec Leurs Majeſtés Cath., toute la louange que méritoit effectivement une ſemblable démarche. Je dis encore au Cardinal, qu'elle mettoit le comble au zele qu'il marquoit pour le Roi d'Eſpagne ; & que quand ce Monarque, le Duc de Bourbon & le public, viendroient à connoître, que ce que j'avois ménagé à Ecouan devoit être regardé comme ſon ouvrage (puiſque je n'aurois jamais entrepris, ni pu faire réuſſir une ſemblable négociation ſans ſon agrément) : il reſulteroit infailliblement pour lui, d'un procedé ſi généreux & ſi Chrètien, un applaudiſſement univerſel. L'agitation que j'avois remarquée dans le Cardinal, parut alors ſe calmer ; pour achever de la diſſiper, j'ajoutai à tout ce que je venois de dire, que je ne pouvois m'empècher de féliciter Son Eminence, ſur la ſatisfaction ſinguliere qu'Elle devoit goûter, d'avoir aquis, par ce qui venoit de ſe paſſer entre le Duc de Bourbon & moi, l'eſtime & la confiance, non ſeulement de Leurs Maj. Cath., mais de ce Prince même, qui certainement ne pourroit les lui refuſer, quand il appren-

droit le service essentiel qu'Elle venoit de lui rendre : & qu'enfin il me tardoit de voir arriver le moment, où le dénouement de tout ce mistere, mettroit le comble à l'opinion qu'on avoit déja dans le public, de la sagesse & de la moderation de Son Em.

Le Cardinal qui ne pouvoit qu'être flatté de m'entendre parler de la sorte, répondit avec politesse à mon compliment ; & quittant tout-à-fait l'air occupé qu'il avoit d'abord pris, il me dit avec une physionomie libre & plus ouverte, „ qu'il n'auroit jamais cru que „ j'eusse pû si promptement déterminer „ le Duc de Bourbon, à s'engager d'é„ crire au Roi & à la Reine d'Espa„ gne, sachant combien il se méfioit „ de cette Princesse : qu'il étoit cepen„ dant fort aise que j'eusse surmonté la „ répugnance de ce Prince, & que Leurs „ Majest. Cath. remarquassent en même „ tems par la maniere dont il étoit „ entré dans tout ce que je lui avois „ proposé, au sujet des ordres qu'Elles „ m'avoient donnés, combien il étoit „ éloigné d'avoir contre Mr. le Duc les „ sentimens qu'on lui attribuoit : qu'il „ estimoit au contraire, & honoroit ce

„ Prince ;

„ Prince ; & que c'étoit ſans aucune „ raiſon, comme il me l'avoit déja „ fait voir, que certaines gens le ta„ xoient d'être l'auteur de ſa diſgra„ ce ".

Le Cardinal me demanda enſuite, ſi Mr. le Duc m'avoit prié de faire part de la conference que nous avions eue enſemble, à Made. la Ducheſſe ; & s'il ſouhaittoit, qu'après que le Roi d'Eſpagne en ſeroit informé, il parût dans le public que ce Monarque lui avoit rendu ſes bonnes graces ? Je répondis au Cardinal ſur le premier article, que bien loin que le Duc de Bourbon m'eût propoſé de communiquer à Made. la Ducheſſe ce qui s'étoit paſſé entre nous, il m'avoit expreſſément recommandé de ne lui en point parler, ni au Comte de Charolois ſon frere, ſans ſa permiſſion ; & que pour ce qui concernoit d'obtenir du Roi & de la Reine d'Eſpagne de rendre publique ſa reconciliation avec eux, ce Prince m'avoit paru extrêmement deſirer cette marque du retour de la bienveuillance de Leurs Maj. Cath. ; mais qu'il avoit cependant approuvé les raiſons dont je m'étois ſervi, pour lui faire connoître que cette démarche ne

pouvoit être qu'une suite de la reconciliation des deux Couronnes.

Je m'apperçus que le Cardinal se sentit fort soulagé, en m'entendant parler de la sorte. Mais pour ne me point laisser pénétrer ses sentimens, il approuva sans affectation ce que j'avois dit au Duc de Bourbon, sur la circonstance où il convenoit que sa reconciliation avec la Cour d'Espagne devînt publique. Ayant rapporté ensuite au Cardinal, que ce Prince devoit m'envoyer les lettres qu'il écriroit au Roi & à la Reine d'Espagne, & que je me proposois de les communiquer à Son Em. avant de les faire partir; il me témoigna être très sensible à cette marque de ma bonne foi & de ma déference. Après m'en avoir remercié, il m'assura que la précaution étoit inutile; que je n'avois qu'à envoyer les lettres du Duc de Bourbon quand je les aurois reçues; & qu'il s'en rapportoit entierement à ce que je lui dirois de leur contenu.

Le reste de la conversation roula sur le recit de toutes mes allées & venues à St. Denys, à Paris, & à Versailles; sur mon soupé à St. Denys, & sur la mauvaise opinion que j'y avois donnée de moi

aux

aux gens du cabaret, & au fiacre qui m'avoit conduit : & le Cardinal, dont la converſation, quand il vouloit, étoit enjouée & aimable, badina beaucoup avec moi ſur cette petite avanture. Je pris enſuite congé de lui, juſqu'à ſon retour à Verſailles ; & Barjac m'ayant reconduit hors du Pavillon, je m'en retournai tout de ſuite à Paris.

Deux jours après, le même valet de Chambre que le Duc de Bourbon m'avoit envoyé la premiere fois, me remit un paquet de la part de ce Prince, dans lequel je trouvai les lettres qu'il écrivoit au Roi & à la Reine d'Eſpagne, avec des Copies de leur contenu, entierement conformes à ce qu'il m'avoit promis. Dans celle qui étoit pour moi, il me recommandoit encore inſtamment, de prendre de ſi juſtes meſures pour les faire remettre à Leurs Maj. Cath., qu'il ne fût pas poſſible au Cardinal de découvrir, ni d'avoir le moindre ſoupçon qu'il les eût écrites.

Quoique j'euſſe toute la déference poſſibles pour les ordres du Duc de Bourbon, je n'avois garde cependant de m'y conformer dans cette occaſion. Après avoir été l'inſtrument de la reconcilia-

tion du Duc de Bourbon avec Leurs Maj. Cath., je voulois l'être également de celle de ce Prince avec le Cardinal; les unir même d'intérêts, puis qu'ils avoient les mêmes vues, sans se les être communiquées; & dévoiler pour cela au premier, quand le tems en seroit venu, toute la part que le Cardinal avoit eue dans ce qui s'étoit passé entre Son Altesse & moi. Il me paroissoit vraisemblable, que cette connoissance deviendroit le fondement & le lien de leur amitié: & j'esperois, qu'ils l'étendroient ensuite l'un & l'autre jusqu'à moi, lorsqu'ils recueilliroient les fruits de mon zele & de mes soins. Afin donc de suivre ce plan, & de tenir exactement la promesse que j'avois faite au Cardinal, je lui écrivis que j'avois reçu les Lettres du Duc de Bourbon pour le Roi & la Reine d'Espagne; & que je les lui porterois le Lundi suivant, afin de les faire partir ensuite par la poste, lorsqu'il les auroit lues. En réponse je reçus de lui le petit billet suivant, écrit de sa main, comme presque tous les autres.

Samedi premier *.

R*Ien ne doit vous vous empêcher*, Monsieur, *d'envoyer les deux lettres en question; & je ne me soucie pas même de les lire : n'en ayant aucun soupçon, dès qu'elles passent par vous. Je vous attendrai Lundi.*

Quelque tems avant que ce que je viens de raporter se passât, la modicité de mes revenus m'avoit engagé, dans les conversations que j'avois eues à Versailles avec le Comte de Morville, de représenter à ce Ministre, que n'ayant demandé, comme il le savoit, qu'une petite gratification de mille Livres pour aller en Espagne, & y ayant subsisté pendant quatorze mois à mes dépens, sans aucun bienfait du Roi; je croyois pouvoir esperer, qu'il plairoit à Sa Majesté d'y avoir quelqu'égard : qu'ainsi je le suppliois, de vouloir bien parler en ma faveur, pour qu'on me payât au moins une des deux années de ma pension, qui étoient restées en souffrance.

* C'étoit le premier Mars 1727.

Le Comte de Morville entra avec amitié dans ce que je lui repréſentois ; & l'occaſion s'étant apparemment trouvée, pendant ſon ſéjour à Marly, de me rendre le bon office que je lui avois demandé, j'en reçus la Lettre ſuivante.

A Marly *le 16. Fevrier 1727.*

J'*Ai l'honneur de vous envoyer*, Monſieur, *une ordonnance au porteur, de la ſomme de deux mille cinq cent Livres, que Sa Maj. a bien voulu vous accorder, pour vous tenir lieu de votre penſion pendant l'année* 1726. ; *& j'y joins l'état de diſtribution, pour en toucher le payement au tréſor royal. Vous aurez s'il vous plait pour agréable, d'envoyer ces deux pieces mecredi matin chez Mr.* Gruin, *qui en fera payer la valeur ſur le champ ; & il ſera inutile de donner votre quittance à celui que vous chargerez d'y aller ; parce que l'ordonnance étant au porteur, elle doit être payée ſans quittance ni endoſſement. Je ſuis bien fâché*, Monſieur, *des longueurs que vous avez été obligé d'eſſuyer, pour obtenir le payement de cette ſomme ; mais comme l'expédition a été faite en Finance, il a falu néceſſairement attendre*

dre

dre qu'elle fût revêtue de toutes ses formalités. Je vous supplie de croire, que lorsqu'il se présentera quelque chose qui pourra vous interesser, & qui dépendra directement de mon Ministere, je n'oublierai rien pour vous marquer, par mon empressement à vous rendre service, que je suis très parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur,

Signé DE MORVILLE.

Je ne sai par quel hazard on jugea à propos de me payer ma pension pour l'année que je demandois, sur le pied de 2500. Livres; car depuis que toutes celles de mille Ecus, telle qu'étoit la mienne, avoient été reduites, elle ne montoit par chaque année qu'à 2250. Livres. Mais quoiqu'il en soit, la gratification de 250. Livres de plus, qu'on y ajouta, si elle partoit du Cardinal de Fleury, répondoit parfaitement à l'esprit d'œconomie qu'on lui a connu. On verra dans la suite, quand j'aurai

j'aurai occasion de rapporter ce qui s'est passé sur cette pension, la lézine, & la singuliere petitesse que ce Cardinal a fait paroître, tantôt en la retranchant en partie; puis en accordant le reste à ma requisition à deux de mes parens, ensuite en m'obligeant de la reprendre, & enfin en la supprimant tout-à-fait.

La fidélité avec laquelle j'ai soutenu jusqu'à présent tout ce que j'avance, par des preuves dont la (*a*) vérité ne peut être contestée, doit aisément faire juger, quelle lumiere répandroit sur les faits qui me restent à rapporter, non seulement ce grand nombre de Lettres & de Mémoires qu'on m'a enlevés, dont le procès verbal que je garde fera aisément connoître l'importance; mais beaucoup d'autres Lettres encore du Cardinal de Fleury, que j'eus l'honneur de présenter à Leurs Maj. Cath. à *St. Ildephonse*, quand j'y revins de France. Ces secours, si nécessaires pour ne laisser rien de douteux dans les détails où je suis entré, m'ont été ravis. Je reclame envain depuis plus

(a) *Veritas omnibus artibus & disciplinis ornamentum affert, quæ si absit, omni ornatu & elegantia carent.* Isid. Pelusiotæ Lib. II. Epist. 64.

plus de 16 ans contre une si grande injustice (*b*): on n'a eu aucun égard (*c*) jusqu'à présent à mes représentations ; & il semble au contraire qu'on insulte à ma foiblesse, & à l'impuissance où l'on croit m'avoir reduit de me défendre, & de faire parvenir au Roi la connoissance du zele avec lequel je l'ai servi. Le triomphe (*d*) de mes ennemis, qu'une rigueur si odieuse leur procure, mérite-t-il d'être envié? Et ce qui tend à bannir l'équité (*e*) & la bonne foi de la societé humaine, (je veux dire de refuser à quelqu'un les moyens de manifester son innocence), paroîtra-t-il au public plus digne de son suffrage (*f*)

L 6 que

(b) *Si quidem illis studium fuit, secundum Achab quoquo modo, si fieri posset, veritatem e medio tollere.* Athan. de fug. sua apol.

(c) *Malum ac bonum pro arbitrio interpretantur.* Tertull.

(d) *Quid est sæculi lætitia, nisi impunita nequitia?* Augustin. Serm. 171. de verb. apost.

(e) *Fides est fundamentum societatis humanæ, perfidia ejusdem pestis.* Plato lib. 5. de legibus.

(f) *Non sequeris turbam ad faciendum malum, nec in judicio plurimorum aquiesces sententiæ, ut a vero devies.* Exod. c. 23.

que la patience & la fermeté avec laquelle je soutiens depuis tant d'années, une oppression si singuliere? C'est j'espere un surcroit de peine, que la Divine Providence voudra bien m'épargner (g).

La Cour étant revenue de Marly à Versailles le premier de Mars, je m'y rendis aussi le lendemain. J'avois déja reçu une lettre (h) de l'Arch. d'Amida, en réponse de celle que je lui avois écrite, pour lui faire part de mon arrivée à Versailles. Il me paroissoit fort content, de savoir la favorable reception qu'on m'avoit faite, & encore plus curieux de connoître, si l'on pouvoit esperer que l'attachement que je lui avois appris que le Cardinal montroit pour Leurs Maj. Cath., le porteroit à éviter d'embrasser la querelle des Anglois, quand ceux-ci auroient appris que le Siege de Gibraltar étoit entrepris. Il m'exhortoit après cela de mettre tout en usage,

(g) *Non sis tu mihi formidini, spes mea tu, in die afflictionis.* Jerem. c. 17.

(h) Elle étoit du 17. Fevrier 1727. On la trouvera dans le nombre de celle de cet Archevêque dont le procès verbal fait mention.

usage, pour engager le Cardinal à prouver ses bonnes intentions, en ne traversant point la conquête de cette place : & le bon Prélat, aussi habile dans l'art militaire que dans celui de négocier, m'assuroit, d'un ton à me persuader presque qu'il en avoit une révélation, que le Siege seroit de peu de durée ; que la garnison manquoit de tout ; & qu'ainsi on pouvoit compter que trois semaines, ou un mois au plus, suffiroient pour qu'on se rendit maître de cette forteresse. Le desir au reste d'engager la France à se détacher de l'Angleterre, pour s'unir à l'Empereur & au Roi d'Espagne, subsistant toujours à Madrid avec la même vivacité ; l'Archevêque d'Amida me marquoit sa surprise, de ce que la démarche que la Reine avoit faite de proposer ce changement d'Alliance, & d'en faire dépendre la reconciliation, n'eût point déterminé le Cardinal de Fleury à entrer dans les vues de cette Princesse. Il ne pouvoit comprendre encore (disoit-il Chrêtiennement), comment un Cardinal balançoit de s'unir à des Puissances Catholiques, & à rompre toute union avec les Protestans. Enfin, après avoir bien

bien déclamé contre ces derniers, & bien prié Dieu de les confondre, & tous leurs pernicieux desseins; il en revenoit toujours à me dire, que s'il étoit vrai que le Cardinal de Fleury eût aussi à cœur les intérêts de Leurs Maj. Cath. qu'il le faisoit paroître, l'occasion étoit venue de le prouver, en ménageant les choses avec l'Angleterre de maniere, que Leurs Maj. Cath. eussent le tems de s'emparer d'une place *, dont la conquête leur étoit aussi importante, que celle de *Calais* l'avoit été autrefois à la France. Ce projet occupoit tellement les esprits en Espagne, que la Lettre de l'Archevêque d'Amida n'étoit remplie que de ce qui le concernoit.

Le

* On nomme *Gibraltar* la clef d'Espagne: ce qui procede peut-être de ce que les armes de cette ville font un Château à fond de Gueules avec une clef pendante à la serrure. Les Maures la prirent l'an 714. Le Roi Dom FERDINAND IV. la reprit sur eux en 1309. Elle fut encore prise une fois par ces infideles; & sous le Roi HENRI IV., *Dom Juan Alonzo de Gruzman*, premier Duc de *Medina Sidonia*, la reprit en 1462. Elle fut une troisieme fois saccagée & pillée par deux mille Maures en 1540. sous la conduite de

Haly

Le reste des affaires secrettes dont j'étois chargé, étoit totalement oublié; & le Prélat ne m'en disoit pas un mot.

Quoique le Cardinal eût remis au Lundi la conversation que nous devions avoir, je ne laissai point de me rendre chez lui le Dimanche au soir. Son valet de Chambre, qui l'avoit averti que j'étois dans son Anti-chambre, m'introduisit peu de tems après dans son Cabinet. Il me demanda, aussi-tôt que nous fumes seuls, „ Nous apportez-vous „ quelque bonne nouvelle? Et Leurs „ Maj. Cath. veulent-Elles bien, tant „ pour leurs propres intérêts que pour „ le bien de toute l'Europe, renoncer „ à

Haly Hamet, Général de *Hazem* Viceroi d'Alger; & ils y firent un très grand butin: mais *Dom Bernardino de Mendoza* les ayant poursuivis à l'instant, il y eut un combat naval où le Général Espagnol eut l'avantage, & recouvra tout le butin que les infideles emportoient à *Alger*. Les Anglois s'en rendirent maîtres en 1704., & s'y sont maintenus, malgré tous les efforts que firent les François & les Espagnols, sous la conduite du Maréchal de *Tessé*, pour la reprendre la même année, par le siege qu'ils en formerent le 22. Octobre, & qu'ils furent obligés de lever le 20. Mars suivant.

„ à l'entreprife de Gibraltar ? fi j'en
„ crois les avis qui nous font venus
„ depuis que je vous ai vu, nous n'a-
„ vons aucun lieu d'efperer ce chan-
„ gement ; & cette malheureufe entre-
„ prife, qui furement échouera, va rom-
„ pre toutes les mefures qu'on pouvoit
„ prendre pour arrêter l'incendie qui me-
„ nace de fe répandre de toutes parts ".
Ce début de converfation du Cardinal, me fit aifément juger, combien le contenu de la lettre de l'Archev. d'Amida feroit peu de fon goût ; & je balançois à lui en donner connoiffance. Je m'étois cependant fi bien trouvé, dans les differentes conferences que j'avois déja eues avec ce Miniftre, de lui témoigner une entiere confiance, que je crus devoir continuer à en ufer encore de même. Dans cette vue je répondis au Cardinal, que j'étois bien faché de n'avoir rien de fatisfaifant à lui apprendre fur les queftions qu'il me faifoit ; mais qu'il verroit par une lettre de l'Archevèque d'Amida, que je venois lui montrer, qu'il ne faloit point efperer que la Cour d'Efpagne fe défiftât du projet qu'elle avoit formé, de reprendre Gibraltar ; que l'occafion paroiffoit trop favorable,

pour

pour la laisser échapper ; & qu'enfin Leurs Majest. Catholiques se flattoient, comme il alloit le voir, que le Roi ne traverseroit point leurs desseins, en soutenant le parti de l'Angleterre. Le Cardinal prit la Lettre de l'Archevêque d'Amida que je lui présentois, la lut, & me dit en me la rendant : „ Je „ vois avec plaisir, que le Roi & la „ Reine d'Espagne semblent être un peu „ revenus des préventions qu'ils avoient „ contre moi, & qu'ils rendent justice „ à mon zele pour leurs intérêts, qui „ est assurément très sincere. Mais en „ vérité, je ne comprends point, com„ment ils veulent toujours exiger que „ je le leur prouve, en conseillant au „ Roi de manquer à la bonne foi qu'il „ doit observer envers ses Alliés, jus„qu'au point de rompre les engagemens „ qu'il a pris avec eux ; & d'accéder „ au Traité de Vienne. Vous savez „ vous-même, Monsieur, ce que je vous „ ai déja dit sur cet article, lorsque „ vous me montrates le Mémoire dont „ la Reine vous avoit chargé ; & que „ la chose est totalement impraticable. „ Pourquoi dont revenir toujours à la „ proposer, comme fait Mr. l'Archevê-

„ que

„ que d'Amida, & à vouloir en faire
„ dépendre la reconciliation des deux
„ Couronnes ? Eſt-ce donc que cette re-
„ conciliation n'eſt point une affaire pu-
„ rement de famille ? Et qu'eſt-il be-
„ ſoin que l'Empereur ou l'Angleterre
„ ſe mêlent de ce qui la concerne ? Si
„ cependant elle étoit une fois conclue,
„ le Roi ſeroit alors en liberté de faire
„ voir à Leurs Maj. Cath. combien leurs
„ intérêts lui ſont chers, en engageant
„ peut-être, par ſes bons offices, le Roi
„ d'Angleterre à leur rendre Gibral-
„ tar, & de leur procurer en un mot
„ tous les avantages qui pourroient dé-
„ pendre de ſes ſoins. Ce moyen, ajoû-
„ ta le Cardinal, ſeroit certainement
„ plus ſûr, pour réuſſir à nous déta-
„ cher honnêtement de l'Angleterre, que
„ le parti odieux que l'Archevêque d'A-
„ mida s'obſtine à nous propoſer. In-
„ dépendemment de cela, peut-il ſe
„ diſſimuler, avec ſa permiſſion, qu'en
„ attaquant l'Angleterre, c'eſt engager
„ les deux partis, qui diviſent à préſent
„ l'Europe, à prendre les armes, & al-
„ lumer par conſéquent une guerre gé-
„ nérale ? Cette réflexion ce me ſemble
„ mérite

„ mérite bien quelqu'attention. Ce n'est
„ pas, je vous le proteste, ajoûta en-
„ core le Cardinal, que je ne desire de
„ tout mon cœur, qu'on puisse s'em-
„ parer si promptement de Gibraltar,
„ que l'Angleterre n'ait point le tems,
„ pour ainsi dire, de nous sommer de
„ tenir les engagemens que nous avons
„ pris avec elle; & que la besogne soit
„ faite, avant qu'on nous force de la
„ traverser: mais c'est une vraye chi-
„ mere, de se flatter d'un pareil succès.
„ Je sai que tous les Officiers Géné-
„ raux du Roi d'Espagne, sont d'avis
„ qu'il est impossible de prendre Gibral-
„ tar du côté de la terre; & qu'il n'y
„ a que le seul Comte DE LAS TORRES,
„ franc visionnaire, qui est d'un
„ sentiment different. L'entreprise n'est
„ pas moins impossible du côté de la
„ mer, puisque l'Amiral HOPSON est
„ dans cette rade avec une Escadre, à
„ laquelle doit être jointe à présent cel-
„ le que l'Amiral WAGGER y con-
„ duit. A quel propos donc former une
„ entreprise que toutes les personnes sen-
„ sées estiment impossible : qui ne ser-
„ vira qu'à faire perir sans aucun fruit
„ un grand nombre d'hommes; qu'à

„ achever

„ achever d'épuiser l'Espagne d'argent ;
„ qu'à mettre le comble au ressentiment
„ que le Roi d'Angleterre & toute la
„ nation Angloise marquent des vues
„ qu'on attribue à Leurs Maj. Cath. ,
„ & qu'à nous forcer enfin malgré nous
„ à y prendre part ? Je vous avoue ,
„ poursuivit le Cardinal en haussant les
„ épaules , que la conduite de la Cour
„ d'Espagne est incompréhensible , &
„ qu'on ne remarque , avec votre per-
„ mission , dans ses projets ni pruden-
„ ce ni sagesse ; mais seulement un en-
„ têtement , fort opposé à l'un & à
„ l'autre ".

Le raisonnement du Cardinal étant aussi juste que solide , je me gardai bien de le combattre. Au contraire , approuvant en tout ses réflexions , je ne m'attachai , comme on me le prescrivoit , qu'à le prier de gagner du tems avant de prendre aucun parti , de concert avec l'Angleterre , qui devînt comme le signal d'une déclaration de guerre. Donnez , Monseigneur , dis-je à ce Ministre , cette preuve à Leurs Maj. Cath. de votre déference pour les instances qu'Elles vous font , de tenir tout en suspens jusqu'à la prise de Gibraltar. Votre Eminence

peut ,

peut, ce me semble, allier aisément les ménagemens que je lui demande pour l'Espagne, avec ceux qu'elle est obligée d'avoir pour l'Angleterre. Cette derniere Couronne voit, par tous les préparatifs de guerre qui se font en France, que c'est tout de bon que le Roi veut soutenir ses Alliés. Que peut-elle donc exiger de plus dans la conjoncture présente? La saison ne permet point encore d'entrer en campagne; & si, à l'occasion du siege de Gibraltar, le Roi d'Angleterre presse Votre Eminence d'attaquer l'Espagne, n'avez-vous pas, Monseigneur, dans le tems qu'il faut pour faire marcher des troupes sur les frontieres de la Biscaye ou de la Catalogne, & pour y disposer tout ce qui est nécessaire au passage & au séjour d'une armée, n'avez-vous pas, dis-je, le moyen le plus facile de trainer un peu les choses en longueur, & de donner par là à la Cour d'Espagne le loisir de réussir dans l'entreprise qu'elle forme? Si après cela le succès est tel qu'on le fait esperer à Leurs Majest. Cath., Votre Eminence dans le fonds n'en sera point fachée, & les Anglois ne pourront point vous imputer d'y avoir contribué; puisque

puiſque vous aurez paru agir de bonne foi, en aſſemblant des troupes, en faiſant même l'augmentation de ces troupes qui vient d'être déterminée; & en diſpoſant en un mot toutes choſes pour ſoutenir les Alliés du Roi, conformément aux traités qu'il a faits avec eux. Si au contraire le projet de l'Eſpagne rencontre des obſtacles inſurmontables; ſi ſon reſſentiment & ſes efforts s'émouſſent, & perdent enfin toute leur force contre les rochers de Gibraltar; Leurs Majeſtés Cath. ne pourront alors s'empêcher d'applaudir à la juſteſſe de vos réflexions; d'être infiniment ſenſibles à la condeſcendance que vous leur aurez marquée; & d'être plus diſpoſées à ſuivre dans la ſuite vos ſages conſeils, & à entrer dans vos vues pacifiques.

Le Cardinal ſavoit mieux que perſonne, combien l'Angleterre avoit beſoin de le ménager, & qu'il hazardoit peu en ſuivant le conſeil que je lui donnois: auſſi parut-il le goûter. Il conſentit même que j'écriviſſe à Leurs Majeſtés Cath., qu'il éviteroit auſſi long-tems que la bonne foi pourroit le lui permettre, de faire prendre au Roi aucune

ne résolution qui tendît à attaquer l'Espagne. „ Mais c'est à condition, me „ dit-il, que le siege de Gibraltar sera „ fini ou levé avant qu'il soit question d'entrer en campagne : car s'il „ dure jusqu'à ce tems-là, vous voyez „ vous-même que le Roi ne pourra „ s'empêcher de remplir les engagemens „ qu'il a pris avec ses Alliés. Je crains „ bien ajoûta le Cardinal, que nous ne „ nous trouvions dans ce cas-là : car „ de tout ce que Mr. l'Archev. d'Amida vous écrit, sur la facilité qu'on „ espere de trouver à s'emparer bientôt de Gibraltar, je n'en crois pas, „ (avec sa permission & la vôtre) un „ seul mot ".

La resolution que le Cardinal avoit prise, d'écrire à la Reine d'Espagne à ma sollicitation, me faisoit souhaitter de l'engager encore, à informer lui-même cette Princesse de la condescendance qu'il s'engageoit d'avoir ; afin de donner plus d'autorité à ce que je me proposois d'en écrire à l'Archev. d'Amida. Je dis donc à ce Ministre, que comme il voyoit clairement à présent, combien Leurs Maj. Cath. étoient revenues des préjugés qu'Elles avoient sur son sujet, il

il ne tenoit qu'à lui d'achever de s'attirer leur confiance, en informant la Reine, des bonnes intentions où il étoit. J'ajoûtai, qu'il pouvoit aussi se servir de cette occasion, pour représenter de nouveau à cette Princesse, les difficultés & les suites de l'entreprise où elle alloit s'engager. Ces avis, lui dis-je, Monseigneur, venant à la suite de la complaisance que vous témoignez pour les desseins de la Reine, auront sur son esprit tout une autre force que ceux que vous lui avez déja donnés; & en paroissant souhaitter à Sa Maj. que le Siege de Gibraltar ait un heureux succès, vous pouvez, mieux que ses Généraux, la dissuader de l'entreprendre. Or si cet expédient réussissoit, vous repentiriez-vous, Monseigneur, d'en avoir fait usage? Le Cardinal repliqua, que quoique mes réflexions lui parussent bien fondées, il ne lui convenoit cependant point d'écrire à la Reine, qu'il ne sût comment elle auroit reçu sa premiere lettre; mais que si après en être informé, ou en avoir eu réponse, il étoit encore tems de parler à Sa Maj. sur les inconvéniens & les suites du siege de Gibraltar, il ne feroit aucune difficulté

culté de suivre mon conseil. „ Je crains „ seulement, ajoûta-t-il, que notre bon„ ne volonté ne puisse alors avoir lieu: „ car selon les avis que j'ai reçu, le „ siege doit être à présent commencé ".

Cette réponse ne me permettant plus de presser le Cardinal d'écrire à la Reine d'Espagne, je lui présentai, en changeant de matiere, les lettres du Duc de Bourbon à Leurs Maj. Cath., avec la copie de ce qu'elles contenoient; & je le priai, après qu'il auroit lu cette copie, de me dire, s'il agréoit que je fisse partir ces lettres le lendemain, avec celle que je me proposois d'écrire à l'Archevêque d'Amida. Il me répondit, dans le même sens qu'il m'avoit déja écrit, que c'étoit très inutilement que je lui avois porté ces lettres; puisqu'il s'en rapportoit entierement à moi, sur ce qu'elles contenoient: „ mais enfin, „ puisque vous voulez que je les lise, „ j'y consens ". En disant cela il prit la copie, qui, comme les lettres, étoit écrite de la main du Duc de Bourbon. Après l'avoir lüe, il me dit en me la rendant, que ces lettres lui paroissoient fort bien; qu'il ne doutoit point que le Roi & la Reine d'Espagne n'en fus-

sent contens ; & qu'on ne pouvoit rien ajoûter aux assurances que le Duc de Bourbon donnoit à Leurs Maj., de son attachement & de son zele. „ Vous „ ne devez point balancer, ajoûta-„ t-il, de les faire partir ; & je suis „ fort aise que tout cela se passe avec „ un aussi grand secret ". Je pris alors congé du Cardinal, jusqu'au lendemain à la même heure ; & je priai ce Ministre, de trouver bon que je vinsse lui lire la lettre que je devois écrire à l'Archevêque d'Amida.

Le voyage de la Cour à Marly ayant duré presque tout le mois de Fevrier, je n'avois vu qu'une ou deux fois le Comte de Morville, lorsqu'il étoit venu à Paris pour donner audience aux Ministres étrangers. Cette circonstance avoit rendu nos conversations fort courtes, & il m'avoit toujours remis à son retour à Versailles, pour m'entretenir plus à loisir. Etant donc allé le trouver le Lundi matin * à son appartement, nous y eumes une conference assez longue. Il me regardoit comme son ami, & il ne se trompoit point : j'étois

* 3. Mars 1727.

j'étois persuadé, avec raison, qu'il étoit le mien; & cette disposition de part & d'autre, établissoit entre nous deux une confiance, qui nous donnoit une entiere liberté de nous parler cordialement. Le Comte de Morville, attaché au Duc de Bourbon, & de part dans les mesures secrettes que ce Prince avoit prises à Rome, pour traverser la promotion de l'Evêque de Frejus au Cardinalat, connoissoit trop le caractere de ce Prélat, pour ne pas s'attendre à quelque effet de son ressentiment; & il ne craignoit pas moins celui de la Cour d'Espagne, qu'il soupçonnoit à juste titre, être assez mal disposée en sa faveur. Dans cette situation, il se regardoit à tout moment à la veille de perdre la place qu'il occupoit: & quoique, pour ce qui lui étoit personnel, il attendît cet événement avec assez de constance & de tranquillité; il ne pouvoit cependant, par rapport à sa famille, & principalement à son fils, s'empêcher de le craindre, & de desirer de le prévenir.

Se trouvant ce jour-là en liberté de me parler, & n'ignorant point les justes sujets que j'avois eus de me plaindre du Cardinal, & de me méfier de lui; il fit tomber

la converſation (dans la vue apparemment de découvrir, s'il n'étoit ſurvenu aucun changement dans mes ſentimens pour cette Eminence) ſur les mêmes matieres qui avoient fait le ſujet de la ſeconde conference que nous avions eue enſemble, lorſque j'étois arrivé à Verſailles. Il me dit, que le Cardinal paroiſſoit fort content de moi, qu'il s'en étoit même expliqué en pluſieurs occaſions, & que je pouvois me flatter d'avoir éfacé les préventions qu'il avoit paru avoir. „ L'auriez-vous cru, ajoûta-t-il, „ quand vous êtes parti d'Eſpagne ; & „ vous flattiez-vous d'un pareil ſuccès ? " Non en vérité, lui répondis-je : je vous avoue même, qu'au moment que je vous parle, je ne ſuis pas beaucoup plus raſſuré ſur cet article que je l'étois alors. Ce n'eſt pas, continuai-je, que je ne remarque un aſſez grand changement dans la maniere dont le Cardinal en uſe avec moi ; mais au travers de tout cela, je vois une ſi grande attention de ſa part ſur mes démarches, & il me revient de tant de differens endroits qu'il les fait obſerver de près, que je ne ſaurois allier une ſi ſcrupuleuſe vigilance, avec les témoignages d'eſtime

d'estime qu'il me donne : quand cette estime est sincere, & qu'elle part du cœur, on n'éclaire point de si près, ce me semble, ceux qu'on croit la mériter ; & j'ai bien peur, par conséquent, de ne devoir le changement que vous appercevez dans le Cardinal en ma faveur, qu'au besoin qu'il a actuellement de se servir de moi.

Le Comte de Morville s'appercevant par ces paroles, que je ne m'étois point laissé séduire par les discours flatteurs & par la feinte cordialité du Cardinal, repliqua en souriant, qu'il ne désapprouvoit pas tout-à-fait mon incrédulité. „ Il „ est bon, me dit-il, de la conserver, „ pour agir avec plus de prudence. „ Mais prenez garde cependant, je vous „ en avertis en ami, de n'en rien laisser „ paroître : il n'en faudroit pas da„vantage pour reveiller tous les anciens „ préjugés, qui paroissent comme assou„pis. Le Cardinal, avec beaucoup de „ défiance pour tout le monde, veut „ pourtant qu'on le croye fort exempt „ de cette foiblesse, & rempli de la can„deur & de la bonne foi des premiers „ tems. Continuez donc d'agir avec lui „ sur ce principe ; & surtout, ne lui laissez

„ ſez jamais entrevoir que vous le ſoup-
„ çonnez de ſe méfier de vous : car il
„ ſe ſentiroit infailliblement très piqué
„ d'une pareille découverte ".

Après avoir remercié le Comte de Morville du conſeil qu'il me donnoit, je le priai de vouloir bien continuer à m'avertir des changemens qu'il appercevroit, ſur mon ſujet, dans l'eſprit du Cardinal, & des moyens qu'il faudroit prendre pour me concilier au moins ſon indifference, ſi je ne pouvois encore prétendre juſqu'à ſon amitié. Le Comte de Morville me répondit, qu'il étoit réduit comme moi, à s'en tenir ſur ce que je lui diſois à des notions fort communes; le Cardinal ne s'ouvrant pas volontiers à lui ſur mon compte, parce qu'il le croyoit de mes amis : mais qu'il s'offroit volontiers, de me communiquer ce qu'il pourroit découvrir.
„ A l'égard des autres bons offices,
„ pourſuivit-il, que vous pourriez exi-
„ ger de ma part, je ne ſuis point
„ à portée de vous les rendre auprès
„ du Cardinal. Je dois peu compter ſur
„ ſon amitié & ſur ſa bonne volonté ;
„ mais je dirai comme HORACE: *Nil*
„ *conſcire ſibi, nulla palleſcere culpa* ".

Ce

Ce discours du Comte de Morville me rappella les questions que le Cardinal m'avoit faites précédemment, sur ce que Leurs Maj. Cath. pensoient de ce Ministre ; aussi bien que la satisfaction qu'il avoit marquée en lisant, dans l'instruction du Roi d'Espagne, l'article qui le concernoit. Cette réflexion fit, que je m'abstins de presser le Comte de Morville d'entrer sur sa situation avec le Cardinal, dans un détail, qui pouvoit peut-être lui déplaire, & m'attirer des questions de sa part, qui m'auroient embarrassé. Il remarqua cette discrétion ; & pour la faire cesser par une nouvelle marque de sa confiance, il me dit : que quoiqu'il fût persuadé, que la reserve que le Cardinal observoit avec lui, procedoit de l'idée qu'il avoit de son attachement pour le Duc de Bourbon ; il ne doutoit point cependant, qu'elle n'eût aussi pour principe la connoissance que le Cardinal avoit, peut-être, des sentimens de la Cour d'Espagne sur son sujet. „ Car je ne „ puis douter, ajouta-t-il, qu'ils ne me „ soient très-contraires. Mais qui peut „ le savoir mieux que vous? Et puis„ que je compte sur votre amitié, & que „ je me flatte aussi, que vous me croyez

 „ inca-

„ incapable d'abuſer jamais de ce que
„ vous voudrez bien m'apprendre ; par-
„ lez-moi naturellement. Leurs Maj.
„ Cath. me regardent-Elles comme ſuſ-
„ pect ? M'a-t-on mèlé perſonnellement
„ dans ce qui s'eſt paſſé au ſujet du ren-
„ voi de l'Infante ? Et vous ont-Elles
„ chargé, en un mot, de diſpoſer le
„ Cardinal à mettre quelqu'autre à ma
„ place ? Je ne vous demande point ces
„ éclairciſſemens par la crainte que j'ai
„ de la perdre, mais uniquement pour
„ prévenir qu'on ne me l'ôte déſagréa-
„ blement ; ou pour travailler, ſi je la
„ conſerve, à détruire les préjugés de la
„ Cour d'Eſpagne contre moi : & cela,
„ je vous le proteſte, ne me ſera pas
„ fort difficile ".

La franchiſe & la bonne foi que je remarquois dans les diſcours du Comte de Morville, m'obligerent à lui répondre avec la même candeur. Je débutai par dire à ce Miniſtre, qu'il ne ſe trompoit point dans l'opinion qu'il avoit de mon zele pour ſes intérêts, & que je le priois d'être auſſi perſuadé de ſa fidélité que de ſon étendue. J'ajoutai que je ne lui diſſimulois point, que Leurs Majeſt. Cath. paroiſſoient prévenues qu'il avoit pour l'Angle-

terre

terre une partialité trop marquée, dont Elles sembloient fort offensées, & que c'étoit vraisemblablement cette idée qui les éloignoit de l'honorer de leur bienveuillance ; mais qu'à l'égard de l'ordre qu'il sembloit craindre qu'Elles ne m'eussent donné, de lui rendre de mauvais offices auprès du Cardinal, & de travailler à lui faire perdre sa place, il pouvoit compter qu'on ne m'en avoit pas dit un mot : que j'ignorois également, si on le mêloit dans ce qui s'étoit passé au sujet du renvoi de l'Infante ; & que je croyois seulement, qu'il partageoit avec les Ministres de France le ressentiment que L. M. Cath. en avoient, sans qu'il leur parût plus criminel sur cet article que les autres : que c'étoit, suivant la plus exacte vérité, tout ce que j'étois en état de lui apprendre ; & qu'au surplus, je me ferois un plaisir sensible, de lui rendre auprès de L. M. Cath. tous les bons offices qui pourroient dépendre de moi, quand j'en trouverois l'occasion : qu'il voyoit clairement à présent, que la seule partialité qu'on lui imputoit pour l'Angleterre, formoit le principal, & peut-être l'unique grief, que la Cour d'Espagne eût contre lui : & que je le priois

de me procurer les moyens de diſſiper cette prévention, & d'être bien aſſuré, que je les ferois enſuite valoir de mon mieux.

Le Comte de Morville, après m'avoir témoigné ſa reconnoiſſance de la bonne volonté que je lui marquois, me fit une longue apologie de ſa conduite; & parcourant tout le tems de ſon Miniſtere, il ſe défendit beaucoup, d'avoir jamais de lui-même rien fait ou conſeillé, qui fût contraire aux intérêts de L. M. Cath. Il me cita même, comme une preuve qu'Elles avoient paru perſuadées de ſon zele pour leur ſervice, la grace qu'Elles lui avoient accordée en le nommant Chevalier † de l'Ordre de la Toiſon d'Or. „ Ce ne peut donc être, me dit-il enſuite, que depuis le renvoi de l'Infante, que le Roi & la Reine d'Eſpagne paroiſſent mécontens de moi. Mais quelle part ai-je eu de plus que les autres, & que le Cardinal de Fleury lui-même, à la réſolution qu'on a priſe de faire reconduire cette Princeſſe „ en

† Il fut reçu le 22. Octobre 1724. à *Fontainebleau* par le Duc d'ORLEANS, qui lui donna le Colier de cet Ordre au nom du Roi d'Eſpagne.

„ en Espagne ? Pouvois-je me défendre
„ d'approuver comme eux, les raisons es-
„ sentielles pour le bien de l'Etat & pour
„ le repos de toute l'Europe, que Mr.
„ le Duc a eues de marier le Roi avec
„ une Princesse en âge d'avoir des en-
„ fans ? Et n'ai-je pas ensuite secondé
„ de tout mon pouvoir, les démarches
„ qu'on a faites pour calmer le ressenti-
„ ment de L. M. Cath. ? Vous savez
„ mieux que personne comment je m'ex-
„ pliquai avec vous ici, quand vous
„ futes appellé en Espagne, & tout ce
„ que je vous y ai écrit depuis sur le mê-
„ me sujet. Si l'on veut après cela me
„ faire passer à Madrid pour l'auteur du
„ Traité d'Hanover, & me regarder com-
„ me un partisan secret de l'Angleterre ;
„ il s'ensuivra de cette opinion, que
„ chaque fois que les intérêts du Roi &
„ de l'Etat, obligeront Sa Maj. de faire
„ quelque Alliance avec des Puissances
„ étrangeres, ses Ministres devront s'at-
„ tendre à être regardés en Espagne com-
„ me vendus à ces Puissances. Or je
„ doute qu'une semblable idée puisse
„ jamais paroître solide, ni juste, à per-
„ sonne.

„ La Cour d'Espagne, en s'unissant si

„ étroitement avec l'Empereur, & en
„ cherchant dans le Nord, dans l'Alle-
„ magne & dans l'Italie à se faire des
„ Alliés, a-t-elle pu trouver étrange que
„ la France, qui savoit le but de toutes
„ ces négociations, ait pris des mesures
„ pour en arrêter les suites? Et peut-
„ on imputer à Mr. le Duc, ou à au-
„ cun des Ministres du Roi, de ne pas
„ préferer en toute occasion, l'Alliance
„ de l'Espagne à toutes les autres? Ils
„ ne se sont écartés de ce systême,
„ qu'après avoir vu clairement, que l'on
„ ne pouvoit se flatter de vaincre l'in-
„ difference & même la résistance de cet-
„ te Couronne? Je n'ai donc point à
„ me reprocher d'avoir donné à Mr. le
„ Duc aucun conseil qu'on puisse trou-
„ ver partial; ni de l'avoir aigri contre
„ l'Espagne, en lui faisant remarquer
„ malignement le personnel, qui se voyoit
„ dans la conduite de cette Cour sur
„ son sujet. J'ai suivi en tout les ordres
„ de ce Prince; & je puis assurer, sans
„ crainte d'avancer rien de faux, que
„ jusques à la fin de son Ministere, il
„ a toujours conservé le desir le plus
„ véritable de ménager la Cour d'Espa-
„ gne, & de l'engager peu à peu, à
„ repren-

„ reprendre pour la France & pour lui
„ ses premiers sentimens ".

Je savois parfaitement une grande partie des faits que le Comte de Morville m'alleguoit pour sa justification, & je n'avois garde d'en contester la vérité. Comme j'avois cependant été témoin à l'Escurial, du vif ressentiment que L. M. Cath. & les Ministres Espagnols avoient marqué, de certaines expressions dont le Comte de Morville s'étoit servi dans ses lettres * au Nonce & à Mr. Walpole, & qui pouvoient les avoir engagés d'attribuer à ce Ministre son attachement pour l'Angleterre; je pris de là occasion de lui représenter, qu'à mon avis il avoit un peu trop cruement reproché à la Cour d'Espagne, que le Roi d'Angleterre démontroit qu'elle vouloit seule allumer la guerre dans l'Europe: qu'à ce reproche il en avoit ajouté un autre également vif & sensible; en avançant, que si cette Cour n'étoit point dans l'intention d'être fidele aux Traités qu'elle avoit faits, le Roi ne devoit, ni ne vouloit point suivre cet exemple: enfin, qu'il avoit trop fait sentir à Sa Majesté Cath.,

* On les a vues dans le second Volume, *pag.* 474. *& suiv.*

Cath., qu'Elle oublioit apparemment le zele que la France avoit montré pour ſoutenir ce Prince ſur ſon trône. Peut-être, continuai-je, ce que vous diſiez eſt-il vraiſemblable, ou même vrai, ſi vous voulez : mais quand vous auriez montré un peu moins de confiance dans les dé-monſtrations du Roi d'Angleterre, & adouci les autres reproches que ces lettres contenoient ; elles n'auroient rien perdu pour cela de leurs forces. Perſonne n'aime à ſe voir imputer de troubler le repos public, ou de manquer de bonne foi & de reconnoiſſance ; & les Souverains, comme les particuliers, ſont très jaloux de conſerver leur réputation ſur des points ſi délicats. L'aigreur ſeule qu'on voit entre l'Eſpagne & l'Angleterre, a fait regarder votre lettre comme la production de Mr. Walpole ; & puiſque vous me permettez de vous parler ici avec franchiſe, on vous a ſu mauvais gré d'avoir ſi facilement adopté ſes ſentimens & ſes expreſſions.

„ Je n'ai ſuivi ni les uns ni les autres, me repartit avec émotion le Comte de Morville, dans les lettres que vous me citez ; & je n'ai fait que me conformer à ce que Mr. le Cardinal

„ m'a

„ m'a prescrit. Ainsi c'est à lui, avec „ votre permission, que la Cour d'Espagne doit s'en prendre de ce qui lui „ a déplu dans ces lettres : car pour „ moi je n'y ai eu aucune part". Mais, lui repliquai-je doucement, vous les avez signées ces lettres : elles passent par conséquent pour être de vous. Comment donc expliquer tout ce mystere à Leurs Maj. Cath., si vous n'avez vous-même la bonté de l'éclaircir. „ La chose ne „ sera pas difficile, me répondit le Com- „ te de Morville, & vous en allez juger".

„ Lorsque les propositions, que la „ Cour d'Espagne fit passer au mois „ d'Octobre dernier par le Canal des „ Nonces, eurent été examinées; on „ jugea qu'elles ne tendoient qu'à jet- „ ter de la méfiance entre le Roi & ses „ Alliés, en engageant insensiblement „ Sa Maj. d'entrer séparément dans une „ négociation avec l'Espagne. Or pour „ couper court à toutes les tentatives „ qu'on faisoit sans cesse sur cet arti- „ cle, tantôt de notre côté, & tantôt „ de celui de l'Angleterre, on crut né- „ cessaire de montrer si clairement à „ Leurs Maj. Cath. la résolution où on „ étoit, d'agir en tout de concert avec

„ nos

„ nos Alliés, qu'Elles perdissent pour „ toujours l'esperance de réussir à nous „ séparer d'eux. Indépendamment de „ cela, on se flatta, que la fidélité que „ nous ferions voir à remplir nos en„ gagemens avec l'Angleterre & la Hol„ lande, nous vaudroit de la part de „ ces deux Puissances la même bonne „ foi; & que se tenant ainsi unis, on „ parviendroit plus surement, à obli„ ger les Cours de Vienne & de Ma„ drid à traiter avec tous nos Alliés en „ général, & à donner à chacun la sa„ tisfaction qu'il desiroit. C'est sur ce „ plan qu'on voulut répondre aux Non„ ces; & c'est pour montrer qu'on agis„ soit dans cet esprit, qu'on commu„ niqua à l'Ambassadeur d'Angleterre „ les propositions qui étoient venues de „ la part de l'Espagne. Mr. le Cardi„ nal de Fleury se chargea d'écrire les „ lettres qui étoient nécessaires; & après „ l'avoir fait, il les lut dans le Con„ seil. Tous ceux qui le composent, „ trouverent les expressions dont vous „ venez de me parler un peu dures; „ & ils étoient d'avis qu'on les adou„ cît: mais le Cardinal fut d'un sen„ timent contraire, & dit à l'Assemblée,

„ qu'a-

„ qu'après toutes les démarches inutiles
„ qu'on avoit faites pour calmer le ref-
„ sentiment de l'Espagne, il étoit tems
„ de prendre avec cette Couronne un
„ autre ton, & de couper court (ce
„ sont ses expressions) à toutes les ca-
„ villations Italiennes qu'elle employoit,
„ pour brouiller la France avec ses Al-
„ liés : enfin il assura, que quand l'Es-
„ pagne s'appercevroit qu'on craignoit
„ aussi peu son ressentiment que ses ar-
„ tifices, on pouvoit compter qu'elle
„ deviendroit aussi docile, qu'elle pa-
„ roissoit fiere & intraitable. Le ton
„ avec lequel le Cardinal parloit, & le
„ danger qu'il y avoit de le contredire,
„ entraînerent facilement les suffrages.
„ Chacun souscrivit à son sentiment.
„ Je fus chargé comme Secretaire d'E-
„ tat, de faire écrire ces lettres; &
„ vous devez voir à présent, qu'il n'y
„ a rien de moi que la signature ".

Ce que me racontoit le Comte de Morville, le justifiant parfaitement d'être l'auteur du stile dont la Cour d'Espagne avoit paru si piquée; je promis à ce Ministre de faire un fidele rapport à Leurs Maj. Cath. de notre conversation. Et comme elle s'étoit passée avec

avec une égale cordialité de part & d'autre, il me repeta, que ne pouvant compter ni sur l'amitié ni sur la confiance du Cardinal, il étoit persuadé que ce Premier Ministre observeroit, pour l'ôter de place, la même conduite qu'il avoit tenue pour éloigner le Duc de Bourbon: c'est-à-dire, de travailler, dès qu'il en auroit la facilité, à le rendre suspect à la Cour d'Espagne; de le faire passer ensuite pour tel dans le public; & de cacher enfin, sous le spécieux prétexte des ménagemens qu'on devoit avoir pour Leurs Majestés Catholiques, sa mauvaise volonté contre lui. „ Travaillez „ donc, ajouta le Comte de Morville, à faire revenir de bonne heure „ Leurs Maj. Catholiques des préjugés „ injustes qu'on leur a donnés sur mon „ sujet: prévenez les mauvais offices „ que le Cardinal tâchera de me rendre; „ & ôtez-lui les moyens de me nuire, „ avant qu'il puisse s'en servir. Au „ reste, s'il vous parle de moi, ré„ pondez-lui, s'il vous plait, avec in„ difference, & sans qu'il paroisse que „ nous ayons aucune liaison particulie„ re ensemble. J'en userai de-même „ à votre égard; cette précaution nous

„ est

„ est néceſſaire à l'un & à l'autre. Et „ comme je compte que vous voudrez „ bien m'inſtruire des intrigues & des „ cabales, que vous découvrirez qu'on „ forme contre moi, & dont je ſuis „ déja en partie informé; vous pouvez „ auſſi de votre côté être certain, que „ je vous avertirai avec fidélité de ce „ que le Cardinal me pourra dire ſur „ votre ſujet, & en un mot de tout „ ce qui ſervira à vous faire éviter les „ pieges qu'il pourroit bien vous ten- „ dre ".

Quoique je déſiraſſe ſincerement de diſſiper les préventions de L. M. Cath. contre le Comte de Morville, & que je fuſſe d'ailleurs perſuadé qu'il m'avoit parlé de bonne foi; je ne voulus point cependant informer l'Archevèque d'Amida des particularités que je venois d'apprendre, avant de ſavoir parfaitement ſi elles étoient véritables. Les moyens que j'avois pour cela étoient faciles: le Comte de Morville citoit, pour témoins de ce qui s'étoit paſſé, les * Seigneurs qui

* Le Duc d'ORLEANS, le Cardinal de FLEURY, les Maréchaux de VILLARS, de TALLARD, & d'HUXELLES, le Comte de MORVILLE, Mr. LE BLANC Miniſtre de la guerre.

qui composoient le Conseil. Il m'étoit aisé de les voir ; & en mettant sur le tapis avec eux les matieres dont il m'avoit entretenu, je me flattois d'appercevoir au moins, s'ils conviendroient des mêmes faits que ce Ministre. On verra bien-tôt, que j'eus tout lieu d'être content de sa sincerité.

En prenant congé du Cardinal, j'étois convenu de revenir le trouver le lendemain, pour lui porter la lettre ** que je devois écrire à l'Arch. d'Amida. Je me rendis donc sur le soir à son appartement, & Barjac, son valet de Chambre, m'introduisit à l'ordinaire dans son Cabinet, par le même chemin que j'avois pris pour en sortir la premiere fois ***. La lettre que j'écrivois, contenoit la relation de mon entrevue avec le Duc de Bourbon, & de celle que j'avois eue avec le Cardinal immédiatement après. Elle faisoit aussi l'éloge du procédé généreux qu'avoit eu le Cardinal,

** Du 3. Mars. La Liste écrite par le Secretaire de la ville de *Douay* en fait foi ; & cette Lettre est dans le nombre de celles qui m'ont été enlevées.

*** Elle est dans le nombre de celles qu'on me retient.

dinal, d'approuver que j'exécutasse les ordres de Leurs Majestés Cath. pour ce qui concernoit le Duc de Bourbon, & même d'entrer dans toute cette négociation. Ce dernier trait servant effectivement de preuve, que le zele du Cardinal pour les intérêts du Roi d'Espagne étoit sincere, je le faisois beaucoup valoir; & je ne négligeois rien, pour engager de plus en plus ce Monarque & la Reine, d'accorder leur confiance à ce premier Ministre. Il parut très satisfait de ma lettre, surtout de l'article où je représentois à l'Arch. d'Amida, que je croyois absolument nécessaire, quand Leurs M. Cath. jugeroient à propos de déclarer qu'Elles avoient rendu leur bienveuillance au Duc de Bourbon, que ce fût par Son Em. que ce Prince & le public en apprissent la nouvelle. Cette attention à procurer la gloire au Cardinal, d'être l'auteur de la reconciliation dont il étoit question, fut fort de son goût. Il m'en témoigna sa reconnoissance; & quoique j'eusse mis dans la même lettre, que Leurs Maj. Cath. pouvoient compter, que ce Ministre ne traverseroit le siege de Gibraltar, que lorsqu'il n'y auroit plus moyen de sauver autrement

la

la bonne foi de la France envers l'Angleterre ; & qu'une pareille assurance, donnée en son nom & sous ses yeux, fût une espece d'engagement bien fort & bien précis pour lui : il n'exigea pas de moi d'y rien changer. Il me dit seulement en souriant, qu'il lui paroissoit néçessaire, de prendre garde aux promesses qu'on me faisoit ; parce que je leur donnois volontiers de l'étendue.

Tout ce qui concernoit ma lettre étant épuisé, le Cardinal me demanda, si j'avois vu le Comte de Morville. Sur ce que je lui répondis, que j'avois été le matin chez ce Ministre : „ Ne vous „ a-t-il pas beaucoup questionné, me „ dit-il, sur ce qu'on pense de lui en „ Espagne ? Car je sai qu'il soup„ çonne qu'on s'y méfie de ses sen„ timens. Il voudroit j'en suis sûr, „ vous engager à écrire pour dissiper „ de semblables préventions : c'est une „ démarche que vous pourriez faire ". Cette question du Cardinal me semblant un peu artificieuse, je répondis, sans affecter ni attachement, ni éloignement pour le Comte de Morville, que je m'en tenois à ce que l'instruction du Roi d'Espagne m'ordonnoit ; de voir Monsieur

ſieur de Morville, pour tâcher ſeulement de tirer de lui quelque connoiſſance qui me fût utile: & qu'à l'égard des ſervices que je pouvois lui rendre, je ne préſumois point aſſez de mon crédit à la Cour d'Eſpagne, pour les offrir, principalement ſur des matieres dont je n'avois aucune connoiſſance. Ce ſera, pourſuivis-je, à Votre Emin. à qui il conviendra dans la ſuite, ſi Elle le juge à propos, de faire connoître à Leurs Maj. Cath. ce qu'Elles doivent penſer de Mr. de Morville; & ce ſera à vos bons offices qu'il ſera redevable des ſentimens avantageux que vous leur inſpirerez pour lui, ſi vous eſtimez qu'il les mérite. Cette façon de m'expliquer ne donnant point apparemment au Cardinal, les éclairciſſemens qu'il cherchoit, ſur ma maniere de penſer pour le Comte de Morville; il ceſſa de m'en parler. Mais malgré ſa diſſimulation, j'apperçus bien, que les réflexions du Comte de Morville ſur la mauvaiſe volonté de cette Emin. pour lui, & ſur les vues qu'Elle avoit de lui ôter ſa place, paroiſſoient bien fondées; & que ce Comte auroit par conſéquent bien de la peine, à reſiſter aux

aux assauts qu'on se préparoit à lui donner.

La maniere d'agir du Cardinal avec moi depuis mon arrivée, me donnant quelque lieu de me flatter, que les marques de confiance & d'estime qu'il me donnoit étoient sinceres, je voulus m'aquitter auprès de lui de deux commissions dont on m'avoit chargé en Espagne; & je crus en avoir trouvé l'occasion, dans la conversation dont je viens de faire le recit.

La premiere de ces commissions regardoit certains Gentilshommes Bretons, qui, dans le tems de la Régence, avoient formé je ne sai quel chimérique complot, de l'ôter au Duc d'Orleans: mais ce grand Prince en ayant été bien-tôt informé, ils furent reduits à quitter leur Patrie, pour se refugier en Espagne. L'autre concernoit un Lieutenant des Gardes du Corps du Roi Catholique, nommé Monsieur D'*Ormay*, François de Nation, qui avoit été envoyé en Espagne dans le tems qu'on avoit eu dessein de lever deux Compagnies de Mousquetaires, afin de les former & de les discipliner sur le modele de celles qui sont en France.

Les

Les Gentils-hommes Bretons, qui avoient obtenu preſque tous des emplois ou quelque ſubſiſtance en Eſpagne, voyant le Gouvernement de France entierement changé, deſiroient qu'il plût au Roi de leur pardonner la faute qu'ils avoient commiſe; & que les Miniſtres de Sa Majeſté en Eſpagne, quand ils y reparoîtroient, ne les traitaſſent pas, comme avoit fait le Marquis de * MAULEVRIER, en ſujets infideles, à qui l'entrée de ſa maiſon étoit interdite. Pour obtenir cette grace, les Comtes de LAMBILLY & de BONAMOUR, & Mr. de LA GIKELAYE, m'étoient venus prier la veille de mon départ de Madrid, de trouver bon qu'ils m'adreſſaſſent, quand je ſerois arrivé à la Cour de France, une Lettre pour le Cardinal de Fleury, afin d'implorer ſa protection. A l'égard de Mr. d'*Ormay*, qui ſe trouvoit Grand-Croix ſurnumeraire de l'Ordre militaire de St. Louis, & par conſéquent ſans appointemens; il m'avoit également envoyé une Lettre pour le Cardinal, tendante à le ſupplier, de pouvoir remplacer le premier

* A préſent Maréchal de France.

Grand-Croix qui mourroit, afin de jouïr des appointemens attachés au cordon rouge.

Je m'aquittai de ces deux commiſſions dans la circonſtance dont je parle, où le Cardinal me paroiſſoit diſpoſé à m'écouter favorablement. Il me promit alors poſitivement, de s'employer à procurer à ceux qui lui avoient écrit, les graces qu'ils demandoient. Il me confirma la même choſe dans une lettre, * où il me diſoit, que quand la reconciliation ſeroit terminée, ces deux petites affaires ne ſouffriroient aucune difficulté. Mais il ne laiſſa pas, dans les réponſes qu'il fit en même tems à ces perſonnes, de leur ôter toute eſperance; & notre ſurpriſe fut extrême, quand nous confrontames dans la ſuite ce que le Cardinal leur mandoit, avec ce qu'il m'avoit écrit, d'appercevoir la contradiction qui ſe trouvoit entre l'un & l'autre.

Ce n'étoit pas ſans deſſein que Monſieur de Fleury en agiſſoit ainſi. Il avoit envie d'ôter toute idée au public,

* Elle étoit compriſe dans celles de ce Cardinal, que je préſentai au Roi & à la Reine d'Eſpagne.

blic, que mes sollicitations eussent quelque poids auprès de lui, ou qu'elles méritassent seulement son attention. Dans cette vue, il affectoit de montrer aux personnes dont je viens de parler, & sans doute à bien d'autres de la Cour d'Espagne, beaucoup d'indifference pour moi, dans le même tems que l'utilité qu'il retiroit de mes bons offices, l'engageoit à me tenir en France un langage different. On voit par là, que ce Ministre ne s'embarrassoit gueres, que la bonne foi souffrît d'une pareille duplicité, pourvu qu'il parvînt à diminuer la consideration, qu'une certaine opinion de mon credit en France, pouvoit m'attirer en Espagne : & que content de tirer de moi, moyennant quelques vains témoignages d'estime, les services dont il avoit besoin, il se croyoit très dispensé de m'en marquer sa reconnoissance.

Une autre petite affaire, pour laquelle le crédit du Cardinal étoit nécessaire, servit encore à me dévoiler sa mauvaise volonté. L'Abbé *du Chassan*, Archi-Diacre du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de *St. Flour*, se trouvant à Paris en même tems que moi, me rendoit

de fréquentes visites. Comme il apprit que j'avois assez souvent des conferences avec le Cardinal, il me pria un jour de lui parler en sa faveur au sujet d'un bénéfice qu'il desiroit d'obtenir. Ne trouvant, de mon côté, aucun inconvénient à faire cette démarche, & étant d'ailleurs ami de cet Abbé & de toute sa famille, je fis naître, dans une conversation que j'eus avec le Cardinal, l'occasion de lui rendre le bon office qu'il attendoit de moi.

La réponse du Cardinal me parut favorable. J'en rendis compte à l'Abbé du Chassan, & à l'Evêque * de Saint Flour; & je priai ce dernier, de vouloir bien appuyer de son suffrage, ce que j'avois dit à l'avantage de son Archidiacre. L'Evêque de St. Flour, qui l'estimoit, accepta avec plaisir la proposition; & comme il me témoignoit une amitié, dont il m'a donné des marques jusqu'à la fin de sa vie, il me rapporta confidemment à son retour de Versailles, que s'étant acquitté de la commission dont l'Abbé du Chassan & moi l'avions chargé, le Cardinal lui avoit demandé froidement:

* *Joachim Joseph* d'ESTAING.

ment : *N'est-ce pas celui dont l'Abbé de Montgon m'a déja parlé ?* A quoi ayant répondu que c'étoit le même ; le Cardinal avoit pris alors le Mémoire que l'Evêque de St. Flour lui présentoit, sans repliquer un seul mot, & l'avoit jetté ensuite sur son bureau, avec une indifference marquée ; dont lui, Evêque de Saint Flour, avoit été très surpris. Je ne le fus point du tout, quand il me fit ce recit ; connoissant depuis long-tems le caractere du personnage. Mais ces petites étincelles qui échapoient dans une conjoncture où elles devoient cependant le moins paroître, me servant d'indice de la vivacité du feu qui étoit caché ; je pris, sans affectation, toutes les précautions possibles pour éviter les suites d'une semblable disposition. Et afin d'ôter au Cardinal, la satisfaction de la faire paroître, je m'abstins totalement de lui dire un seul mot qui eût rapport à la moindre grace ; jusqu'au tems où lui en demandant une pour moi, il éluda encore ma proposition, comme on le verra en son lieu.

Ceux qui savent avec quelle facilité un homme, qui est l'unique dépositaire de l'autorité Royale, peut ôter ou attirer l'estime à quelqu'un, ne seront pas

étonnés, j'espere, que dans ces Mémoires je fasse mention de ces petites circonstances. Elles dévoilent parfaitement les vues du Cardinal; & que dans le tems que je lui étois le plus nécessaire, il ne s'est jamais departi du dessein de me faire regarder du public, comme un de ces hommes intriguans, qu'on est quelquefois obligé d'employer dans les Cours, mais dont les services équivoques ne méritent ni attention ni recompense.

Je découvre à regret * une malignité si méditée, & si soutenue: & pour n'en mêler aucune dans les réflexions qu'elle me donneroit ici occasion de faire, présentons au Lecteur des objets plus amusans.

Dès le commencement de mes conversations avec le Cardinal de Fleury, je m'étois apperçu, qu'il desiroit que je ne communiquasse qu'à lui seul, les affaires dont j'étois chargé; & pendant mon premier voyage à Versailles, j'avois évité soigneusement d'avoir aucune confe-

* *Omnis enim lex in uno sermone impletur: diliges proximum tuum sicut teipsum. Quod si invicem mordetis & comeditis, videte ne ab invicem consumamini.* Epist. ad Galat. c. 5.

conference particuliere avec quelqu'un des Seigneurs qui composoient le Conseil. Comme il me revint par le Marquis de BOISSIEUX *, que le Maréchal de VILLARS, fort ami de mon Pere, & qui m'avoit toujours marqué de la bonté, paroissoit surpris de n'entendre point parler de moi; je crus ne pouvoir plus me dispenser de lui rendre mes devoirs.

Ce Maréchal étoit sincerement attaché à Leurs Maj. Cath.; & il en avoit même donné des marques ** dans le tems de la Regence du Duc d'Orleans, qui avoient pensé lui couter sa liberté.

 Je

* C'est le même qui a commandé depuis, les troupes du Roi en *Corse*, où il est mort en 1739. Il étoit neveu du Maréchal de VILLARS.

** Il refusa de commander l'Armée qu'on envoya en Espagne en 1719., & qui prit, sous les ordres du Maréchal de BERWYK; *St. Sebastien & Fontarabie.* Il m'a dit que le Duc d'ORLEANS, extrémement offensé de cette résistance, & le regardant comme un partisan secret de la Cour d'Espagne, voulut le faire arrêter & mettre à la Bastille; & que ce fut le Marquis d'EFFIAT qui engagea ce Prince, à supprimer l'ordre qu'il avoit déja signé.

Je remarquai auſſi dans pluſieurs entretiens que j'eus avec lui, qu'il conſervoit toujours les mêmes ſentimens de reſpect & de zele pour le Roi d'Eſpagne, & qu'il ſouhaittoit par conſéquent, de voir les deux Couronnes promptement réunies. Mais le Siege de Gibraltar, dont on ne ceſſoit de parler alors, lui paroiſſoit un grand obſtacle à cette reconciliation. Il n'approuvoit point que la Cour d'Eſpagne voulût l'entreprendre, & qu'elle donnât ce nouveau prétexte aux Anglois, de preſſer le Roi à remplir les engagemens qu'il avoit pris avec eux.

„ Ce n'eſt pas, me dit un jour ce „ Seigneur, qu'il y eût grand mal à „ chaſſer pour toujours les Anglois du „ Continent d'Epagne; & je ne crois „ pas, à vous parler vrai, qu'en ce „ cas-là on prît ici beaucoup de part à „ leur chagrin, ni à leur reſſentiment: „ mais comme ce ſiege traînera ſurement en longueur, & que l'iſſue en „ eſt fort douteuſe, il ſera très difficile, pour ne pas dire impoſſible, de „ ſe défendre des inſtances que fera Mr. „ WALPOLE, pour nous faire entrer en jeu. Et quel intérêt a l'Eſ-

„ pagne

„ pagne de pousser les choses à cette „ extrémité ? " Celui, lui repartis-je, de n'être plus la dupe de tous les ménagemens inutiles qu'elle a eus jusqu'ici pour l'Angleterre, & qui ne servent qu'à laisser une entiere liberté aux Anglois, de bloquer les Gallions aux Indes; d'y faire un Commerce frauduleux, au détriment de celui d'Espagne & des autres Nations; & de vouloir enfin donner la loi en Europe à cette Monarchie, avec les Escadres qui rodent sur toutes les côtes d'Espagne, sans aucune raison, ni le moindre prétexte légitime d'en user ainsi. De semblables démarches, Mr. le Maréchal, ne ressemblent-elles donc point à de vrayes hostilités? N'est-ce pas l'Angleterre qui les commence, & qui par conséquent est l'agresseur? Et sur quel fondement cette Couronne prétendroit-elle exiger du Roi, de soutenir une querelle qu'elle excite de gayeté de cœur?

„ Tout ce que vous dites est beau „ & bon, me répondit le Maréchal de „ Villars: mais je vous repete, que le „ Walpole est fort pressant, fort im- „ portun, & qu'il est écouté ici. Il „ doit arriver bien-tôt; & vous verrez

„ vous-même ce qui resultera de ses sol„ licitations. Est-on bien instruit de „ tout cela dans le pays d'où vous „ venez? " A merveille, répondis-je ; & supposé qu'on l'eût ignoré, certaines lettres de Mr. de Morville au Nonce, & au même Mr. Walpole dont vous me parlez, suffisent de reste, pour ne laisser aucun doute sur cet article. „ Eh „ bien, reprit sur le champ le Maréchal „ avec vivacité, quel effet ont produit „ ces lettres?" Celui, repliquai-je, que les expressions dont elles sont remplies devoient faire naturellement; sur tout venant d'une Cour dont on ne les attendoit pas, & d'un Ministre à qui Leurs Maj. Cath. ont accordé la toison d'or.

„ Ce Ministre n'est peut-être pas si „ coupable qu'on le croit, me dit alors „ le Maréchal: Et lui avez-vous parlé „ de ces lettres? " Oui, repliquai-je, mais supperficiellement. „ Eh bien! „ que vous a-t-il répondu? " La même chose que vous venez de me dire: & je vous avoue, que je ne comprends rien à cet enigme. „ Je le crois com„ me vous dites, repliqua le Maréchal

„ en

„ en riant : mais demandez en l'expli-
„ cation à Mr. de Morville ; il vous la
„ donnera mieux que moi ; & quand
„ vous l'aurez obtenue, vous ne ſerez
„ peut-être pas fâché d'avoir ſuivi le
„ conſeil que je vous donne à pré-
„ ſent ".

Cette converſation commençant à éclaircir, & à confirmer tout ce que le Comte de Morville m'avoit confié au ſujet des lettres dont j'ai parlé, je fus ravi d'avoir obtenu cette nouvelle preuve de la probité de ce Miniſtre. Elle parut avec encore plus d'évidence, dans une occaſion dont je parlerai dans la ſuite, où il fut queſtion de la même choſe entre le Maréchal d'HUXELLES & moi. Ce n'eſt pas que je ne rendiſſe pluſieurs viſites à ce Maréchal, pendant le ſéjour que je fis à Verſailles : mais il ne m'entretint alors que d'affaires indifferentes & génerales. J'étois à peine connu de lui : il parloit peu ; & ſon air ſtoique & ſec, ne m'engageoit guere à lui faire quelqu'ouverture, qui rendît la converſation plus intereſſante. Cette reſerve de part & d'autre ne dura pas long-tems. On verra que j'eus lieu de me flatter, malgré le caractere cy-

nique de ce Seigneur, d'avoir quelque part dans ſon eſtime, & même dans ſa confiance.

Il ne regnoit pas une fort grande union dans le Conſeil d'Etat, où il avoit ſéance. Ceux qui le compoſoient ſe méfioient les uns des autres; & le Cardinal, pour n'avoir rien à craindre de leur part dans ce commencement de ſon Miniſtere, les entretenoit dans cette meſintelligence. Il les leurroit tour à tour de l'honneur de poſſeder ſa confiance, mais il ne la leur diſtribuoit que par petites parcelles. Cet eſprit d'œconomie s'étendoit auſſi à leur égard, ſur ce qui concernoit les affaires principales; & ce Miniſtre vain & artificieux, cherchoit ainſi à exciter plûtot leur jalouſie, qu'à contenter leur curioſité. L'air décidé, & la ſupériorité qu'il prenoit inſenſiblement dans le Conſeil, & dans toutes les occaſions qui lui paroiſſoient propres à établir ſon pouvoir, fatiguoient beaucoup ceux qui ſe croyoient en droit de le partager avec lui: mais ils n'en étoient pas moins obligés de ceder & de diſſimuler leur mécontentement. Plus le Cardinal ſe montroit jaloux de conſerver ſon autorité

rité toute entiere ; plus le desir de l'affoiblir, & le dépit de ne pouvoir y réussir, s'augmentoit parmi les Ministres, & parmi quelques Courtisans *. Je m'apperçus bien-tôt de ce conflict ; & à mesure que j'observois ce qui se passoit, ou que j'étois obligé d'entrer avec le Cardinal dans certains détails, il m'arrivoit fréquemment de faire de nouvelles découvertes.

Le Duc de Bourbon conservoit des amis en assez grand nombre, & par conséquent des partisans qui desiroient son retour dans le Ministere ; mais très inutilement. Le Duc DU MAINE & le Comte de TOULOUSE avoient aussi les leurs qui formoient en leur faveur des souhaits très étendus ; mais aussi destitués d'espérance. Le premier, avec plus de vues & d'ambition, possedoit aussi plus de talens ; mais il cachoit les unes & les autres sous un grand air de modestie & d'indifference. Les Créatures de la maison d'Orleans étoient pour ce Prince : elles faisoit autant valoir sa pieté que son attachement pour le Roi &

* *Hi ut vincerent hostem, cupiditate victi sunt.* Seneca Epist. 94.

& pour le bien de l'Etat. La supériorité des lumieres du Duc de NOAILLES à présent Maréchal de France, & sa vertu, le faisoient paroître aussi sur la scene, pour y jouer le principal rolle: mais quoique soutenu par son illustre & puissante Parenté, il ne l'occupoit pas long-tems. Le militaire d'un autre côté, qui s'attachoit aux Maréchaux de VILLARS & de BERWICK, souhaittoit que l'un ou l'autre possedassent plus d'autorité, & voyoit avec un espece de mépris & de dérision, ses services & sa fortune dépendre d'un Cardinal. L'éloignement que celui-ci marquoit pour la guerre, déplaisoit fort à tout ce parti, & à ceux qui en étoient les chefs. Les uns & les autres l'attribuoient à une timidité, peu convenable, disoient-ils, au Ministre d'un si grand Roi; ou (ce qui ne valoit pas mieux) à la crainte que le Cardinal avoit, que l'élevation de sentimens qu'il remarquoit de plus près que personne dans Sa Majesté, ne fît naître dans ce jeune Monarque, si la guerre venoit à se déclarer, un goût pour les armes, très capable d'affoiblir l'estime & la confiance qu'il lui marquoit. L'art, qu'il possedoit parfaitement,

ment, de se conserver l'une & l'autre, & de paroître les mériter, lui faisoit regarder sans inquiétude, les assauts cachés qu'on tentoit de donner à son autorité. Il échapoit peu de ces derniers à sa connoissance : & sans montrer alors une sensibilité trop vive contre ceux qui formoient de semblables desseins, il allioit à merveille, la moderation dont il vouloit qu'on le crût rempli, avec les ressources secrettes que son caractere vindicatif * lui fournissoit, pour leur faire sentir toute l'amertume de sa vengeance. En un mot, haï des Grands; tantôt aimé, & tantôt méprisé des autres; mais craint ** de tous, le Cardinal commençoit dès lors à conduire, d'une maniere insensible, mais sure, l'autorité que le Roi lui avoit confiée, au point de despoticité où elle est parvenue, & dans lequel il l'a soutenue jusqu'à la mort.

On peut juger à présent par ce que j'expose, & par les anciens préjugés qui restoient

* *Metus & terror infirma vincula charitatis; quæ ubi removeris, qui timere desierint odisse incipient.* Tacit. in vita Agric. p. 462.

** *Potentiam apud unum, odium apud omnes adeptus.* Tacit. Lib. I. Annal.

restoient dans l'esprit du Cardinal contre moi, combien ma situation étoit critique : avec quelle crainte, quelle incertitude & quelle circonspection j'étois obligé de me conduire, pour ménager en faveur du Roi d'Espagne, deux hommes aussi opposés l'un à l'autre, que l'étoient le Duc de Bourbon & le Cardinal de Fleury ; & après ceux-ci, tant d'autres differentes personnes, de toutes sortes d'états, les unes inquiettes & ambitieuses, les autres remplies de projets chimeriques, & presque toutes timides, ou agitées d'une infinité de soupçons & d'allarmes, qui sont dans les Cours les suites ordinaires de certaines démarches délicates. Cependant la Divine Providence permit, que sans compromettre ces personnes, & sans les exposer au moindre inconvénient, je parvinsse à les faire entrer dans mes vues, & à se remettre à ma discrétion & à ma bonne foi.

Je n'avance point ce fait légerement : & la Cour d'Espagne ne doit point encore avoir perdu le souvenir, du grand nombre de lettres * que je portai de France,

* Ceux que les lettres dont je parle regardent,

France, pour Leurs Majest. Cath. qui servoient de preuves de ce que je viens de dire, aussi-bien que les réponses que le Marquis DE LA PAZ eut ordre de faire, & qui ont passé par mes mains.

Pendant que le Cardinal de Fleury paroissoit se prêter aux vues de Leurs Maj. Cath., & que les choses s'acheminoient peu à peu à un retour d'intelligence entre les deux Couronnes, il se passoit en Angleterre & à Vienne des scenes bien differentes, & qui sembloient présager des événemens très-opposés à ces dispositions pacifiques. Il est bon d'en dire un mot.

Les intérêts & les vues des principales Puissances de l'Europe, avoient tellement changé de face pendant l'année 1726., par les deux Traités de Vienne & d'Hanover, que chacun étoit curieux de voir où éclatteroit enfin l'orage, que ces deux Alliances travailloient également à former: & comme en Angleterre

dent, ne doivent craindre aucune indiscrétion de ma part: je n'abuserai jamais de la confiance qu'ils m'ont marquée. Ma fidelité à cet égard a été exacte jusqu'à présent; & elle le sera toujours, dans quelque circonstance où nous nous trouvions eux & moi.

terre on panche volontiers vers le mécontentement, ſoit par la méfiance que la Nation Angloiſe marque aſſez ordinairement pour tous ceux qui la gouvernent, ſoit par cette agitation dans les eſprits qui lui eſt naturelle, mais à qui elle fait donner le mérite de zele pour la patrie; l'union étroite où Sa Maj. Brit. étoit entrée avec la France, en ſe détachant entierement de celle qu'on avoit toujours conſervée juſqu'alors avec l'Empereur, trouvoit beaucoup de cenſeurs: & j'ai déja parlé de la maniere ſatirique avec laquelle on attaquoit le Miniſtere Anglois ſur cet article. L'intérêt de la Grande-Bretagne engageant donc ce Monarque, de juſtifier dans ſon Parlement les motifs de ce changement de ſyſtême, & d'en développer le principe & la juſtice; il fit à cette Aſſemblée le 28. Janvier 1727., la harangue ſuivante par la bouche du Grand-Chancelier.

MILORDS

MILORDS ET MESSIEURS,

JE vous informai l'année passée des Traités de paix & de commerce; conclus entre l'Empereur & le Roi d'Espagne. Cette subite & presque incompréhensible union, ayant d'abord donné de justes motifs de soupçons & d'inquiétudes aux Puissances voisines de l'Europe; ce qui s'est passé depuis dans ces deux Cours, & leurs Traités secrets d'alliance offensive conclus sans doute à peu près dans le même tems, ont jetté les fondemens d'une puissance aussi formidable qu'exorbitante, & sont si directement contraires aux intérêts & aux privileges les plus chers & les plus précieux de notre Nation; qu'il faut nous resoudre, où à nous soumettre sans resistance à la demande positive & injuste que fait le Roi d'Espagne, que nous lui rendions Gibraltar, *& que nous consentions paisiblement, que l'Empereur jouïsse d'un Commerce étendu qu'il a usurpé; ou bien il faut prendre le parti, de nous mettre en état de nous faire nous-même justice, & de défendre nos droits incontestables contre les engagemens réciproques dans lesquels ils sont entrés;*

entrés, au mépris & en violation de la foi publique, & des traités les plus solemnels.

J'ai aussi reçu de differens endroits, des avis, sur lesquels je puis entierement compter, qu'on est convenu par un des articles des engagemens secrets, de mettre le Prétendant sur le trône de la Grande Bretagne. Si le tems fait connoître, que le sacrifice du Commerce de cette Nation à une Puissance, & de Gibraltar *&* Port-Mahon *à un autre, a été le prix & la récompense des efforts qu'on doit faire, pour contraindre ce Royaume à se soumettre à un Prétendant Papiste; quelle indignation cela ne doit-il pas allumer dans tout Anglois Protestant!*

Ces unions dangereuses ne se renfermoient point dans cette partie de l'Europe; mais elles s'étendoient aussi jusques dans la Moscovie: & si notre Flotte n'étoit arrivée à tems dans ces mers-là, pour empêcher cette Cour d'exécuter les desseins qu'elle avoit formés contre quelques-uns de ses voisins, on se seroit frayé un chemin à l'invasion de ces Royaumes; & on auroit donné de puissans secours, pour favoriser toute entreprise qu'on auroit pu faire d'un autre côté.

Une

Une pareille ſituation d'affaires ne m'a pas permis, ni à mes Alliés, entre leſquels on a toujours vu regner la plus parfaite harmonie, union & concert, de demeurer les bras croiſés, & de ne pas faire attention à notre propre ſureté, auſſi-bien qu'à la cauſe commune de toute l'Europe. C'eſt ce qui a obligé le Roi Très-Chrêtien, à faire de grandes dépenſes l'année derniere, pour augmenter ſes troupes: & les Etats d'Hollande, convaincus du danger préſent, ont, non ſeulement accédé au Traité d'Alliance défenſive ſigné à Hanover; mais ont pris de bonne heure de fortes reſolutions, pour une augmentation extraordinaire de leurs forces, tant par mer que par terre. L'acceſſion de la Couronne de Suede eſt ſi prochaine, & les négociations avec le Dannemarck ſont ſi avancées; que nous avons tout lieu d'en attendre un heureux ſuccès, auſſi-bien que de bons effets.

Je ſuis perſuadé, que cette expoſition ſuccincte de la préſente ſituation des affaires, m'aſſurera non ſeulement l'appui & le ſecours de mon Parlement, pour travailler à ce grand & néceſſaire ouvrage conjointément avec mes Alliés; mais qu'elle juſtifiera auſſi les meſures qui ont été pri-

ſes

ses jusqu'ici, & les dépenses qui ont déja été faites.

On s'est servi de la confiance que vous me témoignates l'année passée, pour l'avantage du public: & comme le principal article de la dépense où l'on a excédé, a tombé sur la Marine, parce qu'on a été obligé d'équiper & de mettre en mer trois Escadres considerables; je suis persuadé que la nécessité de ce service, & la sureté, l'avantage & la gloire, qui reviennent à la Nation Angloise de l'équipement de ces Escadres, suffiront pour le justifier, aussi long-tems que nos amis avoueront avec plaisir, & nos ennemis avec chagrin, qu'ils ont vu & ressenti les effets de la puissance maritime de la Grande-Bretagne.

Il ne faut pas s'étonner, que les Princes engagés dans ces entreprises, soyent si vivement touchés, de voir qu'on a empêché la réussite de leurs projets. Le Roi d'Espagne, qui depuis quelques tems n'attendoit qu'une occasion favorable pour faire éclatter la haine qu'il a pour nous, devenu impatient par les traverses qu'il a essuyées, ne peut plus déguiser cette haine. Il vient d'ordon-

d'ordonner à son * *Ministre qui est ici, d'en partir incessamment, laissant un Mémoire* **, *qui differe peu d'une déclaration de guerre, dans lequel il demande encore, & insiste sur la restitution de* Gibraltar. *Il ne nie pas son Traité d'Alliance offensive, ni ses engagemens pour le soutien de la Compagnie d'*Ostende. *Il veut que je rappelle mes Escadres, que sa conduite m'a mis dans la nécessité d'envoyer aux Indes Occidentales, aussi bien que sur les Côtes d'Espagne; & attache à cette condition, la continuation de la correspondance entre les deux Couronnes: & supposant que c'est exercer actuellement des hostilités, que de laisser mes Flottes dans ces mers, il menace d'employer toute sa puissance pour les repousser par la force.*

Non content de ces menaces, de ces insultes, & de ces infractions faites aux Traités, le Roi d'Espagne fait aujourd'hui des préparatifs pour attaquer & assieger Gibraltar; *& pour exécuter cette entreprise,*

* Le Marquis de POZZO-BUENO. Il partit de *Londres* le 20. Janvier 1727., pour aller s'embarquer à *Douvres* & passer à *Ostende*.

** On le trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *VIII*.

prise, ou pour couvrir un autre dessein, il a assemblé un grand Corps de troupes dans le voisinage de cette Place. Mais l'état présent où se trouve la Garnison, avec les renforts que j'ai ordonné d'y faire entrer, me donne peu lieu de craindre, & aussi peu à mes ennemis d'esperer, qu'ils réussiront dans cette entreprise. Les avis certains que j'ai, qu'on est présentement dans la résolution de tenter d'envahir ces Royaumes en faveur du Prétendant, par un embarquement qui se doit faire sur les Côtes d'Espagne, me donnent sujet de croire, que (quoiqu'il puisse arriver qu'ils entreprennent le Siege de Gibraltar*) les préparatifs immenses qu'on fait publiquement, & que l'on avoue être faits pour l'exécution de ce dessein, sont principalement destinés à amuser le monde, & à mieux cacher l'invasion méditée, qui, comme je suis informé très certainement qu'on en est convenu depuis quelque tems, doit être le premier pas, & le commencement de la rupture préméditée depuis long-tems.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Ces considerations vous doivent si bien faire connoître à tous notre commun danger, & combien il est prochain, que je ne doute point que cela ne vous inspire tout le zele imaginable, & que vous ne vous portiez avec promptitude, & de bon cœur, à la levée des subsides nécessaires pour la défense de votre patrie, & pour accomplir les engagemens dans lesquels nous sommes entrés avec nos Alliés. J'ai ressenti trop de contentement du bonheur de mon peuple, lorsque je l'ai vu jouir d'une paix entiere, & qu'il y avoit tout lieu de s'attendre, que ni cette paix ni leur prospérité, ne seroient point interrompues; pour n'être pas sensiblement touché de ces nouvelles agitations, aussi-bien que de la nécessité où je me trouve, de demander de plus grands subsides à mes peuples, & qu'ils me mettent en état d'augmenter mes forces par mer & par terre, selon que l'exigence des affaires le requiert.

J'ordonnerai qu'on mette devant vous le calcul des sommes qui seront jugées convenables, & les Traités que j'ai faits avec

les Princes étrangers, pour avoir des troupes étrangeres à ma solde: & comme la dépense, dont le soin me fut confié l'année passée d'une maniere particuliere, n'est pas allée à une somme considerable, & que l'utilité publique peut exiger qu'on fasse encore de pareils services; j'espere que vous aurez encore la même confiance en moi.

C'est avec un extrême plaisir que je vois le tems si proche, où l'on doit faire une augmentation si considerable aux fonds destinés pour l'anéantissement des dettes publiques. Que tous ceux qui souhaittent la paix & la tranquillité de mon Gouvernement, ayent la satisfaction de savoir, que nos présens besoins n'interrompent en aucune maniere le progrès d'un ouvrage si considerable; & qu'on continuera d'aquitter par degrés les dettes de la nation. C'est pourquoi j'espere que vous aurez soin, qu'on applique incessamment le produit de ces fonds aux usages pour lesquels on l'a si sagement trouvé, & auxquels il est présentement affecté.

MILORDS ET MESSIEURS,

JE n'ai pas eu la pensée de faire aucune acquisition, pour augmenter aucune partie de mes domaines. J'ai donné tous mes soins, & me suis uniquement appliqué, à conserver & maintenir les droits & privileges incontestables de mon peuple. C'est pourquoi toutes les mesures que j'ai prises, n'ont été que pour la défensive, & pour empêcher le mal qu'on nous vouloit faire. Mais comme aujourd'hui il n'est plus possible d'en demeurer là, il n'y a que de vigoureuses résolutions, & beaucoup de diligence à les exécuter, qui puissent réellement faire cesser les dangers dont nous sommes environnés. Quelques hazardeuses & desesperées que puissent paroître les entreprises projettées contre nous; cependant, puisque vous êtes assurés qu'elles sont resolues, je suis persuadé que cela suffira, pour vous mettre en état d'y résister, & de les faire échouer.

Si le maintien d'un juste équilibre en Europe; si la défense des possessions de la Grande-Bretagne, qui sont d'un avantage infini à notre Commerce, & qui en font la sureté; si soutenir & maintenir ce

Commerce contre de dangereuſes & injuſtes uſurpations ; en un mot, ſi l'établiſſement préſent, la Religion, les libertés & proprietés d'un peuple Proteſtant, ſont encore des motifs dignes des ſoins d'un Parlement de la Grande-Bretagne : je n'ai pas beſoin d'en dire davantage, pour porter mes loyales & fideles Chambres de Parlement, à faire les efforts néceſſaires, pour la déſenſe de tout ce qui leur eſt cher & eſtimable en ce monde.

Le grand nombre de Faits que contenoit la Harangue du Roi d'Angleterre, n'étoit pas accompagné d'une telle évidence, qu'on ne pût ſe diſpenſer de les regarder comme certains ; & il étoit pourtant à propos qu'ils paruſſent tels. Les Miniſtres en Angleterre, ne voyent pas toujours ſouſcrire à tout ce qu'ils avancent, avec autant de docilité, que ceux qui occupent ailleurs les mêmes places ; & on y eſt ſouvent d'aſſez mauvaiſe humeur, pour vouloir qu'ils rendent compte de leurs démarches, & pour en examiner les motifs. Ils jugerent donc néceſſaire, pour convaincre les incredules, & pour les préparer, auſſi-bien que le reſte de la nation, au diſcours que

que le Roi devoit tenir, de faire publier une brochure * avant l'ouverture du Parlement, dans laquelle on avoit eu grand soin, de revêtir les faits que la harangue du Roi renfermeroit, de toute la vraisemblance, & de toute l'autorité possible.

Il n'étoit pas douteux, que l'intention principale de l'auteur de la brochure, & de ceux qui l'avoient fait travailler, ne fût de justifier la conduite du Ministere Britannique; mais en même tems ils avoient une autre vue: c'étoit de prévenir d'avance, l'effet que pouvoient produire les Ecrits qu'on s'attendoit que la Cour d'Espagne répandroit. On vouloit la faire regarder de bonne heure, comme le seul auteur de tous les troubles qui menaçoient l'Europe, & en particulier de la révolution, qu'on vouloit toujours persuader que cette Cour méditoit d'exécuter en Angleterre. La précaution ne fut point inutile: car la lettre, en forme de Ma-

 nifeste,

* Intitulée *Recherche des motifs, sur lesquels est fondée la conduite de la Grande-Bretagne, par rapport à l'Etat présent des affaires de l'Europe.* On l'a traduite en François, & imprimée à *La Haye* chez *Henry Scheurleer*.

nifeste, du Marquis de POZZO-BUENO, Ambassadeur d'Espagne à Londres, au Duc de NEWKASTLE, parut presque en même tems que la brochure dont je viens de parler. Un autre petit Ouvrage, * qui suivit de près la lettre, fut donné au même Ambassadeur; & il contenoit differentes réflexions, & plusieurs particularités, très capables de faire impression sur les esprits.

Malgré toutes les précautions que le Gouvernement prenoit en Angleterre, pour disposer la Nation à entrer dans ses vues, & à les approuver; il y eut des débats très vifs & fort longs dans la Chambre des † Communes, quand il fut question d'y dresser le projet d'adresse qu'on devoit présenter au Roi. Le Chevalier *Thomas* HANMER, qui avoit été auparavant Orateur de cette Chambre, dit entr'autres choses: qu'il étoit étonnant qu'on voulût engager la Nation

* On le trouvera dans la suite.

† Il n'y eut d'abord dans celle des Pairs, que Milord LECHMERE, du parti opposé à la Cour, & le Duc de LEEDS, qui furent d'avis qu'on devoit insister plus fortement qu'on ne faisoit dans l'adresse, sur l'importance extrême de conserver *Gibraltar* & *Port-Mahon*.

Nation avec tant de précipitation dans une affaire, dont les ſuites devoient être de la derniere importance : que ſi le danger étoit auſſi preſſant qu'on cherchoit à le faire croire, il ſeroit le premier à conſeiller, de prendre les meſures les plus vigoureuſes pour le détourner ; mais qu'il croyoit ce danger fort éloigné, pour ne rien dire de plus : que le Prétendant lui paroiſſoit un eſpece de *farfadet*, dont les Puiſſances étrangeres pouvoient à la vérité ſe ſervir pour inquieter la Grande-Bretagne, ou pour d'autres vues particulieres ; mais qui ne devoit épouvanter que ceux qui craignoient les revenans, ou les eſprits follets, dans le nombre deſquels il ne croyoit point devoir mettre une Aſſemblée ſi illuſtre.

Ce ſentiment, que beaucoup de membres de la Chambre Baſſe, oppoſés au parti de la Cour, embraſſerent, tendant à faire regarder les allarmes du Miniſtere comme de pures chimeres, auroit pu être ſuivi par un grand nombre d'autres, ſi le Chevalier *Robert* WALPOLE, *Horace* WALPOLE ſon frere, Mrs. DODINGTON, ONSLOW, FINCH, & d'autres du parti de la

Cour, n'avoient répondu à ces insinuations avec tant de force, que le projet d'adresse fut enfin approuvé à la pluralité des voix. Ainsi après que Mr. Onslow, nommé Président du Committé, qui avoit été chargé du soin de dresser l'adresse, eut rendu compte à la Chambre des Communes de ce qu'elle contenoit, cette Chambre fut en corps la présenter au Roi le 30. Janvier 1727. La voici.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les très-humbles & très-fideles sujets de Votre Majesté, les Communes de la Grande-Bretagne, assemblés en Parlement, rendons à Votre Majesté nos très-humbles remercimens de sa très-gracieuse harangue émanée du trône.

La communication qu'il a plu à Votre Majesté de faire des procedures & transactions en Europe depuis quelque tems, & des engagemens pris entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, est une preuve de la bonté singuliere de V. M. aussi attentive à donner les éclaircissemens à son peuple, qu'Elle a toujours été soigneuse d'en procurer le bien & la prosperité.

Nous

Nous connoissons les suites fatales de cette union soudaine & incompréhensible entre ces deux Couronnes : & comme cette Nation a toujours regardé avec jalousie, le premier commencement d'aucun attentat que leurs voisins ont fait pour l'établissement d'un commerce, au hazard & préjudice de nos droits incontestables, & de nos privileges ; nous ne pouvons qu'être fortement allarmés de voir, que ces usurpations sur notre Commerce, & les infractions des Traités, sont accompagnés d'un projet de grandeur, qui jette les fondemens de la plus exorbitante puissance ; laquelle, à moins qu'on n'y resiste avec vigueur & résolution, deviendroit redoutable à toute l'Europe, & mettroit les aggresseurs en état de soutenir sans opposition, leurs injustes entreprises.

*Nous ne pouvons douter sur tout, de la véritable intention, & du but de cette nouvelle amitié & de cette alliance, quand nous les voyons cimentées par des engagemens mutuels, de maintenir l'un des contractans dans l'exercice du Commerce, insoutenablement usurpé, d'*Ostende*; & l'autre dans la demande faite peremptoirement, de la restitution de* Gibraltar*: Place d'u-*

ne si grande importance au Commerce de ce Royaume.

Mais ce qui remplit le cœur de vos fideles Communes de ressentiment & d'indignation, est de voir, que les engagemens les plus solemnels, les garanties, les obligations d'amitié & de reconnoissance, formées au prix du sang & des forces de cette Nation, sont anéanties & éfacées, dès que l'ambition des Princes étrangers les induit à souhaitter un pouvoir sans bornes, & à s'emparer des droits considerables, & des privileges appartenans aux sujets de Votre Majesté & de ses Alliés: & qu'on s'imagine † vainement, qu'il ne reste à Votre Majesté qu'à s'y soumettre, & endurer patiemment les plus grandes indignités, & les injustices faites à votre Couronne & à votre peuple; ou bien s'exposer aux menaces, aux insultes, & aux projets formés en faveur d'un Prétendant Papiste. Mais, SIRE, vos sujets fideles & affectionnés, les Communes de la Grande-Bretagne, qui connoissent la félicité inestimable dont ils jouissent sous le Regne plein de douceur de V. M., ont trop à cœur l'hon-

† On voit qu'on rappelle dans cette adresse, les discours que le Duc de RIPPERDA avoit tenus à *Vienne*.

l'honneur & la dignité de votre Couronne, & trop d'horreur & de détestation pour un Prétendant qu'ils ont abjuré, pour que ces menaces vaines, & ces terreurs pueriles, puissent produire le moindre effet sur leurs esprits & sur leurs déliberations.

C'est avec indignation que nous ressentons ce traitement injurieux, & ces discours insultans ; & c'est avec une fidélité & une résolution inébranlable, que nous sommes déterminés à resister, & à soutenir V. M. de nos biens & de nos vies, contre tous vos ennemis.

Nous reconnoissons en même tems avec gratitude, la vigilance & la prudence de V. M., qui se fortifie par l'alliance des Puissances unies d'intérêt, & capables de resister au danger éminent, & de soutenir la cause commune de toute l'Europe. Nous voyons avec plaisir, les forces navales de la Grande-Brétagne paroître avec éclat dans les Regions les plus éloignées, employées si sagement, & si utilement, à proteger & mettre en sureté vos propres sujets & vos alliés, & à restreindre & reprimer les vains projets des perturbateurs de la paix de l'Europe.

Mais comme les mesures & les résolutions prises & concertées en contradiction,

& comme en défi des Traités les plus solemnels, paroissent nous menacer d'une prochaine rupture; nous supplions très-humblement V. M., qu'il vous plaise donner sur le champ les ordres nécessaires, pour mettre le Royaume en état de défense: & nous l'assurons, que non seulement nous leverons les subsides nécessaires, mais aussi, que nous mettrons V. M. en état, de remplir les engagemens pris avec ses Alliés, pour la conservation de l'équilibre en Europe, pour la defense des possessions de la Couronne de la Grande-Bretagne, pour le maintien du Commerce de la Nation contre toute usurpation injuste & pernicieuse, & pour anéantir les entreprises, faites en faveur du Prétendant, à la ruine de notre Religion, de nos libertés & de nos biens: & afin que ceux, qui souhaitent le repos & la tranquillité de votre Regne, ayent la satisfaction d'appercevoir, que le besoin présent n'apporte aucune interruption au progrès d'un ouvrage aussi désirable que l'acquittement des dettes de la Nation; nous délibererons sur les moyens les plus propres, pour appliquer immédiatement le produit du fonds destiné pour cela, à l'usage auquel il a été si sagement destiné & approprié; & nous reposerons

en V. M. toute la confiance, qu'exigera l'utilité publique, & que V. M. jugera raisonnable & nécessaire à l'avénement de ce grand ouvrage, que Votre Majesté a entrepris pour le bien & la sureté de son peuple, & pour la cause commune de l'Europe.

Quoique cette adresse fût conçue dans les termes les plus conformes aux vues & aux desirs du Roi d'Angleterre, & qu'elle ne laissât aucun doute à ce Monarque, de se voir soutenu par son Parlement (car l'adresse de la Chambre des Pairs étoit à peu près semblable); il ne laissa pas de s'élever des débats parmi ceux-ci, lorsqu'on y prit en consideration tous les articles de la harangue du Roi, & qu'on y proposa de déliberer sur l'état de la Nation, & sur les mesures que la Cour avoit prises pour assurer son commerce & sa tranquillité. Ces deux objets paroissant à ces Seigneurs également importans, le Comte de STRAFFORT, qui parla le premier, dit, qu'il croyoit que la Chambre devoit se former sur le champ en grand

grand Committé *, pour faire non seulement la lecture du nombre considerable de lettres & de papiers, qui lui avoient été remis de la part de la Cour; mais aussi pour les examiner avec plus d'attention. Son avis ayant été goûté, Milord

* Comme les termes de *Bill* & de *Committé*, dont on est obligé de se servir, ne sont pas toujours entendus de tout le monde, on croit à propos d'en donner ici une petite explication.

On appelle *Bill* toute affaire proposée, sans qu'elle soit redigée; & quand on nomme des Commissaires pour l'examiner, ces Commissaires forment ce qu'on appelle le *petit Committé*. Lorsque ce petit Committé a examiné l'affaire, & qu'elle est rédigée par écrit, on dit alors que le Bill est formé: cependant il ne passe dans la Chambre où il a été proposé, qu'après y avoir été lu trois fois. La premiere des deux Chambres qui a mis le Bill en état, l'envoye dire à l'autre; & c'est toujours la Chambre des Communes qui se rend dans la Chambre Haute. Et enfin, quoique le Bill ait été approuvé par les deux Chambres, il ne passe point, & reste sans effet, à moins que le Roi, revêtu des habits Royaux, ne le touche avec son sceptre.

Ce qu'on appelle le *grand Committé*, c'est lorsqu'après avoir proposé une affaire, l'Orateur descend de sa Chaire pour laisser chacun dans la liberté de se parler; non point cependant

Milord DE LAWAR fut élu Président. Quand ensuite le Greffier eût lu les lettres & les Mémoires du Marquis DE LA PAZ, du Comte de MORVILLE, du Colonel STANHOPE, * du Marquis de POZZO-BUENO, &

pendant, en demeurant dans sa place, mais en se promenant dans la Chambre avec ceux dont on veut prendre l'avis. Après qu'on s'est ainsi consulté les uns les autres pendant quelque tems, l'Orateur remonte dans sa Chaire, & chacun reprend alors sa place : il se fait un silence pendant quelques momens ; & ensuite on peut parler à son tour sur l'affaire proposée, & aussi long-tems qu'on veut, mais seulement une fois.

Il y a plusieurs affaires que chaque Chambre traite par Committé, c'est-à-dire qu'elle choisit des Commissaires pour les éclaircir & les resoudre. Quelquefois la Chambre Haute & la Chambre Basse en nomment pour la même affaire ; & cela s'appelle Grand Committé. On dit aussi que la Chambre se met en Committé (ce qui est plus ordinaire à la Chambre Basse), quand il est permis à chacun de dire ce qu'il pense d'une affaire, sans que ce soit cependant opiner ; alors la même personne peut demander à parler plus d'une fois, & on l'écoute : mais lorsqu'on opine après avoir parlé une fois, il n'est plus permis de rien dire.

* Milord HARRINGTON.

& l'Acte d'acceſſion des Etats-Généraux au Traité d'Hanover ; le Lord BATHURST, fort oppoſé au Miniſtere, débuta par faire remarquer, avec quelle précaution les Hollandois s'étoient conduits dans cette acceſſion, en n'entrant, pour ainſi dire, qu'en partie dans le Traité d'Hanover : que d'ailleurs, ajouta-t-il encore, ils s'étoient formellement exemptés de la garantie générale de ce Traité ; pendant que la Grande-Bretagne & la France avoient accordé la leur aux Hollandois, non ſeulement pour ce que contenoient le 5. & 6. Article du Traité de *Munſter*, mais encore pour leur Barriere dans les Pays-Bas, & pour le Traité d'*Oliva* * en faveur des Proteſtans d'Allemagne. Le même Lord obſerva, que par rapport au Roi de Pruſſe, l'une des Puiſſances contractantes de l'alliance d'Hanover, on n'en faiſoit aucune mention ; en ſorte qu'on ne ſavoit plus apparemment qu'en dire, ſi ce n'étoit, que le Miniſtre de ce Prince s'étoit excuſé tout net de ſigner l'acceſſion des Hollandois, ſans qu'on en connût juſqu'alors la véritable raiſon,

* Conclu le 3. May 1660.

ſon, qui, ſelon toutes les apparences étoit l'Article ſecret qui concernoit la Garantie générale, dont les Etats-Généraux avoient jugé à propos de s'exempter. Le même Lord dit auſſi au ſujet du Roi de Pruſſe, que quoiqu'on pût dire ou répandre dans le public, des bonnes intentions où étoit ce Monarque, de remplir fidelement les engagemens qu'il avoit pris avec l'Angleterre & la France; certains avis donnoient cependant aſſez clairement à entendre, que ſes intentions ſur cet article étoient fort équivoques, & ne permettoient guere de compter ſur lui: que c'étoit ſans doute auſſi le peu d'intelligence qui régnoit entre les Alliés d'Hanover, qui donnoit lieu à la Cour de Vienne de ſe flatter, qu'elle pourroit engager bientôt la France à ſe détacher de leurs intérêts; & que ſi cela arrivoit, la Grande-Bretagne ſeroit alors obligée de porter ſeule le poids de toute la guerre, contre deux des plus formidables Puiſſances de l'Europe. Ce Lord pria encore la Chambre, de faire réflexion, que les Hollandois étant beaucoup plus intereſſés que l'Angleterre dans le Commerce des Indes, & par conſéquent à deſirer l'abo-
lition

lition de la Compagnie d'*Ostende*; il falloit, puisqu'on concourroit avec eux à la demander, les obliger à garantir la possession de *Gibraltar*, & à partager avec les Anglois le fardeau de la guerre, au cas qu'elle vînt à s'allumer.

Le Lord Bathurst tomba ensuite sur ce qui avoit rapport à l'Espagne. Il dit qu'il ne lui sembloit pas qu'on eût de biens fortes raisons d'en venir à une rupture avec cette Couronne: qu'il convenoit volontier, que le Duc de Ripperda avoit laissé échaper beaucoup d'expressions indécentes : mais qu'outre que personne n'ignoroit l'emportement & l'indiscretion de ce Ministre; & que les Souverains sont toujours en droit de désavouer les imprudences de ceux qu'ils employent, ainsi que l'avoit fait le Roi d'Espagne dans le cas présent; il faudroit avoir toujours les armes à la main, dès-lors qu'on se croiroit obligé, de tirer vengeance des discours témeraires qu'harzardent quelquefois certains Ministres. Milord Bathurst ajouta, qu'on devoit faire réflexion en Angleterre, que depuis quelque tems on avoit traité l'Empereur assez cavalierement; & que dans le Mémoire que l'Am-

l'Ambaſſadeur d'Eſpagne venoit de répandre avant ſon départ, on mettoit ouvertement ſur le compte du Miniſtere Anglois, les troubles dont l'Europe étoit ménacée : Qu'on parloit auſſi dans ce Mémoire, d'une promeſſe poſitive, faite par le Roi, de rendre *Gibraltar* à l'Eſpagne ; & que n'étant pas vraiſemblable, qu'un Miniſtre public oſât avancer une pareille choſe ſans fondement, il étoit néceſſaire de ſavoir, ſi effectivement on avoit fait une ſemblable promeſſe, ou s'il ſe trouvoit quelque choſe qui en approchât dans le Traité de *Madrid* : En un mot, que de quelque maniere que fût la choſe, il falloit, ſelon lui, en venir à un accommodement, plutôt que de ſe précipiter dans une guerre, dont les ſuites étoient toujours incertaines, & pouvoient devenir fatales : Que les dettes de la Nation montoient à plus de 50 millions Sterling ; & que quoiqu'on parlât dans la Harangue, d'un fonds deſtiné à les acquitter, il étoit indubitable, que l'uſage auquel ce fonds devoit ſervir, ne pourroit manquer d'être ſuſpendu, par les beſoins inévitables d'une longue guerre : Qu'un des plus grands & des plus habiles hommes.

mes du Royaume avoit démontré, que ſi on levoit jamais par an plus de 5 millions ſterling, la Nation courroit riſque d'être ruinée & épuiſée dans peu d'années; & qu'ainſi, en entreprenant la guerre & en la continuant, ſans toucher aux fonds deſtinés à payer les dettes, on ſeroit obligé de lever alors plus de 7 millions de Livres ſterling par an: ce qui, comme on voyoit, tiroit à de grandes conſéquences.

Enfin Milord Bathurſt termina ſon Diſcours, en diſant, qu'il n'étoit ni Eſpagnol ni François; mais que tant qu'il auroit l'honneur de paroître dans la Chambre, il parleroit & agiroit toujours pour l'honneur & le bien de la patrie: qu'il prioit donc inſtamment la Chambre, de faire une ſérieuſe attention à la grande importance des affaires qui étoient ſur le tapis; & il conclut par cette réflexion: „ Si dans la „ guerre que nous voulons entrepren„ dre, nous avons le deſſus, que ga„ gnerons-nous? Rien. Et ſi nous „ avons le deſſous, que courrons-nous „ riſque de perdre? Tout".

Ce diſcours, qui tendoit à imputer au Miniſtere Anglois, d'agir avec autant

tant de légereté que d'imprudence, piqua vivement Milord TOWNSHEND, alors Secretaire d'Etat. Il s'attacha à refuter Milord Bathurst, en justifiant les raisons qu'on avoit eues de faire le Traité d'Hanover. Passant ensuite à l'accession des Etats-Généraux à ce Traité, il dit : qu'on chicanoit mal à propos sur la maniere dont elle étoit faite, puisqu'il étoit clairement expliqué dans cet Acte, que la République d'Hollande se déterminoit à le faire, pour corroborer les anciens Traités, & pour maintenir ses droits, ses immunités, & les avantages dont elle étoit en possession, & en particulier ceux qui regardoient le Commerce ; ce qui ne pouvoit avoir rapport qu'aux Articles 5. & 6. du Traité de Munster, touchant le droit exclusif de naviger & de trafiquer aux Indes Orientales, accordé à cette République. Milord Townshend fit aussi remarquer, que l'Angleterre avoit acquis le même droit, & la meme liberté, par le Traité conclu en 1667. avec l'Espagne ; & que par conséquent, l'abolition de la Compagnie d'*Ostende* interessoit également les deux Nations. Il ajouta, sur ce qui concernoit

cernoit la barriere accordée aux Etats-Généraux, qu'il étoit vrai que par les Traités précédents on leur en avoit garanti la possession dans les Pays-Bas ; mais que du côté de Leurs Hautes Puissances, elles s'étoient aussi obligées de garantir de la même maniere la succession Protestante dans les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande : Qu'au reste il ne disconvenoit pas, que par un Article secret de l'Acte d'accession dont on parloit, les Etats-Généraux s'étoient excusés de la Garantie générale du Traité d'*Hanover* ; mais que cette restriction se rapportoit seulement au premier Article du même Traité, au sujet de la Garantie de celui d'*Oliva*, lequel Article n'obligeoit les Alliés d'Hanover, qu'à employer leurs bons Offices, pour faire redresser ce qui pouvoit avoir été fait contre le dit Traité, conformément aux sentimens de compassion, que les cruautés exercées en dernier lieu contre les Evangeliques de *Thorn*, devoient exciter dans les Puissances Protestantes : Que quant aux menaces & aux discours insultans du Duc de Ripperda, on ne les alleguoit point, comme l'insinuoit Milord Bathurst,

thurst, pour une juste cause de rupture avec l'Espagne; mais seulement pour une forte présomption de l'alliance offensive entre cette Couronne & l'Empereur, dont on avoit d'ailleurs tant d'autres preuves évidentes, qu'il n'y avoit aucune raison d'en douter : Qu'à l'égard de l'article secret de cette alliance offensive en faveur du Prétendant, Sa Maj. avoit reçu des avis si positifs & si uniformes de divers endroits, que si l'intérêt des Etats de Sa Maj. permettoit qu'Elles les communiquât au Parlement, cette illustre Assemblée douteroit aussi peu de la réalité de cet article, que si elle avoit été témoin de sa signature : Que quant aux autres clauses secrettes de cette même alliance offensive, qui contenoient la restitution de *Gibraltar*, & le maintien de la Compagnie d'*Ostende*, les Ministres Espagnols les avouoient eux-mêmes publiquement : Que le Commerce d'*Ostende* étoit cependant si préjudiciable à celui de la Grande-Bretagne, & si contraire aux droits & aux privileges accordés aux Anglois par divers Traités, que Sa Maj. n'avoit pu voir tranquillement les progrès de cette Compagnie : Que néanmoins Sa Maj., pour

pour conserver le bien inestimable de la paix, & pour prévenir une rupture avec l'Empereur, avoit fait proposer à ce Monarque, de transferer la Compagnie d'*Ostende* à *Trieste*, ou dans quelqu'autre port de ses Etats; mais que cette proposition avoit été rejettée: Enfin, que le Roi d'Espagne insistoit toujours absolument, sur tout dans le dernier Mémoire du Marquis de POZZO-BUENO, sur la restitution de Gibraltar, en vertu d'une promesse *, qui n'étoit qu'une simple présomption, & qui ne se trouvoit, ni ne se rencontreroit jamais nulle part.

Milord BINGLEY, aussi peu porté pour le Ministere que le Lord Bathurst, prit alors la parole, pour soutenir ce que celui-ci avoit avancé. Il dit, que dans la situation où étoient les affaires en Angleterre, on n'y étoit gueres en état de s'engager dans une guerre, qui pouvoit durer long-tems, & dont, selon toutes les apparences, les Anglois porteroient le plus pesant fardeau: Que sans

* Elle n'a paru avoir d'autre fondement, qu'une lettre du Roi d'Angleterre au Roi d'Espagne, qu'on trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *IX*.

ſans parler des diviſions inteſtines, qui regnoient malheureuſement dans la Nation, cette même Nation ſe trouvoit pour ſurcroit de diſgraces accablée de dettes, que l'on ſeroit encore obligé d'augmenter, afin de fournir aux dépenſes de la guerre; ce qui ne pouvoit ſe faire, ſans expoſer l'Etat au danger de ſuccomber. „ La „ légereté de nos entrepriſes, ajouta „ ce Lord, & l'inégalité de notre con„ duite, ſont les véritables ſources des „ brouilleries qui menacent le repos de „ l'Europe. Après la derniere guerre, „ qui avoit été ſi onereuſe, mais en „ même tems ſi glorieuſe pour la Gran„ de-Bretagne, on étoit enfin parvenu, „ par la paix d'*Utrecht*, au but de la „ grande Alliance, c'eſt-à-dire, à éta„ blir l'équilibre du pouvoir en Euro„ pe : mais par le changement arrivé „ dans le Gouvernement, certaines per„ ſonnes ſe ſont fait, ce me ſemble, „ un devoir & un mérite, de renver„ ſer tout ce ſiſtême du dernier Regne; „ & c'eſt ainſi que l'on a ſecondé l'am„ bition de l'Empereur, en formant „ avec lui & la France, la quadruple„ Alliance, qui lui a valu la *Sicile*. Pour „ faire réuſſir ce projet, on s'eſt jetté

„ dans des dépenses extraordinaires, „ sans savoir quel seroit le prix ou la „ récompense, de la complaisance inouïe „ que la Grande-Bretagne a eue, dans „ cette occasion, pour la maison d'Au- „ triche. Indépendamment de cela, il „ paroit clairement, par le Manifeste „ que le Regent de France publia alors „ contre le Roi d'Espagne, qu'il se „ vantoit de nous faire restituer *Gi-* „ *braltar* : ce que ce Prince n'auroit „ sans doute point avancé, s'il n'en „ avoit eu la promesse. On veut à „ présent, (continua le Lord Bingley) „ que l'on voit l'Empereur & l'Espagne „ étroitement unis, justifier les mesu- „ res que nous prenons, en revenant „ à l'ancienne maxime, qu'*il est de l'in-* „ *térêt de la Grande-Bretagne de main-* „ *tenir l'équilibre en Europe*, que cette „ union peut ébranler. Mais quoique „ je ne désapprouve point ce dessein, „ il me paroît qu'on devroit le former „ & le suivre, avec plus de prudence „ & de circonspection, & ne faire va- „ loir notre zele à cet égard, que dans „ des cas pressans ; puisqu'autrement „ nous serons à tout moment engagés „ dans quelque guerre, qui ne pourra

„ être

„ être que très fatale à notre Commer-
„ ce, la source principale de nos ri-
„ chesses & de notre puissance. Profi-
„ tons, sur cet article, de l'exemple des
„ Venitiens. Cette florissante Républi-
„ que, pour avoir trop voulu autre-
„ fois se piquer de maintenir la balance
„ en Europe, & se mêler des querelles
„ des autres Puissances, a perdu insen-
„ siblement le Commerce considerable,
„ dont elle étoit en possession; & consé-
„ quemment, a ruiné son credit & sa
„ grandeur. Evitons le même inconvé-
„ nient. Depuis que nous nous sommes
„ brouillés avec l'Espagne, nous voyons
„ qu'une grande partie de notre Com-
„ merce avec cette Couronne se détruit:
„ si nous entrons à présent en guerre
„ avec l'Empereur à l'occasion de notre
„ navigation peu favorable, pour ne pas
„ dire ruineuse, aux Indes Orientales,
„ n'est-ce pas s'exposer à être privés de
„ l'important Commerce que nous faisons
„ en Allemagne? Toutes ces réflexions
„ me conduisent à conclurre, qu'il est
„ de notre prudence d'éviter une rup-
„ ture, & de tomber, par un excès
„ de zele pour maintenir l'équilibre
„ entre les Puissances de l'Europe, dans

„ un état de décadence, qui rende la
„ Nation Angloiſe auſſi inutile que mé-
„ priſable ".

Ce Diſcours du Lord Bingley ne demeura pas ſans replique; & ce fut de la part du Lord CARTERET, Vice-Roi d'Irlande, qu'elle vint. Celui-ci, du parti de la Cour, répondit avec vivacité, qu'il n'étoit point étonnant, que le noble Lord qui venoit de parler, eût fait l'éloge du Traité d'*Utrecht*; puiſqu'approuvant la conduite des derniers Miniſtres de la feue Reine, il imputoit au Miniſtere préſent, tous les malheurs dont l'Europe étoit ménacée. Il ajouta, que ce raiſonnement, quelque peu fondé qu'il fût, s'accordoit parfaitement avec les ſentimens de ceux qui étoient entrés dans les vues du dernier Gouvernement, ou qui les avoient approuvées; & que par la même raiſon, on ne devoit point être ſurpris du portrait que le Lord Bingley venoit de faire de la Grande-Bretagne; ſur lequel il y avoit cependant une remarque à faire: ſavoir, qu'il falloit néceſſairement que les deux Cours de Vienne & de Madrid, euſſent la même idée du pitoyable état où l'Angleterre ſe trouvoit

voit reduite, puisqu'autrement elles n'oseroient agir avec elle comme elles faisoient. „ Mais, continua le Lord Carteret, il ne s'agit point de faire ici
„ une Analyse maligne des causes des
„ troubles présens; mais seulement de
„ trouver les moyens d'en arrêter les
„ suites; & de répondre à la bonté
„ paternelle, avec laquelle Sa Majesté
„ a informé son Parlement de l'état ac-
„ tuel des affaires de l'Europe, & des me-
„ sures qu'Elle a prises pour éviter une
„ rupture, & pour prévenir les dan-
„ gers qui nous menacent. C'est une
„ fausse idée, d'avancer que l'argent &
„ les forces nous manquent; & j'espere
„ aussi, que nous ne manquerons point
„ de fermeté & de résolution, pour dé-
„ fendre nos droits & nos privileges,
„ & pour maintenir Sa Maj. & la fa-
„ mille Royale sur le trône de la Gran-
„ de-Bretagne. L'exemple de la Répu-
„ blique de Venise, qu'on vient de nous
„ alleguer, bien loin de rallentir notre
„ courage, doit au contraire nous ani-
„ mer à faire les plus grands efforts, pour
„ détourner les pertes dont on nous
„ menace d'une maniere si prophétique.
„ La décadence de cette puissante Ré-

„ publique, ne provient point de sa
„ conduite, lorsqu'elle a pris part aux
„ démêlés des Puissances de l'Europe ;
„ mais de la perte du Commerce im-
„ portant qu'elle faisoit aux Indes O-
„ rientales par la mer rouge : & per-
„ sonne n'ignore, qu'on ne peut attri-
„ buer cette perte, qu'aux établissemens
„ que les Portugais & quelques autres
„ Nations Européennes ont fait dans
„ les Indes. Le Commerce que la Gran-
„ de-Bretagne y fait également, peut
„ aussi y avoir contribué ; & il n'est
„ point (avec la permission du Lord
„ qui vient de parler) de si petite im-
„ portance, que nous ne devions nous
„ opposer de toutes nos forces à celui
„ que l'on veut à présent y établir à
„ notre préjudice, nonobstant la foi
„ des Traités les plus solemnels. Il est
„ vrai, & j'en conviens très-volontiers,
„ que le Commerce des Indes Orienta-
„ les enleve de très-grosses sommes en
„ Europe, en argent comptant ; & que
„ l'on ne nous apporte de ces pays-là
„ que des denrées de peu de valeur,
„ qui ne servent qu'à nourrir le luxe,
„ dont on pourroit bien par conséquent
„ se passer, & qu'il seroit à souhaitter
„ que

„ que toutes les Nations de l'Europe
„ méprisassent. Mais si cela ne se fai-
„ soit de bonne foi, & de concert en-
„ tre toutes les Nations dont je parle,
„ qui ne voit, que celle qui retiendroit
„ ce Commerce, attireroit infailliblement
„ ment chez elle toutes les richesses,
„ & par conséquent toute la puissance
„ des autres ? Et comment le Lord
„ Bingley peut-il après cela donner le
„ titre de ruineuse, à la Navigation
„ qui produiroit un tel effet ? A l'égard
„ du Commerce d'Espagne, que le mê-
„ me Lord reproche que nous avons
„ laissé perdre, il est vrai que depuis
„ quelques années nous en avons été
„ privés en partie : mais cette perte a
„ été reparée par l'accroissement de ce
„ même Commerce en Portugal, qui
„ nous est même beaucoup plus avan-
„ tageux. Quant à ce qui regarde le
„ Commerce que nous faisons avec les
„ pays héréditaires de la Maison d'Au-
„ triche, que l'Empereur commence à
„ troubler ; cette perte est peu de cho-
„ se, attendu qu'on ne peut nous en-
„ lever celui que nous avons dans le
„ le reste de l'Allemagne, & dans le
„ Nord, par *Hambourg* & *Dantzick*. Au

„ ſurplus, (dit Milord Carteret en fi-
„ niſſant), je ſuis bien éloigné, en
„ parlant comme je fais, de déſapprou-
„ ver l'avis qui tend à chercher les moy-
„ ens de parvenir à un accommode-
„ ment. Mais comme il me paroit en-
„ core fort incertain ſi nous devons
„ traiter l'Empereur ou l'Eſpagne en en-
„ nemis, & que perſonne n'a droit
„ d'inſulter ceux que l'on ne regarde
„ pas comme tels; le meilleur moyen,
„ ſelon moi, de rétablir la bonne in-
„ telligence avec les uns & les autres,
„ eſt de prendre de vigoureuſes reſolu-
„ tions, & de nous mettre en état
„ d'obtenir une entiere ſatisfaction".

Ce ſentiment de Milord Carteret fut appuyé par le Duc d'ARGILLE, alors auſſi zélé pour les intérêts du Gouvernement, qu'il lui devint dans la ſuite contraire *. Ce Seigneur, en s'attachant à détruire les ſoupçons, que les deux Lords Bathurſt & Bingley avoient tâché de donner de la fidélité de la Cour de France, fit voir par les Lettres du Comte

* On peut voir dans l'*Etat préſent de l'Europe*, avec quelle aigreur il attaqua le Chevalier *Robert* WALPOLE, & la conduite de ce Miniſtre.

Comte de Morville, que cette Couronne ne pouvoit agir avec plus de sincerité & de fermeté, qu'elle faisoit avec les Alliés.

Ce sentiment étant soutenu par tout le parti de la Cour, Milord LECHMERE, regardé comme l'oracle du parti opposé, entreprit de le combattre. Il parla long-tems & avec beaucoup de force ; & après s'être fort étendu, comme ceux dont on vient de rapporter les sentimens, sur l'inégalité des conditions de l'accession des Etats-Généraux à l'Alliance d'Hanover; sur le refus du Roi de Prusse de signer cet Acte ; & sur le peu de lumiere qu'on avoit donné à la Chambre, touchant diverses négociations relatives aux affaires de la conjoncture présente : il proposa de présenter une seconde adresse au Roi, pour le prier de faire ensorte, que l'accession des Etats-Généraux fût corrigée & améliorée. Mais quoique ce Lord fût vivement soutenu par ceux de son parti, son sentiment fut cependant rejetté : & ce long débat se termina enfin, par approuver entierement, à la pluralité des voix, les mesures que la Cour avoit prises, comme justes, honorables & salutaires, pour

 empêcher

empècher l'exécution des desseins projettés en faveur du Prétendant ; pour assurer les Domaines de la Couronne, sur *Gibraltar* & l'Isle de *Minorque* ; & pour conserver le Commerce de la Grande-Bretagne, aussi-bien que la paix & le repos de l'Europe.

L'avantage que le parti de la Cour venoit de remporter, n'empêcha pas dix-huit Seigneurs, de signer & de faire enregistrer une protestation *, contre l'approbation que la Chambre venoit de donner aux mesures que la Cour avoit prises ; & les mêmes Lords en ajouterent encore ue seconde **, quand la proposition de Milord Lechmere fut rejettée.

Toutes ces preuves de la fermeté, ou peut-être aussi de la mauvaise volonté des Seigneurs dont je viens de parler, n'influerent point, comme ils l'esperoient, dans les résolutions que prit le Parlement ; & elles furent entierement conformes aux desirs du Roi, pour l'exécution des projets qu'il avoit formés.

* A la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *X*.

** Aux mêmes *Pieces Justificatives* N°. *XI*.

ſormés. La même bonne volonté parut dans toute la Grande-Bretagne. Le Clergé, & un grand nombre de Communautés de ce Royaume, préſenterent à l'envi des adreſſes à ce Monarque, pour l'aſſurer de leur zele pour ſon ſervice, & pour le ſoutien de ſon Gouvernement.

La Ville de *Londres* ſe diſtingua dans cette occaſion entre toutes les autres, par l'adreſſe * que le Chevalier *Jean* EYLES, à la tête des Aldermans & du Commun Conſeil, préſenta le II. Fevrier à Sa Maj. Brit. Ce Prince parut très ſenſible au bon exemple que cette Capitale donnoit à tout le Royaume; & non content des graces qu'il accorda à quelques-uns des Aldermans †, en leur conferant le titre de Chevalier auſſi bien qu'au Sr. OSBORNE Sherif, il voulut qu'on les regalât tous à dîner. Cet ordre fut exécuté avec beaucoup de magnificence, en ſix tables de 72 Couverts chacune, dont le Chevalier *Robert* WALPOLE, le Vicomte de TOWNSHEND, les Ducs de NEW-

* A la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XII*.

† *Guilleaume* BILLERS, *Edward* BELLAMY, & *Jean* THOMPSON.

KASTLE, de DEVONSHIRE, de KINGSTON, de DORSET, de GRAFTON, & plusieurs autres grands Officiers de la Couronne, firent les honneurs. Les fraix de ce repas monterent, dit-on, à quinze cent Livres sterling; & la joye des conviés, en celebrant cette fète, fut si complette, qu'on y but plus de douze cent bouteilles de vin, & qu'on y cassa jusqu'à cinquante douzaine de verres.

Cet excès d'allegresse, & les marques d'attachement pour le Roi & le Ministere, qui éclatterent dans ce repas, échaufferent la bile de quelqu'Ecrivain Anglois, ennemi du Gouvernement. Peu de jours après ce fameux banquet, on trouva dans un Ecrit satyrique, intitulé le *Craftsman*, qui se débite toutes les semaines à Londres, un avertissement, comme quoi les libertés du peuple, établies par la grande Chartre, étoient à vendre dans la Halle de Westmunster, & dans la Cour des Requêtes.

Ce ne fut pas le seul Ecrit, dans lequel on se déchaîna en Angleterre contre la conduite & les projets de la Cour. Il parut plusieurs autres Libelles, où l'on s'expliquoit sur le même sujet, avec

toute

toute la liberté dont on se pique de jouir en ce pays-là. Dans ce nombre se trouvoit, l'*Ecrivain occasionnel*, que la voix publique attribuoit au Vicomte de BOLLINGBROOK, & qui attaquoit principalement le Chevalier *Robert* WALPOLE : le *Journal du Mist*, qui s'attachoit à critiquer la *Recherche des motifs* &c. publiée par ordre du Gouvernement : & un autre, dont l'Auteur, sous le nom de *Caleb* d'*Anvers*, expliquoit sous une allegorie maligne, tous les changemens, & toutes les revolutions qu'avoit essuyé la grande Chartre, accordée par le Roi *Jean*, & qui est regardée comme la baze des droits & des privileges de la Nation Angloise.

Ces Ecrits ne demeurerent point sans réponse. Il en parut une du Chevalier WALPOLE, à l'Auteur de l'*Ecrivain occasionnel*, d'un stile aussi amer, qu'avoit paru celui de ce dernier. Le seul trait qui mérite d'en être rapporté ici, est celui où le Chevalier Walpole, voulant se justifier des variations en matiere de politique, que son adversaire lui imputoit, s'explique ainsi. *Ce n'est ni à l'Empereur, ni aux Rois de France ou d'Espagne, ni à quelqu'autre Poten-*

tat,

*tat, que nous devons toujours nous attacher ; & ce n'est aucun de ces divers Souverains, que nous devons constamment appuyer & secourir. La puissance est entre les Princes de l'Europe comme un flux & reflux continuel ; & lorsque nous la voyons monter avec trop de rapidité vers un endroit, & sur tout qu'elle menace nos justes droits & nos privileges, c'est-là qu'est notre ennemi, & le véritable objet de nos craintes. Il ne doit pas s'ensuivre, parce que nous avons aidé à relever l'Empereur *, que nous soyons obligés de lui permettre, de s'élever aussi haut qu'il voudroit, aux dépens & sur les ruines de notre Nation. La même politique, qui nous a suggeré de faire l'un, nous dit que nous devons empêcher l'autre : & il y a lieu de croire, que comme ce Monarque a éprouvé dans un tems, que notre secours ne lui a pas été inutile ; il sentira dans une conjoncture contraire, combien nos oppositions à ses desseins sont redoutables.*

A l'égard du *Journal du Mist*, comme c'étoit à l'Auteur de la *Recherche des motifs* &c. qu'il en vouloit, celui-ci le traita d'Ecrivain à gage, qui servoit indifferem-

* CHARLES VI.

differemment toutes ſortes de partis & de perſonnes, pourvu qu'il pût en tirer dequoi avoir du pain.

On peut juger par tous les libelles qu'on publioit en Angleterre, de l'agitation qui regnoit alors dans la Nation. Elle n'empècha cependant pas le parti de la Cour, d'avoir le deſſus dans le Parlement; & cette Aſſemblée conſentit à tout ce que Sa Maj. Britannique deſiroit. Les nouvelles qu'on recevoit d'Eſpagne, des grands préparatifs de guerre qui ſe faiſoient de tous côtés, annonçant l'entrepriſe du Siege de *Gibraltar*, ou quelque expédition ſecrette en faveur du Prétendant, contribuoient beaucoup à détruire les bruits que les ennemis du Roi d'Angleterre répandoient, que ce Prince travailloit, ſous le ſpécieux prétexte d'une invaſion chimerique de Papiſtes, à s'attribuer une puiſſance deſpotique dans ſes Etats, & à faire ſervir à ce deſſein, la confiance & la déference que le Parlement lui marquoit.

Ce Monarque & ſes Miniſtres, qui n'ignoroient rien de tout ce qu'on débitoit à Londres ſur cet article, meſuroient toutes leurs démarches avec une attention ſcrupuleuſe, afin de ne pas fortifier

fortifier de semblables soupçons. Ils ne paroissoient occupés, qu'à diminuer dans l'interieur du Royaume, les charges de l'Etat; qu'à en soutenir le Commerce; & qu'à seconder en même tems, l'ardeur que toute la Nation Angloise témoignoit, de conserver *Gibraltar* & *Port-Mahon.* L'opinion que la Cour d'Espagne avoit cherché à donner, qu'on avoit positivement promis de lui restituer le premier, engageant encore plus le Roi d'Angleterre, à faire voir combien cette idée étoit fausse, il marquoit un extrême empressement de le conserver; & l'on peut dire, qu'il prit pour cet effet les mesures les plus sages & les plus promptes. Dès que l'on eut avis en Angleterre, des préparatifs de guerre que faisoit l'Espagne, & des troupes qui s'assembloient en *Andalousie*, on pressa le départ de l'Escadre qu'on vouloit envoyer à Gibraltar, sous les ordres de l'Amiral WAGGER, afin d'y transporter trois Regimens, pour renforcer la Garnison de cette Place. Peu de tems après, on joignit encore à ce secours trois autres Regimens, & dix Compagnies de Gardes Angloises, avec une grande quantité de bâtimens chargés de muni-

tions,

tions, & de tout ce qui pouvoit servir à soutenir un long siege. Enfin le Lord PORTMORE, Gouverneur de Gibraltar, quoique fort avancé en âge, voulut avoir part à la gloire de défendre cette forteresse ; & il s'embarqua avec un nombre considerable d'Officiers & de Volontaires. Toutes ces précautions, pour conserver une Conquête si précieuse à la Nation Angloise, n'empêcherent point, qu'on ne pourvût avec la même vigilance, à mettre les deux Royaumes d'*Irlande* & d'*Ecosse* à l'abri de toute invasion : & la facilité avec laquelle le Parlement se prêta à accorder les subsides que le Roi demanda, à consentir à une augmention de troupes, & en un mot, à tous les desirs de la Cour, malgré les fréquentes & vives oppositions du parti contraire ; déconcerta les ennemis du déhors, & fit avorter les projets qu'on les soupçonnoit de former avec les ennemis du dedans.

Pendant que le Roi d'Angleterre étoit occupé à surmonter les obstacles secrets, que certains esprits inquiets travailloient à mettre à ses desseins, la Cour de Vienne jouoit un rolle assez singulier. Elle sembloit exciter l'Espagne, à tirer raison

ſon des hoſtilités que cette Couronne prétendoit avoir éprouvées, de la part de l'Angleterre; dans le même tems qu'elle tentoit d'entamer quelques négociations avec la France & la Hollande, par le moyen des Nonces GRIMALDI & MASCEI.

Tout oppoſées que paruſſent de ſemblables démarches, & malgré le peu d'utilité qu'on en avoit précédemment tiré, elles ne laiſſoient pas, dans la circonſtance préſente, de ſe concilier parfaitement avec les vues de l'Empereur. Ce Monarque, ſéparé de ſes anciens Alliés, ne pouvoit preſque plus compter que ſur l'Eſpagne; & connoiſſant la facilité de cette Cour à prendre des réſolutions, & à les changer, il craignoit les ſuites d'une pareille inconſtance, & que le Traité de Vienne ne diſparût auſſi promptement qu'il s'étoit formé. Il étoit cependant de l'intérêt de S. M. Imp. que ce Traité ſubſiſtât au moins pour quelque tems; & Elle ne voyoit d'autre moyen de parvenir à ce but, que celui de paroître ſe prêter, tantôt à l'ambition, & tantôt au reſſentiment, dont l'Eſpagne étoit tour à tour agitée; & de la perſuader, qu'elle ne pouvoit ſatisfaire l'une & l'autre, que par ſon moyen.

C'étoit

C'étoit ſur ce plan que ſe dirigeoient les inſtructions qu'on envoyoit au Comte de Könikſeg ; & c'étoit à l'effet qu'on ſouhaittoit qu'il produiſit, que ſe rapportoient les eſperances, les promeſſes, & les conſeils que ce Miniſtre dévoit donner à Leurs Maj. Cath.. La commiſſion étoit ſans doute fort délicate : mais la Cour Imperiale connoiſſoit l'heureuſe crédulité qu'elle avoit ſu inſpirer à celle d'Eſpagne, & la capacité de celui qui devoit l'entretenir. L'idée qu'on avoit de ſon habileté, étoit bien fondée ; & le Comte de Könikſeg, accoutumé de longue-main à traiter des affaires difficiles, exécuta les ordres qu'il avoit reçus, avec autant d'art que de ſuccès.

Cet Ambaſſadeur, informé exactement, par le grand nombre de partiſans que ſon credit lui attiroit, ſouvent même par les Miniſtres Eſpagnols, & par la Reine, des ſujets de méfiance que l'Angleterre & la France tentoient ſans ceſſe de donner des intentions de l'Empereur ; trouvoit bien-tôt le ſecret, de faire regarder ces avis, comme l'unique effet de la crainte de la premiere, & des artifices de l'autre. Pour achever enſuite

de

de les rendre tout-à-fait chimeriques, non ſeulement il applaudiſſoit aux deſſeins qu'on formoit en Eſpagne ; mais il pouſſoit encore la complaiſance, juſques à preſſer de la part de l'Empereur, l'exécution de ces deſſeins, quelqu'imprudens qu'ils paruſſent.

La Cour de Madrid remplie de projets & de paſſion, recevoit avec une joye ſenſible, les témoignages de la bonne volonté de ce Monarque, ſans s'embarraſſer d'examiner s'ils étoient ſinceres ; & la ſatisfaction que goûtoit le Comte de Könikſeg, de la voir dans ces ſentimens, n'étoit pas moindre. L'avantage de fixer la légereté d'une Puiſſance, dont les réſolutions étoient alors ſouvent reglées par le caprice, n'étoit pas le ſeul qu'il ſe propoſoit. Il prétendoit encore pouſſer les choſes à une certaine extrémité entre l'Eſpagne & l'Angleterre, qui écartât & éteignît, s'il ſe pouvoit, la lumiere importune que cette Couronne & la France ne ſe rebuttoient point de préſenter à Leurs Maj. Cath., pour faire appercevoir les véritables deſſeins de l'Empereur ; & il comptoit avec raiſon, de les rendre par là impénétrables, & de mettre la Cour d'Eſpagne

d'Espagne de plus en plus dans la nécessité de ménager Sa Majesté Imperiale, & de déferer à tout ce qu'Elle vouloit.

L'étincelle, il est vrai, qu'il laissoit allumer devant Gibraltar, sembloit menacer l'Europe d'un embrasement presque général: mais ce Ministre savoit, que Sa Majesté Imperiale, également éloignée de voir avec indifference un événement si funeste, & de consentir qu'il devint la suite de sa feinte condescendance pour l'Espagne, songeoit au contraire à le prévenir par differentes propositions, convenables aux tems & aux circonstances, qu'Elle feroit passer en France & en Hollande; pendant que laissant l'Espagne s'abandonner aux mouvemens de son ressentiment contre l'Angleterre, il parviendroit selon ses desirs, à tenir cette Couronne dans sa dépendance, soit pour faire la guerre, soit pour conclurre la paix.

Le secret & la prudence pouvant seuls faire reussir des projets en apparence si contraires, on ne laissoit rien transpirer à Vienne, qui tendit à les découvrir: mais dans la résolution de se servir du Nonce du Pape pour leur exécution, on laissoit simplement remar-

quer

quer à ce Ministre, que Sa Maj. Imp. n'étoit point éloignée, d'entrer sincerement dans les vues salutaires du Pape *, qui desiroit la réunion des Puissances Cath., & d'agir pour cet effet de concert avec sa Sainteté. Le Nonce, qui écoutoit avec plaisir de pareilles assurances, s'empressoit d'offrir ses bons offices pour les faire passer en France, pendant qu'on pouvoit encore esperer qu'elles y seroient reçues. On ne les acceptoit point ouvertement d'abord, & on ne les rejettoit point non plus: on se contentoit seulement, de ne montrer aucune répugnance pour les propositions qu'il faisoit. Enfin quand ce manege eût duré assés long-tems, pour ôter toute idée que l'Empereur voulût faire les premiers pas, on s'expliqua plus clairement: on parut ceder aux instances du Nonce, lui savoir gré de sa bonne volonté, & lui laisser en un mot la liberté d'en faire usage, & du projet de conciliation qu'il avoit projetté.

Ce

* BENOIT XIII. Il avoit fait entendre au Cardinal de POLIGNAC, qu'en élevant l'Evêque de Frejus au Cardinalat, il esperoit que la réunion de la France aux Puissances Catholiques, seroit l'ouvrage de ce Ministre.

Ce Miniſtre, content d'avoir obtenu cette permiſſion, ne ſongea plus qu'à entamer l'affaire dont il s'agiſſoit; & après quelques conferences avec les Miniſtres de l'Empereur, il ſe rendit le 31. de Decembre chez le Duc de RICHELIEU, où ſe trouva auſſi le Sr. HAMEL BRUYNINX, Ambaſſadeur d'Hollande. Il fit part alors à l'un & à l'autre, des Articles ſuivans d'accommodement, qu'il étoit parvenu, ajouta-t-il, après bien des repréſentations & des inſtances, de faire approuver de l'Empereur, & qui devoient être tenus extrêmement ſecrets. Enfin il conclut ſon diſcours, par prier les deux Ambaſſadeurs, de favoriſer, par de preſſantes ſollicitations auprès de leurs Cours, le ſuccès d'une négociation ſi importante à toute l'Europe.

ARTICLE I.

De définir un terme raiſonnable, pour convenir, & mettre dans tout ſon jour, la queſtion: Si l'Octroi & le Commerce de la Compagnie d'*Oſtende* étoit oppoſé aux Traités, & particulierement à celui de *Munſter*; ou non?

II.

I I.

*Que pendant la durée de ce terme, la Navigation d'*Ostende *aux Indes seroit entierement suspendue; à la reserve de celle des vaisseaux dont on attendoit le retour.*

I I I.

Que si l'on ne pouvoit convenir, pendant le terme fixé, sur le premier point; savoir si l'Octroi étoit contraire aux Traités, ou non: on pourroit proroger ce terme d'un commun consentement; ou bien chacun resteroit dans ses droits.

I V.

Si l'on trouvoit que le dit Commerce étoit contraire aux Traités, l'Empereur ne feroit aucune difficulté de le défendre pour toujours, conformément aux dits Traités: & que telle étoit la disposition de la Cour de Vienne, laquelle auroit été prête de donner cette satisfaction, & toute autre qu'on auroit pu raisonnablement demander, jusqu'à concourir même à l'arbitrage de Juges impartiaux, & à se soumettre à leur décision;

décision ; si toutes les propositions qui avoient été faites jusques-là de sa part, n'avoient pas été si souvent rejettées.

Le Duc de Richelieu & Mr. Hamel Bruyninx, à qui le Nonce communiquoit ce projet, déja prévenus depuis longtems, que les Cours de Vienne & de Madrid ne cherchoient qu'à amuser le tapis, & que la premiere surtout, vouloit, à quelque prix que ce fût, soutenir la Compagnie d'Ostende ; ne parurent point recevoir les propositions du Nonce, avec l'empressement auquel il s'étoit peut-être attendu. A la vérité ils firent l'éloge de ses bonnes intentions, de la sagesse & de la patience, avec lesquelles ce Ministre avoit disposé l'Empereur à consentir, que les Articles qu'il venoit de leur lire, pussent devenir les préliminaires d'un accommodement : mais ils ne lui dissimulerent point, qu'ils doutoient fort que Sa Maj. Très-Chrêt. & les Etats-Généraux les acceptassent. Ils ajouterent encore, comme par maniere de réflexion, qu'on devoit être persuadé à Vienne, une bonne fois pour toutes, que les Alliés d'Hanover agissoient en tout avec un concert si parfait, qu'ils regardoient leurs communs intérêts comme inséparables :

Qu'au ſurplus, deſirant ſincerement de ſeconder les vues ſalutaires de Mr. le Nonce, ils informeroient leurs Cours des propoſitions dont il s'agiſſoit : qu'il étoit bien le maître d'écrire de ſon côté à Mr. Maſcei, & de faire des bons offices de ce Miniſtre, tout l'uſage qu'il jugeroit à propos dans la conjoncture préſente.

Quoique cette maniere de s'expliquer ne répondit point aux eſperances du Nonce, il ne laiſſa pas de paroître content de la promeſſe qu'on lui faiſoit: mais on ne tarda pas à être inſtruit à Vienne, que cette ouverture avoit produit peu de fruit; & voici comment s'expliquerent à cet égard les Etats-Généraux, dans une lettre qu'ils communiquerent aux Provinces de la République, & dont les obſervations qu'elle contenoit, furent enſuite approuvées par les deux Rois de France & d'Angleterre.

„ Les Députés de Leurs Hautes Puiſ-
„ ſances ſont d'opinion, que le projet
„ d'accommodement, tel qu'il a été pro-
„ poſé à Mr. HAMEL-BRUYNINX,
„ par le Nonce du Pape à Vienne, n'eſt
„ ni ſuffiſant ni acceptable ; à moins
„ qu'on ne le rende plus clair, & plus
„ intelligible; & cela parce que.

„ 1°. Une

„ 1°. Une plus ample diſcuſſion du „ premier point, ſavoir, ſi le Commerce „ d'Oſtende eſt contraire aux Traités, „ ou non, eſt tout-à-fait inutile ; puiſque „ c'eſt une matiere qui a été tout-à-fait „ épuiſée par ce qui en a été écrit. Il „ ſeroit même à craindre qu'on ne fît que „ s'aigrir, en entrant en diſcuſſion ſur „ le droit dont on devroit être d'accord, „ pour qu'on pût eſperer une ſincere in„ tention de ſe concilier ſur les moyens „ dont il s'agiroit de convenir, en vue „ de ménager la dignité de l'Empereur.

„ 2°. On ſait que tous les Vaiſſeaux „ de la Compagnie, à l'exception de deux, „ ſont déja dans les mers des Indes, ou „ partis pour s'y rendre. D'ailleurs, avant „ qu'on pût être convenu ſur le projet „ du Nonce, les deux Vaiſſeaux qui reſ„ tent encore, ſeroient auſſi apparem„ ment partis. La ſuſpenſion propoſée, „ avec une reſerve pour les Vaiſſeaux „ dont on attend le retour, ne ſeroit „ donc pas une vraye ſuſpenſion du Com„ merce, qu'il s'agit de faire ceſſer ; mais „ plutôt un ſauf-conduit, qui, aſſurant „ à la Compagnie d'Oſtende, l'heureux „ retour de ſes Vaiſſeaux employés aux

„ Indes, ne les en feroit apparemment
„ pas revenir peu richement chargés.

„ 3°. La prolongation de la suspension, „ qui, telle qu'elle est proposée, se termine à ce que l'on vient de dire, ne „ la rendroit pas plus favorable, & ne „ feroit que prolonger l'incertitude, sur „ une bonne conclusion finale.

„ 4°. Le contenu de cet article, dé- „ pend de la persuasion où est Sa Maj. „ Imperiale, d'un droit que la Républi- „ que ne peut revoquer en doute. Il n'y „ a qu'à souhaitter que l'Empereur veuil- „ le s'en persuader, comme on a lieu de „ l'attendre de sa haute équité.

„ Enfin, dans tout ce qui est venu „ de la part de la Cour de Vienne, on „ n'a jamais rien vu, qui ait pu faire „ juger, qu'elle fût disposée à concourir „ à l'arbitrage de Juges impartiaux dont „ on parle, ou à se soumettre à leur „ décision: & d'ailleurs ce seroit, en „ acceptant cette proposition, compro- „ mettre le droit que l'on croit suffi- „ samment établi".

La tentative qu'avoit fait la Cour Imperiale, pour entamer avec la France & la Hollande une négociation particuliere, étant devenue inutile; ce fut du côté

de

de la France seule, que les Ministres Imperiaux jugerent qu'il falloit se tourner. Le Roi Très-Chrêtien ne paroissoit former aucune prétention, qui pût l'éloigner, selon eux, d'écouter les propositions qu'on vouloit lui faire; & le Cardinal de Fleury devoit naturellement être flatté, d'acquerir dans le commencement de son Ministere, la gloire de calmer les troubles dont l'Europe étoit menacée. Ces considerations déterminerent ces Ministres à solliciter encore le Nonce GRIMALDI, de ne point se rebuter par les obstacles, qu'avoient trouvé jusqu'alors ses bons desseins; & d'engager au contraire Mr. Mascei, qui avoit le même caractere que lui en France, à sonder les sentimens du Cardinal, de concert avec le Baron de FONSECA, Ministre de l'Empereur à Paris, & s'il ne seroit pas possible de porter cette Eminence, à goûter les projets pacifiques qu'on offriroit de lui communiquer.

Le Nonce Grimaldi, qui ne demandoit pas mieux que de faire valoir à Vienne, à Paris & à Rome, son habileté & son zele pour le bien public, se chargea avec plaisir de cette commission; & les Ministres Imperiaux s'expliquant alors

plus clairement avec lui, le prierent d'écrire à Mr. Mascei : Que Sa Maj. Imp. voyant avec un vrai chagrin, qu'on interprêtoit aussi mal en Angleterre qu'en Hollande, les differentes démarches qu'Elle avoit faites jusqu'à présent pour prévenir la guerre ; se flattoit que le Roi Très-Chrêtien rendroit plus de justice à ses bonnes intentions, & ne refuseroit point de concourir avec Elle, à conserver le bien inestimable de la paix : Que c'étoit dans cette vue, que l'Empereur exhortoit le Cardinal de Fleury, dans la prudence & la moderation duquel il avoit une parfaite confiance, à faire consentir le Roi de France, de se rendre Médiateur des differentes Puissances qui formoient les deux ligues de Vienne & d'Hanover ; afin de les porter en cette qualité, à ne point s'attaquer, pendant un certain espace de tems qu'on limiteroit, pour redresser à l'amiable les differens griefs dont elles se plaignoient. A l'égard de la Compagnie d'Ostende, regardée comme le principal obstacle à la paix, les Ministres Imperiaux dirent au Nonce, qu'il pouvoit promettre, que l'Empereur en feroit suspendre le commerce pour trois ans, afin

que

que pendant un ſi long intervalle, on pût avec plus de facilité parvenir à décider du ſort de cette Compagnie, & à une pacification générale.

Mrs. Maſcei & de Fonſeca, après s'être communiqués les lettres qu'ils avoient reçues de Vienne, ne manquerent point d'en rapporter le contenu au Cardinal; & dans la conference qu'ils eurent avec lui, ils firent beaucoup valoir l'opinion où étoit l'Empereur, que Son Eminence ſeule pouvoit, par ſa ſageſſe, ſa bonne foi & ſes lumieres, diſſiper l'orage dont toute l'Europe étoit menacée.

Le Cardinal extrêmement flatté de leur entendre tenir ce langage, & d'enviſager que ce qu'ils lui propoſoient, le conduiſoit à devenir l'arbitre des principales Puiſſances de l'Europe, parut fort ſenſible aux ſentimens avantageux que Sa Maj. Imp. vouloit bien avoir pour lui. L'appas dont on ſe ſervoit pour le gagner, auroit infailliblement produit ſon effet, ſi Mr. de St. SAPHORIN ne fût venu à la traverſe. Ce Miniſtre vigilant, auſſi attentif aux démarches de la Cour de Vienne, que Milord Harrington l'étoit à celles de Madrid; avoit découvert les

fréquentes & secrettes conferences du Nonce avec les Ministres de l'Empereur : & soit que sa pénétration lui eût fait soupçonner le motif qu'elles avoient, soit que ses Guinées eussent servi à le lui faire découvrir, il ne manquá pas d'en instruire Mr. Walpole, & de l'avertir, qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour s'assurer du Cardinal.

L'Ambassadeur d'Angleterre, qui sentit l'importance d'un pareil avis, & les suites que pourroient avoir les insinuations de la Cour de Vienne, se rendit aussitôt à Versailles. Le Cardinal voulut alors biaiser avec lui sur les ouvertures que le Nonce & Mr. de Fonseca lui avoient faites, & paroître les regarder comme des propositions vagues, & de nulle conséquence : mais Mr. Walpole ne donna point dans le panneau ; & croyant remarquer au contraire, qu'elles faisoient sur l'esprit du Cardinal plus d'impression qu'il ne le donnoit à connoître, il s'attacha fort à les rendre extrêmement suspectes ; & enfin il sollicita, pressa, & effraya même si bien ce Ministre, qu'il le détermina à observer avec la Cour Imperiale, la même discretion dont il lui avoit déja conseillé d'user envers celle d'Espagne : je

veux

veux dire, d'exclure totalement les relations particulieres.

Il couta cher au Cardinal de prendre cette résolution. Flatté de se voir recherché par l'Empereur, il abandonnoit avec peine l'occasion de se concilier la bienveuillance d'un si grand Monarque: mais les vives représentations de Mr. Walpole, sur les engagemens qu'il avoit pris avec le Roi d'Angleterre, de ne rien faire sans sa participation; & les suites que pouvoit avoir la méfiance de ce Prince, ne lui permettant point de suivre ouvertement son penchant; il le dissimula avec le Baron de Fonseca, & il se contenta de le laisser appercevoir au Nonce. Le premier, qui ne se doutoit point de ce mistere, & qui croyoit avoit remarqué que le Cardinal n'étoit pas éloigné de goûter les propositions de la Cour Imperiale, étant revenu à la charge, pour le presser de répondre à ce que l'Empereur attendoit des bonnes intentions de Son Eminence, fut surpris de la froide réception qu'elle lui fit. Son étonnement augmenta encore, lorsque le Cardinal lui déclara; que le Roi n'entreroit jamais dans aucune négociation particuliere avec l'Empereur & l'Espagne, que de concert

avec ses Alliés ; & que comme ceux-ci exigeoient, pour premiere condition d'un accommodement, que la Compagnie d'Ostende fut supprimée, & que ce que Sa Maj. Imperiale proposoit, ne tendoit qu'à faire de cet article un examen qu'on supposoit épuisé ; le Roi ne pouvoit accepter la médiation qu'on lui offroit, puisqu'elle devenoit entierement inutile, par la ferme résolution qu'avoient prise les Puissances maritimes, de n'admettre aucune proposition, que l'octroi de la Compagnie d'Ostende ne fût préalablement revoqué. Une déclaration si précise & si ferme, détruisant entierement les esperances du Baron de Fonseca, il voulut faire des représentations & des plaintes, sur la partialité qu'on montroit en France pour l'Angleterre, & laisser entrevoir au Cardinal, pour l'intimider, les suites qu'elle pouvoit avoir, tant de la part de l'Empereur, que de celle de Leurs Maj. Cath. Mais celui-ci ne parut es craindre que médiocrement. Il se flatoit sans doute, que les mesures qu'il avoit prises avec le Nonce, suffisoient pour le rassurer contre les inquietudes que le Baron de Fonseca cherchoit à lui donner.

Le Cardinal ne laissa point ignorer à Mr. Walpole & à l'Ambassadeur d'Hollande,

lande * , la maniere dont il s'étoit expliqué avec le Miniſtre de l'Empereur ; & de faire valoir dans cette occaſion , la fidélité qu'il gardoit dans ſes promeſſes. Ces deux Miniſtres applaudirent fort aux ſentimens de fermeté qu'il avoit montrés ; & ils renouvellerent quelque tems après , les mêmes éloges de la part du Roi d'Angleterre & des Etats-Généraux , à qui ils avoient rendu compte de la bonne foi de cette Eminence.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit, les lettres du Baron de Fonſeca & du Nonce arriverent à Vienne. Le ſoin qu'avoit pris le dernier, de concert avec le Cardinal, d'engager Monſieur Grimaldi d'y faire interprèter en bonne part, ce qui s'étoit paſſé dans la conference de cette Eminence avec le Baron de Fonſeca, & de ne ſe point allarmer de la déclaration qui l'avoit terminée, n'empêcha point la Cour Imperiale, d'être vivement piquée de ce qu'elle contenoit. On regarda comme un artifice, auſſi puerile que groſſier, ce que le Cardinal faiſoit dire au Nonce: qu'on ne devoit regarder les ménagemens qu'il avoit pour l'Angleterre & pour la Hollande, que

* Mr. Boreel.

comme des moyens qu'il employoit, pour ſuſpendre, & même arrêter les reſolutions promptes & dangereuſes qu'elles pouvoient prendre. On n'eut pas meilleure opinion des aſſurances qu'il donnoit: que ſa condeſcendance à l'égard de ces deux Puiſſances, ne tendoit qu'à faire réuſſir plus ſurement les vues pacifiques de l'Empereur, auxquelles les ſiennes étoient entierement conformes. Les avis du Baron de Fonſeca, ſur l'intimité qui paroiſſoit entre ce Miniſtre & l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & ſur l'aſcendant que ce dernier avoit ſu acquerir à la Cour de France, firent juger, que tout ſe paſſant de concert entr'eux, ce que le Nonce écrivoit pour juſtifier les bonnes intentions du Cardinal, marquoit à la vérité les ſiennes, mais nullement celles de cette Eminence. De ſorte que les Miniſtres de l'Empereur, qui ne connoiſſoient point encore ſon caractere, & ſon panchant à faire valoir à tous les partis ſa bonne volonté, jugerent qu'on ne pouvoit ſe ſervir des bons offices des Nonces, que pour amuſer le tapis, & gagner le tems de faire réuſſir les différentes négocia-

tions entamées dans l'Empire & dans le Nord.

On ne s'étonnoit point à Vienne, de voir la France traverser ces Négociations : elle étoit depuis long-tems dans cet usage. Mais on ne pouvoit y digerer, de rencontrer les mêmes obstacles de la part de l'Angleterre ; & on attribuoit à cette Couronne, non seulement la resistance qu'on avoit trouvée dans le Cardinal, mais encore tous les mouvemens, l'inquiétude, & le mécontentement, qu'on remarquoit dans le parti Protestant en Allemagne. La méfiance & l'aigreur, qui s'augmentoient ainsi chaque jour entre l'Empereur & la Grande-Bretagne, préparoient les esprits, à voir bien-tôt l'une & l'autre aboutir à une rupture déclarée entre ces deux Souverains ; le public la regarda même comme inévitable, quand il apprit jusqu'où, de part & d'autre, ce que je vais rapporter avoit poussé l'animosité.

Le discours que le Roi d'Angleterre avoit fait à son Parlement, & l'Ecrit intitulé *Recherche des motifs &c.* qui étoit devenu public, imputant l'un & l'autre à l'Empereur, au Roi d'Espagne & à l'Im-

l'Imperatrice de Russie, d'avoir formé le dessein d'exciter une révolution en Angleterre en faveur du Prétendant; les Ministres de ces deux Monarques & de cette Princesse *, reçurent ordre de déclarer, dans les Cours où ils residoient, que tout ce qu'on débitoit sur cet article étoit faux, & devoit par conséquent être regardé comme une calomnie. La Cour de Vienne, plus fiere ou plus piquée, jugea même à propos, de donner à cet égard un nouveau témoignage de sa délicatesse; elle voulut que ce fût directement au Roi d'Angleterre que l'on adressât les marques de son ressentiment: & pour exécuter ce dessein, le Grand-Chancelier Comte de ZINZENDORF écrivit au Sieur PALM, Résident de l'Empereur à Londres, la Lettre suivante.

* On trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *XIII.*, la Declaration que le Prince KURAKIN répandit à Paris.

MON-

MONSIEUR,

SA Majesté Imperiale & Catholique a jugé qu'il étoit indispensable de vous envoyer, sur la démarche qu'on vient de faire où vous êtes, un Mémoire dans la dépêche cy-jointe, que vous aurez à présenter au Roi de la Grande-Brétagne; & de le publier ensuite, afin qu'il soit connu à toute la Nation; en attendant qu'on réponde aux deux Ecrits publiés avant l'ouverture du Parlement. On voit bien, que la susdite harangue n'a été faite, que pour exciter la Nation à une rupture & guerre ouverte, contre l'Empereur & l'Espagne, & pour faire approuver au Parlement, les mesures si prématurées & onereuses que le Gouvernement a prises pour des vues particulieres & trop connues; qu'on se soit servi, non seulement des inductions & prétextes tout-à-fait insubsistans, mais qu'on a osé même avancer pour des faits incontestables, des faussetés manifestes; ce qui ne s'est jamais vu parmi des Puissances, qui se doivent du respect les unes aux autres, même dans les guerres les plus outrées: Ce qui doit faire présumer, que le Roi, dont la bouche sacrée doit être un

oracle

oracle de vérité, ne peut qu'avoir été abusé lui-même, par les suggestions & faux rapports de ceux qui ont l'honneur de posseder sa confiance, & qui croyent avoir intérêt de soulever par-là, & le Souverain & la Nation, pour leurs vues & conservation particuliere, sans égard à l'honneur de la Majesté du Trône, & aux maux qui en peuvent revenir à leur Patrie & à toute l'Europe.

Pour cet effet, ils établissent entr'autres pour baze, & pour un fait averé selon eux, un Article positif dans le Traité d'Alliance entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, pour remettre le Prétendant sur le Trône de la Grande-Bretagne, & pour envahir ce Royaume à force ouverte; & cela peu de jours après que le Ministre Plenipotentiaire du Roi Cath., dans un Mémoire présenté au nom sacré de son Maître, avant son départ de Londres, désavoue publiquement, & d'une maniere des plus authentiques, ces imputations: ce que prouvoit aussi de soi-même le désaveu de l'Empereur, puisque l'article imputé regarde également ces deux Monarques, & que l'un, dans un même Traité, ne peut rien avoir stipulé sans l'autre: outre qu'il y a plus de six mois, que l'Empereur & le Roi d'Espagne,

d'Espagne, sur les premiers bruits de ces fausses suppositions, ont proposé, pour les appaiser, un Acte formel de non se mutuo offendendo, *pour tous les Alliés de l'un & de l'autre côté, qui auroit entierement pû assurer les possessions de chacune des Puissances contractantes, tant du Traité de Vienne que de celui d'Hanover; jusqu'à ce que par un Traité commun, on eût pû lever & assoupir tous les griefs de part & d'autre. Mais tout cela a été inutile, par les mêmes vues de ceux, qui ont mieux aimé prévenir l'effet pacifique de ces salutaires intentions, par les aggressions & les voyes de fait. On sait de plus, & il est notoire, par la communication solennelle, faite au Roi de la Grande-Bretagne, du Traité de paix conclu à Vienne entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, que le Traité de la quadruple-Alliance, fait à Londres le 2. d'Aoust* 1718., *a été posé pour baze immuable de leur paix. Comment donc pouvoir supposer, & donner même pour un fait averé, que par un autre Traité secret, signé le même jour, on ait établi des conditions, & pris des engagemens tout opposés?*

Cela ne peut s'avancer, sans une insulte, & une injure des plus énormes, faite

à

à la Majesté des deux Puissances contractantes, qui sont en droit d'en demander une réparation & une satisfaction éclatante, & convenable à l'atrocité de l'outrage, qui interesse également leur honneur, & la bonne foi que l'on doit toujours respecter parmi les Souverains. Mais si ceux qui veulent s'aider par de telles rétorsions controuvées, & se sauver du blâme de leurs mesures précipitées & tumultuaires, croyent prévoir, que cette même conduite insoutenable nécessiteroit à la fin l'Empereur & le Roi d'Espagne, de repousser la force par la force, & de se garantir, par tous les moyens que Dieu leur a mis en main, des maux dont on les menace, & des insultes & aggressions dont on a actuellement usé contr'eux, jusqu'à vouloir associer même la Porte-Ottomane à ces desseins inouïs; ils ne devroient point au moins donner pour des faits déja arrivés, ce qu'ils ont sujet de craindre de l'avenir d'une guerre, à laquelle ils auront forcé eux-mêmes ces deux Puissances, pour leur juste défense.

Elles esperent néanmoins encore de la bonté Divine, & de la sagesse des personnes moins prévenues & emportées, que l'on fera des réflexions plus mûres & plus

sérieuses,

sérieuses, pour le rétablissement amiable de la tranquillité, & pour éviter à toute l'Europe, les maux suscités par des motifs si frivoles & si insubsistans, & qui ne peut tendre qu'à la destruction des Sujets, des Biens & du Commerce.

Leurs Majestés, l'Empereur & le Roi d'Espagne, souhaittent ardemment le bien de la paix, & de garder une fidélité exacte à tous les Traités qu'ils ont faits avec tous leurs Alliés. Mais comme le contract mutuel ne peut subsister, qu'aussi long-tems qu'il n'est point enfreint par l'une ou l'autre partie; les maux de la rupture, s'il en arrive autrement, ne doivent être imputés qu'à ceux qui auront été les auteurs de ces infractions.

J'ai ordre exprès de l'Empereur, de vous écrire ceci en son nom, pour que vous soyez en état de détruire les faussetés & les calomnies, avec lesquelles on a chargé les hauts contractans du Traité de Vienne, dont le but n'a été que de faire leur paix, sans lézion de personne.

Je suis &c.

Malgré le soin que prenoit le Comte de Zinzendorf, pour justifier la Cour de Vienne, d'avoir, de concert avec l'Espagne

pagne, formé le projet d'exciter une révolution en Angleterre; la Nation Angloise, à qui l'on vouloit persuader que ce projet faisoit un des Articles du Traité secret, conclu entre ces deux Puissances, auroit toujours pu rester dans cette opinion, tant que ce Traité auroit resté caché. Afin donc de montrer à cette Nation, qu'on cherchoit à lui en imposer, & que tout ce que Sa Majest. Brit., ou ses Ministres, débitoient sur cet article, étoit de pures illusions, on fit imprimer ce Traité * à Vienne: la candeur Allemande ayant enfin prévalu dans cette occasion, sur tous les artifices qu'on avoit employés pour le dissimuler, depuis que le Duc de Ripperda avoit eu l'imprudence de le faire connoître.

Les ordres de l'Empereur au Sr. Palm, de présenter le Mémoire que le Comte de Zinzendorf lui avoit envoyé, étoient si précis, que quoique ce Ministre prévit bien, que Sa Majesté Brit. seroit vivement offensée des expressions qu'il contenoit, il n'osa prendre sur lui de faire

* On le trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *XIV.*

faire ſur ce ſujet quelques repréſentations à ſa Cour. Il ſavoit qu'elle étoit auſſi peu diſpoſée qu'accoutumée, à changer facilement de ſtile, quand elle croyoit la Majeſté du Chef de l'Empire bleſſée. Il ſe conforma donc à ce qui lui étoit preſcrit, en préſentant le 13. Mars au Roi d'Angleterre, le Mémoire ſuivant écrit en latin.

SIRE,

SA Majeſté Imp. & Cath. mon Maître, ayant été informée de la Harangue que Votre Majeſté a faite aux Etats de la Grande - Bretagne, préſentement aſſemblés en Parlement, y a vu avec la derniere ſurpriſe, que V. Maj. ait pû ſe laiſſer induire à y toucher certaines choſes, dont les unes ſont ſiniſtrement interprétées; les autres très éloignées des intentions de Sa M. Imp. & C.; & que d'autres enfin (ce qui la touche bien plus ſenſiblement) quoique deſtituées de tout fondement, ayent pu être néanmoins, d'une maniere juſqu'à préſent inouïe, énoncées du Trône Royal à toute la Nation, comme des faits certains & indubitables: Car pour ce qui regarde la paix concluë à Vienne avec le Roi d'Eſpagne,

pagne, qui ne s'étonneroit pas au dernier point, de voir que la même paix, qui n'a d'autre baze & fondement, que la quadruple-Alliance de Londres, & les autres faites avec Votre Majesté, & pour l'obtention de laquelle Elle-même a travaillé, & soutenu, conjointément avec ses Alliés, une guerre si sanglante, si longue & si glorieuse, puisse néanmoins être maintenant alleguée par Votre Majesté, pour un juste motif de plainte, & que ses Ministres s'en soient fait un prétexte, dans toutes leurs négociations, en divers endroits du monde, au très-grand préjudice de l'Empereur, & de l'Empire, & de la tranquillité publique; & qu'enfin, la même paix ait pu être exposée, avec une si grande passion contre l'Empereur & le Roi d'Espagne, à la Nation Britannique, & taxée même de violation des Traités & de la foi publique?

Pour rendre cette paix plus odieuse, on s'est plaint aussi du Traité de Commerce fait avec l'Espagne, qui, quoiqu'il ne contienne que les avantages reciproques & legitimes des sujets de part & d'autre, conformes au droit des gens & aux coutumes des autres Nations amies, & qui d'ailleurs, tant par rapport à la situation des pays respectifs, que par la nature même

me du Commerce, ne peut causer aucun préjudice à la Nation Britannique, ni blesser en nul point, les Traités faits avec Elle : de sorte que, pour peu qu'on veuille l'examiner avec un esprit sincere, & dégagé de tout dessein d'exciter la Nation, on n'y trouvera aucun sujet de le croire offensif, ou préjudiciable aux intérêts d'une Nation, que Sa Maj. Imp. & Cath. aime & estime autant, que celle de la Grande-Bretagne, dont l'assistance & les glorieux exploits ne s'éfaceront jamais de sa Mémoire.

L'autre point contenant des choses destituées de fondement, concerne principalement cette Alliance imaginaire, qui, dans la Harangue, est appellée offensive, & qu'on y suppose avoir été contractée contre Votre Majesté, entre l'Empereur & le Roi d'Espagne : Supposition, dont l'insubsistance se prouve, non seulement par la convention de se mutuo non offendendo, *offerte il y a peu de tems par Sa Majesté Imp. & Cath., mais aussi par le propre Traité d'Alliance & d'amitié, conclu avec la Couronne d'Espagne, & communiqué dans toute son étendue, quand il a été nécessaire, à V. M.; puisqu'il ne contient pas une seule parole, d'où l'on puisse inferer*

ferer la moindre ombre ou apparence d'Alliance offensive: sur quoi on s'en remet au jugement de tout le monde.

L'autre partie de cette supposition, ajoute à la premiere certains articles secrets en faveur du Prétendant, dont Votre Majesté assure avoir reçu des avis certains, & par lesquels on doit être convenu de l'élever au Trône de la Grande-Bretagne. En quelle vue, pour quel sujet, & à quel dessein ces avis, fondés sur des faux bruits, ont-ils été exposés à la Nation Britannique? C'est ce qui peut être facilement compris, non seulement de Sa Maj. Imp. & Cath., mais aussi des personnes vulgaires. Cependant, comme la bonne foi, la dignité inviolable & l'honneur de ces grands Princes, ne souffrent pas que des assertions de cette nature, qui ne sont appuyées sur aucune vérité, soient néanmoins exposées du Trône Royal à toute une Nation, & à tout le monde; Sa M. Imp. & Cath. m'a expressément ordonné, de déclarer à Votre Majesté, & à tout le Royaume, qu'Elle s'en trouve vivement offensée; & d'assurer sur sa parole Imperiale, qu'il n'y a nul article secret, nulle convention, qui contienne, ou qui puisse prouver quelque chose de semblable.

Mais

Mais pour que les desseins secrets, & cachés sous cette conduite jusqu'à présent inouïe, soient mis dans un plus grand jour, on doit remarquer, qu'on a choisi exprès le tems, auquel on traitoit à Paris des moyens d'accommoder amiablement les differens survenus, auxquels Sa Maj. Imp. & Cath. n'a donné aucune occasion : ce qui prouve assez, combien Sa Maj. Imp. & Cath. est portée au maintien de la paix, & combien Elle est religieusement attachée à l'observation de ses alliances.

Touchant ce qui est ajouté ensuite, du Siege de Gibraltar, *sur lequel néanmoins on veut faire entendre qu'il y a d'autres desseins cachés, il paroit que les aggressions & hostilités, notoirement commises aux Indes & ailleurs contre le Roi d'Espagne, au mépris des Traités, auroient pu donner une juste occasion d'en former l'entreprise : & quant aux projets & aux engagemens de Sa Maj. Imp. & Cath. sur ce point, la communication du Traité susdit, suffit pour faire connoître ce qui en est.*

*Pour ce qui est du Commerce d'*Ostende, *dont les justes raisons, reconnues enfin par le Roi Cath., l'ont porté à vouloir le favoriser, sans y être obligé par aucun*

Traité; les moyens d'accommodement proposés à la Haye & ailleurs, & en dernier lieu à Paris, pour prévenir que cet innocent moyen, de subvenir & pourvoir à la fureté de la Barriere des Pays-Bas, ne devînt un obstacle à la conservation de l'amitié des voisins, sont suffisamment connus.

Tout ceci étant sans replique, la vérité offensée, l'honneur & la dignité de S. M. Imperiale & Cath., exigeoient, que l'on en fît une exposition publique à Votre Majesté, au Royaume de la Grande-Bretagne & à toute la terre; afin qu'on reconnût la justice avec laquelle Sa Maj. Imp. & Cath. demande la reparation qu'on lui doit, proportionnée à l'injure très-sensible qui lui a été faite par toutes ces imputations.

Un desaveu si éclattant, pour ne rien dire de plus, de tout ce que le Roi d'Angleterre avoit dit à son Parlement, donnoit trop d'avantage au parti qui étoit contraire à ce Monarque, dans cette Assemblée, dans le reste de la Nation, & même dans toute l'Europe, pour qu'il n'en fût point vivement offensé. Sa gloire étant donc interessée, à ne pas souffrir qu'on osât impunément, sous

ſous ſes yeux, exciter ſes ſujets à regarder comme des chimeres & des fauſſetés, les differens faits qu'il avoit avancés comme certains à ſon Parlement; il donna ordre à Milord TOWNSHEND, Secretaire d'Etat, d'écrire au Sr. INGLISH, aſſiſtant Maître des Cérémonies, la lettre ſuivante, pour faire ſortir de ſes Etats le Miniſtre qui avoit eu la témérité, non ſeulement de préſenter de ſemblables Ecrits à Sa Maj., mais encore de les répandre tout de ſuite dans le public.

MONSIEUR,

J'*Ay ordre de Sa Maj. de vous faire ſavoir, que ſon intention eſt, qu'immédiatement après la reception de cette Lettre, vous vous tranſportiez chez Mr.* Palm, *& que vous lui déclariez, que vous êtes envoyé par ordre exprès de Sa Majeſté, pour lui dire: que dans l'audience qu'il eut jeudi dernier du Roi, il avoit remis entre les mains de Sa Maj., un Mémoire très injurieux à l'honneur de Sa Majeſté, & à la dignité de ſa Couronne; dans lequel Mémoire il n'a eu aucun égard pour la vérité, & a manqué au*

 reſpect

respect qu'il doit à la personne sacrée de Sa Majesté; s'étant même oublié jusqu'au point, d'oser affirmer, dans les termes les plus forts & les plus expressifs, que Sa Majesté, dans sa Harangue au Parlement, a avancé des faussetés manifestes; quoique dans le même tems, la Cour Imperiale ait sû, & ait dû être convaincue, que le Roi n'a rien dit sur ce sujet, qui ne fût le plus exactement & le plus précisément conforme à la pure vérité. Et comme ce Mémoire a été imprimé & dispersé le matin suivant, avec une lettre du Comte de Zinzendorf *à lui Sr.* Palm, *encore plus insolente & plus injurieuse, s'il étoit possible; Sa Majesté vous ordonne de lui déclarer, qu'elle ne le regarde plus comme Ministre public, & lui enjoint de se retirer incessamment de ce Royaume.*

Vous lui direz aussi, que Sa Maj. informera l'Empereur en tems & lieu, des raisons qu'Elle a eues d'en user ainsi.

TOWNSHEND.

Immédiatement après que cette Lettre eût été signifiée au Ministre de l'Empereur, on dépêcha un Courier à Mr. de St. SAPHORIN, pour lui apprendre ce qui venoit de se passer; & afin que le ressentiment du Roi d'Angleterre ne parut pas avec moins d'éclat à Vienne qu'à Londres, on ordonna à cet Envoyé, de déclarer publiquement, que c'étoit fort inutilement que les Ministres de l'Empereur prétendoient, pour cacher leur mauvaise foi, nier l'évidence des faits, que le Roi avoit avancés dans sa Harangue au Parlement; puisqu'il en avoit des preuves convaincantes: Que Sa Majesté étoit d'ailleurs aussi surprise que justement offensée, que les mêmes Ministres eussent la témérité, de lui attribuer le dessein odieux, de vouloir allumer la guerre en Europe; pendant qu'Elle ne travailloit, de concert avec ses Alliés, qu'à la conservation de la paix, & en particulier à la tranquillité de l'Empire: Et qu'enfin, c'étoit bien plutôt à la Cour de Vienne, & à celle d'Espagne, qu'un semblable projet devoit être imputé; puisque la premiere violoit manifestement le Traité de *Munster*, par l'établissement de la Compagnie d'*Ostende*; & la seconde

celui d'*Utrecht*, en assiégeant *Gibraltar*, & en attaquant ainsi ouvertement l'Angleterre.

La commission qu'on donnoit à Mr. de St. Saphorin n'étoit pas moins délicate, que celle dont le Sr. Palm s'étoit acquitté : aussi eut-elle la même fin. La Cour Imperiale, qui ressentit vivement les expressions de ce Ministre, & le traitement fait au Sr. Palm à Londres, ordonna au Sr. Hundeshagen, Secretaire du Grand-Maréchal de la Cour, de se transporter chez l'Envoyé d'Angleterre, & de lui signifier le Decret suivant de la part de l'Empereur.

Sa Maj. Imp. & Cath. ayant appris, qu'on a fait savoir au Sr. Palm, *son Resident à la Cour Britannique, qu'on ne le reconnoissoit plus comme Ministre public, & qu'il eût à sortir du Royaume de la Grande-Bretagne, au lieu d'avoir fait connoître la maniere, dont on croyoit que l'injure faite à Sa Majesté Imp. & Cath. dans la Harangue du Roi, pouvoit être reparée; & qu'il avoit été inseré dans le billet de Milord* Towshend, *écrit au Sr.* Inglish, *assistant Maître des Cérémonies de la Cour Britannique, lequel avoit été ensuite rendu public, & dans lequel on soute-*

noit

noit avec une effronterie jusqu'à présent inouïe, que les vérités incontestables, avancées au nom de Sa Maj. Imperiale & Cath., dans le Mémoire présenté par le Sr. Palm, *& dans la lettre du Comte de* Zinzendorf, *étoient des faussetés : & osant dire outre cela, avec une témérité sans pareille, que le Mémoire présenté par le dit Sr.* Palm, *& par la lettre que le dit Comte de* Zinzendorf *lui a écrite, étoient injurieuses & insolentes.*

Sa Maj. Imp. & Cath. ordonne au Grand Maréchal de la Cour, de faire savoir en son nom aux Ministres Britanniques, le Sr. de St. Saphorin, *le Sr. Baron de* Huldenberg †, *& le Sr.* Harrisson ††, *qu'on ne les reconnoissoit plus comme tels, & de se retirer de cette Ville en deux jours de tems, & ensuite, aussi-tôt que faire se pourra, de ses Pays héréditaires de l'Empire.*

Les démentis reciproques que se donnoient publiquement les deux Cours de Vienne & de Londres, semblant annoncer une prochaine rupture entr'elles ; on se préparoit dans l'une & dans l'autre à la guerre. L'Empereur, qui avoit déja ordonné, que les Régimens qui étoient en

† Envoyé Electoral d'Hanover.
†† Resident d'Angleterre.

en Flandres fussent mis sur l'ancien pied; savoir à deux mille trois cens hommes, & qu'on les rendît incessamment complets, voulut de plus, que l'on augmentât de deux Escadrons les Regimens de Cavallerie qui étoient dans ces Provinces; qu'on y fît lire au Prône de chaque Paroisse, une défense à ses Sujets de s'enroller dans les troupes étrangeres; & qu'on mît toutes les places des Pays-Bas, mais sur tout le Port d'*Ostende* †, en bon état de défense. Sa Majesté Imperiale pourvut également à la sureté de ses autres Etats, en destinant differens Corps de troupes * pour s'y rendre, aussi-bien que sur le Rhin, où Elle prétendoit avoir une Armée considerable: & entre les Généraux qui devoient commander, on nommoit déja le Prince EUGENE de Savoye pour Général de l'Armée du Rhin, & le Comte *Guy* de STARENBERG pour remplir le même poste en Italie.

L'atten-

† L'Archiduchesse Gouvernante y envoya Mr. de BEAUFFE, Ingenieur-Général dans les Pays-Bas.

* On débita dans ce tems-là une liste des troupes Imperiales, selon laquelle elles consistoient en 92000. hommes d'Infanterie, 11484. Dragons, 19140. Cuirassiers, 1800. Hussards, & 2000. Heiduques; outre 61536. hommes d'augmentation.

L'attention que l'Empereur donnoit à tout ce qui concernoit la guerre, ne rallentissoit point celle qu'il avoit, à faire réussir les négociations de ses Ministres, soit dans l'Empire, soit dans le Nord; & surtout à persuader, que les engagemens que le Roi de Prusse avoit pris avec lui, étoient sur le point de produire leur effet. Sa Majesté Imperiale étoit informée, que le soupçon qu'on avoit en France, en Angleterre & en Hollande, que ce Prince se détachoit peu à peu de la Ligue d'Hanover, inquiétoit fort ces differentes Puissances: & Elle cherchoit à le fortifier de plus en plus. Il s'en falloit pourtant bien, que les bruits que la Cour de Vienne faisoit répandre sur cet article fussent fondés. Les négociations du Comte de Kinsky à la Cour Palatine, d'où dépendoit le succès de celles du Comte de Seckendorf, y devenoient chaque jour plus languissantes. Les Electeurs Ecclésiastiques, & plusieurs autres Princes Catholiques d'Allemagne, représentoient de leur côté à la Cour de Vienne, que les intérêts de la Religion, & ceux du repos de l'Allemagne, ne pouvoient compâtir avec l'accroissement de puissance qu'on méditoit d'accorder au Roi de Prusse.

L'Empereur ne voyoit donc d'autre moyen, pour satisfaire ce Monarque, que celui de démembrer en sa faveur quelque partie de la Silesie, ou de ses autres Etats héréditaires. Mais Sa M. Imp. avoit trop à cœur la Pragmatique Sanction, qu'Elle venoit d'établir depuis peu, pour y faire une semblable breche; & par conséquent, l'esperance de détacher le Roi de Prusse de la Ligue de Hanover, s'affoiblissoit de plus en plus. Ce Prince, de son côté, s'appercevant, que suivant toute apparence, il ne recueilliroit d'autre avantage de ses liaisons avec la Cour de Vienne, que celui d'achever de se rendre suspect à ses Alliés; voulut prévenir qu'ils ne se déterminassent tout-à-fait à se détacher de lui les premiers: & pour profiter du reste d'intelligence qu'il conservoit encore avec eux, avant que la méfiance, & les soupçons qu'ils avoient de ses desseins, ne l'éteignissent entierement; il fit assurer de nouveau les Ministres de France & de la Grande-Bretagne, qui residoient à sa Cour, que ce qui se passoit entre l'Empereur & lui, regardoit seulement quelques intérêts particuliers, dont la discussion &

le

le reglement ne pouvoient causer aucun préjudice à ceux de leurs Maîtres; & que rien n'étoit plus mal fondé, que les desseins qu'on lui attribuoit, de vouloir se détacher de leur Alliance.

Ce Monarque chargea aussi le Sieur MEINHERTZHAGEN, son Ministre à la Haye, de tenir le même langage aux Etats-Généraux: & afin de ne laisser aucun doute sur ses bonnes intentions, & sur son desir de conserver la paix en Allemagne, il écrivit au Roi d'Angleterre la Lettre suivante en date du 8. Fevrier, qu'un Officier, nommé *Poleutz*, lui porta.

MONSIEUR MON FRERE ET BEAU-PERE,

D*Ans la véritable envie que j'ai, de détourner une guerre dans l'Empire, & esperant que V. M. sera dans les mêmes sentimens avec moi, & qu'Elle voudra contribuer en tout ce qui dépend d'Elle, pour préserver notre chere Patrie d'un mal si funeste dans les conjonctures présentes, il m'est venu une pensée, que j'ai cru devoir communiquer à V. M., & la prier de m'en vouloir bien apprendre son sentiment.*

Je vois, Monsieur, *que tant du côté de Sa Maj. Imp., que de la part de V. M., on fait toutes sortes de préparatifs pour une guerre; lesquels pourront l'allumer effectivement lorsque peut-être on y songe le moins, si on ne la prévient point à tems. Et comme ces sortes de dispositions ne viennent sans doute que de l'opinion, que tant Sa Maj. Imp. que V. M. semblent avoir, comme si on avoit quelque dessein de se vouloir réciproquement attaquer dans l'Empire, quoique l'on en soit dans le fonds fort éloigné de part & d'autre; il n'y auroit rien de meilleur, que si V. M. vouloit bien, par le louable zele pour le bien & le repos de l'Empire, dont Elle a jusqu'ici donné des preuves si éclatantes, déclarer, & me donner sa parole Royale, qu'Elle n'a nulle intention de vouloir entreprendre une guerre offensive, ni Elle-même, ni par les Puissances ses Alliés, contre les Constitutions de l'Empire; contre les Provinces héréditaires que l'Empereur possede en Allemagne; & en particulier contre la Boheme & la Silesie: auquel cas je tâcherai de porter aussi Sa Maj. Imp., à faire une Déclaration pareille, pour les Provinces & E-*

tats

tats que Votre M. possede dans l'Empire. Tellement, que par ce moyen, nous pourrions peut-être éviter une collusion & une rupture ouverte, entre l'Empereur & V. Maj.; au moins de ce côté ici. Ce qui me tient d'autant plus à cœur, que si pareil malheur arrivoit, mes Etats & Provinces voisines, & celles de Votre Maj., ne pouroient qu'en souffrir infiniment : ce que je dois souhaitter d'empècher autant qu'il m'est humainement possible.

Votre Majesté se souviendra des promesses, qu'Elle & moi nous sommes données souvent, tant pour la conservation de l'Empire, dont nous avons l'honneur d'être les premiers appuis, que pour la sureté reciproque des Etats que nous y possedons : & ma présente proposition ne provenant que de ce principe, & ayant pour unique but, d'écarter par ce moyen la guerre & les troubles de ces quartiers : j'espere que V. M. ne la recevra aussi que sur ce pied-là ; qu'Elle y entrera favorablement ; & qu'Elle m'apprendra au plutôt sa resolution, dont je ferai le meilleur usage que je pourrai pour la fin susdite. On pourroit même, au cas que V. M. agrée ma bonne volonté & sincere intention, songer à établir une garantie, capable de maintenir

tout

tout ce que je viens de proposer à Votre Maj., pour le repos de l'Empire & des Etats que nous y avons.

J'attends sur cela la réponse de V. M. avec impatience, &c.

Le dessein où paroissoit être le Roi de Prusse, de ménager tout à la fois la Cour de Vienne & les Alliés d'Hanover, quoique peut-être sincere, ne satisfit ni l'Empereur ni le Roi d'Angleterre. Le premier soupçonna Sa Maj. Prussienne de ne vouloir se rendre nécessaire aux deux partis, qu'afin de se conserver la liberté d'embrasser celui qui lui paroîtroit le plus avantageux. Le Roi de la Grande-Bretagne ne jugea gueres mieux des intentions de ce Prince. Il crut appercevoir que sous le spécieux titre de conciliateur, il cherchoit à entretenir, & à cacher ses liaisons avec la Cour de Vienne; & que c'étoit peut-être de concert avec l'Empereur, qu'en lui proposant de menager un accommodement, il se restreignoit à ne traiter qu'avec lui seul, sans faire aucune mention de la France & de la Hollande, qu'il savoit bien n'être pas moins inte-

ressées que Sa Maj. Brit., à ce qui le pouvoit concerner.

Ces considerations, jointes à la méfiance qu'on avoit déja sur le compte du Roi de Prusse, firent que le Roi d'Angleterre répondit * d'une maniere assez générale aux propositions qu'il faisoit. L'offre de sa médiation, ne lui attira que des remercimens ; & les vues d'agrandissement dont il paroissoit occupé, & qui donnoient lieu à ses relations secrettes avec la Cour de Vienne furent inutiles. Il étoit reservé au Roi son fils, d'exécuter ce projet, & de remplir, à la fleur de son âge, l'Allemagne & toute l'Europe du bruit de ses victoires, de ses conquêtes, & de la moderation avec laquelle il en a arrêté le cours, en donnant la paix à ses ennemis.

Le peu de succès des négociations du Comte de KINSKY à la Cour Palatine, fut un nouveau motif pour l'Empereur, de presser le Corps Germanique de se déclarer en sa faveur. Les Comtes de WURMBRANDT & de ZINZEN-

* On trouvera cette Réponse à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *XV*.

ZENDORF, & le Baron de KIRCHNER, que Sa Maj. Imp. avoit envoyés auprès des Cercles & des autres Etats de l'Empire, redoubloient leurs efforts & leurs sollicitations, pour déterminer ces divers Etats à prendre cette resolution. Quelques-uns y étoient assez portés; & l'on se flattoit de vaincre la resistance de ceux qui panchoient du côté de la neutralité. Mais la lenteur ordinaire des déliberations des membres du Corps Germanique, jointe au peu de fruit qui en resulte ordinairement, paroissoit un contrepoids bien foible, aux forces que le Roi d'Angleterre assembloit dans ses Etats d'Allemagne, & auxquelles se devoient joindre les troupes de Hesse; sans compter celles que le Roi de Prusse étoit obligé, par le Traité d'Hanover, de donner en cas de guerre.

Il est vrai que les Electeurs, qui avoient accédé au Traité de Vienne, promettoient de fournir à l'Empereur leur contingent, lequel, joint aux troupes Imperiales, pouvoit former une Armée considerable. Mais ces Princes avoient besoin d'argent pour mettre les leurs en état d'entrer en Campagne; & les liberalités

ralités de la Cour d'Eſpagne, ſur leſquelles on comptoit à Vienne; pour acquitter les ſubſides * que l'on s'étoit engagé de payer, s'affoibliſſoient chaque jour. Le Duc de BOURNONVILLE étoit arrivé à Vienne le 22. de Janvier, avec beaucoup d'éclat, beaucoup de projets & beaucoup de promeſſes: mais il fallut s'en tenir là, & attendre l'arrivée incertaine des Gallions.

Une ſituation ſi critique, qui ne préſentoit de tous côtés à la Cour de Vienne, que des obſtacles à la réuſſite de ſes deſſeins, ſembloit l'avertir, d'avoir pour les deux Rois de France & d'Angleterre plus de ménagemens qu'elle n'en témoignoit; mais peu accoutumée à fléchir, ou flattée peut-être par les eſpérances que le Duc de Bournonville prodiguoit, elle redoubloit ſes inſtances auprès des Etats de l'Empire, pour les déterminer à ſe déclarer contre les Alliés; elle cherchoit auſſi avec toute l'ardeur poſſible à traverſer les négociations de ceux-ci dans le Nord.

Pour

* L'Empereur s'étoit engagé, de donner aux Electeurs de *Baviere*, *Palatin*, de *Cologne* & de *Treves* 600000. florins d'Allemagne par an, pendant deux ans, & 200000. au Duc de *Wolffenbuttel*.

Pour faire réussir le premier projet, on insinuoit aux differentes Cours d'Allemagne, que la France, après avoir sû mettre dans ses intérêts les Rois d'Angleterre & de Prusse, vouloit profiter de cette occasion, pour allumer une guerre dans le sein de l'Allemagne; qui, divisant les membres de l'Empire d'avec leur chef, & les affoiblissant les uns par les autres, servît à remplir les vues qu'elle avoit depuis le Ministere du Cardinal de Richelieu, de les mettre dans une entiere impuissance de lui resister: Et pour achever de rendre cette Couronne odieuse, aussi-bien que l'Angleterre, on débitoit avec autant d'emphase que d'affectation, que ces deux Puissances, peu scrupuleuses sur les moyens qu'elles employoient pour arriver à leurs fins, sollicitoient de concert la Porte Ottomane, à profiter de la conjoncture présente, pour attaquer l'Empereur, & pour recouvrer les Etats qu'elle avoit perdus dans la derniere guerre. Enfin l'on concluoit, qu'il étoit du devoir de tout le Corps Germanique, de s'unir étroitement avec l'Empereur, & d'agir unanimément pour la cause commune, comme on avoit fait

en

en 1702. , avec tant d'utilité & de gloire.

Mr. de CHAVIGNY, Ministre du Roi Très-Chrêt. à Ratisbonne, fut bientôt informé de tout ce qui s'y débitoit contre la France (car c'étoit principalement dans cette Ville, où se tient la Diete de l'Empire, que l'on affectoit de répandre les bruits que je viens de rapporter) : & comme il s'apperçût que ces bruits faisoient impression au desavantage du Roi son Maître, & disposoient insensiblement plusieurs membres du Corps Germanique, à entrer dans les vues de la Cour de Vienne ; il informa Sa Maj. Très-Chrêt. de la nécessité qu'il y avoit, de dissiper promptement les fausses préventions qu'on vouloit établir. Ce fut en conséquence de cet avis, qu'il reçut ordre de présenter la Déclaration suivante.

Le Ministre de France a reçu ordre du Roi son Maître, de déclarer à la Diete générale de l'Empire, que quoique Sa M. ait lieu de croire, que la droiture de ses intentions pour le maintien de la paix, & en particulier pour la tranquillité du Corps Germanique, soit parfaitement connue ;

nue; Sa Maj. ayant appris néanmoins, qu'on affecte de rendre ses desseins suspects, Elle a jugé à propos d'en faire une déclaration précise & solemnelle, par son Ministre soussigné à Ratisbonne, afin qu'ils ne fussent ignorés de personne, & pour dissiper en même tems les allarmes qu'on a voulu exciter, sur les préparatifs qui se font dans son Royaume, ainsi que dans plusieurs Etats des Puissances ses Alliés.

Tout le monde sait les motifs, qui ont porté Sa Majesté à conclurre des Traités avec d'autres Puissances; & c'est un effet naturel de la prévoyance, que tout Prince doit avoir pour la sureté de ses Etats, lorsqu'il voit se former des nuages au dehors, capables d'en alterer le repos & la tranquillité. Mais Elle déclare aujourd'hui, comme elle l'a déja fait en plusieurs autres occasions, que ces Traités sont purement défensifs, & qu'ils ne tendent uniquement, qu'au maintien de la paix en Europe.

Il est vrai que dans un de ces Traités, Sa Maj. s'est rendue garante du 5. & 6. Article de celui de Munster en faveur des Etats-Généraux: mais il est notoire, que la garantie de ces Articles ne regarde ni directement ni indirectement le Corps Germanique;

manique ; & par conséquent, il n'y a aucun intérêt.

Sa Maj. est donc persuadée, que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, ne prendront aucune part à une querelle, qui leur est absolument étrangere ; & Elle a bien voulu leur déclarer, comme Elle le déclare aujourd'hui, par son Ministre soussigné à Ratisbonne : *qu'Elle est bien éloignée de songer à enfreindre le territoire de l'Allemagne : qu'Elle employera au contraire, quelque chose qui puisse arriver, tous ses soins, & toute son attention, à ce que le territoire de l'Allemagne, aussi-bien que les droits, privileges & tranquillité du Corps Germanique, ne souffrent aucune atteinte. Sur laquelle assurance Elle desire qu'on compte, comme sur une parole Royale & inviolable : esperant en même tems de l'équité du Corps Germanique, qu'il voudra bien répondre de son côté, à la pureté & à la droiture des intentions de Sa Maj., par les mêmes sentimens & les mêmes dispositions.*

Le Roi ayant appris aussi, qu'on répand le bruit, que son Ambassadeur à la Porte sollicite secrettement les Turcs, de prendre des resolutions contraires au repos de l'Empire ; Sa Maj. déclare formellement, que c'est

c'est une calomnie, & que son Ambassadeur à Constantinople n'a fait, ni n'a eu ordre de faire, directement ni indirectement, aucune démarche semblable.

Sa Majesté déclare enfin, par son Ministre à Ratisbonne, *qu'Elle observera fidelement les Traités de* Westphalie, *dont Elle est garante; & qu'Elle sera toujours prête à en donner des assurances plus précises, à chacun de ceux qui pourront le desirer, soit par rapport à leur intérêt personnel, soit pour l'intérêt commun de tout le Corps Germanique.*

Signé De CHAVIGNY.

Mr. de Chavigny remit cette Déclaration au Ministre chargé du Directoire * de Mayence, comme c'est l'usage, pour qu'elle fût ensuite dictée aux trois Colleges de la Diete: mais il ne le put obtenir.

* Dans chaque College de l'Empire il y a un Président, qui a le titre de Directeur. Celui du College Electoral, & de toute la Diete, est *Mayence*, & en son absence *Saxe*: celui du College des Princes est *Autriche*, qui alterne avec *Saltzbourg*; celui du College des Villes, est le principal Magistrat de la Ville Imperiale où la Diete est assemblée.

obtenir. Le Prince de FURSTENBERG, principal Commiſſaire de l'Empereur, à qui elle fut communiquée, s'oppoſa vivement à ſa dictature; prétendant qu'avant d'en venir là, il falloit être inſtruit des intentions de l'Empereur. Cette conduite étoit ſans doute irréguliere, & elle donnoit atteinte aux privileges du Corps Germanique: mais la longue habitude que la Cour de Vienne avoit ſû faire prendre à ce Corps, de condeſcendre à ſes volontés, prévalut ſur toutes les inſtances, & ſur toutes les repréſentations de Mr. de Chavigny.

Ce Miniſtre, qui, dès ce tems-là, commençoit à faire paroître les talens qu'on a reconnus depuis en lui, pour ménager les affaires les plus délicates, ne pouvant obtenir ce qu'il demandoit, profita au moins des conferences qu'il avoit avec pluſieurs Miniſtres de la Diete, pour les engager à faire attention, combien la conduite de celui de Mayence étoit partiale, & contraire aux droits du Corps Germanique; & qu'il paroîſſoit viſiblement, qu'aucun des Princes ou des Etats de ce Corps, & aucun Envoyé des Puiſſances étrangeres, ne

ne pourroit plus déformais avoir la liberté, de faire la moindre propofition à la Diete, qu'autant qu'il plairoit à la Cour Imperiale, de donner à cette Affemblée la permiffion de l'écouter. Il ajouta, comme par maniere de réflexion, que cette Cour, en s'attribuant infenfiblement une autorité fi abfolue, vifoit à fe rendre maîtreffe de toutes les délibérations de la Diete; & par conféquent, à mettre les Etats de l'Empire dans une entiere dépendance de fes volontés: Que comme le Roi Très-Chrêt. fe trouvoit, par le Traité de *Munfter*, plus intereffé qu'aucun autre Monarque, à foutenir les droits & les privileges du Corps Germanique; Sa Maj. fe croyoit obligée, de faire remarquer aux Princes & Etats qui le compofoient, qu'il étoit de leur intérêt, de ne point fubir la loi qu'on cherchoit depuis long-tems, à leur impofer; en les affurant en même tems qu'Elle feroit toujours difpofée, à foutenir de tout fon pouvoir leurs juftes prétentions, & à leur faire connoître, combien Elle étoit éloignée de vouloir troubler leur tranquillité.

Ces

Ces differentes réflexions, que Mr. de Chavigny ſavoit placer à propos dans les converſations, s'inſinuoient d'autant plus facilement dans les eſprits, qu'ils ſe trouvoient alors fort diviſés dans cette Aſſemblée, par rapport aux griefs que les Catholiques & les Proteſtans prétendoient avoir les uns contre les autres ; & elles contrebalançoient beaucoup, celles que les Miniſtres Imperiaux tâchoient de ſuggerer au deſavantage de la France. Les aſſurances réiterées que Mr. de Chavigny donnoit en toute occaſion, que le Roi ſon Maître ſouhaittoit très-ſincerement la continuation de la paix, ne manquoient point de paſſer promptement de Ratisbonne dans les differentes Cours de l'Empire, par les Miniſtres qu'elles avoient à la Diete. Il paroiſſoit qu'elles y étoient reçues avec plaiſir ; & l'on répondoit avec froideur, à tous les ſoins que le Baron de KIRCHNER & le Comte de WURMBRAND ſe donnoient, le premier auprès du Cercle de *Suabe*, & l'autre auprès des Cercles du Haut & du Bas-Rhin, pour leur faire regarder ces témoignages de la bonne volonté de la France, comme des artifices que cette Couronne employoit,

dans la vue de les endormir, ou de les féduire.

On ne marquoit gueres plus d'ardeur dans differens autres Etats de l'Empire, à condefcendre aux volontés de l'Empereur. Les Miniftres qui y refidoient, de fa part, en rendant compte à ce Monarque, des démarches qu'ils faifoient pour exécuter fes ordres, attribuoient le peu de fuccès qu'elles avoient, au grand foin que l'Angleterre & la France prenoient, de répandre dans toute l'Allemagne, qu'elles defiroient fincerement la paix; & de faire regarder par conféquent, les bruits qui couroient fur leur compte, comme deftitués de toute vérité & répandus malicieufement par leurs ennemis. Cette réflexion paroiffant bien fondée, Sa Maj. Imp. jugea à propos, d'envoyer au Prince de FURSTENBERG, fon principal Commiffaire à la Diete, un Décret *, qui, confirmant tout ce que fes Miniftres avoient déclaré, au fujet des pernicieux deffeins des Alliés d'Hanover, fervoit à faire connoître en même tems, les foins que ce Mo-

* On le trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juftificatives* N°. *XVI*.

Monarque s'étoit donnés, & toutes les démarches qu'il avoit faites, pour en prévenir les facheuſes ſuites.

Le Prince de Furſtenberg, qui avoit ſollicité la Cour Imp. d'envoyer cette Piece *, ne s'oppoſa plus quand il l'eut reçue, qu'on portât à la dictature, la Déclaration de la France, que Mr. de Chavigny avoit préſentée ; & il fut facile de remarquer, qu'il n'avoit fait traîner ſi long-tems cette formalité, qu'afin de donner le tems à l'Empereur, de préparer l'Ecrit qui devoit contredire tout ce que cette Déclaration renfermoit.

La Cour de Vienne, peu contente de rendre les intentions de la France ſuſpectes au Corps Germanique, & de s'expliquer à cet égard avec vivacité dans le Décret, jugea à propos de pouſſer les choſes à de nouvelles extrêmités envers l'Angleterre : & pour ſoutenir à la face de tout l'Empire, ce qu'elle avoit avancé de la mauvaiſe foi de cette Couronne, elle fit répandre dans le même tems, le Décret dont je viens de parler, le Mémoire que Mr. *Palm* avoit préſenté

* Elle fut publiée à *Ratisbonne* le 17. Mars.

à Sa Maj. Brit., & la lettre que le Comte de Zinzendorf avoit écrite à ce sujet.

Mr. le HEUP, Ministre du Roi d'Angleterre à Ratisbonne, & par conséquent témoin de l'animosité que manifestoient de semblables procedés, en paroissoit peu allarmé: & pour montrer dans cette Residence de la Diete, autant de fermeté à soutenir l'honneur du Roi son maître, qu'on en avoit fait voir à Londres & à Vienne, il présenta à cette Assemblée, le lendemain du jour que le Décret Imperial avoit paru; une Déclaration † de ce Monarque, entierement conforme à celle du Roi Très-Chrêtien. Comme cette Déclaration s'inscrivoit en faux contre ce que le Décret affectoit de reprocher aux Alliés d'Hanover, les Ministres Imperiaux furent autant piqués du stile de cette Piece, que de la circonstance où Mr. Le Heup l'avoit présentée: &, la regardant comme injurieuse à l'Empereur, ils parvinrent, par leurs sollicitations, leurs instances, & leurs menaces, à faire prendre la resolution à la Diete, non seulement de ne point

† *Pieces Justificatives* N°. *XVII.*

point recevoir la Déclaration de Sa Maj. Britannique; mais aussi celle de la faire rendre au Sr. Le Heup, par le Secretaire de la Légation de Mayence. Et cela eût été exécuté sur le champ, si le Ministre Anglois, qui s'attendoit au compliment, ou qui fut averti qu'on devoit le faire, n'eût feint d'aller à Augsbourg; soit pour l'éviter, soit dans la vue de donner le tems aux Membres de la Diète, de changer de resolution.

La précaution de l'Envoyé d'Angleterre devint très-inutile. Dès qu'on le sut de retour, le Secretaire de la Légation de Mayence se transporta chez lui, pour exécuter les ordres qu'on lui avoit donnés. Le Sr. Le Heup, prévenu sur ce qui alloit se passer, voulut s'épargner le désagrément, d'essuyer personnellement le message qu'on venoit lui faire. Il envoya son Secretaire sur l'Escalier de la maison où il logeoit, attendre celui de la Légation de Mayence. Dès que celui-ci parut, le Secretaire du Sr. Le Heup lui lut tout haut un billet de son Maître, dont le contenu étoit: qu'étant bien informé du sujet de sa venue, & que la commission dont il étoit chargé de lui rendre

la déclaration du Roi ſon Maître, ne pouvoit paſſer que pour une inſulte; il vouloit lui épargner la peine de s'en acquitter, & la mortification de recevoir de la bouche de Mr. Le Heup, une réponſe qui ne pourroit que déplaire au Directoire de Mayence. Le Secretaire de la Légation, en faiſant toujours mine d'aller en avant, répondit à celui de Mr. le Heup, qu'il venoit exécuter les ordres de l'Empire, qui ne regardoient point en particulier le Directoire de Mayence. „ N'importe, repliqua l'autre, on n'a rien autre choſe à vous communiquer; & „ il eſt très-inutile que vous avanciez „ davantage. " Après quoi il lui tourna le dos; & ils ſe retirent de part & d'autre.

Auſſi-tôt que le rapport de la Scene qui venoit de ſe paſſer, & à laquelle vraiſemblablement on s'attendoit, eut été fait à la Diete, & que la Dictature l'eut rendu public, on ſignifia à Mr. Le Heup un ordre * de l'Empereur, de ſortir de Ratis-

* Ce Miniſtre reçut cet ordre le 13. Avril, tant de la part du département du Maréchal de

Ratisbonne en deux fois vingt-quatre heures, & en quinze jours des terres de l'Empire. Cette nouvelle marque de l'aigreur de la Cour Imperiale pour celle de Londres, acheva de confirmer le public dans l'opinion, qu'une prompte déclaration de guerre en feroit infailliblement la fuite.

Dans le tems à peu près que tout ceci se paffoit en Allemagne, & que le Parlement d'Angleterre, dans l'Adreffe † que les deux Chambres préfenterent au Roi, traitoit le mémoire du Sr. Palm d'affront fait à Sa Maj. avec une infolence outrée; il furvenoit en Italie des événemens, & il fe faifoit dans le Nord des intrigues, dont je crois devoir dire un mot, par le rapport que les uns & les autres avoient avec les diverfes affaires dont je parle dans ces Mémoires.

Peu de tems après la naiffance de l'Infant *Dom Carlos*, à préfent Roi des deux

 Siciles,

de l'Empire, que par un Député de la Ville. Il partit le lendemain : & le jour d'après on publia dans Ratisbonne les deux Ecrits qui fe trouveront à la fin de ce Volume, *Pieces Juftificatives* N°. *XVIII.* & *XIX.*

† *Pieces Juftificatives* N°. *XX.*

Siciles, la Reine d'Espagne †† sa mere avoit travaillé à assurer à ce Prince la succession des Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, dont elle se regardoit l'héritiere, aussi bien que du Grand-Duché de *Toscane*, sur lequel elle prétendoit avoir des droits. Les vues de cette Princesse, qui tendoient à faire rentrer les Espa-

†† *Elizabeth Farnese*, veuve du Roi PHILIPPE V.

** Le lundi 15. Mars 1723., le Pape Innocent XIII. parla avec beaucoup de force au Consistoire, contre la demande faite à l'Empereur CHARLES VI. de l'investiture de *Parme* & de *Plaisance*, pour l'Infant *Dom* CARLOS: & Sa Sainteté fit lire ensuite les Brefs qu'Elle avoit écrits sur ce sujet, avec la protestation qu'Elle avoit résolu de faire. Ce fut l'Abbé *Rotta*, Auditeur de Mr. *Mascei* Nonce en France, qui fut chargé d'aller à *Cambray*, où le Congrès étoit alors assemblé, pour y protester au nom du Souverain Pontife, contre tout ce que cette Assemblée détermineroit sur cet article au préjudice des droits du St. Siege. Cet Abbé, peu de jours après son arrivée en cette Ville, s'aquitta de sa commission, en exigeant du Magistrat, de recevoir l'Acte qu'il leur présenta, & qu'ils enregistrerent, après la permission qui leur en fut donnée par Mr. de *St. Contest*, alors Plenipotentiaire de France. On trouvera à la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives* N°. *XXI*.

le

Espagnols en Italie, & à y établir une branche de la Maison de Bourbon, avoient d'abord trouvé bien des obstacles à surmonter; soit de la part de l'Empereur, qui craignoit les suites de cet établissement; soit de celle du Pape, qui se croyoit en droit ** de disposer des Duchés de Parme & de Plaisance, com-

S 5 me

le Bref que le Pape adressa aux Electeurs, Princes & Evêques Catholiques d'Allemagne.

Quand le Cardinal *Spinola* remit aux Ministres des premiers, celui qui s'adressoit à leurs Maitres, il les chargea de la part du Pape, de leur représenter le grand préjudice que souffroit le St. Siege, par l'approbation & le consentement que la Diete de l'Empire avoit donné à l'Acte de l'investiture, que l'Espagne, par l'entremise de la France, avoit demandée à l'Empereur pour les Etats de Parme & de Plaisance: comme si Sa Maj. Imp. eut été le Seigneur direct des dits Etats, & qu'ils ne fussent pas au contraire un fief immédiat du St. Siege. Le même Cardinal ajouta, qu'il étoit bien vrai que l'Empereur n'avoit jamais prétendu, que les Etats de Parme & de Plaisance relevassent de l'Empire; mais que c'étoient les Puissances, qui vouloient que Sa Maj. Imperiale consentît à ce que le Traité de la Quadruple Alliance avoit réglé, touchant la succession des Etats de Parme & de Toscane en faveur de l'Infant *Dom Carlos*, qui lui avoient suggeré cette idée, afin

me fiefs du St. Siege ; soit enfin de la part du Grand-Duc †, qui voyoit avec peine, qu'on lui désignât pendant sa vie un Successeur, & qu'on lui ôtat ainsi la liberté de choisir celui qui lui seroit le plus agréable. Mais enfin la Reine étoit parve-

afin de la convertir en moyen d'offrir à ce Monarque, & à l'Empire, une extension de leurs droits connus sur les fiefs d'Italie : Que dans cette occasion, l'Empereur, ébloui de cette offre, & de la flatteuse esperance d'augmenter ses droits, avoit trop peu pesé le gain qu'il faisoit en acquerrant un tel privilege, & ne l'avoit point assez balancé avec le dommage irréparable qu'il se faisoit à lui-même, en donnant à l'Infant d'Espagne l'investiture des fiefs de Parme & de Plaisance ; & en consentant, qu'une telle succession tombât à un Prince de la Maison de Bourbon : Que ce manque de réflexion de la part de Sa Maj. Imp., & l'appas séducteur d'un accroissement de domination, que lui avoient présenté les Puissances de la Quadruple Alliance, l'avoit fait tomber dans un piege, qui ne lui avoit été tendu, que pour l'engager à faire, & à faire faire à l'Empire, un Acte également contraire à ses propres intérêts, & à ceux du Corps Germanique ; lequel par conséquent, il n'auroit jamais dû seconder par son approbation, & encore moins proposer aux Princes de l'Empire, pour en obtenir un consentement qui tournoit à son desavantage : Enfin, que Sa Sainteté, connoissant la

parvenue à faire régler cette succession, conformément à ses desirs; & le Traité de Vienne, Article VI., confirmoit ce que l'Article V. †† du Traité de la Quadruple Alliance avoit déja précédemment réglé. Après

la difformité d'un tel Acte, & l'injure que l'on faisoit au St. Siege, se trouvoit dans l'obligation de remplir son devoir de Pasteur, en recourant à l'Empereur, & à tous les Princes de l'Empire, par les Brefs qu'Elle leur adressoit; afin que faisant de sérieuses réflexions sur le tort qu'on faisoit au Patrimoine de St. Pierre; il fût renoncé au droit prétendu de la susdite investiture, qui appartenoit uniquement à Sa Sainteté.

BENOIT XIII. Successeur de ce Pape, s'expliqua comme lui, dans un Bref qu'il adressa aux Nonces après la signature du Traité de Vienne. CLEMENT XII. a fait les mêmes plaintes, & aussi inutilement.

† On trouvera dans les *Pieces Justificatives* N°. *XXII*, le Mémoire que le Sr. *Vincent* PUCCI, Secretaire du Grand-Duc CÔME III, & chargé des affaires de ce Prince à *Londres*, présenta au Roi d'Angleterre GEORGE I.; & qui fut communiqué aux Cours de Vienne & de France. On a fait suivre à ce Mémoire, (dans les mêmes *Pieces Justificat:* N°. *XXIII*, *XXIV*, & *XXV*.) certains Ecrits, qui furent publiés en même tems, pour attaquer ou pour défendre la Souveraineté, & l'indépendance de la *Toscane*.

†† *Pieces Justificatives* N°. *XXVI*.

Après tant de précautions & d'affurances, il fembloit qu'il n'y avoit plus qu'à attendre la fin de la vie des deux Souverains, dont l'Infant devoit être l'héritier, pour qu'il devînt paifible poffeffeur de leurs Etats : mais les Décrets de la Divine Providence ne s'accordent pas toujours avec les mefures que la prudence humaine fait prendre. *François* FARNESE *, Duc de *Parme*, Oncle ** & Beaupere de la Reine d'Efpagne, étant mort prefque fubitement la nuit du 25. au 26. Fevrier; *Antoine* FARNESE fon frere, qui pouvoit fe marier, & efperer d'avoir des enfans, devint fon héritier. Ce changement de Souverain dans le petit Etat de Parme, en caufoit un grand [illegible]

dans

* La Maifon *Farnefe* eft originaire d'*Orvieto*, petite Ville de l'Etat de l'Eglife. Celui qui lui a donné fon premier éclat, fut le Cardinal *Alexandre* FARNESE, qui devint Pape en 1534, fous le nom de PAUL III. Car ayant eu des enfans naturels, avant d'être parvenu aux Dignités Ecclefiaftiques, & l'amour paternel prévalant dans fon cœur, fur la falutaire confufion qu'il devoit avoir de fes foibleffes; il profita de fon élevation au Souverain Pontificat, pour procurer de grands établiffemens à fon fils *Pierre Louis*, à qui il donna d'abord les Duches de *Caftro* & de *Camerino*, & enfuite [illegible]

deux

dans les projets de la Reine d'Eſpagne, pour l'établiſſement de l'Infant Dom Carlos, & pouvoit rendre leur exécution auſſi éloignée qu'incertaine.

La Cour de Vienne, qui regardoit ſon union avec l'Eſpagne, comme fort paſſagere, & qui d'ailleurs redoutoit l'ambition de la Reine, eut une ſecrette & vive joye de la mort du Duc de Parme. C'étoit avec une extrème repugnance, que l'Empereur avoit conſenti que ſes Etats d'Italie, euſſent un voiſin auſſi dangereux que l'Infant d'Eſpagne : & par conſéquent, il étoit bien doux pour lui, que ſans donner à Leurs Majeſtés Cath. aucun ſujet légitime de ſe plaindre, les Etats de Parme & de Plaiſance reſtaſſent dans

ceux de *Parme* & de *Plaiſance*. Ce nouveau Souverain ayant été aſſaſſiné par quatre des principaux du pays, ſon fils *Octave* lui ſucceda. Celui-ci ſe maintint dans la poſſeſſion des Etats de ſon pere, par la protection de l'Empereur CHARLES-QUINT, dont il épouſa la fille naturelle, nommée *Marguerite d'Autriche*. Depuis *Pierre Louis*, juſqu'au Duc *Antoine Farneſe*, dernier de cette Maiſon, on compte *neuf* Ducs de Parme, pendant un peu moins de deux cent ans.

** Il avoit épouſé *Dorothée* de *Neubourg*, veuve d'*Odoard Farneſe* ſon frere, dont elle avoit eu la Reine d'Eſpagne.

dans la Maison Farnese, de laquelle il n'avoit rien à craindre. Outre cela, on savoit à Vienne, aussi bien qu'à Madrid, que plusieurs Princes d'Italie, & entr'autres la République de Venise, dont les intérêts avoient été assez négligés par l'Empereur dans le Traité de *Passarowitz*, n'étoient point fâchés de voir s'élever une Puissance au milieu d'eux, capable de contrebalancer § celle d'un si grand Monarque, & obligée d'ailleurs à les soutenir & à les ménager. L'Empereur instruit de cette disposition, craignoit que la Reine d'Espagne ne s'en servît pour l'exécution de ses vastes projets; & il s'estimoit

§ C'est le prétexte que le Comte de STANHOPE, Secretaire d'État à *Londres*, employa dans le Mémoire qu'il donna au Marquis de MONTELEON, qui y residoit en qualité d'Ambassadeur d'Espagne, pour justifier la Conquête de la Sicile par l'Empereur, & la cession que le Roi VICTOR AMEDE'E fut obligé de lui faire de ce Royaume. Voici comme il s'expliquoit là-dessus.

N'est-il pas plus avantageux à l'Italie même, dans le tems qu'elle ne peut pas recevoir des secours des autres Puissances, qui ne sont pas en état de s'engager dans la guerre, que l'Empereur ait la Sicile, à condition qu'un Prince d'Espagne aura un établissement en Italie, qui en

timoit heureux, que dans une conjoncture, où il étoit obligé d'avoir de grands ménagemens pour l'Eſpagne, la mort du Duc de Parme le tirât d'embarras.

Quelque perſuadées que paruſſent être Leurs Maj. Cath. de l'amitié de l'Empereur, Elles ne ſe flattoient pas qu'il fût fort ſenſible au contretems qu'éprouvoient leurs deſſeins, par la mort du Duc de Parme. Mais Elles diſſimuloient prudemment leurs ſentimens ; & ſe bornant à veiller ſur ce qui ſe paſſeroit en Italie, Elles ſe flattoient avec quelque fondement, que ſi le Prince Antoine ſe déterminoit à ſe marier, il mourroit comme ſon frere, ſans laiſſer aucune poſtérité.

en ſeparera ſes Etats ; que d'avoir laiſſé à l'Empereur la liberté, de l'attaquer par les armes, & d'avoir expoſé toute l'Italie à être ſubjuguée. Ce n'eſt point dépouiller le Grand-Duc & le Duc de Parme de leurs Etats, que de faire des diſpoſitions qu'ils auroient voulu faire eux-mêmes, en ſuivant leurs inclinations & celles de leurs peuples ; qui aſſurent leur repos & celui de leurs ſujets pendant leur vie, & préviennent les troubles qui pourroient arriver après leur mort au ſujet de leurs ſucceſſions, ſi elles ne ſe trouvoient point fixées par une convention faite avec l'Empereur, (qui prétendroit avoir droit de diſpoſer, & peut-être de s'emparer de ces Etats), & qui eſt garantie par les principales Puiſſances de l'Europe.

Pendant que les Cours de Vienne & de Madrid obſervoient, avec autant de méfiance que d'attention, les differentes meſures que la mort du Duc de Parme les engageoit à prendre ; elles réuniſſoient leurs efforts pour mettre la Suede dans leurs intérêts. Les Etats de cette Monarchie s'étoient aſſemblés le 21. Septembre 1726. Depuis leur premiere ſéance, le Comte de FREYTAG, le Prince DOLGOROUKI, & le Baron de REICHEL *, joints aux partiſans du Duc d'Holſtein, déployoient toute leur habilité pour ſe les rendre favorables ; & Stockholm étoit rempli de cabales, de brigues & d'intrigues.

Quelque généreuſe & fidele que ſoit une Nation, l'ambition, le mécontentement, & le deſir de la vengeance qui en eſt la ſuite ; font ſouvent trouver dans les Cours, des eſprits remuans & inquiets, qui croyent qu'un changement de Gouvernement les fera parvenir à une brillante fortune. C'en eſt aſſez pour qu'ils le deſirent ; & que dans la vue de l'avancer, ils cherchent à groſſir leur parti par ce nombre d'hommes

* Miniſtre du Duc d'*Holſtein.*

mes inutiles, aussi à charge à eux-mêmes qu'à l'Etat, dont le caractere melancolique, ou malin, les porte souvent à censurer tout & à ne savoir remedier à rien *.

Telles étoient les dispositions qu'on croyoit appercevoir dans plusieurs membres des Etats de la Suede. Les Ministres de l'Empereur & de l'Imperatrice CATHERINE en étoient d'autant plus satisfaits, qu'elles quadroient à merveille avec les vues qu'ils avoient, de rendre le parti du Duc d'*Holstein* superieur à celui de la Cour; & même de placer ce Prince sur le trône de Suede. C'est ce qui se répandit à Madrid, quand le Comte de WANDERNATH y arriva.

Soit que le dessein de ces Ministres réussit en tout, ou simplement en partie, la Suede tomboit toujours dans une entiere dépendance de la Russie; & le Dannemarck se voyoit exposé, à tout ce qu'une Puissance si formidable pouvoit entreprendre en faveur du Duc d'Holstein. Ces deux avantages étoient ardemment desirés par l'Imperatrice de Russie: elles les regardoit comme un moyen

* *Homine imperito nunquam quidquam injustius; qui, nisi quod ipse facit, nihil rectum putat.* Terent. Adelph. Act. I. Sc. 2.

moyen certain de s'assujettir tout le Nord.

Ce projet, tout grand qu'il parut, n'allarmoit point l'Empereur. Il étoit instruit, que l'Imperatrice Catherine avoit beaucoup d'ennemis secrets dans son Empire, & que le credit excessif du Prince MENZICOF en augmentoit chaque jour le nombre. Une pareille situation faisoit juger à Sa Majest. Imp., que cette Souveraine cultiveroit toujours avec soin son amitié; puisqu'elle lui étoit également nécessaire pour affermir son autorité, & pour ôter à ceux qui desiroient de placer sur le trône le jeune Grand-Prince *, un protecteur aussi puissant que l'Empereur.

Quelqu'assurée que parût à ce Monarque l'Alliance de la Russie, il n'en desiroit pas moins celle de la Suede, qui servoit effectivement à l'affermir. Il consideroit aussi, qu'en attirant cette Couronne dans son parti, il ôtoit aux Princes de la Ligue d'Hanover un nouvel Allié, & toute ascendant dans le Nord: sans compter encore, qu'on pouvoit

* Petit-fils de l'Empereur PIERRE le Grand, & neveu de l'Empereur CHARLES VI.

voit raiſonnablement ſe flatter, que la reſolution des Etats de Suede, influeroit beaucoup dans celle que l'Empereur ſollicitoit le Roi de Pruſſe de prendre, & dans les liaiſons du Landgrave de Heſſe avec l'Angleterre.

Des objets ſi intereſſants pour Sa M. Imp., l'engageoient à donner une attention particuliere à ce qui ſe paſſoit à Stockholm. L'Imperatrice Catherine n'y prenoit pas moins de part; & les Miniſtres de l'un & de l'autre, qui remarquoient à quel point l'acceſſion de la Suede au Traité de Vienne étoit deſirée, travailloient avec ardeur à la menager : leurs repreſentations & leurs inſtances ne produiſoient pas cependant tout l'effet qu'ils en attendoient. Les Etats écoutoient aſſez indifferemment les propoſitions des deux Cours de Vienne & de Petersbourg; & le choix qu'ils avoient fait du Comte de HORN pour leur Maréchal, n'annonçoit rien de favorable pour la Ligue de Vienne.

La Diete, vivement preſſée par les deux partis qui diviſoient l'Europe, de ſe déclarer en leur faveur, avoit ſuſpendu ſa reſolution, juſqu'à ce qu'elle eût vu comment tourneroient les affai-

res en Angleterre & en France; & pour se donner le tems de faire cet examen, sans montrer aucune partialité, elle avoit prétexté, de ne vouloir s'occuper dans le commencement, que de ce qui concernoit l'interieur du Royaume. Mais quand elle fut suffisamment informée du zele & de l'unanimité qui regnoient dans le Parlement d'Angleterre, à soutenir les projets du Roi; que la France, nonobstant le changement de Ministere, & malgré toutes les tentatives des Cours de Vienne & de Madrid, pour la détacher de ses alliés, persistoit à être fidele; & que la Hollande s'étoit jointe aux deux Couronnes: cette Assemblée commença alors à dissimuler moins ses sentimens. Il étoit aisé de remarquer, qu'ils la conduisoient insensiblement, à donner la préference à la Ligue d'Hanover; & qu'elle paroissoit persuadée, que c'étoit des Puissances que cette Ligue réunissoit, que la Suede devoit attendre l'affermissement de son repos, & la tranquillité du Nord.

Quelque juste que parût la réflexion, elle n'étoit pas la seule qui faisoit pancher la Diete du côté des Alliés d'Hanover. Un motif caché, disoit-on, in-

fluoit

fluoit bien autant dans ses déliberations : c'étoit celui de montrer à la Cour de Vienne, qu'on se souvenoit en Suede de l'indifference, pour ne rien dire de plus, que l'Empereur avoit témoignée pour les intérêts de cette Monarchie, lorsqu'en 1719. l'Angleterre & la France l'avoient sollicité, à entrer dans les projets qu'elles avoient formés, de faire recouvrer à la Suede la plus grande partie des Etats que la Russie avoit conquis sur elle. L'espece de froideur avec laquelle on recevoit à Stockholm les assurances réiterées de la bonne volonté de Sa Majesté Imp., justifioit assez cette conjecture.

Monsieur POINTS & le Comte de BRANCAS CEREST, à qui de telles dispositions étoient aussi utiles qu'agréables, ne manquoient point de les entretenir. Les forces navales des Puissances maritimes, & les secours abondants en argent qu'elles & la France pouvoient donner, & que plusieurs particuliers en Suede recevoient disoit-on même actuellement, rendoient les insinuations des deux Ministres extrêmement persuasives. Le Comte de FREYTAG, le Prince DOLGORUKI, & le Baron de REI-

CHEL, voyoient avec un ſenſible chagrin le progrès qu'elles faiſoient. Pour l'arrêter, les deux premiers employoient tout ce que leur habileté pouvoit leur faire imaginer. Ils n'avoient garde d'oublier les abondantes liberalités qu'on devoit attendre des Cours de Madrid & de Petersbourg. Ils les faiſoient entrer en ligne de compte, pour contrebalancer la généroſité des Alliés d'Hanover: mais malheureuſement celle-ci ſe manifeſtoit chaque jour, & on n'appercevoit que dans l'éloignement celle de ces deux Puiſſances. Ce point de vue, vis-à-vis de ce qui étoit préſent & réel, n'excitoit la curioſité de perſonne.

Pendant que les Miniſtres des deux Ligues de Vienne & d'Hanover, travailloient à l'envi à groſſir le nombre de leurs partiſans dans la Diete, les déliberations de cette Aſſemblée alloient toujours leur train; & elles devenoient chaque jour plus favorables aux Alliés d'Hanover. Dans cette conjonćture critique, le Comte de Freytag, le Prince Dolgoruki, & le Baron de Reichel, qui vouloient, à quelque prix que ce fût, détourner la reſolution que les Etats étoient à la veille de prendre, eurent

recours

recours à l'artifice pour parer le coup ; & après avoir bien réflechi & raisonné entr'eux, sur ce qui pouvoit le plus ou le moins contribuer à l'exécution de leur dessein, ils s'en tinrent à celui de semer la division dans la Diete, afin que se terminant sans rien conclurre, on fût contraint d'en convoquer une autre, qu'ils se promettoient de faire entrer plus facilement dans leurs sentimens.

Il ne s'agissoit plus que de touver quelqu'un, qui sût & qui voulût jetter la pomme de discorde; & ce fut sur le Colonel STOBE' † ou STOBEUS qu'ils jetterent les yeux. Cet Officier, d'un caractere hardi & intriguant, flatté de la confiance que ces Ministres lui marquoient, & des esperances de parvenir à une fortune brillante, dont ils savoient les accompagner, se livra entierement à eux. Sa bonne volonté leur paroissant sincere, & leur objet étant d'empêcher que la Diete, qui devoit fi-

† Dès l'année 1720, le Colonel STOBE' avoit proposé aux Etats, d'assurer la succession de la Couronne au Duc de *Holstein*, en cas de mort du Roi & de la Reine sans postérité : mais l'Assemblée renvoya alors l'examen de cette proposition à une autre tems.

nir ſes ſéances le 12. de Janvier, ne fût prolongée ; ils engagerent le Colonel Stobé à combattre ce ſentiment, s'il s'élevoit dans l'Aſſemblée : & afin de le raſſurer contre les ſuites facheuſes que ſa complaiſance pouvoit lui attirer, ils lui promirent qu'il ſeroit ſoutenu par tous les partiſans du Duc d'Holſtein.

Le complot formé, & la queſtion de continuer la Diete ayant été effectivement agitée, le Colonel Stobé prit avec vivacité le parti contraire, & prétendit qu'on devoit plutôt demander la convocation d'une autre Aſſemblée ; puiſque les déliberations de celle-ci n'avoient produit aucun fruit avantageux à la patrie, ni contenté les differentes Puiſſances, qui ſollicitoient la Suede à entrer dans leur Alliance. Il ajouta, en finiſſant, certaines réflexions piquantes & injurieuſes, ſur la conduite du Comte de HORN, Maréchal de la Diete, & ſur les avantages que valoit apparemment à ce Seigneur, ſa partialité pour la France & pour l'Angleterre.

Le Colonel, en s'expliquant ſi librement, s'étoit flatté d'être ſoutenu, ſelon la promeſſe qui lui en avoit été faite, par les partiſans du Duc d'*Holſtein*, &

par

par les amis particuliers qu'il croyoit avoir gagné : mais il eut le chagrin de les voir garder le ſilence, & l'abandonner au reſſentiment que l'Aſſemblée marqua de la propoſition qu'il venoit de faire. Elle le fit éclatter, en obligeant Stobé à faire des excuſes au Comte de Horn, de tout ce qu'il avoit avancé d'injurieux ſur le compte de ce Seigneur. Au ſurplus, bien loin que l'avis qu'il avoit ouvert trouvât quelque faveur, celui que la Chambre des Nobles avança ſur le champ, qu'il étoit à propos de demander la prolongation de la Diete, fut unanimément ſuivi par les trois autres Etats : & le Roi l'ayant également approuvé, on publia le 22. Decembre, l'Ordonnance * qui étoit néceſſaire pour que la Diete ſubſiſtât.

Les Miniſtres de la Ligue de Vienne, fermement reſolus de s'oppoſer de toutes leurs forces, aux projets du Comte de Brancas Cereſt & de Mr. Points, ne ſe rebutterent pas pour ce mauvais ſuccès. Le Baron de REICHEL parut tout d'un coup ſur la ſcene, & dans la

 vue

* A la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* Nº. *XXVII.*

vue de reveiller le zele du parti de son maître, pour ensuite le faire servir à ses fins, il présenta au Roi de Suede une Lettre † de ce Prince, & une autre adressée aux trois Etats, qu'il avoit gardée depuis le mois d'Aoust, dans l'esperance que si une nouvelle Diete s'assembloit, comme il s'en étoit flatté, elle seroit composée de sujets, plus portés à faire attention à ce que contenoit cette lettre & à favoriser la cause de son maître, que ne le paroissoient ceux de la présente. Le Roi de Suede, déja au fait de ce qui se tramoit, fit remettre aux Etats ces deux Lettres, la sienne ouverte & la leur cachettée; & cette Assemblée, touchée de cette nouvelle marque de la confiance de son Souverain, lut la Lettre qui s'adressoit à ce Monarque: mais elle lui renvoya toute cachettée celle qui lui étoit adressée, le suppliant d'en faire l'ouverture, & suivant son contenu, de la supprimer, ou de la communiquer au Comité secret, s'il le jugeoit à propos.

Une si parfaite intelligence entre les Etats & le Roi, laissoit peu d'esperance aux

† Aux mêmes *Pieces Justif.* N°. *XXVIII.*

aux Miniſtres de la Ligue de Vienne de la traverſer. Comme ils ne pouvoient cependant ſe reſoudre à ſe départir de ce deſſein, le Prince DOLGORUKI voulut encore faire une tentative, en attendant que le Comte de Freytag pût, à ſon tour, mettre en mouvement quelques nouveaux reſſorts.

Ce Miniſtre Ruſſien étoit venu à Stockholm, chargé de pluſieurs projets, pour le ſuccès deſquels il falloit qu'il ſe conciliât l'amitié, & même la confiance de la Nation Suedoiſe. L'entrepriſe étoit difficile; & par les changemens de ſiſtême & de Gouvernement, ſurvenus en Suede depuis la mort de Charles XII., il y avoit bien des précautions à prendre, & des menagemens à garder. Le parti de la Cour, & celui du Duc d'Holſtein, s'obſervoient avec une égale méfiance; & leurs intérêts étoient trop oppoſés, pour pouvoir ſe réunir.

Ce Prince voyoit avec une ſenſible peine, ſes droits ſur la Couronne de Suede, non ſeulement oubliés en faveur de la Princeſſe *Ulrique Eleonore*, ſœur cadette de la Ducheſſe ſa mere, & même cette Couronne déferée à un

Prince étranger : mais encore, qu'on eut poussé à son égard l'indifference, pour ne pas dire l'injustice, jusqu'à promettre, par l'Article VI. du Traité de paix conclu * à Stockholm entre la Suede & le Dannemarck, de ne s'opposer directement ni indirectement, à ce qui seroit stipulé en faveur de Sa Maj. Danoise, par les Puissances ** médiatrices, au sujet de son Duché de *Sleswick*.

L'alliance & la protection de la Russie, que le Duc d'Holstein s'étoit procurée, ranimoient à la vérité ses esperances & celles de ses partisans : mais la superiorité que prenoient chaque jour dans la Diete ceux des Alliés d'Hanover, qui étoient contraires à S. A. R., & que la Cour favorisoit, les rendoit de plus en plus incertaines. Le Prince Dolgoruki le remarquoit avec peine : & comme sa Cour lui avoit spécialement enjoint, de favoriser en tout les intérêts

* Le 3. Juin 1720.

** L'Angleterre & la France. Les Actes de garantie de ces deux Couronnes en faveur du Roi de Dannemarck, pour le Duché de *Slefwick*, sont du 26. Juillet 1720. pour l'Angleterre, & du 18. Aoust suivant pour la France.

rêts du Duc d'Holſtein, il ne ſongeoit qu'à préparer des événemens utiles à ce deſſein. L'inquiétude, les ſoupçons, & le peu de fidélité, qui paroiſſoient entre ce qu'on appelloit alors à Stockholm les Holſtenois, le tenoient fort en garde contre les conſeils qu'ils lui donnoient, ou les reſolutions qu'ils vouloient prendre : & quoique ſon intention fût bien, de faire uſage des intrigues de ce parti, pour introduire une méſintelligence dans les Etats de Suede, abſolument néceſſaire à ſes vues ; il ſe propoſoit cependant, de ſe conduire ſur cet article délicat, avec tant d'adreſſe & de diſſimulation, que le parti de la Cour, à qui il n'ignoroit point qu'il étoit très-ſuſpect, ne pût établir ſur aucune preuve l'opinion qu'il avoit de ſes projets. Pour cet effet, il les tenoit cachés avec une extrême attention ; & dans le même tems qu'il faiſoit naître à chaque inſtant quelque altercation dans la Diete, par le moyen des créatures qu'y avoit le Duc d'Holſtein, il affectoit de donner en public & en particulier, les aſſurances les plus fortes de l'étroite

 amitié,

Les Partisans du Duc d'Holstein, répandus dans la Diete & dans les Provinces, soutenoient à merveille ces réflexions; & ils accusoient le Roi de Suede, & la Reine, trop complaisante pour ce Monarque, de vouloir sacrifier l'intérêt de la Nation au leur particulier. Ils débitoient avec la même malignité, que Leurs Majestés Suedoises ne rejettoient l'Alliance de la Russie, que parce que l'Imperatrice CATHERINE protégeoit le Duc d'Holstein. On donnoit sourdement à entendre, que les droits de S. A. R. sur la Couronne de Suede, étoient l'unique cause de la froideur que l'on remarquoit, pour tout ce qui venoit de la Cour de Petersbourg; & de l'empressement au contraire, avec lequel on recevoit les promesses de celle de Londres.

L'atta-

la Suede & l'Electorat d'Hanover, fait à *Stockholm* le 20. Novembre 1719., renouvelle la cession que cette Couronne avoit faite au Roi de la Grande-Bretagne le (11) 22. Juillet précédent, des Duchés de *Bremen* & de *Vehrden*, pour en jouir de la même maniere, que le Traité d'*Osnabruck* les avoit accordés en 1648. à la Couronne de Suede.

L'attachement du feu Duc d'Holſtein pour la Suede, les malheurs que cet attachement lui avoit attirés, & le peu de reconnoiſſance qu'on en témoignoit à ſon fils, fourniſſoient encore ample matiere aux Holſtenois, d'exciter en faveur de ce Prince une compaſſion, qui dégéneroit en murmures. On cenſuroit les maximes & les vues du Gouvernement; on diſputoit, on s'échauffoit, on s'aigriſſoit dans la Diete; & on ne terminoit rien.

Le Prince Dolgoruki, témoin des Scenes qui ſe paſſoient, & qui mettoit en ſecret la plûpart des Acteurs en mouvement, croyant le moment venu, de profiter de l'agitation qu'on appercevoit dans les eſprits, prit la reſolution, pour pouſſer cette agitation à un point, qui mît autant de confuſion que d'allarme dans la Diete, d'exécuter le projet plein d'artifice qu'il avoit formé.

Dès que les eſpions, que le parti des Holſtenois lui fourniſſoit en grand nombre, l'eurent averti, qu'on écoutoit en Suede avec plaiſir, tout ce qu'il avoit ſû répandre, de l'intérêt

que

que l'Imperatrice de Russie prenoit à la conservation de la tranquillité, dont cette Couronne jouissoit; & qu'on paroissoit desirer, que les Etats répondissent avec reconnoissance à des sentimens si favorables : il crut que plus il montreroit de délicatesse sur leur sincerité, moins on pourroit se méfier de l'usage qu'il méditoit d'en faire : & par un raffinement singulier de finesse & de ruse, il fit répandre par les émissaires qu'il avoit dans Stockholm, certains bruits sourds & confus, que plusieurs membres de la Diete entroient, de concert avec la Russie, dans un complot pernicieux; qu'on conspiroit contre Leurs Majestés Suedoises & qu'on commençoit même à voir une liste des conjurés.

Un bruit sur des matieres si importantes, parvint aussi-tôt à l'Assemblée des Etats; & selon ce qui ne manque jamais d'arriver en pareil cas, les soupçons, la méfiance, la confusion & les allarmes s'emparerent si bien des esprits, que la Diete paroissoit entierement livrée à la discorde & aux dissensions. Ce spectacle ne déplaisoit point au Prince Dolgoruki : il s'applaudissoit

dissoit d'avoir sû le préparer, & en attendoit avec impatience le dénouement, qui devoit être la dissolution de la Diete.

Pour pousser au reste l'artifice aussi loin qu'il pouvoit aller, & afin qu'il eût même tout le mérite de la bonne foi la plus entiere, il affecta d'être vivement offensé, des bruits injurieux qu'on semoit dans le public contre l'Imperatrice de Russie, en la mettant de part dans un projet si noir & si odieux : & se trouvant chez le Roi avec les autres Ministres étrangers, il demanda tout-à-coup une audience particuliere de Sa Majesté. Elle lui fut accordée aussi-tôt, sans observer le cérémonial usité en semblable cas. Quand il eut été introduit dans la chambre du lit de ce Monarque, il se plaignit amerement de la calomnie atroce qu'on osoit répandre contre sa Souveraine ; & avec un zele affecté, il remit encore sur le tapis un détail vague & confus du complot odieux, dans lequel on faisoit entrer la Russie : demandant avec instance, qu'on travaillât à découvrir les auteurs de sembla-

bles

bles impostures, afin qu'ils fussent punis avec toute la rigueur que méritoit l'outrage qu'ils faisoient à une si grande Princesse.

Le Roi ayant écouté cet Ambassadeur sans l'interrompre, lui répondit avec un sérieux qui paroissoit médité, qu'il étoit très éloigné d'avoir le moindre soupçon, que l'Imperatrice de Russie eût aucune part dans la conspiration contre sa personne, dont il venoit de l'entretenir: qu'il recevoit avec reconnoissance, les assurances de la continuation de l'amitié de cette Princesse, & de sa délicatesse sur ce qui concernoit les bruits qui couroient. „ Je „ les regarde; ajouta le Roi, comme „ destitués non seulement de fonde- „ ment, mais même de toute vraisem- „ blance. On ne laisse pas de cher- „ cher avec soin ceux qui les ont dé- „ bités; & vous pouvez être tran- „ quille, sur l'attention particuliere que „ j'aurai toujours, à ce qui interesse- „ ra dans tout celà l'Imperatrice de „ Russie".

Ce qu'on établit sur la fausseté, est semblable aux batimens, qui, manquant

quant par les fondemens, s'écroulent tout-à-coup, ſans laiſſer d'autre ſuite de leur chute, que le bruit & le tourbillon de pouſſiere qu'elle cauſe. L'intrigue que le Prince Dolgoruki avoit ourdie avec tant d'art & de ſoin, eut le même ſort : elle remplit tout Stockholm pendant quelques jours d'indignation & d'effroi, & les Etats, qui étoient aſſemblés dans cette Capitale, de trouble & de diviſion ; mais comme ce qui avoit ſuſcité une ſi violente agitation, étoit un complot imaginaire, il eut tout le caractere de l'apparition d'un phantôme, je veux dire d'allarmer, & de diſparoître auſſi-tôt. La rumeur & l'inquiétude qu'il excita, furent l'unique avantage que le Prince Dolgoruki retira de l'avoir forgé ; & les Etats, dont cet Ambaſſadeur avoit cherché à rendre en partie la fidélité * ſuſpecte, apperçurent bien-tôt, par

* Les Etats témoignerent tant de ſenſibilité ſur cet Article, qu'ils délibererent de donner une récompenſe, à ceux qui découvriroient les perſonnes qui trempoient dans la conſpiration dont on parloit ; & le Comte de Tessin propoſa dans la Chambre des Nobles,

par les soins & la prudence du Comte de Horn, & du Committé secret, que ce nouvel orage n'étoit formé que par les mêmes gens, qui vouloient, à quelque prix que ce fût, parvenir à faire dissoudre infructueusement la Diete. Ce projet, dont cette Assemblée remarqua qu'on ne se désistoit point, renouvella l'ardeur qu'elle avoit, de mettre fin à ses déliberations, par une resolution qui affermît la tranquillité publique, & qui arrêtât le cours des cabales & des artifices, qu'on employoit avec si peu de retenue, & tant de mauvaise foi, pour la troubler.

Le Prince Dolgoruki, unique auteur de ce qui venoit de se passer, ne parut point déconcerté par le mauvais succès de son entreprise; & pour mieux dissimuler à cet égard ses sentimens, il témoigna autant de joye de ce que les bruits qu'on avoit semés n'avoient eu aucun fondement, qu'il avoit paru sensible à la part qu'ils donnoient à l'Imperatrice de Russie, dans le complot odieux dont il s'étoit agi. Pour confirmer

bles, de fixer certe récompense à 5000 Risdalers.

firmer même dans cette circonſtance, tout ce qu'il avoit dit précédemment des favorables diſpoſitions de cette Princeſſe pour la Suede, il demanda des Commiſſaires, afin de leur communiquer les propoſitions avantageuſes qu'il étoit chargé de faire; & on lui accorda ſur le champ ſa demande : mais comme c'étoient les mêmes qu'on avoit d'abord donnés aux Miniſtres de France & d'Angleterre, à l'exception du Comte *Eric* SPARRE, mort depuis, il parut peu content de ce choix ; & au lieu d'entrer en conference avec eux le jour dont il étoit convenu, il jugea à propos de prétexter une incommodité, qui ne l'empêcha pourtant pas de donner ce même jour-là un grand bal chez lui.

Pendant que le Prince Dolgoruki travailloit à produire de ſi grands changemens en Suede, le Comte de FREYTAG étoit reſté dans l'inaction : mais quand celui-ci vit, que les projets du premier n'avoient point répondu aux grandes eſperances que le parti de la Ligue de Vienne en avoit conçues, & qu'au contraire, les Etats s'occupoient

poient férieusement, à conclurre promptement l'affaire de l'accession au Traité d'Hanover; il voulut aussi entrer en lice, & prévenir un événement si facheux. Les suppositions sur ce sujet, & les terreurs paniques sembloient avoir été épuisées par l'Ambassadeur Russien: cependant le Comte de Freytag employa encore cette ressource; & dans un Mémoire † qu'il présenta au Roi, il s'avisa d'insinuer, que la suite de la resolution qu'on vouloit prendre, d'entrer dans l'Alliance d'Hanover, seroit de procurer au Roi d'Angleterre, les moyens de placer un de ses petit-fils sur le Trône de Suede.

Un projet si hors de toute vraisemblance, & l'avis officieux de celui qui le découvroit, exciterent plutôt la risée que l'attention du Roi & des Etats de Suede. On connoissoit depuis longtems le * caractere du Comte de Freytag;

† *Pieces Justificatives* N°. XXX.

* A l'occasion d'un differend que le Comte de FREYTAG eut au mois de May 1722. avec le Baron de SCHWERIN, Général-Major dans les troupes de Suede, & pour lequel Sa Majesté Suedoise lui promit avec bonté de lui procurer une entiere satisfaction,

tag ; & ſon zele pour les intérêts du Roi de Suede ne paroiſſoit pas moins nouveau que ſuſpect.

Auſſi ce Monarque & la Diete, bien loin de faire la moindre attention aux ſoupçons chimeriques que ce Miniſtre cherchoit à leur donner, ſe hâterent, pour faire ceſſer tant de cabales & de pueriles repréſentations, de tirer les deux partis de Vienne & d'Hanover de l'incertitude où ils étoient, en fixant les

tisfaction ; ce Miniſtre ſe laiſſa aller à dire un jour avec beaucoup de vivacité, devant pluſieurs perſonnes de conſideration, dans le Palais, & preſqu'au moment que le Roi venoit de lui parler, qu'il eſperoit qu'il ne prendroit pas envie au Baron de Schwerin de venir dans ſa maiſon ; mais que ſi cela arrivoit, il le feroit jetter par la fenêtre. Le Roi, qui entendit un diſcours ſi violent & ſi temeraire, ſe retournant vers le Comte de Freytag, lui dit : *Songez Monſieur, où vous êtes, & devant qui vous parlez* : après quoi ce Prince écrivit à l'Empereur, (*Pieces Juſtificatives* N°. *XXXI.*) pour ſe plaindre du procedé de ce Miniſtre, en lui envoyant un détail de ce qui s'étoit paſſé. Il eut ordre là-deſſus de ſa Cour, d'aller reſider à *Coppenhague*, d'où il revint enſuite en Suede l'année ſuivante, Sa Maj. Suedoiſe ayant eu la bonté de lui pardonner.

les conditions dont ils prétendoient faire dépendre leur accession à l'Alliance des Rois de France, d'Angleterre & de Prusse; & il les firent communiquer aux Ministres de ces Princes.

Nous les rapporterons, aussi-bien que les négociations du Comte de CAMILLI & du Lord GLENORCHI en Dannemarck pour le même sujet, lors-lorsque nous aurons conduit notre narration jusqu'au tems, où les unes & les autres devinrent publiques. Il suffit quant à présent, d'avoir mis le Lecteur en état de connoître sommairement, ce qui se passoit en Allemagne & dans le Nord. Revenons, après la petite excursion que nous y avons faite, à ce qui préparoit la reconciliation des deux Couronnes de France & d'Espagne, & le dénouement de toutes les intrigues, dont nous avons eu lieu de parler.

PIECES

PIECES
JUSTIFICATIVES
Pour le TOME *III.*
DES MEMOIRES
DE Mr. L'ABBÉ
DE MONTGON.

N°. I. *pag.* 113. *de ce Tome* III.

EXTRAIT *des Instructions données à l'Amiral* HOSIER *en date du* 28. *Mars* 1726.

ELLES portoient en substance, de faire voile le plutôt qu'il lui seroit possible, avec l'Escadre qu'il devoit avoir sous ses ordres, pour se rendre aux Indes Occidentales; & d'envoyer d'avance à la *Jamaïque* une Fregatte, pour avertir les Vaisseaux de S. M. Brit. qui y étoient, de venir le joindre où il jugeroit à propos: chargeant outre cela la dite Fregatte, de prendre toutes les informations possibles de la Flotille & des Gallions.

Qu'après qu'il seroit arrivé à *Carthagene*, il s'informeroit de son côté si les Gallions y étoient en tout ou en partie; & qu'au cas qu'ils y fussent, il devoit envoyer au Gouverneur de cette Place, pour lui déclarer, qu'il avoit ordre du Roi de ne commettre aucun acte d'hostilité, à moins qu'il n'y fût contraint, pour prendre les soins nécessaires des intérêts & des effets appartenans en propre aux sujets de Sa Maj., & de ceux aussi de ses Alliés qui étoient également intéressés dans la charge des Gallions & de la Flotille: d'assurer encore le Gouverneur Espagnol, qu'à moins

que les Effets des sujets du Roi qui se trouvoient dans son Gouvernement, ou dans quelqu'autre endroit de la Domination d'Espagne, ne fussent actuellement saisis, il avoit ordre de lui notifier, de même qu'à tous les autres Gouverneurs des differentes Colonies Espagnoles en Amerique, que pourvu qu'ils ne laissassent point sortir de leurs Ports les Gallions ni la Flotille, ni aucune portion de leurs charges, il ne leur causeroit aucune peine, ni ne les molesteroit en rien, ni qui que ce fût des sujets du Roi Catholique; mais que s'ils refusoient de se conformer à cette présente déclaration, & qu'ils prétendissent au contraire laisser mettre en mer la Flotille ou les Gallions, ou les envoyer ailleurs, ou simplement quelque partie, il se serviroit de tous les moyens possibles pour s'assurer des Effets dont les dits Gallions ou la Flotille seroient chargées, ou les autres Vaisseaux, afin de prendre ensuite les mesures nécessaires pour rendre justice à tous ceux qui y seroient interessés.

Que s'il trouvoit les Gallions ou la Flotille dans le Port de *Carthagene*, il n'avoit qu'à y rester & bloquer ce Port, afin d'empêcher qu'ils n'en pussent sortir jusqu'à nouvel ordre: mais au cas qu'il apprit que les Gallions ou la Flotille fussent allés de là à *Porto-bello* ou a la *Havane*, ou dans quelqu'autre Port des terres d'Espagne, il falloit qu'il les suivît & les y bloquât, faisant aux Gouverneurs des Places cy-dessus mentionnées, ou des autres où il pourroit aborder, la même déclaration qu'on venoit de lui prescrire pour le Gouverneur de Carthagene.

Que

Que si nonobstant cette amiable insinuation faite aux Gouverneurs des Colonies Espagnoles, les Gallions ou la Flotille, ou quelques parties ou Vaisseaux ayant leur charge, ou simplement portion de cette charge, osoient faire voile, il falloit qu'il les suivît avec toute son Escadre, ou les faire suivre par des détachemens convenables : & au cas que dans son voyage aux Indes Occidentales, ou autrement, il rencontrât en mer les dits Gallions, Flotille, ou Vaisseaux, il devoit faire tous ses efforts pour s'en rendre maître, ou de leur charge, en déclarant de la maniere la plus forte au Commandant en chef Espagnol, que ses ordres portoient de le conduire dans un Port de fureté, & que le dessein de S. M. Brit. étoit, de restituer à chacun ce qui lui appartiendroit ; & qu'au cas qu'il réussît à se mettre en possession des Gallions, Flotille ou Vaisseaux, il les conduiroit dans quelque Port d'Angleterre, pour y être mis en sureté jusqu'à nouvel ordre.

L'Amiral Hosier devoit aussi prendre tout le soin possible, qu'on ne détournât pas la moindre chose des effets qui étoient sur la Flotille & les Gallions, & tâcher d'avoir les factures de la charge de chaque Vaisseau, sceller les dites factures, clouer les écoutilles & les portes des vaisseaux, inventoriser les ballots, les caisses & les barrils en les distinguant par differens numeros, sans les ouvrir, aussi bien que les Effets dont il pourroit n'avoir point de factures, en distinguant ces derniers autant que faire se pourroit, pour en connoître les proprietaires à qui ils avoient été consignés, & pour le compte de qui ils étoient

envoyés; & qu'attendu que l'intention de S. M. Brit. étoit, de ne disposer des charges & effets que conformément à la bonne foi, & selon les instructions qu'Elle lui donneroit dans la suite, il devoit suivre exactement les ordres qu'Elle lui donnoit, sous peine d'encourir sa disgrace.

On ajoûtoit encore à cela, que comme le Roi avoit reçu des avis certains, que la Cour d'Espagne avoit tout nouvellement fait partir deux Vaisseaux de Guerre pour les Indes, sous le prétexte d'y transporter le vif argent qui est néceſſaire pour le travail des mines, mais avec un ordre secret d'y charger l'or & l'argent que devoient porter les Gallions & la Flotille, & ensuite de faire voile aussitôt pour revenir en Espagne; il faloit que lui Amiral Hosier tâchât, par toutes sortes de moyens, de découvrir la route de ces deux Vaisseaux, & de se comporter ensuite à leur égard, s'il les rencontroit, & qu'ils transportassent effectivement les trésors, de la même maniere qu'il avoit ordre de se comporter avec la Flotille ou les Gallions.

Que si, quand il seroit aux Indes, on lui apprenoit que la dite Flotille, les Gallions ou autres Vaisseaux chargés des trésors fussent déja en chemin pour venir en Europe, ou que, malgré son attention à bloquer les Ports mentionnés, ils échappassent à sa vigilance & missent à la voile, il devoit, en ce cas-là, laisser deux vaisseaux du 4, 5, ou 6e. Rang sur la Côte de la *Jamaïque*, pour y protéger le Commerce, & se mettre ensuite aussitôt à la poursuite des Gallions; & au cas qu'il ne pût s'en saisir, se rendre le plutôt qu'il lui seroit possible

sible au Cap de *St. Vincent*, & envoyer en Angleterre une Fregatte pour avertir de sa route vers le Cap: que s'il ne pouvoit découvrir ou étoient les Gallions, Flotille ou Vaisseaux, il devoit, quand il seroit arrivé sur la Côte de Portugal, croiser vers le Sud du Cap de *St. Vincent*, & y attendre les ordres que le Roi lui envoyeroit

Outre cela on lui avoit donné un ordre positif, que si, pendant son séjour aux Indes, il apprenoit que les Espagnols eussent saisi les effets de la Comp. du Sud, ou quelques autres dans les Colonies Espagnoles appartenans aux sujets du Roi, il devoit faire tout son possible pour les recouvrer, user de représailles, & protéger, en un mot, la dite Compagnie, ses Agens & les autres Anglois qui commerceroient dans ces Mers.

Les ordres qu'on envoya à l'Amiral Hosier le 20. de Septembre suivant, portoient, qu'il devoit se conduire envers la Flotille qu'on attendoit de *la Vera Cruz*, de la même maniere qu'on lui avoit prescrit de faire envers les Gallions; & surtout, de mettre tout en usage pour arrêter les Gallions & l'argent dont ils seroient chargés, & de ne rien négliger, en un mot, pour empêcher que le trésor ne passât en Espagne.

N°. II. *pag.* 128.

LETTRE *du Roi d'Espagne aux Etats Généraux.*

TRES CHERS ET GRANDS AMIS,

MR. De *Colster* votre Ambassadeur m'a remis votre Lettre du 16. de Decembre, par laquelle vous me marquez, que l'intérêt que vous prenez à maintenir l'amitié & la bonne correspondance avec moi, & le desir que vous avez d'arrêter les suites fâcheuses de la présente guerre, vous ont porté à employer vos bons offices envers les Princes qui ont contracté la quadruple Alliance, pour obtenir un nouveau terme de trois mois, afin de me laisser dans la liberté d'admettre les conditions qui m'y ont été proposées, à cause que le premier qui fut établi étoit déja expiré; mais que vous esperiez de négocier un autre terme de trois mois à compter du jour de la date de votre Lettre: Et comme à cette occasion vous m'exhortez à me conformer dans ce tems-là aux conditions de paix qui sont déclarées dans la dite Alliance, je dois vous assurer de l'estime & de la reconnoissance avec laquelle je reçois cette nouvelle marque de votre amitié & bonnes intentions: Et comme je m'interesse également à la paix & à la tranquillité de l'Europe, malgré le grand sacrifice que je devrai faire pour y réussir, & souhaittant aus-

si

si de condescendre à vos persuasions & instances reïterées, j'ai consenti d'adhérer au substantiel du dit Traité de la quadruple Alliance, avec quelques additions & conditions, dont vous serez informés par mon Ambassadeur le Marquis de *Beretti Landi*, qui a ordre de vous en rendre compte, afin que vous puissiez les communiquer aux Alliés interessés dans ce Traité. J'ai lieu d'esperer de votre amitié, & de la sincérité de vos desirs pour le repos public, que vous écouterez favorablement mes propositions; que vous y ferez l'attention & les reflexions qu'elles méritent; & que vous continuerez d'employer vos bons offices, afin qu'elles soient acceptées & approuvées: non seulement parce qu'elles sont justes & équitables; mais aussi, parce qu'elles tendent à rendre plus solide & plus ferme la tranquillité qu'on va établir, & pour laquelle je suis l'unique qui sacrifie & ses intérêts & ses droits. Sur quoi nous prions Dieu qu'il vous ait TRES CHERS ET GRANDS AMIS, en sa sainte garde.

à Madrid *le* 4. *Janvier* 1720.

Votre bien bon ami;
PHILIPPE.
Joseph de GRIMALDO.

N°. III. *pag.* 128.

CONDITIONS *auxquelles Sa M. Cath. offre d'accepter celles de la quadruple Alliance, proposées par Mr. l'Abbé* LANDI, *Envoyé du Duc de* Parme *à* Paris.

1. QU'ON restituera toutes les Places conquises sur l'Espagne pendant cette guerre, tant en Europe qu'en Amerique.

2. Qu'on transportera en toute sureté en Espagne, les troupes du Roi qui sont en Sicile, avec l'Artillerie, armes, munitions, &c.

3. Qu'on restituera tous les vaisseaux & galeres enlevés, spécialement ceux de la bataille du 11. Aoust 1718. dans les mers de Sicile; de même que le vaisseau de l'Escadre du Sr. *Martinet*, qui, ayant été obligé de relâcher à Brest, venant de l'Amerique, a été arrêté avec l'argent & la cargaison, qui appartenoient au Roi.

4. Que la cession de la Sicile en faveur de la Maison d'Autriche, sera couchée dans les mêmes termes, & avec les mêmes conditions que celle qui fut faite à Utrecht en faveur du Duc de Savoye; c'est à dire, qu'on stipulera le droit de reversion en faveur de l'Espagne, au défaut de ligne masculine.

5. Que Gibraltar & Port-Mahon seront restitués à l'Espagne.

6. Que le Royaume de Sardaigne restera à l'Espagne.

7. Que les Places d'Orbitello & de Porto-Ercole seront restitués à l'Espagne.

8. Que les successions des Etats de Toscane & de Parme en faveur du Prince Dom-Carlos & autres Enfans de la Reine d'Espagne, seront libres de toute investiture Imperiale; qu'on y comprendra les femelles aussi bien que les mâles; qu'on ne mettra d'autres garnisons dans les places des dits Etats que de troupes Espagnoles; & que le Prince Dom-Carlos passera en même tems à Florence, pour la satisfaction des peuples.

9. Qu'on doit solliciter la restitution de l'Etat de Castro & de Ronciglione, que possede présentement le Pape au préjudice du Duc de Parme & de toute sa Maison; puisque par l'investiture que le Pape PAUL III. donna lors de l'érection de ce Duché, les femelles sont nommées après les mâles, & même les Enfans * naturels de la Maison Farnese.

10. Que la Domination & le Commerce des Indes Occidentales doivent être réglés suivant les Traités qui ont été faits à Utrecht.

11. Que S. M. Cath. se reserve d'exposer par ses Ministres au Congrès d'autres affaires, & qu'Elle nommera des Plénipotentiaires, dès qu'on sera convenu du lieu du Congrès.

* *Ce Pape en accordant un pareil Privilege montroit bien qu'il ne connoissoit gueres la sublime Sainteté de son état, bien opposée à favoriser ainsi toute naissance illegitime.*

N°. IV. *pag.* 128.

CONVENTION *signée au Palais Royal entre les Ministres de l'Empereur, & des Rois de France, d'Angleterre & de Sardaigne.*

NOUS soussignés Ministres de S. M. Imp. de S. M. T. Chret., de S. M. Brit., & de S. M. le Roi de Sardaigne, Déclarons au nom & de la part de nos Maîtres, que nous avons vu avec une extrême douleur, les propositions envoyées de Madrid le 4. de ce mois; parce qu'au lieu de s'approcher de la paix, comme on le devoit esperer, elles tendent à renverser entierement les conditions du Traité de Londres, qui doivent servir de baze immuable à la paix. Nous déclarons aussi, que les susdites Puissances ne peuvent admettre aucunes conditions qui puissent être contraires à celles du Traité de Londres, & qu'elles persisteront dans leurs engagemens & dans leur concert jusqu'à ce qu'elles soient exécutées: ensorte qu'elles procéderont aussi, en vertu du même Traité, & de la convention faite nouvellement en Hollande, à nommer incessamment les Princes qui doivent succeder aux Etats de Toscane & de Parme à l'exclusion du Prince d'Espagne, en cas que le Roi Catholique differât, au-de-là du terme stipulé, d'accepter les conditions du Traité de Londres. En foi de

de quoi nous avons signé la présente Déclaration.

A Paris ce 19. Janvier 1720.

N°. V. & VI. *pag.* 128.

LETTRES *de Mr. l'Abbé* DU BOIS, *depuis Cardinal & premier Ministre en France, à Mr. l'Abbé* LANDI, *& à Mr. le Marquis* SCOTTI, *Ministres du Duc de* Parme, *l'un à* Paris, *l'autre à* Madrid.

A Mr. l'Abbé Landi.

JE n'ai pas manqué MONSIEUR, de rendre compte à S. A. R. de ce que vous avez bien voulu me confier des intentions du Roi d'Espagne, sur les moyens de parvenir à une paix. Elle a cru, que dans une circonstance où les Puissances interessées ont ici des Ministres distingués, & particulierement dans ce tems que Milord *Stanhope*, qui a la principale confiance du Roi de la Grande Bretagne, se trouve à Paris, Elle devoit les faire appeller, pour déliberer avec eux sur les propositions du Roi Catholique, qui lui ont été communiquées, & examiner, s'il seroit possible de les faire servir à l'avancement de la paix. Mais quelque desir que S. A. R. ait de contribuer à un bien aussi désirable, Elle se voit encore privée de cette consolation, &

Elle

Elle m'ordonne de vous marquer, Monsieur, que c'est avec une extrême douleur qu'Elle a vu, que les propositions du Roi d'Espagne, loin d'en faciliter les moyens, comme Elle espe-roit, tendent à renverser entierement les conditions du Traité de Londres, qui doivent servir de baze à la paix, & dont il ne lui est pas possible de s'écarter : que c'est de cette maniere que les Ministres de l'Empereur, de la Grande Bretagne & du Roi de Sardaigne s'en sont expliqués avec Elle, en lui déclarant au nom de leurs Maîtres, qu'ils ne pouvoient admettre aucune modification sur ce qui regarde l'accomplissement du Traité de Londres.

S. A. R. ne peut refuser de concourir au nom du Roi avec ces mêmes Puissances pour y parvenir, & pour proceder, en vertu du même Traité, & de la convention faite en Hollande, à désigner incessamment les Princes qui doivent succéder aux Etats de Toscane & de Parme à l'exclusion du Prince d'Espagne, en cas que le Roi Catholique differât au-de-là du terme stipulé à accepter les conditions du Traité de Londres.

Il seroit triste, Monsieur, que cet engagement formât un nouvel obstacle au rétablissement de la paix : mais ce seroit un malheur inévitable, si le Roi d'Espagne ne le prévenoit pas par une résolution digne de sa pieté, & conforme à ses véritables intérêts. Et comme S. A. R. ne veut rien oublier, pour donner à un Prince dont Elle respecte les vertus, & auquel Elle est étroitement unie par les liens du sang, de nouvelles marques de son attachement, Elle m'a ordonné de vous marquer, que vous ne pouvez représenter trop

forte-

fortement tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire de sa part, ni faire de trop vives instances pour engager le Roi d'Espagne à ne plus perdre un instant à prendre & à déclarer ses résolutions; parce que les avantages reservés aux Princes ses Enfans, fils de la Reine, en dépendent absolument, & seroient pour toujours perdus, s'il apportoit le moindre retardement à accepter les conditions du Traité de Londres. Et pour donner à Mr. le Marquis *Scotti* & aux Ministres du Roi Catholique, tous les éclaircissemens qu'ils peuvent souhaitter sur les sentimens des Puissances alliées, S. A. R. a cru, qu'Elle ne pouvoit rien faire de plus utile dans la conjoncture présente, que de lui envoyer Mr. *Schaub*, attaché au Roi de la Grande Bretagne, qui a une parfaite connoissance de tout ce qui regarde le Traité de Londres, & des dispositions présentes de tous les Alliés, & en qui ils ont tous également confiance.

Je vous prie de marquer à Mr. *Scotti*, les bons motifs qui ont inspiré cette vue à S. A. R., & de le prier d'en faire usage, dans une occasion aussi importante & aussi pressante que celle-ci.

Je vous prie d'être persuadé, MONSIEUR, que je suis, &c.

A Paris le 19. Janvier 1720.

A Mr. le Marquis Scotti.

S. A. R. désire aussi ardemment que vous, MONSIEUR, de voir le rétablissement d'une union parfaite entre les deux Couronnes; mais

mais on n'y peut parvenir que par la paix : & vous savez le chemin qui peut y conduire, puisque vous êtes instruit des engagemens du Roi avec ses Alliés, dont il n'est pas possible de s'écarter en aucun cas. Si S. M. Cath. veut bien avoir égard à cette situation, tout le reste sera facile. Il n'est pas possible de ménager une suspension d'armes entre la France & l'Espagne, à l'exclusion des autres Puissances interessées dans la guerre; & il seroit inutile de la leur proposer: tant parce qu'elle seroit contraire à la résolution qu'elles ont prise, de ne pas poser les armes que le Traité de Londres ne soit accompli; que parce que l'on ne pourroit faire exécuter en même tems cette suspension dans tous les lieux où la guerre a été portée.

Vous savez présentement, que d'abord que S. A. R. a été informée, par l'Exprès que vous m'avez dépêché, des dispositions du Roi d'Espagne à la paix, & qu'il souhaittoit que l'on suspendît l'exécution des ordres donnés pour la démolition des fortifications de *Fontarabie*, Elle a envoyé, par le même Courier, l'ordre précis de surseoir cette démolition; & certainement, du jour que ce Courier sera arrivé à Fontarabie, toutes choses seront demeurées dans l'état où elles se seront trouvées alors. Mais si les troupes du Roi Cath. font des entreprises, je ne puis pas vous répondre que l'on ne continue à détruire les fortifications de Fontarabie, aussi bien que celles de *St. Sebastien*.

Je prends la précaution de vous en avertir, afin que S. M. Cath. ne puisse pas dire que l'on a manqué à ce qu'on lui a promis. Car il

il n'eſt pas moins du droit de la guerre, de détruire les Forteresſes que l'on a conquiſes, que de faire toute autre ſorte d'acte d'hoſtilité; & il ne feroit pas raiſonnable, de demander des ménagemens d'une part, dans le tems que l'on n'en garde point de l'autre.

Mais j'eſpere qu'une généreuſe & prompte réſolution du Roi d'Eſpagne pour la paix, fera ceſſer tous ces inconvéniens. C'eſt dans cette unique vue que S. A. R. a ſouhaitté que Mr. *Schaub* ſe rendît auprès de vous, pour vous repréſenter naturellement la ſituation des choſes, & vous donner lieu par là de juger des véritables & preſſans intérêts de Sa Maj. Catholique.

Mr. Schaub eſt un homme très ſincere, très bien intentionné, & très inſtruit de tout ce qui a été fait. En conſéquence il a une parfaite connoiſſance des diſpoſitions des Alliés. J'eſpere, MONSIEUR, que vous ferez uſage des éclairciſſemens qu'il peut vous donner, pour faire terminer promptement une affaire, dont le délai ne peut être que très préjudiciable à S. M Cath.

Je vous avoue que je verrois comme vous avec une extrême douleur, perdre les ſeuls momens précieux qui reſtent, pour conſerver au Roi d'Eſpagne les avantages qui lui ont été reſervés.

Je vous ſupplie de croire, MONSIEUR, que je ſuis, &c.

N°. VIII.

N°. VII. *pag.* 163.

LETTRE *de Créance, présentée par Mr. de* CHAVIGNI, *Ambassadeur de France à la Diete de* Ratisbonne.

TRES CHERS ET GRANDS AMIS.

COMME l'expérience a fait connoître dans tous les tems, combien l'union entre notre Couronne & le Corps Germanique peut contribuer au maintien de la tranquillité générale, dont la conservation a été, depuis le commencement de notre Regne, le principal objet de nos soins & de nos démarches; Nous avons toujours désiré d'avoir près de vous un Ministre, qui fût à portée de cimenter la bonne intelligence, si heureusement établie entre Nous & le St. Empire, & de vous marquer en toutes occasions, l'intérêt que nous prenons au bonheur & aux avantages du Corps Germanique : & quoique vous n'ayez pu douter en aucune maniere de nos sentimens à cet égard, nous avons choisi le Sr. de *Chavigni* pour se rendre à Ratisbonne en qualité de notre Ministre auprès de vous. Nous sommes persuadés, qu'étant aussi bien instruit qu'il l'est de nos intentions, sa conduite & ses démarches ne pourront que vous être très agréables : & Nous ne doutons point, que vous n'ajoutiez une entiere créance à tout ce qu'il vous dira; surtout lorsqu'il vous assurera,

rera, qu'en toute occasion nous ſerons diſpoſés à contribuer à la gloire & à la grandeur du Corps Germanique. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, *TRES CHERS ET GRANDS AMIS*, en ſa ſainte & digne garde.

A Fontainebleau *ce* 4. *Septembre* 1726.

LOUIS

& plus bas

FLEURIAU.

N°. VIII.

LETTRE *du Marquis de* POZZO-BUENO, *à Milord Duc de* NEW-KASTLE, *du* 1. *Janvier* 1727.

MILORD,

LE Roi mon Maître, après avoir vu, & été pleinement informé du contenu de la lettre que Mr. *Stanhope* écrivit le 25. de Novembre à Mr. le Marquis *de la Paz*, a bien voulu m'ordonner d'y repondre en cette Cour, article par article, pour éviter toute ultérieure équivoque.

En m'acquittant donc des ordres de Sa Majeſté, j'aurai l'honneur de dire à Votre Excellence, que le Roi mon Maître ne peut pas comprendre la raiſon de la ſurpriſe de Sa

Maj.

Maj. Britannique, que Mr. Stanhope exagere dans sa lettre, lorsqu'on l'informa de celle de Mr. le Marquis *de la Paz* du 30. Septembre dernier: étant certain, que Sa Maj. Britannique ne pouvoit pas ignorer les ordres qu'Elle avoit donnés à l'Amiral *Hosier*, lorsqu'Elle le fit partir avec une Escadre de vaisseaux de guerre pour les mers des Indes, en conséquence desquels on doit croire, que le dit Amiral a exercé les hostilités dont il s'agit, qui sans doute ont précédé, & sont anterieures aux plaintes que Mr. Stanhope fit, dans son Mémoire au Roi mon Maître, le 24. Decembre. De sorte que Sa Maj. Britannique n'avoit aucun motif d'être surprise; & qu'au contraire, Elle ne devoit pas s'attendre à autre chose, si ce n'est que le Roi mon Maître se plaindroit hautement, & demanderoit satisfaction, d'une infraction de paix aussi claire, & des hostilités aussi manifestes, dès qu'il en auroit connoissance: particulierement ayant été pratiquées dans un tems, que Sa Maj. se reposoit entierement sur la bonne foi des Traités, qui subsistent avec l'Angleterre; puisque le Roi mon Maître n'avoit pas la moindre disposition, ni donné aucun ordre à ses Ministres & Commandans aux Indes, contraire aux Traités, pour la continuation du Commerce qui y est permis & accordé; ni prévenu par des hostilités & des insultes reciproques, à celles qui ont été pratiquées, & auxquelles on ne s'attendoit pas, de la part de la dite Escadre: comme cela est démontré très clairement, par la livraison amiable & volontaire du vaisseau de permission, qu'on fit à *Porto-Bello* à l'Amiral *Hosier*, quoiqu'à la rigueur

gueur ce vaisseau devoit avoir attendu, que les Gallions fissent voile pour l'Espagne.

Sur les plaintes qui avoient aussi été précédemment exposées, dans la représentation de Mr. Stanhope du 24. Septembre, & qu'on a proposées comme une explication claire & distincte, des raisons qui obligerent le Roi d'Angleterre à envoyer, & à faire paroître en differentes mers, des armemens si considerables; quoique Mr. le Marquis de la Paz avoit déja répondu pleinement, & démontré son insuffisance & peu de fondement: néanmoins j'ai ordre de satisfaire encore plus précisément sur ce point, dans l'étendue de la présente réponse, sur les Articles rélatifs à ce sujet.

En répondant au second Article de la Lettre de Mr. Stanhope, je dois assurer, que le Roi mon Maître n'a rien plus à cœur, ni ne souhaitte rien davantage, que la paix & la tranquillité de ses Etats & de toute l'Europe: & qu'en cette conséquence, il accepteroit avec la satisfaction la plus accomplie, les protestations que Sa Maj. Britannique fait d'une ardeur sincere, de conserver la paix & la bonne intelligence avec la Couronne d'Espagne; s'il étoit possible de combiner des expressions si amiables, avec des insultes & des hostilités commises en pleine paix.

Pour ce que dit Mr. Stanhope dans son troisieme Article, des discours menaçans que peut avoir tenus le Duc de Ripperda, on ne peut nullement rendre responsable Sa Maj., de ce que le dit Duc (dont le génie prompt & violent est d'ailleurs si notoire) peut avoir dit dans la ferveur d'une conversation. Peut-être aussi qu'il y a eu des gens assez mal-intentionnés

tionnés, qui y auront ajouté des choses de leur propre invention. Mais à l'égard de ce qu'on déclara alors à Mr. Stanhope de vive voix & par écrit, que la bonne correspondance & amitié avec l'Angleterre dépendoit absolument de la prompte restitution de Gibraltar, je ne puis me dispenser de le confirmer de nouveau à V. Excellence par ordre du Roi mon Maître, comme une déclaration fondée en toute justice, insistant sur cette restitution, après que le Roi de la Grande Bretagne sur ce point eût donné, comme il donna, une promesse positive. Outre qu'aussi d'un autre côté, la concession que Sa Maj. avoit faite précédemment de cette place, s'est trouvée annullée, à cause des infractions commises dans les conditions, avec lesquelles on promit que la Garnison Angloise resteroit dans la possession de Gibraltar; puisque contre toutes les protestations faites, elle a non seulement étendu les fortifications, en excédant les limites prescrites & stipulées; mais qui pis est, que contre la teneur expresse & litterale des Traités, elle reçoit & admet les Juifs & les Maures, de la même maniere que les Espagnols & autres Nations, confondues & mêlées contre notre sainte Religion: sans parler des fraudes & contrebandes qui s'y font, au grand préjudice des revenus de Sa Majesté.

Mr. Stanhope dans le 4. Article de sa lettre, parle encore de nouveau du Duc de Ripperda. Sur quoi je repete, que quoique Sa Maj. eût trouvé à propos, de recompenser ce Ministre des emplois de Sa Royale confiance, lorsqu'il retourna de Vienne à Madrid, en vue d'une paix que le Roi mon Maître souhaittoit,

&

& qu'il avoit conclue à sa satisfaction ; il n'est pas dit pour cela, que Sa Majesté doive répondre de ses discours, & des confidences vaines & étrangeres du même Duc, qui induisirent enfin Sa Maj., non seulement à le déposer de ses emplois, mais aussi, à s'assurer de la personne d'un Ministre aussi dangereux que coupable.

Quant au Duc de WARTHON, dénoté par l'Anonyme qui vient de Rome, c'est un fait notoire & constant, que le Roi mon Maître, par sa religieuse & scrupuleuse délicatesse, n'a jamais voulu admettre ce Seigneur, comme toute la Cour en est témoin ; & qu'il n'a rien voulu savoir du contenu de ses Lettres de Créance, ni de ses projets, avec lesquels on suppose que ce Duc fut dépéché, & envoyé de Rome à Madrid, sans qu'on puisse tirer à conséquence par aucune chose, qu'il ait eu quelque conversation avec le Duc de Ripperda, par ce qui est déja dit du peu de reflexion que l'on y faisoit : si toutefois c'est cela que Mr. Stanhope prétend donner à entendre par les Ministres du Roi, avec lesquels le susdit Duc de Warthon doit avoir traité & conferé. Sa Majesté ignore de-même, ce que l'on veut inferer des vaisseaux Moscovites, sur lesquels Mr. Stanhope revient à la charge dans sa Lettre ; ni quelle relation ils peuvent avoir eu avec les ennemis du Gouvernement de Sa Maj. Britannique : ne sachant autre chose, si ce n'est qu'ils entrerent & sortirent des Ports d'Espagne, sur le même pied que les vaisseaux marchands des autres Nations les fréquentent.

Il est très certain, que dans cet intervalle de tems, on équippa des vaisseaux de guerre; & fit marcher des troupes sur les Côtes de *Biscaye* & de *Galice*; parce que le Roi mon Maitre s'est trouvé obligé d'ordonner ces dispositions, en conséquence des avis sûrs qu'il reçut, des armemens maritimes que l'on préparoit avec tant de diligence en Angleterre : n'étant pas naturel que Sa Maj. laissât ces Côtes, les plus voisines de l'Angleterre, entierement découvertes, & les Chantiers de St. *Ander*, exposés à être attaqués ou brulés une seconde fois.

Mr. Stanhope dans l'Article 5., continue les discours sur la confidence que le Duc de Ripperda lui fit, comme aussi à Mr. Vandermeer Ambassadeur d'Hollande, d'une Alliance offensive avec l'Empereur. Sur quoi je dois répondre, que quoique le Roi mon Maître ne se soit point expliqué sur cette matiere, on a refuté néanmoins, & repoussé d'abord la fausseté d'une telle déclaration de la part de la Cour Impériale, en assurant le Ministre Anglois à Vienne du contraire, & à la Cour même de Londres par le Ministre de l'Empereur, qui y réside actuellement.

Au reste, si le Roi mon Maître ne priva point d'abord le Duc de Ripperda de ses employs, & s'il n'allegua pas la fausse déclaration d'un Traité secret & Alliance offensive, pour une des causes de la disgrace de ce Ministre, il eut de justes raisons pour ne le point faire, dont Sa Maj. ne se croit pas obligée de donner connoissance au public.

Pour ce qui est de la Comp. d'Ostende, dont la matiere est le contenu des Articles 6, 7 &

6. 7. & 8. de la Lettre de Mr. Stanhope, dans lesquels on assure, sans donner aucune preuve, que la Navigation & le Commerce, que la dite Compagnie fait dans les Indes Orientales, sont des infractions & violations des articles 5. & 6. du Traité de Munster, & de plusieurs autres qui ont suivi, & y sont relatifs; il est notoire, que Sa Maj. Imp. a toujours souhaitté d'entrer dans quelqu'accommodement raisonnable, sur le Commerce de la dite Compagnie, & qu'Elle fait actuellement des ouvertures à la Cour de France pour cela. Le Roi mon Maître ayant offert sa médiation, dans le dessein d'appaiser les disputes, & de lever les oppositions qu'on manifestoit contre cette navigation, les Etats Généraux ne voulurent point admettre l'offre de Sa Maj., déclarant sans aucune reserve au Ministre de l'Empereur à la Haye, qu'on n'écouteroit, & qu'on n'admettroit aucune proposition de la part de Sa Majesté Impériale, sans qu'avant toute chose, l'octroi accordé à la Compagnie d'Ostende ne fut revoqué. Ainsi, si cette Compagnie a été, comme le dit Mr. Stanhope, une pierre d'achoppement à la paix, ce fut la République d'Hollande qui la mit. Au reste si Sa Majesté fit entendre, qu'Elle étoit d'un sentiment contraire à la dite Compagnie, dans le tems qu'Elle étoit en guerre & inimitié avec l'Empereur; on ne doit pas trouver étrange ni nouveau, qu'elle ait changé d'opinion après avoir fait la paix, & s'être unie avec Sa Maj. Imp. par des liens d'une amitié la plus sincere. C'est de quoi les traités de paix nous fournissent à chaque pas des exemples; & dans ces derniers tems, on n'a pas

chancelé, ni mis en doute, pour parvenir au bien de la paix & de la tranquillité, de disposer, non pas d'un simple Commerce, mais bien des Royaumes & des Etats entiers.

Pour ce qui est d'avoir refusé la permission d'entrer dans les Ports d'Espagne, aux Vaisseaux de l'Amiral Jennings, & d'avoir tiré & extrait par force le Duc de Ripperda (deux points que Mr. Stanhope a touché ensemble dans les articles 9 & 10, en les exagerant comme des infractions manifestes aux Traités & au Droit des gens, & qu'on ne pouvoit regarder que comme des actes d'hostilités, de même que la violence qu'on a faite au Consul de la Nation Angloise à *St. Sebastien*, en le forçant d'en sortir, & d'aller à *Salamanque*, ajoutant à tout ceci, pour une preuve des hostilités pratiquées contre les Alliés de Sa Maj. Brit., l'ordre donné pour faire sortir du Port de *Cadix* les Vaisseaux de guerre Hollandois, & de ne point permettre à l'avenir l'entrée à aucun vaisseau de guerre d'Angleterre & d'Hollande), Sa Majesté m'a ordonné d'y répondre par ordre.

Premierement, que le refus d'entrer dans les Ports aux Vaisseaux de guerre de l'Escadre de l'Amiral Jennings, étoit très justement fondé, dans le silence que le même Amiral, aussi bien que Mr. Stanhope, quoique requis de s'expliquer, observérent sur l'arrivée, destinée & desseins de la dite Escadre : inattention que les plus grandes Puissances n'ont jamais pratiquée, avec tout Etat Souverain le moins considerable. Et ainsi on ne pouvoit éviter de concevoir des soupçons violens, & des craintes; puisque les assurances pacifiques & amia-

amiables, données par l'Amiral aux Gouverneurs des Ports, qui n'ont point d'autorité d'en juger, de les admettre, ni de s'y confier, pouvoient tout au plus tenir lieu en certains cas inopinés, & dans des occasions, où à la vue d'un danger évident d'un Vaisseau, qui imploreroit l'abri du Port, les Gouverneurs pourroient choisir le parti convenable. Mais quant à l'Escadre des vaisseaux de guerre, qui notoirement avoient été équipés & envoyés avec des troupes de débarquement de dessein connu & prémédité, de telles assurances particulieres aux Gouverneurs, pour entrer dans les Ports sur le prétexte frivole de faire aiguade, & prendre des provisions de bouche, après si peu de jours que cette Escadre étoit sortie de ses propres ports, sont plus que soupçonneuses, & pourroient être injurieuses entre deux puissances qui se trouvent en paix, & qui ont actuellement leurs Ministres dans les Cours respectives, par le moyen desquels on pouvoit & on devoit envoyer une déclaration franche & sincere, de la destinée & des desseins d'un tel armement, même avant que l'Amiral Jennings eût paru sur les Côtes d'Espagne.

A l'égard de l'extraction du Duc de Ripperda, le Roi mon Maître manifesta, plus même qu'il ne croyoit y être obligé, à tous les Ministres étrangers qui se trouvoient alors à sa Cour, les motifs & les circonstances de cette démarche, conforme à son droit incontestable, & à son autorité royale : de sorte qu'on ne la peut considerer comme une infraction du Droit des gens, dès que Sa Maj. eut déclaré, après qu'une pleine connoissan-

 ce,

ce, & un avis du Confeil Royal de Caftille eut précédé, que le Duc de Ripperda étoit criminel de leze-Majefté, & par conféquent incapable de jouir d'aucune immunité, ni azyle, quelqu'il pût être.

Touchant la prétendue violence, avec laquelle Mr. Stanhope dit qu'on a forcé le Conful que Sa Maj. Brit. deftinoit pour *St. Sebaftien*, afin de le contraindre d'en fortir & de fe retirer à *Salamanque*, Mr. Stanhope fait fort bien, qu'aucun Conful, de quelque Nation qu'il foit, n'eft admis, fans que préalablement il ait obtenu le confentement, & la cedule de l'approbation du Roi même, dans les Ports où il y a des Confuls établis : & à l'égard de celui de *St. Sebaftien*, outre la raifon fufmentionnée, il y en a encore une autre plus forte, puifque ni la Nation Angloife, ni aucune autre, n'ont jamais joui du droit, ni obtenu l'ufage, d'avoir un Conful dans la Province de *Guipufcoa.* Ainfi, non feulement on ne doit pas trouver étrange qu'on ait refufé l'admiffion d'un tel Conful, & qu'on lui ait ordonné de fe retirer ailleurs ; mais outre cela, Sa Maj. peut avec juftice fe reffentir, que dans cette occafion on allegue la même chofe qu'on a fait en d'autres, d'avoir déja donné l'exclufion aux Confuls de la Nation Angloife dans ce même quartier, & que l'on préfente le même papier.

Ce que finalement ajoute Mr. Stanhope, fur l'ordre donné à *Cadix*, pour faire fortir de ce port les vaiffeaux de guerre Hollandois, & de n'en point permettre l'entrée à aucun Vaiffeau de guerre Anglois ni Hollandois, a eu, & a, une juftification entiere dans ce qui eft

est déja expliqué cy-dessus, en parlant des Vaisseaux de l'Escadre commandée par l'Amiral JENNINGS; & les Etats Généraux ne doivent point être surpris de cette nouveauté: étant si naturel qu'ils soient traités sans aucune différence des Anglois, après leur accession au Traité d'Hanover.

Mr. Stanhope, dans l'Article II. de sa lettre, s'échauffe & s'explique avec quelque passion, sur ce que Mr. le Marquis de la Paz lui insinua, dans sa lettre du 30. Septembre dernier, à l'égard de l'argent distribué en Hollande, en Suede & en Prusse: & n'étant pas une chose nouvelle, qu'un Prince, ou un Etat, donne ou reçoive de l'argent, pour égaler les services qu'on se rend les uns aux autres; on ne peut pas croire que Mr. le Marquis de la Paz ait eu l'intention d'en blâmer Mr. Stanhope, ni de s'en plaindre par ordre du Roi son Maître; mais seulement de répondre à Mr. Stanhope, sur le compte qu'il voudroit demander à Sa Maj., de la part du Roi de la Grande Bretagne, touchant les subsides envoyés à l'Empereur.

Lorsque Mr. Stanhope dit à Mr. le Marquis de la Paz, dans l'Article 12, que, respectivement sur la conduite de l'Amiral HOSIER dans les Indes Occidentales, il ne pouvoit pas donner réponse, parce que Sa Maj. Britannique n'avoit pas encore reçu aucun avis sur la moindre chose de celles qui donnérent sujet à la plainte du Roi mon Maître; il ne se souvenoit pas apparemment, de ce qu'il avoit dit au Marquis de la Paz le 23. Octobre, la Cour étant à *San Lorenzo el Real*, comme quoi il avoit reçu ordre, par un Courier extraor-

traordinaire, de communiquer à Sa Maj. les operations de l'Escadre commandée par l'Amiral Hosier dans les Indes, lequel ne s'étoit pas pressé de le faire, sachant que le Roi mon Maître en étoit déja informé en droiture. Ainsi on ne peut pas bien concevoir, par quelle raison Sa Majesté Britannique a été si surprise, de ce que l'Espagne forme des plaintes de cette nature.

Le Roi mon Maître, à plus juste titre, a droit d'être surpris, de ce que l'on prétend justifier des hostilités si éclattantes, par le prétexte de n'avoir pas fait justice sur les plaintes reïterées de Mr. Stanhope, par rapport à tous les Vaisseaux Anglois, comme on l'exaggere, qui avoient été pris & pillés par les Gardes-Côtes de Sa Maj. dans les Indes; étant évident, qu'on n'a pas encore vu aucun cas spécifié de pareilles prises.

Ce qui est certain, est, que les Vaisseaux Anglois & d'autres Nations, qui ont été attaqués & pris dans ces mers, étoient de contrebande & de bonne prise, à cause du Commerce libre qu'ils pratiquoient, ou tâchoient de pratiquer dans les Indes. Les endroits seulement, où ils ont été rencontrés & pris, est une preuve suffisante d'une navigation défendue par la teneur des Traités. Ainsi il est nécessaire de se persuader, que le séjour de l'Amiral Hosier dans les Indes, n'a d'autre but que de protéger un Commerce défendu, & de contrebande, & si contraire à ce qui a été solemnellement stipulé.

Pour ce qui est du Commerce licite & permis, Sa Maj. a laissé jusqu'à présent la Nation Angloise jouïr en toute sureté, des avan-

tages

tages & préferences notoires, avec lesquels le Roi mon Maître l'avoit distinguée de toutes les autres Nations; quoique de ce côté ici on ait abusé de ce benefice, en l'y étendant beaucoup au-de-là des concessions stipulées. Le séjour ulterieur de l'Escadre Angloise dans ces mers, sera donc une continuation des hostilités volontaires, & autorisées par Sa Maj. Britannique; & comme telles le Roi mon Maître les regarde déja & les regardera.

Après tout ce qui a été dit, il ne reste seulement qu'à faire comparaison de la force, que des pretextes mandiés, & des soupçons sans fondement, peuvent avoir, à la vue des hostilités réelles & positives, desquelles on nous menace encore. Par cet examen on pourra faire un jugement, de la sincérité & impartialité de ce qui a été exposé par Mr. Stanhope. Toutes les personnes raisonnables & indifférentes connoîtront, & conviendront, que le Roi mon Maître, qui expérimente actuellement des préjudices si notoires, par l'embarras qu'on a mis à la foire de Panama, & au retour de ses armemens, de la flotte & des Gallions, en quoi la Nation Angloise même, avec toutes les autres qui sont interessées dans le cours de ce Commerce, souffrent conjointément avec les sujets de Sa Maj., les grands dommages qui résultent de ce retardement.

Le Roi mon Maître se trouve justifié devant Dieu & les hommes, de repousser ces injures & hostilités, avec toute la force que la bonté & la providence Divine lui ont mise en main; & il est en droit de requerir ses Alliés, sur les secours auxquels ils se sont engagés.

Sa Majesté, qui, avec pas moins d'ardeur & de sincérité que ses Alliés, a toujours souhaitté la paix & la tranquillité de l'Europe, sera satisfaite des expressions avec lesquelles Mr. Stanhope conclut sa lettre, sur les mêmes desirs & inclinations de Sa Majesté Brit., toutes les fois que les paroles auront quelqu'ombre de relation avec les faits.

Le Roi mon Maître proteste, & assure, de n'avoir jamais fait, ni cherché à faire aucun tort à la Nation Angloise; & que tous les desseins qu'on lui suppose contre Sa Maj. Brit. & ses Domaines, sont inventés & sans sa connoissance. Mais Sa Maj. déclare en même tems, que dans l'état violent où les choses sont enfin reduites par le Ministere Anglois, Elle ne veut ni ne peut écouter aucune plainte, instance ni accommodement, pendant que Sa Maj. Brit. sera, avec les armes à la main, dans les Royaumes de Sa Majesté; comme Elle l'est effectivement avec une Escadre, sur les Côtes & Mers d'Espagne, & une autre dans celle des Indes, & que l'on continue dans les susdits Royaumes les hostilités, comme on le menace, par le séjour ultérieur de l'Escadre Angloise dans la Mer de l'Amerique; particulierement lorsqu'il est notoire, que pour renforcer la même Escadre, on apprête quatre autres Vaisseaux de Guerre en Angleterre, & deux autres pour celle qui est dans les Mers & sur les Côtes d'Espagne.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération &c.

Signé POZZO-BUENO.

N°. IX.

N°. IX.

LETTRE *du Roi d'Angleterre au Roi d'Espagne.*

A St. James le 1. *Juin* 1721.

MONSIEUR MON FRERE.

J'AI appris avec une extrême ſatisfaction, par le rapport de mon Ambaſſadeur à votre Cour, que Votre Majeſté eſt enfin réſolue de lever les obſtacles, qui, pour quelque tems, ont retardé l'entier accompliſſement de notre union; puiſque par la confiance que Votre Majeſté me témoigne, je puis regarder les Traités qui ont été en queſtion entre nous, comme rétablis, & qu'en conformité, les pieces néceſſaires au Commerce de mes ſujets en ont été extraites. Je ne balance plus à aſſurer Votre Majeſté, de ma promptitude à la ſatisfaire, par rapport à la démarche touchant la reſtitution de *Gibraltar*; Lui promettant de me ſervir des premieres occaſions favorables, pour regler cet Article du conſentement de mon Parlement: & pour donner à Votre Majeſté une preuve authentique de mon affection, j'ai donné ordre à mon Ambaſſadeur, auſſitôt que ſera terminée la négociation dont il a été chargé, de propoſer à Votre Majeſté de nouvelles liaiſons, de concert & conjointement avec la France, convenables, dans les

conjonctures présentes, non seulement à affermir notre union, mais à assurer le repos de l'Europe. Votre Majesté peut être persuadée, que de ma part j'apporterai toutes les complaisances possibles : ce que je me promets aussi d'Elle, pour l'avantage de nos Royaumes; étant très parfaitement, *MONSIEUR MON FRERE*, de Votre Majesté,

Le bon Frere

GEORGE, R.

N°. X.

PROTESTATION *des dix-huit Seigneurs de la Chambre des Pairs.*

LA résolution du Commité étant non seulement une justification des mesures qui y sont énoncées, mais tendant aussi à approuver les conseils qui peuvent avoir été donnés à la Couronne par rapport aux dites mesures; nous ne pouvons en aucune maniere convenir, qu'ils étoient honorables justes & nécessaires, avant qu'ils ayent été examinés murement & distinctement. La seule question qui a été agitée dans le Commité (excepté la susdite résolution) regardant une adresse d'avis à Sa Majesté, pour tâcher, en cas de rupture, d'obtenir de plus grandes suretés de

ses

ses Alliés, & d'établir entr'eux une plus grande confiance, laquelle adresse nous paroissoit plus à propos & plus nécessaire dans la conjoncture presente, qu'aucune résolution d'approbation; c'est pourquoi nous ne saurions concourir à approuver des mesures & des conseils qu'on n'a pas examinés, & à l'examen desquels on ne pourra plus revenir, à cause de cette résolution.

2°. Les papiers qui jusqu'ici ont été communiqués à la Chambre, pour servir à l'examen de la Harangue de Sa Maj., ne regardent que l'accession des Etats Généraux au Traité d'Hanover, & les Lettres & Mémoires écrits depuis l'arrivée des Flottes Britanniques sur les Côtes d'Espagne & d'Amerique. Mais on n'a pas encore remis devant la Chambre aucune piece, touchant les diverses négociations ou mesures, où, suivant notre opinion, la Cour de la Grande Bretagne est entrée avec celle de Vienne, & avec les Puissances du Nord, & auxquelles la Harangue de Sa Majesté, & la résolution de la Chambre, peuvent avoir du rapport. Cependant on a dessein, selon nous, d'approuver, & de justifier par cette résolution, ces mesures & plusieurs autres, inconnues à cette Chambre: tellement qu'il ne nous est pas plus permis d'y concourir, que si l'on avoit dit & déclaré, que les mesures que l'on prendra à l'avenir pour les fins y dénoncées, sont honorables, justes & nécessaires.

3°. Quoique nous nous reposions, de la maniere la plus respectueuse, sur la déclaration émanée du trône, touchant un engage-

ment ſecret & dangereux, de mettre le Prétendant ſur le Trône de ces Royaumes : cependant, comme nous voyons par les papiers qui ont été communiqués à la Chambre, qu'un tel engagement, & toutes ſortes de meſures pour le mettre en exécution, ſont abſolument niés par l'Eſpagne (une des Puiſſances qu'on ſuppoſe être entrée dans cet engagement); nous ne ſaurions concourir à la ſusdite réſolution, parce que le tems peut faire voir, que les avis que Sa Maj. a reçus touchant un tel engagement, n'étoient pas bien fondés; & les meſures priſes pour en empêcher l'exécution (quelles qu'elles ſoyent) n'ayant pas encore été bien examinées, nous ne ſaurions déclarer, qu'elles ſont honorables, juſtes & néceſſaires.

4°. Nous voyons qu'on avance dans une des pieces qui ont été communiquées à la Chambre, que des ſommes d'argent très conſidérables ont été remiſes & employées en France, en Hollande, en Pruſſe, en Suede & ailleurs, pour avancer & faire réuſſir les deſſeins de la Cour Brit.; & quelqu'indigne que nous regardions une telle inſinuation, comme le Commité ne l'a pas encore examinée (quoique ſelon nous, un tel examen ſoit abſolument néceſſaire pour l'honneur du Gouvernement de Sa Maj., & pour la ſatisfaction de cette Chambre) nous ne pouvons donner les mains à la ſusdite, qui, ſelon nous paroit fermer la porte aux recherches futures touchant cette affaire.

5°. Quelques meſures qu'on ait priſes pour conſerver *Gibraltar* & l'Isle de *Minorque*, nous

nous ne pouvons pourtant concourir à les déclarer honorables, justes, & nécessaires, avant qu'elles ayent été examinées à fond en Commité; d'autant plus, que nous voyons qu'il est affirmé en faveur de l'Espagne, dans les Mémoires communiqués à la Chambre, qu'une promesse positive a été faite de la part de la Grande Bretagne, pour la restitution de Gibraltar à l'Espagne, qui, à ce qu'il nous paroit, insiste encore sur l'exécution de cette promesse. C'est pourquoi nous ne saurions concourir à cette résolution, avant qu'on ait bien examiné la vérité, & toutes les circonstances de cette prétendue promesse; & s'il paroissoit qu'une telle promesse eût été faite, ceux qui l'auroient conseillée, seroient coupables d'un grand crime.

6°. Les mesures prises pour maintenir le Commerce de la Grande Bretagne, & la tranquillité de l'Europe, n'ont pas été, selon nous, distinctément examinées par le Commité, depuis que les Lettres & les Mémoires ont été communiqués à la Chambre. Les oppositions faites à Vienne (si tant est qu'on en ait fait) contre la Compagnie d'*Ostende*, nous sont inconnues; de même que les circonstances qui ont du rapport à l'expédition dans la Mer Baltique, quoique toutes ces matieres fussent proprement de la compétence du Commité. C'est pourquoi, & pour les raisons susmentionnées, comme nous appréhendons, que la dite résolution ne donne pas un juste sujet de satisfaction aux peuples de la Grande Bretagne, ou aux Puissances étrangeres qui sont dans notre Alliance, & ne contribuera pas à l'honneur du Gouvernement de

Sa

Sa Maj., ni au maintien de la dignité de cette Assemblée, nous ne ſaurions y donner les mains.

Signé SCARSDALE, STRAFFORD, BOYLE, MONTJOY, GOWER, ST. JEAN DE BLETSOE, BRUCE, ABERDEEN, BATHURST, COMPTON, WESTON, OXFORT & MORTIMER, COVENTRY, BRISTOL, FOLEY, LECHMERE, MASHAM.

N°. XI.

SECONDE *Proteſtation des dix-huit Seigneurs.*

NOUS proteſtons, parceque, l'adreſſe repréſentant, ſelon nous, l'état préſent de la derniere Alliance faite à Hanover, qui, autant qu'il nous paroit, eſt le principal ſoutien, ſur lequel la Grande Bretagne puiſſe faire fonds, outre ſes propres forces, en cas d'une rupture générale en Europe,) nous jugeons qu'il étoit très néceſſaire, qu'elle eût paſſé en réſolution; puiſque par ce moyen, les mains de Sa Maj. auroient pu être renforcées dans les conſeils futurs, où Elle ſeroit entrée de concert avec ſes Alliés, & dans les meſures qui ſeroient jugées néceſſaires, pour conſerver ſes Alliances pendant la guerre, contre les complots dangereux, formés contre la Grande Bretagne, & pour faire par avance une telle repartition de conquêtes, en

cas

cas de bons succès, qu'elle pût dans un tel événement, empêcher le renversement du juste équilibre des Puissances de l'Europe : & nous sommes d'autant plus convaincus de la nécessité de l'avis proposé dans l'adresse, que nous voyons, par une lettre qui a été communiquée à la Chambre, qu'une proposition a été faite, (mais non acceptée) de la part de la Cour d'Espagne au Roi de France, de se déclarer contre la Grande Bretagne, sous un prétexte que nous croyons n'avoir aucun fondement : savoir, que l'Alliance défensive entre la Grande Bretagne & la France ne subsistoit plus.

Signé SCARSDALE, GOWER, BOYLE, ABERDEEN, WESTON, ST. JEAN DE BLETSOE, COVENTRY, BATHURST, BRUCE BRISTOL, LECHMERE, OXFORT & MORTIMER, STRAFFORD, MONTJOY, COMPTON, FOLEY, MASHAM.

Comme les mêmes Pairs proposérent de remettre à huitaine, à déliberer plus amplement sur la Harangue du Roi, & sur les papiers qui avoient été communiqués à la Chambre, & qu'on s'opposa à leur avis, ils firent encore enrégistrer la Protestation suivante.

NOUS protestons 1°., parce que le Commité n'ayant déliberé qu'un seul jour sur la Harangue de Sa Maj., ne pouvoit en aucune

aucune maniere examiner qu'un très petit nombre, de tant de divers chefs importans qui en résultent, & sur chacun desquels l'avis & le secours de cette Chambre sont, selon nous, absolument nécessaires : Et comme d'ailleurs, plusieurs Faits qui ont du rapport à ces matieres importantes, n'ont pas encore été communiqués à cette Chambre, nous sommes d'opinion, qu'on ne devoit pas refuser de déliberer plus amplement sur la Harangue de Sa Majesté ; un tel refus, dans une affaire de cette nature, étant sans exemple dans les Registres de la Chambre.

2°. La Harangue de Sa Maj. faisant mention des raisons de la convocation de ce Parlement, & la Couronne demandant l'avis de la Chambre là-dessus, il nous paroit, que le refus d'un jour pour en déliberer, reduit la Chambre à l'incapacité de s'acquitter de son devoir envers la Couronne & envers l'Etat, dans cette conjoncture délicate & dangereuse; & nous craignons d'ailleurs, que le présent refus, de déliberer plus amplement sur des affaires de si grande importance, ne tire à conséquence, & ne serve de préjugé, pour priver à l'avenir cette Chambre de ces sortes de discutions & de délibcrations : Ce qui, selon nous, rendroit cette Chambre inutile par rapport aux grandes affaires, d'où la sureté & le maintien des libertés de ce Royaume peuvent dépendre.

(*Signé* par les Pairs cy-dessus nommés)

N°. XIII.

N°. XII.

ADRESSE *présentée à S. M. Britannique par le Chevalier* J. EYLES, *au nom de la Ville de Londres le* 11. *Fevrier* 1727.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

C'EST avec beaucoup de regret, que nous voyons que la paix de l'Europe & les intérêts particuliers de Votre Majesté & de son Royaume, sont menacés de nouveaux dangers, dans un tems où nous avions lieu d'esperer, que cette paix seroit établie sur les fondemens les plus fermes; & nous ne pouvons entendre sans une juste indignation, que *Gibraltar* & *Port-Mahon* (ces deux acquisitions importantes, gagnées par les armes victorieuses de la Grande Bretagne, sous les auspices de notre très-glorieuse Reine, & cedées & confirmées par des Traités solemnels) sont redemandés à cette Nation, pendant que notre Commerce est envahi dans plusieurs de ses branches considérables, en violation de la foi publique, par un Prince qui a de très grandes obligations à la Nation Britannique.

Nous demandons permission d'exprimer notre ressentiment le plus vif, contre les engagemens où l'Empereur & le Roi d'Espagne sont entrés en faveur du Prétendant. Nous ignorons si ce sont les grands avantages acquis pour

pour le Commerce de votre Couronne par les Traités antérieurs, ou la supériorité sans égale de vos Flottes, ou bien votre amour paternel pour le maintien des droits & des privileges de votre peuple, qui ont suscité l'envie & la jalousie des Puissances étrangeres : enfin nous ne savons à quoi attribuer leurs desseins désesperés. Mais lorsque nous refléchissons sur la puissance de vos forces navales, qui sont suffisantes (quand ce ne seroit que par la situation de vos Etats), non seulement pour éluder toutes leurs entreprises ; mais même pour les effrayer du péril de concevoir le dessein de nous envahir : lorsque nous jettons les yeux sur les braves troupes, que V. Maj. a par terre, & sur la force, l'harmonie & l'union de vos Alliés (conduits par la sagesse consommée de V. Maj., assistée du zele & de l'affection de votre peuple), nous ne doutons point, qu'avec la bénédiction de Dieu, nous n'ayions la grande consolation, de voir V. M. sans trouble sur son trône, & que la liberté du Commerce, si nécessaire & si essentielle à la prospérité de vos sujets, ne soit bientôt rétablie dans l'état le plus florissant où il ait été porté cy-devant.

Nous donc, qui sommes les plus immédiatement interessés à ces précieux benefices du Commerce, sommes obligés d'une maniere particuliere, de rendre nos très humbles actions de graces à Votre Majesté, du soin si prudent, qui a fait avorter jusqu'à présent les desseins chimeriques & injustes de nos ennemis, & d'assurer Votre Maj., que votre loyale Cité de Londres sera toujours prête à sacrifier la vie & les biens de ses Citoyens, pour

la

la défenſe de votre perſonne Royale, de votre Gouvernement, & de votre excellente conſtitution dans l'Egliſe & dans l'Etat, contre tous nos ennemis quels qu'ils ſoient.

N°. XIII.

DECLARATION *de l'Imperatrice de Ruſſie au ſujet du Prétendant.*

SA Maj. Imp. de toutes les Ruſſies ayant appris avec un grand étonnement, que le Miniſtere d'Angleterre a inſinué, tant à la Nation Britannique, qu'à pluſieurs autres Cours, par ſes Miniſtres, des choſes tout-à-fait inſoutenables, ſans qu'on ait craint d'offenſer la vérité & la juſtice, comme ſi Sa Maj. étoit en effet entrée en engagement avec le Prétendant, pour lui procurer par ſon ſecours la Couronne de la Grande Bretagne; & voyant que ces nouvelles ne ſont inventées, qu'au préjudice des intérêts de Sa dite Majeſté: Elle a donné ordre de déclarer à toutes les Puiſſances de l'Europe, qu'Elle n'a jamais contracté aucun engagement avec le Prétendant, & qu'Elle regarde ces nouvelles débitées par les Miniſtres Anglois, comme de véritables & pures calomnies, auſſi malicieuſes, qu'indignes que les honnêtes gens y ajoutent foi: le Miniſtere d'Angleterre ne les ayant inventées, que pour tâcher de couvrir les injuſtes démarches, & l'animoſité qu'il a ſi ouvertement témoignée à l'égard de Sa Maj.

Imp.

Imp. & voulant même par ce moyen, non ſeulement juſtifier ce violent procedé auprès de la Nation Britannique, qui ſe trouve toujours avec l'Empire Ruſſien dans une parfaite amitié ; mais encore chercher à la pouvoir porter, ainſi que les autres Puiſſances, à la même animoſité contre Sa Maj. Imperiale.

N°. XIV.

ARTICLES *du Traité ſecret fait entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne.*

I. IL y aura entre Sa Maj. Imp. & Cath., & Sa Maj. Royale Cath. une ſolide, ſincere & perpétuelle amitié, que l'on cultivera de part & d'autre; de maniere que reſpectivement on procurera les intérêts mutuels comme les ſiens propres, & l'on préviendra les dommages.

II. Le Miniſtre du Séréniſſime Roi d'Eſpagne ayant repréſenté, que le Roi de la Grande Bretagne ayant promis la reſtitution de *Gibraltar*, Sa Majeſté inſiſtoit, à ce que *Gibraltar* & ſon Port, & l'Isle de *Minorque* & ſon Port lui ſoient reſtitués; on déclare de la part de Sa Maj. Imp. & Cath., qu'Elle ne s'oppoſera point à cette reſtitution, ſi elle ſe fait à l'amiable, & qu'au cas qu'on le trouve néceſſaire, Elle employera tous ſes bons offices & même ſa médiation, ſi les parties le deſirent.

III. Pour confirmer d'autant plus cette ſincere amitié, le Séréniſſime Roi d'Eſpagne

PHILIP-

Philippe V. promet d'accorder dans tous ses Ports du Continent d'Espagne, une entrée sure aux Vaisseaux de Sa Maj. Imp. & Cath., & de ses sujets, de quelque Nation qu'ils soient, dépendants de l'Empereur: ensorte qu'ils pourront faire un trafic très libre, non seulement dans les dits Ports, mais même dans tous les Royaumes d'Espagne; & ils jouïront de tous les privileges & prérogatives, dont jouit la Nation la plus favorisée (telle qu'a été la Nation Françoise jusqu'à présent, & que les Anglois le sont encore): & cela à commencer du jour de la publication de cette paix, qui se fera sans délai, dans tous les ports & lieux convenables; ainsi qu'on en est convenu dans le Traité de Commerce signé aujourd'hui.

IV. Si les Vaisseaux des sujets de Sa Maj. Imp. étoient attaqués par qui que ce soit, en-de-çà & en-de-là de la Ligne; Sa Majesté Cath. en fera une cause commune avec Sa Maj. Impériale & Cath., pour tirer, en ce cas-là, vengeance & satisfaction des injures & pertes souffertes. De même Sa Maj. Imp. & Cath. promet, que si les Vaisseaux de Sa Maj. Cath. étoient attaqués par qui que ce soit, en-de-ça & en-de-là de la Ligne; Elle en fera, dans ce cas-là, une affaire commune avec Sa dite Majesté, pour tirer vengeance & satisfaction des injures ou pertes souffertes.

V. Quoique par le Traité de la quadruple-Alliance, on ait stipulé la sureté des Royaumes, Domaines & Provinces, possedés par les parties contractantes, sous la garantie mutuelle: néanmoins on a jugé à propos, d'expliquer

pliquer plus amplement cette ſureté dans le préſent Traité, & de pourvoir aux cas qui pourroient arriver. C'eſt pourquoi, dans la vue d'affermir de plus en plus la ſincere amitié, rétablie ſous de favorables auſpices, entre Sa Maj. Imp. & Cath., & Sa Maj. Royale Cath., il a été jugé néceſſaire & convenable, de ſe donner des ſecours mutuels, & de convenir de ce qui ſuit, pour confirmer la dite ſureté.

Si l'Empereur, ſes Royaumes & Provinces héréditaires, en quelque lieu qu'elles fuſſent ſituées, étoient attaquées, ou que la guerre commencée ailleurs, y fût transferée; en ce cas le Roi Cath. promet & s'engage, d'aſſiſter Sa Maj. Imp. de toutes ſes forces, par terre & par mer, & particulierement d'une Eſcadre au moins de quinze Vaiſſeaux de Ligne, outre vingt mille hommes, ſavoir quinze mille d'Infanterie & cinq mille de Cavalerie, auxquels l'Empereur donnera des quartiers d'hiver : enſorte néanmoins, que le Roi pourra fournir de l'argent au lieu de ſoldats, & 24000 florins pour mille Cavaliers par mois, qui ſeront payés à Genes. Quant aux Vaiſſeaux, ſi le Roi d'Eſpagne ne les envoye pas au ſecours de l'Empereur, il lui ſera libre de donner en leur place, dix mille ſoldats, ou l'argent, ſuivant le calcul réglé cy-deſſus. Pareillement Sa Maj. Imp. promet & s'engage, au cas que le Roi d'Eſpagne fût attaqué dans ſes Provinces d'Europe, ſituées en quelqu'endroit que ce ſoit, de le ſecourir de toutes ſes forces, par terre & par mer; & particulierement, d'envoyer à ſon ſecours vingt mille homme d'Infanterie, & dix mille de Cavalerie

Cavallerie, en nature, auxquels Sa Maj. Cath. fournira les quartiers d'hyver.

VI. Les Commissaires, Ambassadeurs extraordinaires, & Plenipotentiaires de part & d'autre, promettent, que Sa Maj. Imp. & Cath., & Sa Maj. Royale & Cath., ratifieront ce Traité d'amitié & d'alliance particuliere, dans la forme qu'il a été conclu; & que les Instrumens des ratifications seront échangés ici, dans l'espace de trois mois, ou plutôt, si faire se peut. En foi de quoi les dits Ministres, Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires, ont signé cet Instrument d'amitié & d'alliance particuliere; & y ont mis le Sceau de leurs Armes. Fait à *Vienne* en *Autriche*, le 30. *Avril* 1725.

(L. S.) EUGENE DE SAVOYE
(L. S.) *Phil. Louis* C. de ZINZENDORF.
(L. S.) *Gundacker.* C. de STAREMBERG.
(L. S.) *J. G.* Baron de RIPPERDA.

N°. XV.

REPONSE *du Roi d'Angleterre, à la Lettre du Roi de Prusse, qui est à la pag. 395. de ces Mémoires.*

MONSIEUR MON FRERE ET GENDRE.

J'AY bien reçu du Sr. *Polentz*, la lettre que V. M. a bien voulu m'écrire du 8. Fevrier; & je l'ai prise pour une véritable marque

marque de votre amitié, & de votre zele pour mes intérêts.

Le soin que V. M. fait paroître, tant pour le repos de l'Empire, que pour le maintien de ses constitutions, est assurément digne d'un Roi zélé pour le bien de la Patrie.

J'ai été ravi en même tems, de voir que V. M. se souvient des entretiens que nous avons eu sur ce sujet; & qu'Elle me fait la justice de rappeller, que j'ai toujours été très porté à conserver la paix de l'Empire, & à soutenir ses droits & ses privileges. Je persévérerai toujours dans les mêmes principes; & la derniere Alliance que j'ai faite avec V. M. à Hanover, en est une preuve authentique.

V. M. peut aussi voir, par ma lettre du 20. Decembre passé, que je n'ai pas varié depuis: car, bien loin de la prier de vouloir m'aider à attaquer quelqu'un, je l'ai seulement informée, que les troubles qui me menaçoient du côté de l'Espagne, pourroient, par leurs suites, entraîner quelque entreprise sur mes Etats en Allemagne; dans lequel cas, je l'ai priée de vouloir bien me fournir cordialement, toute l'assistance à quoi Elle est engagée. Ainsi V. M. voit bien, que je ne suis nullement dans l'intention de troubler le repos de l'Empire.

A l'égard de la Déclaration que V. M. souhaitte de ma part, Elle sait que je ne m'écarte jamais d'un concert préallable avec mes Alliés, même dans les moindres choses qui regardent nos intérêts communs: & comme V. M. n'a fait aucune mention du Roi Très-Chrét., ni des Etats Généraux, ces Puissances

ne

ne m'ont pu donner des reponses définitives sur cet Article. Cependant, comme je ne vise qu'à la tranquillité générale, & au bonheur de l'Empire en particulier, je travaille présentement à me concerter sur les preuves indubitables que je compte de vous donner, de la droiture de mes intentions.

J'ai voulu, en attendant, vous faire passer ces assurances, dont V. M. verra incessamment l'exécution, & comme je me repose entierement sur les forts témoignages que V. M. me donne de son amitié, pour la convaincre que ses intérêts, & ceux de Sa Maison Royale, me sont aussi chers que les miens propres : étant avec l'affection la plus tendre, & l'attachement le plus inviolable,

MONSIEUR MON FRERE ET GENDRE,

Votre très affectionné
Frere & Beau-Pere,
GEORGE Roi.

N°. XVI.

DECRET *de l'Empereur à la Diete de* Ratisbonne.

SELON les ordres de S. M. Imp., le Prince *Froben Ferdinand* Landgrave de FURSTENBERG, Comte de *Heiligenberg* & de *Werdenberg*, Prince du St. Empire, Chevalier de la Toison d'or, Conseiller privé

actuel de Sa Maj. Imp., & son principal Commissaire à la présente Diete de l'Empire: déclare à cette illustre Assemblée des Conseillers, Envoyés & Députés des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire: Qu'il est notoire, tant au dehors qu'au dedans de l'Empire, que Sa Maj. Imp., depuis son avénement à la Couronne jusqu'à ce jour, a eu pour unique but de tous ses soins & de toutes ses démarches, de maintenir non seulement dans l'Empire notre chere patrie, mais encore dans tout le monde Chrétien, la paix, la tranquillité, l'union & le bonheur; jusques-là que pour y parvenir, non contente de faire diverses avances & offres, elle a sacrifié ses propres Etats, & ses fideles sujets, sans rien épargner de tout ce qui étoit en son pouvoir: sur quoi elle osoit s'en rapporter au témoignage de Dieu même, à qui rien n'est caché, & se consoloit dans l'espérance, que tout le monde intéressé lui rendroit la même justice.

Cependant on ne peut ignorer, ce que quelques Puissances Chrétiennes, tant de l'Empire que du déhors, ont entrepris, pour troubler la paix publique, & introduire une sorte de puissance, dont l'Europe n'a peut-être jamais entendu parler, & qui ne sauroit être que très dangereuse à la Constitution de l'Empire. Ces pratiques, ces menées, tant découvertes que secrettes, se continuent avec tant de vigueur, qu'on en voudroit inutilement dérober la connoissance au public; de même qu'on dissimuleroit en vain, tout ce que Sa Maj. Imp. a fait au contraire, pour prevenir

un

un si grand mal, par ses soins, sa patience, & sa prévoyance.

Quoique pour diverses raisons d'Etat très importantes, Elle se soit fait jusqu'à présent un scrupule de s'opposer aux intrigues peu amiables, & aux desseins cachés, qui pourtant sont devenus publics, de ceux qui sont mal-intentionnés pour Elle, pour son auguste Maison, & pour le repos & la tranquillité du St. Empire Romain; qu'Elle fut plutôt resolue d'attendre jusqu'aux dernieres extrémités, en conservant toujours la modération, & une sincere disposition à la paix; & qu'enfin, Elle ait cherché à dissimuler ces démarches autant qu'Elle a pu: les choses en sont pourtant venues à ce point, que dans toutes les frontieres de l'Empire, jusqu'aux Pays-Bas Autrichiens, qui en sont un fief, & particulierement sur le Rhin & la Moselle, & en quelques lieux dans l'enceinte même de l'Empire, on fait & on continue de faire des préparatifs, qui font juger, que l'on veut effectivement en venir à une rupture, & à des hostilités contre Sa M. Imp., & troubler le repos de l'Allemagne, sans prétexte ni nécessité.

C'est dans ces conjonctures, que l'on a envoyé à Sa Maj. Imp., le Mémoire délivré depuis peu par Mr. de Chavigny, Ministre de France, dans lequel on découvre clairement, par quelles finesses, par quels artifices, & à quelle occasion on prétend séparer le Chef de l'Empire d'avec ses membres; & cela par un nom métaphorique, indécent & inusité: diviser le Corps Germanique d'avec Sa Maj. Imp., par un stile dont on ne s'est ja-

mais servi : représenter le Cercle Imperial de la Basse Bourgogne comme un Etat étranger, auquel les autres Cercles n'ont point d'intérêt : suggerer les mêmes sentimens touchant les fiefs de l'Empire en Italie, ou touchant les Provinces situées en Païs étranger, quoique sous la protection de l'Empire : renverser les uns par les autres : endormir pendant quelque tems, les Etats au-delà, & en de-çà des Alpes ; & par ce moyen, rendre inutiles les soins paternels que Sa Maj. Imp. prend des Cercles à cause du danger présent, quoiqu'en gardant toute la modération possible ; car on sait d'ailleurs, que le Traité de *Bade* doit subsister dans toute sa force, & que l'Empereur ni l'Empire n'y ont contrevenu en rien. A quoi donc bon, cette nouvelle assurance de paix & de tranquillité dans tout l'Empire Romain, dans les Provinces qui en relevent, & dans les païs respectifs, pour le maintien de cette paix ; sans quoi on est déja en repos & en sureté, & sans quoi on y demeureroit constamment ?

Comme une telle démarche de quelques Electeurs & Etats, sera sans doute regardée, par tous les Patriotes bien intentionnés, comme indécente dans le fonds & dans la maniere ; dommageable à la chere Patrie ; & tendante à la destruction & au bouleversement de l'union Germanique : Sa Maj. Imp. s'assure, que les Electeurs, Princes & Etats ; leurs Conseillers, Envoyés & Députés ; & généralement tous les bons & vrais Allemands, auront à cœur les importantes suites des conjonctures présentes ; & qu'ils prendront en considération dans cette occurence, de quel-

le

le maniere Sa Maj. Imp. est offensée, en sa personne, en son honneur, & en sa dignité: entr'autres dans la Harangue du Roi d'Angleterre au Parlement de la Grande Bretagne; y étant traitée de perturbateur de la paix générale, & d'infracteur des Traités, d'une maniere inouie entre des Têtes couronnées, & entre des Puissances qui ne sont point en guerre; & le Traité d'Alliance avec l'Espagne, quoique purement dans les termes d'une Alliance défensive, est travesti en un Traité de Ligue offensive: comme si Sa Maj. Imp. avoit effectivement traité en faveur du Prétendant, pour le mettre sur le Trône d'Angleterre.

C'est pourquoi Sa M. Imp. s'est trouvée nécessairement engagée, à faire faire au Roi de la Grande Bretagne, les remontrances cy-jointes; afin de faire voir, tant à la Nation Angloise, qu'à toutes les Nations Chrétiennes & libres de l'Univers, combien sont mal fondées les imputations contenues dans la dite harangue. On doit les regarder comme une suite du Traité conclu à *Herrenhausen* en 1725: & si Sa M. Imp., par sa modération naturelle, & son amour pour la paix, ne l'a pas encore déferé à l'assemblée de l'Empire, Elle n'a pas laissé de chercher, & d'employer continuellement, divers moyens pour prévenir tous les maux; puisque dans cette vue, Elle a fait touchant le Commerce d'*Ostende*, toutes les offres imaginables, pour finir chrétiennement, & amiablement, toutes les mesintelligences dont il étoit l'occasion, ou plutôt le prétexte; quoiqu'Elle fût engagée, & obligée non seulement à établir, mais encore à soutenir de toutes manieres ce Commerce, com-

me il eſt ſuffiſamment démontré dans les Ecrits publiés ſur ce ſujet : d'autant que c'eſt une choſe, qui ſaute de ſoi-même aux yeux d'un chacun, que les Païs-Bas, qui ſont inconteſtablement l'avant-mur de l'Empire, & même en ſont une partie conſidérable, ne ſauroient, ſans le Commerce, être d'une utilité eſſentielle à l'Empire : ſans compter, que ce que Sa Maj. Imp. mettroit en doute, & ſuſpendroit à préſent, contre toute équité, & contre le droit des gens, ne ſeroit pas ſeulement préjudiciable en effet à toute la juſtice, & au droit qu'Elle a de naviger & de commercer, mais encore ne pourroit être dans la ſuite, que funeſte à d'autres Puiſſances.

Outre cela, Sa Maj. Imp., pour parvenir au but mentionné cy-deſſus, de la conſervation de la paix, ne s'eſt pas contentée de faire déclarer il y a longtems aux Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, qu'Elle vouloit s'obliger de ne laiſſer aller ſes Vaiſſeaux en aucun païs, ou *loge*, comme on les appelle, où les Négocians Hollandois fuſſent établis; comme cela n'eſt point encore arrivé juſqu'à préſent de ſa connoiſſance. Elle a de plus fait ſavoir, qu'Elle conſentoit de limiter l'envoy des vaiſſeaux au nombre de quatre, y compris ceux qui ſeroient deſtinés pour la *Chine*, où l'on ſait, à n'en point douter, que les ſujets des Etats Généraux ne trafiquent point.

Sa Maj. Imp. a plus fait encore. Au mois de Septembre dernier, Elle fit propoſer en France un Acte d'aſſurance de ne ſe point attaquer de part & d'autre, afin de détourner les hoſtilités, & pendant cet intervalle, régler l'affaire

l'affaire d'*Ostende*, & ce qui reste à négocier entre les deux Couronnes d'Espagne & d'Angleterre; & en même tems, terminer à l'amiable certains points, entre l'Empire & la France, dont on est à la vérité convenu, mais qui ne sont point encore accomplis : ces moyens, quoiqu'on y eût donné lieu de l'autre part, ont été regardés comme non-acceptables.

Sa M. Imp. ne se rebuttant point pour cela, a consenti à une entiere suspension du dit Commerce d'*Ostende* pour trois ans; & a offert de condescendre sans délai, à un Congrès d'ailleurs peu convenable; en partie pour rompre le cours des hostilités déja commencées en quelques lieux, & en partie pour parvenir à moyenner une bonne intelligence Chrêtienne. Tout cela n'a produit jusqu'à présent aucun fruit : mais du moins on peut voir clairement, & reconnoître, que le Roi de la Grande Bretagne n'a point d'autre but, que d'attaquer Sa M. Imp.; d'entamer l'autorité qu'Elle tient des loix & des réglemens de l'Empire, & (ce qui en est nécessairement inséparable) le repos extérieur & intérieur de l'Empire, d'une maniere irréguliere, & très dangereuse par la suite; de porter, sans sujet, le danger & la guerre dans les Etats, que la Maison Archiducale possede comme fiefs de l'Empire, dans les autres Royaumes & Etats héréditaires; de renverser effectivement le systême interne de l'Empire, au préjudice de ses obligations & de ses fermens, qu'il a prétés comme Electeur, tant à l'Empereur qu'à l'Empire; d'engager dans une Alliance ruineuse, par le Traité de *Herrenhausen*, d'autres

d'autres membres de l'Empire & Puissances étrangeres, contre les constitutions de l'Empire & la teneur formelle de la Paix de *Westphalie*; d'y interesser les Etats-Généraux des Provinces-Unies, sous prétexte du Commerce d'*Ostende*, que S. M. Imp. consent néanmoins, & est prête de terminer à l'amiable; & sous ce même prétexte, & sous celui d'un prétendu dessein & Traité, fait avec la Couronne d'Espagne en faveur du Prétendant, tirer de la Nation Angloise, qui d'ailleurs est sincerement & notoirement affectionnée à Sa M. Imp., un consentement pour de grosses sommes, destinées uniquement à servir à l'ambition du Roi, & à ses mauvais desseins; d'exciter & d'attirer du Nord sur l'Allemagne, toutes sortes de malheurs; de détacher la Couronne de Suede du Traité qu'elle a fait avec Sa M. Imp., pour affermir le repos du Nord, & particulierement de l'Allemagne; & ce qui est encore bien plus horrible, de tâcher depuis la conclusion du Traité d'*Herrenhausen* jusqu'à présent, tant par soi-même que par d'autres, comme on le peut faire voir avec les circonstances, d'animer la Porte Ottomane contre S. M. Imp. : ce qui ne peut que jetter dans un très grand danger, la patrie & toute la Chrêtienté.

Cela étant, S. M. Imp. s'assure avec une entiere confiance, que les Electeurs & Etats, leurs Conseillers, Envoyés & Députés, conformément à leur prudence accoutumée, à leur zele pour l'Allemagne leur Patrie, à leur fidélité & à leur devoir, prendront à cœur les conjonctures & affaires présentes, & aideront à contribuer à tout ce qui peut servir à mainte-

maintenir la perſonne, l'honneur & la dignité de Sa Maj. Imp.; à ſoutenir la gloire du St. Empire & de ſes membres; à entretenir le repos & la proſpérité des païs & Provinces qui en relevent, comme on a dit: afin que l'on conſerve principalement l'Empire en tranquillité & en union, en-de-là & en-de-çà des Alpes, aux Païs-Bas & dans le Nord; que l'on repouſſe toute violence étrangere; que l'on procede, ſelon les loix de l'Empire, contre tous ceux qui en veulent troubler le repos interne, & l'eſſence du Gouvernement de la patrie; & qu'enfin on faſſe tout ce qui ſera avantageux, pour reſtaurer la liaiſon intime entre le Chef & les Membres.

Cependant Sa Maj. Imp., conformément aux obligations attachées à ſa dignité, en vertu de la capitulation par elle jurée à ſon élection, & des conſtitutions de l'Empire, eſt réſolue de contribuer de tout ſon pouvoir, à la défenſe & à l'avantage de tout l'Empire; & de prendre toutes les meſures convenables, afin de pourvoir le mieux, & le plus ſolidement qu'il eſt poſſible, à la ſureté de ſa perſonne offenſée, à celle de l'Empire, & de ſes Royaumes & Etats héréditaires: ce qu'Elle ne fait pourtant, que dans la vue du repos public, de la proſpérité & de la ſureté du St. Empire en général, & de chacun de ſes Membres en particulier.

Comme le Seigneur principal Commiſſaire, conformément aux ordres de Sa Maj. Imp., n'a pas dû ſe diſpenſer de déclarer ce que deſſus à l'Aſſemblée de l'Empire; il aſſure en même tems les Electeurs, Princes & Etats du St. Empire Romain, leurs Conſeillers, En-

voyés & Députés, de son amitié, affection & bienveuillance.

Ratisbonne le 17. *Mars* 1727.

Froben Ferdinand
Prince de FURSTEMBERG.

N°. XVII.

MEMOIRE *présenté en latin à la Diete de* Ratisbonne *par Mr.* LE HEUP.

LE Sérénissime & très-puissant Roi de la Grande Bretagne, mon Maître, le Prince du monde le plus clément, a ordonné au soussigné Ministre de Sa Maj. à la présente Diete, de délivrer ce Mémoire à Vos Excellences & Seigneuries, pour leur exposer.

Que quoique Sa Maj. se soit flattée, que la justice de ses conseils & de ses entreprises, pour la paix de toute l'Europe, & surtout pour le repos du Corps Germanique, devoit être assez connue depuis longtems; & qu'Elle n'ait même jamais cru devoir en douter: Elle apprend cependant qu'il y a des gens, qui, sans la moindre ombre de vérité, travaillent de tout leur pouvoir, à rendre suspects & inutiles ses justes efforts, & l'équité de ses conseils, par le mauvais tour qu'ils tâchent d'y donner.

Sur ces considérations, Sa Maj. a jugé à propos, de confirmer par le présent Mémoire, l'intégrité de ses intentions, & d'en faire de nouveau

nouveau une déclaration entiere & ſolemnelle, pour diſſiper les vains ſoupçons, que certaines gens mal-intentionnés, par une interprétation ſiniſtre, & par une maniere inouïe de raiſonner, tâchent de répandre au ſujet des préparatifs de guerre qui ſe font, tant dans ſes Etats, que dans ceux des autres Princes confédérés, pour la ſureté publique de toute l'Europe, & pour leur conſervation particuliere. Il eſt de la prudence, & de la vigilance de tout Prince éclairé, de ſe tenir ſur ſes gardes, & de ſonger à ſa ſureté, dans un tems où il voit s'élever des orages, qui pourroient fondre ſur ſes Etats, s'il n'employoit tous ſes ſoins pour les prévenir, & pour en détourner l'effet.

S. M. déclare donc par le préſent Mémoire, comme Elle l'a déja fait tant de fois, que les Alliances qu'Elle a contractées en dernier lieu avec d'autres Puiſſances, ſont des Alliances purement défenſives; & qu'elles n'ont d'autre objet, que la conſervation publique de toute l'Europe.

Il eſt bien vrai que dans l'un de ces Traités, Sa Maj. Royale a pris ſur Elle la garantie des Articles V. & VI. de la Paix de *Munſter*, en faveur & pour l'avantage des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas : mais perſonne n'ignore, que comme ces Articles ne regardent, ni directement ni indirectement, le Corps Germanique, ils n'ont rien de commun avec ſes intérêts particuliers.

Sa Maj. ſe perſuade donc, que les Princes & les Etats de l'Empire ne ſe mêleront en aucune façon d'une affaire, qui leur eſt entierement étrangere, & qui ne les intereſſe en

rien: & Sa Maj. veut bien leur déclarer, comme Elle le leur déclare aujourd'hui par son Ministre soussigné, qu'Elle est si éloignée de vouloir rien entreprendre contre la paix & la tranquillité d'Allemagne; qu'Elle fera au contraire tous ses efforts, pour que les Etats d'Allemagne ne souffrent aucun dommage ou préjudice, dans ces tems malheureux, & dans la facheuse conjoncture des affaires; & qu'Elle employera tous ses soins, & tout son pouvoir, pour empêcher que les droits, les privileges & la liberté du Corps Germanique, ne se trouvent enveloppés dans les tristes suites de cette fermentation, qui rend la situation des affaires si perilleuse.

Sa Maj. souhaitte, que l'on regarde cette Déclaration comme une parole Royale & inviolable; & Elle attend de l'équité du Corps Germanique, qu'il réponde à la droiture des intentions de Sa Majesté. Cependant comme le Roi mon Maître a appris, qu'il y avoit des gens qui ont osé assurer publiquement, que son Ambassadeur à la Porte Ottomane avoit sollicité les Turcs, & les avoit voulu engager, à prendre des mesures contraires à la paix de l'Empire d'Allemagne; Sa Maj. déclare expressément & solemnellement par ce Mémoire, que ces bruits doivent être regardés comme des calomnies, & que son Ambassadeur à Constantinople n'a rien fait de pareil, ni eu ordre de le faire.

N°. XVIII.

N°. XVIII. & XIX.

NOTIFICATION *faite aux Ministres Residens à la Diete de* Ratisbonne *par Mr. le Prince de* FURSTENBERG, *principal Commissaire de l'Empereur, au sujet de Mr.* LE HEUP, *Envoyé du Roi d'Angleterre à la dite Diete.*

EN vertu de l'ordre de Sa Maj. Imp., S. A. S. Monseigneur *Froben Ferdinand* Prince & Landgrave de FURSTENBERG, Comte de *Heiligenberg* & de *Werdenberg*, Prince du St. Empire Romain, Chevalier de la Toison d'or &c. Conseiller Privé actuel de Sa Maj. Imp., son Plénipotentiaire & son premier Commissaire à la présente Diete Générale, n'a pu se dispenser de faire savoir aux honorables Conseillers, Envoyés & Députés des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire ici assemblés: Que c'est avec beaucoup de plaisir que Sa Maj. Imp. a appris, que le Mémoire peu convenable, que *Le Heup* Ministre du Roi d'Angleterre voulut présenter il y a quelques jours à la Diete, a été regardé des trois Colleges, comme une chose qui portoit atteinte à tout le Corps Germanique, en la personne de celui qui en est le Chef; & qu'en observant toute la bienséance imaginable, ils se sont contentés de conclurre simplement, à ce que ce Mémoire lui fût rendu.

La

La même raison auroit aussi engagé Sa Maj. Imp., d'acquiescer à ce procedé. Mais comme le susdit Ministre s'est d'abord absenté, pour éluder l'exécution de ce resultat; qu'à son retour, il a refusé, d'une maniere méprisante & injurieuse à la Diete, qu'on fît ce qui avoit été résolu; & qu'enfin, vu les traitemens qu'on a fait en dernier lieu au Résident de S. M. Imp. à Londres, cette conduite a poussé a bout sa patience & sa modération ordinaire: Elle s'est trouvée contrainte de faire savoir au susdit Ministre *Le Heup*, par un Décret, comme par la voye accoutumée, qu'Elle ne le peut plus souffrir ni ici ni dans l'Empire; & encore moins le reconnoître pour un Ministre public: Mais Elle veut & entend, qu'à la faveur d'un sauf-conduit qu'Elle lui envoye; il ait à se retirer de ce lieu dans deux fois 24. heures, & de sortir de l'Empire dans 15 jours au plus tard, à peine d'être privé de cet avantage. Comme donc le susdit Le Heup, s'est déja conformé à ce Décret, du moins pour ce qui regarde son départ de cette ville, & qu'il n'y a plus lieu de douter, qu'il n'en fasse de-même par rapport au reste de sa teneur, S. A. S., en qualité de premier Commissaire, n'a pas voulu manquer d'en faire part aux Conseillers, Envoyés & Députés, ayants plein-pouvoir de leurs Maîtres, les Electeurs, Princes & Etats dans cette présente Diete, suivant l'ordre qu'Elle en a reçu (quoique ce ne soit simplement que pour leur en donner avis) & d'ajouter à cela le Décret qui a été signifié au susdit *Le Heup*. Au reste S. A. S. assure les honorables Conseillers, Envoyés & Députés,

des

des Electeurs, Princes & Etats, de sa sincere amitié, affection & bienveuillance. Le 15. *Avril* 1727.

Signé *Froben Ferdinand*

Prince de FURSTENBERG.

ORDRE *de l'Empereur, signifié à Mr.* LE HEUP, *Ministre d'Angleterre, pour sortir de* Ratisbonne, *& rendu public dans la même Ville, en même tems que l'Ecrit ci-dessus.*

PAR ordre de Sa Sacrée Maj. Imp. CHARLES VI., notre très-clément Seigneur, soit notoire par ces présentes, au Ministre du Roi de la Grande Bretagne *Le Heup*, que la longue patience de Sa dite Majesté Imp. ayant été poussée à bout; Elle se trouve obligée, nonobstant sa clémence naturelle, & l'affection particuliere qu'Elle a toujours eue pour l'illustre Nation Britannique, de faire savoir au dit *Le Heup*, tant pour l'honneur de la dignité Impériale, que pour le maintien de la vérité: qu'Elle ne peut plus le reconnoître pour Ministre Britannique à la Diete de Ratisbonne, ni le souffrir & tolerer plus longtems sur les terres du St. Empire: & qu'ainsi il ait à se retirer au plutôt de la Ville de Ratisbonne, & des terres Impériales.

C'est pourquoi, Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., pour l'honneur & la dignité du St. Empire, a résolu & ordonné, que le dit *Le Heup*, étant encore à Ratisbonne, ou en quel-

quelqu'autre endroit des terres & Provinces de l'Empire, ait à sortir de la dite Ville ou autre lieu dans deux jours, a compter de l'insinuation des présentes, & dans quinze de toute l'étendue des terres de l'Empire, & à se retirer par le plus droit chemin, à la faveur du présent sauf-conduit, qui lui a été accordé pour cet effet.

Qu'ainsi le dit *Le Heup* ait à se conformer, sans perte de tems, & d'une maniere convenable au présent Décret Impérial: & qu'il sache, que s'il en use autrement, il sera dès-lors privé de toute protection & sureté dans l'Empire.

N°. XX.

ADRESSE *des deux Chambres du Parlement d'Angleterre, présentée au Roi le 25. Mars* 1727.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

NOUS les très obéïssans & très fideles sujets de V. M. les Seigneurs spirituels & temporels de la Grande Bretagne, assemblés en Parlement, regardons comme un devoir indispensable; d'exprimer le plus vif ressentiment, de l'affront & de l'indignité que l'on a fait à Votre Sacrée Majesté, par le Mémoire présenté par Mr. *Palm*, Résident de l'Empereur; comme aussi de l'insolence qu'il

a

a eue, de faire imprimer & répandre ce Mémoire dans tout le Royaume.

Cette audacieuse maniere d'en appeller au peuple contre V. M., sous prétexte de s'adresser à Elle, pour reparer & redresser des injures supposées, & de convertir un Mémoire présenté à V. M. en un libelle séditieux, est un procedé que nous détestons, & qui fait naître en nous les derniers sentimens d'horreur.

C'est un projet tout-à-fait frivole & présomptueux, que celui de tâcher d'inspirer à aucun de vos fideles sujets, la moindre méfiance de la parole Royale de V. M., ou de mettre de la différence entre Elle & son peuple: car par la bonté de V. M., ses intérêts & ceux de son peuple ne sont qu'une même chose, & sont aussi inséparables que leur devoir. Leur affection, & leur confiance en V. M. sont pour eux des devoirs indispensables: & si le tems n'a point éfacé la mémoire de ces glorieux exploits, & de ces importans secours, que l'on avoue avoir reçus de la Grande Bretagne; la reconnoissance, l'affection, & l'estime pour cette Nation, ne se peuvent mieux manifester, que par l'honneur qu'on rend à son Roi, & par la justice que l'on rend au peuple, dont le meilleur des Rois est actuellement occupé à défendre les droits & les privileges, contre les invasions & les usurpations faites sur ces biens précieux.

Nous rendons à V. M. les plus sinceres actions de graces, de ses soins, & de la vigilance qui lui a fait découvrir les desseins secrets & pernicieux de ses ennemis & des nôtres; & de la bonté qu'Elle a eue, de communiquer

muniquer à son Parlement les dangers dont ce Royaume étoit menacé.

Nous prions V. M. de nous permettre de l'assurer, que sans nous laisser amuser par aucun desaveu ni subterfuge, & sans nous laisser séduire par aucun artifice, qui pourroit nous jetter dans une fausse sécurité; rien n'est capable de nous empêcher de faire les derniers efforts, pour venger l'honneur de V. M., & pour la soutenir & l'assister contre tous ses ennemis déclarés & secrets, tant au dedans qu'au dehors de vos Royaumes.

Que si quelques uns de vos sujets ont été assez indignes, & assez malheureux, pour soutenir, encourager ou favoriser les perturbateurs du repos public dans cette insulte extravagante faite à V. M.; ou se sont flattés de l'espérance, qu'une persévérance obstinée dans leurs mesures pernicieuses, seroit capable d'ébranler la fermeté de la Nation Britannique: nous sommes résolus de détruire efficacément cette espérance frivole, & de convaincre tout le monde, que les intrigues d'un petit nombre, ne pourront jamais abbattre, ou affoiblir en rien, cette vigueur & cette résolution, qui nous a été inspirée par un véritable amour de la patrie, par une juste considération de ses véritables intérêts, & par une fidélité inébranlable pour votre Majesté.

N°. XXI.

BREF *du Pape* INNOCENT XIII. *aux Electeurs, Princes & Evêques Catholiques de l'Empire, au sujet de l'investiture des Duchés de* Parme & *Plaisance.*

INNOCENT XIII.

RIEN n'a jamais été plus agréable à nos soins paternels, que la tranquillité publique, & la constante union des Chrêtiens. Mais tout ce qui a été fait jusqu'à présent, tant au Congrès de *Cambray*, qu'à la Diete de l'Empire à *Ratisbonne*, contre les Droits du St. Siege, sous prétexte d'affermir la tranquillité, nous annonce tout autre chose; & bien loin de nous promettre la paix, & les fruits de la paix, menace le St. Siege de plus grandes calamités, qu'on n'auroit à craindre de la guerre. Car les Ambassadeurs du Roi Catholique PHILIPPE, notre tres cher fils en Jesus Christ, qui sont à ce Congrès, ont exigé, comme une condition préliminaire pour affermir la paix, que la Cour Impériale accordât à CHARLES fils du dit Roi Catholique, l'investiture prétendue éventuelle du Duché de Parme & de Plaisance, qui appartiennent en Souveraineté Directe & Suprême à ce Saint Siege.

De

De plus, les Membres de la Diete de l'Empire à Ratisbonne, ont donné leur consentement, par un Décret aussi injuste qu'invalide, à cette condition demandée par les Espagnols, qui dépouilleroit le St. Siege Apostolique de ses droits, anciens, assurés & incontestables, & le priveroit de la jouïssance paisible qu'il a eue depuis longtems, d'accorder & de renouveller cette investiture. Car qui ignore, que dans le Siecle passé, sans remonter à des tems plus reculés, l'investiture de ce Duché a été accordée par le St. Siege, sans aucune interruption; & qu'on lui en a payé un tribut annuel, sans aucune opposition.

A ces causes, rejettant cette injuste voye, de rétablir l'union, & désapprouvant entierement le Traité de *Cambray*, de même que le Décret de la Diete de *Ratisbonne*; Nous avons cru devoir témoigner à votre fraternité, dans l'amertume de notre cœur, par cette Lettre (que Nous voulons être un monument public & éternel de notre opposition à cet égard) que Nous nous y opposons entierement; afin qu'on ne croye pas, que les droits de la Sainte Eglise Romaine puissent recevoir aucun préjudice par de pareils Traités ou Décrets.

Ainsi, vénérables Freres, nous vous exhortons à employer tous vos soins, pour l'observation & la défense des droits du Sanctuaire, d'une maniere qui réponde à votre caractere, à votre dignité, & à votre pieté; & à travailler de toutes vos forces, pour faire corriger, & annuller d'une maniere convenable, le Décret imprudent des Ministres de Ratis-

bonne, où les vôtres ont aussi accoutumé de se trouver.

La justice exige de vous cette œuvre digne de votre intégrité, & de votre religion: l'affermissement de la paix le demande; de-même que le respect qui est dû au bienheureux PIERRE Prince des Apôtres. Le Dieu de paix, qui est juste dans toutes ses voyes, conduise votre fraternité dans les sentiers de la justice, & vous prenne sous sa protection; pendant que Nous vous donnons de tout notre cœur notre bénédiction Apostolique. Donné à *Rome*, à *Ste. Marie Majeure*, sous l'Anneau du Pêcheur, le 27. Fevrier 1723, la troisieme année de notre Pontificat.

Signé Mathieu SCAGLIONI.

N°. XXII.

MEMOIRE *présenté au Roi de la Grande Bretagne, par le Sr.* Vincent PUCCI, *Secretaire du Grand-Duc* COME III. *

VINCENT PUCCI, Secretaire du Grand-Duc de *Toscane*, représente humblement à V. M., que le Grand-Duc son Maître ayant eu connoissance des dispositions faites dans la nouvelle convention, entre les Puissances alliées, touchant la succession de *Toscane*, au grand préjudice, ou plutôt à l'entier anéantissement de sa Souveraineté,

* *Le même fut présenté au Roi Très-Chrétien.*

neté, & de la parfaite indépendance avec laquelle il possede ses Etats, à la reserve d'une petite partie, qui jusqu'à présent a relevé de la Couronne d'Espagne, & d'un petit nombre de fiefs mouvans de l'Empire; lui a donné ordre, d'exposer respectueusement ses droits à V. M., & de lui faire les remontrances & Déclarations suivantes.

Le Grand-Duc ayant lieu de se persuader, que tout le monde est suffisamment désabusé des suppositions erronées, sur lesquelles on a proposé dans le dernier projet de paix, de donner un successeur dans la Toscane à la famille régnante; il esperoit, qu'au lieu de suivre des vues si préjudiciables à ses droits, & aux prérogatives de sa dignité, les Puissances contractantes seroient entrées dans les égards dûs à son autorité souveraine, & auroient fait attention aux justes plaintes qu'il leur a fait porter par ses Ministres. Il avoit d'autant plus de raison d'attendre cette justice des Puissances alliées, que bien loin d'avoir jamais fait naître à aucune d'elles, des soupçons sur la droiture de ses intentions, il leur a donné au contraire plusieurs sujets d'être satisfaites de lui; & que toutes les mesures qu'on peut prendre pour parvenir à une paix solide, se peuvent concilier parfaitement avec les sentimens du Grand-Duc & du Prince son fils, qui, bien loin de vouloir troubler une action si louable, la desirent de tout leur cœur, & sont prêts à y contribuer autant qu'aucun autre, mais seulement en faisant usage de leur liberté, & en suivant les formalités légitimes.

Quel que soit donc le Prince, qui doit succeder dans la Toscane à toute la famille regnante,

gnante, le Grand-Duc ſe croit obligé de déclarer, comme en effet il déclare & proteſte par ce préſent Mémoire: qu'à lui ſeul, au Grand-Prince ſon fils, & non à aucun autre, il appartient de déſigner, & d'élire ce Succeſſeur, avec les formalités accoutumées, & propres à un acte de cette nature: & que perſonne ne pourra parvenir, légitimément & avec juſtice, au domaine & à la poſſeſſion de la Toſcane, que par cette ſeule voye & à ce titre; tout autre moyen, par lequel on prétendroit y parvenir, ne pouvant qu'être abuſif & violent.

Outre cela, le Grand-Duc ayant reconnu, qu'en vertu de la nouvelle convention, le Prince deſtiné à la ſucceſſion de la Toſcane, doit en prendre poſſeſſion au défaut du dernier mâle de la famille régnante; & quainſi contre toute juſtice, l'Acte ſolemnel, qui appelle l'Electrice *Palatine* Douairiere à la ſucceſſion, pour ſa vie durant, au cas qu'elle ſurvive au dernier mâle, deviendroit inutile & comme non fait: il prie V. M. de conſiderer, que leurs Alteſſes n'y pourront jamais conſentir; parce que ce ſeroit les vouloir forcer, de renoncer à l'uſage & à la poſſeſſion de leur liberté, & du droit qu'Elles ont, de diſpoſer de la ſucceſſion dans la forme que requiert le bien de l'Etat, avec la concurrence du Sénat: cette voye étant la ſeule, par laquelle on puiſſe transferer, après l'extinction de la famille régnante, dans une autre famille, le Domaine d'un Etat libre & indépendant, comme eſt la Toſcane dans preſque toute ſon étendue.

Si

Si l'on confidere d'ailleurs l'équité & la bienféance de cet Acte, on ne peut concevoir, comment on a pu penfer à le rendre inutile: car encore que par les loix fondamentales de l'Etat, les femmes ne foient point appellées à la fucceffion, & que par cette raifon elles ne puiffent fuccéder en vertu d'un droit qui leur appartient, & fans une election particuliere; cependant les loix de la bienféance & de l'équité veulent, qu'on préfere à tout autre pour la fucceffion, la derniere Princeffe d'une Maifon, qui a fi bien mérité de la Patrie. Vérité reconnue par Sa Maj. Imp.; jufques-là, que lors de fon Couronnement à Francfort, elle crut digne de fon équité, de concourir en quelque façon à cet Acte: ce qui fut exécuté, en promettant dès-lors expreffément à l'Electrice Palatine, par un * Billet écrit de fon ordre à l'Electeur Palatin par le Comte de Zinzendorf, de lui donner l'inveftiture pour les Etats feodaux, dont on a parlé cy-deffus. Pour toutes ces confidérations, & afin que l'indubitable & abfolue autorité du Grand-Duc ne foit lézée, ni que la fatisfaction que tous fes fujets ont montré de l'Acte dont il s'agit, ne foit troublée, leurs Alteffes déclarent & proteftent, qu'Elles ne pourront jamais confentir qu'on y porte aucun préjudice.

Le Grand-Duc, qui a les intérêts de fes peuples à cœur comme les fiens, & qui doit conferver leurs prérogatives, voit de plus avec un extrême regret, qu'on veuille que le Domaine de Florence, qui a été tenu autrefois par

* *On en trouvera l'extrait à la fuite de ce Mémoire.*

par la République, & depuis par les Princes de la famille régnante, en Souveraineté, & dans une indépendance ** absolue, sans qu'on ait jamais fait, pour tout ce Domaine, aucun Acte de sujettion à l'Empire; qu'on veuille, dis-je, que ce Domaine devienne tout d'un coup un fief de l'Empire, en la personne de celui qu'on prétend désigner pour Successeur. Et en effet, sans faire remarquer à V. M., que par cette disposition-là même, on avoue ce qu'on vient de dire de la liberté de Florence jusqu'à ce tems; sans lui remontrer encore, que S. M. Imp. reconnut bien cette liberté dans le Billet écrit de Francfort, ainsi qu'on le conclut avec évidence de sa teneur: rien n'est plus dur, que de disposer absolument des États d'autrui, sans en consulter le Maître; & de faire changer un Etat de condition, surtout lorsque ce changement n'est point nécessaire pour la fin qu'on se propose.

Tous ces motifs, & d'autres également forts & convainquans qu'on pourroit produire, ne permettant point au Grand-Duc, de dissimuler plus long-tems un silence, qui pourroit passer pour un acquiescement aux torts inconcevables qui lui seroient faits, & au Grand-Prince son fils, si les Traités & conventions, pour ce qui regarde la succession de la Toscane avoient leur effet: il se promet de la bonté & de l'équité de V. M., qu'Elle entrera pleinement dans les justes déplaisirs d'un

** *Pour éclaircir ce fait, on a fait suivre à ce Mémoire les N°. XXIII. XXIV. & XXV, qui contiennent les Ecrits pour & contre la pleine & entiere liberté de la Toscane.*

Prince, qui lui eſt ſi dévoué; & qu'Elle employera toute ſon autorité, pour lui conſerver le plein exercice du libre pouvoir, qu'il tient de Dieu & de ſes peuples, de diſpoſer de ſes Etats: V. M. pouvant être perſuadée, que ni le Grand-Duc, ni le Grand-Prince, n'en feront jamais un uſage contraire à ſes bonnes intentions, & à celles des Puiſſances Alliées.

EXTRAIT *du Billet du Comte de* ZINZENDORF *à l'Electeur Palatin, écrit de* Francfort *par ordre de l'Empereur* CHARLES VI., *le* 9. *Janvier* 1712.

SA Majeſté Impériale eſt perſuadée, que le Grand-Duc ne fera, ni permettra que l'on faſſe, aucune diſpoſition des Etats de ſa Domination, en faveur des ennemis de Sa dite Majeſté, & de la Maiſon d'Autriche, ni contre les intentions d'icelle; mais qu'au contraire, il ſongera aux moyens de pouvoir accorder enſemble, pour le préſent auſſi bien que pour l'avenir, les intérêts de la Maiſon de Toſcane avec ceux de la Maiſon d'Autriche: moyennant quoi S. M. Impériale ſera contente, de donner à Madame l'Electrice Palatine, les inveſtitures des Fiefs donnés, juſqu'à préſent, ſans differens titres aux mâles de la Maiſon de Medicis,

N°. XXIII.

Nº. XXIII.

EXTRAIT *du Mémoire qui fut dressé à* Florence, *pour prouver la pleine & entiere liberté de la* Toſcane.

L'AUTEUR de ce Mémoire commençant par nier, que l'Empereur & l'Empire puiſſent avoir aucun droit ſur cet Etat; s'étonne que les Puiſſances de la quadruple Alliance ſoient cependant prévenues de l'opinion, que toute la *Toſcane* eſt un fief de l'Empire: préjugé, dit-il, dont on ſe feroit facilement défait, ſi on avoit conſulté le Grand-Duc, comme on avoit tout lieu de l'attendre.

L'Auteur entrant enſuite en matiere, ſoutient que la République de *Florence* a joui, dès ſon origine, d'une entiere indépendance de l'Empire: qu'elle s'eſt toujours gouvernée par ſes propres loix, & par ſes Magiſtrats, appellés d'abord *Conſuls*, puis *Anciens*, & enfin *Prieurs*, qui tenoient toute leur autorité du peuple, qui les éliſoit, ſans être jamais confirmés par aucune autre Puiſſance: que cette République a été expoſée à diverſes entrepriſes, dont elle a prévenu l'effet; & qu'elle a ſû ſi bien aſſurer ſa liberté, que lors même que les guerres civiles exigerent qu'on fit une reforme dans l'Etat, on eut recours au St. Siege; pour rétablir la Paix entre les habitans, & pour leur donner de nouveaux réglemens, ſans que l'Empire y prît, ou y eût aucune part.

nis ce qu'ils demandoient, s'évada pour aller à Florence, afin de se mettre en état de se défendre; on ne s'attendoit pas à voir encore Varchi cité pour garant, puis que cet Historien dit nettement le contraire. Le Duc ne resta pas seulement à Naples après ce refus; mais l'Empereur confirma la sentence deja rendue en sa faveur, & lui fiança sa fille le 29. Fevrier. Si l'Empereur n'insista plus sur sa demande, ce n'est pas qu'il fût convaincu de n'avoir aucun droit sur Florence: il avoit d'autres raisons de ménager son Beau-fils, pour lequel, d'ailleurs, il avoit beaucoup d'amitié; & Varchi nous allegue encore une autre circonstance, qui marque que le Duc détourna ces instances, par toute autre voye que par celle du Droit.

Quoiqu'Alexandre ne devint pas feudataire de l'Empereur, il ne laissa pas de le reconnoître pour superieur. Il y a eu toujours sous la souveraineté de l'Empire, des villes, des Comtés, & des Principautés, qui n'en ont pas été des fiefs, & qui n'ont pas prétendu en être independans: & ce fut en vertu de cette subordination, que le Duc présenta à l'Empereur quand il vint à Florence, le 29. d'Avril de cette même année, les clefs de la Ville, & que l'Empereur les accepta: ce n'est pas une cérémonie qui se pratique de Souverain à Souverain. Quand l'Empereur CHARLES IV. vint en France en 1378., le Roi, quoi qu'il eut de très grandes obligations à ce Prince, fut si jaloux des marques de souveraineté, qu'il ne fit pas présenter même un Cheval blanc à l'Empereur. On sait encore les précautions que prirent les Rois de France & d'Angleterre, quand SIGISMOND Roi des Romains, entra dans leurs

leurs Royaumes, pour empêcher que dans le Cérémonial, il ne se commît rien qui parût marquer quelque subordination de leurs Couronnes à l'Empire Romain.

L'Auteur du Mémoire prétend, qu'après la mort d'Alexandre, COSME fut élu librement par le Sénat : mais dans le Décret même, le Sénat proteste n'agir en cette occasion, que pour se conformer à la volonté de l'Empereur. Le nouveau Prince n'entreprit rien sans l'avis des Ministres Impériaux ; & il se fit confirmer dans sa dignité, par le Comte de CIFUENTES, Ambassadeur de l'Empereur. Celui-ci dit exprès, que le nouveau Duc tenoit son Etat de la grace de Sa Majesté.

L'Empereur réitera cette confirmation par un Acte daté à *Monsone* en 1537. le dernier Septembre. Au lieu d'apporter des preuves de la même force, l'Auteur se contente de produire l'Inscription qui se lit au piédestal de la statue de Cosme : *Plenis liberisque Senatorum Votis, Reipublicæ Florentinæ Dux renunciatur.* Ces sortes d'éloges ne servent point de preuve, dans une controverse de Droit. Le Roi de France HENRI IV. est appellé Empereur, dans l'Inscription qui se lit au piédestal de sa statue Equestre, au Pont neuf de Paris : aucun François n'en voudra conclurre, que le titre d'Empereur est dû aux Rois de France. L'Auteur n'a pas voulu quitter cette matiere, sans la confirmer par des passages de quelques Jurisconsultes. Il y met aussi l'autorité de PIE V. : il cite quelques paroles de la Bulle, par laquelle ce Pape a prétendu créer Cosme, Grand Duc de Toscane : il fait sonner bien haut la réponse que le même Pape

fit aux Ministres de l'Empereur, en leur disant que la Ville de Florence avoit toujours maintenu sa liberté; que ce qu'on avoit fait d'elle, avoit été fait par ses propres citoyens, qui en avoient le pouvoir, comme libres de disposer d'eux & de leur Ville; & que dans la guerre de 1530., Charles V. n'avoit fait autre chose que d'aider un des partis, savoir de ceux qui étoient hors de leur patrie; & que par là il n'avoit acquis aucune supériorité sur Florence: il appelle au secours la sainteté de ce Pontife, pour donner du relief à cette réponse: ce fut le seul amour de la vérité, qui l'engagea, non seulement à rendre cette justice au Grand-Duc; mais encore à le mettre en état de la soutenir, avec le pouvoir qu'il tenoit de Dieu, contre les plus fortes oppositions de l'Empereur Maximilien. Ce sont des expressions romanesques. L'Empereur Maximilien, Prince pieux, sage, & moderé, s'il en fut jamais, est introduit combattant contre Dieu même, pendant qu'il ne fait que maintenir les Droits de la Couronne; & il faut susciter un Saint pour lui résister. Mais l'Auteur ne s'est pas souvenu, que l'on n'attribue pas aux Papes, en fait de politique & d'histoire, l'infaillibilité que l'on respecte dans les matieres de Religion: & puis on sait, que St. Pie n'a pu soutenir dans la suite, ce qu'il avoit avancé au commencement.

Il n'étoit nullement à propos de compromettre l'autorité de ce St. Pontife: car si l'Auteur veut prouver, par le témoignage d'un Pape, que l'Empire n'a jamais eu aucun droit sur la Ville de Florence, on lui opposera

ta l'autorité de CLEMENT VI. de BONIFACE VIII. & d'autres Papes, qui ont reconnu la Souveraineté de l'Empire sur la Toscane. C'est de cette sorte, que l'Auteur croit avoir suffisamment prouvé, qu'avant l'établissement de la Principauté, la Ville de Florence a été maîtresse absolue dans son Domaine, sans aucune subordination à l'Empire; & que depuis cet établissement, tous ses Princes ont joui de la même indépendance. Si on veut le persuader du contraire, il demande des investitures, des sermens de fidélité, des hommages rendus, & d'autres Actes semblables, qui prouvent indubitablement la sujettion.

Quoique ceux qui soutiennent les Droits de l'Empire, n'ayent qu'à se tenir sur la défensive contre l'Auteur du Mémoire; on produira pourtant deux Titres, dont on peut esperer qu'il sera content. Voyons d'abord, ce qui s'est passé avec CHARLES IV. à *Pise*, en 1355., dans un tems où ce Prince n'étoit pas en état de faire aucune violence aux Florentins. Les Ambassadeurs de Florence, de VOLTERRE, de MINIASI, d'AREZZE, de PISTOYE lui firent hommage à *Pise*: & dans l'accord qui fut fait en même tems, il est stipulé pour la République, que le Roi abolisse les sentences données par son Ayeul HENRI VII. contre la Ville de Florence; qu'il lui confirme ses statuts; que les Prieurs des Arts, & l'Enseigne de la Justice soient ses Vicaires; qu'il ne se serviroit pas des voyes de fait, si quelqu'un accusoit les Florentins auprès de lui; mais qu'il administreroit la justice par des voyes de Droit.

Les Florentins s'engagerent de leur côté, à lui payer à la fois, pour les droits que ses prédéceſſeurs avoient pû prétendre du Domaine de Florence, 100. mille florins d'or, & pour l'avenir 4000. florins d'or par an. Les Florentins l'accompagnerent dans son voyage de *Rome*, avec 200. Chevaux; & à son retour à Pise, *Antoine* ADIMARI & *Jean de* MEDICIS, lui jurerent la foi, au nom de leur République, en qualité d'Empereur: & celui-ci leur confirma leurs privileges par un Acte, muni d'une Bulle d'or. Dans l'Alliance que les Florentins firent avec RUPERT, Roi des Romains, ils demandent qu'il leur accorde les privileges qu'ils souhaitent, pour sa vie durant seulement; & ils s'engagent à lui payer pour reconnoiſſance de sa Souveraineté, la somme d'argent dont leurs Députés conviendroient avec lui. Ils ont obtenu en effet ce privilege. Le Roi des Romains leur confirma non seulement les terres qu'ils possédoient, mais encore les Droits Royaux qu'ils y exercoient; & donna l'investiture à BONACURSE *de* PITTI, Député des Florentins, mais non pas sans aucune subordination à l'Empire; car il déclare les Prieurs & le Gonfalonier, Vicaires de l'Empire dans cet Etat, jusques-à-ce que ce pouvoir fût retiré par ses Succeſſeurs, auxquels il reserve la faculté de revoquer ces privileges tout-à-fait, puisque les Florentins-mêmes ne les avoient demandés, que pour sa vie durant. Comme encore MAXIMILIEN & CHARLES V. ont confirmé ces privileges, on voit aſſez que la République de Florence n'a joui de son Domaine, ni de ses Droits Royaux, qu'en vertu de ces concef-

concessions. Il ne pouvoit pas être autrement, puisque les Villes conquises par les Florentins avoient été sujettes à l'Empire, aussi-bien que celle de Florence; & si les Florentins leur ont oté la liberté, ils n'ont pû préjudicier aux Droits de Souveraineté de l'Empire, auxquels ils ne faisoient pas la guerre.

Voici donc une Investiture, des hommages rendus, des droits de Souveraineté payés, & d'autres actes, qui prouvent indubitablement la sujettion. L'Empire est donc bien fondé, quand il insiste sur ses droits sur l'Etat de Florence; puis que les Auteurs Florentins, & celui du Mémoire en particulier, tombent d'accord, que la relation que l'Etat de Florence avoit à l'Empire, du tems de la République, n'a pas été changée par l'établissement de la Principauté.

Le seul parti que peut prendre un Auteur, pour prouver la Souveraineté de cet Etat, c'est de montrer, que l'Etat de Florence s'est affranchi de cette subordination, aussi légitimement qu'elle avoit été établie: mais pour en venir à bout, il faut chercher autre chose que des passages de Jurisconsultes, des Inscriptions de statues, des subtilités & des expressions vagues, ou équivoques.

Les Ducs de *Lorraine* tenoient anciennement leur Duché de l'Empire: mais l'Empereur CHARLES V. les déclara Princes Souverains, par une convention faite en 1542. Le Corps *Helvetique* obtint dans la paix de *Westphalie*, que son exemption de la jurisdiction de la Chambre Impériale, fût inserée dans les Articles de la paix: comme les *Hollandois*, après avoir fait la paix avec l'Espagne, se fi-

rent auſſi aſſurer leur liberté par l'Empereur FERDINAND. L'Auteur du Mémoire ne produit rien de tel en faveur de Florence : il n'allegue que la preſcription. Mais quand il fait parade de la poſſeſſion de pluſieurs ſiecles, il ne ſongeoit pas apparemment, ni aux Titres dont on vient de parler, ni à toute la ſuite des marques éclatantes, que les Empereurs ont données de leur ſupériorité ſur cet Etat. Il n'eſt donc pas dans le même cas avec les peuples, qui, profitant de la foibleſſe de l'Empire Romain, ont établi de nouveaux Royaumes ſur ſes ruines ; vû que leurs Princes ont été reconnus enſuite pour légitimes poſſeſſeurs, par des Traités de Paix & d'Alliance, ou par d'autres Actes ſemblables ; & une partie de ces Provinces avoit été abandonnée par les Romains : par conſéquent, le paſſage de GROTIUS, ne peut pas être appliqué ici : il falloit prouver, pour s'en pouvoir ſervir, ou que l'Empire a perdu ſes droits ſur l'Etat de Florence par une guerre ; ou qu'il y a renoncé par un Traité ; ou qu'il les a abandonnés volontairement. Pour que la preſcription devienne un Titre valable, il faut non ſeulement, que l'un des partis ſoit en poſſeſſion du Droit qu'il veut preſcrire ; mais auſſi que l'autre ne marque aucun deſſein de le recouvrer. Si les Empereurs ont laiſſé jouir les Grands-Ducs de Toſcane d'une juriſdiction libre, du Droit de paix & de guerre, & de toutes les autres prerogatives, que les Etats de l'Empire exercent en vertu de leur ſupériorité territoriale ; cela ne peut pas être allegué contre eux : puis qu'il les laiſſoient à ces Princes, en vertu des privileges Impériaux. Mais quand

la

la Cour de Florence, entreprenant de régler la succession, a voulu passer les limites du pouvoir qui lui a été donné dans les Actes de son élévation, S. M. I. n'a pas oublié de le ressentir; & l'Auteur tâche en vain de prouver le contraire, par un Billet du C. de ZINZENDORF.

L'Auteur, qui avoit protesté au commencement de ce Mémoire, de n'avoir en vue que de désabuser les Puissances Alliées, d'une supposition erronée, à laquelle ils s'étoient laissés surprendre; croit l'avoir assez fait, pour leur pouvoir remontrer, qu'il n'y a rien de plus injuste, ni de tort plus affreux, que celui que l'on va faire à l'État de Florence, en le déclarant fief de S. M. I. L'Empire a d'autant plus de sujet de veiller sur ses Droits dans cette occasion, que l'on se sert de la bonté & de l'indulgence de Charles V. envers la Maison de Medicis, pour les revoquer en doute. Et comme cette qualité de fief est acceptée dans la quadruple Alliance, pour le Prince à qui la succession de Toscane est destinée, l'Auteur n'a pas raison de le plaindre. Il ne perdra rien par là de son rang, de ses titres & de son autorité dans le Gouvernement. Le Peuple de Florence n'y perd rien non plus; & il paroit que l'Auteur ne connoit pas assés la condition des fiefs de l'Empire, quand il se plaint que l'on veut opprimer la liberté du Païs. La Cour de *Turin*, & les autres Princes d'Italie, aussi bien que les Electeurs de l'Empire, en sont-ils plus bornés, dans le Gouvernement de leurs Etats, ou moins considerés dans les affaires de l'Europe, quand

ils y prennent part, pour être feudataires de l'Empire ?

La seconde partie du Mémoire est destinée à critiquer quelques-uns des Argumens, dont les Auteurs Allemands se sont servis dans leurs Ecrits, pour déduire les Droits de l'Empire sur l'Etat de Florence. L'Auteur n'en a choisi que ce qu'il a pu trouver de plus foible, pour l'employer à refuter les principes qu'il avoit débités dans la premiere partie. Mais comme CONRINGIUS, qui est le principal Auteur qu'il entreprend de refuter, n'a pas eu à la main tous les livres nécessaires, & encore moins les Titres, qui n'ont été imprimés que depuis, on n'a pas cru nécessaire d'examiner la Critique de notre Auteur. D'ailleurs, la Cour Impériale est trop bien fondée, pour ne pouvoir assurer aisément les Puissances engagées dans la Quadruple-Alliance, qu'elles ont pu se rapporter à S. M. I., par rapport à son droit sur les Etats de Toscane, sans consulter auparavant la Cour de Florence; comme l'Auteur prétend qu'ils auroient du faire.

N°. XXV.

N°. XXV.

Lettre *d'un* Whig *à un* Hollandois, *sur l'Ecrit précédent.*

MONSIEUR,

VOUS serez peut-être surpris de voir, que j'entreprenne de faire des observations sur l'Examen qui a paru, du Mémoire publié pour la défense de la liberté de Florence; mais au moins ne le serez-vous pas, de ce que je vous adresse ces observations, puisque vos principes tendent, ainsi que les miens, à un temperament qui conserve la liberté du Gouvernement. Vous ne pourriez voir sans peine, qu'on assujettit à la condition de feudataire, un Etat qui jouit depuis longtems de l'indépendance. On me dira, si l'on veut, des Florentins, ce que l'Empereur Charles IV. leur dit autrefois des habitans d'*Arezo* qu'ils sont assez grands pour parler d'eux-mêmes. J'avoue que j'aime la liberté jusques dans les peuples les plus éloignés de notre Isle; & je l'avoue, quoique je sache bien que quelques-uns des nôtres, en exposant leurs principes, ont contribué à l'oppression, plutôt qu'au maintien de l'Etat dont j'entreprends la défense.

Une Nation aussi vive que la Florentine, n'a certainement que faire de se gouverner par elle-même : il n'en faut point d'autres

preuves, que les dissentions dont elle fut agitée autrefois. La Démocratie, qui est l'ancienne forme de son Gouvernement, ne conviendroit pas aux grands; & l'établissement du Gouvernement Aristocratique seroit insupportable au peuple. D'ailleurs, le Grand-Duché de Toscane étant composé de trois Républiques, chacune d'elles pretendroit faire un Peuple & un Senat. Mais pour tout cela, convient-il d'assujettir doublement cet Etat? Il convient encore moins aux Puissances maritimes, qu'il soit tellement dépendant de quelqu'une des grandes Puissances, qu'il ne lui soit pas loisible de garder une exacte neutralité en tems de guerre. Mais sans m'arrêter à ces réflexions politiques, j'entre d'abord en matiere.

Je passerai légérement sur l'obscurité des anciens tems: tout ce qu'on en diroit, ne prouveroit pas beaucoup, ni pour ni contre la liberté de Florence. Il est certain, que lorsque les *Carlovingiens* eurent laissé perdre l'Empire, les Princes d'Italie furent pendant quelque tems, indépendants de toute puissance étrangere; & que la tirannie de BERENGER donna occasion à quelques-uns d'entr'eux, d'appeller OTHON I., qui conquit les Etats de ce Prince par droit de guerre, mais qui, suivant le Droit commun, ne put conquerir les Etats de ses Alliés. Il n'est pas moins constant, qu'OTHON III. étant mort sans enfans, HARDOUIN, Marquis D'IVRE'E, disputa l'Empire aux Allemands; & l'on sait que HUGUES le Grand, Marquis de Toscane, étant mort peu avant Othon III., à qui il avoit fait beaucoup de peine, Florence,

qui

qui jusqu'alors avoit été soumise aux Marquis, se mit en liberté.

En effet, c'est à l'an 1010., c'est-à-dire, neuf ans après la mort de Hugues, que les Historiens (a) rapportent la destruction de *Fiesole*; action semblable, dans toutes les circonstances, à celle des Romains, lorsqu'ils détruisirent *Albe* : & cette entreprise, quoi que si éclatante, ne fut remarquée ni par l'Empereur Henri I., ni par les Marquis de Toscane, qui succéderent à Hugues; parce que le Marquisat ne fut pas plus héréditaire en leurs personnes, que l'Empire ne l'etoit en la personne de Henri.

C'est avec beaucoup d'apparence, qu'on rapporte au même tems le commencement de la liberté de *Pise*, de *Luques*, de *Sienne*, & de plusieurs autres Villes de Toscane; (b) quoiqu'il ne soit pas si bien marqué que celui de *Florence*. Les Marquis de Toscane, qu'on trouve ensuite, jusqu'à Mathilde, eurent un Palais dans cette Ville, & quelques Allodiaux dans son Territoire; mais on ne voit pas qu'ils y ayent eu aucune autorité; & les Successeurs de Mathilde n'eurent presque plus que le titre de Marquis, sans territoire en Toscane; puis qu'ils n'eurent ni la succession de cette Princesse, ni celle de Hugues.

On voit par cette légere exposition, si l'auteur de l'Examen a dû dire, que les Empereurs Allemands, devenus maîtres du Royaume

(a) Malespini *Hist. Fior. Ch.* 54. Jean Villani *Liv.* 4. *Ch.* 5. Ammirato *Liv.* 1. *page* 33. (b) Ammirato *Liv.* 1. *pag.* 35.

me d'Italie, le furent aussi de la Toscane; & que Florence resta sous la domination des Ducs ou Marquis de Toscane, feudataires des Empereurs.

Les grands mots qu'il entasse ensuite, d'Hommages, d'Investitures, de Confirmation de Privileges, ou sont hazardés, ou sont pris dans un sens contraire à leur véritable signification. Il n'y a ni investitures, ni hommages : pour les Privileges, voici ce que c'est.

On comprend communément sous ce nom, des Actes où un Prince confirme à un particulier, une Communauté, une Ville, la jouissance des Biens & des Usages dont ils étoient deja en possession depuis long-tems; & l'on trouve quelques Actes de cette nature, accordés par les Empereurs, dans le Territoire de Florence. Mais on n'en conclurra jamais, que ce Territoire fût soumis à l'Empire. Ces sortes de Privileges ne furent gueres recherchés, que par les *Gibelins*, qui vouloient s'acquerir une protection contre les *Guelfes*. D'ailleurs ils tenoient d'ordinaire lieu de Sauve-Garde; & suivant les conjonctures, on en prenoit de semblables des autres Princes: car on en trouve aussi, qui ont été accordés par les Papes, précisément pour les mêmes Biens, pour lesquels on en avoit pris des Empereurs.

Ce qui arrivoit souvent à des particuliers, est arrivé quelquefois à la République de Florence. Ceux-là, à l'approche des Armées, essayoient de mettre leurs Biens à couvert d'insulte, en prenant des Lettres qui leur en confirmassent la jouissance; & celle-ci, lorsque les ennemis paroissoient porter les Empereurs,

à

à la troubler dans la possession de ses Droits, prenoit des Lettres qui la maintinssent dans tous. C'est ainsi que MAXIMILIEN étant allé en Italie en 1509., eut occasion de traiter avec les Florentins, & de dire dans le Traite, qu'il confirmoit la République dans sa présente liberté, & dans le Domaine & possession de toutes les Villes, Places, Châteaux, &c. On ne lui demanda cette confirmation, & il ne l'accorda, que par précaution, *ad omnem cautelam*; & cette précaution étoit nécessaire, non à cause de ses prétentions, mais parce que la République venoit de prendre *Pise*, dont l'Empereur avoit embrassé peu auparavant la défense.

Si l'Auteur de l'Examen ignore la signification de ces mots, *confirmation*, & *confirmer*; pour l'apprendre, il n'a qu'à consulter les Actes accordés aux particuliers. Quand un Pape dit, qu'il confirme à un Seigneur, ou à un Monastere, dans le Territoire de Florence, la jouissance des Biens qui y sont désignés, il voit bien que cela signifie, que ce Pape ne troublera point ce Seigneur, ou ce Monastere, dans la jouissance de ces Biens; sans que cela signifie, ou qu'ils ne les possédoient pas de droit, ou qu'on étoit en droit de les en priver. S'il prétend que les mêmes termes ont une autre signification dans les Lettres accordées par les Empereurs, il faut qu'il le prouve: on ne l'en croira pas sur sa parole.

C'est avec aussi peu de raison, qu'il reproche, que les Prieurs de Florence furent faits Vicaires de l'Empire. Les deux *Charles* D'ANJOU le furent aussi dans les endroits de la Toscane, qui étoient soumis à l'Empire; *in partibus*

partibus Tusciæ subjectis Imperio : & l'on n'ose pas même dire, que le Vicariat accordé aux Prieurs fût quelque chose d'aussi réel. Ce pouvoit n'être qu'un Titre d'honneur en leurs personnes ; comme il le fut en la personne d'EDOUARD III. Roi d'Angleterre, à qui LOUIS de Baviere l'accorda : (*a*) & ce qui donne lieu d'en avoir cette idée, c'est qu'on ne voit pas que ces Prieurs ayent fait aucun usage de la qualité de Vicaires. Au reste, ceux qu'on trouve, tant avant qu'après les deux Charles, qui furent envoyés par les Empereurs, furent si bien traités des Florentins, qu'on ne sait comment l'Auteur à pû se résoudre à en parler. En 1113., RIMBERT, envoyé par HENRI I., fut battu & tué. (*b*) En 1172., la République résista avec force à l'Archevêque de Mayence, envoyé par FREDERIC I., sous prétexte de pacifier la Toscane (*c*). LAUDOLE, en 1280. (*d*), & après lui FIESCHI en 1286., (*e*) à qui RODOLPHE donna la qualité de ses Vicaires en Toscane, essayerent aussi vainement, d'engager Florence à se soumettre à cet Empereur ; & celui qu'ADOLPHE de Nassau envoya avec le même pouvoir, obtint seulement une somme d'argent, pour retourner en son païs ; encore ne fut-ce qu'à la priere du Pape. (*f*) Quant

(a) FROISSART, *Liv.* 1. *Ch.* 33. (b) AMMIRATO, *Liv.* 1. *pag.* 48. (c) *ibid Lib.* 1. *pag.* 55. SIGONIUS *Liv.* 14. *de regno Italiæ.* (d) AMIRATO, *Liv.* 3. *pag.* 157. (e) *ibid. pag.* 167. (f) *ibid Liv.* 4. *pag.* 197. BORGHINI, *part.* 2. du Discours, *Je Firenze*, &c.

Quant aux Jurisconsultes, vous jugez, Monsieur, de vous-même, que la réflexion de l'Auteur de l'Examen n'est pas juste. Les Auteurs du Mémoire n'ont apparemment pas prétendu les séparer de leurs citations; & ce n'est pas la qualité de Jurisconsultes qui leur a fait regarder leur témoignage, comme capable de faire impression. C'étoient d'habiles gens, dont quelques-uns furent employés dans les affaires publiques, & d'autres eurent des liaisons avec ceux qui gouvernoient : ils ne disent que ce qu'on trouve déja dans les Histoires de leurs tems. L'Auteur de l'Examen, pour justifier le mépris qu'il fait d'eux, leur oppose mal-à-propos celui qu'en a fait Borghini, Auteur Florentin : il auroit mieux fait de refuter, s'il lui avoit été possible, cet Auteur, qui soutient que Florence n'eut jamais besoin d'achetter la liberté de Rodolfe. Que si quelques-uns d'entre eux ont écrit dans un tems où les *Guelfes* avoient le dessus, on peut dire que l'autorité Impériale n'a tiré ses avantages en Italie, que des Brigues des *Gibelins*, quand ils avoient leur tour; puisque c'étoient eux qui appelloient les Empereurs & leurs Vicaires, & que pour flatter leurs protecteurs, ils leur attribuoient des droits, auxquels ils n'auroient jamais prétendu sans leur appui.

Il auroit fallu que l'Auteur de l'Examen eût montré, en quel endroit les Jurisconsultes ne disent pas ce que les Auteurs du Mémoire leur font dire. Pour moi, je trouve qu'ils ne parlent pas d'une simple jurisdiction, mais de l'indépendance, telle que l'Empereur l'a dans son Empire : & je ne m'etonne point

du

du tout, de ce qu'ils en disent autant de *Pise*, & de *Sienne* que de *Florence*; puisque, quelque chose qui soit arrivée depuis à ces deux Républiques, elles étoient encore incontestablement libres, lorsque ces Jurisconsultes écrivoient.

L'Auteur parle quelque-fois d'une maniere si obscure, qu'on ne peut l'entendre. Qu'est-ce que cette liberté, que selon lui les Allemands ne disputent pas aux Florentins? On ne connoit que des Etats *féodaux* & des Etats *libres*; & l'on n'en connoîtra apparemment jamais d'autres. Comment donc peut-il comparer la liberté de Florence, avec celle de quelques Etats d'Allemagne? Est-ce que la féodalité de ces Etats n'est pas la chose du monde la mieux marquée? Des hommages, des sermens de fidélité, des investitures accompagnées de tant de cérémonies, des contingents, joignez y la nécessité de porter leurs affaires générales à la Diete de Ratisbonne, & leurs affaires particulieres par appel au Conseil Aulique, ou à la Chambre Impériale, dont le Royaume de Boheme seul est exempté par la Bulle d'or. On nous dit froidement, que les Etats assujettis à tant de choses ne sont pas tout-à-fait indépendants. Non sans doute, ils ne le sont pas: mais qu'on convienne que Florence l'est, si rien de tout cela n'y a lieu.

L'Auteur passe ensuite au Traitée de *Barcelone*: & parce qu'il l'incommode, il dit, qu'il ne sert de rien, puisque l'Empereur avoit ses raisons propres, de faire la guerre aux Florentins. S'il en avoit, il ne les a pas dites: & néanmoins, c'est toujours par les Traités & par les autres actes, que l'Histoire démêle

les

les divers personnages, que les Puissances ont faits dans les grandes affaires. Pourquoi vouloir que CHARLES V. ait fait la guerre aux Florentins comme rebelles, lorsqu'il n'en dit pas un mot dans les Traités; & que pour justifier ses armes, il déclare, qu'il les employera pour rétablir la Maison de Medicis dans Florence, & lui faire rendre les mêmes prérogatives, dont elle jouissoit avant qu'elle fût chassée de cette Ville ? Il ne s'agissoit point de ses intérêts, mais de ceux du Pape, à qui il promettoit du secours pour le rétablissement de sa Maison; & il s'agissoit encore moins de châtier, à cause d'un Traité fait avec la France, une République, qui étoit en possession d'en faire avec toutes les Puissances; aussi bien contre les Empereurs, que contre les autres Princes.

Mais, dit l'Auteur, il avoit les mêmes droits que MAXIMILIEN. On le lui accorde. Mais quels étoient-ils ces droits, qu'on prétend que les Florentins avoient reconnus ? Si l'on n'a point d'autre preuve de cette reconnoissance, que le Traité de *Blois*, il est aisé de la détruire. Plusieurs Puissances d'Italie sont comprises dans ce Traité, dans les mêmes termes que les Florentins. C'est peut-être ce que l'Auteur a eu en vue, en le citant. Il a voulu produire des raisons générales pour toute l'Italie : ce que je suis bien aise de vous faire remarquer. Ce Traité fut dicté par les Ministres de l'Empereur : & ceux de France, qui le signerent, non seulement n'avoient aucun intérêt à s'opposer à ce qui ne regardoit pas leur Maître; mais ils en avoient au contraire, de tout accorder à l'Empereur,

pereur,

pereur, pour assurer au Roi l'investiture du Duché de Milan.

On peut dire à peu près la même chose, des termes de la Sentence arbitrale, que de ceux du Traité de *Blois*. C'est un Acte émané de la Chancellerie Impériale, où l'on est accoutumé à hazarder des expressions peu justes sur l'autorité de l'Empereur : & néanmoins il n'y en a presque point qui ne puisse être expliquée favorablement, comme vous le verrez ensuite. Les termes même d'autorité Impériale, que l'Auteur de l'Examen reproche qu'on a omis dans le Mémoire, quoi qu'ils s'y trouvent en substance, n'ont rien qui puisse faire de la peine aux Florentins ; puisqu'ils ne se rapportent pas à l'autorité de disposer du Gouvernement, mais à celle de veiller à la Paix des Etats & des Républiques : ce qui est trop général. D'ailleurs, les Florentins soumis n'étoient pas en état de disputer sur les termes ; ce n'étoit pas dequoi il s'agissoit, & ce n'est point encore dequoi il s'agit pour prouver la Féodalité d'un Etat : c'est par le Traité de *Barcelone*, qu'on doit expliquer la sentence, qui en a été une suite ; comme il a été stipulé entre les parties. S'il s'y trouvoit quelque terme de contraire à la liberté de Florence, il prouveroit davantage : mais il est épuré de tout ce qui pourroit indiquer quelque sorte de dépendance ; & il y en a encore d'autres pour Florence, qui n'ont pas été abandonnés à la merci des Ministres Impériaux. Tel est par exemple l'Acte passé à *Valladolid*, entre le même CHARLES V. & les Ambassadeurs Florentins, où cet Empereur déclare, qu'il confirme à la République tous les

les privileges qui lui ont été accordés par ses predécesseurs; & qu'il décharge la Ville, les Places, Châteaux, & lieux que la République possede, de toutes les prétentions que l'Empire pourroit avoir dessus. Tel est encore le Traité de *Verone*, entre MAXIMILIEN & les Ambassadeurs de Florence, dont j'ai parlé ci-dessus: & l'on y peut joindre le Diplome de MAXIMILIEN II. sur lequel les Auteurs du Mémoire ont fait de si solides réflexions.

Comme la meilleure maniere de juger de la conduite d'un Prince, dans une rencontre où la chicane la rend douteuse, est de la comparer avec celle qu'il a tenue en d'autres occasions; vous trouverez bon, Monsieur, que je rappelle ici ce que GUICHARDIN (*a*) raconte, de la celebre Ambassade que Charles V. reçut en 1528. Les Ambassadeurs d'Angleterre & de France étoient accompagnés de ceux de Venise, de Florence, & de Milan. Les premiers ayant déclaré la guerre à l'Empereur, il reçut, dit-il, agréablement cette declaration; & il ordonna, que les Ambassadeurs de France, de Venise, & de Florence fussent conduits dans un lieu éloigne de trente milles de la Cour..... mais il en usa tout differemment à l'égard de l'Ambassadeur de Milan, parce qu'il étoit son Vassal; & il lui défendit de partir de la Cour.

FREDERIC III. Bis-Ayeul de Charles V., avoit usé d'une distinction toute semblable, dans une occasion différente: car ayant indiqué en 1444. à *Ratisbonne*, une assemblée de toutes les Puissances Chrétiennes, pour les engager

(a) *Liv.* 18.

engager à prendre des mesures contre la Puissance du Turc, qui augmentoit de jour en jour; il y appella les Florentins par forme d'invitation, avec les autres Princes libres: au lieu que les Vassaux eurent ordre de s'y rendre (*b*).

Si l'on en croit l'Auteur de l'Examen, on n'a qu'a lire VARCHI, pour être surpris de voir, comment on s'est hazardé à dire dans le Mémoire, que Charles V. ne parut dans la révolution en 1530. qu'en second. Je l'ai lû, & je ne suis pas surpris. De quelque poids que soit cet Historien, on seroit en droit de le recuser, s'il disoit quelque chose de contraire aux Actes publics; mais il ne le fait pas; & voici tout ce qui a pû faire parler ainsi l'Auteur, au moins autant qu'on le peut deviner : car il n'indique point les endroits qu'il a en vue. Après avoir parlé du Traité de *Barcelone*, & de l'arrivée de Charles V. en Italie, Varchi fait paroître les Ambassadeurs de Florence devant ce Prince; & dans la Harangue qu'il leur prête, il leur fait dire: (*a*) que comme fils obéissants de l'Empire, ils viennent demander pardon à S. M. I., non de leur félonie, mais de ce qu'y étant contraints par la force, & par le désir de défendre leur liberté, ils ont offensé Sa Majesté.

Pour bien prendre le sens de ce discours, il faut le comparer à celui que le même Ecrivain attribue à COSME, I. après son élection. Quand on voit ce Prince dire aux Cardinaux

(b) ÆNEAS SYLVIUS, *Epist.* 127.
(a) SYLVIUS, *Epist.* 127.

dinaux Salviati, Ridolfi & Gaddi, (*b*) qu'il sera toujours fils très-obéissant de leurs Révérendissimes Seigneuries & du St. Siege; on se persuade sans peine, que le discours des Florentins, tout effrayés qu'on les représente, n'a rien qui marque la sujettion à l'Empire. Suivons Varchi, & voyons quelle réponse il met dans la bouche de l'Empereur. Pour contenter l'Auteur de l'Examen, il faudroit qu'il leur eût reproché leur revolte, & d'avoir manqué de soumission à l'Empire: mais il n'en dit pas un mot; & il leur demande seulement, (*c*) qu'ils rendent l'honneur au Pape, & qu'ils remettent les Medicis dans Florence. Il n'y a donc rien dans tout ceci, qui convienne au dessein de l'Auteur; & ce n'est que dans le discours du Grand-Chancelier aux mêmes Ambassadeurs, qu'il trouve son compte: car il est vrai, que selon l'Historien (*d*), il parla comme si Florence avoit été un fief de l'Empire; & qu'il leur reprocha la félonie & la rebellion. Mais ce Discours ne prouve rien de plus que la réponse des Florentins, qui protesterent hautement, que la République étoit libre, *& sui juris*.

Si cet Auteur ensuite a fait dire au Confesseur de Charles V., (*e*) que Florence, pour avoir agi contre l'Empereur, étoit dévolue à l'Empire; il montre le cas qu'il en fait, en ajoutant, que ce bon Ecclésiastique parloit avec une contenance & des gestes, comme s'il croyoit ce qu'il disoit: & quoi qu'il ne s'attache point à refuter le discours de Muscettola

(b) *Liv.* 9. *pag.* 233. (c) *Liv.* 15. *pag.* 601.
(d) *Liv.* 9. *pag.* 233. (e) *Ibid.*

TOLA, lorſqu'il préſenta la Sentence, on peut aſſurer qu'il ne le croyoit pas plus vrai, que tout ce qu'il avoit rapporté du Grand-Chancelier & du Confeſſeur. Comment l'auroit-il cru, lui qui faiſoit remonter la liberté de ſa patrie au tems de CHARLEMAGNE? (*f*) On ne voit rien dans ce diſcours, qui ne ſoit dans le narré de la Sentence. Il y eſt parlé de l'autorité Impériale: mais on n'y a pas oublié le pouvoir donné à Charles V. par la Capitulation; & il faut être bien prévenu, pour trouver dans tout cela, ce que l'Auteur de l'Examen a crû y voir.

S'il n'a pas réuſſi à détruire la qualité d'Allié du Pape, que les Auteurs du Mémoire ont donnée à Charles V.; il ne réuſſira pas mieux à détruire celle de Médiateur, qu'ils lui donnent dans la Capitulation. On a vû que le ſiege ſe faiſoit uniquement pour remettre les Medicis dans Florence; & le 12. Août 1529., il fut ſtipulé à *Rome*, avec le Prince d'*Orange*, qu'à meſure qu'on feroit des Conquêtes, elles feroient remiſes au Pape. Qu'on nous diſe après cela, comment il s'eſt pû faire, que CLEMENT VII. ne fut pas le principal, mais GONZAGUE, qui ne faiſoit que commander l'Armée auxiliaire, payée de l'argent des Medicis; comme on le déduit clairement du Traité de *Barcelone*? On ſait que ce Général figura comme partie dans la Capitulation: mais on ſait auſſi, que ce fut parce qu'on y traita de pluſieurs choſes concernant l'Armée de l'Empereur qu'il commandoit, & qu'on lui avoit donné la conduite

(f) *Liv.* II. *pag.* 338.

te de l'entreprise. On sait encore, que puisque (*a*) le Pape & la Ville donnerent à l'Empereur la faculté de reformer le Gouvernement; sa qualité de Médiateur est d'autant plus claire, que ce fut volontairement (*b*) que d'une part les Florentins le préférerent au Pape, qu'ils regardoient comme partie, & que de l'autre le Pape consentit, qu'on contrevint en ce point au Traité de *Barcelone*. Quand il seroit vrai que Gonzague n'auroit signé la Capitulation, qu'à condition que l'Empereur la ratifieroit; on ne voit pas ce qu'on en pourroit conclurre contre la liberté de Florence. Mais ce Général promit simplement, que l'Empereur ratifieroit la Capitulation : ce qui est si différent, qu'on ne voit pas comment l'Auteur de l'Examen a pû s'y tromper. Au reste, il dispute assez inutilement sur le sens du premier Article, où il fut stipulé, que la liberté seroit conservée. A la bonne heure que cette liberté qu'on devoit conserver, regardât le pouvoir absolu qu'on ne devoit pas donner aux Medicis : cela n'empêche point qu'on n'ait eu en vue, d'assurer aussi la liberté de l'Etat à l'égard de l'Empire; puisque le mot de liberté est général, & reçoit également bien ces deux sens. Si Charles V. n'avoit pas été d'humeur de conserver la premiere, ce seroit un fait qui n'exclurroit pas le droit : mais il est vrai, qu'il n'y donna point atteinte; puisqu'il ne déclara Alexandre, que Chef du Gouvernement & des Magistrats, & que ce fut la République elle-même, qui, ayant

(a) *Liv.* 9. *pag.* 247. (b) GUICHIARDIN *Liv.* 20.

ayant cassé les Magistrats en 1532., le fit Prince de tout l'Etat.

Quant à la liberté à l'égard de l'Empire, j'en ai déja parlé avec tant d'étendue, qu'il me paroit inutile de suivre l'Auteur dans toutes ses réflexions sur la sentence. Il n'y en a aucune que je n'aye prévenue; soit en faisant remarquer la nature de eet Acte, ou le lieu d'où il est émané; soit en expliquant ce qui pouvoit y faire de la peine. Il suffit d'ajouter, qu'on ne doit pas s'arrêter à ce qu'on y a dit, mais à ce qu'on a dû y dire; puisqu'il n'est qu'une suite de la Capitulation, & du Compromis du Pape & des Florentins; qu'il est naturel de penser, que le Pape n'auroit pas donné des sommes considérables d'argent, pour acquerir des droits à l'Empire sur sa patrie; & que les Florentins, avant que de consentir à perdre leur liberté, auroient fait de nouveaux efforts, ou auroient plutôt confié au Pape la réforme du Gouvernement.

Je ne sai si je dois m'arrêter d'avantage aux remarques que l'Auteur fait ensuite, sur le tems de l'arrivée d'Alexandre à Florence. Les Magistrats le créerent leur Chef dès le 17. Fevrier 1531. Quand tous les Historiens ne le diroient pas, comme ils font, on en seroit certain par l'Acte même qui en fut dressé; & ce ne fut que le 6. Juillet de la même année, que MUSCETTOLA présenta aux Florentins, le Réglement de l'Empereur. Qu'importe-t-il, que les Réformateurs fussent au nombre de treize ou de cent, & que le Duc soit arrivé à Florence quelques mois plûtôt ou plus tard? L'Auteur a employé sa critique

tique sur un petit objet, lorsqu'il a fait observer, que suivant le Varchi, imprimé depuis peu, le Mémoire n'est pas exact là-dessus. Les Manuscrits de cet Historien ne sont pas tout-à-fait conformes les uns aux autres; & je tiens d'un fort habile homme, qu'ayant été chargé par un de vos principaux Ministres *, d'en chercher un, il fut étonné de la diversité qu'il rencontra entre ceux qu'on lui fit voir.

Puisque l'Auteur parle ici avec quelque étendue des deux Charles, vous trouverez bon, MONSIEUR, que je m'écarte un peu avec lui. Ni PLATINA, ni les autres Historiens ne disent point, que CLEMENT IV., ou que BONIFACE VIII. ayent pris la qualité de Vicaires de l'Empire, quand ils envoyerent les deux Charles en Toscane. Mais AMMIRATO observe, (*a*) que ceux qui défendoient l'autorité Papale contre ceux qui l'attaquoient en faveur des Empereurs, alléguerent, que celui qui avoit donné un Empereur à l'Occident, pouvoit donner un Vicaire à une Province; & que ce n'étoit que par de vaines subtilités qu'on pouvoit attribuer aux Empereurs de ce tems-là, les droits dont avoient joui les anciens Empereurs.

Tout le reste n'est pas plus juste. Les Florentins (*b*) en guerre contre MAINFROY s'étoient alliés avec CHARLES I. Roi de Naples, qui ayant les mêmes intérêts qu'eux, leur avoit envoyé quelques Troupes; & la reconnoissance les engagea, à lui offrir pour dix

* M. FAGEL. (*a*) AMMIRATO. *Liv.* 3. *pag.* 139. (b) Le même *pag.* 136.

années, le Gouvernement de leur Ville, où il envoya un Vicaire, qui gouverna de concert avec les Magiſtrats. Peu après, & dans la même année, Clement IV. fit Charles Vicaire de l'Empire, *in partibus Tuſciæ ſubjectis Romano Imperio*; mais ſeulement pour 3. ans. Les expreſſions dont le Pape ſe ſert, prouvent ſenſiblement qu'il n'y avoit qu'une partie de la Toſcane qui fût ſoumiſe à l'Empereur: & que de même qu'on appelloit en Eſpagne, Conſeil d'Italie, un Conſeil qui ne préſidoit aux affaires que des deux Siciles & du Milanois; ainſi l'hiſtoire a appellé Vicaires de l'Empire en Toſcane, des Officiers qui n'avoient d'autorité que ſur quelques Villes de la Toſcane. La République de Florence n'y étoit pas néceſſairement compriſe. Elle n'étoit pas ſans doute maîtreſſe de toute la Toſcane; puiſque Luques, Sienne, & tant d'autres Villes de l'Etat du Pape en Toſcane, n'ont jamais été ſous ſa Domination. Ainſi la juriſdiction attribuée par le Pape à Charles, devoit lui faire d'autant moins de peine, qu'il étoit certain, qu'elle ne regardoit pas l'Etat de Florence, où ce Prince n'avoit d'autorité, qu'en vertu de la conceſſion qui lui avoit été faite, non pour 3., mais pour 10. ans par les Florentins mêmes.

Pour ce qui regarde *Charles* de Valois Platina & Ammirato, bien loin de dire que Boniface VIII. le déclara Conſervateur de la Paix, comme Vicaire de l'Empire, le premier dit, qu'il l'envoya comme Légat; & le ſecond aſſure, qu'il le fit par autorité Papale. (c) En effet, il ſe para du

(c) *Liv.* 4. *pag.* 212.

du motif de charité, propre à sa dignité, comme pour éviter les dangers des ames, des personnes & des choses, & pour purger la Toscane des hérésies : à quoi il ajoute, qu'il le faisoit de l'avis des Cardinaux. Mais quand tout cela ne seroit pas, il ne seroit pas moins certain, qu'on ne peut faire aucun usage de cette piece contre Florence ; puisque le Pape ne donne de pouvoir à Charles, que dans la partie de la Toscane, qui étoit soumise à l'Empire ; *in ea parte ipsius Tusciæ quæ prædicto subjacet Imperio.* La Maison D'ANJOU régnante à Naples, fut toujours aimée des Florentins. ROBERT, petit-fils de Charles premier, eut une autorité absolue dans leur Ville pendant 8. ans ; (*d*) & de son vivant, CHARLES Duc de *Calabre*, son fils, en tint le Gouvernement pendant 10. ans, (*e*) comme avoit fait son Bisayeul. Ils n'eurent tous trois d'autre autorité sur la République, que celle qu'elle voulut bien leur donner elle-même ; & tous trois cesserent de commander dans Florence, aussitôt que leurs pouvoirs furent expirés. C'est ainsi que CHARLES I. retira son Vicaire de Florence, l'an 1278., tems où finissoient les 10. années que devoit durer son Gouvernement, suivant le Traité fait entre ce Prince & la République, qui, devenue ainsi parfaitement libre, se gouverna par ses 14. Conseillers. (*f*) Dans ce tems-là même, NICO-

(d) *Liv.* 5. *pag.* 258. (e) *Liv.* 6. *pag* 321.
(f) LEON ARETIN. *Liv.* 3. *pag.* 51. *Edit. de Ven.* 1561.

LAS III. lui persuada de livrer à RODOLFE le Vicariat de Toscane, qui lui avoit été continué, ainsi que le raconte SIGONIUS. (*a*) PLATINA dit plus durement: que le Vicariat, qui avoit été donné à Charles par CLEMENT IV., lui fut ôté par NICOLAS III.: mais les termes de ces deux Ecrivains, quoique différens, ne signifient qu'une même chose; si l'Auteur en a eu en vue quelqu'autre, qui ait dit, que Charles fut obligé à rendre la Toscane à Rodolfe, il devoit le citer. Je n'en connois point: mais je sai qu'il y a une extrême différence, entre rendre la Toscane, & rendre le Vicariat de Toscane. Revenons au Duc Alexandre.

Si l'on en croit l'Auteur de l'Examen, les Bannis l'accusérent auprès de l'Empereur, comme son supérieur; mais il n'a garde de citer son Garant: il seroit trop aisé de montrer, que ses expressions manquent de justesse. Les Bannis n'eurent recours à Charles V., que parce qu'il avoit la force en main, & que peu auparavant il avoit eu le pouvoir de reformer le Gouvernement; sauves *quelques* conditions, qui les interessoient principalement, entre lesquelles étoit l'Amnistie *générale*, & la permission de se retirer de Florence avec leurs biens. (*b*) Au reste Alexandre ne fut pas cité devant l'Empereur, mais il l'avoit seulement appellé, en lui promettant de ne l'abandonner jamais. (*c*)

Si

(a) *De Reg. Italiæ Lib.* 20. *ad an.* 1278.
(b) Bacc. BALDINI, *Vita di Cosmo*, *pag.* 13.
(c) VARCHI *Liv.* 4. *pag.* 540. *Lib.* 14. *pag.* 575.

Si le Varchi imprimé, ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce que les Auteurs du Mémoire ont écrit du tems où le Duc Alexandre sortit de Naples, de quelle importance est ce point ? Qu'on s'arrête, si l'on veut, à l'Edition qu'on a fait de cet Historien en Allemagne: on y trouvera, (*c*) que le Duc vouloit s'évader, sans prendre congé de l'Empereur, si ceux qui étoient les plus attachés à sa personne ne l'en avoient détourné; & que par leur conseil, il refusa généreusement, de se faire feudataire de l'Empire, au hazard que les Bannis gagnassent la faveur de l'Empereur. Mais c'est trop vous tenir sur une chose si claire. L'Auteur dit quelque chose qui mérite plus d'être remarqué, lorsqu'il assure, que quoi qu'Alexandre ne devint pas feudataire de l'Empereur, il ne laissa pas de le reconnoître pour son Supérieur. C'est la seconde fois qu'il avoue, que la prétention de faire de l'Etat de Florence un fief de l'Empire, est insoutenable. Pour la supériorité qu'il veut qu'on reconnoisse, si c'est quelque chose de différent de la Féodalité, il prend un mauvais moyen pour nous y engager. On voit par la citation de STRUVE, qu'il veut parler des *Alleus* d'Allemagne: mais quoique je ne connoisse point de Traité de ce Jurisconsulte *de Allodiis Imperii*, je ne crains pas d'assurer, qu'il n'a rien dit qui puisse convenir à l'Auteur. J'ai entre les mains son Traité des Fiefs, où je trouve qu'il a des *Alleus* une idée toute différente de celle que nous avons tous

(f) 3 de

(*c*) STRUVIUS, *Syntagm. Jur. feud. cap.* 2. §. 11.

de Florence. Selon lui, (*d*) tous les *Alleus* sont soumis aux Princes ou à leurs Magistrats, quant à la supériorité & à la Jurisdiction : & qui est-ce qui a jamais prétendu, que Florence fût soumise ainsi à l'Empire ? Rappellez s'il vous plait, *Monsieur*, ce que j'ai dit ci-dessus de tous les Etats de l'Empire, & de leurs diverses obligations : vous en sentirez encore mieux la différence. La présentation des Clefs de la Ville est une marque de respect & d'honneur, que les inférieurs en puissance accordent d'ordinaire à ceux qui sont constitués en un rang plus élevé. Vous n'ignorez apparemment pas, *Monsieur*, que les Gouverneurs de Places demandent le mot, & même offrent quelquefois les Clefs aux Princes : ce que les Gouverneurs des Places du *Milanois* pratiquoient à l'égard du Duc de *Mantoue*, au commencement de la Guerre de 1701. Si les Rois d'Angleterre & de France ont refusé de pareils honneurs aux Empereurs, c'est qu'ils étoient des Princes égaux : & néanmoins, SIGISMOND en reçut de bien plus essentiels en France, puisqu'il prit séance au Parlement, (*e*) au dessus du premier Présidént, où le Roi s'asséeroit, s'il y venoit ; & qu'il fit au même Parlement un Chevalier, pour l'habiliter à exercer l'office de Senechal de *Beaucaire*, pour lequel il plaidoit, sans qu'on l'en empéchât, quoi qu'on sut, qu'autre fois les Empereurs ont voulu maintenir droit de Souveraineté au Royaume de

(d) *Histoire de* CHARLES IV. *par* JUVENAL DES URSINS *en* 1415. (e) VARCHI, *Liv.* 14. *pag.* 582.

de France contre raison. Le Duc Alexandre avoit tant d'obligations à Charles V., qu'il ne pouvoit lui faire trop d'honneur : aussi ne se contenta-t-il pas de lui offrir les Clefs, mais il fit encore tirer la porte hors de ses gonds, & la fit coucher par terre; & Varchi, de qui on tient ces faits, les explique en disant, que ce fut pour faire entendre, que par tout où Charles se trouvoit, on n'avoit pas besoin d'autre défense. (*f*) Après avoir vû la foiblesse des objections qu'on a faites à l'égard d'Alexandre, vous allez vous convaincre, qu'on n'en peut faire aucune de considérable à l'égard de Cosme. Les Actes qui concernent son élection sont publics; & je ne crois point qu'on ne les puisse pas voir dans les Archives de Florence.

Dans le premier Acte du Sénat, il est dit clairement, que la ville étant demeurée sans Chef du Gouvernement, on donne toute l'Autorité au Cardinal CIBO; jusqu'à-ce qu'on y aït pourvu autrement. On s'assembla ensuite, pour déliberer sur le choix d'un Successeur à Alexandre : La délibération fut si libre, qu'il y eut des opinions pour un Batard d'Alexandre nommé JULES, & pour remettre l'Etat en République, mais presque tous les avis furent favorables à COSME.

L'Auteur de l'Examen fait sonner bien haut ce qu'on lit dans le Décret; que le Sénat avoit élû Cosme pour se conformer à la volonté de l'Empereur. Mais il avoit beau le protester: on sait que suivant la Sentence arbitrale, Julien avoit plus de droit à la succession que

(f) LEON ARETIN *Liv.* 13. *pag* 216.

Cosme, & qu'il y conserva des prétentions ; puisqu'on le trouve toujours dans les guerres de Sienne avec *Pierre* STROZZI, dont il avoit épousé la Sœur. (*a*) Le Sénat agissoit donc directement contre la volonté de l'Empereur ; & ce fut par cette raison qu'on souhaitta, qu'il confirmât l'élection de Cosme, qui tint ainsi son Etat de la grace de S. M. I., comme le Comte de CIFUENTES, Ambassadeur de l'Empereur, le dit alors : car comme il étoit en droit de soutenir par la force, la sentence à laquelle on avoit contrevenu, on devoit prévenir son indignation ; & ce fut sans doute un passedroit qu'il fit en faveur de Cosme, lorsqu'il n'eut pas plus d'égard aux degrés de parenté, que le Sénat n'en avoit eu.

Une autre raison obligeoit encore à ménager l'Empereur. *Alexandre* VITELLI, (*b*) qui avoit surpris la Citadelle de *Florence*, après avoir promis de la tenir au nom de Cosme, à qui il avoit même offert des ôtages, avoit déclaré depuis, qu'il la tenoit au nom de l'Empereur, (*c*) qui, pour recompense, lui donna un fief dans le Royaume de Naples ; (*d*) & FAZZIO BUZZACCHERINI tenoit aussi la Ville de *Livorne* en son nom, quoiqu'il fût obligé par serment à Cosme. (*e*)

Si l'élection de Cosme fut aussi libre qu'on vient de voir, c'est une plaisante maniere d'en

(a) AMMIRATO *Liv.* 32. *pag.* 440. (b) VARCHI *Lib.* 15. *pag.* 601. (c) *Idem Lib.* 16. *pag.* 632. (d) AMMIRATO *Lib.* 32. *pag.* 454. (e) *Idem.*

d'en vouloir faire douter, que de jetter du ridicule sur une Inscription, où cette liberté est marquée. La comparaison qu'on en fait avec celle de HENRI IV. ne vous aura apparemment pas plû. Le titre d'Empereur n'est qu'un titre; l'Inscription de Cosme est un monument de l'Histoire conforme à Varchi : tout ce qu'il y a de commun entre les choses comparées, c'est qu'elles sont gravées sur des piédestaux.

L'auteur, qui paroît prendre gout à cette maniere d'écrire, veut aussi qu'on regarde avec mépris, l'usage que les Auteurs du Mémoire ont fait du témoignage de PIE V. : mais il ne paroîtra pas tout à fait indifférent, à qui considérera, que ce Pape vivoit dans le tems où la Sentence arbitrale avoit été donnée ; puisqu'il montre ce qu'on pensoit alors de la grande Révolution de 1530., dont le souvenir étoit si recent. Ce n'est pas sans doute le bien combattre, que de dire que Pie V. n'a pû soutenir dans la suite, ce qu'il avoit avancé au commencement ; puisque CINI, qu'il cite pour son garant, assure au contraire, (*a*) que Pie V. appella Cosme à Rome, où il le couronna avec beaucoup de magnificence ; & qu'il continua jusqu'à la mort, de presser l'Empereur de reconnoître le titre de Grand-Duc. Il n'y a qu'une voye d'excuser l'Auteur de l'Examen, qui est de dire, qu'il a vu dans Cini, que le Pape mourut avant que d'avoir pû engager Maximilien (*b*) à ce qu'il vou-

(f) 5

(a) CINNI *vita di Cosmo Lib.* 7. & 8.
(b) *Idem Lib.* 8. *pag.* 517.

vouloit. Je ne sai si vous la trouverez bonne. Quoi qu'il en soit, Cosme après la mort de Pie V., sut bien soutenir sa cause. On eut beau lui offrir, tantôt le titre de Grand-Duc de Florence, & tantôt celui de Grand-Duc de Toscane; il persista à dire, que le Pape avoit pû lui donner celui qu'il portoit, & força enfin la répugnance de Maximilien.

Ici l'Auteur cesse de parler des Ducs de Toscane, pour parler des Empereurs CHARLES IV. & RUPERT : mais il le fait avec si peu d'exactitude, qu'il est nécessaire de décrire un peu au long ce qui le regarde. HENRI VII. repoussé par les Florentins, s'étoit vangé d'eux, de même que de ROBERT Roi de Naples, (*c*) par une Sentence, qui causa beaucoup de tort à leurs Marchands, dans les Païs étrangers; & particulierement à *Gennes*. Long-tems après, CHARLES IV., petit-fils de Henri, vint à *Pise*, ville qui lui étoit affectionnée, avec des Troupes; peut-être dans le dessein de venger son Ayeul. Les Florentins, (*d*) résolus de ne se point soumettre à l'autorité Impériale se mirent en état de se défendre; & néanmoins, ils envoyerent des Ambassadeurs à Charles, conjointément avec ceux de *Sienne* & d'*Arezzo*. Mais leur Chef parla avec une fermeté, qui alla jusqu'à l'imprudence, parce qu'on lui avoit donné ordre, de ne marquer aucune subordination à l'Empire: (*e*) ce qui ne l'empêcha pas de demander des privileges, pour maintenir le Peuple dans la liberté accoutumée. La suite de son imprudence fut la désertion des Siennois; qui s'effrayant

(*c*) CLEM. PASTORALIS, *de sent. & Re Judic.* (*d*) AMIRATO *Lib.* XI. *pag.* 568. (*e*) Idem. *pag.* 569.

s'effrayant mal-à-propos, violerent les conventions faites avec les Florentins, (*f*) & *Professaron se il loro commune liberamente à Cesare, come à loro sovrano signore è padrone.* Les habitans d'*Arezzo*, & de quelques autres Villes de Toscane en auroient fait autant, si les Florentins ne les avoient retenus. Enfin, on résolut d'appaiser l'Empereur moyennant une somme d'argent, & l'on fit le Traité dont l'Auteur de l'Examen abuse. En voici les Articles : (*g*) l'abolition de la Sentence de HENRI : la confirmation des anciens Privileges : que l'Empereur ne pourroit entrer dans Florence, ni dans aucun lieu fermé de murailles, qui appartiendroit aux Florentins : que le Gonfalonier & les Prieurs seroient Vicaires de l'Empire, pendant la vie de Charles : que les Florentins continueroient à se gouverner par leurs propres Loix, qu'il confirmeroit & approuveroit absolument, ainsi que celles qu'ils pourroient faire dans la suite.

Je remarquerai en passant, que ce pouvoir de faire des loix est une des plus grandes preuves de la Souveraineté absolue d'un Etat : & afin qu'on ne puisse pas abuser du mot *confirmer*, j'ajouterai, que les Florentins s'étant gouvernés, devant comme après Charles, par leurs Loix, cette confirmation n'est qu'une reconnoissance du pouvoir qu'ils avoient de se donner des Loix à eux-mêmes. AMMIRATO ajoute, qu'il fut encore stipulé, qu'outre cent mille florins, une fois payés, & quatre mille florins à payer chaque année durant la vie de Charles, les Florentins s'obligerent à reconnoître, par des marques publiques de sou-

(f) pag. 570. (g) pag. 571.

mission, qu'il étoit duement élû Empereur. Et comme il prétendoit; qu'ils avoient usurpé quelques lieux qui appartenoient à l'Empire, ce qui auroît pû troubler la paix, s'il n'y avoit pas été pourvû, il promit qu'il ne les contraindroit, ni par la force, ni par des sentences penales, à laisser ou restituer ces lieux; mais qu'il administreroit la justice par citations & par Sentences: ce que l'Auteur de l'Examen a remarqué, mais d'une maniere à faire croire, que cette Clause devoit avoir lieu dans toutes les affaires de la République; au lieu qu'elle ne fut stipulée, que pour les cas où l'on prétendoit qu'elle auroit fait quelques usurpations sur l'Empire.

Ne serez-vous pas étonné, *Monsieur*, de voir que cette Clause, qui est la seule où l'on voit une apparence de subordination à l'Empire, fût abandonnée aussitot? Charles IV. ne souffroit qu'à regret les prétendues usurpations de Florence. Il vouloit en avoir raison; mais il ne prétendit pas être juge dans cette affaire, & il demanda qu'il en fût fait un compromis en la République de *Venise*, ou en quelque autre (*h*); ce qui ne lui fut pas accordé. Les Florentins lui donnerent encore d'autres marques de fermeté, en refusant de se liguer avec lui; mais sur la priere qu'il leur fit de lui donner une Escorte, ils lui accorderent deux cents hommes de cheval, qui l'accompagnerent à *Rome*, où il alloit recevoir l'Onction Impériale; & ce fut pour la premiere fois, que *bandiere è armi de Fiorentini fossero vedute in compagnia del Imperio.* (*i*)

La

(h) AMMIRATO *Liv.* 13. *pag.* 656.
(i) *Liv.* 11. *pag.* 572.

La République continua à agir de-même après ſon départ. Le Frere de Charles, & en ſuite BERNABO VISCONTI, Vicaires de l'Empire, tenoient *San Miniato*: on aſſiégea, & on prit cette place. (*a*) Le Cardinal de *Boulogne* gouvernoit *Luques* pour l'Empereur : cette Ville fut remiſe en liberté avec l'aide des Florentins. (*b*)

L'Auteur n'auroit eu garde de toucher à l'article qui ſuit, s'il l'avoit bien entendu. Il trouve qu'Antoine ADIMARI & *Jean* de MEDICIS, Capitaines des deux cents hommes qui accompagnerent Charles à Rome, lui jurerent la foi au nom de leur République, dans un endroit où il eſt dit ſeulement, qu'ils renouvellerent le ſerment, lorſque l'Empereur leur donna un double de l'Acte, ou Traité (*c*) : c'eſt-à-dire, qu'ils s'engagerent à l'obſervation de ce Traité, comme avoient fait les Syndics, lors de la premiere expédition des Articles.

Pour le fait de RUPERT, je ne trouve qu'une Alliance faite entre lui & les Florentins, où l'on peut bien avouer, que l'avantage ne fut pas égal; puiſque la République débourſa tout l'argent, & qu'elle ne reçut que des promeſſes, d'une confirmation de ce qu'elle poſſédoit déja en pleine Souveraineté. Elle comptoit davantage ſur l'autre engagement que Rupert avoit pris, d'exterminer le Comte de VERTUS, & d'envahir ſes Etats de toutes ſes forces : mais au lieu de ſatisfaire à ſes promeſſes, il ſe contenta de ſe montrer avec

(a) *Liv.* 13. *pag.* 673. (b) *pag.* 674.
(c) *Liv.* 11. *pag.* 573.

avec quelques Troupes sur la frontiere, & n'alla qu'à Venise, d'où après avoir reçu l'argent des Florentins, il retourna en Allemagne (*d*). Vous voyez, *Monsieur*, quel usage on peut faire d'un Traité, qui n'eut pas plus de suite. Quand les Florentins, pour se vanger de leur ennemi, auroient fait quelqu'acte de soumission; quand ils auroient, dans cette vue, accordé quelque chose de contraire à leur indépendance: dès que la fin qu'ils s'étoient proposée, n'a pas eu de lieu: dès que l'Empereur, à qui on a bien voulu déferer ces marques de soumission, a manqué aux promesses pour lesquelles on les lui a déferées; il est certain que le Traité ne mérite aucun égard; qu'il est comme non fait; & qu'on n'en peut pas faire plus d'usage présentement, qu'on n'en fit autrefois.

Au reste, je puis bien assurer, qu'indépendamment des Termes dans lesquels est conçu le Privilege qui fut expédié, pour satisfaire à une partie des engagements du Traité; il ne contient en substance, rien de plus que les autres, dont j'ai expliqué la nature: puisqu'avant comme après, la République jouissoit des droits Royaux dans son Domaine. Mais quand il seroit vrai, qu'on y trouveroit réellement quelque chose de plus; quand même cet Acte seroit revêtu de tous les caracteres d'une véritable investiture, telle qu'on en trouve dans ces tems reculés, (*e*) pour d'autres Etats dont la liberté est présentement le

(d) LEON ARETIN *Liv.* 12. *pag.* 221. 222. AMMIRATO *Liv.* 16. *pag.* 885. & *suiv.* (e) *Recueil des Traités de Paix Tom.* I.

le plus à l'abri de la chicane : quel préjudice apporteroit-il à une possession aussi longue, & aussi bien établie, que l'est depuis celle de Florence ?

Il n'est donc pas nécessaire de produire des Traités & des Conventions, qui ayent affranchi l'Etat de Florence, de la subordination à l'Empire. S'il y a des Actes de cette nature pour le Duc de *Loraine*, pour le Corps *Helvétique*, & pour les *Hollandois* : c'est que c'étoient des Etats du Corps Germanique, qui étoient compris dans les dix Cercles de l'Empire. Pour Florence, il suffit,

I. Que 16. Grands-Ducs ont déja gouverné, & que de leurs tems 19. Empereurs ont été élus ; sans qu'il y ait eu aucune investiture, prise ou donnée pour l'Etat de Florence : comme il y en a pour tous les Etats feudataires de l'Empire.

II. Que COSME & ALEXANDRE ont refusé de se faire feudataires de l'Empire ; & que Cosme a eu soin de s'expliquer là-dessus, dans l'investiture de *Sienne*, qui fut approuvée par l'Empereur FERDINAND II.

III. Que le même Cosme a été élu librement, à l'exclusion de JULIEN.

IV. Que dans l'élection d'Alexandre, CHARLES V. a accepté la condition de *conserver* la liberté de Florence.

V. Que deux Empereurs de la Maison d'Autriche, distinguant les feudataires, des Peuples libres, ont mis les Florentins entre ceux-ci.

J'y joins encore le témoignage que l'Empereur régnant a rendu par un de ses premiers Ministres : l'Auteur de l'Examen s'oublie, lorsqu'il affecte de le mépriser. Tout

cela

cela établiroit parfaitement la liberté, indépendamment des anciens Monumens; comme les Traités de Paix, les Alliances, les Guerres même contre les Empereurs, les Loix établies, augmentées, reformées : auxquels on n'opposera jamais avec raison des Privileges, des Actes de respect & de soumission, ou de foiblesse & de crainte; ou d'autres Monumens d'une antiquité si reculée; qu'à peine on y distingue en quelques points, le vrai d'avec le faux.

Ainsi, quand la Cour de Toscane a réglé, conjointément avec le même Sénat, qui élut librement COSME I. Chef de la Maison régnante, une partie de la succession; elle n'a fait que jouir de son droit, sans blesser la reconnoissance, qui l'a toujours tenue inviolablement attachée à la Maison d'Autriche, au secours de laquelle elle devoit l'autorité qu'elle recouvra dans la République en 1530., aussi bien qu'à l'affection des meilleurs Citoyens, qui, opprimés par la force du parti contraire, ne pouvoient faire éclater leur zele, sans un puissant secours de dehors.

Cela fait d'autant moins de tort à l'Empereur, que la Sentence de Charles V. est un Acte consommé, & qui a eu tout son accomplissement, en assurant l'Etat aux Mâles de la Maison de Medicis : de sorte que cette même République, qui capitula avec Charles V., & qui lui donna par préférence le pouvoir de reformer le Gouvernement; qui cassa les Magistrats, & ne laissa subsister que le Sénat; qui élut COSME; & qui, plus anciennement, s'étoit livrée pour un tems aux Rois de *Naples*, & avoit recouvré ensuite sa liberté : cet-

te même République représentée par le Sénat, & particulierement par son chef, a pu faire une nouvelle élection, & peut toujours consentir, que le Grand-Duc donne au Gouvernement la forme qu'il jugera la plus convenable au repos des Peuples. Car il seroit tout-à-fait absurde de croire, que la Capitulation d'une place rendue, doit subsister & s'étendre à tous les cas à venir; & que le pouvoir de reformer le Gouvernement, ne fût pas personnel & propre à Charles, mais perpétuel & affecté à tous ses Successeurs: puisque ce pouvoir, ainsi étendu, seroit directement contraire à la condition de *conserver* la liberté, dont le Droit de se choisir un Souverain est une partie si essentielle.

Il ne reste plus, qu'à faire voir la différence qu'il y a entre les Etats féodaux d'*Allemagne*, & ceux d'*Italie*. Les premiers sont des membres d'un même corps, auquel ils obéissent; & les Electorats ont des prérogatives toutes particulieres: outre celle délire leur Chef, qui leur donne une si grande autorité, dans le Gouvernement de l'Empire; ils ne contribuent aux besoins de l'Empire, qu'autant que leur contingent est réglé à la Diete; toujours en une somme fort modique, & dans le tems seulement, où tout le corps s'interesse pour le sujet qui donne lieu d'exiger le contingent. Les Etats féodaux d'*Italie* ne jouissent d'aucune prérogative des Electeurs, ni des autres Etats d'Allemagne: ils n'ont ni voix ni séance aux Dietes de l'Empire, ce n'est pas à la Diete qu'on régle leurs contributions: elles ne sont pas à beaucoup près aussi modiques, que celles des Princes d'Allemagne; & leur consen-

consentement n'est pas requis dans les cas où l'on doit les payer, ou les refuser. Enfin, pour faire sentir toute la difference, on a vû en tout tems, & particulierement dans les derniers tems, des Princes d'Allemagne ligués avec les Puissances étrangeres, mis au Ban de l'Empire, & rétablis avec un entier dédommagement : on en a vû d'autres au contraire en Italie, qui, au moins, n'étoient pas plus criminels, & dont le sort a été tout different; parce qu'ils ne sont pas en même tems sujets & maîtres.

J'ai touché quelques points assez légérement, parce que je les ai trouvés suffisamment éclaircis dans le Mémoire dont j'ai entrepris la défense. Je la soumets à vos lumieres, & à celles de tout homme de bon sens. Je suis &c.

N°. XXVI.

ARTICLE V. *du Traité de la Quadruple-Alliance.*

COMME l'ouverture aux successions des Etats, possedés présentement par le Grand Duc de *Toscane*, & par le Duc de *Parme* & de *Plaisance*, si eux & leurs Successeurs venoient à manquer sans postérité masculine, pourroit donner lieu à une nouvelle guerre en Italie ; d'un côté par les droits que la présente Reine d'Espagne, née Duchesse de Parme, prétend avoir sur les dites successions, après le decès des héritiers légitimes, plus proches

Proches qu'Elle ; & d'un autre côté, par les droits que l'Empereur & l'Empire prétendent avoir auſſi ſur les dits Duchés : afin de prévenir les ſuites funeſtes de ces conteſtations, il a été convenu : Que les dits Etats ou Duchés, poſſedés préſentement par le Grand-Duc de Toſcane, & par le Duc de Parme & de Plaiſance, ſeront reconnus à l'avenir & à perpétuité, par toutes les parties contractantes, & tenus indubitablement pour Fiefs maſculins du St. Empire Romain : Et lorſque la ſucceſſion aux dits Duchés viendra à écheoir au défaut de Succeſſeurs mâles ; Sa Maj. Imp., pour Elle comme chef de l'Empire, conſent que le fils aîné de la Reine d'Eſpagne, & ſes deſcendans mâles, nés de légitime mariage, & à leur défaut, le ſecond fils, ou les autres cadets de la dite Reine, s'il vient à en naître quelqu'uns, pareillement avec leurs deſcendans mâles, nés de légitime mariage, ſuccedent dans tous les dits Etats : Et ſi le conſentement de l'Empire eſt requis pour cet effet, Sa Maj. Imp. employera tous ſes ſoins pour l'obtenir ; & après l'avoir obtenu, Elle fera expédier les Lettres d'expectative, contenant l'Inveſtiture éventuelle pour le fils, ou les fils de la dite Reine, & leurs deſcendans mâles légitimes, en bonne & due forme ; & les fera remettre auſſitôt après, entre les mains de Sa Maj. Cath. ; ou du moins deux mois après l'échange des ratifications : ſans cependant qu'il en arrive aucun dommage ou préjudice, & ſauf, dans toute ſon étendue, la poſſeſſion des Princes, qui tiennent actuellement les dits Duchés.

Leurs Maj. Imp. & Cath. ſont convenus, que la place de Livourne demeurera à perpétuité un Port franc, de la même maniere qu'il eſt préſentement.

En conſéquence de la renonciation que le Roi d'Eſpagne a faite, à tous les Royaumes, Pays & Provinces en Italie, qui appartenoient autrefois aux Rois d'Eſpagne; il cédera, & remettra au dit Prince ſon fils, la Place de *Porto longone*, avec ce que S. M. poſſede actuellement de l'Isle d'*Elbe*, auſſitôt que par la vacance de la ſucceſſion du Grand-Duc de Toſcane, au défaut de deſcendans mâles, le dit Prince d'Eſpagne aura été mis en poſſeſſion actuelle des dits Etats.

Il a été réglé pareillement, & ſtipulé ſolemnellement, qu'aucun des dits Duchés & Etats ne pourra, ou ne devra jamais, dans quelque tems, ou quelque cas que ce ſoit, être poſſedé par aucun Prince, qui ſera en même tems Roi d'Eſpagne; & qu'un Roi d'Eſpagne ne pourra jamais prendre & gerer la tutele du même Prince.

Enfin il a été convenu entre toutes & chacune des parties contractantes, & elles ſe ſont pareillement engagées, à ne point permettre, que pendant la vie des préſens poſſeſſeurs des Duchés de Toſcane & de Parme, ou de leurs Succeſſeurs mâles, l'Empereur & les Rois de France & d'Eſpagne, & le Prince déſigné cideſſus pour cette ſucceſſion, puiſſent jamais introduire aucuns ſoldats, de quelque Nation qu'ils ſoient, de leurs propres troupes, ou autres à leur ſolde, dans les pays & terres des dits Duchés; ni établir des Garniſons dans les Villes,

Villes, Ports, Citadelles & Forteresses qui y sont situées.

Mais afin de procurer une sureté encore plus grande contre toute sorte d'événemens, au dit fils de la Reine d'Espagne, désigné par ce Traité, pour succéder au Grand-Duc de Toscane, & au Duc de Parme & de Plaisance; & de le rendre plus certain de l'exécution de ce qui lui est promis pour la dite succession, de même que pour mettre hors de toute atteinte, la féodalité établie sur les dits Etats en faveur de l'Empereur & de l'Empire: il a été convenu de part & d'autre, que les Cantons Suisses mettront en Garnison dans les principales Places de ces Etats, savoir à *Livorne*, à *Porto-Ferraio*, à *Parme* & à *Plaisance*, un Corps de troupes, qui n'excédera point cependant le nombre de six mille hommes: Que pour cet effet, les trois parties contractantes, qui font l'office de médiateurs, payeront aux dits Cantons, des subsides nécessaires pour leur entretien; & qu'elles y resteront, jusqu'à ce que le cas de la dite succession arrive: & qu'alors elles seront tenues, de remettre au Prince désigné pour les reconcilier, les Places qui leur ont été confiées; sans cependant que cela cause aucun préjudice, ou aucune dépense aux présens possesseurs, & à leurs Successeurs mâles, à qui les dites troupes prêteront serment de fidélité: & elles ne prendront point d'autre autorité, que celle de défendre les Places dont elles auront la garde.

Et comme le tems que l'on pourroit employer, à convenir avec les Cantons Suisses du

du nombre de ces troupes, des subsides qu'on leur fournira, & de la maniere de les lever, apporteroit peut-être trop de retardement à un ouvrage aussi salutaire; Sa Sacrée Maj. Britannique, par le desir sincere qu'Elle a de l'avancer, & pour parvenir encore plutôt au rétablissement de la tranquillité publique, qui est le but qu'on se propose, ne refusera pas, si les autres contractans le jugent à propos, de fournir de ses propres troupes pour l'usage marqué ci-dessus; en attendant que celles qui seront levées en Suisse, puissent prendre la garde des dites Places.

N°. XXVII.

ORDONNANCE *du Roi de* Suede *pour la prolongation de la Diete.*

LES Etats du Royaume, assemblés en cette ville, ayant représenté très-humblement à Sa Majesté, que les trois mois fixés pour la tenue de la Diete s'étant écoulés, *sans* qu'on ait pû prendre les mesures convenables pour la sureté & la prospérité du Royaume, conformément à l'ordonnance publiée pour la tenue de la Diete, au desir de S. Maj., & à l'attente du Royaume; ils sont convenus unanimément, qu'il seroit à propos de prolonger la présente Diete, & de prier très-humblement Sa Maj., de vouloir y donner son consentement, & d'en informer les Etats de Suede & de Finlande, sur quoi Sa Majesté ayant jugé elle-

elle-même, que dans la conjoncture présente il étoit nécessaire, pour le bien & l'avantage du Royaume, de donner son approbation à la conclusion unanime des Etats du Royaume : Elle a ordonné de faire publier cette prolongation de la Diete dans tout le Royaume, & de notifier en même tems aux Etats qui ont ici leurs Députés plénipotentiaires, qu'ils ayent à pourvoir à tems à leur entretien, tant pour le passé que pour l'avenir, afin que la Diete puisse avoir le tems, de prendre des résolutions qui tendent à l'avantage de S. M. & de tout le Royaume.

N°. XXVIII.

LETTRE *du Duc d'*Holstein *aux Etats de Suede.*

TRES nobles, bien nobles; très reverends, bien reverends; très honorés, bien honorés; honnêtes & fideles; très respectée & très estimée Assemblée des Etats du Royaume de SUEDE.

NOUS ne pouvons nous dispenser, à l'occasion de l'agréable approche de la Diete générale, de témoigner au très-louable Corps des Etats, par cette lettre pleine de bienveillance, qu'à la conclusion de la derniere Diete, Nous avons été consolés & soulagés, de la maniere la plus touchante, par la déclaration & l'assurance pleine de bienveillance qu'il a

plû

plû alors aux très-louables Etats du Royaume de Nous faire donner par Sa Majesté. Notre esprit & notre cœur, accablés de la dure oppression du Dannemarck, se ranimerent par là extraordinairement, & avec d'autant plus de raison, que nous aperçumes qu'on ne nous avoit pas oublié dans notre chere patrie ; mais qu'au contraire nous pouvions être entierement persuadés, que le noble sang Suedois, si renommé par tout le monde, ne s'émouvoit pas moins en notre faveur dans les cours de nos très-aimés & très-chers compatriotes, que le même sang le fait & le fera toujours dans nos veines & nos entrailles, en faveur de la Suede. Les sentimens de reconnoissance dont nous sommes pénétrés à ce sujet, ne sauroient être exprimés suffisamment, & dans toute leur étendue, par aucunes paroles : c'est pourquoi nous laisserons plutôt à chaque sincere patriote & habitant de Suede, le soin d'exprimer plus au long, selon ses honnêtes intentions, & selon que son cœur Suedois le lui suggerera à lui-même, notre gratitude, qui ne peut être dépeinte par de simples paroles.

Il est certain que personne ne peut conclurre naturellement & raisonnablement, sinon que notre attachement pour la Nation Suédoise est sincere, parfait & constant : ce qui sera aussi toujours prouvé & confirmé dans l'occasion, par des effets.

Dans cette ferme esperance, Nous nous promettons entiérement, qu'il ne peut qu'être agréable aux très-louables Etats du Royaume, que nous ouvrions encore une fois notre cœur devant eux.

Depuis

Depuis que lors de l'Alliance défensive conclue avec la Russie le 22. Fevrier 1724., on a en même tems stipulé, par un Article secret, de quelle maniere on vouloit entreprendre en notre faveur la restitution du Duché de *Sleswick*, afin que non seulement nous recouvrissions ce qui nous appartient, mais aussi, que la tranquillité du Nord fût affermie, & que cette pierre d'achoppement, la cause de tant de troubles & de désordres fût enlevée; nous avons, depuis ce tems-là, esperé d'un esprit tranquille, que par là, & moyennant la bénédiction de Dieu, nous pourrions bien-tôt nous réjouir d'un heureux resultat : mais il semble jusqu'à présent, que le Tout-Puissant a voulu, selon la sagesse Souveraine de ses conseils, mettre encore plus longtems à l'épreuve notre patience & notre confiance en lui; puisque par plusieurs conjonctures & incidens, il s'est rencontré tantôt une difficulté, & tantôt une autre, qui ont empêché qu'on n'ait pu entreprendre notre affaire avec vigueur, moins encore la terminer.

La hauteur de la Cour de Dannemarck s'est tellement augmentée par là, qu'elle a fait tout récemment une déclaration, qui n'est aucunement équitable : savoir que S. M. Danoise ne nous doit rien au sujet de notre Duché de Sleswick, ni ne veut entrer dans aucun accommodement amiable. Nonobstant tous ces grands obstacles, il semble néanmoins en même tems, que la tempête de l'affliction ne menacera pas toujours notre tête; mais qu'elle se dissipera enfin, puisque, par la providence divine, deux des plus grandes Puissances sont

prêtes à nous assister de leur plus puissant secours.

Sa Maj. Imp. des Romains, a non seulement accédé à l'Alliance de Stockholm, ainsi qu'il est connu; mais, aussi suivant son amour pour la justice, & suivant la bienveuillance inestimable qu'Elle a pour notre personne, Elle s'est engagée avec Sa Maj. Imp. notre très gracieuse Belle-Mere, en vertu de l'Alliance nouvellement conclue avec elle par rapport à nos intérêts, d'une maniere que nous avons tout lieu d'en être content.

Ainsi il ne nous reste plus rien à souhaitter pour notre parfait contentement, sinon que Sa Maj. & le Royaume de Suede veuille avoir cette complaisance, que de consentir à ce qui leur sera proposé à la Diete de la part de ces Puissances.

Nous nous croyons entierement assurés, que les très-louables Etats du Royaume, suivant cette pieté, cette compassion, & cet amour pour la justice qui leur sont si propres, se feront un scrupule de conscience, qu'une accession qui tend à ma prospérité & à ma délivrance d'une oppression si dure & si longue, de même qu'au bien public, manque & *soit* omise seulement de leur côté; d'autant que tout l'Univers sait, que nos Etats héréditaires ont été sacrifiés uniquement pour le service de la Suede; & qu'il n'est pas moins connu, que nous n'avons jamais prétendu, que le Royaume rétablit nos affaires seul & séparément.

Nous n'entrerons pas dans un long détail, pour faire voir combien il importe à la Couronne de Suede, que le Roi de Dannemarck

ne

ne se trouve plus en état de causer souvent des troubles & des inquiétudes à la Suede par l'emploi des revenus annuels du Duché de Sleswick : mais nous laissons seulement aux très-louables Etats du Royaume, à réfléchir sur la douleur inexprimable que nous devons sentir, si après une si longue patience, & une si longue attente de conjonctures plus favorables, nous devions encore être exposés à de plus grands risques.

Il pourra de nouveau se présenter des circonstances si sinistres, que nous ne pourrons peut-être pas alors tirer le même avantage de l'assistance des plus grandes Puissances de l'Europe, que nous attendons certainement à présent, avec l'aide du Tout-Puissant, & sur lequel nous pouvons compter surement. D'où il résulte, qu'il feroit d'une grande importance, non seulement pour nous, mais aussi pour la gloire; & j'ose dire pour l'intérêt de la Suede, eu égard à ces conjonctures, s'il plaisoit aux très-louables Etats du Royaume, de faire à présent de telles dispositions (sauf leur avis), qu'on pût se promettre une activité suffisante, encore après cette Diete, & d'une Diete à l'autre.

C'est pourquoi nous remettons tout ceci, de même que tout notre bonheur, avec une confiance parfaite, aux justes & mures délibérations du Corps des très-louables Etats du Royaume, ainsi qu'à leur amitié & bienveuillance cordiale; & nous attendons là-dessus un résultat aussi favorable, que nous nous promettons absolument de leur équité & de leur amitié.

Pour conclusion, nous souhaittons du fond de notre cœur, qu'il plaise au Tout-Puissant, de couronner & de benir les déliberations & les conseils des très-louables Etats du Royaume, d'un heureux succès, pour le bien général de notre chere patrie, & pour la prospérité particuliere d'un chacun de ses habitans.

Au reste nous demeurons toujours avec toute sorte d'affection, de tendresse & d'estime &c.

à *Petersbourg* le 26. *Aoust* 1726.

Signé CHARLES FREDERIC.

N°. XXIX.

REPONSE *faite de* Stockholm *à la Lettre d'un ami de Province, sur la diversité des opinions au sujet de l'Accession de la* Suede *au Traité d'*Hanover.

JE ne suis pas surpris, *Monsieur*, que dans votre Province, où l'on ne peut avoir que des connoissances & des informations superficielles des affaires présentes, on se déclare avec tant de chaleur pour ou contre notre accession au Traité de *Hanover*. Dans un Etat libre, chacun croit avoir le droit, & assés de lumieres, pour prononcer sur les incidents les plus grands, & sur les affaires les plus importantes;

portantes; & tel qui ne voit le dehors des Cours, que par les yeux du gazetier, ou des gens preoccupés, décide souvent avec plus de suffisance des mesures quelles ont à prendre, que d'autres qui sont au timon des affaires: ses préjugés lui paroissent des principes incontestables, & ses conjectures des démonstrations mathématiques.

Mais je suis encore dans un plus grand étonnement, de voir ici, que des personnes très éclairées, qui ont assés de connoissance des intérêts des Cours étrangeres, tant à l'egard de leur propre pays, que par rapport aux autres Puissances, puissent se méprendre dans le choix de ce, qui pourroit être le plus à l'avantage de la Suede. L'évidence de l'alternative est telle, qu'on ne peut pas même balancer, à moins qu'on n'ait à combattre des préjugés & des vues, dont je sai que vous êtes entierement exempt, & auxquelles il seroit à souhaitter, que tous ceux qui vont assister aux délibérations de la Diete, voulussent une bonne fois renoncer.

Pour vous en convaincre; je vais vous exposer avec toute la précision possible, les raisons qu'alleguent les deux partis, pour la negative ou l'affirmative de l'accession au Traité de Hanover; & pour soulager votre mémoire, vous trouverez à la fin de chaque objection, la réponse qu'on croit y pouvoir faire.

I. Objection *. *Notre Nation ayant besoin de la paix pour reprendre des forces, il est à craindre que notre accession au Traité de Hanover ne nous engage insensiblement dans une*

* *C'est un Suedois qui parle.*

une guerre ; soit qu'elle nous entraine par degrés dans des plans qu'on nous cache, soit que la Cour de Russie, qui nous a fait assès connoître, qu'elle désaprouve les liaisons que nous prendrions par cette accession avec la **France** *& l'Angleterre, en prenne ombrage.*

REPONSE. Si le repos & la tranquillité de notre Patrie est l'objet véritable de nos souhaits, nous ne pouvons jamais mieux en assurer la durée, qu'en accédant à un Traité, qui, selon sa teneur claire, n'a pour but que l'affermissement de la paix générale établie présentement en Europe : & nous ne saurions mieux pourvoir à notre sureté, qu'en nous liant étroitement, & en gardant des mesures avec ces Puissances, qui sont obligées par leurs propres intérêts, à ne pas troubler notre tranquillité, & qui, en même tems, sont en état d'empêcher, que d'autres n'y donnent atteinte.

La France, à en juger par les regles de la saine Politique, doit souhaitter, comme elle le fait actuellement, de jouir de la paix pendant l'âge peu avancé de son Roi; & ne songer à des guerres, ni les entreprendre, à moins que de s'y voir obligée par des démarches *peu* amiables ou suspectes de ses voisins.

L'Angleterre a fait des arrangemens pour acquitter ses dettes, contractées dans les guerres précédentes; & comme son commerce florissant est la source la plus abondante de ses richesses, il doit, par une suite naturelle, faire l'objet principal de ses soins. L'un & l'autre sont le fruit de la paix & de la tranquillité de l'Europe, qui ne peut être alterée, sans que le crédit de la Nation, qui fait une grande

grande partie de la fureté des fonds publics, s'en reffente.

Ces deux Puiffances cependant, auffi parfaitement unies qu'elles le font aujourd'hui, par l'intérêt qu'elles y trouvent chacune, fe voient en état, par leur affiette, par le nombre fupérieur de leurs troupes, & par des flottes nombreufes, de tenir en bride tous ceux qui voudroient entreprendre de troubler le calme qui regne à préfent en Europe.

Mais fuppofons, contre toute probabilité, qu'elles euffent formé des plans qu'on nous cache, & dans l'exécution defquels elles ont voulu nous entrainer : l'Acte de notre acceffion ne regle-t-il pas les bornes de nos engagemens? Et peut-on nous obliger de les paffer, quelques avantages que nous puiffions y trouver ?

Pour ce qui eft des ombrages de la Cour de Ruffie ils paroiffent être bien mal fondés, fi elle n'a pour but que le repos & la tranquillité : & fi elle a deffein de troubler la paix dans le Nord, pouvons-nous mieux nous en garantir, que par l'appuy de la France & de l'Angleterre, qui font fans contredit les Puiffances les plus capables de la maintenir, & qui y ont le plus d'intérêt ? Au refte fommes-nous abfolument obligés de choifir des amis au gré de la Ruffie ? Ou veut-elle s'arroger fur nous le même droit, que le Peuple Romain s'arrogeoit fur fes Alliés ? A quel titre prétendroit-elle plus de déference de nous que de la Cour de Pruffe, qui, toute alliée qu'elle lui eft de longue main, s'eft portée, fans qu'on y ait trouvé à redire, partie principale contractante du même Traité, au-

quel on prétend trouver mauvais que nous accédions ? Si la Cour de Russie a pû accéder au Traité de Vienne, sans nous consulter, & sans nous donner communication (sans doute parce qu'elle y a trouvé ses avantages), quelle raison légitime peut-elle avoir de se formaliser de notre accession, si nous y trouvons les nôtres ? A moins qu'elle ne nous croie tenus, de suivre aveuglément la route quelle a bien voulu nous tracer.

II. Objection. *L'Accession au Traité de Hanover fournira à la Russie un prétexte spécieux de défiance, dont elle se pourra servir pour envahir la* Finlande, *ravager derechef nos côtes, & porter dans le cœur de notre Royaume, une guerre dont les suites pourront être dangereuses pour notre Gouvernement & pour notre liberté.*

Reponse. Il est évident par la réponse à l'objection précédente, que l'accession au Traité d'Hanover, ne donne aucun sujet légitime d'ombrage à la Russie contre la Suede; puis qu'elle n'a d'autre vue, en serrant ce nouveau nœud, que d'affermir son repos & celui de l'Europe : mais si la Russie veut y chercher un prétexte pour envahir la *Finlande*, & exécuter certains desseins, qu'on se dit assés hautement à l'oreille par tout le Royaume, & qui tendent à la destruction de notre Gouvernement & de la liberté; en manquera-t-elle quand elle en voudra trouver, & qu'elle se sentira en état de les exécuter contre la Suede? Quelque claire que puisse être *l'eau* qui coulera de nos sources, ne nous accusera-t-elle pas toujours de l'avoir *troublée* ? Pouvons-nous alors esperer, de trouver notre

sureté

ſureté dans notre complaiſance, quelqu'aveugle qu'elle puiſſe être? Nous garantira-t-elle mieux à l'avenir, qu'au commencement de l'année paſſée (tems auquel il n'étoit pas encore queſtion de l'acceſſion au Traité de Hanover), des entrepriſes que le grand armement à *Petersbourg* devoit alors exécuter, & que les ſages repréſentations de notre Ambaſſadeur, jointes aux oppoſitions vigoureuſes du Sénat de Ruſſie, rompirent pour notre bonheur? Ce Sénat a été refondu depuis, comme il eſt connu: On a fait encore de pareils armemens cette année; on a reçu d'étranges avis de toutes parts, du véritable deſſein de la Ruſſie, dont on auroit peut-être ſenti les effets, ſi la flotte Angloiſe ne fût venue les arrêter. En y faiſant la moindre réflexion, n'avons-nous pas la meilleure raiſon du monde, de nous aſſurer les ſecours des Puiſſances intereſſées à notre conſervation, & attentives aux démarches d'un voiſin, qui eſt ſorti de ſes juſtes bornes.

D'ailleurs, ſuppoſé que la Ruſſie nous menace d'une pareille invaſion, en cas que nous accédions à l'Alliance d'Hanover; ſa puiſſance eſt-elle aujourd'hui ſi redoutable, que notre Nation, avertie qu'elle eſt d'un tel deſſein, s'en laiſſe intimider? Une Nation qui a donné tant de preuves de ſa valeur, qui ſe voit ſur pied un nombre reſpectable de belles troupes, & qui eſt preſque chargée d'Officiers experimentés? Il eſt inconteſtable que l'Empire Ruſſien a perdu beaucoup de ſon premier luſtre & de ſa vigueur, depuis la mort de l'Empereur PIERRE; & ceux qui ont vû, comme l'on dit, *le deſſous des Cartes*, ſont fortement

ment persuadés que l'Imperatrice, à moins que d'être seduite par les conseils dangereux de certaines personnes, qui sacrifieroient toute la Russie pour parvenir à leurs fins, n'éloignera jamais l'élite de ses troupes, qui ont établi son Regne, & qui en font toute la sureté: & n'exposera point ces mêmes troupes, ou plutôt elle-même, au sort incertain des armes surtout, tant qu'elle aura sujet d'appréhender la réalité des secours, que la Suede pourra se promettre de la part de la France & de l'Angleterre, par son accession au Traité d'Hanover, non-obstant les insinuations mal fondées que l'on oppose à cette réalité.

III. Objection. *En cas que la Suede soit attaquée; quel secours peut-elle se promettre de Puissances aussi éloignées que la France & que l'Angleterre? Et ne sera-t-elle pas* engloutie, *avant que la nouvelle qu'elle ait été attaquée, puisse arriver à* Paris *ou à* Londres?

Reponse. La Suede, pour faire tête à la Russie, en cas qu'elle s'avisât de nous attaquer, n'a besoin que d'argent & de forces maritimes. L'éloignement n'a empêché jusqu'ici, ni l'une ni l'autre des Couronnes alliées, de remplir leurs engagemens par rapport au secours d'argent; & le climat temperé de l'Angleterre permet à ses Flottes, de paroître dans la *Baltique* pour secourir ses Alliés, avant même que celle de Russie puisse sortir de ses ports. Mais posons en fait, que la Flotte Angloise soit retardée; le Royaume de Suede n'est pas une conquête que l'on puisse faire d'emblée: il est au moins autant en état qu'au tems de Gustave, de se garantir du joug des étrangers; pourvû que

la

la trahison & la lâcheté, dont notre Nation n'a pas été taxée jusqu'ici, ne soient pas le fruit monstrueux de notre désunion déplorable & fatale, qui pourroit donner occasion à nos ennemis, & les enhardir dans leurs desseins, de nous surprendre.

IV. OBJECTION. *Quand même la France & l'Angleterre seroient en situation de nous secourir; reste à savoir si la France, dont l'amitié envers nous n'a pas été toujours sincere (témoin ce qui s'est passé aux Traités de* Westphalie *&* de Nimegue) *remplira exactement ses engagemens; si la Flotte Angloise agira avec plus de vigueur qu'en* 1719; *& si elle est capable de garantir nos Côtes des Galeres Russiennes?*

REPONSE. Quelqu'inviolables qu'on prétende devoir être les engagemens des Souverains & des Etats, on a cependant remarqué que leur propre intérêt a été de tout tems comme le Thermomêtre infaillible de leur bonne foi & de leurs promesses, lequel a monté ou baissé, selon que leurs alliances ont reçû quelques degrés de plus ou moins de chaleur, des événemens du tems, ou du changement des affaires. Si, pour ne pas mécompter, nous nous réglons sur ce principe, nous pouvons être assurés, que tant que la France & l'Angleterre (ainsi que nous l'avons fait voir ci-dessus) auront intérêt à maintenir la Paix en Europe, & à faire subsister un contre-poids au Traité de Vienne; nous pouvons, dis-je, être assurés, que les secours dont on conviendra avec elles, seront réels; & que si notre accession au Traité d'Hanover sert de prétexte à la Russie de nous attaquer,

 elles

elles se presseront de les fournir si prompts & si vigoureux, que nous ne pourrions pas être fachés d'avoir été si injustement insultés. Nous pouvons même supposer probablement, que ce même intérêt des deux Couronnes subsistera, & nous garantira long-tems la solidité de leurs engagemens; puisqu'elles doivent appréhender, que les liaisons étroites que la Cour de Russie a prises aujourd'hui avec celle de Vienne, ne se perpetuent, & ne se fortifient encore, quand le grand Duc *ou le* jeune Czarowitz, neveu de Sa Majesté Impériale & Catholique, montera un jour sur le Trône.

Il est certain, qu'au Traité de *Westphalie* nous aurions pû obtenir des avantages plus considerables, si la France avoit voulu sacrifier ses intérêts aux nôtres; ou peut-être, si nous avions voulu tenir bon nous-mêmes, vû les armes victorieuses que nous avions à la main lors du dit Traité: mais il faut avouer en même tems, que la Suede auroit obtenu bien moins alors, si elle n'avoit pas été relevée par le secours de la France, après la grande défaite de *Nordlingen*. Pour ce qui est des sacrifices peu considerables que nous fumes obligés de faire par les Traités de *Nimegue* & autres de la même époque, qui nous firent rentrer dans toutes nos Provinces d'Allemagne; si nous en rendons la France responsable, elle seroit aussi en droit de nous reprocher, que l'emploi que nous avions fait des subsides immenses qu'elle nous payoit alors, ne répondoit pas à son attente, & que notre Armée, honteusement surprise & défaite à

Terb-

Terb-Bellion, n'avoit agi ni ſelon le plan ni avec la vigueur dont on étoit convenu.

Mais puiſque les exemples doivent décider dans cette rencontre; pourquoi paſſe-t-on ſous ſilence les ſecours généreux que cette même France donna au feu CHARLES XII. de glorieuſe mémoire ? La triſte ſituation où nous étions, lui rendoit notre amitié très inutile; & l'épuiſement où la France ſe trouvoit, après avoir ſoutenu une guerre très onereuſe, augmentant le prix de ſon aſſiſtance, mettoit dans le plus beau jour la ſincérité de ſon amitié pour la Suede.

Quant à l'Angleterre, on lui impute d'autant plus ouvertement & hardiment tous nos derniers malheurs, pour la rendre odieuſe, que la moindre partie de notre Nation eſt peu inſtruite à fonds, des moindres circonſtances de ce qui s'eſt paſſé alors. On nous les cache ſoigneuſement, pour ſauver notre propre turpitude. D'où eſt venu que le peuple, outré du ravage cruel que les Ruſſes ont commis ſur nos côtes, en a jetté toute la haine ſur les Anglois, ne pouvant ſe vanger ſur les véritables auteurs de leurs ſouffrances? Il a plu aux Ruſſes & à leurs adhérens, de nous fortifier dans cette perſuaſion; & pour faire diverſion à la haine immortelle que leur conduite devoit graver dans nos cœurs, ils ont répandu à cette occaſion des diſcours artificieux & remplis de malignité, ſur la conduite de l'Amiral Anglois, qui, quelque peu fondés qu'ils puiſſent être, ont fait d'autant plus d'impreſſion, que les eſprits du Peuple étoient déja prévenus & aigris contre les Anglois. On auroit dû autrement tenir ces inſinuations

finuations Ruffiennes pour fufpectes ; d'autant que les Ruffes fe font tellement acharnés contre l'Angleterre, qu'on peut aifément en conclurre, qu'ils trouvent cette Couronne un peu trop dans leur chemin, & que par conféquent, ils ne feront pas bien aife que la Suede s'attache à elle & à fes Alliés. Mais venons au fait.

1°. On accufe la Flotte Angloife, de s'être arrêtée dans le *Sund*, dans le tems qu'elle auroit pû faire diligence, pour venir couvrir nos côtes contre les Ruffes.

2°. Qu'elle n'a pas rempli notre attente, ni les promeffes que l'Angleterre nous avoit faites, de nous aider à reprendre fur les Mofcovites nos Provinces perdues.

3°. On veut que l'Amiral Anglois, ébloui par les préfens confiderables de nos ennemis, n'ait pas exécuté fes ordres.

Sur le premier point les Anglois font voir, que quoiqu'ils ne fuffent point tenus d'envoier, ni de faire agir leur Flotte en notre faveur, qu'après la Ratification du Traité fait alors avec eux ; leur Flotte mit néanmoins à la voile du Sund, pour venir à notre fecours, avant même la fignature du dit Traité ; de forte que, bien loin d'être refponfables des ravages que les Ruffes firent fur nos côtes, dont notre lenteur à conclurre le dit Traité fut caufe, & non le prétendu retardement de leur flotte ; ils foutiennent d'avoir fauvé la Suede d'un bouleverfement général, par leur fecours hatif, dont le feu Empereur de Ruffie eft tombé d'accord : ainfi qu'ils le pourront prouver en tems & lieu, par des preuves inconteftables.

Sur le second point, ils rappellent non seulement la teneur du dit Traité, qui ne contient pas ces amples promesses, que bien des gens ont cru nous y être faites; mais ils prétendent encore, que comme leur Flotte n'étoit qu'auxiliaire, & que ses operations dépendoient de la décision de l'Amiral Suedois, ce n'est pas à elle que l'on doit s'en prendre, si les Flottes ont négligé les occasions que l'on croit avoir eues de bien faire, & si celle d'Angleterre agit avec moins de vigueur qu'elle n'auroit pû. Ils font encore voir par les Mémoires de l'Amiral NORRIS pour concerter les operations de la Campagne suivante, & par les réponses qu'on y a faites de notre part, que nous étions encore irrésolus sur l'exécution du plan agréé pour chasser les Russes. Effectivement, quand nous nous retraçons les Actes de ce tems-là, nous ne pouvons pas nous empêcher de convenir, que nous ne nous sentions point de cette vigueur si nécessaire pour des entreprises de cette nature; mais que fatigués d'une guerre sanglante & fatale, nous nous reposions presqu'entierement de nos Conquêtes sur nos amis, pendant que nous nous livrions aux premieres douceurs de la paix.

Pour ce qui est du trait empoisonné qu'on a lancé contre l'Amiral Norris, il est parti d'une main trop tremblante pour pouvoir porter coup. Mr. FALISCHOIR auroit dû mieux soutenir son propre honneur, mis en compromis par le Mémoire du Ministre d'Angleterre, & ne point se battre en retraite, s'il avoit voulu attaquer avec succès celui de l'Amiral Norris. Si cet Amiral s'est laissé corrompre,

rompre, il faut néceſſairement accorder que ſes ordres étoient bons & dans les formes, mais qu'il n'y a pas obéï. La conſéquence qui s'enſuit, ne ſera pas peut-être non plus du goût de Faliſchoir & de ſes adherans: car ſi les ordres de l'Amiral Anglois étoient tels qu'il les faut abſolument ſuppoſer, en ſoutenant qu'il a été corrompu, on n'a rien a reprocher à la Cour d'Angleterre; à moins que les Ruſſes ne s'aviſent d'avancer de nouveau, que la Cour d'Angleterre avoit, ſous main, demandé au Czar, de corrompre l'Amiral Norris: de ſorte que, par la connexion même des circonſtances, il paroit, que ſous une accuſation auſſi bien que ſous l'autre, il y a plus de malice & de méchanceté cachée, que de vérité; dans le deſſein de noircir l'Angleterre, de faire naître & entretenir une forte méfiance contre elle. Il eſt certain que dans l'année 1719., lorſque nous conclumes le Traité avec l'Angleterre, nous faiſions plus de réflexion ſur cette Couronne, comme le parti le plus fort dans l'Europe, moyennant la celebre quadruple Alliance, par laquelle elle étoit ſi étroitement liée avec la France, la Hollande & l'Empereur des Romains: & nous aurions immanquablement recouvré, par le moyen de notre Alliance avec l'Angleterre, la plus grande partie de ce qui nous a appartenu du côté de la Ruſſie, ſi la Cour de Vienne avoit voulu alors en faire cauſe commune avec l'Angleterre & la France, comme on s'y attendoit de tous côtés; & ſi l'Empereur des Romains y avoit voulu entrer, non ſeulement en reconnoiſſance du Royaume de *Sicile*, que les dites Couronnes venoient alors

de

de lui remettre entre les mains, mais aussi à cause de l'intérêt, que lui & d'autres Puissances de l'Europe doivent avoir, à assister la Suede, & à renfermer la Russie dans ses anciennes bornes, pour la conservation de l'équilibre dans le Nord. Si la Cour Impériale s'étoit jointe, tout auroit peut-être été fini dans une seule campagne : mais quelques instances & remontrances pressantes que l'Angleterre & la France, de même que les Ministres de Suede firent à Vienne, tout a été en vain ; jusques-là même, que lors que l'Angleterre demanda les Troupes auxiliaires, stipulées entr'elle & l'Empereur par un Traité particulier, conclu à Londres en 1716., on les lui refusa, sous prétexte qu'on n'étoit pas sûr du côté des Turcs. Par cette conduite la Cour Impériale fit voir, qu'elle n'avoit pas fort à cœur, ni le rétablissement de la Suede, ni la conservation de l'équilibre dans le Nord; & l'on trouva, que cette même conduite fut le commencement de cette jalousie d'Etat, qui regne présentement entre ces deux partis présents de l'Europe. Par ces raisons, la France ne trouvant pas raisonnable de s'engager dans des troubles & des difficultés, dans le tems d'une minorité, pendant que l'Empereur se tenoit tranquille, quoi qu'il eût les mains libres; l'Angleterre par conséquent se trouva seule, & ne pouvoit absolument prendre sur elle tout le fardeau de la guerre, ni rien entreprendre avec quelques apparences de succès. A juger donc sainement, si l'on veut parcourir sans prévention les affaires de ce tems, selon leurs véritables circonstances, on trouvera, que ce n'a pas été

par

par la faute de l'Angleterre que nous avons si peu profité de son Alliance en 1719. : & si l'on ne veut attribuer nos malheurs à la situation fatale des conjectures, il faut au moins partager le blame avec une autre Cour, comme on vient de le faire voir.

Au reste, à juger de l'avenir par le passé, notre Histoire, depuis CHARLES-GUSTAVE, nous oblige de compter l'Angleterre pour un de nos plus solides Alliés : & la véritable pierre de touche de la bonne foi des Princes, l'*intérêt*, nous assure avec certitude de celle de cette Couronne, indépendamment de ce que nous avons démontré ci-dessus sur ce point, & des appréhensions que l'Angleterre pourroit avoir, de perdre une des plus fortes branches de son Commerce, si le feu Empereur de Russie avoit mis à exécution son projet, de faire passer le négoce de *Perse* & d'*Asie* par la Russie. La situation délicate où se trouve aujourd'hui l'Europe, & les évènemens qui pourroient troubler sa tranquillité, rendent notre amitié d'autant plus nécessaire à la France & à l'Angleterre, que nous sommes situés, en voulant même rester entierement tranquilles, de maniere à pouvoir tenir en échec les Puissances, qui pourroient concourir à une fin si funeste ; car si la France & l'Angleterre, qui, en veillant à la tranquillité publique, ne sauroient perdre de vue, ni abandonner les affaires du Nord, avoient des affaires sur les bras de ce côté-là ; il est évident que les Puissances dont on vient de parler, auroient beau jeu dans le Sud.

Mais ceux qui veulent semer si artificieusement parmi nous la défiance contre la France

ce

ce & l'Angleterre, & nous obliger de nous abandonner à la bonne foi des Ruſſes, quel exemple ont-ils à produire, qui puiſſe nous y engager? Notre Hiſtoire ancienne & moderne eſt remplie de Faits mémorables de la *foi Grecque*, dont l'orthodoxie ne s'eſt pas même démentie, ainſi qu'on le verra en tems & lieu, dans ces dernieres années. Nos voiſins, la Pologne & le Dannemarck, tremblent encore, quand ils ſe ſouviennent du péril, que leur trop grande confiance dans l'Alliance Ruſſienne leur a fait courir.

Il ne nous reſteroit donc qu'à examiner, ſi la Flotte Angloiſe eſt ſuffiſante, pour garantir nos côtes contre les inſultes des Galeres Ruſſiennes; mais l'exemple de cette année ne nous laiſſe aucun doute ſur ce point; & cette démonſtration phyſique vaut mieux, que tous les raiſonnemens qu'on étale pour prouver le contraire: car quelque bon vent qu'il ait ſoufflé, pour faire prendre le large à la Flotte, que la Cour de Ruſſie nous avoit ſi ſouvent aſſuré devoir ſortir pour éprouver la contenance de la Flotte Angloiſe; leurs Galeres & leurs Vaiſſeaux ne l'ont jamais trouvé aſſez favorable pour ſe montrer, quoiqu'ils euſſent plus d'une raiſon, qui les engageât à donner quelque choſe au hazard.

Auſſi s'eſt-on jetté ſur ce que l'Angleterre ſe laſſera, de faire la dépenſe d'envoyer tous les ans une Eſcadre dans la Balthique: mais outre qu'une partie de ces Gardes-Côtes, dont l'entretien eſt couché ſur l'Etat ordinaire, ſuffit pour former cette Eſcadre; on ne peut douter que l'Angleterre ne veuille ſoutenir cette dépenſe, quoi qu'elle fût extraordinaire,

vû

vû qu'elle perdroit le fruit de celle qui de[illegible] a été faite, au moins jusqu'au tems que l[a] Suede se trouvera en état, de ne plus craindre la marine Russienne.

V. Objection. *Si la Suede se croit assez appuyée, pour ne se pas allarmer du danger qui la menace, elle devroit au moins sacrifier son accession au Traité d'Hanover, aux riches esperances qu'on nous fait entrevoir de la part de la Russie; & qu'aucune offre, que la France & l'Angleterre nous pourroient faire, ne sauroit balancer. Elles ne peuvent non plus être prises pour de faux appas, puisque l'Imperatrice veut contribuer elle-même aux moyens de pouvoir faire agir nos forces, en nous fournissant 300000. Roubles: subside que l'Ambassadeur Russien doit avoir ordre d'augmenter jusqu'à un million de Roubles, payable dans trois années, c'est-à-dire, trois cent & quelque trente mille par an. Il n'est pas non plus naturel, que l'Imperatrice de Russie agisse avec tant de confiance, si elle n'avoit pas une intention sincere, d'exécuter en tems & lieu, les desseins qu'elle a formés pour le bien de la Suede & de son Altesse Royale.*

Reponse. Jusqu'ici les grands avantages qu'on a répandus sourdement nous être destinés, ressemblent aux fleurs que la *palinganesie* des Chymistes fait sortir de leurs cendres, & qui s'évanouissent aussitôt qu'on y touche. Y a-t-il quelqu'un, qui puisse assurer avec vérité, d'avoir vû à cet égard la moindre certitude, que la politique doit exiger dans les cas de cette importance? Il est vrai que l'intégrité, & la capacité de l'Ambassadeur que nous avons eu à la Cour de Petersbourg,

tersbourg, à la foi duquel on doit avoir confié cet important mistere, vous répond de cette existence: mais depuis que le plus experimenté de nos Ministres, & le plus rompu dans les intrigues, se trompa aux caresses & aux fausses confidences d'une certaine Cour, & nous endormit par ses assurances fatales, nous ne devons pas être blamés d'être mieux sur nos gardes, & d'exiger de certaines suretés, que la prudence la moins défiante doit demander dans des occasions de cette nature.

Cependant posons en fait, que les dispositions de l'Imperatrice dans cette rencontre soient des plus sinceres, & qu'elle soit résolue de donner toutes les assurances qu'on pourroit raisonnablement demander; il est toutefois incontestable, qu'elle ne se resoudra jamais à les remplir, qu'autant quelle pourra envisager l'établissement de sa famille. De ce principe, qui regne dans toutes ses mesures, suit une conséquence naturelle. Que vu les differens cas qui peuvent arriver, elle ne se resoudra jamais à mettre ses projets en exécution pendant sa vie.

La Princesse sa fille ainée peut décéder avant S. A. R., ou S. A. R. avant la Princesse, sans avoir laissé de postérité: voudroit elle alors s'être dépouillée, uniquement pour l'amour de la Suede, de tout ce qu'elle a de plus précieux, & se reposer du sort de la Princesse cadette, & peut-être du sien, sur la reconnoissance d'une Puissance étrangere, quelque redevable qu'elle lui pût être? Voudroit elle même, indépendemment de ces événemens, descendre de ce faîte de grandeur

si

si flatteuse, sacrifier à sa tendresse pour sa fille sa propre sureté, & s'exposer à des révers presque inévitables, quelque bien concertées que puissent être les mesures qu'elle croiroit avoir prises ?

Ce n'est donc qu'après sa mort, que nous pourrions esperer de jouir de ces avantages incomparables. Mais qui chargera-t-elle de ses dernieres volontés ? Sera-ce l'Empereur Romain, qui a intérêt que son neveu, en montant sur le Trône de Russie, conserve l'Empire dans son entier, sans quoi il ne pourra tirer de lui aucune utilité ; outre que d'ailleurs, par la situation de ses Etats, il est trop éloigné pour remplir, quand il y seroit disposé, les promesses dont il se seroit chargé ? Sera-ce la République de Pologne, ou le Roi de Prusse ? Celle-là a vû de tout tems avec douleur, le bijoux dont il s'agit, entre nos mains : & celui-ci ne prétendroit pas moins, en recompense de sa garantie, que d'avoir une part considerable au gâteau. Ou sera-ce enfin le nouvel Empereur de Russie ? Respectera-t-il les dispositions d'une Princesse, dont la mémoire ne peut lui être agréable par plus d'un endroit ? Et content de la plus vaste portion, se désistera-t-il tranquillement de celle, qui donne à la Russie toute la consideration quelle a en Europe ? En attendant un avenir si douteux, pour ne pas dire presque impossible, & qui tout au moins est bien éloigné, nous devons être toujours dans la dépendance de la Cour de Petersbourg ; nous devons regler toutes nos démarches, nos mesures & nos conseils, selon son bon plaisir ; nous devons entrer dans tous ses desseins & ses

ses vues : autrement nous serons menacés à chaque moment, de perdre l'esperance de ces avantages qu'on nous fait entrevoir ; outre que cette Cour trouve son intérêt, à nous tenir en suspens par ce leurre, tant qu'elle pourra, afin de nous avoir toujours à sa dévotion. Sur la même raison elle prétend, que nous renoncions à l'accession au Traité d'*Hanover*, afin qu'il n'y ait point d'autres Puissances sur laquelle nous puissions nous reposer : ce qui seroit nous priver de cette indépendance, dans laquelle Dieu & la nature nous ont établis, & que nous ne saurions conserver que par notre accession au Traité d'Hanover, qui affermit la base de notre bonheur, le repos, la tranquillité & l'indépendance de nos conseils, & de tout le reste. Négligerons-nous donc les offres de la France & de l'Angleterre, qui peuvent & veulent bien nous mettre en état, de profiter de toutes les occasions & conjonctures, & de nous gouverner par nous-mêmes ?

En un mot, qu'on ne nous détourne point de notre véritable route par des feux follets ; & que l'Imperatrice de Russie nous fasse connoître l'affection quelle nous porte, non par de belles paroles & de vaines promesses, mais par des réalités. Si, pour commencer, elle nous promet seulement *Wibourg* ; il nous sera aisé de porter la France & l'Angleterre, à nous garantir un present si considerable. Mais pour n'omettre rien qui puisse servir d'éclaircissement, nous allons examiner de plus près ces grands avantages prétendus ; en quoi ils consistent : de quelle nature ils sont ; & comment ils peuvent être mis en exécution.

On prétend donc, que l'Imperatrice de Ruſſie, voiant qu'elle ne ſauroit ſe maintenir à la longue ſur le Trône, ſonge à tems à s'aſſurer d'une retraite en Suede, en nous mettant préallablement en poſſeſſion, de toutes ou de la plupart des places & Provinces que la Ruſſie nous a ôtées; que dans cette vue, elle demande que la *Finlande* ſoit renforcée par un nouveau Corps de troupes transporté de Suede, pour être à portée de prendre poſſeſſion des Villes & des Païs, qui nous ſeront rendus un jour.

C'eſt le diſcours qu'on ſe dit ici à l'oreille. Or on auroit de la peine à s'imaginer, que cette Princeſſe y eût jamais ſongé, vû que c'eſt une choſe ſi extravagante, ſi délicate, ou même ſi dangereuſe pour elle, qui *eſt la* Régente du Païs, qu'on doit s'étonner *de ce* qu'on lui attribue une telle offre. On a d'autant moins de raiſon de croire, ou même de regarder comme probable, qu'elle ait ſérieuſement un pareil deſſein, qu'au moins parmi nous il eſt public : au lieu que des deſſeins de cette nature doivent être tellement cachés, avant qu'on frappe le coup, que perſonne n'en ſache la moindre choſe, excepté les Souverains mêmes, & quelques-uns de ceux qui doivent les mettre en exécution. Perſonne de ſens ne peut s'imaginer, que la nation Ruſſe y conſente; mais plutôt qu'elle ſeroit fort choquée d'un tel deſſein, non ſeulement à l'égard de l'Imperatrice, mais auſſi par rapport à nous, que cette Nation auroit lieu de regarder, comme tâchant de lui ôter des Provinces, que nous lui avons non ſeulement cedées, mais encore garanties : ce qui ſeroit

e véritable moyen de l'irriter contre nous; n quoi on n'a pû réussir jusqu'ici. Si donc, par une telle conduite, nous avions offensé, & éloigné de nous la France & l'Angleterre, en refusant l'offre de nous admettre dans l'Alliance d'Hanover; qui pourrions-nous appeller après à notre secours? Il seroit trop grossier de nous vouloir imaginer, que la Nation Russienne, ou ceux d'entr'elle qui sont portés pour les intérêts de la patrie, n'en avoient pas le vent; attendu que le bruit de ce grand secret, court parmi nous d'un bout du Royaume à l'autre. Une marque certaine qu'elle en a déja été avertie; c'est que depuis peu, publiquement à *Wibourg*, on a défendu sous de grandes peines, de dire ou de débiter, que l'Imperatrice, ou qui que ce soit, ait dessein de livrer la Ville ou la Forteresse de Wibourg. Il se peut qu'il y ait de certaines gens, qui tâchent de nous porter à y prêter l'oreille, afin de se servir ensuite de ce moyen, pour irriter la Russie contre nous. La chose est fort embarrassante & fort délicate, & il faut que nous y allions bride en main; afin qu'il ne nous arrive point comme au *chien* de la fable, qui saisit l'*ombre*, & laissa échapper le *corps*. Comme c'est une extravagance que de s'imaginer, que l'Imperatrice de Russie songe à de tels desseins, qui ne seroient que trop hazardeux, tant pour elle à les faire proposer ou insinuer, que pour nous à y prêter l'oreille; il est d'autant plus étonnant qu'il se trouve parmi nous des gens, qui tâchent de nous faire accroire, que cette Princesse travaille actuellement à des projets pareils, & qui se donnent toutes les peines

du monde pour nous les faire goûter. Mais puifqu'ils ont une apparence flatteufe, qui impofe à plufieurs bonnes gens jufqu'à y ajoûter foi, nous en allons examiner de plus près les circonftances : &, en attendant que nous en foyons mieux inftruits, nous les regarderons, non comme une véritable propofition de la part de l'Imperatrice de Ruffie; mais comme un artifice concerté, pour nous détourner des engagemens que la France & l'Angleterre nous offrent, afin que nous foyons obligés, de nous jetter têts baiffée entre les bras de la Cour de Ruffie.

On ne fauroit s'empêcher de remarquer en paffant, que cette même efpece de gens, qui d'ailleurs font fonner fi haut la puiffance de l'Imperatrice de Ruffie, le refpect & l'autorité qu'elle a, de même que l'affection que fes fujets lui portent, dont on voit l'effet par fes Flottes & fes armemens maritimes, & par la confidération que toute l'Europe lui marque; que ces mêmes gens, dis-je, repréfentent d'un autre côté fes affaires fi délabrées, qu'elle feroit obligée de fuir hors du pays avant un an. Il ne leur coute rien d'affortir des *propos* fi contradictoires, pourvû qu'ils aillent à leur but; & il faut qu'ils n'ayent point grande opinion des fujets & des habitans de la Grande-Ruffie, pour s'imaginer qu'ils pafferont ainfi fur tout indifféremment.

La raifon pour laquelle des gens fimples parmi nous trouvent ce conte de leur goût, & qu'il leur eft agréable, eft peut-être parce qu'ils s'imaginent, qu'il eft auffi facile de céder & de livrer à des étrangers des Villes & des Provinces entieres, qu'il eft aifé, parmi des

des particuliers, de transporter un billet de banque, une maison en ville, un bien de campagne : le possesseur d'un tel billet, d'une telle maison, ou d'un tel bien, en peut disposer librement, & en faire ce qu'il veut, sans être responsable à personne. Un Souverain peut bien aussi quelquefois, quand on lui a donné ce pouvoir, légitimément disposer à son gré de l'administration & des affaires de l'Etat; mais il ne peut jamais, suivant les principes fondamentaux du Gouvernement civil, donner ni le Royaume, ni une partie, sans violer les droits des sujets. Nos faiseurs de projets repliqueront sans doute, que ce n'est pas notre affaire de nous mettre en peine, de quel droit l'Imperatrice fasse ces cessions, pourvû que la Suede y gagne : mais supposé qu'on passe encoré sur ce scrupule, il est certain que la Nation Russe a droit, de s'en prendre à celui qui prend, aussi bien qu'à celui qui donne illégitimément; de sorte qu'il faut bien prendre de la circonspection par rapport aux principes suivant lesquels on agit : il faut voir premierement, s'il est possible de s'emparer de ce qu'on offre, & après, comment s'en conserver la possession.

De quelle maniere, par qui, & quand fera-t-on l'ouverture de cette belle offre? Rejetterons-nous donc l'engagement avec la France & l'Angleterre, avant que nous entendions quelque chose de clair & de net de l'autre côté? N'aprêterions nous pas bien à rire, si cet *enfantement de montagne* ne produisoit qu'une *souris*? N'aurions-nous pas bien pris nos mesures, si nous avions par avance éloigné de nous ces deux Couronnes?

 L'Ambas-

L'Ambassadeur Russe, qu'on attend, t
tera-t-il sur cette affaire? Il apportera pe
être bien de l'argent, & beaucoup de pro
sitions, comme on a vû depuis peu à un
tre endroit dans notre voisinage : mais
vient pour toucher un mot sur ces offre
c'est sur quoi on laisse à faire réflexion.

Poursuivons maintenant; & voyons ce que
troupes de renfort demandées selon le pro
feront en Finlande. Elles prendront, dit-
possession des places & des Pays qu'on
livrera : mais sachons donc quelle place,
quelle partie du Pays l'Imperatrice de R
nous fera livrer en premier lieu. On dit q
le fera sortir les garnisons des Fortereffe
afin que nos Troupes y entrent : cela dép
dra apparemment du Gouverneur, du C
mandant, ou de la Garnison de chaque
ce, qu'il faut auparavant corrompre, au
ment il n'est gueres probable qu'ils obéiss
aux ordres de l'Imperatrice. Le Command
de *Riga* sera sans doute le premier qui
sortira : mais comment supposer, que nos Tr
pes de renfort marcheront de Finlande au
vers de l'Empire & de toute la Livonie, p
de soixante mille de chemin, pour pren
possession de Riga; & que les Russes ne
opposeront pas avant qu'elles puissent y ar
ver, malgré la volonté & les ordres de l'I
peratrice? La garnison de Riga sera-t-elle s
tie avant l'arrivée de nos Troupes, ou no
Si elle sort la premiere, le Roi de *Pr*
pourroit prendre possession de la ville au
tôt que nous, & peut-être s'opposeroit-il
nos Troupes, cette place n'étant pas moins
sa bienséance qu'à la notre. D'ailleurs

r

un Gouverneur qui se sera laissé corrompre par l'Imperatrice de Russie, ne prendra-t-il pas aussi de l'argent du Roi de Prusse ou de la *Pologne*? Si la garnison Russe reste dans la place jusqu'à l'arrivée de nos troupes, & que le Gouvernement ait changé de sentiment, que deviendra le projet? Mais objectera-t-on: nos troupes pourront être transportées à Riga par Mer. Alors il feroit mieux & plus commode de les faire passer plutôt de Suede que de Finlande: il en est tout de même par rapport à *Revel*. De sorte donc que tout l'avantage qu'on pourroit se promettre de ce projet, & de cette Armée de renfort en Finlande, feroit de se mettre en possession de *Wibourg* & de *Petersbourg*: mais nos troupes qui y sont déja cantonnées, ne pourroient-elles pas en faire autant? Car si nous sommes en état de prendre possession des Forteresses qu'on doit nous livrer, nous le sommes aussi pour y envoyer des troupes de renfort, le cas existant.

Il y a encore une autre réflexion à y faire: c'est-à-dire, si cette évacuation pourra se faire tout à la fois, ou non. Si elle se fait tout à la fois, comme cela se devroit, quoique cela ne soit presque pas praticable; alors nos troupes dans le voisinage de Petersbourg, n'y sauroient contribuer que de peu, ou de rien. Si l'évacuation ne se fait pas tout à la fois, mais de maniere qu'on livre premierement une Place, & après cela une autre; n'a-t-on pas raison d'appréhender, que les Russes s'appercevant d'une pareille trahison, ne prennent des mesures qui nous fassent manquer l'évacuation des autres Places?

vû qu'elle perdroit le fruit de celle qui déja a été faite, au moins jusqu'au tems que la Suede se trouvera en état, de ne plus craindre la marine Russienne.

V. OBJECTION. *Si la Suede se croit assez appuyée, pour ne se pas allarmer du danger qui la menace, elle devroit au moins sacrifier son accession au Traité d'Hanover, aux riches esperances qu'on nous fait entrevoir de la part de la Russie; & qu'aucune offre, que la France & l'Angleterre nous pourroient faire, ne sauroit balancer. Elles ne peuvent non plus être prises pour de faux appas, puisque l'Imperatrice veut contribuer elle-même aux moyens de pouvoir faire agir nos forces, en nous fournissant* 300000. *Roubles: subside que l'Ambassadeur Russien doit avoir ordre d'augmenter jusqu'à un million de Roubles, payable dans trois années, c'est-à-dire, trois cent & quelque trente mille par an. Il n'est pas non plus naturel, que l'Imperatrice de Russie agisse avec tant de confiance, si elle n'avoit pas une intention sincere, d'exécuter en tems & lieu, les desseins qu'elle a formés pour le bien de la Suede & de son Altesse Royale.*

REPONSE. Jusqu'ici les grands avantages qu'on a répandus sourdement nous être destinés, ressemblent aux fleurs que la *palinganesie* des Chymistes fait sortir de leurs cendres, & qui s'évanouissent aussitôt qu'on y touche. Y a-t-il quelqu'un, qui puisse assurer avec vérité, d'avoir vû à cet égard la moindre certitude, que la politique doit exiger dans les cas de cette importance? Il est vrai que l'intégrité, & la capacité de l'Ambassadeur que nous avons eu à la Cour de Petersbourg,

tersbourg, à la foi duquel on doit avoir confié cet important mistere, vous répond de cette existence : mais depuis que le plus experimenté de nos Ministres, & le plus rompu dans les intrigues, se trompa aux caresses & aux fausses confidences d'une certaine Cour, & nous endormit par ses assurances fatales, nous ne devons pas être blamés d'être mieux sur nos gardes, & d'exiger de certaines suretés, que la prudence la moins défiante doit demander dans des occasions de cette nature.

Cependant posons en fait, que les dispositions de l'Imperatrice dans cette rencontre soient des plus sinceres, & qu'elle soit résolue de donner toutes les assurances qu'on pourroit raisonnablement demander; il est toutefois incontestable, qu'elle ne se resoudra jamais à les remplir, qu'autant quelle pourra envisager l'établissement de sa famille. De ce principe, qui regne dans toutes ses mesures, suit une conséquence naturelle. Que vu les differens cas qui peuvent arriver, elle ne se resoudra jamais à mettre ses projets en exécution pendant sa vie.

La Princesse sa fille ainée peut décéder avant S. A. R., ou S. A. R. avant la Princesse, sans avoir laissé de postérité : voudroit elle alors s'être dépouillée, uniquement pour l'amour de la Suede, de tout ce qu'elle a de plus précieux, & se reposer du sort de la Princesse cadette, & peut-être du sien, sur la reconnoissance d'une Puissance étrangere, quelque redevable qu'elle lui pût être ? Voudroit elle même, indépendemment de ces événemens, descendre de ce faîte de grandeur

si

si flatteuse, sacrifier à sa tendresse pour sa fille sa propre sureté, & s'exposer à des révers presque inévitables, quelque bien concertées que puissent être les mesures qu'elle croiroit avoir prises?

Ce n'est donc qu'après sa mort, que nous pourrions esperer de jouir de ces avantages incomparables. Mais qui chargera-t-elle de ses dernieres volontés? Sera-ce l'Empereur Romain, qui a intérêt que son neveu, en montant sur le Trône de Russie, conserve l'Empire dans son entier, sans quoi il ne pourra tirer de lui aucune utilité; outre que d'ailleurs, par la situation de ses Etats, il est trop éloigné pour remplir, quand il y seroit disposé, les promesses dont il se seroit chargé? Sera-ce la République de Pologne, ou le Roi de Prusse? Celle-là a vû de tout tems avec douleur, le bijoux dont il s'agit, entre nos mains: & celui-ci ne prétendroit pas moins, en recompense de sa garantie, que d'avoir une part considerable au gâteau. Ou sera-ce enfin le nouvel Empereur de Russie? Respectera-t-il les dispositions d'une Princesse, dont la mémoire ne peut lui être agréable par plus d'un endroit? Et content de la plus vaste portion, se désistera-t-il tranquillement de celle, qui donne à la Russie toute la consideration quelle a en Europe? En attendant un avenir si douteux, pour ne pas dire presque impossible, & qui tout au moins est bien éloigné, nous devons être toujours dans la dépendance de la Cour de Petersbourg; nous devons regler toutes nos démarches, nos mesures & nos conseils, selon son bon plaisir; nous devons entrer dans tous ses desseins &

ses

ſes vues : autrement nous ſerons menacés à chaque moment, de perdre l'eſperance de ces avantages qu'on nous fait entrevoir ; outre que cette Cour trouve ſon intérêt, à nous tenir en ſuſpens par ce leurre, tant qu'elle pourra, afin de nous avoir toujours à ſa dévotion. Sur la même raiſon elle prétend, que nous renoncions à l'acceſſion au Traité d'*Hanover*, afin qu'il n'y ait point d'autres Puiſſances ſur laquelle nous puiſſions nous repoſer : ce qui ſeroit nous priver de cette indépendance, dans laquelle Dieu & la nature nous ont établis, & que nous ne ſaurions conſerver que par notre acceſſion au Traité d'Hanover, qui affermit la baſe de notre bonheur, le repos, la tranquillité & l'indépendance de nos conſeils, & de tout le reſte. Négligerons-nous donc les offres de la France & de l'Angleterre, qui peuvent & veulent bien nous mettre en état, de profiter de toutes les occaſions & conjonctures, & de nous gouverner par nous-mêmes ?

En un mot, qu'on ne nous détourne point de notre véritable route par des feux follets ; & que l'Imperatrice de Ruſſie nous faſſe connoître l'affection quelle nous porte, non par de belles paroles & de vaines promeſſes, mais par des réalités. Si ; pour commencer, elle nous promet ſeulement *Wibourg* ; il nous ſera aiſé de porter la France & l'Angleterre, à nous garantir un preſent ſi conſiderable. Mais pour n'omettre rien qui puiſſe ſervir d'éclairciſſement, nous allons examiner de plus près ces grands avantages prétendus ; en quoi ils conſiſtent : de quelle nature ils ſont ; & comment ils peuvent être mis en exécution.

On prétend donc, que l'Imperatrice de Ruſſie, voiant qu'elle ne ſauroit ſe maintenir à la longue ſur le Trône, ſonge à tems à s'aſſurer d'une retraite en Suede, en nous mettant préallablement en poſſeſſion, de toutes, ou de la plupart des places & Provinces, que la Ruſſie nous a ôtées; que dans cette vue, elle demande que la *Finlande* ſoit renforcée par un nouveau Corps de troupes tranſporté de Suede, pour être à portée de prendre poſſeſſion des Villes & des Païs, qui nous ſeront rendus un jour.

C'eſt le diſcours qu'on ſe dit ici à l'oreille. Or on auroit de la peine à s'imaginer, que cette Princeſſe y eût jamais ſongé, vû que c'eſt une choſe ſi extravagante, ſi délicate, ou même ſi dangereuſe pour elle, qui eſt la Régente du Païs, qu'on doit s'étonner de ce qu'on lui attribue une telle offre. On a d'autant moins de raiſon de croire, ou même de regarder comme probable, qu'elle ait ſérieuſement un pareil deſſein, qu'au moins parmi nous il eſt public: au lieu que des deſſeins de cette nature doivent être tellement cachés, avant qu'on frappe le coup, que perſonne n'en ſache la moindre choſe, excepté les Souverains mêmes, & quelques-uns de ceux qui doivent les mettre en exécution. Perſonne de ſenſé ne peut s'imaginer, que la nation Ruſſe y conſente; mais plutôt qu'elle ſeroit fort choquée d'un tel deſſein, non ſeulement à l'égard de l'Imperatrice, mais auſſi par rapport à nous, que cette Nation auroit lieu de regarder, comme tâchant de lui ôter des Provinces, que nous lui avons non ſeulement cedées, mais encore garanties: ce qui ſeroit

le

le véritable moyen de l'irriter contre nous; en quoi on n'a pû réussir jusqu'ici. Si donc, par une telle conduite, nous avions offensé, & éloigné de nous la France & l'Angleterre, en refusant l'offre de nous admettre dans l'Alliance d'Hanover; qui pourrions-nous appeller après à notre secours? Il seroit trop grossier de nous vouloir imaginer, que la Nation Russienne, ou ceux d'entr'elle qui sont portés pour les intérêts de la patrie, n'en avoient pas le vent; attendu que le bruit de ce grand secret, court parmi nous d'un bout du Royaume à l'autre. Une marque certaine qu'elle en a déja été avertie; c'est que depuis peu, publiquement à *Wibourg*, on a défendu sous de grandes peines, de dire ou de débiter, que l'Imperatrice, ou qui que ce soit, ait dessein de livrer la Ville ou la Forteresse de Wibourg. Il se peut qu'il y ait de certaines gens, qui tâchent de nous porter à y prêter l'oreille, afin de se servir ensuite de ce moyen, pour irriter la Russie contre nous. La chose est fort embarrassante & fort délicate, & il faut que nous y allions bride en main; afin qu'il ne nous arrive point comme au *chien* de la fable, qui saisit l'*ombre*, & laissa échapper le *corps*. Comme c'est une extravagance que de s'imaginer, que l'Imperatrice de Russie songe à de tels desseins, qui ne seroient que trop hazardeux, tant pour elle à les faire proposer ou insinuer, que pour nous à y prêter l'oreille; il est d'autant plus étonnant qu'il se trouve parmi nous des gens, qui tâchent de nous faire accroire, que cette Princesse travaille actuellement à des projets pareils, & qui se donnent toutes les peines

 du

du monde pour nous les faire goûter. Mais puisqu'ils ont une apparence flatteuse, qui impose à plusieurs bonnes gens jusqu'à y ajouter foi, nous en allons examiner de plus près les circonstances; &, en attendant que nous en soyons mieux instruits, nous les regarderons, non comme une véritable proposition de la part de l'Imperatrice de Russie; mais comme un artifice concerté, pour nous détourner des engagemens que la France & l'Angleterre nous offrent, afin que nous soyons *obligés*, de nous jetter tête baissée entre les bras de la Cour de Russie.

On ne sauroit s'empêcher de remarquer en passant, que cette même espece de gens, qui d'ailleurs font sonner si haut la puissance de l'Imperatrice de Russie, le respect & l'autorité qu'elle a, de même que l'affection que ses sujets lui portent, dont on voit l'effet par ses Flottes & ses armemens maritimes, & par la considération que toute l'Europe lui marque; que ces mêmes gens, dis-je, représentent d'un autre côté ses affaires si délabrées, qu'elle seroit obligée de fuir hors du pays avant un an. Il ne leur coute rien d'assortir des propos si contradictoires, pourvû qu'ils aillent à leur but; & il faut qu'ils n'ayent point grande opinion des sujets & des habitans de la Grande-Russie, pour s'imaginer qu'ils passeront ainsi sur tout indifféremment.

La raison pour laquelle des gens simples parmi nous trouvent ce conte de leur goût, & qu"il leur est agréable, est peut-être parce qu'ils s'imaginent, qu'il est aussi facile de céder & de livrer à des étrangers des Villes & des Provinces entieres, qu'il est aisé, parmi des

des particuliers, de transporter un billet de banque, une maison en ville, un bien de campagne : le possesseur d'un tel billet, d'une telle maison, ou d'un tel bien, en peut disposer librement, & en faire ce qu'il veut, sans être responsable à personne. Un Souverain peut bien aussi quelquefois, quand on lui a donné ce pouvoir, légitimément disposer à son gré de l'administration & des affaires de l'Etat; mais il ne peut jamais, suivant les principes fondamentaux du Gouvernement civil, donner ni le Royaume, ni une partie, sans violer les droits des sujets. Nos faiseurs de projets repliqueront sans doute, que ce n'est pas notre affaire de nous mettre en peine, de quel droit l'Imperatrice fasse ces cessions, pourvû que la Suede y gagne : mais supposé qu'on passe encore sur ce scrupule, il est certain que la Nation Russe a droit, de s'en prendre à celui qui prend, aussi bien qu'à celui qui donne illégitimément; de sorte qu'il faut bien prendre de la circonspection par rapport aux principes suivant lesquels on agit : il faut voir premierement, s'il est possible de s'emparer de ce qu'on offre, & après, comment s'en conserver la possession.

De quelle maniere, par qui, & quand fera-t-on l'ouverture de cette belle offre ? Rejetterons-nous donc l'engagement avec la France & l'Angleterre, avant que nous entendions quelque chose de clair & de net de l'autre côté ? N'aprêterions nous pas bien à rire, si cet *enfantement de montagne* ne produisoit qu'une *souris* ? N'aurions-nous pas bien pris nos mesures, si nous avions par avance éloigné de nous ces deux Couronnes ?

 L'Ambas-

si flatteuse, sacrifier à sa tendresse pour sa fille sa propre sureté, & s'exposer à des revers presque inévitables, quelque bien concertées que puissent être les mesures qu'elle croiroit avoir prises?

Ce n'est donc qu'après sa mort, que nous pourrions esperer de jouir de ces avantages incomparables. Mais qui chargera-t-elle de ses dernieres volontés? Sera-ce l'Empereur Romain, qui a intérêt que son neveu, en montant sur le Trône de Russie, conserve l'Empire dans son entier, sans quoi il ne pourra tirer de lui aucune utilité; outre que d'ailleurs, par la situation de ses Etats, il est trop éloigné pour remplir, quand il y seroit disposé, les promesses dont il se seroit chargé? Sera-ce la République de Pologne, ou le Roi de Prusse? Celle-là a vû de tout tems avec douleur, le bijoux dont il s'agit, entre nos mains: & celui-ci ne prétendroit pas moins, en recompense de sa garantie, que d'avoir une part considerable au gâteau. Ou sera-ce enfin le nouvel Empereur de Russie? Respectera-t-il les dispositions d'une Princesse, dont la mémoire ne peut lui être agréable par plus d'un endroit? Et content de la plus vaste portion, se désistera-t-il tranquillement de celle, qui donne à la Russie toute la consideration quelle a en Europe? En attendant un avenir si douteux, pour ne pas dire presque impossible, & qui tout au moins est bien éloigné, nous devons être toujours dans la dépendance de la Cour de Petersbourg; nous devons regler toutes nos démarches, nos mesures & nos conseils, selon son bon plaisir; nous devons entrer dans tous ses desseins & ses

ses vues : autrement nous serons menacés à chaque moment, de perdre l'esperance de ces avantages qu'on nous fait entrevoir ; outre que cette Cour trouve son intérêt, à nous tenir en suspens par ce leurre, tant qu'elle pourra, afin de nous avoir toujours à sa dévotion. Sur la même raison elle prétend, que nous renoncions à l'accession au Traité d'*Hanover*, afin qu'il n'y ait point d'autres Puissances sur laquelle nous puissions nous reposer : ce qui seroit nous priver de cette indépendance, dans laquelle Dieu & la nature nous ont établis, & que nous ne saurions conserver que par notre accession au Traité d'Hanover, qui affermit la base de notre bonheur, le repos, la tranquillité & l'indépendance de nos conseils, & de tout le reste. Négligerons-nous donc les offres de la France & de l'Angleterre, qui peuvent & veulent bien nous mettre en état, de profiter de toutes les occasions & conjonctures, & de nous gouverner par nous-mêmes ?

En un mot, qu'on ne nous détourne point de notre véritable route par des feux follets ; & que l'Imperatrice de Russie nous fasse connoître l'affection quelle nous porte, non par de belles paroles & de vaines promesses, mais par des réalités. Si, pour commencer, elle nous promet seulement *Wibourg*; il nous sera aisé de porter la France & l'Angleterre, à nous garantir un present si considerable. Mais pour n'omettre rien qui puisse servir d'éclaircissement, nous allons examiner de plus près ces grands avantages prétendus; en quoi ils consistent : de quelle nature ils sont ; & comment ils peuvent être mis en exécution.

On prétend donc, que l'Imperatrice de Russie, voiant qu'elle ne sauroit se maintenir à la longue sur le Trône, songe à tems à s'assurer d'une retraite en Suede, en nous mettant préallablement en possession, de toutes, ou de la plupart des places & Provinces, que la Russie nous a ôtées; que dans cette vue, elle demande que la *Finlande* soit renforcée par un nouveau Corps de troupes transporté de Suede, pour être à portée de prendre possession des Villes & des Païs, qui nous seront rendus un jour.

C'est le discours qu'on se dit ici à l'oreille. Or on auroit de la peine à s'imaginer, que cette Princesse y eût jamais songé, vû que c'est une chose si extravagante, si délicate, ou même si dangereuse pour elle, qui est la Régente du Païs, qu'on doit s'étonner de ce qu'on lui attribue une telle offre. On a d'autant moins de raison de croire, ou même de regarder comme probable, qu'elle ait sérieusement un pareil dessein, qu'au moins parmi nous il est public: au lieu que des desseins de cette nature doivent être tellement cachés, avant qu'on frappe le coup, que personne n'en sache la moindre chose, excepté les Souverains mêmes, & quelques-uns de ceux qui doivent les mettre en exécution. Personne de sensé ne peut s'imaginer, que la nation Russe y consente; mais plutôt qu'elle seroit fort choquée d'un tel dessein, non seulement à l'égard de l'Imperatrice, mais aussi par rapport à nous, que cette Nation auroit lieu de regarder, comme tâchant de lui ôter des Provinces, que nous lui avons non seulement cedées, mais encore garanties: ce qui seroit

le

le véritable moyen de l'irriter contre nous; en quoi on n'a pû réussir jusqu'ici. Si donc, par une telle conduite, nous avions offensé, & éloigné de nous la France & l'Angleterre, en refusant l'offre de nous admettre dans l'Alliance d'Hanover; qui pourrions-nous appeller après à notre secours? Il seroit trop grossier de nous vouloir imaginer, que la Nation Russienne, ou ceux d'entr'elle qui sont portés pour les intérêts de la patrie, n'en avoient pas le vent; attendu que le bruit de ce grand secret, court parmi nous d'un bout du Royaume à l'autre. Une marque certaine qu'elle en a déja été avertie; c'est que depuis peu, publiquement à *Wibourg*, on a défendu sous de grandes peines, de dire ou de débiter, que l'Imperatrice, ou qui que ce soit, ait dessein de livrer la Ville ou la Forteresse de Wibourg. Il se peut qu'il y ait de certaines gens, qui tâchent de nous porter à y prêter l'oreille, afin de se servir ensuite de ce moyen, pour irriter la Russie contre nous. La chose est fort embarrassante & fort délicate, & il faut que nous y allions bride en main; afin qu'il ne nous arrive point comme au *chien* de la fable, qui saisit l'*ombre*, & laissa échapper le *corps*. Comme c'est une extravagance que de s'imaginer, que l'Imperatrice de Russie songe à de tels desseins, qui ne seroient que trop hazardeux, tant pour elle à les faire proposer ou insinuer, que pour nous à y prêter l'oreille; il est d'autant plus étonnant qu'il se trouve parmi nous des gens, qui tâchent de nous faire accroire, que cette Princesse travaille actuellement à des projets pareils, & qui se donnent toutes les peines

du monde pour nous les faire goûter. Mais puisqu'ils ont une apparence flatteuse, qui impose à plusieurs bonnes gens jusqu'à y ajoûter foi, nous en allons examiner de plus près les circonstances : &, en attendant que nous en soyons mieux instruits, nous les regarderons; non comme une véritable proposition de la part de l'Imperatrice de Russie; mais comme un artifice concerté, pour nous détourner des engagemens que la France & l'Angleterre nous offrent, afin que nous soyons obligés, de nous jetter tête baissée entre les bras de la Cour de Russie.

On ne sauroit s'empêcher de remarquer en passant, que cette même espece de gens, qui d'ailleurs font sonner si haut la puissance de l'Imperatrice de Russie, le respect & l'autorité qu'elle a, de même que l'affection que ses sujets lui portent, dont on voit l'effet par ses Flottes & ses armemens maritimes, & par la considération que toute l'Europe lui marque; que ces mêmes gens, dis-je, représentent d'un autre côté ses affaires si délabrées, qu'elle seroit obligée de fuir hors du pays avant un an. Il ne leur coute rien d'assortir des propos si contradictoires, pourvû qu'ils aillent à leur but; & il faut qu'ils n'ayent point grande opinion des sujets & des habitans de la Grande-Russie, pour s'imaginer qu'ils passeront ainsi sur tout indifféremment.

La raison pour laquelle des gens simples parmi nous trouvent ce conte de leur goût, & qu'il leur est agréable, est peut-être parce qu'ils s'imaginent, qu'il est aussi facile de céder & de livrer à des étrangers des Villes & des Provinces entieres, qu'il est aisé, parmi des

des particuliers, de transporter un billet de banque, une maison en ville, un bien de campagne : le possesseur d'un tel billet, d'une telle maison, ou d'un tel bien, en peut disposer librement, & en faire ce qu'il veut, sans être responsable à personne. Un Souverain peut bien aussi quelquefois, quand on lui a donné ce pouvoir, légitimément disposer à son gré de l'administration & des affaires de l'Etat; mais il ne peut jamais, suivant les principes fondamentaux du Gouvernement civil, donner ni le Royaume, ni une partie, sans violer les droits des sujets. Nos faiseurs de projets repliqueront sans doute, que ce n'est pas notre affaire de nous mettre en peine, de quel droit l'Imperatrice fasse ces cessions, pourvû que la Suede y gagne : mais supposé qu'on passe encoré sur ce scrupule, il est certain que la Nation Russe a droit, de s'en prendre à celui qui prend, aussi bien qu'à celui qui donne illégitimément; de sorte qu'il faut bien prendre de la circonspection par rapport aux principes suivant lesquels on agit : il faut voir premierement, s'il est possible de s'emparer de ce qu'on offre, & après, comment s'en conserver la possession.

De quelle maniere, par qui, & quand fera-t-on l'ouverture de cette belle offre? Rejetterons-nous donc l'engagement avec la France & l'Angleterre, avant que nous entendions quelque chose de clair & de net de l'autre côté? N'aprêterions nous pas bien à rire, si cet *enfantement de montagne* ne produisoit qu'une *souris*? N'aurions-nous pas bien pris nos mesures, si nous avions par avance éloigné de nous ces deux Couronnes?

pendant que les affaires étoient encore douteuses? N'avons-nous pas à craindre, que cette puissance, enflée alors de sa supériorité, ne s'en serve pour avancer les esperances tardives & incertaines de ceux qui l'auront mise en mouvement?

Quiconque a les yeux ouverts & veut s'en servir, ne voit-il pas assés où l'on bute; *savoir* à faire de la Suède le Theatre de la guerre, & à jetter tout en confusion, au hazard peut-être de notre liberté? Il est certain, que de quelque côté que la chance tourne, les Flottes alliées, toûjours supérieures à la *nôtre* & à celle de Russie, tiendront nos ports bloqués. Que deviendra alors notre commerce & notre navigation, qui recommencent si heureusement à revivre & à fleurir? Nos négocians ne seront-ils pas alors obligés de désapareiller avec regret leurs vaisseaux, & forcés, comme il est arrivé ci-devant, d'abandonner ces avantages aux étrangers? Quelle difficulté ne trouverons-nous pas de débiter le produit de nos mines, qui fait la meilleure partie de notre Capital, & la base la plus solide de notre commerce? N'est-il pas évident que les difficultés, qui résultent d'une interruption de Commerce, aviliront le prix de nos métaux & des autres produits du Pays, & renchériront les autres denrées étrangeres dont nous avons besoin? Les Russes apparemment donneront du débit aux nôtres chez eux; qui au lieu d'en prendre de nous, comme par le passé, jusqu'à la concurrence de 30000. *Schipponds* par an, font si bien valoir à présent leurs propres mines, que non seulement ils n'ont presque plus besoin de notre fer ni de

de notre cuivre; mais qu'ils en fourniſſent déja une bonne partie à l'étranger : de ſorte que nous avons lieu d'appréhender, que la complaiſance que nous avons, contre l'exemple des autres Nations, de les inſtruire avec ſoin dans nos mines, ne nous devienne un jour fatale. Que ſeroit-ce, ſi dans le tems que nous ſerons embarraſſés des produits de notre Pays, une mauvaiſe reçolte nous obligeoit d'avoir recours à l'abondance de nos voiſins? Ne ſerions-nous pas alors reduits au plus grand embarras, & à la miſere même, ſi les Flottes alliées empêchoient qu'on ne nous apportât du bled, comme il en arriva en France en 1710. lors qu'on y ſouffrit une grande famine?

L'établiſſement de nos manufactures, ſi avantageux au Royaume par tant d'endroits, peut-il ſubſiſter avec l'interruption de notre commerce? Ne faut-il pas que nous tirions des païs étrangers, une grande partie des matieres crues dont nous avons beſoin pour les ſoutenir?

La *Scanie*, le *Halland*, & toutes nos Provinces qui côtoyent la *Norwerge*, nous ſont elles moins cheres que la Finlande? En ont elles moins à craindre du Dannemarck & de ſes Alliés, que celle-ci de la Ruſſie?

Pouvons-nous croire être mieux en état de faire tête à pluſieurs Puiſſances formidables, ſecondés que nous ſerons d'une ſeule, dont les ſecours, plus ils ſeront puiſſants, plus ils nous allarmeront? Ou eſt-il plus raiſonnable de nous flatter, de pouvoir prêter le collet à une ſeule Puiſſance, ſoûtenus que nous ſerons de pluſieurs autres, qui, quelque conſiderable

derable que leur assistance puisse être, *ne donneront* aucune appréhension ni à notre Gouvernement, ni a notre liberté ?

Au reste, si la perte que le Duc d'Holstein a soufferte dans le *Slerwick*, vient de ce qu'il a pris parti dans notre derniere guerre; *l'on* ne sauroit la mettre sur notre compte, ni nous en demander reparation. Les *Ministres* de Holstein se sont mêlés de cette affaire, sans que l'on le leur ait demandé: & en persuadant le Comte de Steenbock d'y faire marcher son Armée, ils nous ont fait malheureusement perdre cette Armée, la *seule* ressource qui pouvoit sauver nos Provinces d'Allemagne, dont la perte fut une suite de celle de cette même Armée: Outre qu'on peut rapporter tous les derniers malheurs de la Suede à la maison de *Holstein*, qui, en faisant bâtir de grandes forteresses, donna occasion à la ligue entre le Dannemarck, la Russie & la Pologne, qui fit éclatter la derniere guerre. Depuis Charles Gustave, que nous avons épousé toutes les querelles de la Maison d'Holstein contre le Dannemarck, notre complaisance pour cette *même* Maison n'a pas peu servi à nous mettre toûjours à dos ce Voisin, & à nous engager dans des dépenses continuelles & excessives.

Voilà les raisons les plus solides que les deux parties alleguent contre & pour l'accession au Traité d'Hanover, dont j'ai crû vous devoir faire part. Pour celles que les politiques de la Basse-Cour débitent dans leurs tripots, elles sont aussi dignes de leur genie, qu'elles le sont peu de votre attention. Vous verrez aisément, en les examinant, que les deux partis

tis prétendent aller à la même fin; mais qu'ils tiennent des routes bien différentes, dont l'une paroit un chemin battu & aisé, l'autre un souterrain, où l'obscurité embarrasse le voyageur, & l'oblige de s'abandonner à un guide, qui, saisi de peur, n'est guere propre à l'assurer.

Vous trouverez, en faisant le parallele de ces deux routes, que l'une établit notre sureté sur notre complaisance pour la Cour de Russie: l'autre sur l'appui des Puissances, que leur propre intérêt rend attentives à notre propre conservation, & qui sont en état de nous secourir. L'un veut que nous choisissions les Russes pour notre ami de cœur, & que nous concertions entierement nos mesures avec les leurs, en brusquant la France & l'Angleterre: l'autre trouve que nous aurions tort de quitter des anciens Alliés, dont nous avons éprouvé si souvent l'assistance, pour nous jetter entre les bras d'une Puissance nouvelle, mal affermie & incertaine dans ses desseins, par rapport aux différens événements qui les doivent régler. L'un paroit effrayé du voisinage de la Russie, & nous montrant la Finlande envahie, veut que nous prenions le conseil de la peur, & que nous en fassions le principe de nos démarches: l'autre prévoit & balance les dangers qui nous menacent, tant du Levant que de l'Occident; il travaille à nous mettre une bonne fois à couvert de ces appréhensions, qui nous rendent incapables de rien entreprendre; & croit ne pouvoir mieux assurer notre repos, qu'en faisant cause commune avec des Puissances, qui regardent la paix de même que nous, comme le moien de tenir

nir en bride ceux qui voudroient la troubler. Celui-là rend les ſecours de toutes autres Puiſſances que ceux de la Ruſſie, *incertains* & *équivoques* : celui-ci regarde l'aſſiſtance qu'elle nous voudroit fournir, comme *très-funeſtes.*

Si nous ſuivons l'un, nous aurons le plaiſir de nous repaître des riches apparences, qu'on nous préſente, quoi qu'elles ſoient très éloignées : ſi nous écoutons les avis de l'autre, nous trouverons des avantages peut-être *moins* éblouiſſans, mais préſens & ſolides.

L'un veut que nous ménagions ſoigneuſement l'eau du *Danube*, pour éteindre le feu qui pourroit prendre chez nous; pendant qu'il ne fait point de cas de celle de la *Mer* qui eſt à notre porte : l'autre croit de voir s'aſſurer préférablement de celui-ci, ſans néan*moins* boucher la ſource de celui-là. L'un enfin fait marcher d'un pas égal les intérêts de S. A. R., & le bonheur, la paix & la ſureté de notre chere patrie ; & fait dépendre la plus grande partie de notre bonheur, de la *reſtitution* du Duché de *Sleswick* : l'autre croit ne devoir pas s'écarter des intentions des Etats, ni expoſer tout le Royaume par une tendreſſe déſordonnée, pour procurer la ſatisfaction de S. A. R., en ſuivant des plans impraticables dans leur exécution; ruineux s'ils échouent, & dangereux pour notre liberté & notre Gouvernement, s'ils réuſſiſſent.

Au reſte aucun des deux partis ne doit prétendre d'être crû ſur ſa parole : il faut que les faits qu'ils avancent, ſoient fondés ſur des preuves à produire : mais ils ne peuvent tous deux exiger de nous avec juſtice, que nous ne décidions ſans examiner les pieces ſans prévention,

vention, & sans nous livrer aux préjugés qui, quelques principes qu'ils puissent avoir, étouffent souvent, ou alterent au moins, l'amour & la tendresse que nous devons à notre Souverain, à notre chere Patrie, & à notre postérité.

N°. XXX.

MEMOIRE *présenté au Roi de Suede par le Comte de* FREYTAG, *Ministre de l'Empereur à* Stockholm.

LE soussigné Envoyé extraordinaire de l'Empereur, a l'honneur depuis un an entier, de représenter à V. M. & à son louable Sénat, de la maniere la plus circonstanciée & la plus étendue, tant de bouche que par écrit, que le Traité d'*Hanover* ou *Herren-Hausen*, & toutes les accessions qui portent ce nom, ne tendent de la part des Anglois à autre chose, qu'à un renversement de l'entiere constitution de l'Empire, & de la subordination si bien établie, & si nécessaire entre les membres & le Chef; enfin à y introduire une anarchie capable de bouleverser entierement l'Allemagne. Le but de cette Alliance, sous prétexte de conserver la paix & la tranquillité publique, est visiblement d'animer la moitié de l'Europe contre l'autre moitié: premierement par une Alliance injurieuse; & ensuite, suivant le beau projet qui est dressé, de

de la précipiter dans une guerre déclarée
C'est pourquoi le soussigné a fait tout ce qu'il a pu au nom de S. M. I., pour détourner votre Maj. & ce Royaume, de donner tête baissée dans ce dangereux dessein. Dans cet intervalle, il a réussi avec le secours *du Ciel*, à unir S. M. I. & V. M. dans une Alliance défensive, par l'accession de l'Empereur *au* Traité fait avec la Russie en 1724., malgré toutes les oppositions du parti contraire.

Ce succès faisoit esperer au Ministre soussigné, qu'il avoit par là fermé le chemin à toutes les instances des Anglois; & *que l'amitié* & la confiance établie entre les deux Etats, seroient inalterables. Le tems *& les* circonstances ont fait voir depuis, combien il s'étoit vainement flatté; & l'on n'a que trop de preuves, que non-obstant toutes les rémontrances contraires, les avis des Anglois, appuyés par quelques personnes *préoccupées*, ont pris tellement le dessus, qu'à leur sollicitation on a convoqué longtems avant le tems ordinaire, les louables Etats de ce Royaume, auxquels on a renvoyé l'importante décision de cette affaire.

Ainsi le dit Ministre pourroit se tranquilliser, & en laisser l'examen à la sagesse & à la prudence de V. M. & de ses louables Etats; se reposant sur leur inclination & leur confiance pour S. M. I., assuré qu'on leur aura communiqué fidelement toutes les propositions verbales & par écrit, qu'il a *faites*, ainsi qu'elles sont dans le protocole du Sénat. Mais comme depuis la Convocation des Etats & l'examen des affaires présentes, il s'est présenté diverses circonstances, qui font connoître

tre que le Traité d'Hanover ou de Herrenhausen, & l'accession à ce Traité, ne peuvent pas subsister avec l'amitié de Sa Maj. I.; le soussigné se trouve indispensablement obligé de les exposer humblement à vos considérations.

1°. Il rappelle ici *in extenso*, tout ce qu'il a déja allegué dès le 17. Juin N. S. de l'année derniere, tant par écrit que de bouche, pour faire voir l'incompatibilité de ce Traité avec les véritables intérêts de ce Royaume, & de V. M. comme Duc de Pomeranie, & avec les intérêts de la Maison Impériale.

2°. Il adhere, en vertu de l'Alliance reciproque, à tout ce que l'Ambassadeur de Russie DOLGORUKI a remontré, tant en conferences que dans son dernier Mémoire, touchant la conduite de la Cour d'Angleterre, ses vues tendantes à troubler la paix, & l'incompatibilité qui s'ensuit de l'accession que les Anglois demandent ici avec l'Alliance de l'Empereur & de la Russie.

3°. Il est certain & notoire, par des avis dignes de foi, que la Cour d'Angleterre n'épargne auprès de celle de France, ni peine ni persuasion, pour l'engager dans une guerre déclarée avec Sa Maj. Imp. Pour cet effet il a été proposé, que la France envoyeroit l'Eté prochain vers la *Moselle* & le *Rhin* 70000. hommes; en *Catalogne* 20000. hommes, & en *Brabant* 30000., pour commencer les hostilités, pendant que du côté de la *Hollande* un semblable Corps de Troupes agiroit, & que l'on formeroit dans la *Basse Saxe* une Armée de 30000. *Danois*, à la solde de

la France & de l'Angleterre, de 18000. *Hanovriens* & de 12000. *Hessois*, pour allumer en même tems le feu de la guerre dans le sein de l'Empire, & sur ses frontieres.

Quoique ce funeste projet de la part d'un Etat Electoral de l'Empire, dont on a si peu lieu de l'attendre, soit encore fort éloigné de son exécution, puisque la France n'y a pas encore consenti, & que le Dannemarck trouve des difficultés insurmontables à prêter tant de Troupes, pendant qu'il est dans une situation si douteuse avec la Russie & le Duc de Holstein : c'est néanmoins une preuve de la mauvaise volonté des Anglois, qui tâchent de conduire les choses au point, de faire perdre à S. M. I. & à la Russie, toute confiance & l'amitié de ce Royaume; & même à attendre toutes sortes de facheuses suites, dès qu'en consentant dans la conjoncture présente à l'accession proposée, on s'alliera plus étroitement avec l'Angleterre. En effet, dans ce cas l'examen & le jugement des avantages ou des préjudices d'une telle Alliance, ne dépend pas seulement des Alliés qui font de nouveau Traités; mais aussi de ceux qui veulent maintenir les anciens : car dans la conjoncture présente, il ne s'agit pas du prétexte d'être ami de tout le monde, mais de conserver la bonne foi & la confiance, par l'observation des Traités précédents.

4°. V. M. & ses louables Etats, doivent être convaincus du déguisement dont sont accompagnés les motifs pacifiques que les Anglois proposent ici, pour appuyer la demande du Traité d'Hanovre : puisque le Ministre soussigné

ſigné a notifié ici, que les entrepriſes publiques des Anglois contre la Couronne d'Eſpagne, ſont allées juſqu'à une guerre déclarée, nonobſtant toutes les propoſitions que l'Eſpagne a faites inutilement pour le prévenir; ainſi que j'en ai donné connoiſſance de bouche & par écrit: enſorte que le Roi d'Eſpagne, a été obligé de repouſſer la force par un juſte reſſentiment de la conduite des Anglois, inſupportable entre des têtes Couronnées, & pour prévenir à tems de plus grands affronts; Sa Maj. Cath. aimant mieux être en guerre ouvertement avec l'Angleterre, que de ſe voir expoſée à l'oppreſſion qui accompagnoit la feinte amitié de cette Couronne: c'eſt pourquoi Sa Maj. Cath. a fait actuellement aſſieger *Gibraltar*.

Sa Maj. Imp. eſt obligée, en vertu de ſa tendre inclination pour ce Royaume, & de la ſtipulation contenue dans les Traités, de procurer les avantages reciproques, de prévenir les dommages, & de déclarer à Votre Maj. quelles en ſeront les ſuites; afin que l'on prenne les ſuretés néceſſaires pour l'important Commerce qui ſe fait entre ce Royaume, & les Etats des Rois d'Eſpagne & de Portugal; puiſque l'on pourra prévenir les pertes des Négocians Suedois, & procurer leurs avantages; d'autant que le double mariage qui eſt ſur le point de ſe conclure entre l'Eſpagne & le Portugal, doit tellement unir les intérêts de ces deux Couronnes, que leurs ennemis ſeront traités, ſinon comme ennemis déclarés, du moins comme pouvant le devenir: enſorte que le Commerce d'ici en ſeroit

troublé & interrompu, & les Ports d'*Espagn*
& de Portugal seroient fermés à tous les Vai
seaux Suedois.

En supposant l'accession, on seroit encor
plus embarrassé de ce côté-ci, en ce que dan
la présente rupture avec l'Espagne, l'Angleterre prétend n'être pas aggresseur; & en demandant l'accession de ce Royaume *ad causam fœderis defensivi*, elle s'ouvre la porte à la demande qui suivra de près, des secours *stipulés*.

5°. Ces motifs & les obligations de l'Alliance, engagent S. M. Imp. à avertir V. M. & les louables Etats, d'examiner à fonds, & avec la derniere attention, l'affaire de *l'Accession*, & de considerer, jusqu'où il est de l'intérêt des Alliés d'Hanover, & combien il *est* de leur avantage, de contribuer à affoiblir ce Royaume avec le tems: ou plûtôt, si raisonnablement les présentes offres de l'amitié de l'Angleterre, ne cachent pas quelques vues secrettes; sur tout de brouiller cette Couronne avec l'Empire, & la Russie, pour lui ôter par ce moyen toute esperance de recouvrer son ancienne splendeur, & de la mettre dans une dépendance absolue de l'Angleterre; de priver son Altesse Royale le Duc d'*Holstein*, des secours qu'il doit attendre de ce Royaume, & qui lui coutent si cher, pour le rétablir dans ses Etats; & de lui enlever l'amitié, l'affection & les prérogatives dont elle jouït ici, dans la vue de procurer avec le tems, la succession de cette Couronne au plus jeune Prince de la ligne Electorale d'Hanover, soit en prétextant le besoin que l'on auroit de la protection de l'Angleterre, soit

en

en employant la force ouverte : & qui sait ce que l'on a peut-être déja fait, pour la réussite de ce projet ?

Sa Maj. Imp. soumet tous & chaque Article de cette remontrance, au judicieux & sage examen de V. M. & de ses louables Etats ; sans s'ingerer à leur rien prescrire, sur la résolution qu'ils prendront à cet égard. Elle a voulu seulement, en bon & fidele Allié, vous proposer en peu de mots les remarques dont cette Accession est susceptible, & qui n'ont pour but, à son avis, que l'intérêt futur de ce Royaume. C'est pourquoi aussi Elle a jugé à propos, de déclarer de nouveau, naturellement & ouvertement, les raisons pour lesquelles l'accession requise au Traité d'Hanover, est entierement contraire à l'amitié & à l'Alliance avec Sa Maj. Imp. ; quoi qu'en puissent dire ceux qui s'imaginent, & qui veulent persuader aux autres, que l'on peut rendre compatible l'Alliance de l'Empereur avec la dite Accession d'Hanover.

Les louables Etats ne peuvent avoir oublié les motifs, qui porterent la Diete de 1723. à rechercher l'amitié & l'Alliance de l'Empereur, sollicitée encore depuis ce tems-là. Sa Maj. Imp. ne voit pas, que depuis lors, il y ait eu aucune raison d'Etat, de sa part ou de ce coté-ci, de rompre cette amitié. Bien loin de-là, il y en a plusieurs, qui en confirment la nécessité & les avantages.

Sa Maj. se repose sur les lumieres & la prudence de Votre Maj. & de Vos Louables Etats, qui n'ignorent pas les vues particulieres

res de quelques partisans déclarés des offres de l'Angleterre; & par conséquent, qu'on ne les préferera pas aux intérêts du Royaume, & à la conservation des fideles Amis au dehors; & encore moins, qu'on ne voudra pas exposer par cette Accession, la validité des Traités futurs, à la défiance du reste de l'Univers, en négligeant d'observer ceux qui sont déja faits.

Le Ministre soussigné demande une prompte Déclaration sur le présent Mémoire, & se recommande avec un profond respect à la protection & à la clémence du Roi.

à *Stockholm*, le 17. *Fevrier* 1727.

Signé, le Comte de FREYTAG.

N°. XXXI.

LETTRE *du Roi de* Suede *à l'Empereur* CHARLES VI. *au sujet du Comte de* FREYTAG.

Très Auguste & très Puissant Empereur; Frere & Allié; notre bon Ami.

C'EST à regret que nous écrivons cette Lettre à Votre Majesté, mais dans une affaire qui ne touche pas peu notre dignité, nous ne pouvons nous dispenser de demander à V. M. un secours & une justice que

que les plus grands Potentats ne peuvent, ni ne sont pas accoutumés de se refuser l'un à l'autre, dans une cause commune, où il s'agit de maintenir le respect qui leur est dû.

Le Comte de *Freytag*, Envoyé extraordinaire de V. M., nous a donné de grands sujets de plainte contre lui, comme V. M. pourra se le faire représenter plus amplement, par le détail circonstancié ci-joint.

Conformément à la très grande & haute estime que nous avons pour V. M., nous n'avons jamais manqué de donner à ce Ministre des marques de notre affection, pendant tout le tems qu'il a résidé en notre Cour : c'est pourquoi on ne doit pas trouver étrange, que nous soyions sensibles à un pareil incident, qui, contre notre attente, a fait voir le peu de respect qu'il avoit pour la dignité de notre Majesté Royale; puisque dans le moment même qu'il se plaignoit de quelque violation de la franchise de sa maison, qui auroit été commise par une patrouille de soldats de la Garde à pied, comme aussi du Baron de *Schwerin* son Commandant, ce Comte sans attendre l'exécution des ordres que Nous avions promis de donner, pour lui procurer satisfaction, en conséquence de la haute estime que nous avons pour V. M., & à quoi Nous avions pensé dès le jour précédent; étant entré dans notre Palais, y a répété tout haut les paroles qu'il avoit dites dans sa maison à notre dit Officier Commandant de la Garde le Baron de Schwerin; & sans refléchir sur l'honneur & le respect qui sont dûs à la Majesté Royale : *Que si le dit Commandant Baron*

de

de Schwerin mettoit le pied dans sa maison, il ne pourroit se dispenser de le faire jetter hors des fenêtres par ses valets ou autres domestiques. Et comme nous ne doutons point que V. M., selon son éclatante & singuliere justice & affection, dont nous avons eu depuis si longtems des preuves, ne fasse une sérieuse attention à la maniere indécente dont ce Comte en a agi envers Nous ; Nous nous en remettons envers V. M., pour régler la satisfaction qui convient à la nature de cette offense : & Nous nous promettons, qu'elle répondra à votre magnanimité. Quant à *Nous*, nous ne manquerons jamais de satisfaire en pareil cas, ou dans tout autre, aux devoirs de l'amitié. Au reste Nous recommandons cordialement V. M. à la protection du Tout-Puissant.

A *Stockholm* le 8. *May* 1722.

Signé, Votre bon Frere & *Allié*

FREDERIC.

ERRATA

ERRATA

Pour le Tome II.

Pages Lignes

109. 25. de se mettre à l'abri de ces plaisanteries *lisez* de se mettre à l'abri de ce danger.

140. 8. je le fis par une lettre, où, après l'avoir félicité *lisez* je m'aquittai de ce devoir en le félicitant.

167. 25. Ambassadeur de cette Couronne, *lisez* Ambassadeur de France.

168. 4. de la note, du 10. Avril 1725. *lisez* du 10. Avril 1715.

198. 11. étant une preuve indubitable *lisez* étoit une preuve indubitable.

343. 21. & fatigué *lisez* fatigué.

352. 4. n'ont aucun sujet *lisez* n'ont point sujet.

LXIX. des *Pieces Justificat.* Lagerberg Maréchal de la Ville, *lisez* Lagerberg Maréchal de la Diete.

CXXV. 18. *lisez* du côté de celle de Petersbourg on n'étoit guere plus d'accord.

Pour le Tome III.

90. 22. qu'ils témoignoient, *lisez* ils témoignoient.

100, 14. vous ne trouvez pas, *lisez* vous ne trouverez pas

110. 19.

110. 19. Et ne pouvez point, *lisez* ne pouvez vous point.
129. 21. au soin, *lisez* du soin.
174. 18. du Bousk, *lisez* du Bourk.
407. 28. & aucun, *lisez* ni aucun.

AVIS AU RELIEUR.

Il est prié d'observer deux choses pour le Tome IIIme.

1°. De laisser la *Déclaration de l'Auteur* à côté du Titre sans la couper, puis qu'elle doit précéder le Titre & être cousue avec le Titre.

2°. De couper les deux pages blanches qui sont à la fin de la signature T après page 450.

Fin du Troisième Tome.